



BULLETIN
ARCHÉOLOGIQUE

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET SCIENTIFIQUES

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

BULLETIN
ARCHÉOLOGIQUE
DU
COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET SCIENTIFIQUES

ANNÉE 1895



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR, RUE BONAPARTE, 28

M DCCC XCV

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET SCIENTIFIQUES.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE,
DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD,
DE LA COMMISSION DES MUSÉES SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES,
DES MEMBRES NON RÉSIDANTS DU COMITÉ,
DES CORRESPONDANTS HONORAIRES ET DES CORRESPONDANTS
DU MINISTÈRE.

MEMBRES DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Président honoraire :

LE BLANT (Edmond), membre de l'Institut, directeur honoraire
de l'École française de Rome, rue Leroux, 7.

Président :

BERTRAND (Alexandre), membre de l'Institut, conservateur du Mu-
sée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye.

Vice-président :

CHABOUILLET (Anatole), conservateur honoraire du département
des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, boule-
vard Malesherbes, 65.

Secrétaire :

LASTEYRIE (Robert DE), membre de l'Institut, professeur à l'École des chartes, rue du Pré-aux-Clercs, 10 bis.

Membres :

- BARTHÉLEMY (Anatole DE), membre de l'Institut, rue d'Anjou, 9.
BABELON, conservateur du département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, 30.
BERGER (Philippe), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue du Four, 8, à Sceaux (Seine).
CAGNAT (René), professeur au Collège de France, rue Stanislas, 10.
COURAJOD, conservateur au Musée du Louvre, rue Vital, 43.
GUIFFREY, administrateur de la manufacture nationale des Gobelins.
HÉRON DE VILLEFOSSE (Antoine), membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, rue Washington, 15.
LA BLANCHÈRE (R. DE), inspecteur général des archives et bibliothèques, rue Poncelet, 47.
LONGNON, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue de Bourgogne, 50.
MASPERO, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, avenue de l'Observatoire, 24.
MONTAIGLON (Anatole DE), professeur à l'École des chartes, place des Vosges, 9.
MÜNTZ (Eugène), membre de l'Institut, bibliothécaire de l'École des beaux-arts, rue de Condé, 14.
PERROT (Georges), membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure, rue d'Ulm, 45.
REINACH (Salomon), conservateur adjoint du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, rue de Lisbonne, 38.
SCHLUMBERGER, membre de l'Institut, avenue d'Antin, 27.
-

COMMISSION DE PUBLICATION
DES DOCUMENTS ARCHÉOLOGIQUES DE L'AFRIQUE DU NORD.

Président :

.....

Vice-président :

PERROT (Georges), membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure, rue d'Ulm, 45.

Secrétaire :

CAGNAT (René), professeur au Collège de France, rue Stanislas, 10.

Membres :

BABELON, conservateur du département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, 30.

BERGER (Philippe), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue du Four, 8, à Sceaux (Seine).

BOESWILLWALD, inspecteur général des monuments historiques, rue Hautefeuille, 19.

HÉRON DE VILLESOSSE (Antoine), membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, rue Washington, 15.

HOUDAS, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes, avenue Wagram, 29.

LA BLANCHÈRE (R. DE), inspecteur général des archives et bibliothèques, rue Poncelet, 47.

LA MARTINIÈRE (H. DE), directeur du cabinet civil du Gouverneur général de l'Algérie pour les affaires indigènes, rue de Saint-Pétersbourg, 28.

LA NOË (Le général de), directeur du service géographique de l'armée, rue de Grenelle, 140.

LASTEYRIE (Robert DE), membre de l'Institut, professeur à l'École des chartes, rue du Pré-aux-Clercs, 10 bis.

MASPERO, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, avenue de l'Observatoire, 24.

- MILNE-EDWARDS, membre de l'Institut, directeur du Muséum d'histoire naturelle, rue Cuvier, 57.
PÉRIN (Georges), membre de la Société de géographie de Paris, rue de Douai, 65.
REINACH (Salomon), conservateur adjoint du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, rue de Lisbonne, 38.
SALADIN, architecte diplômé du Gouvernement, rue de Bourgogne, 41.

COMMISSION
DES MUSÉES SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES.

Président :

- BOISSIER (Gaston), de l'Académie française, administrateur du Collège de France.

Vice-président :

- LASTEYRIE (Robert DE), membre de l'Institut, professeur à l'École des chartes, rue du Pré-aux-Cleres, 10 bis.

Secrétaire :

- BABELON, conservateur du département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, 30.

Membres :

- COURAJOD, conservateur au Musée du Louvre, rue Vital, 43.
FOUQUÉ, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue de Humboldt, 23.
GUIMET, directeur du Musée Guimet, avenue d'Antin, 49.
HAMY (Le docteur), membre de l'Institut, conservateur du Musée d'ethnographie, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 36.
HÉRON DE VILLEFOSSE (Antoine), membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, rue Washington, 15.
LA BLANCHÈRE (R. DE), inspecteur général des archives et bibliothèques, rue Poncelet, 47.

MASPERO, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, avenue de l'Observatoire, 24.

MILNE-EDWARDS, membre de l'Institut, directeur du Muséum d'histoire naturelle, rue Cuvier, 57.

OUSTALET, docteur ès sciences, assistant au Muséum d'histoire naturelle, rue de Buffon, 55.

PERROT (Georges), membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure, rue d'Ulm, 45.

REINACH (Salomon), conservateur adjoint du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, rue de Lisbonne, 38.

Membres de droit :

Le directeur du Secrétariat et de la comptabilité.

Le chef du 1^{er} bureau de la direction du Secrétariat et de la comptabilité.

MEMBRES NON RÉSIDANTS DU COMITÉ.

ALBANÈS (L'abbé), docteur en théologie, à Marseille.

ALLMER (Auguste), correspondant de l'Institut, à Lyon.

BABEAU (Albert), correspondant de l'Institut, à Troyes.

BAGUENAUT DE PUCHESSE, membre de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

BAYET, correspondant de l'Institut, recteur de l'Académie de Lille.

BEAUREPAIRE (Charles de ROBILLARD DE), correspondant de l'Institut, archiviste du département de la Seine-Inférieure.

BLANGARD (Louis), correspondant de l'Institut, archiviste du département des Bouches-du-Rhône.

BOURIANT, directeur de l'Institut français d'archéologie orientale, au Caire.

BRUN-DURAND (Justin), à Crest (Drôme).

BUHOT DE KERSERS, président de la Société des antiquaires du Centre, à Bourges.

BULLIOT, président de la Société Éduenne, à Autun.

CAILLEMER, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de Lyon.

CARTAILHAC, directeur de la *Revue d'anthropologie*, à Toulouse.

- CHANTRÉ (Ernest), sous-directeur du muséum des sciences naturelles de Lyon.
- CHEVALIER (Le chanoine Ulysse), correspondant de l'Institut, à Romans.
- COURNAULT (Charles), conservateur du musée lorrain, à Malzéville, près Nancy.
- DELATRE (Le P.), correspondant de l'Institut, à Carthage.
- DELOYE, ancien conservateur du musée Calvet, à Avignon.
- DEMAEGHT (Le commandant), président de la Société de géographie et d'archéologie d'Oran.
- DESNOYERS (L'abbé), conservateur du musée archéologique d'Orléans.
- DÉZEIMERIS (Reinhold), correspondant de l'Institut, à Bordeaux.
- DUMOUTIER, directeur de l'enseignement, à Hanoï.
- GARNIER, archiviste du département de la Côte-d'Or.
- GASTÉ (Armand), professeur à la Faculté des lettres de Caen.
- GAUCKLER, inspecteur chef du service des antiquités et des arts de la Régence, à Tunis.
- GRANDMAISON (Charles DE), correspondant de l'Institut, archiviste honoraire du département d'Indre-et-Loire.
- HARMAND (Le docteur), ministre plénipotentiaire de France, à Tokyo.
- JULIEN-LAFERRIÈRE, évêque de Constantine.
- JULLIOT, membre de la Société archéologique de Sens.
- KERVILER (René), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Saint-Nazaire.
- LA BORDERIE (Arthur DE), membre de l'Institut, à Vitré.
- LENNIER, directeur du muséum du Havre.
- LIÈVRE, bibliothécaire de la ville de Poitiers.
- MAÎTRE (Léon), archiviste du département de la Loire-Inférieure.
- MARSY (Le comte DE), directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne.
- MAXE-WERLY (Léon), membre de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.
- MERLET (Lucien), correspondant de l'Institut, archiviste honoraire du département d'Eure-et-Loir, à Chartres.
- MIREUR, archiviste du département du Var.
- ŒLHERT, conservateur du musée d'histoire naturelle de Laval.
- PILLOY (Jules), ancien agent voyer d'arrondissement, à Saint-Quentin.

- PORT (Célestin), membre de l'Institut, archiviste du département de Maine-et-Loire.
- POULLE (Alexandre), ancien président de la Société archéologique de Constantine, à Montauroux (Var).
- RÉVOIL (Henri), correspondant de l'Institut, architecte du Gouvernement, à Nîmes.
- RONDOT (Natalis), correspondant de l'Institut, à Lyon.
- ROSTAND (Eugène), publiciste, à Marseille.
- SABATIER, doyen de la Faculté des sciences de Montpellier.
- SAIGE (Gustave), conservateur des archives et de la bibliothèque du Palais de Monaco.
- SAUVAGE (Le docteur), conservateur du musée de Boulogne-sur-Mer.
- TAMIZEY DE LARROQUE, correspondant de l'Institut, à Gontaud (Lot-et-Garonne).
- TEISSIER (Octave), bibliothécaire de la ville de Draguignan.
- THIOLLIER, membre de la Société historique et archéologique du Forez *la Diana*, à Saint-Étienne, rue de la Bourse, 28.
- VILLEY, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de Caen.
- ZEYS, premier président de la Cour d'appel d'Alger.

CORRESPONDANTS HONORAIRES DU MINISTÈRE.

- ARBAUMONT (Jules D'), secrétaire de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.
- ARBELLOTT (Le chanoine), président de la Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
- BERTHELET (Charles), à Arlay (Jura).
- BIGARNE (Charles), membre de la Société archéologique de Beaune, à Chorey (Côte-d'Or).
- BOULARD (Gustave), directeur des contributions directes en retraite, rue de la Bienfaisance, 4, à Paris.
- BROCARD, membre de la Société historique et archéologique de Langres.
- CERF (Le chanoine), membre de l'Académie nationale de Reims.

- CHATEL (Eugène), ancien archiviste du département du Calvados, rue Vavin, 5, à Paris.
- CHÉNON, agrégé de la Faculté de droit de Paris.
- CHEVREUX, archiviste du département des Vosges.
- CONTADES (Le comte DE), membre de la Société historique et archéologique de l'Orne, à Magny-le-Désert.
- COURMEAUX, conservateur de la bibliothèque et du musée de la ville de Reims.
- DEHAISNES (Le chanoine), ancien archiviste du département du Nord, à Lille.
- DION (A. DE), président de la Société archéologique de Rambouillet, à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).
- DISSARD, conservateur des musées de la ville de Lyon.
- DOMERGUE, géomètre, à Constantine.
- DROUYN (Léo), membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Bordeaux.
- DUHAMEL, archiviste du département de Vaucluse.
- DUPRÉ, ancien bibliothécaire de la ville de Blois, à Bordeaux.
- ESTAINTOT (Le comte D'), avocat, à Rouen.
- FROSSARD, pasteur de l'Église réformée, à Bagnères-de-Bigorre.
- GARNIER (Le chanoine), curé de Corlée (Haute-Marne).
- GAUTIER (L'abbé), curé de Saint-Cyr-l'École (Seine-et-Oise).
- GIDE, professeur à la Faculté de droit de Montpellier.
- GODARD-FAULTRIER, conservateur du musée Saint-Jean d'Angers.
- GUESNON, professeur honoraire de l'Université, rue du Bac, 93, à Paris.
- GUIGNARD, bibliothécaire de la ville de Dijon.
- HÉRELLE, professeur au lycée de Cherbourg.
- JULLIAN (Camille), professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.
- JUSSIEU (DE), ancien archiviste du département de la Savoie, à Chambéry.
- LEBLANC, ancien conservateur du musée de Vienne, à Saint-Laurent-de-Chamousset (Rhône).
- LECHEVALIER-CHEVIGNARD, professeur à l'École des arts décoratifs, à Paris.
- LEDAIN (Bélisaire), membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
- LEDIEU (Aélius), bibliothécaire de la ville d'Abbeville.

- LEMIRE (Charles), ancien résident de France en Annam, boulevard de Latour-Maubourg, 14, à Paris.
- LEROY, bibliothécaire de la ville de Melun.
- LESCARRET, correspondant de l'Institut, à Bordeaux.
- LEYMARIE (Camille), conservateur de la bibliothèque communale, à Limoges.
- LIÉGEOIS, professeur à la Faculté de droit de Nancy.
- LOISELEUR, bibliothécaire de la ville d'Orléans.
- LOTTIN DE LAVAL, aux Trois-Vals, près Bernay (Eure).
- MAIGNIEN, bibliothécaire de la ville de Grenoble.
- MARION, professeur à la Faculté des sciences de Marseille.
- MARIONNEAU, correspondant de l'Institut, à Bordeaux.
- MONTÉGUT (DE), ancien magistrat, à Laroche-foucauld (Charente).
- MONTESUS (Le docteur DE), à Chalon-sur-Saône.
- MOUGINS DE ROQUEFORT (Le docteur), conservateur du musée d'Antibes.
- PACQUETEAU, syndic des gens de mer, à Ténès (département d'Alger).
- PAILLARD, au château de Charly, par Mazille (Saône-et-Loire).
- PARROT (Armand), membre de la Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.
- PASTOUREAU-LABESSE, ancien ingénieur de la marine, à Bordeaux.
- POQUET (Le chanoine), curé de Berry-au-Bac (Aisne).
- POTHIER (Le général), rue de Bellechasse, 14, Paris.
- PRAROND (Ernest), membre de la Société d'émulation d'Abbeville.
- PRIVAT, lieutenant-colonel du 141^e régiment d'infanterie, à Marseille.
- REVILLOUT, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Montpellier.
- ROBERT (Zéphirin), conservateur du musée de Lons-le-Saunier.
- ROCHAMBEAU (Le marquis DE), membre de la Société archéologique du Vendômois, à Thoré (Loir-et-Cher).
- ROUCHIER (Le chanoine), à Viviers (Ardèche).
- SABATIER (Camille), conseiller de préfecture du département de la Seine.
- SAINT-GENIS (FLOUF DE), ancien conservateur des hypothèques, rue Gounod, 7, à Paris.

- SAUREL (L'abbé), membre de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.
- SOULICE, conservateur de la bibliothèque de la ville de Pau.
- TARTIÈRE, archiviste du département des Landes.
- THOMAS, chargé de cours à la Faculté des lettres, boulevard Raspail, 213, à Paris.
- VALLENTIN (Ludovic), juge au tribunal de Montélimar.
- VERLAQUE (L'abbé), à Fréjus (Var).
- VERNEILH (Le baron Jules de), membre de la Société historique et archéologique du Périgord, à Puyraseau (Dordogne).
- VÉTAULT, bibliothécaire de la ville de Rennes.
- VOULOT (Félix), conservateur du musée d'Épinal.

CORRESPONDANTS DU MINISTÈRE.

- ALLAIN (L'abbé), archiviste diocésain, à Bordeaux.
- ALRIC, vice-consul de France, à Mossoul.
- ANDRÉ (Édouard), archiviste du département de l'Ardèche.
- ANDRÉ (Ferdinand), ancien archiviste du département de la Lozère, rue Rougier, 14, à Marseille.
- ANDRÉ (Francisque), archiviste du département de l'Aube.
- ARNAUD, notaire, à Barcelonnette.
- AUBÉPIN, archiviste du département du Cantal.
- AUDIAT (Louis), président de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.
- AUTORDE, archiviste du département de la Creuse.
- BARBAUD, archiviste du département de la Vendée.
- BARBIER DE MONTAULT (Le chanoine), à Poitiers.
- BARCKHAUSEN, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux.
- BARDON, receveur des domaines, à Nîmes.
- BASSET, directeur de l'École supérieure des lettres d'Alger.
- BAYE (Le baron Joseph de), membre de la Société des antiquaires de France, à Baye, par Montinort (Marne).
- BAZIN DE BEZONS, proviseur du lycée de Reims.
- BEAUCHET, professeur à la Faculté de droit de Nancy.

- BEAUNE (Henri), avocat, à Lyon.
- BEAUREPAIRE (Eugène DE ROBILLARD DE), secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie, à Caen.
- BEAUVOIS, à Corberon (Côte-d'Or).
- BERTHELÉ (Joseph), archiviste du département de l'Hérault.
- BERTHOLOX (Le docteur), à Tunis.
- BERTHOMIEU, secrétaire de la Commission archéologique de Narbonne.
- BERTRAND (Louis), conservateur du musée de Philippeville.
- BLÉD (L'abbé), président de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
- BLEICHER, professeur à l'École supérieure de pharmacie de Nancy.
- BLOCH, archiviste du département de l'Aude.
- BONDURAND (BLIGNY-), archiviste du département du Gard.
- BONNO (L'abbé), curé de Chenoise (Seine-et-Marne).
- BORDIER, contrôleur civil, à Maktar (Tunisie).
- BORREL, architecte, à Moutiers (Savoie).
- BOURBON, archiviste du département de l'Eure.
- BOURDERY (Louis), avocat, à Limoges.
- BOURGOIS (Alfred), archiviste du département de Loir-et-Cher.
- BRAQUEHAYE, directeur de l'École municipale de dessin, à Bordeaux.
- BRAY (DE), capitaine au 4^e régiment de tirailleurs, à Sousse (Tunisie).
- BROCARD (Le commandant), chef de bataillon du génie en retraite, à Bar-le-Duc.
- BROSSARD, archiviste du département de l'Ain.
- BRUCHET (Max), archiviste du département de la Haute-Savoie.
- BRUNE (L'abbé), curé de Baume-les-Messieurs (Jura).
- BRUTAÏLS, archiviste du département de la Gironde.
- CABANÈS, membre de la Société d'études des sciences naturelles de Nîmes.
- CARDAILLAC (DE), conseiller à la cour d'appel d'Agen.
- CARRIÈRE, membre de la Société d'études des sciences naturelles de Nîmes.
- CARSALADE DU PONT (Le chanoine DE), président de la Société historique de Gascogne, à Auch.
- CARTON (Le docteur), médecin-major de 2^e classe au 19^e régiment de chasseurs, à Lille.

- CAZALIS DE FONDOUCE, secrétaire général de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.
- CLOSMADÉUC (Le docteur DE), président de la Société polymathique du Morbihan, à Vannes.
- COLLIGNON, inspecteur du service des monuments historiques, à Tlemcen (département d'Oran).
- COMBARIEU, archiviste du département du Lot.
- CORNILLOX, conservateur du musée de Vienne (Isère).
- CORTEZ (Fernand), à Saint-Maximin (Var).
- COUARD, archiviste du département de Seine-et-Oise.
- COURANT (Maurice), gérant de la chancellerie, à Tien-Tsin.
- DEJEANNE (Le docteur), à Bagnères-de-Bigorre.
- DEMAISON, archiviste de la ville de Reims.
- DES MÉLOIZES (Le marquis), membre de la Société des antiquaires du Centre, à Bourges.
- DESPLANQUE, archiviste du département des Pyrénées-Orientales.
- DOUAI (Le chanoine), à Toulouse.
- DU CHATELLIER (Paul), archéologue, au château de Kernuz, par Pont-l'Abbé (Finistère).
- DUJARRIC-DESCOMBES, vice-président de la Société historique et archéologique du Périgord, à Périgueux.
- DUNOYER DE SEGONZAC (Jacques), archiviste du département de la Sarthe.
- DU PATY DE CLAM (Le comte), receveur des contributions directes, à Gafsa (Tunisie).
- DURAND (Georges), archiviste du département de la Somme.
- DUTILLEUX, chef de division à la préfecture de Versailles.
- DUVAL, archiviste du département de l'Orne.
- DUVERNOY, archiviste du département de Meurthe-et-Moselle.
- ECK (Th.), conservateur du musée de Saint-Quentin.
- ESPÉRANDIEU, capitaine au 61^e régiment d'infanterie, à Marseille.
- ESTIENNE, archiviste du département du Morbihan.
- FAGE (René), avocat, à Limoges.
- FARGES (Le capitaine), attaché aux affaires indigènes, à Constantine.
- FAVIER, conservateur de la bibliothèque de la ville de Nancy.
- FERRAND (Gabriel), agent de la résidence de France, à Mananjary (Madagascar).
- FILLET (L'abbé), curé d'Alex (Drôme).

- FINOT, archiviste du département du Nord.
- FLAMARE (DE), archiviste du département de la Nièvre.
- FLEURY (Paul DE), archiviste du département de la Charente.
- FOUQUET (Le docteur), archéologue, au Caire.
- FOUREAU (Fernand), à Biskra.
- FOURNIER, professeur à la Faculté de droit de Grenoble.
- FRÉMINVILLE (DE), archiviste du département de la Loire.
- GARRIGOU (Le docteur), président de l'Association pyrénéenne, à Toulouse.
- GRANDMAISON (Louis DE), archiviste du département d'Indre-et-Loire.
- GRASSET (Le comte DE), archiviste adjoint du département des Bouches-du-Rhône, à la Tourelle, par Mazargues, près Marseille.
- GSELL, professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger.
- GUESDE, à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).
- GUIBERT (Louis), membre de la Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
- GUIGUE (Georges), archiviste du département du Rhône.
- GUILLAUME (L'abbé), archiviste du département des Hautes-Alpes.
- GUYOT, professeur à l'École nationale forestière de Nancy.
- HABASQUE, conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux.
- HAILLANT, membre de la Société d'émulation, à Épinal.
- HANNEZO, capitaine au 4^e régiment de tirailleurs, à Sousse (Tunisie).
- HÉRON, professeur libre, à Rouen.
- HUGUES, archiviste du département de Seine-et-Marne.
- IMBAULT-HUART (Camille), consul de France, à Canton (Chine).
- ISNARD, archiviste du département des Basses-Alpes.
- JADART, secrétaire général de l'Académie nationale de Reims.
- JARRY (Louis), membre de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
- JEANNIER, chancelier du consulat de France, à Bagdad.
- JOVY, professeur au collège de Vitry-le-François.
- LABANDE, conservateur de la bibliothèque de la ville et du musée Calvet, à Avignon.
- LABROUCHE, archiviste du département des Hautes-Pyrénées.
- LACROIX, archiviste du département de la Drôme.
- LA CROIX (Le P. DE), à Poitiers.

- LA GRASSERIE (Raoul DE), juge au tribunal civil de Rennes.
- LAMONDÈS (DE), membre de la Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
- LAIGUE (DE), consul général de France, à Rotterdam.
- LAUGARDIÈRE (DE), membre de la Société des antiquaires du Centre, à Bourges.
- LAURENT, archiviste du département des Ardennes.
- LE BRETON (Gaston), conservateur du musée céramique de Rouen.
- LE CLERT, conservateur du musée archéologique de Troyes.
- LEMPEREUR, archiviste du département de l'Aveyron.
- LERICHE, chancelier du consulat de France, à Mogador.
- LEROUX, archiviste du département de la Haute-Vienne.
- L'ÉPINASSE-LANGEAC (Le vicomte DE), président de la chambre consultative d'agriculture de Tunisie, à Sfax.
- LETAINTURIER (Gabriel), publiciste, chef du cabinet de M. le Préfet des Alpes-Maritimes.
- LEX, archiviste du département de Saône-et-Loire.
- LIUILLIER, chef de division à la préfecture de Melun.
- LIBOIS, archiviste du département du Jura.
- L'ISLE DU DRENEUC (Pître DE), conservateur-directeur du musée archéologique de Nantes.
- LOIR (Le docteur), directeur du laboratoire de bactériologie et de vinification, à Tunis.
- LORQUET, archiviste du département du Pas-de-Calais.
- MALAVIALLE, secrétaire général de la Société languedocienne de géographie, à Montpellier.
- MÉLY (DE), au château de Mesnil-Germain, par Fervacques (Calvados).
- MERCIER (Ernest), président de la Société archéologique de Constantine.
- MERLET (René), archiviste du département d'Eure-et-Loir.
- MÉTAIS (L'abbé), secrétaire archiviste de l'évêché, à Chartres.
- MICHEL, conservateur adjoint du musée Saint-Jean d'Angers.
- MINGAUD (Galien), secrétaire général de la Société d'études des sciences naturelles de Nîmes.
- MOLARD (Francis), archiviste du département de l'Yonne.
- MONCEAUX, membre de la Société des études historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

- MONLEZUN, lieutenant-colonel au 49^e régiment d'infanterie, à Bayonne.
- MOREL (L'abbé), curé de Chevrières (Oise).
- MOREL (Léon), receveur particulier des finances, en retraite, à Reims.
- MORIS, archiviste du département des Alpes-Maritimes.
- MUGNIER, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
- MUSSET (Georges), bibliothécaire de la ville de la Rochelle.
- NICAISE (Auguste), membre de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de Châlons-sur-Marne.
- OTTAVI, vice-consul de France, à Mascate.
- PAGART D'HERMANSART, secrétaire général de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
- PAPIER (Alexandre), président de l'Académie d'Hippone, à Bône (département de Constantine).
- PARFOURU, archiviste du département d'Ille-et-Vilaine.
- PASCAUD, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
- PASQUIER, archiviste du département de l'Ariège.
- PÉLICIER, archiviste du département de la Marne.
- PÉLISSIER, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.
- PÉRATHON (Cyprien), à Aubusson (Creuse).
- PICHE (Albert), à Pau.
- PICHOT, chef de bataillon d'infanterie, commandant supérieur du cercle de Gafsa (Tunisie).
- PIETTE, archéologue, à Rumigny (Ardennes).
- PIGEON (Le chanoine), membre de la Société académique de Coustances.
- PORTAL (Charles), archiviste du département du Tarn.
- POTTIER (Le chanoine), président de la Société archéologique de Montauban.
- PRADÈRE (Bertrand), conservateur du musée du Bardo, à Tunis.
- PRIEUR DE LACOMBLE (E.), lieutenant-colonel du 110^e régiment d'infanterie, à Dunkerque.
- PRUDHOMME, archiviste du département de l'Isère.
- REBILLET, chef de bataillon au 4^e régiment de zouaves, à Tunis.
- REQUIN (L'abbé), à Avignon.
- REYMOND (Marcel), à Grenoble.
- RICHARD (Alfred), archiviste du département de la Vienne.
- RICHARD (Jules-Marie), archiviste-paléographe, à Laval.

PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES
DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES
DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 14 JANVIER 1895.

PRÉSIDENTENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Mowat, membre de la Société des antiquaires de France, adresse des remerciements au Ministre pour sa nomination au titre de membre honoraire du Comité.

M. Fernand Cortez, correspondant du Comité à Saint-Maximin (Var), envoie un mémoire sur le vêtement au milieu du xvi^e siècle dans une petite ville de Provence. — Renvoi à M. Guiffrey.

M. Bourdery, correspondant du Comité à Limoges, envoie une note sur un souterrain-refuge situé à Liviers, commune de Jumilhac (Dordogne). — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Dissard, correspondant du Comité à Lyon, envoie une note sur une inscription romaine découverte à Lyon sur le coteau de Fourvières. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

MM. Victor Quesné et Léon de Vesly rendent compte des dernières explorations qu'ils ont faites sur le plateau de Tostes et dans les forêts de Bord et de Louviers. — Renvoi à M. Auguste Longnon.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Objets antiques avec marques de fabricant, inscriptions et autres signes, trouvés à Lectoure, par M. Eugène Camoreyt.

Les différents de la monnaie de Grenoble, de 1489 à 1553. — Bris officiel du sceau de la Cour de l'officialité de Vienne de la rive gauche de la Galaure, à la mort de l'archevêque Pierre Palmier, 1556. — Notes sur les différents des ateliers d'Aix, de Villefranche et d'Amiens et sur les dernières monnaies posthumes de Henri II. — Les différents de la monnaie de Romans (1389-1556). — Les dernières monnaies frappées à Montélimar. — De la circulation des monnaies suisses en Dauphiné au XVII^e siècle. — Quelques douzains aux croissants de Henri II, par M. Roger Vallentin.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. Anatole de BARTHÉLEMY lit un rapport sur une demande de subvention formée par la Société historique et archéologique du Forez « la Diana ». Le Comité, considérant l'activité de cette Société, la régularité avec laquelle elle conduit ses publications, et les sacrifices qu'elle fait pour l'entretien et le développement du musée fondé par elle, émet un avis favorable.

M. CAGNAT rend compte sommairement d'une communication de M. le capitaine Espérandieu, relative à deux inscriptions romaines récemment découvertes à Nîmes et à Marseille. Il conclut à ce qu'elle soit insérée au *Bulletin*. — Adopté⁽¹⁾.

M. COURAJOD rend compte de deux communications de M. de Cardaillac, avocat à Tarbes :

« La première est une intéressante et consciencieuse étude sur cinq pièces d'émail champlévé du XIII^e siècle, que l'auteur a le tort d'attribuer à la fin du XII^e siècle. A cause de l'effort sincère dont témoigne ce petit travail, le mémoire de M. de Cardaillac mériterait d'être imprimé au *Bulletin*, si les objets identiques à ceux qu'il signale n'étaient extrêmement nombreux, et si la communication examinée ici, apportait quelque chose de nouveau à la science. »

(1) Voir *Bulletin archéologique*, année 1884, p. 430.

En conséquence, le rapporteur propose de déposer ce mémoire aux archives du Comité après avoir remercié l'auteur.

La seconde communication de M. de Cardaillac a trait à des sculptures gothiques conservées dans l'église de Fontarabie :

« M. de Cardaillac décrit avec beaucoup de bonne volonté quelques bas-reliefs sculptés, en albâtre, conservés dans l'église de Fontarabie. Il les regarde comme une œuvre exclusivement locale et comme le produit d'un art étroitement provincial et particulièrement propre au Guipuscoa. « Ces panneaux, dit-il, sont probablement originaires de Fontarabie. » Mais il ne justifie en rien son hypothèse, quand il insiste sur la valeur individuelle de ces menus objets d'art.

« La photographie jointe au mémoire n'est pas une révélation. Il y a fort longtemps que ces monuments ont été photographiés et publiés à Madrid par Laurent, d'une manière plus complète et dans des conditions meilleures. De plus, M. de Cardaillac soulève, sans qu'il s'en doute le moins du monde, une très intéressante question d'histoire de l'art, à savoir le lieu exact de provenance d'une quantité innombrable de petits bas-reliefs d'albâtre qu'on rencontre partout en Italie, en Espagne et en France. J'en connais pour ma part plusieurs centaines, tous semblables entre eux par la matière, le choix des sujets toujours religieux, la composition monotone et la décoration peinte.

« Il y en a au Louvre, au Musée de Cluny, dans presque tous les musées départementaux de la France, dans un très grand nombre d'églises. J'en ai dressé autrefois, pour les besoins de mon enseignement, une liste sommaire. La simple énumération des lieux qui possèdent des bas-reliefs émanant du même atelier que ceux de Fontarabie, donnerait à mon compte rendu les proportions d'un mémoire et deviendrait la dissertation que l'auteur de la présente communication n'a pas faite et dont il n'a pas même entrevu la nécessité.

« Je termine en remarquant qu'au point de vue étroit des références espagnoles, on aurait dû tenir compte ici, avant tout, des monuments similaires du Musée archéologique de Madrid et surtout des plus grandes pièces connues dans la série, c'est-à-dire des bas-reliefs du Musée de Cordoue, si intéressants par leur caractère. Car ce caractère contribuera un jour à fournir des renseignements

sur la provenance géographique de cet ensemble d'objets, tous inspirés par l'art gothique flamand transplanté dans un milieu ethnique différent de son essence personnelle.

« Pendant un siècle et demi, un atelier industriel très important, situé à proximité d'une carrière d'albâtre et favorisé dans son expansion par de faciles moyens de communication comme la mer, a inondé les rives du bassin méditerranéen et l'occident de l'Europe de ses produits de pacotille, tous identiques entre eux. Le point de départ de la marchandise et le centre originel de la fabrication restent encore à déterminer.

« M. de Cardaillac n'ayant pas même posé la question et n'ayant apporté à la solution du problème qu'un élément déjà connu, j'ai l'honneur de proposer au Comité de déposer son travail aux archives. » — Adopté.

M. Eugène MÜTZ rend compte d'une communication de M. Labande, conservateur de la Bibliothèque et du Musée Calvet, à Avignon. Il s'agit d'un inventaire de la cathédrale de Carpentras, rédigé en 1322, et qui n'est plus connu que par une copie authentique datée de 1786, copie qui ne semble pas des plus fidèles, car certains mots y sont absolument estropiés.

« Quoique les descriptions soient des plus sommaires (pour les manuscrits, les *incipit* et les *explicit* manquent), l'inventaire découvert par M. Labande offre un réel intérêt et mérite d'être inséré au *Bulletin*.

« Au moment de l'impression, il sera nécessaire de rectifier un certain nombre de transcriptions fautives, dues au copiste du siècle dernier, ou du moins de les accompagner de la mention *sic*.

« Il serait également à souhaiter que certains termes techniques, offrant des formes plus ou moins corrompues, fussent rapprochés de leurs analogues enregistrés par Ducange ou par le Père Ehrlé dans son travail sur la Bibliothèque des papes d'Avignon⁽¹⁾. »

M. Salomon REINACH rend compte d'une communication de M. Morel, correspondant du Comité à Reims, signalant la découverte, dans cette ville, d'un foudre de Jupiter recueilli dans une sépulture romaine à incinération⁽²⁾.

⁽¹⁾ Voir ci-après, p. 27 et suiv.

⁽²⁾ Voir ci-après, p. 267.

MM. de BARTHÉLEMY et MÜNTZ rendent compte de divers ouvrages pour lesquels des demandes de souscription ont été adressées au ministre de l'Instruction publique.

L'ordre du jour appelle l'examen des propositions à faire à M. le Ministre en vue des distinctions honorifiques à distribuer à l'occasion du prochain Congrès des Sociétés savantes.

M. REINACH appelle l'attention du Comité sur un très curieux mémoire publié récemment dans une revue hongroise et faisant connaître un *unbo* de même style que le célèbre chaudron de Gundstrup. Cet objet a un si grand intérêt pour l'étude de l'art gaulois, et la langue dans laquelle le mémoire en question est écrit est si peu connue en France, qu'il y aurait lieu peut-être de publier dans le *Bulletin* un compte rendu de cette découverte et de reproduire les gravures qui accompagnent le mémoire hongrois. Cette proposition est adoptée et M. Reinach veut bien se charger de faire connaître aux lecteurs du *Bulletin* cet intéressant monument⁽¹⁾.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'Archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

⁽¹⁾ Voir ci-après, p. 41 et suiv.

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 1895.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. l'abbé Bonno, correspondant du Comité à Chenoise (Seine-et-Marne), communique une brique à inscription trouvée à Jérusalem et une statuette en bronze provenant d'un tombeau découvert à Caïffa. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Pitre de L'Isle, correspondant du Comité à Nantes, envoie une note accompagnée de six planches sur « des briques ornementées des premiers siècles dans le comté nantais » et sur les découvertes faites à Saint-Similien de Nantes en 1894. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Bulliot, membre non résidant du Comité à Autun, envoie une note sur la découverte d'un aqueduc gaulois au mont Beuvray. — Renvoi à M. de Barthélemy.

Les ouvrages suivants sont offerts au Comité par leurs auteurs :

1° *Note sur une thèse inédite de Nicolas-François de Lorraine, d'après une gravure également inédite de Hanzelet.* — 2° *découverte archéologique faite près de Xertigny-en-Vosges en 1755*, par M. Favier.

Les tapisseries des Ursulines de Caen. L'embarquement et le martyre de sainte Ursule, par M. Armand Gasté.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

MM. DE LASTEYRIE, MÜNTZ et G. PERROT sont chargés de l'examen de divers ouvrages pour lesquels des souscriptions ont été demandées au Ministère.

L'ordre du jour appelle l'examen des communications parvenues au Ministère en vue du prochain Congrès des Sociétés savantes. Distribution de ces communications est faite entre divers membres

du Comité qui en rendront compte avant le 1^{er} mars, de façon à permettre de régler l'ordre du jour du Congrès assez tôt pour qu'il soit communiqué en temps utile à tous les intéressés.

M. GUIFFREY rend compte d'une communication de M. Fernand Cortez, relative à l'histoire du costume féminin en Provence dans le cours du xvi^e siècle :

« M. Cortez a copié dans les anciennes minutes d'une étude notariale de Saint-Maximin (Var) les passages se rapportant au costume féminin vers le milieu du xvi^e siècle. Ces extraits, au nombre de vingt-huit, tirés pour la plupart de contrats de mariage de personnes de modeste condition, présentent cette particularité curieuse que le rédacteur a intercalé au milieu d'un texte français des termes provençaux dont l'explication paraît quelquefois assez difficile à donner avec précision.

« Ces extraits sont courts et choisis avec discernement; leur rapprochement prête à des comparaisons intéressantes. En conséquence, il y a lieu d'en proposer l'impression dans le *Bulletin* du Comité. » — Adopté⁽¹⁾.

M. HÉRON DE VILLESOSSE lit un rapport sur une note de M. Dissard, correspondant du Comité à Lyon, relative à une découverte faite sur la colline de Fourvière. Il s'agit d'un petit autel votif consacré par trois membres de la famille *Mattia*, probablement trois frères. Ce petit autel est orné de la représentation des Mères Augustes. Ces figures justifient les restitutions proposées par M. Dissard pour la première ligne du texte qui renfermait les noms de ces divinités. M. de Villefosse propose l'insertion au *Bulletin* de la note de M. Dissard. — Adopté⁽²⁾.

M. DE BARTHÉLEMY donne lecture d'un rapport sur un ouvrage pour lequel une demande de souscription a été adressée au Ministère.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

(1) Voir ci-après, p. 10.

(2) Voir ci-après, p. 21.

SÉANCE DU 7 MARS 1895.

PRÉSIDENTENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Bourbon, correspondant du Comité à Évreux, rend compte des dernières découvertes faites dans les travaux de la cathédrale d'Évreux. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. de Richemond, correspondant du Comité à La Rochelle, envoie copie du contrat de mariage de Gabriel Allegrain, sculpteur de la marine à Rochefort, passé le 24 mars 1768. — Renvoi à M. Courajod.

Les ouvrages suivants sont offerts au Comité par leurs auteurs :

Saint-Quentin dans l'antiquité et au moyen âge, récit relatant les intéressantes découvertes faites dans cette ville en 1892 et 1893, suivi d'une notice sur une trouvaille de monnaies romaines, faite à Fontaine-Uterte (Aisne), par M. Théophile Eck.

Reliquaires limousins, types, formes, décor, par M. Louis Guibert.

M. CAGNAT fait savoir, d'après une communication de M. l'adjudant Graziani, du 4^e régiment de tirailleurs, que le sarcophage de Soussé, dont l'inscription a été publiée dans le *Corpus* (t. VIII, n^o 63), vient d'être transporté de la porte Bab-el-Ghabi, où il était déposé depuis fort longtemps, à la Kasbah.

L'ordre du jour appelle l'examen des questions relatives au prochain Congrès des Sociétés savantes. Il est procédé au choix des présidents qui seront proposés à l'agrément de M. le Ministre pour chacune des séances de la Section d'archéologie. On dresse ensuite le tableau des communications destinées au Congrès et répartition en est faite entre les diverses séances. A cette occasion, plusieurs

membres demandent que, par application du règlement, aucune des communications dont le manuscrit n'a pas été envoyé d'avance au Ministère ne figure à l'ordre du jour imprimé du Congrès. Cette proposition est adoptée et le Comité prie l'administration de vouloir bien rappeler dans la circulaire qu'elle enverra aux Sociétés savantes pour le Congrès de 1896 que les auteurs désireux de voir leurs communications inscrites à l'ordre du jour et publiées dans le *Bulletin du Comité*, doivent envoyer leur manuscrit complet au Ministère dans les délais fixés par l'administration.

Une discussion s'engage ensuite sur le point de savoir s'il y a lieu de publier, comme on le fit jadis pendant quelques années, un volume spécial contenant les meilleurs travaux lus au Congrès. Cette proposition est repoussée à une forte majorité.

M. CAGNAT demande, au nom de la Commission des antiquités du Nord de l'Afrique, l'insertion au *Bulletin* d'un rapport de M. Houdas sur une communication de M. Gauckler :

« Il s'agit d'une stèle de pierre sur laquelle se lit une inscription arabe. Elle provient d'une ruine de Tunisie nommée Henchir-Soudga ⁽¹⁾. Ce qui donne à cette inscription arabe un caractère particulier, c'est que la stèle qui la porte est entièrement isolée et qu'elle semble n'avoir appartenu ni à un édifice musulman quelconque ni à un monument funéraire. On serait disposé à croire que cette stèle a été gravée en souvenir d'une bataille, gagnée en cet endroit par les musulmans, et cette hypothèse prend quelque valeur si l'on considère qu'une partie de l'inscription fait allusion à la célèbre bataille de Bedr, une des plus importantes victoires remportées par Mahomet au début de sa prédication.

« Les caractères, gravés en creux, ont été exécutés par un homme peu habile dans l'art de tailler la pierre; mais comme il s'agit d'un texte emprunté au Coran, la lecture n'en offre aucune difficulté. La première partie est tirée du chapitre LXI, v. 13, et la seconde, qui commence à la cinquième ligne, provient du chapitre III, v. 141. La date de l'inscription est assez difficile à déterminer; cependant, en comparant l'aspect de son écriture avec celui d'une inscription trouvée à Sousse par M. de Bray et d'une inscription funéraire

⁽¹⁾ Voici ce que dit M. Cagnat dans ses *Nouvelles explorations en Tunisie*, p. 35 : « En avant du temple est une grande stèle, qui a peut-être été employée dans une construction postérieure. »

relevée près de Qaïrouân, on arrive à lui assigner, avec assez de vraisemblance, la date du II^e ou III^e siècle de l'hégire.

« Voici le texte de l'inscription :

نصر من الله وفتح قريب (S. LXI, v. 13) وقالوا ربنا (S. III, v. 141)
اغفر لنا ذنوبنا واسرافنا في امرنا وثبتت اقدامنا وانصرنا على القوم
الكافرين

« Traduction : . . . « Un secours vient de Dieu et la victoire est proche . . . Ils disaient : Seigneur, pardonne-nous nos fautes, les écarts dont nous nous sommes rendus coupables dans notre mission ; raffermis nos pas et prête-nous ton assistance contre ce peuple infidèle . . . »

M. DE LA BLANCHÈRE communique, au nom de M. Pradère, correspondant du Comité à Tunis, six aquarelles représentant des panneaux de faïence, de fabrication tunisienne, qui existaient dans les palais ruinés du Bardo, et qui ont été, par ses soins et ceux de M. Pradère, transportés au musée et employés à la décoration de salles déjà intéressantes comme spécimens de l'architecture maugrabine dans ce siècle. La fabrication des panneaux de faïence décorative paraît, d'après ceux d'entre eux qui sont datés en toutes lettres, commencer au XVII^e siècle; on en connaît de l'année 1635; il y en a certains d'antérieurs, mais on ne peut, jusqu'ici, affirmer qu'il en existe du XVI^e siècle. Les derniers sont contemporains ou voisins de la construction du harem, aujourd'hui le musée, et datent, par conséquent, d'une cinquantaine d'années. Pendant cette longue et florissante vie, l'industrie des faïences décoratives présente un caractère d'unité extraordinaire : les procédés, qui sont ceux de la faïencerie mauresque d'Espagne, les éléments et partis pris d'art, qui n'ont guère d'étranger que ce qui leur vient d'Espagne, tout est arrivé en Afrique à l'état de constitution parfaite, et l'on n'a fait que répéter les premiers modèles jusqu'à la fin. Cet art est d'ailleurs fort beau et d'un caractère décoratif remarquable. M. de La Blanchère demande à conserver les aquarelles, qui doivent servir à une publication dans les *Collections du musée Alaoui*.

M. LONGNON rend compte d'un rapport adressé au Ministre par

MM. Victor Quesné et L. de Vesly sur l'emploi qu'ils ont fait de la subvention qui leur a été accordée pour continuer l'exploration archéologique qu'ils ont entreprise dans les forêts de Bard et de Louviers. — Un extrait de ce rapport sera inséré au *Bulletin*.

M. DE MONTAIGLON rend compte d'une communication de M. Bondurand, archiviste du Gard et correspondant du Comité à Nîmes, signalant une inscription du XII^e ou du XIII^e siècle trouvée en novembre dernier dans la cella de la Maison Carrée, en démolissant des murs modernes qui avaient servi d'appui à des fragments sculptés, déposés dans le Musée installé dans la Maison Carrée. Un estampage dû à M. Estève, conservateur du Musée archéologique de Nîmes, permet de contrôler la lecture que M. Bondurand propose de cette inscription. C'est une épitaphe ainsi conçue :

... III K̄E : IANUARI
 ob II 7̄ : WILELMVS
 in BER7̄VS : DELA
 sp̄ EIR7̄S : QVOD
 es FVI : QVOD : S7̄
 eriS : MEM7̄O : MEI

Le nom de *Laspeyre* est encore aujourd'hui porté à Nîmes.

M. DE MONTAIGLON rend compte d'une communication de M. Giraud, correspondant du Comité à Lyon, relative à un texte inédit de 1643 sur le dorage des métaux. Il propose l'insertion de ce document au *Bulletin*. — Adopté ⁽¹⁾.

M. HÉRON DE VILFOSSE annonce la découverte à Mandœuvre d'un fort joli bronze de l'époque romaine, dont il montre une photographie qu'il tient de l'obligeance de M. Lalance, président de la Société archéologique de Montbéliard. Il profite de cette occasion pour exprimer le regret que les correspondants du Comité mettent souvent si peu d'empressement à signaler les découvertes intéressantes qui peuvent se faire dans leur région. Il cite des exemples tout récents de négligences de ce genre.

⁽¹⁾ Voir ci-après, p. 24.

M. DE SAINT-ARROMAN répond au nom de l'administration qu'il écrira sans retard aux correspondants dont il vient d'être question, pour leur rappeler que le titre qu'ils ont reçu du Ministre n'est pas purement honorifique, et qu'en l'acceptant, ils se sont engagés à signaler de suite au Comité toutes les découvertes et tous les faits archéologiques pouvant avoir quelque intérêt.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE rend compte d'une communication de M. l'abbé Bonno, correspondant du Comité à Chenoise (Seine-et-Marne).

L'envoi de M. l'abbé Bonno comprend deux monuments originaux qu'il a rapportés d'un voyage en Palestine.

Le premier est une brique romaine très bien conservée, de forme exactement carrée et mesurant 0 m. 18 sur chaque côté. Elle porte une empreinte oblongue placée en diagonale sur le milieu d'un des plats. On y lit très distinctement :

LE X FR

Le(gio) X Fr(etensis).

Les lettres sont en relief. Cette brique, qui porte le nom de la légion X Fretensis, cantonnée en Syrie sous l'Empire, appartient à une série déjà nombreuse et dont les différents exemplaires ont été signalés dans le tome III du *Corpus*. Elle a été recueillie par M. l'abbé Bonno entre les remparts de Jérusalem et le Cédron; elle est intacte. Notre correspondant l'offre généreusement à la Bibliothèque nationale.

Le second monument est une statuette en bronze, haute de 0 m. 20, qui ne présente pas malheureusement les mêmes caractères d'antiquité. C'est une jeune femme dans l'attitude des canéphores, les bras et les jambes nues, vêtue d'un chiton court serré à la taille, singulièrement découpé en pointe sur le devant et muni d'un gland. La patine est très verte et ne paraît pas antique. Ce monument aurait été trouvé dans un tombeau de Caïffa, d'après l'affirmation d'un prêtre grec qui l'a cédé à M. l'abbé Bonno. Il y a lieu de faire des réserves sur l'authenticité de ce bronze.

On doit remercier notre correspondant de la communication de ces deux monuments. Il faut lui retourner le second, qui ne lui a été confié qu'à titre de dépôt.

MM. DE LASTEYRIE, MÜNTZ et PERROT rendent compte de divers ouvrages pour lesquels des demandes de souscription ont été adressées au Ministère.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,
Membre du Comité.

SÉANCE DU 8 AVRIL 1895.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture au Comité de l'arrêté ministériel, en date du 19 mars, par lequel M. Babelon, conservateur des médailles à la Bibliothèque nationale, membre de la Société des antiquaires de France, est nommé membre titulaire de la Section d'archéologie du Comité.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Brun-Durand, correspondant du Comité à Crest (Drôme), envoie copie d'un contrat d'apprentissage d'un tisserand, joueur de violon, daté de 1668. — Renvoi à M. de Montaiglon.

M. Maurice Dumoulin, conservateur de la bibliothèque de Roanne, envoie copie d'un extrait du livre journal de noble Antoine de Theillis, seigneur de Farges (xvi^e siècle). — Renvoi à M. Müntz.

M. Pasquet de Laurière fait don au Comité de la collection d'empreintes d'inscriptions, recueillies par feu M. de Laurière, ancien correspondant du Comité. — MM. de Barthélemy et de Villefosse sont chargés d'examiner cette collection et d'en faire l'objet d'un rapport à la Section. L'administration voudra bien, en attendant, transmettre au donateur les remerciements du Comité.

M. Courajod est chargé d'examiner un ouvrage pour lequel une demande de souscription a été adressée au Ministère.

M. DE BARTHÉLEMY donne lecture d'un rapport sur la découverte d'un aqueduc gaulois au mont Beuvray :

« Les fouilles faites en 1894 au mont Beuvray par M. Bulliot ont

donné à cet archéologue l'occasion de présenter un long exposé, divisé en trois parties.

« Dans la première, M. Bulliot décrit les recherches consciencieuses faites par lui, fouilles qui ont eu pour résultat de lui révéler la présence d'un aqueduc dont il donne le plan et des photographies. Pour lui, l'antiquité de cet aqueduc est prouvée par la présence de monnaies et de poteries gauloises, recueillies dans son parcours, et aussi par les ruines de maisons antiques, construites au-dessus. M. Bulliot ne pense pas que cette conduite d'eau ait été établie pour les simples besoins des particuliers; il y voit l'intention de fournir une force motrice hydraulique aux établissements métallurgiques qui existaient sur le Beuvray, ou, pour parler plus exactement, à Bibracte.

« La présence de fourneaux soufflés au moyen d'appareils hydrauliques, en Gaule, à l'époque de l'indépendance ou pendant l'occupation romaine, serait un fait tout à fait nouveau. J'ai déjà entretenu la Section d'archéologie de l'aqueduc de Bibracte et, sur ma proposition, le Comité a demandé à l'administration de consulter M. le directeur des mines, en lui communiquant le compte rendu de M. Bulliot.

« M. l'ingénieur Lodin, dont le rapport est joint au dossier, reconnaît que le système d'interprétation de M. Bulliot n'est pas invraisemblable; mais il est d'avis que, sur un sujet aussi intéressant, il serait utile de continuer les fouilles, afin d'arriver à confirmer les propositions de M. Bulliot, sur la destination de l'aqueduc en question; on pourrait alors être fixé scientifiquement sur son étendue, la capacité de la prise d'eau, la distribution des moyens d'alimentation, etc.

« Il me semble que l'on devrait retourner le rapport de M. Bulliot à son auteur, avec la consultation de M. l'ingénieur en chef, en le priant de donner à la question un supplément d'instruction et en se faisant accompagner sur les lieux par un ingénieur des mines, qu'il trouverait certainement au Creuzot. Dans ce cas, et pour ces recherches supplémentaires, il y aurait lieu d'accorder à M. Bulliot une subvention, sur le chiffre de laquelle il pourrait être consulté au préalable.

« Dans la seconde partie, M. Bulliot donne des détails sur des substructions antiques répandues dans un espace de terrain considérable. Il pense que, sur ce point, il y avait des habitations et

des hôtelleries avec des hangars spéciaux, clos de murs, destinés à donner asile aux troupes amenés aux foires du Beuvray. Des débris d'amphores, des goulots et des fonds de vases, des débris de fibules, des monnaies gauloises, se trouvent en quantité sur des plates-formes où auraient été les habitations ou tavernes; on ne recueille aucun de ces débris dans les espaces qui auraient été des paires.

« Dans la troisième partie, M. Bulliot décrit une habitation gauloise, de forme quadrilatérale, dans les ruines de laquelle il a trouvé deux deniers gaulois et neuf monnaies de la République romaine, dont la plus récente peut être classée à l'an 31 avant J.-C. Cette date concorde avec celle à laquelle on place l'abandon de Bibracte pour Augustodunum.

« La Section reconnaît que la campagne archéologique de 1894 a été fructueuse, grâce à la libéralité du Ministère, au zèle de M. Bulliot et à la part personnelle qu'il a prise aux dépenses. »

M. DE LASTEYRIE rend compte d'une communication de M. Bourbon, correspondant du Comité à Évreux, relative aux dernières découvertes faites dans le chœur de la cathédrale d'Évreux au cours des travaux de restauration dont le monument est l'objet. Il propose l'impression de la note envoyée par M. Bourbon, surtout si celui-ci veut bien y joindre un plan des substructions découvertes qui font connaître les dispositions du chœur roman antérieur au chœur actuel⁽¹⁾.

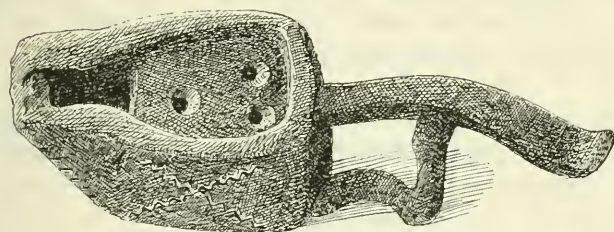
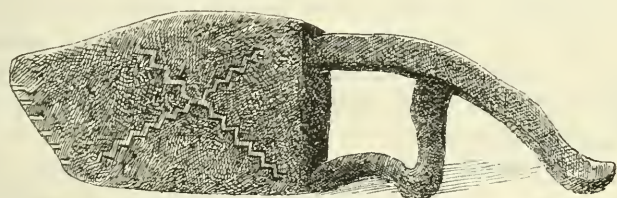
M. DE LASTEYRIE croit devoir communiquer au Comité une lettre de M. de Roumejoux, un des meilleurs archéologues du centre de la France, qui signale une lampe en métal, dont la forme, d'un type très rare, ressemble beaucoup à celle de deux lampes recueillies à Lixus, en Maroc, par M. de La Martinière et reproduites dans le *Bulletin archéologique* de 1888. Ces lampes de Lixus avaient été attribuées, sous toutes réserves, à l'époque phénicienne. Il est bien difficile, en les comparant à celles que fait connaître M. de Roumejoux, de maintenir cette attribution. Ce dernier propose de les rapporter à l'époque de la domination des Visigoths ou des Vandales. C'est une question discutable, mais il ne sera pas sans intérêt de

(1) Voir ci-après, p. 3, la communication de M. Bourbon.

reproduire ici les parties essentielles de la lettre de M. de Roumejoux :

« Dans les fouilles qu'il a faites à Lixus, M. de La Martinière a trouvé deux lampes en calcaire⁽¹⁾ qui ne ressemblent à aucun modèle existant; la décoration primitive de la plus petite lui donne un certain cachet phénicien.

« Ce modèle n'est pas inconnu car il existe à Cahors, où je le vois depuis plusieurs années chez M. Greil, collectionneur; elle est en plomb ou alliage de plomb; sa forme, comme vous pouvez en juger par l'exact dessin suivant, est identique à celles de Lixus; la queue est presque semblable et serait plus élégante.



« La partie où se plaçait la mèche est seule différente. Elle a été trouvée à Cahors, rue Saint-Projet, hors de la ville du moyen âge, dans la partie occupée par les premiers habitants de la presqu'île du Lot : époque gauloise? époque romaine? époque barbare ou visigothique? ces deux dernières ont laissé de nombreuses traces.

« Je ne sais si les deux lampes que M. de La Martinière attribue, sans toutefois l'affirmer, à l'époque phénicienne en sont effectivement. Dans tous les cas, et ce qui est certain, c'est que ce savant a découvert à Lixus des murailles post-romaines, ou byzantines,

(1) Voir la planche XI du *Bulletin archéologique* de 1890.

le sont-elles? Il est certain aussi que les Vandales (peuple germain), chassés d'Espagne en 428, ont occupé le nord de l'Afrique et le Maroc jusqu'en 534 et ont dû y laisser des traces de leur industrie; à cette époque (419-507), les Visigoths (peuple germain) étaient les maîtres de l'Aquitaine, dont Cahors faisait partie. Ces peuples d'origine germanique ne devaient pas, étant contemporains, avoir un art bien différent. Il est donc possible que ces trois lampes, de modèle un peu fruste et sauvage, puissent être attribuées sans trop de hardiesse à l'industrie de ces peuples, et justement l'ornement circulaire que remarque M. de La Martinière est bien le cercle avec un point central que les barbares employaient si souvent. Dans cette même rue Saint-Projet, on a trouvé des fibules en bronze et d'autres objets ornés ainsi. La lampe dont je vous envoie un croquis n'en porte point; elle est ornée sur ses côtés de lignes de zigzags ou losanges, à peine apparents maintenant, qui se coupent en croix; la partie qui forme le bec, légèrement arrondie, porte sur ses côtés un ornement semblable ⁽¹⁾.

« Je ne sais si cette note vous intéressera; en tout cas, je vous signale, pour en faire ce qui vous plaira, l'existence de cette lampe de forme très rare. L'attribution visigothique que je lui donne peut être hardie et bien plus hardie encore celle de vandale aux deux lampes de Lixus; en tout cas, c'est un rapprochement. »

M. HÉRON DE VILLEFOSSE met sous les yeux de la section la photographie d'une mosaïque romaine découverte au petit village de Saint-Paul-Trois-Châteaux, sur la ligne du chemin de fer en construction de Nyons à Pierrelatte (Drôme).

L'ingénieur en chef du chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, M. Geoffroy, qui en a communiqué le dessin, donne à ce sujet les renseignements suivants :

« Nous venons de trouver une villa romaine, sur la ligne en construction de Nyons à Pierrelatte, au village de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme). Les débris de construction se trouvaient recouverts de 2 m. 50 de terre mélangée de cendres, braises etc.

On a mis à jour une mosaïque de 9 mètres de longueur sur 3 mètres de largeur, dont j'envoie un croquis. A côté se trouve une

⁽¹⁾ La grande lampe de Lixus a des zigzags verticaux sur les côtés; ils sont très apparents.

mosaïque plus petite, mais insignifiante comme dessin. Mais comme elle est formée des mêmes matériaux noirs et blancs, je les ai fait recueillir, parce que l'on pourra les utiliser pour réparer la première.»

M. Geoffroy offre cette mosaïque au Musée de Saint-Germain, au nom de la Direction du chemin de fer de Lyon. Il est peu probable qu'une mosaïque de cette dimension puisse être placée dans les salles du musée. Mais bien que l'ornementation soit uniquement une ornementation géométrique, il serait très malheureux que cette mosaïque ne trouvât pas asile dans quelque musée et il y a lieu de remercier M. Geoffroy des soins qu'il a pris pour en assurer la conservation. Un détail doit être mentionné : la croix gammée ou swastika figure à plusieurs reprises (six fois au moins) au centre des doubles carrés qui constituent un des motifs de la décoration. L'ensemble ne manque pas d'élégance.

M. Héron de Villefosse rappelle qu'une autre mosaïque a déjà été découverte à Saint-Paul-Trois-Châteaux. Cette mosaïque, où était figurée la délivrance d'Hésione, figure aujourd'hui au Musée d'Avignon. Elle est d'ailleurs d'un travail grossier.

Outre la mosaïque, ont été mis au jour des quantités de maçonnerie, des fûts et chapiteaux de colonne, malheureusement rongés par le temps, au point de ne présenter aucun intérêt. Les fouilles continuent et M. l'ingénieur en chef Geoffroy les fait surveiller.

Le Comité accueille avec intérêt cette communication et félicite M. Noblemaire, directeur de la Compagnie de Lyon, et M. l'ingénieur en chef Geoffroy du soin qu'ils ont mis à recueillir les antiquités dont il vient d'être question.

M. MüNZER rend compte d'une communication de M. Le Clert, conservateur du Musée de Troyes, consistant dans le dessin de plaques de gaufriers conservées au Musée de Troyes. Aucune notice n'est jointe à cet envoi.

Il est impossible, en l'absence de tout commentaire, de toute tentative d'identification des armoiries représentées sur le monument en question, de se prononcer sur l'intérêt de cette communication. Il suffit de rappeler que les plaques analogues sont fort communes. M^{sr} Barbier de Montault, notamment, nous en a plus d'une fois adressé des reproductions. Il faut donc prier M. Le Clert de rédiger la notice sans laquelle aucun monument ne devrait nous

être communiqué, et, en attendant, déposer ses dessins dans les archives du Comité. — Adopté.

M. MÜNTZ fait un rapport sur une demande de subvention présentée par la Société historique et archéologique de Château-Thierry. Le Comité, considérant l'activité de cette Société, émet un avis favorable.

M. MÜNTZ lit un rapport sur un ouvrage pour lequel une demande de souscription a été adressée au Ministère.

La séance est levée à 4 heures un quart.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,
Membre du Comité.

RÉUNION ANNUELLE
DES
DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES
À LA SORBONNE.

SÉANCE GÉNÉRALE D'OUVERTURE.

PRÉSIDENTE DE M. MILNE EDWARDS.

La 31^e réunion des délégués des Sociétés savantes de France s'est ouverte le mardi 16 avril 1895, à 2 heures précises, dans le grand amphithéâtre de la nouvelle Sorbonne, sous la présidence de M. Milne Edwards, membre de l'Institut et de l'Académie de médecine, vice-président de la Section des sciences du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Étaient présents : MM. Léopold Delisle, Darboux, Levasseur, Himly, Mascart, Gaston Boissier, Schefer, Alexandre Bertrand, Edmond Le Blant, de Lasteyrie, Maunoir, général de La Noë, Tranchant, Le Roy de Méricourt, Frédéric Passy, Lyon-Caen, Servois, docteur Hamy, Gazier, Davanne, Cagnat, Babelon, Henry Cordier, Omont, de Marsy, Seré-Depoin, Ernest Chantre, Joret-Desclosières, Bladé, Édouard Forestié, Julliot, Lièvre, Baguenault de Puchesse, Maxe-Werly, Joseph Roman, le P. de La Croix, Joseph Letaille, Léon Maître, docteur Rouire, Émile Belloc, Camoin de Vence, F. de Mély, chanoine Ulysse Chevalier, Ernest Prarond, Eugène Chatel, Bougenot, Massillon-Rouvet, baron Textor de Ravisy, Charles Joret, Advielle, Castannet des Fosses, Bélisaire Ledain, Mareuse, etc.

M. Milne Edwards prend la parole en ces termes :

« Messieurs,

« En 1861, M. Rouland, ministre de l'Instruction publique, réunissait ici, pour la première fois, les Sociétés savantes.

« Voici trente-quatre ans que cette institution suit sa marche paisible et progressive, au milieu des changements incessants des choses et des hommes; la vieille Sorbonne lui a servi de berceau, la nouvelle Sorbonne ne lui est pas moins hospitalière, et le souvenir de nos anciennes réunions est encore vivant dans cette enceinte dont les murailles se renouvellent, mais dont le sol, toujours le même, garde l'empreinte des plus glorieuses traditions du passé.

« J'ai assisté, depuis leur fondation, à tous nos congrès, et si j'ai vu autrefois vos délégués s'entasser dans des salles étroites, construites pour les besoins d'un autre âge, j'ai eu la bonne fortune d'assister à cette éclosion d'idées nouvelles qui, augmentant la somme des connaissances humaines, a entraîné à sa suite de profondes modifications dans tout ce qui constitue la partie matérielle de la science.

« La Faculté des lettres, la Faculté des sciences, qui mettent aujourd'hui à votre disposition leurs salles de cours et de conférences, étouffaient dans des locaux insuffisants; les laboratoires faisaient défaut, et les chimistes, les physiciens, les physiologistes s'estimaient heureux de poursuivre leurs expériences dans les chambres basses de quelques vieilles masures annexées à la Sorbonne. Maintenant, au contraire, en parcourant ces nouveaux bâtiments, on peut admirer la parfaite entente des constructions, les développements donnés à chacun des services, l'ampleur des moyens de travail dont jouissent les professeurs et les étudiants. Des changements analogues se sont accomplis dans les départements, et plusieurs de nos grandes villes ont installé leurs facultés dans de véritables palais.

« Les Sociétés savantes ont beaucoup contribué à ce progrès; elles ont montré la voie à suivre, en dirigeant l'opinion, en semant autour d'elles la bonne parole; leur action a été féconde, car on ne saurait nier cette pénétration continue qui s'établit entre les couches savantes et les couches profondes de la nation.

« Le temps est le collaborateur indispensable de la science; les découvertes sont toujours lentement préparées par des légions de chercheurs, chacun ajoutant son contingent de faits à ceux acquis déjà, accumulant les matériaux divers qui, lorsque l'heure en sera venue, se grouperont d'eux-mêmes en un édifice à proportions harmonieuses.

« Les hommes réunis ici représentent les investigations patientes et sagaces, les recherches intelligentes et pourtant minutieuses, les uns s'attachant à déchiffrer une page du passé de la vieille France, d'autres à retrouver les traces et les débris des plus anciens habitants de notre terre, d'autres encore tâchant d'éclairer un point obscur des sciences naturelles et physiques. De ces acquisitions, rien n'est perdu, chacune prend sa place pour être un jour utilisée, et celui-là peut s'estimer heureux dont l'effort a concouru au mouvement général.

« C'est par une action analogue que se sont formées les roches les plus solides de notre globe, celles dont nos grandes cités sont faites; aujourd'hui, dans les abîmes de la mer, d'innombrables ouvriers sont à l'œuvre; loin des agitations de la surface et du tumulte des vagues, ils préparent, dans le silence de leur vie et de leur mort, de puissantes assises que le temps cimente et qui serviront un jour à construire nos plus beaux monuments.

« Nos Sociétés se multiplient rapidement et, depuis 1848, leur nombre a passé de 90 à près de 500. On ne saurait trop encourager leur développement, car elles ne sont préoccupées que d'élever le niveau de l'esprit, de rapprocher les intelligences, d'améliorer les conditions de la vie humaine et de chercher le vrai en toutes choses. Nous voudrions pourtant les voir prendre une plus grande initiative et imprimer aux recherches qui se font dans leur ressort une direction voulue et réfléchie; elles exerceraient une influence excellente en indiquant aux travailleurs le but qu'ils doivent donner à leurs efforts. Chaque année, des circulaires, émanant de l'administration centrale, les invitent à remettre au bureau des Sections la liste des questions qu'elles désirent inscrire au programme du prochain Congrès, et il est à regretter que les propositions ne soient pas plus nombreuses; il y aurait, je crois, un notable avantage à ce que chaque société consacraît une ou plusieurs de ses séances à l'examen de ces propositions, et que le résultat de leur discussion fût transmis au Comité, qui en tiendrait le

plus grand compte pour la rédaction du programme des travaux mis à l'ordre du jour.

« Nos congrès, en facilitant les contacts entre les hommes de science, ont donc porté et porteront encore des fruits utiles; les recherches, dont nous écoutons le récit dans nos diverses sections, nous montrent souvent des horizons nouveaux; le reflet d'une découverte se fait sentir au loin et peut porter une lumière inattendue sur des questions restées obscures. Aujourd'hui surtout, il devient impossible de se cantonner dans un cercle trop restreint d'études, et si chacun se réserve un champ d'action circonscrit, il est bon de pouvoir, à certains moments, embrasser le travail accompli par des émules et contempler, comme dans un tableau d'ensemble, des progrès qui deviennent le patrimoine de tous.

« Messieurs, au nom de M. le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-arts et des Cultes, je déclare ouvert le Congrès des Sociétés savantes et je vous donne lecture de l'arrêté qui constitue les bureaux des sections. »

Le président du Congrès donne ensuite lecture de l'arrêté ministériel constituant les bureaux des sections du Congrès.

La séance est levée à 2 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 16 AVRIL 1895.

SOIR.

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT.

La séance est ouverte à 2 heures trois quarts.

Le bureau est ainsi composé : M. Edmond Le Blant, président ; M. Robert de Lasteyrie, secrétaire ; M. Eugène Lefèvre-Pontalis, secrétaire adjoint ; MM. Julliot et Demaison, assesseurs.

M. Henry COROT, de la Société archéologique et historique du Châtillonnais, lit une étude sur les fouilles entreprises dans un cimetière mérovingien au Val de Sommières, près de Nesles (Côte-d'Or). On a découvert dans les tombes féminines des grains d'ambre et de verre bleu enfilés, qui paraissent avoir servi d'amulettes. Certains archéologues ont pensé que ces ornements étaient des grains de colliers, mais l'auteur ne partage pas leur avis et suppose que ces bijoux étaient portés comme des pendeloques.

M. DEMAISON, archiviste de la ville de Reims, fait une communication sur Notre-Dame-de-l'Épine, près de Châlons-sur-Marne. Il prouve que le nom du village de l'Épine se rencontre dès le XIII^e siècle et réfute diverses opinions fantaisistes émises sur l'architecte de ce bel édifice. Il prouve que ce ne fut ni un Anglais, ni un Allemand, qui traça le plan de l'église. L'intérêt que Charles VII portait à la construction de Notre-Dame-de-l'Épine est attesté dans une charte de 1445 qui remettait à la fabrique les droits d'amortissement. Cette pièce indique que le roi avait fait un pèlerinage à l'église dont les travaux étaient commencés depuis longtemps.

La façade et les clochers se rattachent aux ouvrages entrepris vers 1453.

Les chapelles rayonnantes furent élevées par Regny Gouveau, Antoine Bertaucourt et Antoine Guichart, de 1509 à 1524. M. Demaison a retrouvé le parchemin où l'un de ces artistes avait

tracé l'élévation du chevet et de ses chapelles. Ce dessin, conservé à la bibliothèque de Reims, n'avait pu être identifié jusqu'ici, mais la finesse de ses détails, empreints d'un certain archaïsme, permet d'affirmer qu'il représente bien l'abside de Notre-Dame-de-l'Épine, ainsi qu'on peut s'en assurer en comparant une excellente reproduction de ce dessin et une photographie du chevet, que M. Demaison soumet au Congrès.

M. Émile Eudes, architecte, membre de la Société archéologique de l'Orléanais, lit un travail sur l'architecture romane en Portugal. Il étudie tout spécialement la cathédrale de Coïmbre. Le plan de cette église est rectangulaire, et l'édifice, divisé en trois nefs, se termine par autant d'absides. La façade renferme un beau portail en plein cintre dont certains détails rappellent l'architecture lombarde. Au-dessous du porche s'élève une tribune surmontée de créneaux et de maclucoulis, comme tous les murs de l'édifice. Les deux architectes de la cathédrale de Coïmbre furent deux artistes français, maître Bernard et maître Robert, qui dirigèrent les travaux sous le règne de Alfonso Henriquez, de 1160 à 1180. A l'époque de la Renaissance, l'architecte Castillo éleva du côté Nord un portail latéral connu sous le nom de *porte spacieuse*.

L'influence française fut très sensible en Espagne et en Portugal pendant le XII^e siècle, grâce aux moines français qui devinrent évêques dans le pays, et aux ordres de chevalerie qui y attirèrent tant de Français, qu'il y eut à cette époque des municipalités composées entièrement de Français. Il n'est donc pas étonnant que des ouvriers soient venus à la suite de nos compatriotes élever des églises dont le style rappelle l'architecture romane du midi de la France ⁽¹⁾.

M. DE LASTEYRIE ne pense pas que l'on puisse reconnaître l'influence lombarde dans la cathédrale de Coïmbre, mais plutôt l'influence des écoles régnant au XII^e siècle dans l'Aquitaine et le midi de la France.

M. PASQUIER, archiviste de l'Ariège, lit un mémoire sur le château de Foix, un des plus curieux et surtout un des plus pittoresques

(1) On trouvera ci-après, p. 144, le texte *in extenso* de cette communication.

monuments militaires de la région pyrénéenne. Il couronne fièrement un rocher escarpé et se compose de deux tours carrées et d'une élégante tour ronde. Toutes sortes de légendes règnent dans le pays sur les origines de ce château. En réalité, on ne sait rien de positif avant le xi^e siècle, et il faut descendre jusqu'au xiii^e pour avoir quelques renseignements sur sa forme. Ils nous sont fournis par des sceaux. Une partie du château peut remonter à cette époque, mais de gros remaniements en ont plus tard changé l'aspect. Un des plus reconnaissables a consisté à renforcer une des tours en la doublant intérieurement d'une épaisse muraille. La tour ronde est généralement attribuée à Gaston Phébus (mort en 1391), mais il est probable qu'elle est plutôt l'œuvre de Gaston IV. En tout cas, elle existait certainement en 1450, car un document notarié de cette date la mentionne expressément. D'intelligentes restaurations ont rendu au château sa physionomie ancienne et amené la découverte de plusieurs particularités intéressantes, sur lesquelles M. Pasquier fournit des explications détaillées⁽¹⁾.

M. l'abbé BOURDAIS, de la Société philologique de Paris, lit une étude sur l'œuvre architecturale de Foulques Nerra. Les églises du Ronceray à Angers et de Beaulieu-lès-Loches se rapprochent, au point de vue de l'appareil, du donjon de Loches bâti par Foulques. On peut faire la même remarque pour l'église Saint-Jean à Château-Gontier. Les architectes de Foulques Nerra faisaient fréquemment usage de colonnes, et les sculpteurs savaient les surmonter de chapiteaux historiés. M. l'abbé Bourdais n'a pu se procurer les photographies d'aucun de ces chapiteaux, mais il en montre qui viennent de l'église de Preuilly, située sur les limites des possessions de Foulques Nerra. Il cherche à faire ressortir la ressemblance qui existe entre ces sculptures et les chapiteaux de Beaulieu et du Ronceray d'Angers.

Plusieurs membres font des objections à ces conclusions et contestent la date de plusieurs des monuments sur lesquels elles s'appuient.

M. MASSILLON-ROUVET, de la Société archéologique du Nivernais, soumet au Congrès une étude d'ensemble sur les différentes

⁽¹⁾ Voir ci-après, p. 214, le texte de cette communication.

enceintes de la ville de Nevers depuis l'époque gallo-romaine jusqu'au xv^e siècle. Il a relevé le tracé de ces fortifications sur le terrain et présente une série de plans et de dessins qui reconstituent les enceintes successives de la ville. L'auteur s'étend particulièrement sur la porte du Croux. Cette porte fut construite à la fin du xiv^e siècle par un entrepreneur nommé Jean des Amognes, avec des pierres provenant de la carrière de Saint-Gildard. Une précieuse série de comptes permet d'en suivre les travaux jour par jour, et nous donne le prix des matériaux, de la chaux, du sable employés dans la construction de la porte. Le chantier resta en pleine activité depuis le 1^{er} mai 1394 jusqu'au mois de novembre 1398.

L'auteur mentionne la nature des engins qui servaient à élever les matériaux, les difficultés du transport des pierres, le système employé pour disposer les échafaudages. Les travaux étaient interrompus pendant l'hiver. Après les maçons, les charpentiers, dirigés par Guillaume Ogier, travaillèrent à couvrir la tour pendant les années 1397 et 1398. On raccorda le rempart à la porte de 1406 à 1407, le pont-levis fut fait en 1415, et le maître maçon Jean Bourbounat éleva, de 1417 à 1418, des ouvrages fortifiés en avant de la porte. Bref, on peut, grâce aux comptes encore existants, suivre l'histoire détaillée de cette curieuse porte, qui existe encore presque intacte et dont la construction dura trente-trois ans, sous la direction des deux maîtres de l'œuvre, Odenet Gendrat et Jean de la Forest.

M. PIERRE, de la Société académique du Centre, lit une étude sur le prétendu tombeau de Guillaume de Flavy, à Belâbre (Indre). Guillaume de Flavy était ce gouverneur de Compiègne qui livra Jeanne d'Arc aux Anglais. Le faux tombeau de Belâbre reportait la mort du chevalier à l'année 1432, tandis qu'il fut assassiné en 1449. Le château de Belâbre appartenait, en 1372, à Perrichon de Naillac, et Charles V le confisqua pour le donner à Jean de Poquières. Guillaume de Flavy n'habita jamais le château de Belâbre. Il fut assassiné, en 1449, par sa femme, au château de Nesle-en-Tardenois (Aisne), et inhumé dans l'église des Jacobins de Compiègne. Le faux tombeau de Belâbre fut élevé, en 1832, par M. Lecoigneux, marquis de Belâbre, et l'inscription fut composée par M. de Montpezat. M. Léon Palustre avait déjà reconnu

la fausseté de ce sarcophage, et M. Pierre se félicite d'avoir pu réfuter une erreur répandue l'année dernière par la presse à la suite d'un article de M. Delhommeau, inspecteur primaire au Blanc⁽¹⁾.

La séance est levée à 5 heures un quart.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

⁽¹⁾ Voir ci-après, p. 222, le texte de cette communication.

SÉANCE DU 17 AVRIL 1895

MATIN.

PRESIDENCE DE M. JULLIOT.

La séance est ouverte à 9 heures et demie.

M. MAXE-WERLY, membre non résidant du Comité, lit une étude sur l'ornementation du foyer depuis l'époque de la Renaissance. C'est au XII^e siècle que les hottes de cheminée prirent de grandes proportions, mais les plaques de fonte n'apparurent au fond du foyer que vers le milieu du XVI^e siècle. On ne trouve aucune trace de cette décoration dans les cheminées du château de Pierrefonds et du Mont-Saint-Michel. L'auteur n'a relevé aucune mention de plaque en fonte dans les comptes du château de Gaillon, mais une plaque du Musée de Nancy, qui possède une riche collection d'objets de ce genre, porte la date de 1543. A la fin du XVI^e siècle et sous le règne de Louis XIV, les plaques de métal ornant le fond des cheminées devinrent de véritables œuvres d'art qui valaient un prix très élevé. Les comptes des bâtiments royaux mentionnent les sculpteurs Cafféri et Houyeau comme ayant travaillé aux modèles en bois qui servaient à faire les moules des plaques de cheminée. En visitant les musées et les collections particulières, M. Maxe-Werly a constaté que les sujets représentés sur les anciennes plaques de cheminée étaient soit des scènes religieuses et mythologiques, soit des sujets historiques ou allégoriques. Enfin certains fondeurs reproduisaient sur les plaques des œuvres de peintres et de graveurs en renom ou des armoiries. La série des plaques héraldiques est particulièrement riche et fournit pour l'histoire des anciennes provinces une source de renseignements du plus haut intérêt.

M. Edouard BLANC, de la Société de géographie de Paris, rend compte des découvertes archéologiques qu'il a faites dans l'Asie centrale, et tout particulièrement dans la région de Merv. Ce sont

surtout des monnaies qu'il a recueillies en abondance. Beaucoup appartiennent à l'ancien royaume de Bactriane; elles sont imitées des monnaies d'argent du roi Euthudèmos et ont des légendes que l'on croit formées de caractères araméens. D'autres proviennent de Tashkend et du Turkestan et ont des légendes en caractères chaldéo-pehlvis. Les têtes représentées sur ces monnaies sont semblables à celles de rois sassanides et ornées de la coiffure caractéristique de ces rois. On suppose ordinairement que ce sont les cheveux qui formaient ce gros bourrelet derrière la tête. M. Blanc, en voyant les bonnets de fourrure que portent encore certaines peuplades kirghizes, s'est demandé si la coiffure des rois sassanides ne devait pas sa forme à un bonnet de fourrure que l'on aurait pris à tort pour des cheveux.

Il montre encore une sorte d'épais anneau en jade, dont les archers se servent, dans l'Asie centrale, pour se protéger le doigt qui tire l'arc.

M. IMBERT fait ressortir l'intérêt de cette dernière communication : on a recueilli, en effet, dans beaucoup de gisements préhistoriques des objets analogues dont la destination n'avait pu être expliquée jusqu'ici. On peut conclure des constatations ethnographiques faites par M. Blanc que ces objets ont également servi à bander les arcs.

M. SAHUC, de la Société des sciences naturelles de Béziers, lit une étude sur l'église fortifiée de Saint-Pons-de-Thomières (Hérault). Ce curieux monument avait été en partie détruit par Roger Trencavel, vicomte de Béziers, en 1171, lorsqu'un acte d'accord fut consenti entre cet ennemi du monastère et l'abbé Raymond de Dourgne pour fortifier l'église. Les travaux de défense faits à cette époque existent encore en grande partie. Au premier étage, sept meurtrières éclairent un couloir percé dans l'épaisseur de la muraille. Cette galerie communique avec l'intérieur de l'église au moyen de baies géminées. Le système de fortification est surtout bien conservé sur le côté Nord. On y voit, au-dessus de la première galerie, un chemin de ronde couvert qui renferme des machicoulis disposés d'une manière très ingénieuse. Les traces du parapet crénelé apparaissent encore sur l'une des quatre tours qui complétaient le système de défense. Les flèches de ces clochers furent établies en 1625; mais, au XII^e siècle, les tours ne dépassaient

pas le niveau du toit. Enfin, l'église de Saint-Pons offre une particularité commune à beaucoup d'autres églises du Midi de la France, c'est l'existence de nombreuses marques de tâcherons qui ressemblent aux signes du même genre déjà signalés à Agde et à Aigues-Mortes. Ces marques ne se retrouvent que sur les faces Est et Sud qui furent réparées en 1716.

Le P. DE LA CROIX fait une communication sur une croix de cimetière et un caveau funéraire du XIII^e siècle, conservés dans la petite commune de Plaisance (Vienne). La croix de cimetière de Plaisance a été tout à fait défigurée; il n'en reste aujourd'hui que le socle, gros massif carré sans grand caractère, précédé d'un petit autel et porté sur un assez grand soubassement circulaire élevé de trois marches. Dans le cours de 1894, des travaux ayant été faits à ce soubassement, on découvrit par-dessous un caveau formé de deux étages et contenant neuf corps d'adultes. Engagée sous le devant de l'autel, se remarque une dalle ornée d'une croix pattée, nimbée et hampée, sans aucune inscription, qui a dû, avant les mutilations du monument, marquer l'emplacement du caveau. Quant à ce caveau lui-même, il a probablement servi à la sépulture des desservants de la paroisse.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 17 AVRIL 1895.

SOIR.

PRÉSIDENTENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Francis PÉROT, de la Société d'émulation de Moulins, lit une notice sur les monuments mégalithiques et les pierres à bassins du Bourbonnais. Il signale des menhirs et des dolmens à Neuilly-le-Réal, à la Fresnière, à Igrande, à Treban, à Saint-Léon, à Arfeuilles, au Ré-des-Écoliers, à la Reine, à Fontbelle, à la Chabanne, à Bègues, à Givarlais, à Lamuids, à Gipey (Allier).

Etudiant ensuite les pierres à bassins, l'auteur décrit les cupules et les rigoles qu'on y remarque. Il ne faut pas les considérer comme des accidents géologiques ou comme des bassins creusés par la pluie, car on aperçoit la trace des outils sur leurs bords. Les populations attribuent une vertu particulière à l'eau qui séjourne dans ces bassins creusés par la main de l'homme.

C'est dans la commune de la Chabanne que les pierres à bassins se rencontrent en plus grand nombre. Quelques cupules sont creusées sur les faces latérales de la pierre, et leur forme est ronde, ovoïde ou triangulaire. M. Pérot signale l'intérêt d'un monument mégalithique de grande dimension qui se trouve en dehors du village de Saint-Priest-la-Prugne et dont la surface présente de nombreux bassins. Le Bourbonnais, le Morvan et l'Auvergne possèdent encore beaucoup de pierres de ce genre, bien qu'aucune ne figure dans les listes de monuments mégalithiques dressées pour cette région de la France.

M. Alexandre BERTRAND fait remarquer que si aucune pierre à cupules ne se trouve relevée dans les listes des monuments mégalithiques du Bourbonnais, c'est que dans les listes de monuments mégalithiques on a jusqu'ici évité de mentionner les pierres à

habitants du Trou de Beaumé se sont succédé depuis la période gauloise jusqu'à l'époque gallo-romaine, comme le prouvent les différentes poteries découvertes dans les fouilles.

M. BERTRAND, conservateur du Musée départemental de l'Allier, communique au Congrès le résultat de ses fouilles dans une bourgade de la période néolithique ou paléolithique, sur les limites des communes de Coulandon et Marigny (Allier). Autour du champ d'exploration se trouvent dix mardelles, dont M. Bertrand a relevé les dispositions. Il fait passer sous les yeux des membres du Congrès de superbes couteaux en silex, des haches, des affûtoirs en quartzite destinés à affiler les silex, des enclumes de pierre qui servaient à maintenir la hache pendant la taille. A Saint-Edmond, l'auteur signale d'autres mardelles, un casse-tête gallo-romain et de nombreux couteaux en silex.

Divers membres signalent d'autres casse-tête du même type à Poitiers, à Grenoble et à Dresde.

M. LÉON MOREL, correspondant du Comité à Reims, lit un travail sur une sépulture antique découverte à Is-sur-Tille (Côte-d'Or). Un cultivateur qui a fouillé cette tombe dans ces dernières années a mis au jour un bandeau d'or de 15 centimètres, une belle épingle en bronze qui mesure 67 centimètres de longueur. Cette épingle ressemble à plusieurs autres spécimens découverts en Bourgogne et signalés par M. Flouest. Le Musée de Saint-Germain possède un moulage d'une épingle encore plus longue, dont l'original est conservé à Berne. La présence des bracelets décrits par M. Morel indique que la sépulture d'Is-sur-Tille était une tombe féminine.

L'auteur présente encore aux membres du Congrès les dessins de plusieurs torques et de trois vases gaulois découverts récemment dans les cimetières de la Marne. Les vases sont décorés d'une manière originale et sont l'œuvre de véritables artistes.

M. BERGERON fait une communication sur un cimetière gaulois fouillé, en 1894, à Montigny-Lencoup (Seine-et-Marne). Ce champ de sépulture, déjà exploré en 1868 par M. Brunet de Presles, a fourni des torques en bronze, des épées, des anneaux, des brace-

lets, des fibules, des fragments de ceinturon, des fers de lance. Les tombes orientées du Nord au Sud ont seules donné des objets funéraires, les fosses dirigées de l'Est à l'Ouest renfermaient seulement des squelettes. Ces fouilles, conduites avec beaucoup de méthode, ont mis au jour de nombreux objets dont M. Bergeron montre les principaux spécimens aux membres du Congrès. L'auteur se propose de continuer ces recherches cette année et déclare qu'il n'a jamais rencontré de torques dans les tombes qui contenaient des armes. Ces observations, qui confirment celles de M. Morel, semblent prouver que les torques étaient des ornements féminins.

M. l'abbé MULLER entretient le Congrès de l'église Saint-Évremont de Creil et demande s'il est vrai qu'elle soit menacée par certains projets de reconstruction de l'hôtel de ville.

Divers membres insistent sur la haute valeur artistique de ce curieux monument, et, sur leur proposition, le Congrès émet à l'unanimité le vœu que la municipalité de Creil ne néglige rien pour la conservation de ce précieux spécimen de l'art gothique primitif, et que le Gouvernement vienne à son aide pour en assurer la préservation et l'entretien.

M. DE LASTEYRIE donne lecture d'une lettre de M. Delort, professeur au collège de Romans, relative à un curieux vase recouvert d'une engobe blanche, découvert auprès de Romans, et qui présente cette particularité d'être muni de six anses disposées symétriquement, comme les anses d'une gourde. M. Delort décrit également deux sépultures découvertes dans la commune de Puy-Saint-Martin (Drôme); on a recueilli dans l'une un bracelet de bronze de 8 centimètres de diamètre; dans l'autre, une petite urne en terre rouge et une assiette en terre noire, qui indiquent l'époque gallo-romaine.

M. DE LASTEYRIE donne également lecture d'un mémoire de M. Bourdery, correspondant du Comité à Limoges, relatif à un souterrain-refuge existant à Liviers, dans la commune de Jumilhac-le-Grand (Dordogne). Ce souterrain est formé d'un long couloir peu élevé, formant deux coudes à angle droit et aboutissant à des chambres d'assez grande dimension, mais remarquables par le peu

de hauteur du plafond. Le système de clôture à l'aide duquel les gens qui se réfugiaient dans ce souterrain pouvaient se mettre à l'abri est encore très apparent.

Il est difficile de déterminer l'âge de ce refuge; il est encore très bien conservé, et l'on voit dans beaucoup d'endroits les traces des outils qui ont servi à le creuser.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTYRIE,

Membre du Comité.

SEANCE DU 18 AVRIL 1895.

MATIN.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 9 heures et demie.

M. PLANCOUARD, de la Commission des antiquités de Seine-et-Oise, lit une étude sur des carreaux vernissés provenant de Cléry (Seine-et-Oise). L'industrie de la terre cuite a été pratiquée dans cette localité pendant tout le moyen âge et jusqu'en 1710. Les produits de cet atelier se rencontrent encore dans plusieurs des communes attenantes. Dès l'époque romaine, il semble qu'il y ait eu à Cléry un centre de fabrication de poterie rouge, car on a retrouvé un grand nombre de débris de céramique gallo-romaine tout autour de Cléry. On y a même recueilli de la poterie rouge avec figures en relief.

Le village d'Arthies, dans le canton de Magny-en-Vexin, a été également un centre de fabrication dès une époque reculée, et les débris de tuiles ou de poteries romaines se rencontrent en grande abondance dans toute la région. On peut même indiquer les lieux où les anciens potiers du pays prenaient leur terre. M. Plancoiard donne des détails sur la façon dont le travail se faisait dans les ateliers d'Arthies et sur la composition des bricolles ou équipes d'ouvriers qui travaillaient la terre cuite. Pendant le moyen âge, on fabriquait surtout des carreaux vernissés à Arthies; depuis le xvi^e siècle, c'est surtout de la tuile. M. Plancoiard cite un assez grand nombre de documents relatant des contrats passés par les potiers et fournissant d'intéressants détails sur leur industrie. Il a pu suivre de la sorte l'histoire de cette fabrication jusqu'à l'époque contemporaine, et retracer la généalogie des principales familles de potiers établies à Arthies.

M. Martial IMBERT demande si l'on n'a pas recueilli des débris pouvant remonter à l'époque gauloise ou préhistorique.

M. PLANCOUARD répond qu'il a recueilli un grand nombre de fragments, mais qu'il n'a pu jusqu'ici en déterminer l'âge.

M. BARBIER DE LA SERRE lit un travail sur des découvertes archéologiques faites par lui dans les forêts domaniales de la Londe et Verte. En 1890, il reconnut dans la forêt de la Londe un tertre, qu'il résolut de fouiller. Il y trouva les restes d'un bâtiment carré, contenant intérieurement un carré plus petit, et construit en moellons dont beaucoup portent des traces d'outil en arêtes de poissons. Les murs semblent avoir été garnis intérieurement d'enduits rouges, ou blancs à filet rouge. Un autre bâtiment moins bien conservé a été reconnu à peu de distance. On a recueilli sur cet emplacement des tuiles romaines, des faitières, et surtout un grand nombre de monnaies, la plupart du premier siècle de notre ère. On a trouvé quatre squelettes, posés sans ordre, évidemment enfouis là où ils étaient tombés; une épée et un poignard ont été recueillis auprès d'un des corps. A quoi a servi cette construction? Était-ce un poste militaire, un petit sanctuaire, une villa? il est difficile de le dire.

Une découverte analogue a été faite dans la forêt Verte. Les monnaies recueillies dans ce second bâtiment, sorte de maison forestière, tout à fait isolée, permettent d'attribuer à la fin du III^e siècle la destruction de cette habitation. Les restes de cinq corps, aux ossements brisés et jetés sans ordre, sont sans doute les restes des habitants massacrés lors de la destruction de leur demeure.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE signale une série de petites constructions analogues trouvées dans le pays éduen et dont les plans ont été jadis publiés dans les Mémoires de la Société éduenne.

M. G. JULLIOT, de la Société archéologique de Sens, lit une étude sur les débris d'un grand monument antique découvert à Sens il y a près de trente ans, qui aurait été élevé à Caius César, fils d'Auguste, par la cité des Senones. Les restes d'une inscription, qui a donné lieu jadis à d'assez vives discussions, confirment cette attribution ⁽¹⁾.

M. Julliot communique ensuite un essai de restitution d'un monument romain, dont proviennent un certain nombre de pierres

⁽¹⁾ Voir ci-après, p. 206, le texte de cette communication.

sculptées, tirées des fondations des murailles d'enceinte de la ville de Sens et réunies aujourd'hui dans le musée gallo-romain de cette ville. A l'aide de vingt-six de ces pierres, il est arrivé à restituer plusieurs fenêtres richement encadrées, garnies de grilles de fer, séparées les unes des autres par des colonnes engagées, toutes surchargées de pampres, de raisins, d'enfants et d'animaux se jouant dans les rameaux.

Ces fenêtres sont couronnées par des quadriges attelés de chevaux marins et par des groupes de monstres marins.

Cette façade, élevée sur un soubassement et couronnée par des frontons, paraît appartenir à un monument considérable, et probablement à des thermes, si l'on en juge par les bas-reliefs qui ornent les soubassements de chacune des fenêtres.

M. BRAQUEHAYE, correspondant du Comité à Bordeaux, lit une étude sur un important monument funéraire de l'époque romaine, dont les débris sont conservés au Musée des antiques de Bordeaux. Les profils et la dimension des morceaux conservés autorisent à croire que ce monument était du même genre que celui d'Igel, près de Trèves. Grâce aux notes de Sansas, on sait la provenance de la plupart des pierres qui le composaient; elles avaient été employées dans la construction des murailles de la ville. Ce tombeau formait un haut édifice carré dont l'amortissement imbriqué avait la même forme que celui d'Igel. Au-dessous, quatre frontons triangulaires couronnaient les quatre faces du monument. Ils surmontaient une attique sculptée, dont un morceau représente un homme dans une barque, sujet que l'on retrouve à Igel, à la même place. L'attique s'élevait sur une riche corniche et une élégante frise sculptée. Le milieu de la face principale était orné d'un grand bas-relief représentant le défunt. Le soubassement était également couvert de sculptures; on en a retrouvé un figurant sans doute un atelier de foulon; le reste manque mais peut être restitué avec grande vraisemblance par suite des analogies évidentes que le monument présente avec le tombeau d'Igel.

M. Braquehaye donne encore quelques renseignements sur la fontaine Divonne, la plus célèbre des fontaines de Bordeaux.

M. le docteur COULON, de la Société d'émulation de Cambrai, lit une étude sur l'usage des strigiles dans l'antiquité. Il recherche les

origines de cet instrument, décrit les onctions et frictions par lesquelles les athlètes grecs réparaient leurs forces après la lutte, puis les bains, à la suite desquels on employait le strigile pour enlever de la peau le mélange de sueur, de poussière et d'onguents qui la couvrait. Chose curieuse, on attribuait une grande vertu curative à ces raclures recueillies à l'aide du strigile, et les médecins les employaient dans la composition d'un assez grand nombre de médicaments. Dans les établissements publics, il y avait des strigiles suspendus au mur dont tout le monde pouvait se servir. Mais les gens délicats avaient des strigiles à eux, marqués à leur nom. Les plus appréciés venaient de Pergame. L'usage du strigile ne servait pas seulement aux athlètes et aux baigneurs, les dames romaines se raclaient le visage avec des strigiles pour enlever tous les fards à l'aide desquels elles cherchaient à conserver la fraîcheur de leur teint. M. Coulon décrit un certain nombre de spécimens de strigiles recueillis par lui.

M. PIETTE décrit divers objets préhistoriques par lui découverts à Brassempouy (Landes). Le plus curieux est une tête d'apparence égyptienne : c'est une figure d'un type si extraordinaire que l'on pourrait en suspecter l'authenticité si les conditions de la trouvaille ne semblaient écarter toute possibilité de fraude. En même temps que cette tête, on a trouvé une série de figurines en ivoire et un grand nombre d'ossements de rhinocéros *trychorinus* et de mammoth.

La séance est levée à midi.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 18 AVRIL 1895.

SOIR.

PRÉSIDENTENCE DE M. DE BARTHÉLEMY.

La séance est ouverte à 2 heures et demie.

M. MARTEL, de la Société archéologique et scientifique de la Corrèze, décrit une caverne qu'il a visitée en 1894 sous l'oppidum gaulois de Murcens (Lot). C'est une fissure haute de 15 mètres, qui s'élève jusqu'à une cheminée verticale. Cette cheminée, suivant la tradition, devait communiquer avec la surface du plateau. A l'entrée, deux fortes poutres équarries ont dû servir à supporter un toit qui abritait les habitants de la caverne. Il serait donc intéressant de faire en ce point une fouille méthodique pour déterminer à quelle époque la caverne fut habitée et pour constater si elle communiquait vraiment avec l'oppidum supérieur ⁽¹⁾.

M. l'abbé HAYE, de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, lit une notice sur l'église de Saint-Avit-les-Guespières, près de Chartres. Cet édifice, élevé au XI^e siècle, fut remanié au moyen âge et à l'époque moderne. Les vitres qui ornent l'église furent peintes à la fin du XVI^e siècle, ainsi qu'une scène représentant les trois morts et les trois vifs. Le clocher remonte au commencement du XVI^e siècle et le chœur fut bâti en 1552. Il renferme un retable formé de onze petits groupes en albâtre qui représentent des scènes de la Passion, saint Jacques, saint Jean, saint Mathieu, saint Thomas et saint Pierre. Ces bas-reliefs offrent une grande analogie avec ceux qui ornent les autels de plusieurs églises bretonnes. Le Musée de Cluny en renferme d'autres spécimens.

M. DE MARSY et M. l'abbé BOUILLET font ressortir la ressemblance qui existe entre ces bas-reliefs et un grand nombre de groupes

(1) Voir ci-après, p. 211, le texte de cette communication.

d'albâtre exécutés entre 1350 et 1450 et que l'on rencontre en abondance dans tous les pays d'Occident. Ils pensent que les carrières d'albâtre des environs de Poligny (Jura) fournirent la matière première et que tous ces bas-reliefs proviennent du même atelier, dont l'emplacement est inconnu.

M. le chanoine PIGEON, de la Société académique de Coutances, lit une notice sur quelques objets mobiliers provenant de diverses églises du Cotentin. Il signale une croix à double croisillon provenant de l'ancienne cathédrale d'Avranches et qui remonte au XIII^e siècle. C'est une croix de bois recouverte de lames d'argent et ornée de rinceaux élégants, rehaussés de filigranes et de cabochons. Les reliques incrustées dans les branches sont entourées d'inscriptions.

Dans l'église de Genets (Manche), on remarque un tabernacle en granit du XIV^e siècle.

La chaire de l'église de Chavoy, près d'Avranches, fut sculptée en 1478. Cette chaire, de forme carrée, est garnie de panneaux de style flamboyant et présente des traces de peintures exécutées par un artiste nommé Neel, comme l'indique une inscription. La table de communion de la même église est une œuvre de la même époque, et le retable de l'autel représente saint Sébastien, saint Pierre, saint Paul et saint Jean-Baptiste.

A Juilley, M. le chanoine Pigeon signale une chaire curiale datée de 1535 et enrichie de l'écusson de Robert Cenalis, évêque d'Avranches sous le règne de Henri II.

Enfin, l'église de Saint-Quentin, près d'Avranches, renferme un tabernacle sculpté en 1566, de forme hexagonale, divisé en deux chambres. La partie supérieure était destinée à renfermer une lampe allumée. Les niches du tabernacle contiennent six statues d'apôtres, ainsi que les statues du donateur Michel Guérault et de sa femme.

M. Jules GAUTHIER, archiviste du Doubs, fait une communication sur la statue de Louis de Chalon, prince d'Orange, conservée à Arguel (Doubs). Le château d'Arguel était voisin d'une petite église connue dès 1323 et remaniée au XVII^e siècle. Cet édifice renferme encore quelques tombes et notamment une statue de bois peinte représentant un homme debout, coiffé d'un chapeau, la main droite

plongée dans une escarcelle, un émerillon perché sur le poing gauche. C'est une œuvre exécutée sous le règne de Charles VII et qui doit représenter Louis de Chalon, prince d'Orange, de 1418 à 1463. Louis de Chalon joua un rôle considérable, en Franche-Comté, dans les armées de Charles VI et de Philippe le Bon. Il avait fait restaurer le château d'Arguel, et sa statue, faussement considérée comme celle de saint Gengoul, est une œuvre qui mérite d'attirer l'attention des archéologues.

M. GIRON donne lecture d'un mémoire sur de curieuses peintures recueillies par lui sur les poutres d'un plafond du xv^e siècle conservé au Puy. La décoration de ces poutres consiste en blasons entremêlés de figures dont les unes sont des figures de fantaisie, des grotesques, et d'autres semblent empruntées aux motifs bien connus du bestiaire. M. Giron s'est appliqué à identifier ces figures; il y retrouve l'image du cocatrix, du hibou, du sphinx, de la harpie, de la stryge, de l'ibis; il s'efforce de donner une explication de toutes les figures grotesques qui complètent l'ornementation de ce plafond. Quant aux blasons, on y reconnaît les armes de Bourbon et les armes de Chalancon : or il y eut un évêque du Puy, de la maison de Bourbon, qui eut pour prédécesseur un Chalancon; les autres blasons sont sans doute ceux des chanoines qui formaient le chapitre.

M. DE MARSY et M. l'abbé MULLER font des réserves quant aux interprétations symboliques que M. Giron prétend tirer de ces peintures.

MM. DE VILLENOSY, Martial IMBERT et DE LASTEYRIE appuient ces observations.

M. DEMAISON cite un texte formel du moyen âge qui montre qu'à cette époque l'on ne croyait pas devoir attribuer une signification aux figures grotesques dont on décorait les monuments.

M. DE LASTEYRIE communique au Congrès une étude sur les chapiteaux de Saint-Sernin de Toulouse, par M. DE LAHONDÈS, de la Société archéologique du midi de la France.

On connaît l'importance de ce magnifique monument, un des plus vastes et des plus complets que l'architecture romane nous ait laissés.

La reconstruction de l'église actuelle de Saint-Sernin dut être commencée dès que les chanoines eurent adopté la règle de saint Augustin, en 1076. Vingt années suffirent pour élever l'abside et le chœur à une hauteur suffisante pour que le pape Urbain II pût, le 24 mai 1096, consacrer l'autel principal ⁽¹⁾.

Le chanoine Raymond Gayrard, mort le 3 juillet 1118, fit construire les nefs et en éleva les murailles jusqu'à la hauteur des fenêtres ⁽²⁾.

Les sculptures des chapiteaux ne montrent pas seulement l'essor fécond de l'art toulousain à cette époque, ils sont placés comme des jalons pour indiquer la succession des travaux de l'église abbatiale.

Les chapiteaux de l'abside imitent, avec la libre variété d'un art qui devient original à son tour, la corbeille corinthienne. Ceux qui surmontent les colonnes dressées contre les murs des collatéraux présentent, jusqu'à leur extrémité vers la façade, la même imitation. Ils prouvent ainsi que Raymond Gayrard continua rapidement la construction des œuvres basses, d'une même venue, sur toute la longueur de l'église. Quelques-uns des chapiteaux de l'abside sont historiés; un seul, le dernier du bas côté méridional, montre deux archers aux angles, avec un servaut au milieu tenant des flèches.

Les chapiteaux des arcatures géminées des galeries hautes, construites pendant le XII^e siècle, montrent, avec la richesse d'un art plus sûr de lui, tous les caractères de la sculpture purement romane. Ceux des arcatures des transepts sont particulièrement soignés et les plus beaux de l'église avec ceux de la porte occidentale.

Mais les arcatures des galeries longeant la nef ne furent sculptées que successivement et suivant les ressources. Ces galeries ne sont, en effet, qu'une nécessité de construction, et les fidèles n'y avaient point accès. On utilisa d'abord plusieurs fûts et quelques chapiteaux d'une église antérieure. Plusieurs chapiteaux sont demeurés simplement épannelés. Enfin, cinq colonnettes jumelles de la galerie septentrionale, sept de l'autre, sont surmontées de chapiteaux du XVI^e siècle, taillés toutefois avec moins de finesse que leurs contemporains des beaux hôtels de Toulouse.

La progression des sculptures des trois portes de Saint-Sernin

⁽¹⁾ *Gallia christiana*, t. XIII, p. 10, 11, 13, 92; instrumenta, col. 11.

⁽²⁾ *Catal. hist. des comtes de Toulouse*, p. 177, abbé Douais et de Malafosse (*Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, 1894, p. 150.)

montre la marche de l'art avec celle des travaux, mais dans un espace de temps beaucoup plus court, dans les trois derniers quarts du XII^e siècle.

Celles de la porte des péchés capitaux au transept méridional sont encore lourdes et grossières. Celles de la porte ouverte sur le milieu de la nef sont déjà très supérieures; enfin les entrelacements d'animaux fantastiques et de ramures, sur la porte occidentale, marquent le point culminant de la sculpture toulousaine au XII^e siècle.

Il est à remarquer que si les chapiteaux de l'abbatiale dérivés de l'art antique ou ceux qui montrent des animaux de si fière allure sont d'une rare beauté, les chapiteaux historiés sont très inférieurs à ceux des cloîtres de Saint-Étienne et de la Daurade, conservés au Musée des Augustins.

Il importe d'observer aussi que la sculpture de Saint-Sernin s'inspire presque exclusivement de l'art romain. On n'y voit que bien peu de traces, si même on en trouve, d'une importation byzantine ou orientale; pas de ces tailleurs, par exemple, à rubans plissés en forme de grecque, comme on en constate à Saint-Étienne et à la Daurade; rien surtout, sur les vêtements des personnages représentés, annonçant même les passementeries et les orfèvreries qui orneront bientôt ceux des figures de l'Ancien ou du Nouveau Testament sculptés sur les chapiteaux de ces cloîtres; point de ces plis multipliés avec raffinement et suivant déjà avec une certaine science les musculatures et les gestes. Autant de preuves de l'antériorité de la superbe église abbatiale sur les autres monuments de l'art romain. Mais l'une et les autres sont, sinon la première, du moins la plus apparente manifestation des origines de cet essor sculptural, demeuré sans discontinuité, jusqu'à nos jours, la gloire la plus certaine de Toulouse.

M. DE LASTEYRIE donne lecture, au nom de M. Auguste Nicaise, correspondant du Comité à Châlons-sur-Marne, d'une note sur deux fragments de vases rouges à reliefs de l'époque romaine, recueillis à Reims dans les fouilles du lieu dit la *Fosse-Jean-Fat*. Ces fragments représentent les jeux du cirque. Sur l'un, on voit un lion et deux gladiateurs; sur l'autre, une scène de tauromachie.

Le R. P. DE LA CROIX lit, au nom de M. Luguët, professeur à la Faculté de Poitiers, une notice sur un anneau d'or travaillé à

l'échoppe, cannelé et orné des signes du zodiaque. Les caractères de cet anneau rappellent le style byzantin, ce qui pourrait s'expliquer par sa découverte dans l'île de Malte.

Est-ce un anneau destiné à être porté au doigt ? Il est permis d'en douter, car le haut relief des signes et les bandes métalliques soudées de champ pourraient blesser les doigts. Est-ce une virole ou une couronne de statuette ? L'auteur ne se prononce pas sur sa destination, mais il tient à signaler cet anneau d'or, qui est devenu sa propriété.

M. BABELON croit devoir faire quelques réserves sur l'origine de cet anneau, qui aurait été trouvé à Malte par un marin anglais. Il s'appuie sur les travaux d'Auguste Mommsen sur les plus anciennes représentations des signes du zodiaque, pour émettre des doutes sur l'antiquité de cet anneau, qui pourrait aussi bien remonter au XVI^e siècle.

M. DE MONNECOVE fait remarquer que l'on fabrique encore des objets identiques sur la Côte d'Ivoire et émet l'opinion que cet anneau est de fabrication africaine et moderne.

M. GUESNON, correspondant du Comité, lit une étude sur l'atelier monétaire installé à Arras par Mahaut, comtesse d'Artois⁽¹⁾. Une charte qui fait partie de la bibliothèque de sir Thomas Philips indique que Mahaut confia la fabrication de sa monnaie à Pierre Le Flamenc en 1306. L'atelier fut installé par Guillaume de Gourdon, et le compte détaillé des frais d'outillage nous est parvenu. Les creusets furent fabriqués à Namur, les poêles de fer à Valenciennes, la terre réfractaire fut apportée de Dinant et de Solesmes, les balances arrivèrent de Paris. Un certain Jean Bernier, qui s'était engagé en 1282 à faire la monnaie d'Othon IV, comte de Bourgogne, était préposé au change et à la balance.

M. l'abbé ROBERT, de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, lit un travail sur les jetons des États de Bretagne d'après les comptes rendus de cette assemblée. Le premier décret concernant cette question porte la date de 1641 et ordonne la frappe de jetons en argent aux armes des présidents. Cependant les plus anciens jetons aux armes de France et de Bretagne sont datés de 1679 et sont ornés

(1) Voir ci-après, p. 192, le texte de cette communication.

du buste du roi. Les jetons étaient renfermés, au nombre de 100, dans des bourses de velours. Primitivement, les présidents, les officiers et les députés des comptes ordinaires recevaient seuls des bourses de jetons. Le nombre de bourses distribuées dans la suite s'élevait à 96, ce qui représentait 9,600 jetons. Une somme de 10,500 livres était votée à chaque tenue pour cette dépense.

M. LÉON MAITRE, archiviste de la Loire-Inférieure, entretient le Congrès des fouilles de l'église Saint-Similien à Nantes. Cette église ne présentait aucun intérêt archéologique; mais en en démolissant les substructions, on retrouva une grande quantité de tombes de l'époque mérovingienne. Le petit appareil des murs et les fondations de l'abside arrondie remontaient à la même époque.

Au cours des fouilles, on a découvert des briques fort curieuses dont M. DORTEL donne la description. Un premier type représente Adam et Ève, un autre figure une croix à six branches encadrée d'un cercle avec l'*alpha* et l'*oméga*. On voit sur d'autres briques un lièvre poursuivi par un lévrier, un personnage vêtu d'une tunique, un hippocampe, des animaux fantastiques. L'auteur pense que ces briques appartiennent bien à l'époque mérovingienne et fait ressortir l'intérêt qu'elles présentent au point de vue archéologique.

Le R. P. DE LA CROIX, qui a assisté aux fouilles de Saint-Similien, attribue les briques à l'époque mérovingienne et les tombeaux à la période comprise entre le IV^e siècle et le VII^e siècle. Il pense que les sarcophages ont été taillés dans le Poitou et notamment à Chauvigny, comme le prouve le grain du calcaire. Ces cercueils auraient été transportés par les rivières.

M. DE LASTEYRIE ajoute quelques renseignements complémentaires qu'il emprunte à une communication qui a été adressée au Comité par M. P. de Lisle, conservateur du Musée de Nantes. Il fait ressortir, en s'appuyant sur le style des figures et sur des détails de fabrication, les raisons qui ne permettent pas d'attribuer toutes ces terres cuites à la même époque; mais une partie de ces poteries sont romaines et ont été employées à l'époque mérovingienne en même temps que d'autres fabriquées à cette dernière époque.

M. MOULIN, membre de la Société archéologique de Château-Thierry, présente au Congrès des pièces provenant de la collection

de M. Minouflet. Ces monnaies, trouvées entre le Grand-Rozoy et le Plessier-Huleu (Aisne), remontent à l'époque gauloise et sont ornées de têtes et d'animaux. Elles proviennent des ateliers établis chez les Silvanectes, les Senons et les Suessions. Une pièce fourrée a été découverte au milieu des autres.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'Archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SEANCE GÉNÉRALE DU 20 AVRIL 1895.

PRÉSIDENCE DE M. POINCARÉ,
MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Le samedi 20 avril a eu lieu, dans le grand amphithéâtre de la nouvelle Sorbonne, sous la présidence de M. Poincaré, ministre de l'Instruction publique, des Beaux-arts et des Cultes, l'assemblée générale de clôture du Congrès des Sociétés savantes.

Le Ministre est arrivé à 2 heures et a été reçu par MM. les membres du Comité des travaux historiques et scientifiques et par M. Gréard, vice-recteur de l'académie de Paris, et les hauts fonctionnaires de l'Université.

M. Poincaré a pris place sur l'estrade, ayant à sa droite : MM. Milne Edwards, président du Congrès; Wallon, sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; Levasseur, membre de l'Institut, président de la Section des sciences économiques et sociales du Comité; Lépine, préfet de police; Frédéric Passy, Moissan, membres de l'Institut; à sa gauche : MM. Faye, membre de l'Institut; Léopold Delisle, membre de l'Institut, président de la Section d'histoire et de philologie du Comité; Alexandre Bertrand, membre de l'Institut, président de la Section d'archéologie du Comité; Roujon, directeur des Beaux-Arts; Kaempfen, directeur des Musées nationaux; Davanne; Fouqué, membre de l'Institut.

MM. Himly, Darboux, Chatin, Mascart, de Barthélemy, Grandier, Troost, Lyon-Caen, Héron de Villefosse, de Rozière, Philippe Berger, Oppert, le docteur Hamy, Glasson, Juglar, Bischoffsheim, membres de l'Institut; Cagnat, Servois, Babelon, Guiffrey, Bruel, Tranchant, Vaillant, Maunoir, de La Blanchère, Omont, membres du Comité des travaux historiques et scientifiques; Bergeron, secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine; Steeg et Jost, inspecteurs généraux de l'enseignement primaire, etc., ont également pris place sur l'estrade.

Aux premiers rangs de l'hémicycle on remarquait : MM. Albert Durand, secrétaire de l'académie de Paris; Bertagne, proviseur du lycée Henri IV; Gidel, proviseur du lycée Condorcet; Fourteau, proviseur du lycée Janson-de-Sailly; Plançon, proviseur du lycée Michelet; Brehier, directeur du petit lycée Janson-de-Sailly; Doumet-Adanson, général Pothier, vicomte Georges d'Avenel, Oehlert, Herluison, Julliot, Eugène Lefèvre-Pontalis, marquis de Croizier, J.-F. Bladé, Charles Lucas, Joret-Desclozières, de Mély, Braquehay, docteur Rouire, Tranchau, Camoin de Vence, Eugène Châtel, Maxe-Werly, Martial Imbert, Boutroue, Armand Gasté, Léon Maître, Lièvre, Joseph Letaille, etc.

La musique de la garde républicaine prêtait son concours à cette cérémonie.

M. le Ministre a ouvert la séance et donné la parole à M. Moissan, de l'Académie des sciences, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, qui a lu un discours sur les dernières applications de la chimie à l'industrie ⁽¹⁾.

M. le Ministre a pris ensuite la parole en ces termes :

Messieurs,

« Dans le discours qu'il prononçait, mardi dernier, à l'ouverture du Congrès, M. Milne-Edwards rappelait les progrès accomplis, depuis trente-quatre années, par les Sociétés savantes, leur développement paisible et ininterrompu au milieu du changement des hommes et des choses, l'action de plus en plus efficace qu'elles ont exercée sur l'instruction générale du pays. Et, de son côté, M. Bardoux, président, le même jour, la réunion des Sociétés des beaux-arts, constatait les services continus qu'elles rendent au goût public, les révélations dont elles éclairent le passé, les critiques documentées dont elles alimentent la curiosité de l'histoire, et il vantait, lui aussi, avec raison, la vitalité du travail libre et la poussée féconde de la sève provinciale. Ce que M. Milne-Edwards et M. Bardoux vous disaient l'un et l'autre, Messieurs, au début de votre session et sur la foi de vos recherches antérieures, il faut bien qu'avant de vous séparer, vous l'entendiez répéter aujourd'hui, avec une égale sincérité, par un Ministre qui vous a déjà vus à l'œuvre, qui, cette année encore, a connu la laborieuse préparation

(1) Voir le *Journal officiel* du 21 avril 1895.

de ce Congrès, la fièvre des correspondances échangées entre le Comité et les auteurs, toute la fermentation de vos études préliminaires, et qui, déjà intéressé par la longue et multiple préface de vos séances, a lu depuis, avec un intérêt soutenu, les comptes rendus des communications si riches et si variées dont était rempli, pour près d'une semaine, l'ordre du jour de vos sections.

« Les échos de la nouvelle Sorbonne ont résonné, pendant cinq jours, de la lecture de vos mémoires; vous vous êtes groupés, suivant vos affinités, dans des cercles distincts de conversations érudites; et dans chacune des cellules de cette ruche ouvrière, vous avez apporté, de tous les points de la France, tout ce que vous avez pu butiner de trouvailles littéraires et de découvertes scientifiques.

« Dans votre Section d'histoire et de philologie, vous avez, pour ressusciter un instant de vieilles familles éteintes, dépouillé pieusement, dans des livres d'heures gothiques, des feuillettes de journaux intimes, ou relevé, sur ces comptes qu'on appelait *livres de raisons*, la suite instructive des emplettes quotidiennes. Pour rendre plus précis et plus concrets les souvenirs régionaux, vous avez recueilli dans des planches de seings de notaire et savamment collectionné des autographes antiques, qui mettent dans le récit d'un temps disparu l'illusion de la survie de ceux qui les ont écrits. Pour pénétrer les mœurs et les traditions des plus modestes communes, vous avez compulsé les chartes, interrogé les coutumes, exploré les archives, convaincus qu'il n'y a point de vérités négligeables, que pour étayer les grandes affirmations historiques on ne saurait réunir trop de faits et de chiffres, que l'harmonie des ensembles est faite de la justesse des détails et que seule la conscience minutieuse dans l'analyse des éléments peut donner la force et la sécurité aux conclusions générales.

« Dans votre Section d'archéologie, vous avez pénétré des gisements préhistoriques, fouillé des caveaux funéraires, déchiffré d'anciennes épitaphes, redressé par votre imagination des fortifications démantelées, reconstruit pour une heure des églises détruites ou des donjons ensevelis sous les siècles; et vous avez ainsi donné, vous aussi, à l'histoire, avec cette poésie qui s'attache aux vestiges à demi effacés des œuvres humaines, l'appui de ces témoignages que laisse dans la pierre la mobilité des générations successives.

« Pendant que certains d'entre vous tournaient leurs investigations du côté du passé, votre Section des sciences économiques et sociales, préoccupée surtout du présent et de l'avenir, examinait les causes de l'abondance croissante des capitaux et de la baisse progressive du taux de l'intérêt; dissertait sur l'hygiène industrielle, sur les variations de la natalité, sur le régime fiscal des successions, sur les mutualités ouvrières, sur les réformes à introduire encore dans l'enseignement public, sur les conditions du travail, sur les limites de l'intervention législative et sur la mise en valeur des bonnes volontés individuelles; en un mot, sur cette infinité de questions qui intéressent l'organisme social et qui sollicitent de plus en plus non seulement l'attention des philosophes et le souci des politiques, mais la sympathie active de tous les hommes de cœur. Et par la compétence avec laquelle vous avez traité ces graves problèmes, par la largeur de vues que vous avez apportée dans cet examen, par l'impartialité que vous avez mise à discuter et à peser les solutions contraires, vous avez, une fois de plus, montré que rien de ce qui passionne la démocratie ne vous demeure étranger, que vous aimez et que vous comprenez votre temps, que vous ne vous isolez pas dans une contemplation stérile des choses inertes, qu'en scrutant les origines du pays vous ne perdez pas de vue ses destinées, et qu'en éclairant le chemin déjà parcouru par l'humanité vous songez surtout à mieux assurer sa marche dans la route infinie et mystérieuse qui reste ouverte à la civilisation.

« Que dirai-je, Messieurs, des travaux de votre Section des sciences et de votre Section de géographie historique et descriptive? Celle-ci élargit tous les jours ses horizons et fait patiemment la conquête du monde; celle-là, fidèle à la loi de la division du travail, répartit entre des groupes séparés les recherches mathématiques, chimiques, minéralogiques, médicales, botaniques, photographiques: si bien qu'à cette page éloquente dont tout à l'heure M. Moissan vous donnait lecture il faudrait, pour fixer l'étendue de vos enquêtes scientifiques, ajouter d'autres pages encore, et à ces pages des volumes, et à ces volumes des bibliothèques!

« Heureux, s'écriait M. Moissan, heureux les peuples qui comprennent le rôle de la science! » Il n'ajoutait pas, mais il sous-entendait: Heureux le peuple français, qui a toujours compté tant d'esprits libres et de volontés chercheuses, et qui voit dans la science, en même temps qu'une conseillère de tolérance et de mo-

destie, l'indispensable auxiliaire du progrès et la compagne inséparable de la vérité!

« Messieurs, le Gouvernement a tenu, comme les années précédentes, à consacrer et à récompenser les efforts des Sociétés savantes et des Sociétés des beaux-arts. M. le Président de la République a bien voulu, sur ma proposition, nommer chevaliers de la Légion d'honneur MM. le vicomte d'Avenel, Oehlert et Herluison.

« Vous connaissez tous M. le vicomte d'Avenel. Il est un des écrivains qui se sont distingués par la marque la plus personnelle dans les questions d'histoire économique.

« Des nombreux ouvrages qu'il a publiés je ne veux rappeler ici que cette longue et savante étude sur *Richelieu et la monarchie absolue*, qui a obtenu le grand prix Gobert à l'Académie française, et cette vaste et patiente information poursuivie, à travers sept siècles, sur la propriété, les salaires, les denrées et les prix.

« L'Académie des sciences morales et politiques a décerné à l'auteur les deux prix Rossi de 1890 et de 1892, et l'un de mes honorables prédécesseurs a, sur la proposition du Comité, décidé l'impression intégrale, aux frais de l'État, de ce précieux travail. « Les « mesquines affaires des grands de ce monde, le récit de leurs passions, de leurs intrigues, de leurs vertus ou de leurs forfaits, n'a « plus, dit M. d'Avenel, le don de nous intéresser uniquement. Est-
« il rien, au contraire, de plus attachant que de pénétrer l'intimité
« des petits foyers d'autrefois, les rapports anciens des hommes
« pauvres avec les hommes riches, et de découvrir, enfouies sous le
« poids rebutant des statistiques mortes, mille émotions secrètes de
« nos pères? » Le danger de ces analyses attrayantes est dans les généralisations arbitraires. M. d'Avenel est trop avisé pour tirer des chiffres qu'il recueille des conclusions impérieuses et absolues, et s'il prend, malgré tout, plaisir à extraire l'essence de ses observations, c'est par une élégance de lettré, jamais prétentieuse ou hautaine, toujours discrète et réservée. On peut parfois, en le lisant, n'être pas de son opinion; on ne peut pas ne pas subir l'attrait de sa science et de sa loyauté.

« M. Oehlert, également présenté à mon choix par le Comité des travaux historiques, est, depuis plus de vingt ans, conservateur du Musée d'histoire naturelle de Laval. Ses premiers travaux se rapportent à diverses questions de paléontologie; il est de ceux qui ont le plus puissamment contribué à faire connaître les faunes pa-

léozoïques de l'Ouest de la France. Il s'est, en même temps, livré à d'intéressantes recherches stratigraphiques et il a eu la bonne fortune d'apporter, dans des problèmes qui avaient longtemps divisé les géologues, des solutions qui ont apaisé de très anciennes, très vives et très généreuses querelles. Ses jugements ont presque toujours force de loi; il est aussi aimé qu'apprécié des savants, et tous ceux qui le connaissent ont autant de respect pour son caractère que d'estime pour son intelligence.

« M. Herluison fait partie de plusieurs sociétés historiques et artistiques du Loiret. Il a publié ou édité, avec un goût parfait, plusieurs recueils ou brochures sur l'imprimerie, la librairie, la reliure. Il a réédité le *Roman de la Rose*, imprimé pour la première fois les derniers chants, restés manuscrits, de la *Pucelle* de Chapelain. On lui doit une curieuse série d'estampes et de lithographies intéressant l'histoire de la ville et de la province d'Orléans. Il a commencé dès 1855 des publications populaires consacrées à la vie de Jeanne d'Arc, et il a, par là, contribué à répandre ce culte patriotique où communient, dans une même pensée, les partis opposés et où se réconcilient, comme devant tout ce qui parle de grandeur nationale, les rivalités intestines et les haines passagères.

« Que n'ai-je, Messieurs, le droit de finir sur l'éloge des vivants ! Mais je ne puis oublier ceux qui nous ont quittés. L'Académie française a perdu un amant passionné des beautés antiques, un maître ouvrier du nombre et de la rime, un grand poète, dédaigneux des popularités vaines et des renommées apprêtées, Leconte de Lisle. Elle a perdu Ferdinand de Lesseps, qui avait employé à transformer la surface du globe, avec une volonté toujours vaillante, des forces inégales, et dont le nom glorieux sortira sans doute, pour la postérité, des nuages de la dernière heure. Elle a perdu, avec Camille Doucet, un écrivain délicat, qui ne s'était jamais lassé d'être jeune, qui avait dépensé beaucoup d'esprit et qui savait en tenir toujours en réserve, un Français de bonne race, un homme qui, dans un emploi souvent difficile, avait eu l'art de ne pas avoir d'ennemis et qui, n'ayant pas d'ennemis, avait su cependant, par une rare fortune, éloigner l'indifférence et garder des amis véritables.

« La mort de Brown-Séguard a frappé l'Académie des sciences et le Collège de France; celle de Mallard et celle de Duchartre sont venues attrister, avec la même Académie, votre Comité des travaux

historiques et scientifiques. Ces deux savants étaient membres titulaires d'une de vos Sections, et nous aurons longtemps à regretter les vives clartés qu'y projetait leur collaboration.

« Mais nous portons, Messieurs, au Comité, un autre deuil, auquel s'associent l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'Académie des sciences morales et politiques, l'Université entière et tous ceux qui veillent par profession ou s'intéressent par raison aux progrès de l'enseignement public.

« Le 25 novembre dernier, Victor Duruy est mort, après quatre-vingt-trois ans d'une vie toute de travail, d'honneur et de dévouement. Dans la pénétrante étude, remplie d'une émotion contenue, qu'il a récemment consacrée à sa mémoire, un de ses élèves, devenu, à son tour, un maître, M. Lavisse, rapporte que, dans l'agitation de l'agonie, Duruy s'imaginait avoir reçu du maréchal Randon l'ordre de se rendre au ministère pour y délibérer sur l'établissement d'un camp retranché. « C'est un ordre de service, » s'écriait-il, il faut marcher. » Et M. Lavisse, voyant dans ce mot comme l'épigraphe de cette belle existence, conclut : « Cet homme qui allait mourir avait connu tous les doutes de la philosophie humaine, mais, toute sa vie, il avait reçu de sa conscience des ordres de service très clairs, et il avait marché. »

« Il avait marché, ajouterai-je, à travers bien des obstacles, et, dans un temps d'immobilité presque obligatoire, il avait, en marchant, réussi à prouver le mouvement. Il fut, sous un régime d'autorité, un ministre tel qu'on en souhaiterait à un régime de liberté. Son œuvre, grande déjà par ses résultats immédiats, fut plus grande encore par les principes dont elle s'inspirait et par les semences d'avenir qu'elle contenait. Dans l'enseignement primaire, dans l'enseignement secondaire, dans l'enseignement supérieur, la République n'a guère fait que développer, achever et mettre au point ce qu'il a commencé, ce qu'il a voulu ou ce qu'il a rêvé.

« Duruy témoigna, Messieurs, aux Sociétés savantes une persévérante sollicitude. Il leur prodigua, pendant son ministère, les prévenances et les conseils. Il eut, un instant, la pensée contestable de les rattacher, par groupes, aux ressorts des dix-huit académies. Il désirait, avec raison, faire de ces académies les jeunes héritières de vieilles universités provinciales; mais je ne sais si des réunions partielles sous l'autorité réelle ou théorique des recteurs auraient

accru l'intensité de vie des Sociétés savantes et contribué sérieusement à leur prospérité. Duruy paraît avoir eu, à la réflexion, des doutes sur l'efficacité de ce démembrement. On y renonça, et je suis porté à croire qu'on fit bien.

« Les relations que vous entretenez avec le ministère ne sauraient, Messieurs, paralyser votre initiative ni porter atteinte à votre indépendance. Le voyage que vos délégués font à Paris à l'époque du renouveau est une servitude qui ne laisse pas d'être assez facilement supportable. Il n'est pas mauvais que vous puissiez, à date fixe, faire converger sur le centre du pays les lumières que vous avez accumulées dans des foyers divers et dont les coins les plus obscurs reçoivent ensuite le reflet. Il s'échange ici, entre vous, dans cette rencontre périodique, bien des idées et bien des espérances. Vous suiviez hier, vous reprendrez demain des voies différentes; mais dans vos congrès annuels se retrouvent et se rafraîchissent, auprès des marches pénibles et des séparations prolongées, vos légions studieuses. Et c'est, Messieurs, pour le ministre de l'Instruction publique un devoir et une joie de profiter de ces heures fugitives pour s'approcher de la source où vous puisez en commun et pour vous apporter, avant la reprise des étapes prochaines, ses félicitations et ses encouragements. »

M. R. de Saint-Arroman a donné ensuite lecture du décret conférant des distinctions dans l'ordre de la Légion d'honneur et des arrêtés ministériels décernant des palmes d'officier d'instruction publique et d'officier d'académie.

Sont nommés :

Chevaliers de la Légion d'honneur :

MM. Avenel (Georges-Marie-René-Louis, vicomte d'), membre de la Société d'archéologie, littérature, sciences et arts d'Avanches, grand prix Gobert à l'Académie française (1889), deux fois prix Rossi à l'Académie des sciences morales et politiques (1890-1892), collaborateur du Comité des travaux historiques et scientifiques, auteur de publications relatives à l'histoire et à l'économie politique.

Herluison, membre de la Commission du Musée d'Orléans, correspondant du Comité des Sociétés des beaux-arts, auteur d'un re-

marquable ouvrage d'érudition intitulé *Actes d'état civil d'artistes français* et d'un grand nombre de publications sur Jeanne d'Arc et sur les monuments de l'Orléanais.

Oehlert (Daniel-Victor), conservateur de la bibliothèque et des musées scientifique et archéologique de Laval, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Officiers de l'Instruction publique :

MM. Aubry (Charles-Adolphe), agent de la Société de géographie de Paris.

Audra (Nicolas-Jules-Edgard), administrateur-trésorier de la Société française de photographie.

Bouvier (Louis-Eugène), docteur ès sciences, professeur agrégé à l'École supérieure de pharmacie, sous-directeur du laboratoire de zoologie anatomique à l'École des hautes études.

Carton (Le docteur), médecin-major au 19^e régiment de chasseurs, correspondant du Comité des travaux historiques.

Delignières (Emile), membre correspondant du Comité des Sociétés des beaux-arts des départements, à Abbeville.

Dujarric-Descombes (Léonard-Albert), correspondant du Comité des travaux historiques, vice-président de la Société historique et archéologique du Périgord.

Durand (Jules-Marie-Georges), correspondant du Comité des travaux historiques, membre de la Société des antiquaires de Picardie, archiviste du département de la Somme.

Guénot, secrétaire général de la Société de géographie de Toulouse.

Guérin (Louis-Lucien-Gaston), membre de la Société de législation comparée de Paris.

Lédé (Le docteur Fernand), membre de la Société internationale pour l'étude des questions d'assistance.

Lefèvre-Pontalis (Eugène-Amédée), membre de la Commission départementale des antiquités et des arts de Seine-et-Oise.

Leymarie (Camille), membre correspondant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements.

Nicaise (Auguste), correspondant du Comité des travaux historiques, membre de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de Châlons-sur-Marne.

Parrocel (Pierre), membre de l'Académie de Marseille.

Pilloy (Jules), membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, membre des Sociétés académiques de Laon et de Saint-Quentin.

Rochelin (Jean-Amable-Eugène), membre des Sociétés de statistique et d'économie politique de Paris.

Roserot, archiviste de la Haute-Marne, correspondant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements.

Rousset (Louis-Étienne), correspondant du Comité des travaux historiques, de la Société nationale des Antiquaires de France et de l'Académie de Nîmes.

Winkler (Le capitaine), du 9^e escadron du train des équipages militaires, collaborateur de la Commission archéologique de l'Afrique du Nord.

Officiers d'Académie :

M^m. Bedel (Ernest-Marie-Louis), membre de la Société entomologique de France.

Berteloot (Gaspard-Benoît), président de la Société de géographie de Dunkerque.

Berthaut (Le lieutenant-colonel), chef de la section de cartographie au Service géographique de l'armée.

Boutry (Auguste-Marie-Maurice), secrétaire de la Société académique indo-chinoise de France.

Braulot (Le lieutenant), de l'infanterie de marine, explorateur de la Côte d'Ivoire.

Cambefort (Jules), président de la Société de géographie de Lyon.

Collin (Émile), membre de la Société d'anthropologie de Paris.

Cousin (Stanislas-Ernest), secrétaire de la Société française de photographie.

Delachenal (Jean-Pierre-François-Roland), membre de l'Académie delphinale de Grenoble.

Denis (Le lieutenant) du 2^e bataillon de chasseurs à pied, collaborateur de la Commission archéologique de l'Afrique du Nord.

Emonts (Nicolas-Louis-Charles), dessinateur attaché aux publications du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Enfart (Désiré-Louis-Camille), correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France.

Esnot (Le capitaine), attaché au service géographique de l'armée.

Étourneau (Le docteur), médecin des colonies, collaborateur de l'expédition de Thiassalé.

Fauvel (Albert-Auguste), correspondant du Muséum d'histoire naturelle, lauréat de la Société de géographie de Paris.

Gallut (Armand-Antoine), membre de la Société des ingénieurs civils, auteur d'importantes découvertes archéologiques en Tunisie.

Gillot (Le docteur François-Xavier), lauréat de l'Institut, vice-président de la Société d'histoire naturelle d'Autun.

Gluck (Jules-Raymond), attaché au bureau des traducteurs au ministère des Affaires étrangères.

Grandin (Georges), ancien conservateur du Musée de Laon.

Guéneau de Mussy (Le commandant), attaché au service géographique de l'armée.

Janet (Charles-Augustin-Joseph), membre de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.

Labande (Léon), correspondant du Comité des travaux historiques, secrétaire général de l'Académie de Vaucluse.

Lacombe (Le capitaine), attaché au service géographique de l'armée.

Lafond (Paul), graveur, membre de la Société des beaux-arts de Pau.

Lapicque (Louis-Édouard), chargé de mission scientifique. — A offert au Muséum d'histoire naturelle et au Musée d'ethnographie les collections très considérables réunies durant son voyage à bord de la *Sémiramis*.

Lebeau (Paul), membre de la Société chimique de Paris.

Lefebvre (Alphonse-François-Michel), membre des Sociétés académique et de géographie de Boulogne-sur-Mer.

Maclaud (Le docteur), médecin de la marine, collaborateur de M. le lieutenant Braulot dans l'exploration de la Côte d'Ivoire.

Masson, calculateur de 3^e classe au Bureau des longitudes.

Maumené (Le capitaine), attaché au service géographique de l'armée.

Mirande (Le docteur), médecin des colonies, collaborateur pour l'Indo-Chine du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Moinier (Le chef d'escadron), de la gendarmerie, membre correspondant de l'Académie d'Hippone.

Montaudon (Jules-Antoine-Alphonse), sous-inspecteur de 1^{re} classe à la direction des Domaines et du Timbre.

Patouillard (Narcisse), président de la Société mycologique de France.

Poirier (Émile), membre de la Société de géographie et d'archéologie de la province d'Oran.

Révol (Jean-François), sous-ingénieur de la marine, a offert au Muséum d'histoire naturelle d'intéressantes collections zoologiques recueillies au Dahomey.

Saint-Elme-Gautier, dessinateur d'ouvrages d'art et d'archéologie et du catalogue des bronzes antiques du Département des médailles de la Bibliothèque nationale.

Salefranque (François-Émile-Léon), membre des Sociétés de statistique et de législation comparée de Paris.

Valette (René-Victorin), membre de la Société française d'archéologie, correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France.

La séance est levée à 3 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'Archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 13 MAI 1895.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 1895 est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. CHABOUILLET, indisposé, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, et demande qu'un autre commissaire responsable soit désigné à sa place pour surveiller l'impression de l'ouvrage de M. Mazerolle. — Le Comité décide de proposer M. Babelon à l'agrément de M. le Ministre.

M. le baron DE BAYE adresse au Comité des renseignements sur des fragments de poterie provenant de Théodosie (Crimée) et par lui offerts au Musée du Louvre. — Le Comité décide que des remerciements seront adressés à M. de Baye.

M. BOURDERY, correspondant du Comité à Limoges, envoie copie d'un document daté du 7 mars 1676 et relatif à une livraison de harnais par damoiselle Jane Moulin, pour le duc de La Trémouille. — Renvoi à M. de Barthélemy.

M. Léon MOREL, correspondant du Comité à Reims, envoie une notice accompagnée de croquis, relative à des bijoux en bronze découverts dans une sépulture de la commune de Barbuize (Aube). — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

M. DE BARTHÉLEMY est désigné pour rendre compte d'un ouvrage pour lequel une demande de souscription a été adressée au Ministère.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants, offerts au Comité par leurs auteurs :

Catalogue raisonné des objets archéologiques contenus dans le Musée d'Oran, par M. L. Demaeght;

Examen archéologique d'une miniature exécutée au VI^e siècle et du tableau représentant Notre-Dame des Vertus de Ligny en Barrois, par M. Maxe-Werly;

Les Sarcophages chrétiens antiques du Quercy, par M. J. Momméja;

Les faïenciers italiens à Lyon au XVI^e siècle, par M. Natalis Rondot.

Le Comité décide que ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et que des remerciements seront adressés aux auteurs.

L'ordre du jour appelle la préparation du programme du Congrès des Sociétés savantes de 1896. Le Comité arrête le texte de ce programme et décide qu'il sera imprimé à la suite du procès-verbal de la présente séance.

M. DE BARTHÉLEMY lit un rapport sur la demande de subvention formée par M. Bulliot à l'effet de continuer les fouilles de l'aqueduc par lui découvert au mont Beuvray et dont il a été question dans la dernière séance. — Le Comité émet un avis favorable à cette demande.

M. DE MONTAIGLON fait un rapport sommaire sur une communication de M. Brun-Durand, membre non résidant du Comité à Crest (Drôme). Il s'agit d'un contrat par lequel un tisserand s'engage à enseigner l'art du violon à un apprenti tisserand. Le document remonte à deux siècles à peine et n'offre pas un bien grand intérêt.

Il est ainsi conçu :

L'an mil six cens soixante huit et le vingtiesme jour du mois de febvrier, advant midi, par devant moy notaire gardenotte royal héréditaire sousigné, et présens les témoins soussignés, établi Jean Noyer, tisserand de toiles du lieu de Valréas⁽¹⁾, lequel de gré s'est mis en apprentissage avec honorable Claude Maillet, tisserand de toiles et joueur de violon habitant de ceste ville de Crest, présent et acceptant, entre cy et le premier dimanche du caresme de l'année prochaïne, durant lequel temps ledit Maillet monstrera et enseignera de son pouvoir et savoir audit apprentif la méthode pour bien jouer du violon tant seulement, moyennant la somme de quarante cinq livres que ledit apprentif luy payera, comme il promet,

(1) Valréas, chef-lieu de canton du département de Vaucluse.

moitié à la feste de sainte Marie Magdeleine prochaine, et moitié à celle de saint Michel suivant, à peyne de tous despens dommages et intérets. Et pour l'observation du tout les parties ont soumis et obligé tous leurs biens présens et advenir aux cours de Crest.

Faict et récité en ma boutique, à Crest, en présence de sieurs Estienne Bocou, marchand ⁽¹⁾, et François Peloux, clerc ⁽²⁾; habitans audit Crest, soussignés avec ledit Maillet, non ledit Noyer, qui a dit ne savoir escrire enquis et requis.

Claude MAILLET,

E. BOCOU,

PELOUX.

et moy SIBEND, not^e ⁽³⁾.

M. Eugène MÜNTZ rend compte d'une communication de M. Dumoulin, bibliothécaire de la ville de Roanne, relative à un inventaire de reliques inséré au milieu du xvi^e siècle dans le livre-journal d'Anthoine de Theillis, seigneur des Farges. Ces reliques étaient conservées dans la chapelle du château de Cornillon, aux environs de Roanne. La liste en est assez longue, mais ne contient aucune particularité bien remarquable. Tout au plus peut-on y relever la mention d'un certain nombre de ces reliques venues des Lieux Saints, comme : des pierres de l'étable où naquit Jésus-Christ, du lieu où jeûna Jésus-Christ, de la montagne des Oliviers, du mont Thabor, du mont Sinaï, etc. Les reliquaires dans lesquels le tout était conservé paraissent avoir été dénués de tout intérêt artistique. M. Dumoulin s'étonne de l'accumulation d'un si grand nombre de reliques dans un château qui n'était pas fort ancien et dont le propriétaire ne jouissait pas d'une grande fortune. Ce fait prouve une fois de plus le goût de nos pères pour les collections de ce genre. Nous en avons maintes autres preuves. Le rapporteur propose d'insérer au *Bulletin* le texte du document communiqué par M. Dumoulin. — Adopté⁽⁴⁾.

M. Salomon REINACH rend compte d'une communication dans laquelle M. Théophile Eck, conservateur du Musée de Saint-Quentin,

(1) Ce marchand était receveur des tailles de la communauté de Crest.

(2) Plus tard notaire à Saillans.

(3) François Sibend, notaire à Crest, décédé vers 1668, dont le petit-fils Jean-Louis Sibend, avocat au Parlement et subdélégué de l'intendant du Dauphiné, joua un rôle assez important.

(4) Voir ci-après, p. 257, le texte de cette communication.

fait connaître les résultats de l'exploration de divers lieux de sépulture dans la Somme et dans l'Aisne. Au mémoire de M. Eck sont jointes des planches en couleur représentant avec une grande exactitude les plus curieux objets découverts dans ces tombes. Ils appartiennent tous à l'époque franque. Le travail et les dessins de M. Eck méritent d'être publiés dans le *Bulletin* et l'on pourrait, si l'auteur y consent, donner ces dessins au Musée de Saint-Germain, après qu'ils auront été utilisés par le Comité.

M. MÜNTZ rend compte de diverses publications pour lesquelles des demandes de subvention ont été adressées au Ministère.

La séance est levée à 4 heures un quart.

Le Secrétaire de la Section d'Archéologie,

R. DE LASTYRIE,

Membre du Comité.

PROGRAMME
DU
CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES
POUR 1896.

1° Rechercher les épitaphes, inscriptions de synagogues, graffites en langue et en écriture hébraïques qui n'ont pas encore été signalés ou ont été imparfaitement publiés jusqu'à présent.

2° Rechercher les inscriptions arabes, épitaphes, dédicaces de mosquées, légendes de portes, de minbar, etc., antérieures à la conquête turque, qui se trouvent dans l'un des trois départements algériens ou dans la Régence de Tunis.

3° Rechercher les sarcophages ou fragments de sarcophages sculptés, d'origine chrétienne ou païenne, et non encore signalés, qui peuvent exister dans des collections publiques ou dans des propriétés particulières.

4° Rechercher en France et dans l'Afrique française les mosaïques antiques ou du moyen âge non relevées jusqu'à cette heure et dont on possède les originaux ou des dessins.

5° Signaler les documents épigraphiques, les monuments figurés (statues, bas-reliefs, bronzes, ustensiles, etc.), déplacés ou transportés hors de France. Dresser pour chaque localité une liste donnant la description des objets, la date de leur enlèvement, le nom du musée ou de la collection où ils sont actuellement conservés et leur bibliographie.

Il existe dans les musées d'Europe, et principalement en Angleterre, des monuments trouvés en Gaule. La vallée du Rhône, et en particulier les villes de Lyon, Vienne, Nîmes, Arles, Marseille, en ont fourni un

grand nombre. Il serait intéressant de signaler ces monuments d'une façon méthodique. Il faudrait indiquer également ceux qui ont disparu et dont la trace est perdue; s'il en existe des dessins ou des photographies, il est indispensable de les mettre en lumière en y joignant tous les renseignements utiles. Le Comité ne demande pas un catalogue complet, mais prie instamment les archéologues de faire connaître ce qu'ils savent à propos de ces monuments déplacés. La question s'applique également aux antiquités du nord de l'Afrique.

6° Signaler les monuments ou objets antiques conservés dans les musées de province et qui sont d'origine étrangère à la région où ces musées se trouvent.

Par suite de dons ou de legs, bon nombre de musées de province se sont enrichis d'objets que l'on est souvent fort étonné d'y rencontrer. Dans nos villes maritimes en particulier, il n'est pas rare que des officiers de marine ou des voyageurs aient donné au musée de la localité des antiquités, parfois curieuses, qu'ils avaient recueillies en Italie, en Grèce, en Orient. Quelques villes ont acquis de la sorte de fort belles collections dont elles sont justement fières. Un beaucoup plus grand nombre ne possèdent que quelques-unes de ces antiquités étrangères à la région, et ces objets, isolés au milieu des collections d'origine locale, échappent bien souvent à l'attention des érudits qui auraient intérêt à les connaître. Ce sont surtout ces objets isolés qu'il est utile de signaler avec dessins à l'appui et en fournissant tous les renseignements possibles sur leur provenance et sur les circonstances qui les ont fait entrer dans les collections où on les conserve actuellement.

7° Signaler les actes notariés du xiv^e au xv^e siècle contenant des renseignements sur la biographie des artistes, et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

Il n'est peut-être pas superflu de faire remarquer que la meilleure façon de présenter les documents de ce genre au Congrès serait d'en faire un résumé, où l'on s'attacherait à mettre en relief les données nouvelles qu'ils fournissent à l'histoire de l'art, et à faire ressortir les points sur lesquels ils confirment, complètent ou contredisent les renseignements que l'on possède d'autre part.

8° Dresser la liste, avec plans et dessins à l'appui, des édifices

chrétiens et des monuments sculptés d'une province ou d'un département réputés antérieurs à l'an 1000.

La longue période qui s'étend de la chute de l'empire romain à l'an 1000 est, pour l'histoire de l'art en France, la plus obscure. On ne pourra y apporter quelque lumière qu'en dressant une statistique des monuments présumés appartenir à cette époque et en en discutant ensuite l'âge avec soin. C'est aux habitants de la province de réunir les éléments de cette enquête.

9° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

Cette question, pour la traiter dans son ensemble, suppose une connaissance générale des monuments de la France, qui ne peut s'acquérir que par de longues études et de nombreux voyages. Aussi n'est-ce point ainsi que le Comité la comprend. Ce qu'il désire, c'est provoquer des monographies embrassant une circonscription donnée, par exemple un département, un diocèse, un arrondissement, et dans lesquelles on passerait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en donnant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à dégager les éléments caractéristiques qui les distinguent et qui leur donnent un air de famille. Ainsi, on s'attacherait à reconnaître quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région; de quelle façon la nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau plein cintre ou brisé, croisées d'ogives, coupoles); comment les bas côtés sont construits; s'ils sont ou non surmontés de tribunes, s'il y a des fenêtres éclairant directement la nef, ou si le jour n'entre dans l'église que par les fenêtres des bas côtés; quelle est la forme et la position des clochers; quelle est la nature des matériaux employés; enfin, s'il y a un style d'ornementation particulier, si certains détails d'ornement sont employés d'une façon caractéristique et constante, etc.

10° Rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

La France est encore couverte de ruines féodales dont l'importance étonne les voyageurs. Or bien souvent de ces ruines on ne sait presque rien. C'est aux savants qui habitent nos provinces de décrire ces vieux

monuments, de restituer le plan de ces anciens châteaux, de découvrir les documents historiques qui permettent d'en connaître la date et d'en reconstituer l'histoire. Les monographies de ce genre, surtout si elles sont accompagnées des dessins nécessaires pour leur intelligence, seront toujours accueillies avec faveur à la Sorbonne.

11° Signaler, dans chaque région de la France, les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent d'en distinguer les produits.

Il existe encore dans un grand nombre d'églises, principalement dans le Centre et le Midi, des reliquaires, des croix et autres objets d'orfèvrerie qui n'ont pas encore été étudiés convenablement, qui bien souvent même n'ont jamais été signalés à l'attention des archéologues. C'est aux savants de province qu'il appartient de rechercher ces objets, d'en dresser des listes raisonnées, d'en retracer l'histoire, de découvrir où ils ont été fabriqués, et, en les rapprochant les uns des autres, de reconnaître les caractères propres aux différents centres de production artistique au moyen âge.

12° Rechercher dans les monuments figurés de l'antiquité ou du moyen âge les représentations d'instruments de métier.

On sait combien il est souvent difficile de déterminer l'âge des outils anciens que le hasard fait parfois découvrir. Ce n'est qu'en s'aidant des peintures et sculptures où les artistes de l'antiquité et du moyen âge en ont figuré, qu'on peut établir avec quelque certitude les caractères propres à ces objets aux diverses époques de notre histoire.

13° Rechercher les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule antique. Signaler les endroits où cette industrie s'est perpétuée depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

Les vases, les statuettes de terre cuite, que l'on ramasse sur tous les points de l'ancienne Gaule, sont le plus souvent des produits de l'industrie indigène. Les noms gaulois que l'on relève sur beaucoup de marques de potiers suffiraient à le prouver. Mais on est très mal fixé encore sur les centres de fabrication où les habitants de la Gaule allaient s'approvisionner. C'est un point de l'histoire industrielle de notre pays qu'il serait intéressant d'étudier. Il y aurait lieu de rechercher en même temps si ces anciens établissements de potiers n'ont pas survécu à l'époque antique et si, comme on l'a constaté pour d'autres industries, une partie des

centres de production céramique que nous trouvons au moyen âge ne sont pas établis sur les mêmes lieux où nos ancêtres gallo-romains avaient installé leurs fours bien des siècles auparavant.

14° Rechercher les centres de fabrication de la céramique, soit punique, soit romaine, dans l'Afrique ancienne.

15° Recueillir des documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume dans une région déterminée.

On connaît aujourd'hui dans leurs traits essentiels les principaux éléments du costume de nos pères. Mais, à côté des grandes lois de la mode, que l'on observait partout plus ou moins, il y avait dans beaucoup de provinces des usages spéciaux qui influaient sur les modes. Ce sont ces particularités locales qu'on n'a guère étudiées jusqu'ici, sauf pour des époques très voisines de nous. Il serait intéressant d'en rechercher la trace dans les monuments du moyen âge.

16° Dresser, pour un département, un arrondissement ou un canton, la liste des objets intéressant l'histoire ou l'archéologie qu'il conviendrait de mettre sous la sauvegarde de la loi du 30 mars 1887.

La loi du 30 mars 1887 a décidé qu'il serait fait un classement des objets appartenant à l'État. aux communes, aux fabriques et autres établissements publics, dont la conservation présente un « intérêt national » au point de vue de l'histoire ou de l'art. La Commission des monuments historiques, chargée de faire ce classement, ne peut, par ses seuls moyens, arriver à découvrir tous les objets curieux qui gisent ignorés dans le fond de nos campagnes, et chaque jour l'incurie de ceux qui en ont la garde, la rapacité des brocanteurs, le mauvais goût de gens zélés mais ignorants, font disparaître ou dénaturer les monuments les plus précieux. C'est aux archéologues habitant la province de se faire les défenseurs de ces richesses, d'en dresser la liste, d'en apporter des photographies et des dessins au Comité, qui se fera un devoir de les publier et qui sera heureux de servir d'intermédiaire entre la Commission des monuments historiques et les personnes qui ont souci de sauvegarder cette part trop peu connue du patrimoine national.

17° Signaler, dans chaque arrondissement ou chaque ville de France, les monnaies gauloises qu'on y recueille dispersées isolément sur le sol, ou que les travaux agricoles ou autres mettent au jour.

Il importe de relever et de décrire non seulement les pièces rares ou inédites, mais surtout, dirons-nous, celles qui sont communes, et qu'on connaît par des exemplaires déjà publiés ou conservés dans les musées et les collections. C'est en signalant les pièces qu'on trouve plus abondamment et plus particulièrement dans telle ou telle région ou localité, qu'on parviendra à fixer et à préciser l'attribution de nombreux groupes de monnaies gauloises qu'on hésite à donner à des peuples voisins et dont l'origine est encore plus ou moins incertaine. Ce relevé, fait avec soin dans tous les départements, permettrait de dresser définitivement la carte numismatique de la Gaule.

SÉANCE DU 17 JUIN 1895.

PRÉSIDENTENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Chabouillet exprimant ses regrets de ne pouvoir, pour raison de santé, suivre en ce moment les travaux de la Section et manifestant l'espoir de revenir siéger au Comité lorsque l'état de sa santé le permettra.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Charles de Beaurepaire, correspondant du Comité à Rouen, communique une série de quittances relatives au transport des objets d'art expédiés de Rome en 1541 pour la décoration du palais de Fontainebleau. — Renvoi à M. Courajod.

M. l'abbé Brune communique une bague en bronze découverte à Chenoise, au lieu dit de Sermetru. — M. Le Blant examine, séance tenante, cet objet et déclare qu'il ne peut y voir que des signes ressemblant à des lettres sans suite et qu'il n'y a pas lieu, par conséquent, d'en faire le sujet d'un rapport.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Les bains gallo-romains des Cléons, par M. Chaillon.

Catalogue du musée lapidaire rémois établi dans la chapelle basse de l'archevêché, par MM. Givelet, Jadart et Louis Demaison.

Les tables du réfectoire de l'Hôtel-Dieu de Reims. Notice relative à l'exposition rétrospective de Reims, 1895, par M. Jadart.

Cellier du XIII^e siècle de l'ancien hôtel des seigneurs de Tachainville à Chartres, par M. René Merlet.

Essais de catalogue descriptif des anciennes tapisseries d'Aubusson et de Felletin, par M. Cyprien Pérathon.

Du taux de l'intérêt à Valence sous Charles VIII et sous Louis XII (1483-1515). Documents inédits relatifs au monnayage des archevêques d'Embrun. Des causes de la fabrication des premiers testons de France (1514). Médaillon uniface de Maurice de Nassau, prince d'Orange (1613). De l'équivalence du sol tournois et du gros dans le compte par florins de la monnaie courante. Douzains aux croissants inédits au nom de Henri II, par M. Roger Vallentin.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

MM. Babelon, de Barthélemy, Bertrand et Guiffrey sont chargés d'examiner plusieurs ouvrages pour lesquels des demandes de souscription ont été adressées au Ministère.

M. GIRAUD, correspondant du Comité à Lyon, donne lecture d'un mémoire sur les épées dites *de Bordeaux*, dans lequel il établit que ces armes étaient fabriquées non pas, comme on le croit généralement, à Bordeaux, dans la Gironde, mais en Savoie, dans une petite localité nommée Bordeaux, située sur les bords du lac du Bourget. M. le Président remercie M. Giraud de cette communication et le prie de s'entendre avec M. le Secrétaire de la Section pour publier ce travail, en tout ou en partie, dans le *Bulletin archéologique* ⁽¹⁾.

M. DE BARTHÉLEMY fait un rapport sommaire sur une communication de M. Bourdery, correspondant du Comité à Limoges, relative à une fourniture de harnais faite au duc de La Trémoille, en 1616, par Jeanne Mouly, de Limoges. Quoique ce document soit d'époque relativement moderne, il offre un certain intérêt, car il contient des termes dont le sens est peu connu. Il y a donc lieu de l'insérer au *Bulletin* ⁽²⁾.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE fait un rapport sur une demande de subvention formée par M. Étienne Vincent, en vue de continuer

(1) Voir ci-après, p. 171, le texte de ce mémoire.

(2) Voir ci-après le texte de ce mémoire.

des fouilles qu'il a entreprises à Serrières (Ardèche). M. Vincent ayant déjà reçu antérieurement une subvention et n'ayant pas informé le Ministère de l'usage qu'il en avait fait, ni rendu compte de ses fouilles, le Comité estime qu'il n'y a pas lieu jusqu'à nouvel ordre de lui accorder une seconde allocation.

M. DE BARTHÉLEMY donne lecture d'un rapport sur une demande de souscription.

La séance est levée à 4 heures trois quarts.

Le Secrétaire de la Section d'Archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 8 JUILLET 1895.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance.

M. Bertrand, de Moulins, demande une subvention pour entreprendre des fouilles dans un endroit où il a constaté la présence de débris de constructions romaines qui paraissent importantes (murs écroulés, colonnes, fragments de statue). — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Lavergne communique la photographie d'un bas-relief appartenant à la famille de Bazolles. — Renvoi à M. Longnon.

MM. MÜNTZ, COFRAJOD et DE LA BLANCHÈRE sont chargés de l'examen de divers ouvrages pour lesquels des souscriptions ont été demandées au Ministère.

M. Alex. BERTRAND rend compte d'une lettre de M. Morel, relative à des bijoux découverts dans une sépulture de la commune de Barbuise (Aube) :

« M. Morel, qui nous avait signalé, il y a vingt ans, la découverte qu'il avait faite au hameau de Courtavant, commune de Barbuise (Aube), au lieu dit *Les Grèves*, d'une sépulture construite en pierres sèches renfermant un guerrier, porteur d'une épée de bronze, avec boulerolle, d'un couteau et d'une épingle à enroulement, complète aujourd'hui sa communication. Dans la même sépulture, nous dit-il, un cultivateur avait trouvé précédemment un collier, un bracelet et un anneau de jambe en bronze, dont un peintre de Troyes s'était rendu acquéreur. On ignore aujourd'hui ce que sont devenus ces objets. Mais le fils du fouilleur de M. Morel en avait pris un croquis. M. Morel nous envoie ce croquis, qui permet de se rendre compte de l'ensemble de la découverte. »

Le rapporteur propose de remercier l'auteur de cette communication et de déposer ces dessins au Musée de Saint-Germain, où ils seront classés avec les autres découvertes signalées dans le département de l'Aube. — Adopté.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE communique au Comité une note qu'il a reçue de M. Papier, président de l'Académie d'Hippone, au sujet de mosaïques romaines, récemment découvertes à Hippone dans la propriété de M. Chevillot.

« La première, située à 2 mètres de profondeur, mesure 6 mètres sur 9 mètres. Elle représente une Néréide, assise sur un hippocampe, de grandeur presque naturelle, dont les bras sont tendus en avant. D'une main elle soutient un bouclier (?), de l'autre elle porte un tambourin, qu'elle présente à deux cavaliers au galop. Le fond de ce tableau est semé de nombreux poissons et crustacés de toute grandeur. Une magnifique bordure de feuilles d'acanthé entoure le sujet. Ce bel ouvrage est exécuté à l'aide de petits cubes aux couleurs très variées et très vives. La tête de la femme est ornée d'un diadème; à son cou pend un beau collier, et ses bras sont garnis de deux bracelets, l'un au poignet, l'autre au-dessus du coude.

« Une seconde mosaïque, contiguë à celle-ci, mais mesurant seulement 2 mètres sur 3 mètres, n'est pas recouverte. Elle se trouve au même niveau que la grande. On y voit deux belles tables artistement décorées, séparées l'une de l'autre par un guéridon ovale, également ornementé. A droite, on remarque les extrémités de deux autres tables, ce qui fait croire que la mosaïque se continue plus loin de ce côté. Les couleurs en sont également variées et vives. A part deux trous circulaires de 0 m. 20 de diamètre environ, qui existaient lorsqu'elle a été découverte, sa conservation est parfaite, bien qu'elle soit exposée depuis longtemps aux intempéries des saisons. En sondant ces deux trous à la barre à mine, M. Chevillot n'a point tardé à reconnaître qu'au lieu d'être supportée par un simple béton, la mosaïque reposait sur une couche fort épaisse de marbre blanc pilé, faisant l'office d'un dallage difficile à entamer.

« Autre détail curieux à noter. En avant de la grande mosaïque, et sur l'un de ses plus grands côtés, existent trois autres mosaïques, placées l'une au-dessus de l'autre et séparées par une couche de

0 m. 20 à 0 m. 30 d'épaisseur. La dernière est à 4 mètres de profondeur. La première, autant que M. Chevillot peut s'en souvenir, représente un cavalier, ce qui permet de penser qu'elle s'étend plus loin et que le sujet est complété par d'autres figures; elle fait probablement suite à la précédente. La maison d'habitation de M. Chevillot repose elle-même sur des mosaïques. Ayant aperçu au fond d'un de ses bassins deux fragments et lui en ayant demandé la provenance et la permission de les emporter, il me dit que les plus beaux de ces mêmes fragments avaient été enlevés par des dames de Bône, auxquelles il n'avait pu les refuser. Ils provenaient, comme tous ceux-ci, de deux mosaïques. L'une représentait un cygne, sur le dos duquel était assis un Amour, portant un joli collier autour du cou et tenant d'une main une petite baguette, avec laquelle il était censé diriger l'oiseau. L'autre représentait aussi un Amour assis sur le dos d'un paon, dont la queue entièrement éployée avait l'extrémité de ses belles plumes faite de petits cubes de verre, car en les touchant ils s'effritaient facilement et tombaient en écailles fines, brillantes et irisées. Ces deux mosaïques étaient aussi d'une parfaite conservation, mais comme elles étaient restées découvertes et exposées à la pluie et au soleil assez longtemps, le béton sur lequel elles reposaient s'était mis à travailler et avait fait disjoindre la plus grande partie des cubes.

« M. Chevillot nous a montré ensuite l'emplacement recouvert et planté de vignes sous lequel il avait rencontré les vestiges d'un corridor, dont les bas côtés étaient revêtus d'albâtre calcaire rouge, que j'ai reconnu à un fragment qu'il me montrait, comme provenant de la Mahonna, montagne située près de Guelma, où des carrières de cet albâtre sont encore exploitées aujourd'hui. Il a trouvé de ce côté aussi des tuyaux de plomb, de 0 m. 05 à 0 m. 06 de diamètre, dont il a conservé deux morceaux, de 0 m. 60 chacun, comme souvenir.

« La propriété de M. Chevillot doit être située sur l'emplacement des anciens thermes d'Hippone, construits à une époque où la Seybouse avait encore son embouchure au lac Boukmira, c'est-à-dire à 5 milles d'Hippone, suivant la Table de Peutinger, qui place l'*Ubus* à cette distance d'*Hippo-Regius*; autrement les salles de ces thermes se seraient trouvées à un niveau inférieur à celui de la rivière, ce qui est inadmissible. »

M. Héron de Villefosse ajoute, après avoir terminé cette lecture,

que M. Papier serait heureux d'obtenir du Ministère, par l'intermédiaire du Comité, le moyen de faire dégager ces mosaïques, de s'assurer de leur importance et d'en faire exécuter des dessins ou des photographies.

Le Comité, après en avoir délibéré, estime qu'il y a lieu d'accueillir favorablement cette demande.

MM. BABELON, DE BARTHÉLEMY et BERTRAND donnent lecture de rapports sur différentes demandes de souscriptions.

La séance est levée à 3 heures trois quarts.

Le Secrétaire de la Section d'Archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1895.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La séance est ouverte à 4 heures.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. Müntz est nommé commissaire responsable pour la publication de l'ouvrage de M. Guiffrey, intitulé : *Les Comptes des Bâtimens du Roi*.

Il est donné lecture de la correspondance :

M. Guiffrey demande à annexer un album de planches à son ouvrage sur les *Comptes des Bâtimens*. Cette proposition est adoptée en principe par le Comité, mais on attendra, pour prendre une décision définitive, que M. Guiffrey ait apporté des renseignements précis sur le nombre des planches qui lui semblent nécessaires et sur les dépenses que leur gravure entraînera.

La Société archéologique de Sens demande une subvention. — Renvoi à M. Bertrand.

La Société d'archéologie lorraine demande également une subvention. — Renvoi à M. Reinach.

M. Th. Eck, correspondant du Comité à Saint-Quentin, communique une note sur les cimetières antiques de Castres (Aisne). — Renvoi à M. Longnon.

M. l'abbé Fillet, correspondant du Comité à Allex (Drôme), envoie une étude sur les verreries du moyen âge dans le sud-est de la France. — Renvoi à M. Courajod.

M. l'abbé J. Hamard, curé de Hermes (Oise), écrit une lettre au sujet de découvertes qu'il a faites dans l'ancien *vicus Ratunagus*. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Jadart, correspondant du Comité à Reims, envoie une communication sur une fresque du XIII^e siècle, signalée dans l'ancien cartulaire de la cathédrale de Reims. — Renvoi à M. Müntz.

M. de Laigue, correspondant du Comité à Rotterdam, annonce

la découverte d'une mosaïque à Santiscoï (Espagne), et de pilotis paraissant appartenir à l'enceinte d'un *pagus* romain dans la province de Gueldre. — Renvoi à M. de La Blanchère.

M. Leroux, correspondant du Comité à Limoges, adresse une note sur un mandement royal ordonnant l'exécution d'un marché relatif à des tapisseries, en 1502. — Renvoi à M. Guiffrey.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Sceau d'un seigneur de Beuil, par M. F. Arnaud.

Léonard Limosin et son œuvre, par M. L. Bourdery.

De l'usage des strigiles dans l'antiquité, par M. le Dr Coulou.

Jean Bonhomme, architecte de l'hôtel de ville de Reims (1627-1634), par M. H. Jadart.

Un musicien flamand : Jean de Ocheghem d'après un ouvrage récent. — *Du mouvement des études sur l'architecture religieuse du moyen âge en France (1891-1894)*, par M. le comte de Marsy.

Ouverture du tombeau du roi René à la cathédrale d'Angers, par M. l'abbé Urseau.

Ces travaux seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. DE BARTHÉLEMY entretient le Comité du rapport de M. Raymond, ingénieur en chef des mines du Creusot, sur les dernières fouilles du mont Beuvray. Le Comité décide qu'il y a lieu, avant de voter de nouveaux subsides, à un supplément d'informations et prie M. de Barthélemy de vouloir bien s'en charger.

M. BERTRAND rend compte d'un rapport de M. Cons, professeur à la Faculté des lettres de Lille, sur les travaux du Congrès tenu à Tournai par la Fédération archéologique et historique de Belgique :

« Ce rapport est un résumé fort clair des travaux du Congrès avec indication des sujets traités et des conclusions des orateurs sans aucun développement. Le rapporteur, très sobre de réflexions, s'abstient systématiquement de donner sur le fond des questions son appréciation personnelle, bien que la hardiesse de quelques-unes des thèses émises semblât devoir l'y inviter. Il semble que les ques-

tions aient été exposées, non discutées au Congrès. Ce rapport a le caractère d'un renseignement administratif plutôt que d'un document scientifique. Quelque mérite qu'il ait à ce point de vue, il ne me paraît pas qu'il y ait lieu de le publier. Il en ressort que le délégué du Ministère, ainsi que tous les Français, ont été accueillis à Tournai avec une cordialité touchante. « Les nombreux Français qui assistaient au Congrès, dit M. Cons, ont été frappés de la délicate attention avec laquelle les organisateurs du Congrès s'appliquaient à montrer comment le patriotisme le plus irréprochable et le plus correct peut se concilier avec le culte du passé et les sympathies hautement avouées pour une nation voisine et amie. »

« Le Ministère n'a donc qu'à se féliciter d'avoir envoyé un délégué à Tournai. Nous ne saurions entretenir avec trop de soin ces relations avec une ville où de nombreuses familles sont d'origine française et s'en souviennent. L'entretien de ces bonnes relations internationales est un des côtés les plus utiles des congrès.

« Quant aux communications, elles ne nous ont révélé aucun fait archéologique nouveau; mentionnons cependant une note de M. de Marsy sur les rapports commerciaux ayant existé entre Compiègne et Tournai, qui lui ont fait connaître que Compiègne possédait une cloche fondue par Roybym de Croisillon, fondeur du beffroi de Tournai. »

Dépôt aux archives.

M. COURAJOD lit un rapport sur des quittances communiquées par M. de Beaurepaire et relatives au transport d'objets d'art expédiés de Rome en 1541 pour le palais de Fontainebleau :

« Les documents transmis par M. de Beaurepaire et notamment la quittance donnée par Guillot d'Arques, bourgeois demeurant à Dieppe, « maître après Dieu dans sa nef *la Dieppoise* », méritent, à coup sûr, d'être publiés immédiatement et intégralement dans le *Bulletin archéologique*, mais non pas, toutefois, pour les raisons alléguées par notre savant correspondant. L'histoire particulière du château de Fontainebleau, où s'entassèrent, pendant un siècle et demi, d'innombrables fragments d'antiquités et divers monuments de fabrication italienne, ne pourra pas, je crois, être vivement et précisément éclairée par la mention beaucoup trop brève et trop vague d'un apport de « médailles et d'antiquailles »; car il est difficile d'identifier avec certitude les objets indéterminés composant le

chargement de *la Dieppoise*, avec quelques-uns des monuments qui ont survécu dans le palais de François I^{er}. On pourrait tout au plus conjecturer qu'il s'agit de quelques-uns des moulages que Lorenzo Rinaldini⁽¹⁾ a été plus tard chargé de reproduire en bronze pour le roi de France.

« Mais, après avoir rapproché ce texte de quelques-uns des nombreux textes similaires⁽²⁾, l'histoire générale a tout à gagner en constatant avec quelle persistance ou quelle préméditation la dynastie des Valois a concouru à la suppression de notre art national. Il y a un intérêt majeur à expliquer comment s'est lentement et silencieusement élaboré, dans les résidences royales, l'établissement d'un art d'État et comment les goûts personnels d'un prince ont préparé la voie à l'École académique, à l'art officiel du xvii^e siècle, à la diffusion d'une esthétique purement factice, archéologique et littéraire, art spécial que nous pratiquons encore et que nous sommes condamnés à subir tant que les successeurs de Guillot d'Arques continueront, aux frais de l'État, à lester leurs nefs de fragments quelconques de l'art romain et des pires productions de la décadence italienne. Il est très important de pouvoir établir, sur pièces d'archives, comment le mal dont nous souffrons a commencé. Et il faut remercier M. de Beaurepaire d'avoir apporté un document nouveau au volumineux dossier des-

⁽¹⁾ Sur Lorenzo Rinaldini, il faut consulter le marquis Léon de Laborde, *Renaissance des arts à la cour de France*, t. I, p. 381, 382, 384, 386, 388, 389, 394, 397, 417, 423, 429, 430, 512, 517, 518. Voir aussi, sur les moulages reproduits en bronze, la *Renaissance à la cour de France*, p. 424, 428, et le travail de M. Barbet de Jouy sur les *Fontes du Primatice*.

⁽²⁾ Articles extraits des comptes du xvi^e siècle relatifs à des peintres et à des tableaux ou à des objets d'art acquis pour la collection royale, 1520-1529 (*Nouvelles archives de l'art français*, 2^e série, t. I, p. 38, année 1879). — Objets d'art transportés de Rome en France du xvi^e au xix^e siècle, 1541-1864. Documents recueillis et publiés par M. A. Bertolotti, traduits et annotés par M. Pol Nicard (*Nouvelles archives de l'art français*, 2^e série, t. II, p. 57 et suiv., année 1880-1881). — Sauf-conduit de François I^{er} pour la fontaine du château de Nantouillet, 1530-1535 (*Archives de l'art français*, t. III, p. 184, année 1855, etc.), et les documents publiés par M. le marquis Léon de Laborde, dans la *Renaissance à la cour de France*, t. I, p. 424. Il faut rapprocher aussi de ce texte le document sur les bustes antiques envoyés de Rome au connétable de Montmorency, 1554-1556 (*Archives de l'art français*, t. IV, p. 69, année 1856). Il y aurait lieu également de rapprocher les documents publiés sur les apports d'objets d'art tirés d'Italie sous les souverains qui ont précédé François I^{er}.

tiné à expliquer l'affaiblissement progressif et la disparition définitive des principes nationaux de l'art français.»

M. LONGNON, après examen de la photographie d'un bas-relief conservé par la famille de Bazolle, en propose le dépôt aux archives.

M. COURAJOD et M. DE LA BLANCHÈRE rendent compte de deux demandes de souscription.

La séance est levée à 5 heures et quart.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,
Membre du Comité.

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 1895.

PRÉSIDENTE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Guiffrey donne communication de la liste des planches qu'il propose d'annexer à son ouvrage sur *les Comptes des Bâtimens du Roi*. — Renvoi à l'Administration avec recommandation spéciale.

M. Jadart, correspondant du Comité à Reims, envoie : 1° Une notice sur une statue de l'époque gallo-romaine trouvée à Reims, avec photographie. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

2° Une notice sur une porte en fer du xv^e siècle, conservée au moulin de Sévigny-Waleppe (Ardennes), avec photographie. — Renvoi à M. Courajod.

M. Louis Régnier, à Évreux, envoie une communication sur les cloches et les fondeurs de cloches dans l'Eure, l'Oise et Seine-et-Oise, du xv^e au xviii^e siècle. — Renvoi à M. Müntz.

M. Georges Tholin, correspondant du Comité à Agen, communique une notice sur des bijoux et des intailles du musée d'Agen, accompagnée de dessins et de moulages. — Renvoi à M. Gustave Schlumberger.

M. Du Châtelier, correspondant du Comité, envoie des photographies représentant des fragments de casque et une boucle de ceinture de l'époque gauloise. — Renvoi à M. Reinach.

M. de Laigue, consul général de France à Rotterdam, communique le dessin d'un bas-relief en marbre provenant de la région du Danube. — Renvoi à M. Perrot.

M. le baron de Baye, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, fait hommage à la Section d'une notice sur des bijoux barbares en forme de mouches, et d'une note sur l'époque des métaux en Ukraine.

Le Comité ordonne le dépôt de ces deux opuscules à la Bibliothèque nationale et décide que des remerciements seront adressés à l'auteur.

M. Eugène Müntz est chargé d'examiner un ouvrage pour lequel une subvention est demandée au Ministère.

MM. DE BARTHÉLEMY et HÉRON DE VILLESOSSE rendent compte de l'examen qu'ils ont été chargés de faire de la collection d'empreintes d'inscriptions formée par feu M. de Laurière et récemment offerte au Comité par MM. Pasquet de Laurière, ses héritiers. Cette importante collection complétera utilement celle dont la formation a été commencée depuis quelques années à la Bibliothèque Mazarine. Il serait donc désirable que le Comité en autorisât le dépôt dans cet établissement. — Cette proposition est adoptée.

M. COURAJOD rend compte d'une étude sur les verreries du moyen âge dans le sud-est de la France, adressée au Comité par M. l'abbé Fillet. Etant donnée la pénurie de renseignements dont souffre encore aujourd'hui l'histoire de l'industrie pendant le moyen âge, le mémoire de M. l'abbé Fillet, qui contient de nombreux et curieux détails, mérite d'être imprimé. Le Comité décide, en conséquence, que ce mémoire sera inséré dans un des prochains fascicules du *Bulletin*.

M. GUIFFREY lit un rapport sur un document communiqué par M. Alfred Leroux, archiviste à Limoges, et relatif à l'exécution d'un marché pour la fabrication de six pièces de tapisserie représentant l'histoire de Saint-Martial :

« Le document découvert par M. Alfred Leroux dans les archives communales de Riom n'est pas le marché même passé entre les tapissiers et leur client; il n'en reste pas moins curieux par les détails qu'il contient, les noms qu'il fait connaître, et aussi par sa date.

« Les deux frères André et Jean Augerang, tapissiers, — malheureusement le passage où était mentionné leur lieu d'origine a été enlevé, on ignore donc s'ils étaient d'Aubusson, — les deux frères Augerang donc, ont fait marché avec les religieux de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, prenant l'engagement d'exécuter pour cette maison six pièces de tapisserie représentant la vie de saint Martial, au prix de quatre livres l'aune. Sans doute, le mar-

ché original, signé le 15 avril 1500, entrant dans des développements précis et circonstanciés sur l'objet de la commande, comme le prouve le texte du document analogue publié jadis par M. Guignard; mais ce n'est pas le marché lui-même que nous avons sous les yeux. Les frères Augerang, après avoir reçu des religieux les patrons que ceux-ci s'étaient engagés à fournir, et en même temps *grant somme d'argent afin qu'ils fussent plus enclins à besongner*, ont subitement disparu; ils se sont sauvés la nuit emportant l'argent et laissant le travail imparfait. Les religieux, inquiets pour leurs tapisseries et aussi pour leurs avances, se sont adressés à l'autorité royale. Ils en ont obtenu un titre pour poursuivre l'exécution du contrat. C'est ce mandement royal en date du 9 septembre 1502 que M. Leroux a retrouvé. Il ne relate, bien entendu que les circonstances essentielles du marché primitif. Ce qu'il nous en fait connaître suffit toutefois pour fixer le prix-courant de la tapisserie au début du xvi^e siècle et pour nous révéler le nom de deux tapissiers oubliés. Il est fâcheux que la mutilation voulue du texte nous empêche d'être fixés sur leur lieu d'origine et de savoir s'il faut inscrire ces deux artisans, peu délicats d'ailleurs, en tête de la liste des ouvriers d'Aubusson.

«Malgré ces restrictions, la pièce communiquée par M. Leroux est de nature à intéresser les travailleurs qui s'attachent aux origines encore bien obscures d'une de nos plus célèbres industries; elle ne sera donc pas déplacée dans le *Bulletin*; elle encouragera peut-être quelques-uns de nos correspondants à rechercher et à nous adresser les marchés de même nature enfouis dans les archives provinciales et dans les minutiers des notaires.»

M. DE VILLEFOSSE rend compte d'une lettre de M. l'abbé Hamard relative à de nouvelles découvertes faites dans l'ancien *vicus Ratumagus*.

M. DE LA BLANCHÈRE rend compte de deux communications de M. de Laigue, correspondant du Comité à Rotterdam :

« Ces deux communications sont d'un intérêt inégal.

« La première est relative à une mosaïque romaine trouvée à Santiscal, près d'Arcos de la Frontera, province de Cadix (Espagne). Cette mosaïque n'a pas grande valeur; son décor est purement géométrique, sauf des motifs végétaux de peu d'importance.

« M. de Laigue s'étonne de certains détails, tels que la tresse qui forme encadrement. En réalité, ils n'ont de remarquable que leur parfaite similitude avec le décor favori des mosaïstes d'Afrique. La figure que donne M. de Laigue ayant déjà été publiée, il n'y a pas lieu de la reproduire de nouveau ni d'insister davantage sur cette découverte.

« La seconde communication touche à une question plus intéressante. On a trouvé, en 1818, en Hollande, dans la province de Drenthe, entre Valthe et Cummen une longue passerelle en bois enfoncée dans la tourbe. M. de Laigue croit pouvoir identifier cet ouvrage avec les *pontes longi* dont parle Tacite, et il nous promet un mémoire sur cette découverte. Il faut attendre d'avoir eu communication de ce travail pour se prononcer.

« M. de Laigue fait connaître que dans la même région, à Zaltbommel, on a trouvé un nouvel ouvrage de pilotis qu'il décrit ainsi :

« En faisant des fouilles pour extraire de la terre à brique, et exactement sur le terrain des fours de M. J.-A. Pool à Zaltbommel, « près du canal appelé *Zuilichemsche Uiterwaard*, à proximité du « Waal et à 4 m. 50 au-dessous du niveau du sol, on a remis au « jour deux alignements parallèles de poteaux, lesquels atteignaient « un développement de 180 mètres en longueur avec un écartement « de 3 m. 30.

« Ces poteaux sont fort détériorés; cependant, d'après des informations obligamment fournies par le bourgmestre de la ville « de Zaltbommel, ils auraient, suivant les archéologues locaux, « formé l'enceinte d'un ancien *pagus* romain, lequel aurait subsisté jusqu'au moyen âge comme « bourg à péage » (*tolburg*) appartenant à la maison Colonna, qui, en Hollande, prit le nom de « Zuylen.

« Cette agglomération était autrefois et très probablement aussi « à l'époque romaine, en contact direct avec le cours du Waal; un « remaniement apporté à la digue l'a isolée du cours du fleuve, de « sorte que le péage s'appliquant aux embarcations et créé également « par les Romains, d'après l'opinion des mêmes archéologues, aurait été supprimé *ipso facto*.

« Quoique ce ne soit pas le lieu d'examiner avec détail ce que « cette hypothèse peut avoir de fondé, elle semble au moins plau-

« sible, puisque par une inscription découverte en Limbourg⁽¹⁾ on a la preuve que la navigation du Rhin était réglementée jusqu'au delà de *Fletio*, proche d'Utrecht, comme elle l'était sur le Rhin supérieur⁽²⁾. »

« Le texte lapidaire que cite M. de Laigue ne prouve pas absolument ce qu'il avance; et, le prouverait-il, la nature des alignements de pieux qu'il signale ne serait pas nécessairement celle qu'il leur attribue. Il serait possible qu'on eût là, non pas une enceinte, mais un endiguement construit d'une manière que les anciens ont souvent pratiquée, ou une chaussée, une passerelle, tout autre travail enfin que l'on voudra imaginer. Il est possible aussi que M. de Laigue ait supposé juste. Mais il est difficile de rien affirmer sans plus d'informations. »

M. LONGNON rend compte d'une communication de M. Théophile Eck, correspondant du Comité à Saint-Quentin, relative à la découverte de deux champs de sépulture de l'époque gallo-romaine et franque, situés à Castres (Aisne). Le rapporteur propose l'insertion au *Bulletin* de la note envoyée par M. Eck. — Adopté.

M. Eugène MÛRTZ rend compte d'une communication de M. Jadart, correspondant du Comité à Reims, relative à une fresque du XIII^e siècle, conservée naguère dans le chartrier de la cathédrale de Reims :

« Cette peinture, découverte en 1850, vient d'être détruite au cours des travaux de restauration exécutés dans l'étendue de la façade du portail Nord. Heureusement, M. Jadart a pu en prendre une photographie avant sa destruction, et cette photographie montre, à n'en pas douter, que nous avons affaire à un ouvrage du XIII^e siècle.

« La scène est des plus intéressantes; elle comprend trois personnages, occupés l'un à écrire une charte, le second à prendre réception de cette charte, le troisième à la déposer dans un édicule. »

Le rapporteur propose l'insertion au *Bulletin* de la notice de

(1) Cette inscription mentionne expressément les NAVTAE FLETIONE · CONSISTENTES. Voir Habets, *Découvertes d'antiquités dans le duché de Limbourg*, t. XVIII (1881), dans les publications de la Société historique du Limbourg.

(2) Voir notamment : *La tribu des bateliers de Strasbourg*, par Ed. Engelhardt (Paris, Berger-Levrault, extrait de la *Revue Alsacienne*, sans date).

M. Jadart, avec la reproduction de la photographie exécutée par lui avant la destruction de cette peinture, et peut-être aussi d'un dessin exécuté en 1851, peu de temps après la découverte de la fresque, et appartenant à M. Givelet, membre de l'Académie de Reims. Ces deux documents se complètent en effet l'un l'autre; si le premier offre dans toute sa saveur le caractère de l'original, le second contient des parties détruites dans la suite.

Le Comité adopte cette proposition et manifeste son regret qu'aucune tentative n'ait été faite pour détacher du mur et transporter sur toile une œuvre d'un tel intérêt.

MM. Alexandre BERTRAND, HÉRON DE VILLEFOSSE, LONGNON et Salomon REINACH lisent des rapports sur des demandes de subventions formées par la Société archéologique de Sens, la Société archéologique de Châtillon-sur-Seine, la Société des amis des sciences et arts de Rochechouart et la Société d'archéologie lorraine.

Le Comité, après discussion, émet un avis favorable sur ces diverses demandes.

MM. MÜNTZ et SCHLUMBERGER lisent des rapports sur des demandes de souscriptions adressées au Ministère.

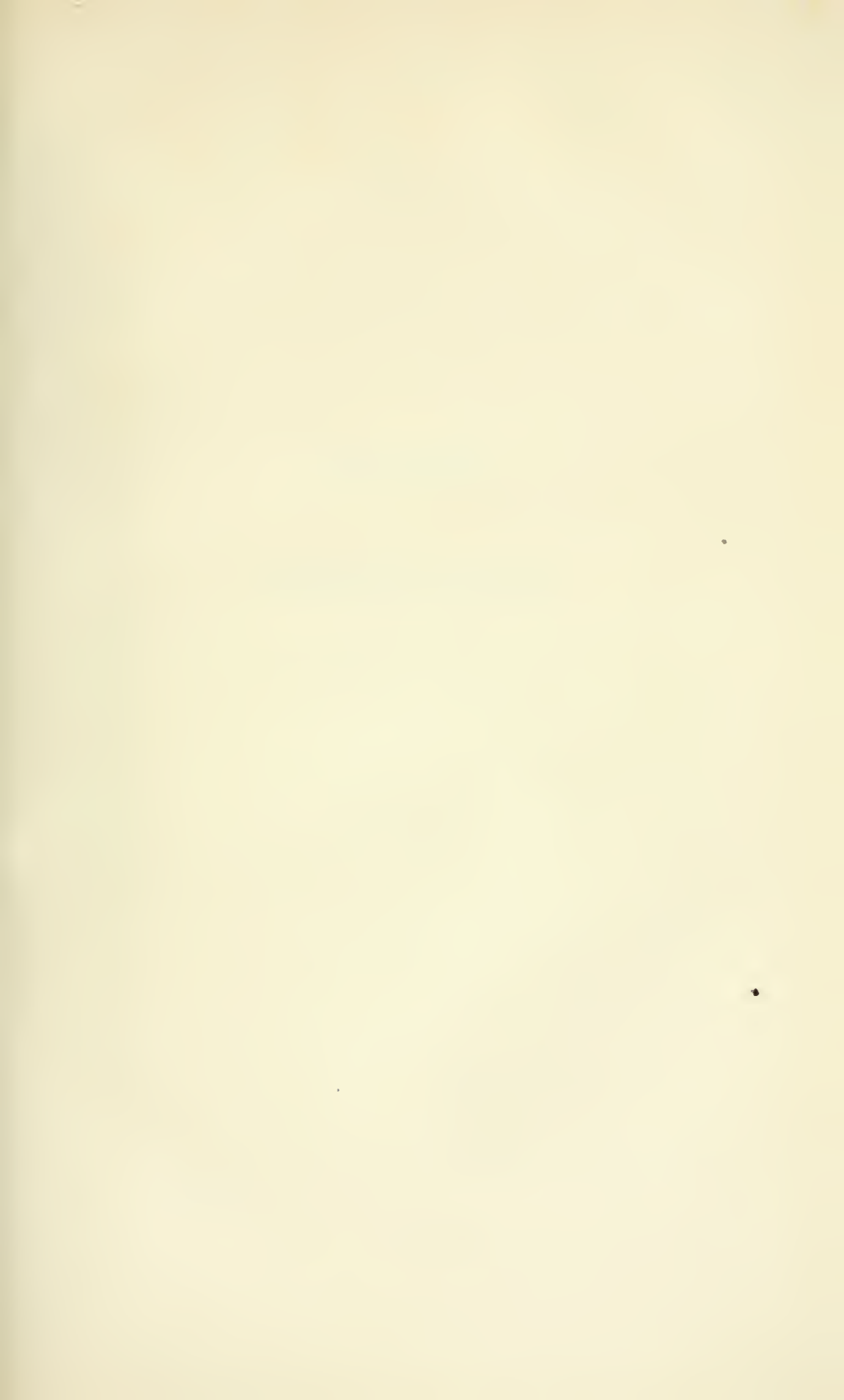
M. Salomon REINACH entretient le Comité d'une proposition relative à la marche et au développement des travaux de la Section. Après un échange de vues entre différents membres, la suite de la discussion est remise à la prochaine séance.

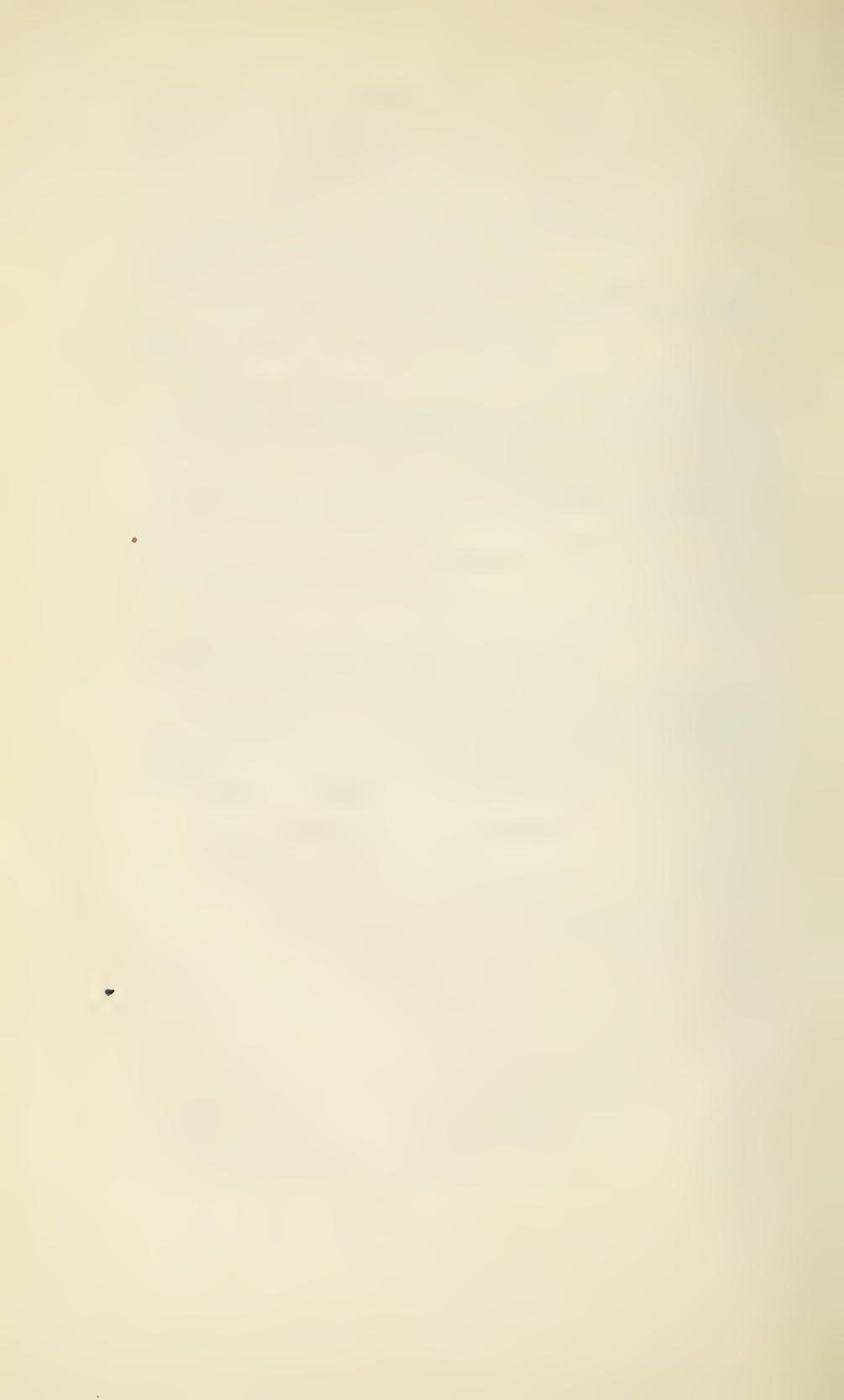
La séance est levée à 4 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'Archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.





RAPPORTS
ET
COMMUNICATIONS

NOTES

SUR

DE RÉCENTES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

FAITES

DANS LE CHŒUR DE LA CATHÉDRALE D'ÉVREUX,

PAR M. BOURBON,

Correspondant du Comité à Évreux.

Les fouilles entreprises à la fin du mois de février 1895, à l'occasion de la restauration du chœur de la cathédrale d'Évreux, aux abords du massif de maçonnerie qui supportait l'autel principal et relativement moderne placé au milieu de l'abside, ont amené la découverte de sept sépultures attribuées aux anciens évêques d'Évreux. Ces fouilles ont, en outre, mis au jour d'importantes substructions indiquant l'emplacement de constructions antérieures à l'édifice actuel et dont l'étude permettra sans doute d'élucider certaines questions, encore peu connues, se rattachant à l'histoire de l'ancienne cathédrale d'Évreux.

L'obligeance de M. Gossart, architecte départemental chargé de la surveillance des travaux sous la direction de M. Darcy, architecte diocésain, m'ayant permis de recueillir des renseignements sur place, il m'a paru intéressant de les résumer d'une façon aussi succincte et aussi précise que possible, sans entrer dans les discussions que ces découvertes pourront soulever.

Voici la description sommaire des sept sépultures mises au jour :

1° Grand caveau de 2 m. 20 de longueur, 0 m. 60 de largeur et 0 m. 80 de hauteur à l'intérieur, en pierres taillées et maçonnées de grand appareil et de dimensions inégales, recouvert de dalles

en dos d'âne placées dans le sens de la largeur, situé en avant et en face de l'autel, et engagé en partie dans un massif de maçonnerie ancienne. Ce caveau renfermait des débris d'ornements ecclésiastiques, parmi lesquels des orfrois métalliques et le monogramme IHS. Le corps avait disparu ⁽¹⁾.

2° Sépulture, jusqu'ici indéterminée comme la précédente, placée à droite et en avant de l'autel, creusée dans un massif de maçonnerie ancienne, mais sans caveau ni cercueil métallique, contenant seulement des ossements ⁽²⁾. On a trouvé, il est vrai, sur l'emplacement de cette sépulture une bulle pontificale en plomb dont le droit et la partie supérieure du revers étaient devenus frustes, les lettres suivantes, sur deux lignes, restant très visibles :

DICTVS
PP. VII

[*Benedictus, Papa VII.*]

Benoît VII, pape de 974-975 au 10 juillet 983. Mais rien ne peut donner à penser que cette bulle ait été intentionnellement placée dans cette sépulture, qui, étant donnée sa situation, appartient évidemment à une époque de beaucoup postérieure. On ne peut, à mon avis, rien en conclure quant à l'identité de l'inhumé ou à la date de l'inhumation.

3° Sépulture présentant les mêmes caractères généraux que la précédente, placée en pleine terre rapportée, en avant et à gauche de l'autel, près du pourtour intérieur du mur circulaire dont il sera question à la fin de ces notes. Elle ne renfermait aucun objet pouvant fournir une indication quelconque. On l'a attribuée à Bernard Carati, évêque de 1376 à 1383, mais uniquement en raison de sa situation ⁽³⁾.

4° Cercueil en plomb, plus étroit aux pieds qu'à la tête, trouvé en avant de l'autel un peu à droite, voisin de celui de Henri de Maupas du Tour, décrit ci-après sous le n° 7, et ne renfermant qu'un squelette ⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ D'après un mémoire lu par M. l'abbé Guéry, le 28 avril, à la séance de la *Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Euve*, cette tombe serait celle de Raoul du Fou.

⁽²⁾ Ce serait la tombe de Robert de Brucourt, d'après M. l'abbé Guéry.

⁽³⁾ Ce serait la tombe de Philippe de Brucourt, d'après M. l'abbé Guéry.

⁽⁴⁾ Ce serait la tombe de Guillaume de Péricard, d'après M. l'abbé Guéry.

5° Cercueil en plomb, placé obliquement à droite et en avant de l'autel et ne renfermant, comme le précédent, que des ossements. Ce cercueil, de façon plus soignée, reproduisant presque exactement les formes du corps de l'inhumé, suivant les contours de la tête, la déclivité des épaules, et allant en diminuant vers les pieds, présentait, au point de vue de la forme, une analogie frappante avec les sarcophages en bois dans lesquels les Égyptiens enfermaient leurs momies⁽¹⁾.

6° Cercueil en plomb, plus étroit aux pieds qu'à la tête, sans espace réservé pour celle-ci, trouvé en avant et un peu à gauche de l'autel, à côté de celui de Henri de Maupas du Tour, ci-après décrit. Il renfermait un squelette à la droite duquel était placée une pseudo-crosse épiscopale formée d'une simple tige de plomb recourbée par en haut. Le long de la paroi supérieure, près de l'épaule droite, était placée debout une plaque de plomb à inscription gravée indiquant la sépulture de Jacques II Le Noël du Perron, évêque d'Évreux de 1646 à 1649.

CI GIS ET REPOSE LE CORPS
DE FEU ILLUSTRISSIME ET REVE
RENDISSIME PÈRE EN DIEU MESSIRE
JACQUES DU PERRON EVESQUE
D'EVREUX GRAND OMOSENIER DE LA
ROINE D'ANGLETERRE ABBAY DES
ABBAIES DE LIRE ET DE ST
TAURIN 1649

7° Cercueil de plomb, avec espace arrondi et en retrait réservé pour la tête, se rétrécissant ensuite des épaules aux pieds, trouvé en avant et au milieu de l'autel, un peu à gauche, entre les sépultures ci-devant décrites sous les numéros 4 et 6. Il renfermait un corps qui avait été embaumé suivant les procédés du xvi^e et du xvii^e siècle, le crâne scié au-dessus des arcades sourcilières, et dont la décomposition n'est pas absolument complète. Les vêtements couvrant la poitrine sont en partie conservés. Un voile de calice, portant au milieu une croix en galons métalliques, avait été placé par-dessus. Au-dessous de ce voile, la mozette, avec ses bou-

⁽¹⁾ M. l'abbé Guéry attribue cette tombe à Gilles Boutant.

tons, était encore visible. Au bras était passé un rosaire. Sur le milieu du corps était posée une plaque de plomb à inscription gravée indiquant la sépulture de Henri Cauchon de Maupas du Tour, évêque d'Évreux de 1661 à 1680, mort, comme on sait, des suites d'un accident de voiture, ses chevaux s'étant emportés lorsqu'il rentrait dans sa ville épiscopale.

HENRICVS DE MAVPAS DV TOVR EPVS
EBROICENS ET ANTEA ANICIENSIS ABBAS
STI DYONISII RHEMENSIS ET INSVLAE
CALVARÆ IN DIOECESI LVCIONIS OBIIT
12 AVGVSTI 1680 ÆTATIS SVÆ. . .

PATER PAUPERVM

. (le reste illisible)

On sait que Henri de Maupas du Tour fut successivement évêque du Puy et d'Évreux, abbé de Saint-Remy de Reims et de l'Île-Chauvet au diocèse de Luçon.

Peut-être, à propos de ces nouvelles sépultures, n'est-il pas inutile de rappeler en quelques mots celles découvertes précédemment, à l'occasion des travaux généraux de restauration de la cathédrale qui se poursuivent aujourd'hui, et attribuées également à d'anciens évêques d'Évreux :

1° Le 13 octobre 1884, Jean II de La Cour d'Aubergenville, évêque d'Évreux de 1244 à 1256, inhumé dans la partie droite du transept ⁽¹⁾.

2° Le 14 avril 1891, sépulture placée entre les deux piliers de la seconde arcade à gauche du chœur, attribuée par M. l'abbé Guéry à l'évêque Gilbert II (1071-1112) ⁽²⁾.

3° En octobre 1891, cercueil de plomb trouvé près du premier pilier à gauche du sanctuaire, à la hauteur de la cinquième travée du chœur actuel; attribué par M. l'abbé Guéry à l'évêque Claude de Sainctes (1575-1591) ⁽³⁾.

⁽¹⁾ Voir *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, année 1884.

⁽²⁾ Voir *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture de l'Eure*, année 1892, p. 172 et suiv.

⁽³⁾ *Ibidem*.

4° Le 21 mars 1892, sépulture de Guillaume II des Essarts, évêque d'Évreux de 1333 à 1334, placée en regard du septième pilier à gauche du chœur et identifiée par une plaque de plomb à inscription gravée qui l'accompagnait ⁽¹⁾.

On peut mentionner enfin pour mémoire la sépulture découverte le 6 novembre 1884 dans la partie gauche du transept, que j'ai sommairement décrite, comme celle de Jean II de La Cour d'Aubergenville ⁽²⁾, mais dont l'attribution à un évêque d'Évreux est pour le moins douteuse.

En résumé, sur les douze sépultures mises au jour dans le sol du transept et du chœur de la cathédrale depuis 1884, trois seulement ont pu être identifiées d'une façon certaine, grâce aux inscriptions gravées sur plaques de plomb dont elles étaient accompagnées. Une quatrième, celle de Jean II de La Cour d'Aubergenville, bien que ne contenant pas d'inscription, mais dont on connaissait l'emplacement précis, ne présente non plus d'incertitude d'attribution. Pour les autres, on en est réduit à des hypothèses plus ou moins vraisemblables. Dans un très intéressant travail ⁽³⁾, M. l'abbé Porée a réuni, d'après les sources manuscrites et imprimées, tous les renseignements qui nous sont parvenus sur les anciennes sépultures des évêques d'Évreux. Il faut malheureusement reconnaître que ces indications sont dans la plupart des cas insuffisantes et ont besoin d'être confirmées par des données plus précises fournies par les sépultures elles-mêmes. On comprend sans peine que les expressions employées par les anciens auteurs : « à gauche, au milieu, à droite du chœur » sont beaucoup trop vagues, comme le prouvent suffisamment les découvertes récentes qui ont mis au jour plusieurs sépultures épiscopales juxtaposées ou voisines, entre lesquelles la confusion serait presque inévitable, si l'on s'en tenait aux textes seuls qui nous ont été transmis.

Ces notes seraient incomplètes, si nous ne décrivions sommairement, à côté des sépultures des évêques, les importantes substructions, jusqu'ici inconnues, que les fouilles ont mises au jour et

⁽¹⁾ Voir *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture de l'Eure*, année 1892, p. 172 et suiv.

⁽²⁾ *Ibidem*, année 1882-1885, p. 235.

⁽³⁾ *Congrès archéologique de France*, 46^e session, à Évreux, 1890, p. 292 et suiv.

qui pourront fournir aux archéologues des éléments d'étude d'un intérêt appréciable pour l'histoire de la cathédrale d'Évreux. En dehors d'épais massifs de maçonnerie insuffisamment dégagés pour permettre de reconstituer un plan d'ensemble, on a découvert, sur toute l'étendue de son pourtour intérieur, un mur circulaire construit en moyen appareil régulier, correspondant à une courbe de 2 m. 52 de rayon, concentrique à l'abside actuelle du chœur et placé dans l'axe longitudinal de celui-ci. Autant qu'il est permis d'en juger dans l'état actuel des fouilles, ce mur pourrait constituer les fondations d'une ancienne chapelle absidale. Déjà, en 1838, des fouilles, indiquées sur un plan communiqué à M. l'abbé Lebeurier par M. Bonnin, avaient permis de reconnaître les fondations d'une ancienne abside romane attribuée généralement à l'édifice reconstruit après l'incendie de 1119. Les cotes qui m'ont été communiquées reporteraient à 7 m. 25 en arrière de l'extrados du mur de cette abside l'ouverture antérieure de la chapelle dont l'existence vient de nous être révélée. Même en tenant compte de l'épaisseur des murs, cette distance, qui correspondrait à la largeur du déambulatoire, paraît à première vue beaucoup trop considérable pour qu'il soit possible de rattacher la chapelle absidale en question à l'abside signalée par M. Bonnin, dont les fondations n'avaient que 7 m. 30 de largeur, largeur mesurée entre les murs d'infrastructure découverts en 1838 et correspondant du reste à la largeur actuelle de la nef. Il faudrait admettre alors que les constructions qui viennent d'être trouvées font partie ^{des} constructions antérieures du XI^e, peut-être même du X^e siècle. La présence dans le massif de maçonnerie d'une bulle du pape Benoît VII n'est certainement pas une raison suffisante, en l'absence d'autres preuves, pour faire remonter la construction à l'époque du pontificat de ce pape. Toutefois cette petite trouvaille, qui, comme nous l'avons fait remarquer, ne paraît pas pouvoir être rattachée à la sépulture, postérieure de plusieurs siècles, avec laquelle elle était confondue, n'est pas un indice sans valeur, si l'on se rappelle que le plan des églises du X^e siècle comportait souvent des chapelles absidales, généralement au nombre de trois. Quoi qu'il en soit, deux églises romanes s'étant succédé sur l'emplacement de la cathédrale actuelle, la première dédiée par Lanfranc en 1072 et brûlée en 1119, la seconde reconstruite après cette dernière date sous l'épiscopat de l'évêque Audin décédé en 1139, et les documents

écrits faisant défaut pour les époques antérieures, il serait prématuré, dans l'état actuel des fouilles, d'émettre une opinion trop absolue sur ces importantes substructions, qui ne manqueront pas d'appeler l'attention des archéologues.

Georges BOURBON,
Correspondant du Comité.

LE VÊTEMENT

AU MILIEU DU XVI^e SIÈCLE

DANS

UNE PETITE VILLE DE PROVENCE.

Communication de M. F. Cortez, correspondant du Comité à Saint-Maximin.

Le dépouillement d'une collection assez complète de protocoles ou registres de divers notaires instrumentant à Saint-Maximin (Var) au xvi^e siècle, nous a permis de relever toute une série d'actes où se trouvent mentionnés les divers vêtements de femme ou d'homme en usage à cette époque.

Ce sont des contrats de mariage où les parents de la jeune fille, et souvent le futur mari, s'obligent à lui donner, au jour du mariage, « à l'esposar », la robe nuptiale en rapport avec la condition ou position sociale des époux, ainsi que certains bijoux; ce sont, le plus souvent, des reconnaissances faites par le mari à sa femme ou à ses beaux-parents des hardes apportées; ce sont des actes d'achat, et deux inventaires, l'un fait après décès, l'autre à l'occasion d'un dépôt.

Nous avons pensé qu'il pouvait y avoir intérêt ou utilité à posséder cette série relevée au moment où les notaires, en conformité de l'édit de François I^{er} de 1535, ont renoncé à l'emploi du latin et écrivent leurs actes en français, mélangé encore de termes provençaux; par là, de plus, on a les noms et parfois la forme des vêtements ou des bijoux les plus en usage, au milieu du xvi^e siècle, dans une petite ville de la Provence.

Pour plus de clarté dans la nomenclature que nous donnons ci-dessous, nous avons établi des divisions par sexe et par profession, tout en respectant, autant que possible, l'ordre chronologique.

NOBLES ET BOURGEOIS.

I

1542. — Contrat de mariage entre Laurent Bonnet, fils de feu André, de Saint-Maximin, et Louise Barbaroux, fille de Durand, de Tourves⁽¹⁾; dot 400 florins, plus «en augment de dot, ungz escorses⁽²⁾ de bruneto fine de drap de botique, forrado, las manches de satin bordas de vellut à l'entour, per le jour de l'esposar, et oultre ce uno cadeno⁽³⁾ d'argent senchant⁽⁴⁾, jusques à la somme de 20 florins».

II

1544. — Autre entre Jean Romey, fils de feu Gaspard et Françoise Bonnet, fille d'Antoine, de Saint-Maximin : dot 350 florins, plus 20 florins «pour far fere une cheyne d'argent, et en oultre 47 fl. tant pour la raube nuptiale fourado de satin et bordat de velloux, raubes quotidianos et uno dozeno de canises de femme».

III

1545. — Quittance par Michel Léopran, de Saint-Maximin, mari d'Honorade Aicard, à Pierre Aicard, apothicaire à Ollioules⁽⁵⁾, son beau-père, «des causes et biens ci-après, en augmentation de dot :

Et, primo, deux coffres noyrs vallant 10 fl.;

Item, per les joyes⁽⁶⁾ donnés à lad. Honorade au lieu d'Ollioules, 2 fl.;

Item, deux anelz d'or, ungz avec la pierre grande et l'autre avec une pierre turquoise; ungz aultre anel d'or enmalhat, 3 fl. 4 s.;

Item, troyz camises de cor de femme, appréciées à 11 fl.;

Item, douze gourgiasse⁽⁷⁾ de [telle de] Constance, 20 soulds;

Item, une cane⁽⁸⁾ et demye de Constance, 2 fl.;

Item, une cane et demye de cor nove, 1 fl.;

Item, une cane de telle de lin, 10 soulds;

(1) Canton et arrondissement de Brignoles (Var).

(2) Vêtement de dessus appelé ailleurs *fasses* ou *dessus*.

(3) Chaîne.

(4) Pour ceinture.

(5) Chef-lieu de canton, arrondissement de Toulon (Var).

(6) Prix.

(7) Gorgерette.

(8) La cane vaut 2 mètres.

- Item, ung gorgias de crespas obrat de sede⁽¹⁾ noyre, 1 fl.;
- Item, ungs fasses sive seorses de drap de botique visconte violet, 8 fl.;
- Item, une cotte⁽²⁾ de basane de drap de botique de visconte;
- Item, ung auberjon⁽³⁾ de soye noyre, 2 fl.;
- Item, une cotte de pers et rouge, 2 fl. »

IV

1546. — Partage entre Jacques et Bernardin Martel, frères, de Saint-Maximin, des joyaux mentionnés au testament de feu Loys, leur père :

Les paternostres de corail garnis de seignalies d'argent et le terson de perles;

Item, la cadeno d'argent double et ung cadenon pendent;

Item, certaine seincture faicte à l'antiquo, que l'on dit senchon, garnie de bloquo d'argent ambe pendent, engaigée es mains de madame de Saint-Marc⁽⁴⁾. »

V

1546. — Restitution des hardes de feu Alyone Arene, de Marseille, par Olivier Pecqui, bourgeois de Saint-Maximin :

« Et tout premièrement, ung coulet de vellous noir avec un boton et crochet d'or;

Item, une robe de drap dict de montcaillat tainch avec un bord de vellous noir;

Item, une cotte de chamelot thavet, bone, bordado de vellous roge;

Item, une cotte fine de drap jaune ambe bort de vellous noir;

Item, ung tapis de troys rodos, ja vieilh;

Item, ungz fassets de sijo⁽⁵⁾ noire bordats de vellous, ja vieilh;

Item, ung collet et ung plechon⁽⁶⁾ de vellous noir;

Item, ungz manchons de vellous blancs obratz;

Item, ung faudyen⁽⁷⁾ de chamelot thavet, de peu de vailleur;

(1) Soie.

(2) Robe de dessous ou robe ordinaire.

(3) Cotillon, jupe de dessous.

(4) Marguerite de Peyruis, d'Hyères, veuve de Jacques de Saint-Marc, de Saint-Maximin.

(5) Soie.

(6) Pellisson.

(7) Tablier.

Item, ung auberjon de chamelot thavet ;
Item, unes causses de fame negres ;
Item, une eserbete (?) ;
Item, troys chemises de fame. -

VI

1548. — Contrat de mariage entre Pierre Rabier, fils d'Esprit et Catherine Marcel. « Ledit Sperit Rabier sera tenu come promet faire abillier de neuf lad. Catherine Masselle, sa nore ⁽¹⁾, au fermar et à l'espousar, bien et honestement de drapz fins de botique, bordas de vellut et feïrras de foradures, honestes sellon la faculté des personnes et biens des parties ; item, une cadene double d'argent jusques à la somme de 22 fl. »

VII

1549. — Contrat de mariage entre Foulquet Mayol, fils de feu Pierre Balthasar et Honorade Barthélémi ; dot 500 florins, plus « en augment de dot, la raube nupsialle qu'est ung fasses de bruneto fino bordas de vellut avec les monstres ⁽²⁾ de satin et deux aultres fasses et deux cottes et deux dozaines de camises de fame, deux linseulx [draps de lit], unes courtines et aultres causes menudières appréciées amiablement à la somme de 40 fl. ».

VIII

1550. — Quittance « avec recognoissance de dot » par Antoine Barcilon, mari de François Cortès, à Rolland Cortès, son beau-père :

« Item, 2 escus d'or sol pour la verge sive anel de l'espousar de ladite Francese ;

Item, per ung fasse grïs Perpignan et per aultre faset de saye bourdas de vellut et per uno cotte de cordelhat blanc, ambe bort de vellut, et per ung collet de vellut negre, tout apprécié amiablement à fl. 25 ;

Item, douze camisses de fame noves, huit ambe las marques privées et les aultres ambe marques de la telle mesmes, appréciées 12 fl. ;

Item, per doas canos de telle nove Constance pour fere gorgiasses ; item per unes margües (?) obrados et per ung gorgias et crespo, fl. ;

Item, per dos anelz d'or que furent donés en nom de noces à ladite Françoisse, 5 fl. ;

Item, per las perles que son en unes aurrelhetes, appréciées à 4 fl. »

⁽¹⁾ Belle-fille.

⁽²⁾ Manches.

IX

1562. — Restitution des hardes de Marguerite Nègre, veuve de Gaspard Flamenc, épouse en deuxièmes noccs de Jean Vergier, notaire à Saint-Maximin.

« Une cocte de drap rouge fine miech usado, avec ung bort de velloux negre;

Item, une cocte verdo de cordelhat de pays usado, ambe deux bors de velloux aurenjas;

Item, une cocte de violet fine, ambe deux bors de velloux aurenjat bono;

Item, autre cocte de colleur de pessegue⁽¹⁾, drap botique, ambe bors de velloux violet bono;

Item, ungs fasses de drap de botique, de drap Perpignan, ambe ung bort de velloux negre à l'entour;

Item, ung aultre fasses de sajo neoire, usas, bordas de velloux noir à l'entour;

Item, ung marrit⁽²⁾ auberjon de chamellot tavel, borda de velloux neoir, fort usat. »

X

1564. — Contrat de mariage entre Honoré d'Esparra, avocat à Briognes, et Isabelle d'Arbaud, fille de Jacques⁽³⁾, écuyer, sieur de Porchères, de Saint-Maximin; dot 2,000 florins.

« A esté de pache que ledit s^r de Porchières sera tenu fere à sadite fille deux acoutremens, scavoyn une robbe et dessus de drap de Paris, chamarrée de vellours et ung aultre robbe et dessus de camelot avec eaux [sic], aussi bordée et chamarrée de vellours, au jour de la consummation dudit mariage.

Et ledit d'Esparra, ung dessus sive fasses de camelot ou drap de Paris, ansamble ung aultre dessus sive fasset de drap de Roan bandées de vellours, plus une cheyne d'or de la vailleur de 15 escuz. »

XI

1567. — Quittance par Louis Ferrier, mari de Marguerite Garnier :

« Une cotte rouge fine, appréciée à 18 fl.;

(1) Pêche.

(2) Mauvais.

(3) Grand-père de François d'Arbaud de Porchères, l'un des premiers quarante de l'Académie française.

Ung auberjon de tavel fin, bordat de velloux auvergnat, 5 fl. ;
Uno coyffo negro, moscado⁽¹⁾ de fil d'or, 30 soulds ;
Ung auberjon roge, bordat de vellut negre, usat, 30 s. ;
Une cotte de drap gris pinchinat, 4 fl. ;
Une cotte jaulne de drap de Suze, 6 fl. ;
Unze chemises de fame où n'y a 6 neufves, 8 fl. ;
Quatre coyffes de telle Constance novos, neuf gorgiasses, 9 fl. »

XII

1567. — Autre par Honoré Guichard, de Saint-Maximin, mari de Catherine Bœuf, fille de Maximin, bourgeois d'Aix, des 800 florins constitués en dot, « et en augmentation dudit dot, 100 fl., tant en deux coffres, une robe de camellot rouge, ungs escorses de cadis noir bandes de vellut, ungz escorses de brunette noyrs, une cotte rouge de demy grain, corses de soye, corses de cadis sans vellors, devant de camelot de soye, devant de camellot vert et orange, collet de vellors, treze chemises de fame, dix gorgiasses, six coyffes, deux aneauls d'or . . . ».

ARTISANS.

XIII

1547. — Quittance par Jean Disdier, à Catherine Robin, sa femme, « en augmentamen et creyssament de doyre, assavoyr est . . . ».

Item, plus, ungz anel d'or d'espousar, 4 fl. ;

Item, ungs fassetz de drap negre, drap de botique; une cotte de drap rouge, drap de botique, et ungz auberjon, appréciés à 28 fl. ;

Item, ungz fassetz de drap d'hostal, couleur noyre, et une cotte de drap d'hostal, turquyne, et une gavacho blanquo, appréciés à 5 fl. . . ».

XIV

1550. — Contrat de mariage entre Jean Senès, serrurier, et Claudette Verryer; dot 500 florins, « plus, en augmentation dudit dot, ungz escorses honestes de drap de botique, bordas de vellut, avec les monstres sive manches doublés de satin et ungz manchons de vellut, le jour de l'esposar; plus, une cotte de drap de botique ambe bort de vellut et ungz collet de vellut . . . ».

(1) Mouchetée.

XV

1553. — Quittance par Honorat Baude, maçon, à Marguerite Baux, sa femme, veuve d'André Maurel :

«Primo, six chemises, évaluées à 3 fl.;

Item, troys cottes, l'une de cadis turquin, l'autre de cadis violet de país et l'autre de tayet fin;

Item, ungz fasses de cordelhat negre, longs;

Item, ung auberjon gris, bourdat de vellour;

Item, six gorgiasses;

Item, ung senchon⁽¹⁾ avecques deux mordans d'argent ayant quatorze malhes d'argent pendantes avecq ung M. au bout, apréciés ledit mordans et mailhes, 3 fl.»

XVI

1563. — Autre par Pierre Gilli, à Catherine Roumieu :

«Une robe nuptialle sive fasses, promise à l'esposar, apréciée à 30 fl.;

Une cotte verde de pinchinat, ung escut de 4 fl.;

Une cotte jaulne de cordeilhat, 4 fl.;

Une gavache grise, 3 fl.;

Douze camises, 11 fl.;

Item, ung auberjon rouge bourdat de vellut, 4 fl.;

Item, ungz paternostres d'ambre, avec ses segnolliers et ung jas, apréciés à fl. ; qu'est en tout 59 fl.»

XVII

1568. — Autre par Jacques Campan, à Honorade Long, de Rougiers sa femme :

«Une robe et bassanet dicte cotte, 8 fl.;

Ung auberjon de drap noyr fin, bordat de vellut noyr, 12 fl.;

Une cotte jaulne de pinchinat teint, 4 fl.;

Ung auberjon blanc, unes causses de femo blanc, 30 s.

Ung auberjon de gris fin, bordat de vellut noyr, 4 fl.;

Deux gavaches vieilles, 2 fl.;

Ung capel neuf, 10 s.;

Quatre coyffes de Constance, 1 fl.;

⁽¹⁾ Ceinture.

Tres faudilhs⁽¹⁾, unq de telle de Constance;
Deux coiffes, une dorade et l'autre verde, 4 fl.;
Ung parel de sabates⁽²⁾ novos, 1 fl.; faisant en tout fl. 71.»

MÉNAGERS ET CULTIVATEURS.

XVIII

1544. — Quittance portant «recoissance de doyre» par Damien Baux, laboureur, de Saint-Maximin, à Antoinette Maunier, sa femme, fille d'André, de La Giotat :

«Assavoÿr, une cote rouge de drap de botiquo et unq auberjon noir, 14 fl.;

Item, une cocte de coton de pessègue, bordade de pers et une aultre cocte perso, 8 fl.;

Item, quatre camises, là out en y a une ambe de manches et costaves (?), fl. 2.»

XIX

1554. — Contrat de mariage entre Jean Blanc, laboureur, et Batronne Rebol,

«en augmentament de verquiera⁽³⁾, une caysse, 2 fl.;

Item, une raube de tavet de Paris, aprécyée à 30 s.;

Item, deux linseulz, 2 fl.; 4 camises, 2 fl.;

Item, 4 gorgiasses, deux pichonos aurelhetos et devetos et aultres menudalhes appartenant à fames, 2 fl.»

XX

1555. — Autre entre Pierre Véran, et Melchione Milhas, fille de Pierre, laboureur; dot 200 florins, plus «ungz escorses de drap de botique honestes, sellon la faculté desdites parties, de la colleur que elle le voudra, à l'esposar; ensemble, quatre linsouls de sebenque⁽⁴⁾ bons et une toalho; ansamble, tous les habillemens et aultres causes qu'elle portera de la maison dudit Milhas. . . ».

(1) Tabliers.

(2) Souliers.

(3) Dot.

(4) Lin.

XXI

1563. — Divers autres où le père promet «une cotte de drap pinchinat ou de drap de botique ou de maison», et le futur, «ung auberjon du même drap».

VÊTEMENTS D'HOMME.

XXII

1549. — Obligation par «messire Pierre Boneti, prestre et Mathieu la Garde, barbier», à Didier Faulquete, apothicaire, de 15 florins «pour le pris d'ung caban de burel neuf avec les rières du capon de satin noyr».

XXIII

1550. — Autre par N., de 6 fl. 8 s., «et ce tant pour le pris de 9 pans⁽¹⁾ de drap gris de Lodève que pour le prix d'ungs aux de chausses larges avec sous basses de cordelhat blanc»; et de 4 florins «pour le pris d'ung caban gris et de une camisolle».

XXIV

1552. — Autre de «3 escus d'or sol et 3 testons du roi et ce pour cause d'achept et pour le pris de unes pochesses blanches, fourrées de taffetas et une senture de bruffre⁽²⁾ et ung pognal avec le feurrel de vellut et ung collet blanc».

XXV

1555. — Autre à Guillaume Piscatoris, apothicaire à Barjols⁽³⁾, «de la somme de 5 escus d'or, pour reste du pris d'une cotte de malhe».

XXVI

1556, 13 août⁽⁴⁾. — Inventaire du dépôt confié par Christol de Gaye,

(1) 2 m. 25.

(2) Buffle.

(3) Chef-lieu de canton, arrondissement de Brignoles (Var).

(4) Jean Vergier, notaire à Saint-Maximin, f^o 364 (chez M^o Henri Allard).

de Saint-Maximin, « lieutenant de la compaignie du cappitaine Jehan de Gaye, considérant qu'il s'en va à la guerre au service du roy », à son beau-frère Jean Fortoil :

« Et premièrement, quatre anneaulz d'or, l'ung avec une pierre jaune, assez gros et l'autre avec une pierre rouge grenat et les deux aultres avec deux turcoyses;

Item, ung prepoint de sattin rouge, decopat menu, avec bordure d'argent;

Item, ung per de chauses rouges, l'aut de vellut rouge, avec bordure d'argent;

Item, ung autre per de chauses d'estamet (?) noyr, l'aut couvert de vellut noyr, affilet de soye noyre;

Item, ung autre per de chauses grises, ayant l'aut de vellut gris;

Item, ung casaquin de vallut noyr, copé menu, doublé de taffetas;

Item, ung per de chauses ayant l'aut de vellut jaune;

Item, ung pepont [*sic*] de sattin rouge trepoint;

Item, une cappe de saye de Florance, bordée à troys bors de tafatas noyr;

Item, ung pignoyr de telle fine ouvrée de soye cremessine;

Item, ung manteu tavet passamenté de passament d'or;

Item, troys chemises fines ouvrées de fil de soye, sçavoir deux rouges et une de noyr;

Item, quatre chemises blanches à frepe;

Item, quatre pars d'escarpins de vellut, sçavoyr ung de vellut noyr et ung de vellut rouge, bordez de blanc et les autres de vellut rouge;

Item, deux coyffes ouvrées de soye rouge. »

XXVII

1563. — Apprentissage de Jean Gassin, d'Embrun, chez Bernard Castel, « teysseran de toilhes », à Saint-Maximin : « Item, ledit Castel bailhera audit Gassin ung bonet fin et, tous les ans, une camise bonne nove de semenquo ⁽¹⁾, unes sabates noves et une livre de cueir, ung gipon et une camisole de cordeilhat. »

XXVIII

1563, 6 janvier ⁽²⁾. — Inventaire des biens de la succession de Jacques de Richéri, ancien viguier pour le roi à Saint-Maximin :

« Item, deux coffres dans lesquels a esté trouvé une cappe noyre bordade

⁽¹⁾ Lin.

⁽²⁾ Guillaume Baux, notaire à Saint-Maximin, f° 5.

de ung pan de velloux à l'environ; ung par de chausses courtes de velloux noyr bonnes; une robe forrado corte de peu de valeur, très estrassal⁽¹⁾; ung aultre raube bon de Montcayart reglat violet, les monstres de reynart; une cotte de mallie bonne, une cape de frise usade, ung collet de cuer assez bon, une scinture courte de velloux usade. . . »

(1) Déchiré.


NOTE
SUR UNE INSCRIPTION ROMAINE

DÉCOUVERTE À FOURVIÈRE,

PAR M. DISSARD,

Correspondant du Comité, à Lyon.

Les travaux de sondage qui s'exécutent à Lyon pour l'établissement d'un nouveau chemin de fer funiculaire sur la colline de Fourvière, viennent de faire découvrir, au milieu des ruines d'une petite construction en briques de l'époque romaine, un autel antique en forme de cippe sur plan carré et une tablette en calcaire blanc, incomplète et brisée en deux parties, sur laquelle est gravée l'inscription suivante :

P · MATTIVS · 
L · MATTIVS · SATTO ·
C · MATTIVS · VITÁLIS
EX · VÓTO ·

*Matr[is Aug](ustis), P(ublius) Mattius Qua[rtus],
L(ucius) Mattius Satto, C(aius) Mattius Vitalis, ex voto*⁽¹⁾.

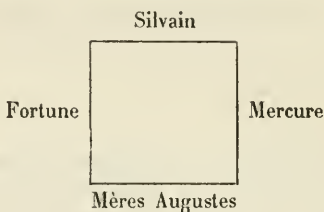
La largeur de la tablette est de 0 m. 63; son épaisseur ne dépasse pas 0 m. 045. Les lettres, dont la rubrication est encore très vive, ont en moyenne 0 m. 04 de haut. Les O sont complètement

(1) Première ligne : il ne reste que les extrémités inférieures de MATR. —
Deuxième ligne : du mot QVARTVS il ne subsiste que des fragments de QVAR.

circulaires. On remarque des accents sur l'A de VITALIS et sur le premier O de VOTO.

La restitution de la première ligne du texte se trouve justifiée par une représentation des Mères Augustes qui se voit sur la face antérieure de l'autel, dont les autres faces sont également décorées de figures sculptées en bas-relief et dans lesquelles on reconnaît Silvain, la Fortune et Mercure. Le couronnement de ce petit monument, brisé anciennement au-dessous de la moulure, n'a pas été retrouvé dans la fouille. Cette mutilation est d'autant plus regrettable qu'elle a fait disparaître quatre têtes sur six.

Les figures sont ainsi disposées :



1° Les Mères Augustes assises de face; la première, dont la tête a disparu, tient des fruits sur ses genoux; la seconde, des gâteaux; la dernière porte un petit enfant emmaillotté.

2° Silvain, debout de face, vêtu de la tunique et du sagum, les jambes nues jusqu'aux genoux; il tient sur sa poitrine un vase à panse sphérique et porte un objet dont il ne reste que le manche, mais qui devait être un maillet; la tête manque.

3° La Fortune, debout de face, tenant un aviron posé sur un globe placé à ses pieds. Une mutilation ne permet plus de reconnaître ce que portait la main gauche; la tête manque.

4° Mercure, à demi-nu, dans l'attitude ordinaire, avec la bourse, le caducée et les talonnières; à ses pieds, à droite, une tortue; la tête n'existe plus.

Dans son état primitif, cet autel devait avoir environ 0 m. 60 de hauteur; la largeur du dé est de 0 m. 28, son épaisseur de 0 m. 24. La pierre dans laquelle il a été taillé est, comme pour la tablette portant l'inscription, le calcaire blanc de Seyssel, employé à Lyon pour la construction des plus anciens monuments de l'époque

romaine, mais qui, résistant mal aux intempéries, n'était plus en usage dès la seconde moitié du 1^{er} siècle.

Des fragments de fresque et de nombreuses lampes d'argile, dont quelques-unes avec la marque PHOETASPI, ont été trouvés en même temps que l'autel et l'inscription qui, sur ma demande, ont été donnés au Musée de Lyon.

DISSARD,

Correspondant honoraire du Comité.

LA PIERRE SANGUYNE.

Communication de M. J.-B. Giraud, correspondant du Comité à Lyon.

Dans une communication que nous avons eu dernièrement l'honneur d'adresser au Comité ⁽¹⁾, figuraient un certain nombre d'outils garnissant l'atelier d'un fourbisseur au xvi^e siècle. Sur cette liste se trouvait l'article suivant : « Neuf pièces ou outiliz à dorer, tantz petitz filetz que pierres sanguynes avec leurs coussignets. . . v^{ls}. »

Un texte manuscrit que nous avons récemment découvert dans un gros in-folio écrit en 1643 par Jacques Chermette, ancien monnoyer du serment de France, devenu sur ses vieux jours « garde et juge royal de la prévôté et juridiction royale de la monnoye de Lyon », nous donne, à propos du dorage des métaux, quelques détails assez curieux sur les pierres sanguines et la manière de s'en servir. Ce passage, noyé au milieu de copies d'ordonnances et de dissertations oiseuses, est d'autant plus intéressant qu'il émane d'un homme du métier, qui avait été dans sa jeunesse inscrit parmi les monnoyers de l'atelier lyonnais ⁽²⁾.

Les descriptions techniques de Jacques Chermette ne sont pas toujours très claires, mais elles peuvent se comprendre au moyen d'une lecture comparative des travaux analogues décrits à la fin du siècle dernier dans les articles de l'Encyclopédie. Son texte nous donne une expression nouvelle « desvarize » et par bonheur l'explique

(1) *Le mobilier et la boutique d'un fourbisseur lyonnais en 1555.*

(2) «Estat et roole des officiers, ouvriers et monnoyers du serment de France en la monnoie de Lyon.» Sur cet état du jendi 28 octobre 1616 ayant pour objet l'exemption des charges publiques, Jaques Chermette est inscrit comme monnoyer. Il avait à cette époque 36 ans, et c'était M^{re} Jehan du Prat, seigneur de Chas-sagny, qui exerçait les fonctions de « garde et juge royal en la monnoye, habitant dans l'hôtel d'icelle monnoye, paroisse de Saint-Nizier ». (*Arch. mun. de Lyon*, BB. 152.)

suffisamment pour que nous soyons fixés sur sa signification toute spéciale.

DORAGE DES MÉTAUX.

EXTRAIT DES MÉMOIRES DE JACQUES CHERMETTE SUR LES MONNOIES, ETC., 1643.

. . . Pour le dorage, estant lymé, gratté et raqlé, on met le lingot dedans une terrasse ⁽¹⁾ de fert de cinq ou 6 pied de longueur, large de ung pied et demy ou deux au plus, tout couvert et entourné de charbons ardens, jusque à ce qu'il soyt chault de la couleur nécessaire.

Puis on le prent avec de grosses tenailles qui sont fées exprès, creuze sur la prize de la proffondeur de la pointe du lingot, ayant une grosse bande ⁽²⁾ pour les pouvoir bien serrer sur les deux boutz: lesquelles tenailles par le millieu l'on les fet respozer sur un bout de boys. Apprès on prent des pinces de boys d'ung pied de longueur. l'on prend les feuilles d'or qui sont dans ung livre rouge ⁽³⁾, et on les metz à 4, 5, 6 et jusques à davantage, selon que le lingot est grand, de degré en degré sur ledit lingot d'où l'on laisse deux doigts de plasse de la pointe. Lesdit feuilles sont mizes du tour dudit lingot qui l'enveloppent entièrement à 4, 5 et jusques à six en double par degré, comme dit est.

Après on prend la sanguyne qui est une pierre noyre qui refuse l'or, grosse du plus d'un bras, longue de demy pied au plus ⁽⁴⁾. L'on frotte ledit lingot de laditte pièce de tous les costés, que l'on appelle bruny, pour fayre tenir ledit or sur l'argent ou cuyre.

Après on le remet dans le feu et le fet on réchauffer, non pas du tout

⁽¹⁾ En dehors de sa signification architecturale, cette expression a été fréquemment employée pour désigner certains socles de pièces d'orfèvrerie : « Une mort d'argent tenant un arc doré, sur une grande terrasse d'argent doré, le dessus émaillé de vert et violet. . . » (1562. *Invent. du chât. de Pau*, par Em. Molinier et Mazerolle.) — Ici le sens du mot, quoique très particulier et s'appliquant à une manière de brasero ayant quelque analogie de construction avec un brasier de forge, est suffisamment décrit pour n'avoir pas besoin d'autres commentaires.

⁽²⁾ L'usage de la tenaille à bande mobile serrant les tiges s'est maintenu chez les tireurs d'or.

⁽³⁾ Le système n'a pas changé, et l'or en feuilles du commerce destiné aux doreurs sur bois est encore aujourd'hui inséré par unité entre les feuilles d'un cahier de papier rouge orange et frotté de terre bolaire (fer oxydé terreux, *vulgo* sanguine), afin de prévenir l'adhérence tout en faisant valoir la couleur du métal.

⁽⁴⁾ « . . . On retire le lingot et on le fouette de nouveau pour en détacher les cendres du ruban, et quand il est bien net, on le brunit avec une pierre de foudre montée au milieu d'un morceau de bois assez long pour qu'on puisse le conduire avec les deux mains. . . » (1791. *Encyclopédie méthodique*, chez Panckoucke, t. VIII, p. 118.)

tant que la première foys à cause de la chaleur qu'il tient encore. Car il faut le tout fayre promptement de peur qu'il ne se reffroydisse; car lesditz lingotz estant froiz, l'or ne se attacherait pas tout et seroit sujet à soulever.

Et l'ayant réchauffé on prend une sepillière ou linge net et on frappe en dessus de peur qu'il n'y demeure des cendres ou aultres poussières qui causeroit bealecoupt de dommage à l'or.

Et fault noter que du commencement quand l'on sort ledit lingot la première foys du feu, qu'il le faut de mesme nettoyer avec la serpillière, et le burny avec un burnisseur d'acyer fondu.

Et l'ayant bien nettoyé comme dit est avec la serpillière, l'on y retourne metre encore 5 ou six feullies d'or comme l'on veult à la discrétion de celluy qui dore et cellon que le lingot est gros, tellement qu'il fault pour bien dorer sur un lingot de 20 marc 13 ou 14 feullies d'or cellon qu'il est desvarizé.

Desvarizé, c'est le premier trou ou deux que l'on tire le lingot après qu'il a esté forgé, lymé, gratté et raqlé⁽¹⁾. C'est le forgeron qui le desvarize, c'est tiré le lingot par le plus gros trous, qui rend le lingot uni comme un verre tellement que sur un marc d'or, il ne se met du plus que 40 solz d'or.

Ung homme bien entendu, les uns y mettent par marc le moins 3 feullies, les autres 4, 5 jusqu'à six. Le moule qui est de 120 feullies couste nonante lyvres⁽²⁾.

J. B. GIRAUD,

Conservateur des musées archéologiques
de la ville de Lyon.

⁽¹⁾ Ces premiers étirages du lingot désignés sous ce terme peu connu de *desvarizé* répondent évidemment aux opérations préliminaires qui au siècle suivant devinrent le privilège des bureaux de l'Argus Royale. « Les lingots que l'on veut convertir en trait doivent d'abord être portés à l'Argue Royale, qui est un bureau public établi tant pour la perception des droits de marque que pour dégrossir le lingot et en commencer le tirage. . . Cette filière de l'Argue se nomme Calibre; elle a sept à huit lignes d'épaisseur, et elle est ainsi que celle des tireurs d'or d'acier fondu et ensuite forgé. . . Le lingot devenu très brillant par le raclage est mis dans un brasier de charbons allumés et sans fumerons; et lorsqu'il a été chauffé jusqu'au rouge cerise, on le retire, on le fouette avec une longue frange de fils de chanvre roulés en paquet, pour le débarrasser des cendres qu'il peut avoir retenu du brasier, et ensuite on le lisse fortement avec un brunissoir d'acier, jusqu'à ce qu'on ait abattu toutes les petites raies longitudinales du raclage. . . » (*Enc. méth.*, t. VIII, p. 117, op. cit.)

⁽²⁾ *Bibl. de Lyon*, cat. Delandine, mss., n° 868, fol. 702.

INVENTAIRES

DU TRÉSOR DE LA CATHÉDRALE DE CARPENTRAS

AU XIV^e SIÈCLE.

Communication de M. L.-H. Labande, correspondant du Comité à Avignon.

I

INVENTAIRE DU 5 DÉCEMBRE 1322.

Le document annoncé ci-dessus existe en copie authentique, datée de 1786, dans un recueil de pièces concernant l'église et le chapitre de Saint-Siffrein de Carpentras, qui est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque d'Avignon, sous le n^o 2491 de ses manuscrits. Il y forme les folios 41 à 44 ⁽¹⁾. Ce recueil faisait partie de la précieuse collection laissée par Dominique-Victor-Hyacinthe Chambaud, ancien conservateur de la bibliothèque et du musée Calvet (1841-1849).

Les inventaires d'églises de la première moitié du XIV^e siècle étant assez rares, il nous a paru bon de signaler celui-ci. On y remarquera, entre autres particularités, que la librairie de la cathédrale de Carpentras ne se composait pas seulement d'ouvrages liturgiques. Elle deviendra sans doute beaucoup plus importante plus tard, à la suite des générosités de quelques cardinaux de la cour romaine et des riches évêques qui occuperont le siège de saint Siffrein; mais il est cependant intéressant d'en connaître l'importance et de posséder aussi l'inventaire du trésor à l'époque où s'ouvre une période de splendeur pour tout le Comtat et où la papauté se fixe dans la ville voisine d'Avignon.

In Christi nomine Amen. Anno Incarnationis ejusdem millesimo trecentesimo vicesimo secundo, die quinta mensis decembris, noverint universi

⁽¹⁾ Il nous a paru inutile de signaler toutes les petites erreurs que le scribe du XVIII^e siècle a commises; elles sont sans importance; le lecteur les relèvera de lui-même.

et singuli, presentes pariter et futuri, quod venerabiles et eminentes viri domini Albaronus, prepositus ecclesie Carpentoractensis⁽¹⁾, et Rostagnus Malisanguinis, ejusdem ecclesie canonicus, per reverendum in Christo patrem² et dominum³ Otonem, permissione divina episcopum⁽²⁾, ac venerabile capitulum ecclesie predictae Carpentoractensis commissarii, ut dicebant, ad infrascripta specialiter constituti et ordinati, videlicet ad videndum et recognoscendum nomine et vice ipsius capituli et pro ipso capitulo sacratissimas reliquias, thesaurum, indumenta sacerdotalia, pontificalia et alia, libros, aparamenta et alia quaecumque bona mobilia ecclesie predictae Carpentoractensis, quae omnia venerabilis vir dominus Johannes Olivarii, ejusdem ecclesie sacrista, in custodia ab ipsa ecclesia et capitulo predictis habere dicitur et tenere, ac de reliquiis ipsis, thesauro et aliis bonis omnibus et singulis mobilibus ipsius ecclesie, nomine et vice ipsius capituli et pro ipso capitulo, inventarium seu repertorium faciendum in presencia predicti domini Johannis Olivarii, sacristae, ac mei Pontii Gaufridi, notarii, et aliorum testium subscriptorum, predicti domini commissarii, invenerunt et conscribi fecerunt per me dictum notarium, reliquias sacratissimas, thesaurum, indumenta sacerdotalia, pontificalia et alia, libros, aparamenta et alia bona mobilia ipsius ecclesie infrascripta.

1. In primis, unum ex sacratissimis clavis seu aculeis, cum quibus Dominus noster Jesus Christus, in die sanctissimae passionis suae, pro salute humani generis, in ligno crucis extitit crucifixus et perforatus, sub specie freui equini reductum, coopertum de argento in parte⁽³⁾.

2. Item, sanctissimum corpus sancti Syffredi, episcopi et confessoris⁽⁴⁾, in magna caxa⁽⁵⁾ argentea, in magna parte deaurata cum diversis gemmis, ut prima facie apparet, ornata et decorata et valde egregie fabricata.

3. Item, ex alia parte, brachium ejusdem sancti Syffredi in argento incastratum, cum ymagine manus episcopi in pontificalibus signantis seu benedicentis, cum gemmis diversi coloris ornatum et decoratum, ac etiam valde egregie fabricatum.

4. Item, quandam crucem parvulam argenteam, in qua dicitur esse

⁽¹⁾ La *Galia Christiana*, t. I, fol. 915, signale Albéron « Alberoni de Bertio », en 1322, 1332 et 1334.

⁽²⁾ Élu évêque en 1318; assistait encore au concile de Saint-Ruf du 3 septembre 1326.

⁽³⁾ C'est la fameuse relique du saint Clou ou du saint Mors, encore conservée aujourd'hui dans l'église de Saint-Siffrein de Carpentras. Rappelons que le saint Mors est le meuble des armoiries de la ville de Carpentras.

⁽⁴⁾ Saint Siffrein, d'abord moine de Lérins, fut évêque de Carpentras de 536 à 540.

⁽⁵⁾ Sic, pour *capsa*. — Nous possédons le procès-verbal de la mise en cette chässe du corps de saint Siffrein, dressé par Raymond de Mazan, évêque de Carpentras, le 28 octobre 1285. (Bibl. d'Avignon, ms. 2491, fol. 98.)

de ligno crucis in quo Dominus noster Jesus Christus, pro peccatoribus mortem subiens temporalem, extitit crucifixus.

5. Item, caput beati Anthonii, quondam Carpenteractensis episcopi⁽¹⁾, in quadam parva caxa argentea.

6. Item, reliquias beati Blasii, et quamplurimorum aliorum sanctorum, in quodam vasculo de cristallo cum pede argenteo, et alias subtus et supra valde bene ornatum, paratum et fabricatum.

7. Item, unam ex costis gloriosissimi martiris sancti Laurenti in quodam vasculo de cristallo cum pede ereo deaurato, paratum et ornatum.

8. Item, caput cujusdam ex virginibus de numero Undecim millium Virginum.

9. Item, quoddam vasculum de cristallo cum pede argenteo et alias bene paratum et ornatum, in qua portatur corpus Christi in die festivitatis Eucaristiae.

10. Item, duas magnas cruces argenteas, bene operatas et ornatas.

11. Item, unam crucem de cristallo.

12. Item, duas cruces de cupro.

13. Item, decem calices argenteos, deauratos aliquos in solidum et aliquos in parte, cum totidem patenis.

14. Item, quatuor vinaterias argenteas.

15. Item, baculum unum pastorem argenteum.

16. Item, duos basons⁽²⁾ de cupro.

17. Item, mitram unam cum lapidibus grossis et laminibus argenteis deauratis.

18. Item, aliam mitram ejusdem formae vel quasi.

19. Item, aliam mitram de panno albo cirisero⁽³⁾ deaurato.

20. Item, aliam mitram rasam de bocaranno.

21. Item, pixidem unam eburneam pro hostiis tenendis, paratam de argento.

22. Item, septem annularia pro altari.

23. Item, quoddam frontale de panno aureo, pro paramento altaris.

24. Item, quoddam pallium cum retro altari, de panno ciriceo deaurato, cum crucifixis pro paramento altaris.

25. Item, quoddam aliud pallium cum retro altari, de panno ciriceo deaurato, cum ymaginibus episcoporum, pro paramento altaris.

26. Item, quoddam aliud pallium cum retro altari de panno rubeo cirisero deaurato, cum ymaginibus leonum, pro paramento altaris.

27. Item, sex pannos ciriceos deauratos, diversae laboraturae et diversorum colorum.

⁽¹⁾ La *Gallia Christiana*, t. I, fol. 899, marque cet évêque à l'année 791.

⁽²⁾ Sic, pour *bassinos* ou *bassinis*.

⁽³⁾ Sic ici et ailleurs, pour *ciriceo*, c'est-à-dire *de soie*.

28. Item, alium pannum croceum de samito.
29. Item, sex mapas altaris.
30. Item, duas cooperturas altaris de purpura valde trita.
31. Item, cappellam unam albam de diaspre, in qua sunt duae casulae, duae dalmaticae, due floqueti et duo pluvialia.
32. Item, aliam cappellam rubeam de samito, in qua sunt tres casulae, tres dalmaticae, tres floqueti et septem pluvialia.
33. Item, aliam cappellam croceam de samito, in qua sunt una casula, duae dalmaticae, duo floqueti et unum pluviale.
34. Item, aliam cappellam viridem de samito, in qua sunt una casula, duae dalmaticae, duo floqueti et unum pluviale.
35. Item, aliam cappellam viridem de cathasamito, in qua sunt una casula, duae dalmaticae, duo floqueti et duo pluvialia.
36. Item, aliam cappellam indiam sive blavam de cathasamito, in qua sunt una casula, duae dalmaticae, unus floquetus et unum pluviale.
37. Item, aliam cappellam de pannis cirisceis rubeis deauratis, diversae laboraturae, in qua sunt duae casulae, duae dalmaticae et duo floqueti.
38. Item, aliam cappellam de sindone nigra, in qua sunt duae casulae, duae dalmaticae, duo floqueti, quinque pluvialia et unus mantellus.
39. Item, casulam unam, dalmaticam et floquetum de diaspre albo.
40. Item, aliam casulam deauratam, cum qua, ut dicitur, quasi omni die celebratur.
41. Item, quoddam pluviale violatum de samito pro mortuis sepeliendis.
42. Item, casulam unam de bocaranno.
43. Item, triginta septem pluvialia pannorum de cirico deauratorum, diversae laboraturae et diversorum colorum.
44. Item, tredecim pluvialia trita de purpura, puerilia.
45. Item, unum floquetum ad portandum crucem, de purpura, coloris rubei et viridis.
46. Item, septem albas, cum totidem amictis, zonis, stolis et manipulis et collaribus, laboraturae de cirico et de auro.
47. Item, aliam albam, cum suo garnimento, pro cappella nigra.
48. Item, aliam albam cum sola zona, stola et manipulo.
49. Item, stolam et manipulum cum sonalhis argenteis et quoddam collare, quae omnia sunt in quadam caxula de sipressu.
50. Item, quatuor clamides pro imagine beatae Mariae, videlicet duas cum pannis variis, et unam de diaspre violato deaurato, et aliam de velluto rubeo frourata⁽¹⁾ de sindone.
51. Item, quatuor magnos couisinos⁽²⁾ foderatos, videlicet duos coloris viridis et reliquos duos nigri coloris.

(1) Sic, pour *foderata*.

(2) Mauvaise lecture pour *cussinos*.

52. Item, coopertoria de sindone diversi coloris pro paramento ecclesiae, numero quadraginta octo, inter quae octo sunt quaedam lacerata, quaedam trita et quaedam debilia.

53. Item, unum pannum cirisceum, latum et longum juxta armarium reliquiarum.

54. Dicens idem dominus Johannes Olivarii, sacrista, quod adhuc debentur ipsi ecclesiae quinque coopertoria de sindone, videlicet Girauda de Ayna debet duo, Monnetus Pauli unum, heredes Raymundi Cavallerii, quondam spiciatoris⁽¹⁾, unum, et heredes Guillelmi Elisiarii, dicti Cascarelli, unum.

Item, invenerunt predicti domini commissarii libros ipsius ecclesiae omnes et singulos infrascriptos.

55. In primis, tria volumina Augustini super Psalmos, videlicet primam, secundam et tertiam partes.

56. Item, quoddam aliud volumen Augustini super evangelio Johannis.

57. Item, quoddam aliud volumen quod dicitur Origenes, super epistolis ad Romanos.

58. Item, quoddam aliud volumen super epistola Jeronimi presbiteri.

59. Item, quoddam aliud volumen quod dicitur Exortationum beati Cesarii.

60. Item, quoddam aliud volumen dictum Origenes, super Genesim et Exodum.

61. Item, quoddam aliud volumen quod dicitur Augustinus, de Trinitate.

62. Item, quoddam aliud volumen quod dicitur Pastoralis beati Gregorii.

63. Item, quoddam aliud volumen dictum Liber Dialogorum.

64. Item, aliud volumen dictum Scripta Augustini.

65. Item, aliud volumen dictum Liber questionum.

66. Item, aliud volumen dictum Expositiones evangeliorum.

67. Item, aliud volumen dictum Flores evangeliorum.

68. Item, aliud volumen dictum Sententiae Ancelmi de Sancta Trinitate.

69. Item, aliud volumen dictum Expositio Jeronimi super Ysaya.

70. Item, aliud volumen dictum Ordinarium vetus.

71. Item, aliud volumen dictum Ordinarium novum.

72. Item, aliud volumen parvum de decretis Gelasii.

73. Item, aliud parvum volumen dictum Ordinarium.

74. Item, quemdam librum sine nomine et absque principio.

75. Item, Bibliam inter duo magna volumina.

76. Item, duo magna volumina super Expositionibus evangeliorum.

77. Item, duo volumina de Ystoriis sanctorum.

(1) Sic, pour *speciatoris*.

78. Item, duo volumina dicta Mortalogiorum⁽¹⁾.
79. Item, quoddam aliud volumen dictum Officium de Eucaristia.
80. Item, aliud volumen super eodem, ac etiam translatione sancti Syfredi.
81. Item, Officarium novum inter duo magna volumina.
82. Item, quoddam Prosarium.
83. Item, quatuor Psalterios, videlicet duos cum collectariis et ymnis.
84. Item, tria Missalia, ex quibus praedictus dominus propositus Carpentoractensis confessus fuit se unum penes se habere.
85. Item, textum Evangeliorum.
86. Item, Epistolarum.
87. Item, duo Officiaria.
88. Item, duo Responsoria nova.
89. Item, duo Responsoria antiqua.
90. Item, tres Ymnarios.
91. Item, Officium mortuorum notatum.
92. Item, unum Colletarium.
93. Item, Institutiones ipsius ecclesiae Carpentoractensis.

Item, dixit idem dominus Johannes Olivarii, sacrista, dominum Carpentoractensem episcopum inter alia habere de bonis et thesauro ipsius ecclesiae Carpentoractensis, thesaurum, indumenta sacerdotalia, pontificalia et bona omnia et singula infrascripta :

94. In primis, quemdam baculum pastorem, totum argenteum.
95. Item, crucem unam parvam argenteam cum pede deauratam et cum emantis⁽²⁾.
96. Item, calicem unum argenteum cum emantis deauratum.
97. Item, vinaterias duas argenteas.
98. Item, turibulum unum argenteum.
99. Item, asserram⁽³⁾ unam argenteam, in qua tenetur tus.
100. Item, cloquear unum parvum de argento, pro accipiendo ture.
101. Item, duos bancinos argenteos pro cappella.
102. Item, et decem et novem anulos aureos cum diversis lapidibus pretiosis.
103. Item, pixidem unam eburneam pro hostiis tenendis, munitam de argento.

⁽¹⁾ Sic, pour *martyrologium* ou même *mortuarium*.

⁽²⁾ Le glossaire de Ducange ne donne aucun mot qui se rapproche de celui-ci. Le sens est certainement celui de «émaux». Cf. *emantatus*, 2^e inventaire ci-après, n^o 61.

⁽³⁾ Ce mot n'est pas donné non plus par Ducange; mais le contexte en donne le sens exact; c'est une espèce de navette.

104. Item, cappellam unam completam de pannis cirisceis deauratis, scilicet casulam unam, duas dalmaticas, duos floquetos et tria pluvialia.

105. Item, mitras duas argenteas, unum Missale, duos Ordinarios et duos couisinos.

Dicens etiam idem dominus sacrista, solempniter protestans quod si aliqua de predictis vel aliis bonis in presenti inventario appositis vel apponendis, non essent re vera de bonis ipsius ecclesiae, quod illa non intendit in sui prejudicium haberi pro appositis, et quod nullo dolo, calumnia vel malitia, aliquid apposuit vel omisit, nec omitet si quid omitteretur quod sit apponendum de jure. Et predicti domini commissarii, nomine et vice dicti capituli, voluerunt et concesserunt eidem domino sacristae quod nunc et semper sit sibi in predictis et quolibet predictorum licitum veritate uti.

Actum fuit hoc Carpentoracte, in ecclesia Sancti Syffredi, presentibus testibus dominis Guillelmo Botini et Johanne Vinherii, presbiteris, Gaufrido Artaudi de Sancto Trinito⁽¹⁾, Raymundo Bermundi de Serris⁽²⁾, clericis, habitatoribus Carpentoractensibus, et me Pontio Gaufridi, publico domini Carpentoractensis episcopi notario, qui predictis omnibus et singulis presens fui et cartam istam scripsi et in publicam formam redegī, et sigillo meo consueto signavi, ad requisitionem dominorum commissariorum predictorum.

Extractum de verbo ad verbum, ex antiquo instrumento in pergameno descripto, penes archivium ecclesiae cathedralis presentis civitatis Carpentoractensis servato, non viciato, mihi Josepho Vincentio Eydoux, in utraque jure licenciato, notario apostolico dicti Carpentoractis, necnon reverendissimi capituli praefatae ecclesiae secretario, in palaeographia legenda etiam versato, per reverendissimum D. Claudium Siffredum Farel, canonicum administratorem jamdicti capituli, exhibito, tradito et retracto, collationeque de eodem instrumento cum dicto originali diligenter habita, hic me suscripsi et signo meo consueto signavi, in fidem, Carpentoracte, hac die vigesima sexta mensis aprilis anni millesimi septingentesimi octogesimi sexti.

Eydoux, filius, notarius, secretarius.

11

INVENTAIRE DU 22 MARS 1356.

L'original en parchemin de ce document, quelque peu mutilé par le haut, est conservé à la même bibliothèque dans le manu-

(1) Saint-Trinit, départ. de Vaucluse, arr. de Carpentras, cant. de Sault.

(2) Serres, départ. des Hautes-Alpes, arr. de Gap.

scrit 2879 (fol. 33). Ce recueil fait partie des collections bibliographiques que M. Esprit Requien donna en 1839 et 1851.

C'est à proprement parler l'acte de décharge donné par les chanoines de l'église de Carpentras à l'évêque Geoffroi transféré à Carcassonne, de tous les livres, ornements, meubles, etc., appartenant au chapitre et laissés à la disposition du titulaire de l'évêché, en même temps que le procès-verbal de la remise des mêmes choses à son successeur. Cet inventaire a donc également un intérêt historique; de plus, comme il a été rédigé une trentaine d'années après celui qui est transcrit ci-dessus, il renseigne exactement sur les accroissements dont a profité le trésor de la cathédrale. Le document de 1322 ne mentionne en effet que douze articles de meubles et ornements déposés au palais épiscopal : celui-ci en présente quatre-vingt-sept.

In nomine Domini, amen. Anno incarnationis ejusdem millesimo trecentesimo quinquagesimo sexto ⁽¹⁾, die vicesima prima mens[is martii], sit notum omnibus tam presentibus quam futuris hoc verum et publicum instrumentum inspecturis, visuris et audituris, quod venerabiles viri domini G[uillelmus de] Godorio ⁽²⁾, prepositus, Gaufridus de Sancto Michaeli, canonici ecclesie beati Siffredi Carpentoractensis, nomine capituli dicte ecclesie, confessi fuerunt recepisse. . . . inventarii a domino Gasberto de Capitepini, procuratore, ut dicebat, reverendi patris domini Gasfredi, dudum Carpentoractensis et nunc Carcassonensis episcopi ⁽³⁾, tradente, nomine ejusdem domini episcopi, bona infrascripta que sunt dicte ecclesie Carpentoractensis.

1. Et primo, Bibliam in tribus voluminibus, quorum voluminum primum incipit in prologo : *Frater Ambrosius* ⁽⁴⁾, et in textu : *In principio creavit Deus* ⁽⁵⁾; secundum volumen, in prologo : *Utrum difficilius sit* ⁽⁶⁾, et

⁽¹⁾ Dans le Comtat, au moyen âge, il n'y avait pas de règle fixe pour le commencement de l'année; on ne peut dater avec certitude qu'avec l'indiction et l'année du pontificat. Ici ces éléments manquant, on doit conserver la date de 1356.

⁽²⁾ La *Gallia Christiana* signale comme prévôt de l'église de Carpentras, en 1356, ce *Guillelmus de Godorio*.

⁽³⁾ Geoffroy III, de Veyroles ou de Fairlox, évêque de Carpentras depuis au moins le 8 décembre 1347; il occupa le siège de Carcassonne jusqu'au 10 mars 1361, époque à laquelle il fut encore transféré à l'archevêché de Toulouse. C'est là qu'il mourut le 10 mars 1376.

⁽⁴⁾ C'est le commencement du prologue de saint Jérôme.

⁽⁵⁾ Genèse, I, 1.

⁽⁶⁾ Préface de saint Jérôme aux livres d'Esdras et de Néhémie.

in textu : *In annis* ⁽¹⁾ *primo* ; tertium incipit in prologo : *Danilem propheta* ⁽²⁾, et in textu : *Anno tercio regnum* ⁽³⁾ *Joachim* ⁽⁴⁾.

2. Item, aliam Bibliam ⁽⁵⁾ glosatam de bona et grossa littera, cujus primus liber incipit in glosa : *Cum omnes divinos libros*, et in textu : *In principio creavit Deus* ; et secundus liber dicte Bible incipit in glosa : *Querendum est*, et in textu : *Vocavit autem Moysen et locutus est* ⁽⁶⁾, etc. ; tertius liber dicte Bible ⁽⁷⁾ incipit in glosa : *Tandem finito Pentateucho* ⁽⁸⁾, et incipit in textu : *Et factum est post mortem Moysi* ⁽⁹⁾, etc. Item, quartus liber incipit in glosa vel prologo : *Viginti et duas litteras* ⁽¹⁰⁾, et in textu : *Fuit vir unus de Ramathahimsophim* ⁽¹¹⁾ ; quintus liber incipit in glosa sive prologo : *Nemo cum profetas* ⁽¹²⁾, et in textu : *Visio Eysaie* ⁽¹³⁾, etc. ; sextus liber incipit in glosa sive prologo : *Esachiel propheta* ⁽¹⁴⁾, et in textu : *Et factum est in tricesimo anno* ⁽¹⁵⁾ ; septimus liber incipit in glosa seu prologo : *Cogor per singulos Scripture libros* ⁽¹⁶⁾, et in textu : *Vir erat in terra Us* ⁽¹⁷⁾, etc. ; octavus liber incipit in glosa seu prologo : *Jungat epistola* ⁽¹⁸⁾, et in textu : *Parabole Salomonis* ⁽¹⁹⁾, etc. ; nonus liber incipit in glosa seu prologo : *Cum omnes prophetas* ⁽²⁰⁾, et in textu : *Beatus vir* ⁽²¹⁾, etc. ; decimus liber, de Novo Testamento, incipit in glosa : *Sauctissimo ac reverendissimo patri*, et in textu : *Liber generationis Jhesu Christi* ⁽²²⁾, etc. ; undecimus liber incipit in glosa : *Inter cetera, Incarnationis Christi misterium*, et in textu : *Sunt* ⁽²³⁾ *in diebus Herodis regis* ⁽²⁴⁾, etc. ; duodecimus liber incipit in glosa : *Principium*

⁽¹⁾ Sic, pour *anno*. C'est le commencement du premier livre d'Esdras.

⁽²⁾ Préface de saint Jérôme au livre de Daniel.

⁽³⁾ Sic, pour *regni*.

⁽⁴⁾ Daniel, I, 1.

⁽⁵⁾ Le texte porte *Blibiam*.

⁽⁶⁾ Lévitique, I, 1.

⁽⁷⁾ Le texte porte *Blibie*.

⁽⁸⁾ Sic, pour *Pentateucho*. Préface de saint Jérôme au livre de Josué.

⁽⁹⁾ Josué, I, 1.

⁽¹⁰⁾ Préface de saint Jérôme aux livres de Samueel et de Malachie.

⁽¹¹⁾ Premier livre des Rois, I, 1.

⁽¹²⁾ Préface de saint Jérôme au livre d'Isaïe.

⁽¹³⁾ Isaïe, I, 1.

⁽¹⁴⁾ Préface de saint Jérôme au livre d'Ézéchiel.

⁽¹⁵⁾ Ézéchiel, I, 1.

⁽¹⁶⁾ Préface de saint Jérôme au livre de Job.

⁽¹⁷⁾ Job, I, 1.

⁽¹⁸⁾ Préface de saint Jérôme aux livres de Salomon.

⁽¹⁹⁾ Proverbes, I, 1.

⁽²⁰⁾ C'est le commencement du commentaire de Pierre Lombard sur les Psaumes.

⁽²¹⁾ Psaumes, I, 1.

⁽²²⁾ Évangile de saint Mathieu, I, 1.

⁽²³⁾ Sic, pour *fuit*.

⁽²⁴⁾ Évangile de saint Luc, I, 1.

corum⁽¹⁾, etc., et in textu : *Paulus, servus Jhesu Christi*⁽²⁾, etc.; tercius decimus incipit in glosa : *Archa medicus*, etc., et in textu : *Primum quidem sermonem*⁽³⁾, etc.

3. Item, Flores sanctorum.

4. Item, unum Breviarium grossum, ad usum ecclesie Carpentoracensis.

5. Item, summam de vicciis⁽⁴⁾, que incipit : *Dicturi de singulis vicciis*.

6. Item, liber sermonum, qui incipit : *Stabat Johames*.

7. Item, Chronnica summorum pontificum, que incipit : *Quoniam scire tempora*, etc.

8. Item, liber Sentenciarum glosatus, qui incipit in glosa : *Quoniam ut quatuor Paradisi flumina et introitu veteris aut nove legis*, etc.

9. Item, liber de Dono Timoris⁽⁵⁾, qui incipit : *Quoniam multi multipliciter*, etc.

10. Item, liber de Doctrina equorum et avium⁽⁶⁾, qui incipit : *Mula. Medicini apud Gregorium*, etc.

11. Item, liber qui vocatur Elicidicirius⁽⁷⁾, qui incipit : *Sepius rogatus*, etc.

12. Item, summa super Salterio⁽⁸⁾, que incipit : *Beatus vir*, etc.

13. Item, summa de penitentia, que incipit : *Quoniam, ut ait Zeronimus*⁽⁹⁾.

14. Item, liber Cantica canticorum, qui incipit : *Occultare*⁽¹⁰⁾ *me*, etc.

15. Item, Parabole Salomonis, que incipiunt : *Parabole Salomonis*⁽¹¹⁾.

16. Item, liber legitime⁽¹²⁾ beati⁽¹³⁾ Augustini, qui incipit : *Hec sunt que ut observatis*⁽¹⁴⁾, etc.

(1) Sic, peut-être pour *Principia rerum*. En ce cas, ce serait le début du commentaire de Pierre Lombard sur les Épîtres de saint Paul.

(2) Sans doute le commentaire de l'Épître aux Romains.

(3) Actes des Apôtres, I, 1.

(4) Le texte porte *vicciis*.

(5) Il faut lire *de Dono Timoris*; il s'agit sans doute de l'ouvrage d'Étienne de Bourbon sur les Sept dons du Saint-Esprit.

(6) C'est probablement le traité de Jordanus Rufus.

(7) Sic, pour *Elucidarius*. C'est l'ouvrage d'Honoré d'Autun.

(8) Sic, pour *Psalterio*.

(9) Sic, pour *Jeronimus*.

(10) Sic, sans doute pour *Osculetur*. C'est en effet le premier mot du chapitre 1 du livre des Cantiques.

(11) C'est le livre des Proverbes.

(12) Ce mot est sans doute fautif, et l'on doit lire *regule*.

(13) Le scribe a écrit *boici*, ce qui n'a aucun sens.

(14) Sic, pour *observetis*. C'est le commencement de la règle de saint Augustin.

17. Item, liber sermonum qui incipit : *Horu est jam uos de sompno*, etc.
18. Item, liber Cantica canticorum glosatum (*sic*), qui incipit : *Osculetur me*, etc.
19. Item, liber ystoriarum allegoriarum ⁽¹⁾, qui incipit : *Liber primus. Taceat*, etc.
20. Item, liber sermonum de Adventu Domini, qui incipit : *Ecce vir oriens*.
21. Item, liber alius sermonum, qui incipit : *Venite post me*, etc.
22. Item, liber alius qui incipit in rubro : *Quomodo penitencia ageuda sit* ⁽²⁾ ?
23. Item, summa ⁽³⁾ in libro Regum, que incipit : *Primum librum*.
24. Item, liber Ecclesiastes, qui incipit : *Verba Ecclesiastes*.
25. Item, liber Expositionum Epistolarum, qui incipit : *Visio Ysaye*, etc.
26. Item, liber beati Bernardi ad Eugenium ⁽⁴⁾ papam, qui incipit : *Amat Dominum et nescit*, etc.
27. Item, alium librum, qui incipit : *Beatus cui succedunt omnia optata*.
28. Item, alius liber de Sacramentis Hugonis de Sancto Victore.
29. Item, liber Epistolarum : *Fratres scientes hora est*, etc.
30. Item, liber Exstromorum (*sic*) qui incipit : *Exorsis*, etc.
31. Item, unum Missale, qui (*sic*) incipit : *Deus, qui nos redempisti*.
32. Item, aliud Missale, qui (*sic*) incipit : *Per omnia secula seculorum. Amen*.
33. Item, liber antiquus continens Euvangelia et Epistolas.
34. Item, unum Salterium ⁽⁵⁾.
35. Item, unus alius liber Epistolarum, qui incipit : *Fratres*, etc.
36. Item, liber Institutionum, qui incipit : *Die sabbati*, etc.
37. Item, unum Missale antiquum, qui (*sic*) incipit : *Domine, sancte pater*.
38. Item, aliud Missale, qui (*sic*) incipit : *Per omnia secula seculorum*.
39. Item, unus liber Pontificalis, qui incipit : *Exorciso te*, etc.
40. Item, alius liber Pontificalis, qui incipit : *Sic agite*.
41. Item, unum Officiarium, qui (*sic*) incipit : *Ad te levavi*.
42. Item, unus liber cantus, qui incipit : *Tibi pro nuuc*, etc.
43. Item, decem septem libros, tam in papiro quam pergamento, modici valoris.

⁽¹⁾ Le scribe a écrit *allogariarun*.

⁽²⁾ L'original porte *scit*.

⁽³⁾ *Summa* est évidemment une faute. Il faut probablement lire *Sententia*.

⁽⁴⁾ *Augerium* dans l'original.

⁽⁵⁾ *Sic*, pour *Psalterium*.

44. Item, tres taxas magnas et sex parvas.
45. Item, decem et septem annulos pontificales de auro, cum lapidibus diversorum colorum. Predicta fuerunt inventa in thesauraria.
46. Item, in alia camera subsequenti post thesaurariam, quatuor ba-listas de cornu, duas lanceas.
47. Item, quatuor telas.
48. Item, duas platas.
49. Item, duas manipulas de veretonis.
50. Item, in dicta camera sunt nonnulla cartularia de papiro.
51. Item, in alia camera contigua camere domini episcopi, duo platelli magni de argento cum emantis in medio.
52. Item, duo parvi platelli de argento.
53. Item, unam crociam de argento, cum baculo pastorali deaurato.
54. Item, unam mitram de argento, operatam cum lapidibus et perlis, in quadam custodia de serico.
55. Item, unam mitram, de filo argenteo et aureo operatam.
56. Item, aliam mitram de tela depinctam.
57. Item, tres mitras de hocaramo.
58. Item, unum turribulerium ⁽¹⁾ de argento.
59. Item, navetam cum cloqueario de argento, pro ture.
60. Item, unam parvam de argento, cum lingua serpentis.
61. Item, unum calicem cum pathena de argento, emanatum.
62. Item, unam crucem argenteam, cum pede deaurato.
63. Item, unam pixidem de argento prodesmato (?).
64. Item, duas canetas de argento.
65. Item, unam pixidem de ebore et cum cathena argentea.
66. Item, unam pomam de latono.
67. Item, capellam de diaspre viridi deauratam, in qua est una ca-sula.
68. Item, duas dalmaticas, duas tunicellas, tria pluvialia.
69. Item, unam tunicellam de syndone croceo.
70. Item, una alba parata panno aureo.
71. Item, unum colare paratum, deauratum, pulcrum.
72. Item, unum paramentum altaris de syrico ⁽²⁾.
73. Item, sex sirotecas pontificales, quarum quatuor sunt cum emantis.
74. Item, quatuor sendalia de perlis, duas caligas de syndone.
75. Item, unam zonam sacerdotalem deauratam.
76. Item, sex tam mappas quam paramenta altaris de sirico.
77. Item, unam aliam mappam de syrico rubeo, ornatam de abore (*sic*)

(1) Sic, pour *thuribulum*.

(2) Sic, pour *serico*.

et unum ⁽¹⁾ peccinem ⁽²⁾. Que omnia ornamenta erant in quadam caxia existente infra dictam cameram.

78. Item, duos coffros rubeos.

79. Item, in cappella Sancti Michaelis domus episcopalis sunt ab antiquo sex mappas altaris cum uno panno desuper altare.

80. Item, tria faldistoria, unum diasperi, aliud de sirico et aliud de lineo, et unam miscolan ⁽³⁾ et unum manipulum.

81. Item, unum manutergium parvi valoris.

82. Item, unum paramentum altaris de sirico.

83. Item, unam cathedram pontificalem.

84. Item, duo candelabra ferea magna.

85. Item, duo coffra antiqua.

86. Item, unum ⁽⁴⁾ de metallo.

87. Item, duas cannetas de stagno.

Qui dominus Gasbertus, nomine quo supra, claves dictarum camerarum eisdem dominis canonicis realiter tradidit, et eas ipsi acceperunt ex eorum parte, statuto quod si plura alia recipiantur que erant de thesauro dicte ecclesie, quod sit dictis capitulo et ecclesie salvum jus petendi et recuperendi. Et etiam idem dominus Gasbertus, nomine quo supra, protestatus fuit quod si aliqua eis tradidisset que non essent de juribus dicte ecclesie quod pro non traditis habeantur et ea possit reppetere. De quibus utraque pars petiit instrumentum.

Acta fuerunt hec in domo episcopali. Testes presentes fuerunt dominus Raymundus de Sala, dominus Daniel Ganfridi, presbiteri, et Hugo ⁽⁵⁾, beneficiati in dicta ecclesia, et ego Franciscus Arbrioni, de Carpentoracte, notarius, etc.

Postquam, anno quo supra et die vicesima secunda mensis marcii, venerabiles viri domini Petrus Majoris, auditor sacri palatii, et Guillelmus de la Chapelia, vicarii reverendi patris domini Johannis ⁽⁶⁾, divina providentia Carpentoractensis episcopi, confessi fuerunt se habuisse et recepisse a dictis dominis canonicis, nomine dicte ecclesie et capituli et de thesauro dicte ecclesie, omnia supra designata et contenta in dicta thesauraria, omnia que apparent esse et spectare dicte ecclesie; casu vero quo non essent nec

(1) Un mot laissé en blanc dans l'original.

(2) Il faut probablement lire *pectinem*.

(3) Peut-être est-ce une erreur de lecture pour *stolan*.

(4) Un mot laissé en blanc dans l'original.

(5) Le nom de famille n'a pas été transcrit dans l'original.

(6) Jean III Rogier, neveu du pape Clément VI et frère du pape Grégoire XI, fut évêque de Carpentras jusqu'en 1365 au moins. Après cela, il est signalé, en 1371, comme titulaire de l'archevêché d'Auch, d'où il passa en 1374 à celui de Narbonne. C'est là qu'il mourut au mois de septembre de l'année 1391.

spectarent dicte ecclesie, receperunt eo modo et forma quo melius possunt et debent. De quibus utraque pars petiit instrumentum.

Acta fuerunt hec, ut supra, in dicta thesauraria. Testes fuerunt presentes, ut supra proxime.

Ego vero Galeacius ⁽¹⁾. . . .

Au dos de l'acte, on lit : Inventarium factum de bonis ecclesie et capituli beati Syffredi, existentibus in domo episcopali.

(1) Suit la formule de souscription du notaire.

L'UMBO D'HERPALY,

PAR M. SALOMON REINACH.

La découverte du magnifique chaudron de Gundestrup (Jutland), en 1891, et la belle publication qui en a été faite par M. Sophus Müller⁽¹⁾, a soulevé une controverse qui est encore loin d'être épuisée⁽²⁾. La grande difficulté consiste à fixer approximativement la date de ce récipient en argent doré. M. Sophus Müller, bientôt suivi par MM. Bertrand et Montelius⁽³⁾, n'a pas hésité à y voir une œuvre celtique de l'époque de la Tène, antérieure ou postérieure de peu d'années seulement à l'ère chrétienne. De mon côté, j'ai affirmé, dès le début⁽⁴⁾, que le style de cet objet était celui de l'époque des invasions barbares et qu'il avait dû être fabriqué, en Danemark même, sous l'influence d'idées religieuses analogues à celles des Celtes de la Gaule orientale. Ce n'est pas que j'aie méconnu les caractères qui rapprochent le chaudron de Gundestrup des antiquités dites *de la Tène*; mais, comme j'ai essayé de le montrer ailleurs par quelques exemples⁽⁵⁾, le style et l'industrie de la Tène, dans les parties de l'Europe non soumises aux Romains, se sont continués jusqu'à l'ère des invasions, qui en a marqué la reviviscence au moment où l'art gréco-romain avait presque terminé son évolution.

Les éléphants figurés sur le chaudron de Gundestrup sont un des principaux arguments que j'ai fait valoir pour en assigner la fabrication à une époque tardive, postérieure à celle des diptyques consulaires où ces pachydermes sont représentés. On pourrait en-

(1) *Nordiske Fortidsminder*, II.

(2) Voir *Revue archéol.*, 1893, I, p. 283; 1893, II, p. 108; 1894, I, p. 152; *Anthropologie*, 1894, p. 456.

(3) Bertrand, *Rev. archéol.*, *loc. cit.*; Montelius, dans l'édition française des *Temps préhistoriques en Suède* (p. 149), où j'ai exprimé mon dissentiment en note.

(4) *Gazette des Beaux-Arts*, 1894, I, p. 32.

(5) *Ibid.*, décembre 1893 et janvier 1894; *Bronzes figurés du Musée de Saint-Germain*, p. 1 à 7.

core rappeler un des plateaux d'argent découverts en Russie et où figure un éléphant de guerre⁽¹⁾ : c'est une œuvre qui ne paraît pas antérieure au III^e siècle et qui appartient à la même classe que les *missoria* d'argent, dont un motif favori, la lutte d'Hercule contre le lion de Némée, se trouve aussi sur une des plaques de Gundestrup. J'ai encore allégué, à titre de rapprochements, divers ornements trouvés sur le Rhin, sur le Danube ou dans l'Europe du Nord⁽²⁾ et qui, présentant des analogies plus ou moins sensibles avec le vase de Gundestrup, me paraissent incontestablement appartenir aux environs du IV^e siècle. Ces monuments sont : 1^o le rhyton en argent découvert à Poroiina (Roumanie)⁽³⁾; 2^o les plaques de bronze découvertes en 1870 à Björnholda (Öland)⁽⁴⁾; 3^o la plaque en argent doré de Ruremonde, aujourd'hui au musée de Leyde⁽⁵⁾; 4^o la plaque d'argent appartenant à Fenerli-Bey de Constantinople⁽⁶⁾. On remarquera que la plupart de ces objets sont en argent, comme les plats de provenance russe dont il a déjà été question, et que cet argent porte souvent, comme à Gundestrup, des traces non équivoques de dorure.

Un monument considérable de la même série m'avait échappé. Je connaissais bien, et depuis longtemps, le beau livre de M. J. Hampel, *Der Goldfund von Nagy Szent Miklos*, mais la gravure à petite échelle qu'il y donne à la page 159 (fig. 103) n'avait pas attiré mon attention. Au mois d'août 1894, visitant le musée de Budapest, je fus vivement frappé à l'aspect de l'*umbo* d'Herpály (pl. I) et je n'hésitai pas à y reconnaître une œuvre apparentée au chaudron de Gundestrup. L'analogie, à vrai dire, est plutôt dans le style et dans l'impression générale qui en résulte que dans les détails. Cependant, parmi ces derniers, il en est un qui présente quelque importance : le sanglier opposé au lion sur l'*umbo* est figuré avec deux pattes seulement, une de devant et une de derrière; or, le même parti-pris de simplification, si l'on peut dire, s'observe sur les figures d'animaux de plusieurs plaques de Gundestrup⁽⁷⁾.

⁽¹⁾ Kondakof, Tolstoï, Reinach, *Antiquités de la Russie méridionale*, p. 427, fig. 382.

⁽²⁾ *L'Anthropologie*, 1894, p. 456.

⁽³⁾ Odobesco, *Trésor de Petrossa*, t. I, fig. 202, 205.

⁽⁴⁾ Montelius, *Temps préhistoriques en Suède*, trad. Reinach, fig. 332.

⁽⁵⁾ *Jahrbuch der Alterthumsfr. im Rheinlande*, t. LVIII, pl. IV.

⁽⁶⁾ Odobesco, *Trésor de Petrossa*, t. I, p. 516.

⁽⁷⁾ *Nordiske Fortidsminder*, II, pl. IX. XI. XIII.

L'*umbo* d'Herpály, également en argent doré (haut. 0 m. 15), a été découvert dans un tumulus où il n'y avait, en dehors de cet objet, que quelques perles rouges de forme allongée ou rhomboïdale; il figure depuis 1858 au musée de Budapest. La première publication, que je n'ai pas vue, en a été faite en 1862⁽¹⁾; la seconde, à ma connaissance, est celle de M. Hampel. Undset, dans son grand ouvrage sur les époques de Hallstatt et la Tène⁽²⁾, en a parlé brièvement. Il a d'abord signalé, avec raison, l'analogie du style avec celui des plaques de la trouvaille de Thorsbjerg⁽³⁾. Cette trouvaille, qui comprenait un *umbo* de bouclier avec le nom du possesseur en lettres romaines et des épées de fer avec marques romaines sur la lame, appartient incontestablement à l'époque impériale⁽⁴⁾, mais plutôt, je crois, au troisième siècle qu'au second. Une des plaques de cette provenance⁽⁵⁾ est ornée d'une double série de têtes humaines, encadrant cinq animaux dont un sanglier, qui présentent une analogie évidente avec la décoration de l'*umbo* de Herpály.

Il est fâcheux qu'Undset ne s'en soit pas tenu à sa première impression et qu'il ait ajouté : « Cet objet semble cependant plus ancien et remonter à l'époque celtique, car on y trouve le même type de sanglier aux soies hérissées que sur notre figure 133. »

A cela on peut répondre, d'abord, que la plaque de Thorsbjerg

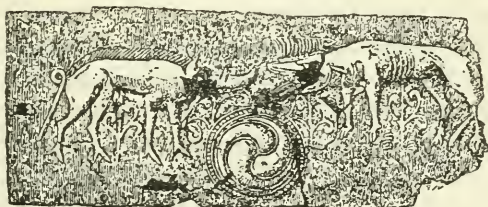


Fig. 1.

dont il vient d'être question est elle-même décorée d'un sanglier aux soies hérissées. Mais il y a plus. La figure 133 du livre

(1) *Régiségtani Közlemények, Ismerteti Erdy Janos*, Pesth, 1858, pl. IV.

(2) Undset, *Das erste Auftreten des Eisens*, trad. Mestorf, p. 467.

(3) Engelhardt, *Thorsbjerg Mosefund*, Copenhague, 1863, pl. VI, VII, XI.

(4) Montelius, *Temps préhist. en Suède*, trad. S. Reinach, p. 161.

(5) Engelhardt, *op. laud.*, pl. XI, fig. 47.

d'Undset, auquel il renvoie, offre l'image d'un chaudron de bronze découvert à Illemose près de Rykeby⁽¹⁾ et d'une des plaques qui en décorent l'intérieur. Sur cette plaque on voit deux sangliers opposés (fig. 1), d'un style évidemment apparenté à celui de la Tène, mais qu'il n'est pas possible, à mon avis, d'attribuer aux temps préromains. On sait combien la chronologie d'Undset était vague et avec quelle prudence, parfois méticuleuse, il s'est gardé d'indiquer des dates. Cependant, pour tout lecteur de son ouvrage, l'*époque celtique* signifie l'époque de l'indépendance des Celtes, c'est-à-dire la période antérieure aux environs de l'an 50 avant Jésus-Christ. Est-il permis de faire remonter si haut la trouvaille d'Illemose? Assurément non. Sur le rebord du vase découvert en cet endroit figure une tête de femme dont le style est fort analogue à celui des masques de bronze gallo-romains découverts à Compiègne, ainsi que du masque d'argent provenant de Notre-Dame-d'Alençon⁽²⁾. Ces derniers objets ne peuvent être antérieurs au *ii*^e siècle après Jésus-Christ. C'est à une époque voisine de celle-là que je placerais la trouvaille d'Illemose, n'ayant aucun motif de croire que le style de la Tène se soit développé, en Scandinavie, plus rapidement qu'ailleurs.

Le type du sanglier ne peut fournir aucun indice chronologique. C'est un motif favori de l'art de la Tène, qui s'est maintenu à peu près sans changements pendant des siècles. Depuis le sanglier de la trouvaille de Gerend⁽³⁾ jusqu'à ceux de la trouvaille de Neuvy-en-Sullias, qui se sont rencontrés avec une inscription romaine⁽⁴⁾, c'est toujours le même animal à demi-stylisé, campé sur ses pattes dans l'attitude du défi ou du combat. Sur une plaque de bronze du début de l'époque des Vikings, découverte à Oland⁽⁵⁾, le sanglier surmonte encore le casque d'un guerrier à cheval, comme sur le chaudron de Gundestrup. J'ai réuni ailleurs⁽⁶⁾ une longue suite de références qui attestent l'emploi symbolique du type du sanglier, pendant un grand nombre de siècles, sur les monuments de l'Europe et même de l'Asie. Quant au combat du sanglier et du lion,

⁽¹⁾ Cf. Montelius, *op. laud.*, trad. Reinach, p. 148.

⁽²⁾ S. Reinach, *Bronzes figurés*, p. 9, 225 à 229.

⁽³⁾ *Ibid.*, p. 258.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, p. 254 et suiv.

⁽⁵⁾ Montelius, *op. laud.*, fig. 332.

⁽⁶⁾ S. Reinach, *Bronzes figurés*, p. 256.

c'est encore un très ancien motif, qui paraît surtout dans les œuvres d'orfèvrerie des bords de la mer Noire et qu'on n'a pas été surpris de retrouver sur un monument capital de ce groupe, le célèbre poisson en or de Vetersfelde⁽¹⁾.

Je n'insisterai pas davantage sur la figure de griffon, qui ne fournit aucune indication précise, pour me hâter d'arriver aux caractères qui fixent la date approximative de l'*umbo* d'Herpály.

La forme, d'abord. Si l'on rencontre déjà, à l'époque romaine, en compagnie de fibules du type *provincial*, quelques *umbos* à pointe saillante⁽²⁾, ce modèle ne se montre tout à fait développé, comme il l'est à Herpály, que dans les tombes de la basse époque impériale. Lindenschmit en a publié un spécimen⁽³⁾, en ajoutant qu'un autre tout pareil, recouvert d'une feuille d'argent doré, avait été découvert à Misery, en Picardie, avec une estampille romaine⁽⁴⁾. Le texte de Tacite qu'il a rappelé⁽⁵⁾ prouve que, dès le 1^{er} siècle de l'Empire, les *umbos*, armes offensives autant que défensives, n'étaient pas inconnus des populations des bords du Rhin. Il est même possible que le modèle en remonte plus haut, car un petit *umbo* de fer, à saillie centrale, figure au Musée de Saint-Germain (n^o 10165), comme ayant été découvert dans les fouilles d'Alise; mais ce spécimen est tellement isolé parmi de nombreux *umbos* de forme différente, qu'il est permis de douter qu'il appartienne bien à l'époque celtique. La trouvaille de Vimose, en Danemark, que les monnaies romaines découvertes en cet endroit ne permettent pas de faire remonter plus haut que la fin du n^e siècle après Jésus-Christ et que M. Engelhardt inclinait même à placer au v^e siècle⁽⁶⁾, a fourni un *umbo* en fer de forme identique à celui d'Herpály⁽⁷⁾. Les autres *umbos* trouvés en même temps ont une forme un peu

(1) Furtwaengler, *Der Goldfund von Vetersfelde*, p. 22.

(2) Undset, *Das erste Auftreten des Eisens*, pl. XV, 9.

(3) Lindenschmit, *Handbuch*, p. 243, fig. 176.

(4) Lindenschmit n'a pas cité sa source. La tombe de Misery, découverte en 1840, a été décrite dans le dixième volume des *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie* (1850); voir aussi *Revue archéol.*, 1886, I, p. 94. Un autre *umbo* en argent doré a été recueilli au même endroit en 1885 (*ibid.*, p. 97). Danicourt remarquait à ce propos : « Tout cela, par la forme et par le style, sent déjà l'époque mérovingienne. »

(5) Tacite, *Agricol.*, XXXVI.

(6) *Congrès de Copenhague*, p. 256.

(7) Engelhardt, *Vimose Fundet.*, pl. V, n^o 5.

différente et ne présentent pas la forte saillie médiane qui caractérise celui dont nous parlons.

Un des détails les plus curieux de l'*umbo* d'Herpály est cette singulière procession de figures fantastiques, à tête et à cou de cheval, à corps en forme de tête humaine et à pieds d'oiseau, qui se déroule autour du bord inférieur. Ces bizarres assemblages, que l'on appelle *grylli* ou *symplegmata*, nous sont bien connus par les pierres gravées romaines; parmi les spécimens que j'en trouve réunis dans le recueil de Gori ⁽¹⁾, il en est de presque identiques à celui qui figure sur notre *umbo*. Or un certain nombre de pierres gravées de cette classe présentent des symboles gnostiques, preuve que la mode en appartient à la dernière période du paganisme. Ce seul argument suffirait à réfuter l'opinion d'Undset et à montrer que l'*umbo* d'Herpály ne peut pas remonter à l'époque celtique.

M. Hampel a déjà fort justement rapproché cet *umbo* des deux trouvailles faites à Ostrópataka en 1790 et 1865 ⁽²⁾. La date des objets de cette provenance est à peu près fixée. Dans le nombre figure, en effet, une monnaie d'or d'Herennia Etruscilla (249-251), qui avait été munie d'une belière et portée en guise de pendeloque (pl. II). Ce fait permet tout au moins de supposer qu'elle a servi quelque temps avant d'être cachée ou enfouie avec d'autres objets, dans le courant du iv^e siècle avant Jésus-Christ. Un seau cylindrique en bronze (pl. III), faisant partie de la même trouvaille, conduit à la même conclusion ⁽³⁾. En effet, des seaux tout semblables, dont le type paraît continuer celui des situles à cordons de l'époque celtique, ont été recueillis dans les tombes alamaniques, burgondes, franques, saxonnes, ainsi que dans le nord de l'Europe ⁽⁴⁾. En outre, le peigne d'Ostrópataka ⁽⁵⁾ est à peu près identique à ceux de la découverte de Vimose ⁽⁶⁾, qui est, comme nous l'avons vu, certainement postérieure à l'an 200.

Or, les fragments de plaques d'argent exhumés à Ostrópataka (pl. IV) ne sont pas seulement d'un style analogue à celui de l'*umbo* ;

⁽¹⁾ Gori, *Mus. Florent.*, t. I, pl. L, 12 (pl. XXVI de mon ouvrage intitulé *Pierres gravées*. Paris, Didot, 1895).

⁽²⁾ Hampel, *Der Goldfund*, p. 154, pl. I-III.

⁽³⁾ Hampel, *loc. laud.*, pl. II.

⁽⁴⁾ Lindenschmit, *Handbuch*, t. I, pl. XXXI; Montélius-Reinach, fig. 258.

⁽⁵⁾ Hampel, p. 156, fig. 7.

⁽⁶⁾ Eugelhardt, *op. laud.*, pl. II.

nous pouvons presque affirmer que ces objets sont sortis d'une même fabrique. On y retrouve, en effet, à côté du grylle si caractéristique, un ornement en forme de tige terminée par deux paires d'antennes, qui trahit le goût individuel d'un artiste et peut être considéré comme la marque d'un atelier.

Nous croyons avoir suffisamment montré que l'*umbo* d'Herpály doit se placer au iv^e siècle; c'est, du reste, ce qu'avait parfaitement vu M. Hampel. Il fait partie de ce groupe de monuments, encore peu nombreux, qui marquent, à l'époque de la décadence romaine, non seulement la continuation, mais la renaissance du style de la Tène, s'appropriant des motifs classiques pour les marquer de son empreinte et préparant l'avènement du style que l'on appelle, en Gaule, *mérovingien*. L'art de la Tène n'a pas été propre aux contrées situées à l'ouest du Rhin, ni même aux pays celtiques de la vallée du Danube; nous savons aujourd'hui qu'il s'est étendu bien au delà. C'est sans doute quelque part sur les bords de la mer Noire ou de la mer Caspienne qu'il aura subi, au iv^e siècle, une transformation importante, consistant dans la substitution des pierres translucides ou de la verroterie cloisonnée à l'émail. Qu'il faille ou non attribuer cette nouvelle mode à une influence persane⁽¹⁾ ou y voir simplement le résultat de la décadence de l'émaillerie, il est certain qu'elle se répandit avec une très grande rapidité, en Crimée et sur le Danube d'abord, puis sur le Rhin et dans le nord de l'Europe. Mais, cette part faite à une influence étrangère encore obscure, je crois qu'on a beaucoup exagéré le rôle de l'Asie dans la formation du style dit *mérovingien*. Sur ce domaine aussi, comme sur celui des civilisations primitives, il peut être question d'un mirage oriental. En réalité, ce style est indigène

(1) La fibule de Wolfsheim, avec inscription pehlie, atteste d'une manière certaine que l'incrustation des grenats était pratiquée en Perse; mais on peut se demander si cette technique n'a pas été introduite là du dehors, par exemple de la Grèce asiatique. En 1881, j'ai découvert à Cymé (Éolie), dans un grand tombeau grec remontant au n^e ou au m^e siècle avant Jésus-Christ, des « fragments de strigiles avec des verres de couleur imitant des pierres précieuses, incrustés dans le manche » (je copie mon carnet de fouilles, écrit à une époque où je ne soupçonnais même pas l'existence d'un art mérovingien). Le principe de la décoration barbare qui tend à dominer au v^e siècle doit peut-être se chercher dans certains produits de l'industrie classique, œuvres en métal enchâssant des pierres précieuses (comparez les *sceptra gemmantia* d'Ovide, qui furent ensuite imitées, par raison d'économie, avec des verres de couleur.

dans l'Europe centrale et s'est étendu à toute l'Europe non romanisée. Il a fait preuve d'autant de vitalité dans ces régions que l'art gréco-romain dans le bassin de la Méditerranée. Cela est si vrai qu'en présence de certains objets découverts en Suisse ou en Gaule, plus d'un archéologue, prié de fixer une date, hésite entre l'époque d'Annibal et celle de Clovis.

Nous pensons que les objets d'Ostrópataka et d'Herpály sont l'œuvre d'artistes indigènes, c'est-à-dire qu'ils ont été fabriqués en Hongrie. Mais ce n'est pas une raison pour les attribuer aux mêmes populations qui habitaient la Hongrie à l'époque de César ou d'Auguste. La singulière analogie qu'ils présentent avec des antiquités découvertes dans le nord de l'Europe nous incline à croire que les auteurs de ces objets avaient quelque accointance, quelque affinité avec les Danois et les Scandinaves de l'âge du fer. Si l'on réfléchit que les Goths, riverains de la Baltique au 1^{er} siècle ⁽¹⁾, paraissent sur le bas Danube au début du 1^me et sont établis en force sur le moyen Danube vers 250 ⁽²⁾, l'explication des similitudes que nous avons signalées s'offrira tout naturellement à l'esprit ⁽³⁾.

Salomon REINACH,

Membre du Comité.

⁽¹⁾ Tac., *Germ.*, XLIII.

⁽²⁾ Jordanes, *De reb. Goth.*, XVI.

⁽³⁾ J'ai indiqué cette manière de voir en 1887, à la suite de MM. F. de Lasteyrie. Rayet et Hampel, dans mon *Catalogue sommaire du Musée de Saint-Germain* (p. 182); les idées exprimées à la page 183 de ce livre, sur les relations entre l'art mérovingien et celui de Hallstatt, étaient alors, je crois, assez nouvelles. Le caractère de mon petit volume ne comportait pas de références bibliographiques; je l'ai regretté lorsque j'ai vu la même *théorie gothique*, due à mes savants prédécesseurs, exposée à diverses reprises depuis 1888 sans aucune mention de M. F. de Lasteyrie ni de M. Hampel.

RAPPORT

SUR

LES FOUILLES FAITES À CHERCHEL

EN 1894-1895.

PAR M. WAILLE,
Correspondant du Comité.

Pendant la dernière période des fouilles (août 1894-février 1895), nos recherches ont porté :

1° Sur des terrains vagues contigus à la promenade publique, où nous avons rencontré les restes d'une construction luxueuse, peut-être d'un palais.

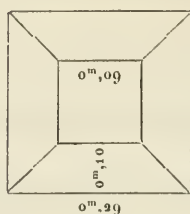
2° Sur une bande de terrain située au delà et à gauche de la porte de Tenès (propriété Delkich), dans une région qui paraît avoir été la région des temples.

I

Le premier de ces deux champs d'exploration faisait suite à cette grande salle, au béton incrusté de marbre, sous lequel nous avons recueilli, en mai dernier, quelques médaillons de Juba II (aujourd'hui au Cabinet des médailles) et des fragments de peintures murales (plantes, oiseaux, sphinx affrontés), dont j'ai pu restituer quelques panneaux.

Une des chambres nouvellement découvertes avait un pavement blanc, comme le montrent quelques carreaux de beau marbre

subsistant dans des coins. Ces carreaux sont faits d'un noyau central carré (0 m. 09 de côté), contre lequel viennent s'appliquer quatre plaquettes en forme de trapèze (0 m. 29 à la base et 0 m. 10 de hauteur).



De nombreux fragments de porphyre rouge, de marbre vert, de marbre onyx, etc., attestent la somptuosité primitive de ce monument. Un canal de construction élégante le traverse (hauteur, 0 m. 90; largeur, 0 m. 50). Les parois de cette conduite d'égout sont formées par deux assises de pierres de taille. Des dalles posées à plat la recouvrent. Elle communiquait par un tuyau de plomb avec une piscine à escaliers pavée de marbre rose.

Parmi les vestiges de cet édifice, qui fut autrefois dépouillé méthodiquement de ses revêtements et de ses matériaux, nous n'avons recueilli que deux fragments d'une tête colossale de marbre (hauteur du cou, 0 m. 46) et des morceaux de poterie rouge, lustrée, décorée et signée.

Le décor représente ici un chasseur qui transperce un sanglier de son épieu; là, une jeune fille portant sur la tête une corbeille; plus loin, un vieillard assis projetant les bras en avant.

Nous avons, de plus, réuni une quarantaine de signatures de potiers. Plusieurs sont des noms grecs, comme *Eros*, *Anteros*, *Diomède*, *Crestus*, *Nicolaus*, *Pamphile*, etc. Un certain nombre de ces estampilles se retrouvent à Pompéi. Ainsi cette poterie campanienne importée au 1^{er} siècle contribue, avec les médaillons de Juba II, à dater les fondations primitives du monument.

Voici ces estampilles sur terre rouge vernissée :

1. — Fond de plat (spirale au revers) dans un cartouche rectangulaire.

ATTICI

2. — Fond de bol (spirale au revers). Cartouche rectangulaire inscrit dans un double cercle.

ANTER
RASIN

Anter(os), Rasin(ū servus).

3. — Fond de plat.

ANROS

4. — Fond de bol (spirale au revers). Cartouche rectangulaire.

VR

5. — Fond de plat (spirale au revers). Cartouche rectangulaire.

CREST

Crestus.

6. — Fond de plat (spirale au revers). Cartouche rectangulaire dans un cercle.

C · CISPI

De l'atelier de *C. Cispius*.

7. — Fond de plat (spirale au revers).

BR

8. — Fond de bol. Cartouche ovale entouré d'un double grenetis.

IROS

Eros.

Au revers, caractères inscrits avec une pointe : CO.

9. — Fond de plat (spirale au revers). Cartouche rectangulaire dans un cercle.

P · COR

P. Cornelius.

10. — Fond de bol.

COR

11. — Fond de bol. Cartouche rectangulaire entouré de cercles.

C·CAṬNI

CRISPIN

Au revers, un graphite :

TE
Λ K O Y L

12. — Fond de plat.

CRIS

PINI

13. — Fond de plat (spirale au revers).

DIOM

GELLI

14. — Fond de bol. En petits caractères :

ERN

EROS

15. — Fond de bol (spirale au revers).

FELIX

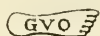
16. — Fond de plat épais. Cartouche ovale.

FOR ◦ M

17. — Fond de plat. Cartouche rectangulaire.

CNATEI

18. — Cartouche en forme de pied, avec les cinq doigts et dans l'intérieur GVO (eu grec γῦιον = pied). Sorte d'armes parlantes ⁽¹⁾.



19. — Fond de coupe. Cartouche circulaire.



20. — Fond de bol. Cartouche rectangulaire.

HILAR
TITIN

21. — Fond de plat. Cartouche rectangulaire.

ISM

22. — Fond de bol (spirale au revers).

MEMI
Me(m)mius.

23. — Fond de bol.

MÆILO
Matelio?

24. — Fond de bol. Cartouche rectangulaire. Cassure à gauche.

////NATEI
////GNVS

25. — Fond de plat (spirale au revers). Inscription circulaire.

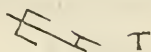
NICOLAVS

26. — Fond de plat.

OPPI

¹. Cf. le sanglier gravé sur le sarcophage d'un nommé Aper, ou la marque de fabrique du libraire lyonnais Sébastien *Gryphe*, qui était un *griffon*.

Au revers, graffite représentant une sorte de trident, et un T.



27. — Fond de plat. Cartouche rectangulaire dans un cercle.

PMPII

Pamphil(us).

28. — Fond de coupe.

Q·PET

Q. Peticius.

Au revers, spirale et graffite.

VRBIN

29. — Fond de coupe. Cassure à droite.

RASLYC

Rasinius Lyconis servus?

30. — Fond de plat.

RASN

Rasinius.

31. — Fond de plat (spirale au revers).

RAS

32. — Fond de coupe. Cartouche dans un cercle.

RASI

33. — Fond de plat. Cartouche et moulures circulaires.

A·TITI

34. — Fond de bol.

SVRISC

LYCON

35. — Fond de bol.

UMBRI

Umbricus.

Au revers, un graffite.

FN

36. — Fond de bol.

C·TETI

///LAX

37. — Fond de bol. Cartouche rectangulaire dans un cercle.

VOL

Volusius.

38. — Poterie très mince.

T·VAL

ERIVS

T. Valerius.

39. — Monogramme, peut-être *Gellius*.

40. — Dans un cartouche rectangulaire, un génie qui tient la couronne d'une main et une palme de l'autre.

II

Dans notre second champ de fouilles, situé en dehors de la ville actuelle, entre l'antique hippodrome et la voie romaine qui conduisait à Tenès, nous avons recueilli des statues, des fragments d'architecture, des inscriptions, un vase d'argent, des lampes, des monnaies.

Il y a quelques années, le propriétaire du terrain, M. Delkich, y avait trouvé, en labourant, une statue de femme vêtue d'une tunique aux manches bouclées à la grecque, et qui tient dans la main gauche une corne d'abondance (hauteur, 1 m. 21, non compris la tête, qui manque). M. Gauckler en a présenté le 12 juillet 1893

la photographie à la *Société des Antiquaires*, sous cette désignation : *Statue de la Fortune*. Il y voit une réplique d'un original grec, réplique dont il attribue l'exécution à la fin du second ou au commencement du III^e siècle de notre ère.

Cette statue nous a été libéralement cédée, et nous la déposerons au musée local avec les autres objets de marbre, énumérés ci-après, récemment découverts dans les mêmes parages :

Statue de femme (marbre blanc; hauteur du fragment, 0 m. 90, non compris le socle). Le personnage est debout, dans une attitude analogue à celle de la statue précédente, sauf qu'elle s'appuie sur la jambe droite, la gauche légèrement ployée en arrière, au lieu que l'autre s'appuyait sur la jambe gauche et ployait la droite. La tunique, serrée sous les seins par un cordon, tombe à plis verticaux et couvre presque tout le pied, chaussé de la sandale à courroies. Le manteau traverse diagonalement la partie antérieure du corps, passe dans le dos et vient redescendre sur l'épaule gauche.

Cette statue, au dos sommairement travaillé, avait été fabriquée comme la précédente pour être placée dans une niche.

Tête de femme (portrait d'impératrice), d'une époque plus ancienne et d'une facture plus large (marbre; hauteur, 0 m. 34, non compris). Aplatie à l'occiput, elle était également destinée à n'être



vue que de face. Les cheveux ondulent par masses le long des tempes; l'oreille est fortement oblique; sous la cassure du nez se devine la courbe d'un nez aquilin; le front droit, les lèvres fines,

l'aspect dur rapprochent ce type du type de Livie, la femme du protecteur de Juba II, au culte duquel elle était associée.

Tête d'homme diadémée (marbre; hauteur jusqu'à la base du cou, 0 m. 40; tour de tête, 0 m. 72); elle rappelle, par l'exécution, la tête royale envoyée par nous au Louvre (Juba II). Il n'en reste malheureusement que les boucles courtes de la chevelure et le diadème; le visage a été complètement et sauvagement martelé.

Partie inférieure d'une tête de marbre (il ne subsiste que le bas du nez, une bouche d'un beau dessin, et un menton fortement accentué).

Fragment de disque, sculpté sur les deux faces (marbre blanc; hauteur du fragment, 0 m. 12; largeur, 0 m. 15). Sur une face, les deux jambes d'un homme en marche, avec les muscles très saillants. Sur l'autre face, un pied de cheval et un morceau de draperie.

Fragment de pilastre (plaque de marbre blanc élégamment ornée de fleurs et de rosaces).

Chapiteau d'ordre ionique (marbre blanc), décoré de trois oves. De chacun des deux côtés, une branche de laurier part du sommet de la volute et vient affleurer au premier ove (diamètre du fût circulaire adhérent, 0 m. 48).

Gracieuse colonnette de marbre blanc (brisée). Elle est cannelée et mesure seulement 0 m. 20 de diamètre (0 m. 22 au pied, y compris le bourrelet). Elle est enveloppée de feuilles d'acanthé à la base, de sorte que le fût ou la tige semble s'élaner d'un calice.

Chapiteau corinthien de basse époque (en grès).

Plaquette de marbre blanc; largeur, 0 m. 21. En haut, croissant dans un fronton. Sous l'inscription, dans une niche, un enfant drapé.

ATELIVS · FRVGI · ET · CORNEL
IA · ANTESTIA · V · SOLVERVNT
DEO · SATVRNO · L · A ·

*Atelius Frugi et Cornelia Antestia v(otum) solverunt
deo Saturno l(ibenti) a(ni)mo.*

L'an dernier nous avons trouvé un ex-voto offert à Saturne par un esclave qui s'appelait *Cerdo*. Cette fois, c'est une famille romaine

qui exprime à la divinité locale sa gratitude pour la guérison d'un enfant. Les Romains s'étaient vite ralliés au culte des divinités africaines, moins sans doute par politique (quoique cet hommage devint une cause de rapprochement avec les indigènes, comme on l'a finement montré)⁽¹⁾ que parce que leur piété en avait peur.

En même temps que cette dédicace à Saturne, et dans la même salle rectangulaire (4 m. 05 × 4 m. 85), nous avons recueilli les débris d'un bassin de bronze (diamètre, 0 m. 32; profondeur, 0 m. 05), les morceaux du gracieux support cannelé mentionné plus haut, et un vase d'argent, qui se trouvait comprimé entre deux quartiers de béton éboulé et calciné. Ce vase d'argent, à col élancé et à pied circulaire, ne porte ni ciselures ni inscription. Il a 0 m. 36 de hauteur et pèse 770 grammes. Le pied a le même diamètre que l'orifice du goulot (0 m. 08).

Il faut ajouter à ce vase, qui est peut-être une offrande apportée par un fidèle, une applique d'argent dont la tige (longueur, 0 m. 23) présente à l'une de ses extrémités un ornement en forme de nacelle, et à l'autre une plaque verticale ajourée, courbée en croissant, d'un bon travail (adressée par nous, avec le vase, au Comité des travaux historiques).

Fragment d'inscription funéraire, dédiée par un héritier qui porte le nom grec d'Olympion, ou Olymphon. Cassure au sommet et à gauche (marbre, 0 m. 12 × 0 m. 18).

████████████████████ NV
 █████ MERIS · ETVS · HIC
 █████ EST · AN · XLVIII
 █████ ES · OLYMPHION

Autre plaquette de marbre blanc (0 m. 24 × 0 m. 21), sur laquelle est gravée une inscription funéraire chrétienne.

B O N E M E M O R I Æ
 S A T V R A S ♡ V I X I T ♡
 A D N I S ♡ P ♡ M XX
 I N P A C E H I C ♡ Q V I E S
 C I T ♡ F I L I ♡ E T ♡ N E P O T E S
 E I V S F E C E R V N T

⁽¹⁾ Voir Gaston Boissier, *L'Afrique romaine*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} janvier 1895, p. 52.

Outre une grande jarre et quelques pots (dont un à orifice trilobé), nous avons exhumé les débris de trois plats de terre rouge, qui étaient décorés intérieurement de palmes étalées en rosace, avec des ornements circulaires ou semi-circulaires distribués entre les palmes : dessin analogue à celui du plat que j'ai reconstitué l'an dernier et qui maintenant est au Louvre.

Nous avons quelques inscriptions sur poterie grise (poterie locale).

1° Dessous de lampe :

CES (*Cestius*)

2° Autre fragment :

/// ENI

3° Dessous de lampe : un dessin représentant une feuille de vigne et la lettre M.

4° Lampe avec l'inscription déjà bien des fois rencontrée à Cherchel : EMITE LVCERNAS COLATAS AB ASSE.

5° Fragment d'un couvercle de lampe :

/// NIO INVICTO (*genio invicto*)

6° Fragment d'un dessous de lampe. Grandes lettres espacées et disposées circulairement.

S
0

7° Une lampe chrétienne, à anse non forcée, ornée en dessus d'un cordon de cercles concentriques et portant en dessous l'inscription circulaire suivante :

DONATO COR MAGISTRO VITA

« Donnez votre cœur au maître de la vie. »

L'appel à la poche du passant que tant de lampes nous présentent (*emite lucernas*, etc.), se trouve ici remplacé d'une façon très intéressante par une pieuse exhortation ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ [On lit d'habitude cette inscription avec de Rossi : *Vita Donato coromagistro!* Vive Donatus le coroplaste!] R. C.

Les monnaies qu'on rencontre le plus souvent dans les fouilles sont des monnaies (petit module) à l'effigie de l'empereur Constance (au droit : DN CONSTANTIVS AVG, au revers : FEL · TEMP · REPARATIO). Un petit pot récemment trouvé contenait plusieurs centaines de ces menues pièces, d'ailleurs sans valeur.

Nous avons trouvé aussi une médaille de bronze à l'effigie de Mare-Aurèle, et une autre à l'effigie de Macrin (empereur né à Cherchel), celle-ci en bon état de conservation et peu commune.

Au droit : IMP · CAES · M · OPEL · SEV · MACRINVS AVG.

Au revers, une Victoire parthique écrit sur un bouclier.

En exergue : VICT · PAR  COS II PP.

La monnaie est datée du second consulat de Macrin (218).

Une monnaie de Juba (avec une massue derrière l'épaule) . . . REX IVBA, au droit.

Une monnaie de Lixus (Mauritanie Tingitane), rare et bien conservée. Elle présente d'un côté une tête de dieu imberbe coiffé d'un haut bonnet conique, et de l'autre deux grappes de raisin qui rappelaient la beauté des vignobles de cette partie de l'Afrique. Entre les grappes, le nom de la ville de Lixus en caractères puniques.

Une tessère de bronze, ronde, avec deux faces lisses légèrement concaves, séparées par un filet. L'une des faces mentionne la distribution à laquelle avait droit le citoyen possesseur de cette tessère frumentaire.

Ñ v ⊖

Un cachet en terre cuite, avec poignée, qui semble avoir servi à imprimer sur le couvercle d'une lampe un décor circulaire (enguirlandement).

Un autre cachet, en bronze, sans poignée, assez semblable à une monnaie qui serait fruste. Une des faces porte un scarabée gravé en creux.

Un scarabée de jaspé (dont la face inférieure présente un dieu assis devant un tour à potier), percé d'un trou.

Une amulette de verre bleu (dieu Bès), munie dans le dos d'un anneau de suspension.

Une autre amulette de verre, formée de deux têtes de dieux égyptiens accouplées et coiffées du klaft (Isis et Osiris), d'un travail délicat. Imitation d'objets égyptiens faite par des Grecs du 1^{er} ou du 2^e siècle de notre ère. Le culte d'Isis était fort répandu alors dans cette région de Césarée de Mauritanie, qui était en relations fréquentes avec Alexandrie.

Un anneau d'argent, de caractère également égyptien, dont le chaton montre, gravé en creux, un dieu à tête d'oiseau qui tient à la main un rameau. Ces quatre derniers objets ont été trouvés dans une tombe aux alentours de Cherchel.

Un scarabée de verre (le corps est bleu et la tête rose).

J'ai le devoir, en terminant, de remercier de leur concours dévoué et désintéressé M. le capitaine Sordes et M. le lieutenant Perrin, sous l'habile commandement desquels sont placés les détenus de l'atelier n^o 1 que nous employons aux travaux d'excavation et de déblaiement. C'est grâce à cette précieuse collaboration de l'autorité militaire que nos fouilles ont pu se poursuivre si longtemps avec méthode, économie et probité.

VICTOR WAILLE.

NOTE

SUR

UNE TÊTE COLOSSALE EN MARBRE, TROUVÉE À CHERCHEL,

PAR M. WAILLE,

Correspondant du Comité.

Parmi les sculptures récemment découvertes à Cherchel (1895), dans les fouilles que j'y poursuis depuis bientôt dix ans, pour le compte du Comité des travaux historiques, avec le précieux concours de l'autorité militaire, se trouve une tête colossale en marbre de Carrare (pl. V)⁽¹⁾, intéressante par la disposition de la chevelure comme par l'habileté du travail (hauteur, 0 m. 39; pourtour, 0 m. 90).

C'est une tête de roi, comme l'indique le diadème, barbue et calamistrée. Des grappes de frisures pendent sur le sommet du front et sur les tempes. Strabon dit de cette coiffure numide que ceux qui la portaient évitaient de se toucher à la promenade de peur d'en déranger la belle ordonnance. Silius Italicus, dans son poème de la guerre punique, note avec raison à propos d'un guerrier numide nommé Chremes, que l'abondance de ces boucles parallèles donne l'impression d'une perruque. Cette chevelure somptueuse, portée encore aujourd'hui par quelques Marocains, on la retrouve sur les monuments comme un accessoire caractéristique du type libyen. C'est ainsi que la déesse maure du musée d'Oran⁽²⁾, les cavaliers maures de la colonne Trajane⁽³⁾, la Libye couronnant

⁽¹⁾ [M. Waïlle a envoyé cette tête au musée du Louvre où elle est exposée actuellement.] R. C.

⁽²⁾ La Blanchère, *Musée d'Oran*, p. 36.

⁽³⁾ R. Cagnat, *L'armée romaine*, p. 332.

la nymphe Cyrène⁽¹⁾, présentent tous ce luxuriant arrangement de nattes qui les fait reconnaître du premier coup pour des figures exotiques et africaines.

La tête qui nous occupe offre avec l'effigie des monnaies de Juba I^{er}, que Cicéron appelle quelque part *bene capillatus*⁽²⁾, une ressemblance assez frappante pour permettre de l'attribuer avec quelque vraisemblance à ce roi de Numidie.

Sans doute il régnait ailleurs, sur une partie plus orientale de l'Afrique (Zama et Cirta étaient ses résidences favorites), mais il fut le père de la dynastie (Juba II et Ptolémée) qui s'établit à Césarée de Mauritanie, et ne fût-ce qu'à ce titre, on ne sera pas étonné qu'il y ait eu sa statue.

Sans doute aussi, dans le conflit entre César et Pompée, il s'était rangé du côté des Pompéiens, soit par irritation contre César avec lequel il avait eu à Rome dans sa jeunesse une altercation violente, et contre Curion qui avait proposé comme tribun l'expropriation de ses États⁽³⁾, soit plutôt que ses sympathies et ses traditions l'aient porté tout naturellement vers le parti aristocratique.

Mais ces discordes civiles, dont la campagne de Juba I^{er} n'était qu'un épisode, la politique impériale avait travaillé à en dissiper le souvenir. Si Juba I^{er} fut vaincu à Thapsus et se donna la mort, son fils Juba II non seulement obtint son pardon, mais fut recueilli et protégé par Auguste, qui le réintégra dans ses États paternels, échangés un peu plus tard contre un autre royaume. Dès lors ce jeune prince berbère, qui était si flatté d'avoir épousé la fille d'une reine d'Égypte, ne pouvait qu'arborer avec orgueil son titre de fils de roi. Les inscriptions, notamment celle de Carthagène, où il figure comme patron de la cité, ne le désignent-elles pas comme fils du roi Juba, et petit-fils de Hiempsal?

Parmi ses ancêtres, Juba II n'en voyait pas dont il pût se glorifier davantage, ni qui ait été plus fier d'allure.

La *Pharsale* de Lucain reflète, je crois, le souvenir de l'impres-

⁽¹⁾ Bas-relief reproduit dans Smith et Porcher, *History of recent discoveries at Cyrene*.

⁽²⁾ Cicéron, *De leg. agr.*, II, 22.

⁽³⁾ Lucain, *Pharsale*, IV, 689 et suiv. :

Hunc (Jubam).
Lege tribunitia solio depellere avorum
Tentarat, Libyamque auferre tyranno.

sion laissée dans les imaginations par les exploits de ce roi du désert⁽¹⁾, qui reçut les félicitations du Sénat après être parvenu, par ses marches dérobées, à cerner et à détruire les troupes de Curion, le vaillant lieutenant de César⁽²⁾. Ce porte-sceptre, qui poussait jusqu'à l'arrogance le sentiment de sa dignité royale, même dans ses entrevues avec les représentants les plus illustres du patricial romain, et qui s'offensait que Scipion portât comme lui le manteau rouge, était réputé pour son faste et ses richesses autant que pour ses talents d'homme de guerre.

Lorsque César contemple les trésors étalés de Cléopâtre, jamais, dit le poète, ses yeux n'avaient vu tel spectacle, pas même après qu'il eut vaincu Juba⁽³⁾.

Si Lucain exagéra quelque peu, quand il montre Juba I^{er} entraînant à sa suite, sous ses étendards : Numides, Gétules, Maures, Nasamons, Garamantes, Massyles, etc., au point que toute l'Afrique lui obéissait des colonnes d'Hercule à l'oasis de Jupiter Ammon, et formait l'empire le plus vaste qu'on ait connu⁽⁴⁾, du moins, de son poème, la figure ce prince se détache avec un caractère particulier de noblesse et de grandeur.

Que l'on réfléchisse en outre à la fin romanesque et héroïque de ce malheureux roi qui, après Thapsus, se réunit à Pétreins, autre général pompéien, pour s'entretenir « dans un duel d'amitié non de haine⁽⁵⁾ » et ne pas connaître l'humiliation d'un défilé de captifs, on concevra de lui une idée assez haute, et qui légitimerait la statue érigée par Juba II à une si glorieuse mémoire.

⁽¹⁾ Lucain, *Pharsale*, IX, 868 :

..... fama cognita nobis
Tristia regna Jubæ.....

⁽²⁾ *Ibid.*, V, 56 :

..... Libyamque jubent auctore Senatu,
Sceptribero parere Jubæ.....

⁽³⁾ *Ibid.*, X, 145 :

..... Quales ad Cæsaris ora
Nec capto venere Juba.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, IV, 670 :

..... extremaque mundi
Signa suum comitata Jubam. Non fusior ulli
Terra fuit domino.....

⁽⁵⁾ Gaston Boissier, *L'Afrique romaine*, p. 26.

En dehors de la piété filiale, il est une autre raison rendant naturelle l'existence d'une statue de Juba I^{er} à Césarée; c'est une raison religieuse. Les rois du pays y étaient l'objet d'un culte; ils avaient des temples comme l'empereur, et cette religion locale subsistait encore au commencement du III^e siècle, puisque Tertullien, raillant la profusion de dieux propres à chaque province et à chaque ville, constate que l'Afrique adore *Caelestis*, et la Mauritanie ses principicules⁽¹⁾. Parmi les idoles royales, il convient de compter non seulement Juba II, fondateur de la cité, et Ptolémée son fils, mais le Libyen Juba, d'où l'un et l'autre étaient issus, et qui plus énergiquement qu'eux symbolisait l'âme d'une race.

Que la tête qui nous occupe ait été fabriquée à l'instigation de Juba II, par gratitude filiale, ou plus tard, à l'époque pieuse de Marc-Aurèle, pour orner la niche d'un temple, dans un cas comme dans l'autre, comme Juba I^{er} était décédé depuis longtemps (l'an 46 avant J.-C.), le sculpteur n'a pu modeler ce portrait d'après nature; il a donc moins été préoccupé de faire vrai que d'exprimer la majesté royale. Le diadème et la chevelure libyenne suffisaient à désigner Juba I^{er}. Pour le reste, notamment pour la barbe, qui n'est pas allongée en pointe comme sur les monnaies, et pour le haut de la figure (arcades sourcilières proéminentes, surmontées d'un pli horizontal), la facture a quelque chose de conventionnel et de hiératique. La tradition grecque s'y fait jour. Ce mélange de symbole africain et d'expression gréco-romaine donne à l'ensemble de la physionomie l'aspect grave d'un Jupiter numide.

Ce qui permet de conjecturer la destination religieuse de cette figure, c'est qu'elle a été découverte sur un plateau où les sanctuaires étaient nombreux, entre l'hippodrome et la route de Ténès.

Dans le même champ de fouilles, nous avons recueilli un petit autel de marbre, une dédicace à Saturne, un bouclier votif (fragment d'un disque de marbre sculpté sur les deux faces), un masque tragique, à chevelure relevée et représentée par des traits verticaux et parallèles, deux statues de femmes drapées dans des attitudes de Junon et de Cérès, une statuette de Diane (hauteur, 0 m. 19), qui portera à cinq le nombre des images de cette déesse

⁽¹⁾ *Apol.*, 25 : «Unicuique etiam provinciae et civitati suus deus est. . . . ut Africae Caelestis, ut Mauretaniae reguli sui.»

déposées au musée de Clerchel. Elle est vêtue de la courte tunique dorienne agrafée à l'épaule gauche, le manteau replié formant une large ceinture; l'avant-bras droit était levé, comme pour décocher une flèche⁽¹⁾.

Nous avons rencontré aussi dans les mêmes parages deux beaux piliers quadrangulaires de marbre blanc, décorés de moulures sur les quatre faces (longueur, 3 mètres) et qui pouvaient former le support élégant d'un portique de chapelle.

Pour en revenir à la tête de Juba I^{er}, elle a été moins maltraitée qu'une autre tête d'homme diadémée, à chevelure courte, à visage complètement martelé (Juba II?), exhumée quelques jours auparavant, en même temps qu'une tête de femme coiffée comme Livie, mais plus souriante qu'elle (peut-être Cléopâtre-Séléne?). Juba I^{er} a moins souffert du marteau des fanatiques. Nous l'avons ramassé dans une rue, au point de jonction de deux canaux recouverts de dalles. On avait voulu le rouler simplement à l'égout. Il n'avait qu'une blessure. Encore le fragment de chevelure qu'un coup de maillet lui avait enlevé, nous l'avons retrouvé depuis, un mois plus tard, derrière un édifice terminé en abside que nous sommes en train de déblayer, à 50 mètres environ de l'endroit où la tête elle-même avait été abandonnée.

Telle qu'elle est, sans avoir l'intérêt d'un portrait fidèle, cette tête est intéressante par son bon état de conservation, et comme l'unique représentation que nous ayons en marbre du roi Juba I^{er}.

Pausanias⁽²⁾ mentionne un gymnase élevé à Athènes aux frais de Ptolémée, dernier roi de Mauritanie. On y voyait, outre la statue de bronze de Ptolémée, une statue d'Hermès, dieu de l'activité nationale, une statue de Chrysippe, philosophe qui prêche l'action, et une statue de Juba le Libyen. On a cru⁽³⁾, et moi comme les autres, que le prince ainsi désigné était Juba II, père de Ptolémée, parce que ce prince avait fait venir à sa cour beaucoup d'artistes grecs et qu'il avait droit à un hommage reconnaissant de

⁽¹⁾ Cette déesse paraît avoir été fort en honneur à Césarée (transformation de Tanit, comme Saturne s'était substitué à Baal). Les fastes des martyrs rapportent que c'est pour avoir brisé une image de Diane que sainte Marianne y fut livrée aux bêtes (en l'an 305).

⁽²⁾ I, xvii.

⁽³⁾ La Blanchère, *De rege Juba*, p. 117 : « Athenis autem statuam cum altera filii in gymnasio Ptolemaei habuit. »

leur part. Mais il est plus naturel de penser que ce *Juba le Libyen* dont parle Pausanias, est Juba I^{er}, non Juba II, le doux archéologue. Juba I^{er}, aïeul de Ptolémée, avait sa place mieux marquée dans un gymnase, à côté de Chrysippe, à cause de sa réputation d'infatigable énergie : ses traits étaient là, comme pour inspirer à la jeunesse des goûts virils.

La tête que nous avons est peut-être une réplique de l'image de ce prince qui s'élevait dans le *Ptolemaion* d'Athènes.

V. WAILLE,

Correspondant du Comité.

CHRONIQUE D'ÉPIGRAPHIE AFRICAINE,

PAR M. GAGNAT.

Membre du Comité.

Il nous a été communiqué peu d'inscriptions depuis quelque temps. Voici la copie de celles qui nous sont parvenues.

1° TUNISIE.

1. — **Henchir-Batria.** M. Bagnol, ayant ouvert une tranchée dans la ruine, a exhumé plusieurs morceaux d'une inscription, malheureusement très mutilée (lettres de 0 m. 025). En les réunissant tous, on n'obtient que le fragment suivant :

respublica · CIVITATIS · BIENSIS · PARIETES · MVRALE
CO SVpra · FVNDAMENTI ~

La première ligne paraît contenir l'ethnique, inconnu jusqu'ici, de la ville antique : *Bija*.

J'avais cru tout d'abord qu'on pouvait lire sur la pierre le nom de *Bita* (= *Vita*); mais MM. Blanchet, chargé d'une mission scientifique en Afrique, et Gauckler ont bien voulu revoir l'original à mon intention, le photographier et l'estamper. Tous deux s'accordent à proscrire la forme BITENSIS.

2. — **Henchir-Batria.** Dans la même ruine, M. Blanchet a trouvé, à 1 m. 50 de profondeur, dans un ensemble d'édifices qu'il a fouillés, une dédicace (lettres de 0 m. 14) ainsi conçue :

EX INDVLGENTIA SACRA DD NN CONSTANTII ET CONSTANTIS MAXIM

Des fouilles tentées par M. le lieutenant Molins, du 4^e tirailleurs, sur l'emplacement du forum de Lamta (entre la route de Monastir à Mahedia et le point dénommé Dar-el-Caid), ont amené la découverte de quatre grandes bases honorifiques. J'en ai reçu de MM. Gauckler, Hannezo et Molins de bons estampages.

3. — **Lamta.** Lettres de 0 m. 05. La première ligne a disparu par une cassure de la pierre.

Q V I R · C A I V O
 A E D I L · Q · A L I
 P O N T I F I C I · P R A E F
 I · D A N T I S T I T I S A
 C R O R V M I V V E N
 T V S C V R · I V L · P
 P A T R O N O

.... *Quir(ina tribu) Calv[o], aedili, q(uaestori) aer(ari), pontifici, prae-
 f(ecto) j(ure) d(icando), antistiti sacrorum, juvenus cur(iae) Jul(iae) p(osuit)
 patrono.*

4. — **Lamta.** Lettres de 0 m. 05 à la première ligne, de 0 m. 04 aux autres.

L A E M I L I O A D
 L V T O R I A N T I S T I
 T I S A C R O R V M L I
 B E R I P A T R I S C V R I
 A E · A V G · A N N I
 C V R I A · A V G · P A
 T R O N O O B M E R I
 T A S V A P E C V N I A
 P O S V I T

*L. Aemilio Adlutori⁽¹⁾, antistiti sacrorum Liberi Patris curiae Aug(ustae)
 anni. . . ; curia Aug(usta) patrono ob merita, sua pecunia posuit.*

Ces inscriptions sont dédiées à leur patron par des curies de *Leptis parva*. Là, comme ailleurs, les curies avaient donc emprunté

⁽¹⁾ L'estampage donne très nettement le mot *Adlutori*, que je ne connais pas, et non *Adjutori*, qui est fréquent.

leur nom à ceux des empereurs. L'épithète *Julia* rappelle Jules César, *Augusta* rappelle Auguste. Ce sont là des particularités qui n'ont rien de très naturel. Même dans les villes qui ne naquirent à la vie romaine que dans le second siècle de notre ère, on donnait aux curies les noms de *Julia* et d'*Augusta*, pour rappeler le souvenir des fondateurs de l'empire ⁽¹⁾.

Les deux personnages sont appelés *antistes sacrorum*, c'est-à-dire à peu près *sacerdos* ⁽²⁾, et l'un d'eux même *sacrorum Liberi Patris*, ce qui nous prouve que le dieu Liber était en honneur chez les membres de la curie Auguste. Parmi les divinités adorées dans les curies africaines, nous n'avons encore rencontré, à côté de Jupiter ⁽³⁾, que les deux grands dieux de l'Afrique punique, Tanit-Caelestis ⁽⁴⁾ et Baal-Saturnus ⁽⁵⁾; mais Liber a reçu assez d'hommages dans tout le pays ⁽⁶⁾ pour qu'il n'y ait pas lieu de s'étonner de trouver ici son nom.

La mention de la *juventus curiae* est remarquable. On sait mal encore comment les curies africaines s'administraient, et s'il y avait un conseil à côté du *magister*. Mais ce que nous pouvons dorénavant affirmer, c'est que les membres étaient divisés en deux catégories : les jeunes et les vieux. Les *seniores* figurent dans un texte de Lambèse; la *juventus*, dans la présente inscription. Il reste à savoir quel était le rôle réservé à chaque catégorie, ce qu'aucune analogie ne permet encore de décider. C'est là une division tout à fait inconnue aux collèges du monde romain, et ce n'est point non plus, autant qu'on le sait, un souvenir de ce qui existait dans les curies de Rome.

La cinquième ligne de la seconde inscription contenait une indication chronologique, la mention de l'année où le personnage fut *antistes sacrorum*, supputée d'après une ère spéciale, celle de la curie, peut-être. La question est d'autant plus difficile à résoudre qu'à la suite du mot *anni* il existe, sur l'estampage, un blanc qui ne semble

(1) A Lambèse on connaît une *curia Julia* (*Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 2596) et une *curia Augusta* (*Ibid.*, n° 3293).

(2) Cf. De Ruggiero, *Dizionario epigrafico*, s° *Antistes*.

(3) *Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 3302.

(4) *Ibid.*, n° 829, 14613.

(5) *Ibid.*, n° 3293.

(6) Les foulons eux-mêmes de Mactaris le prenaient pour patron. Cf. *Bulletin archéologique du Comité*, 1893, p. 124.

jamais avoir été rempli. Le chiffre indicateur de l'année est-il visible encore sur la pierre, ou y a-t-il eu omission du fait du graveur, c'est ce que je ne saurais décider; mais je penche plutôt pour la dernière supposition.

5. — **Lamta.** Lettres de o m. 035 à la première ligne, de o m. 03 aux autres.

M A R C I A E · S E X · F
 P O M P E I A N A E
 C A E S A R I E N S I · M · N O
 N I C A P I T O N I S · F L A
 M I N I C A E · P E R P · L E P
 T I T A N A E · O P T I M A E
 F E M I N A E
 M · C A E C I L I V S L V R I A N V S
 E T · P · P O S T V M I V S · flo? R I A N V S

*Marciae Sex. f(iliae) Pompeianae Caesariensi, (conjugi) M. Noni(i) Capito-
 nis, flaminicae perp(etuae) Leptitanae, optimae feminae; M. Caecilius Lu-
 rianus et P. Postumius [Flo?]rianus?*

6. — **Lamta.** Lettres de o m. 04.

M · N O N I O · L · F · I
 C A P I T O N I
 O M N I B V S · H O N O R I b. in
 R E P V B L I C A · S V A or
 N A T O
 M · C A E C I L I V S · L V R I a n n u s
 E T · P · P O S T V M I V S · flo?
 R I A N V S

*M. Nonio L. f(ilio) . . . Capitori omnibus honorib(us) in] republica sua [or]-
 nato, M. Caecilius Luri[anus] et P. Postumius [Flo?]rianus?*

Ce sont deux bases honorifiques élevées au mari et à la femme par les mêmes personnages. Celle-ci était de Caesarea.

7. — **Tabarka.** M. Gauckler écrit à la Commission à la date du 14 juin :

« Il vient d'être découvert à Tabarka un beau sarcophage en

marbre blanc, décoré sur sa face antérieure d'une série de stries, disposés de part et d'autre d'un cartouche à queues d'aronde et présentant l'inscription suivante, en caractères de 0 m. 04 à 0 m. 03 de hauteur :

D · M · S
L · VIBIVS RECEPTVS
PLOTINIANVS · VIX
ANN · XII · M · IIII · H · S · E

Les moulures supérieures du cartouche ont été retaillées après coup, et sur la surface plane ainsi obtenue a été gravée une seconde épitaphe, chrétienne celle-là, tandis que la première semble païenne. Les caractères sont plus petits (hauteur, 0 m. 02) et gravés avec moins de soin :

AVRELIVS HONO
RATVS IN PACE
VIX · ANN · XXXIII · M · II · H · S · E

Bien que le commencement de la première ligne soit un peu endommagé, je crois pouvoir affirmer que le prénom manque; la lettre le représentant se serait trouvée d'ailleurs en marge de l'inscription dont les caractères sont bien alignés.

Enfin, au bas du sarcophage, au-dessous du cartouche central mais un peu à gauche, se trouve la signature du marbrier qui a sculpté le tombeau, suivant un usage dont j'ai déjà signalé un exemple à Cherchel (sarcophage signé ALOGI); hauteur des lettres, 0 m. 03 :

MACARI

Ainsi ce tombeau, dû au ciseau du sculpteur Macarus ou plutôt Macarius, avait été utilisé deux fois et avait renfermé successivement la dépouille du païen Lucius Vibius Receptus Plotinianus, et celle du chrétien Aurelius Honoratus.

Le sarcophage, trouvé brisé en plusieurs fragments, a été convenablement restauré par les soins de M. le curé de Tabarka; il est actuellement conservé et déposé dans l'église de cette ville. »

2° ALGÉRIE.

8. — **Guelaat-bou-Sba.** Copie de M^{sr} Laferrière. Déjà publiée moins complètement au *Corpus*⁽¹⁾.

D M
 G · M I N V C i u s S A
 T V R N I N V S · E T
 M · M I N V C I V S
 C A T V L L I A N S S I B I
 S I B I · S V I S Q _ P O S T E R V
 I I C H S E

9. — **Guelaat-bou-Sba.** Copie du même.

R O G A T V S
 A R I N I S
 F I L I V S · V I X
 A N I S · L I I I
 H · S · E

10. — **Guelaat-bou-Sba.** Fragment. Copie du même.

A T I V
 T A L L
 F L V

11. — Trouvé à 4 kilomètres au Nord de la gare du Hammam. Copie remise à M^{sr} Laferrière, qui nous l'a envoyée.

I M P · ~~██~~
 V I C T O R · ~~██~~
 S E P T I M I · S E V E R I ·
 N E P O S · M · A V R E L I I
 A N O N I N · M · C N E
 I M P · C A E S · M · A V R E L O
 S E V E R O · A L E X A N
 D R O · P · F · A V G · E X A V C T ·
 V · E · A X I · A E L I A N I · P R O
 A V G · N · R · P · C O L · V I C I A V G
 N · A R A M · P O S V E R V N T

⁽¹⁾ *Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 17473. A la 6^e ligne, il faut sans doute lire avec M. Dessau : *posteris*.

. . . . [Diri] Septimi Severi nepo[ti], M. Aurelii Antonini M[ag]n[i]f[ic]o, Imp[er]atoris Caes[ar]i M. Aurelio Severo Alexandro p[ro]f[er]entis Aug[ust]o, ex auct[orit]ate v[er]i c[on]gregat[i] Axi(i) Aeliani procuratoris Aug[ust]i n[ost]ri r[ati]onis p[ri]vatae, col[on]i vici Aug[ust]i n[ost]ri aram posuerunt.

Les deux premières lignes sont sans doute mal copiées. Le procureur Axius Aelianus est déjà connu ⁽¹⁾.

M. A. Dornois a bien voulu me remettre le texte de quelques inscriptions qu'il a relevées dans l'oasis d'El-Kantara. Deux sont inédites.

12. — El-Kantara. Pierre qui sert de billot à un Arabe.

PRO SALVTE DOMI
MATRIS AVG E
C IVL AEIVRO } LEG I

Pro salute domi[n]i nostri Imp[er]atoris Caes[ar]is M. Aurelii Severi Antonini Aug[ust]i et Juliae Aug[ust]ae] matris Aug[ust]i e[st] Castrorum et senatus et patriae] C. Jul[ius] Ael[ius] Aelur[i]o c[enturio] leg[ionis] I[II] Aug[ust]ae praepositus n[umeri] Herculis faciend[um] curavit].

Cette inscription se complète d'une façon certaine, le centurion C. Julius Aelurio étant déjà connu comme contemporain de Caracalla ⁽²⁾.

13. — El-Kantara. Pierre servant de lavoir au bord d'une seguia.

D M S
AGRI PPA I I E M
f I L P A L M Y R A Q I
C O H I I I T H R A
e V M S Y R I T E N
t R A N S L A T V S
i N C O H I C H L C I
d E N O R I V S S O
M P C V R A M
e G I T P A L M Y R
A G A N N X
M I L I T A V I T A N N
X I I I V I X A N L V
I I E S I I B F T P R O

⁽¹⁾ *Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 8812 : cf. t. III, n° 1422, 1423, 1456.

⁽²⁾ *Ibid.*, t. VIII, n° 2494, 2496.

D(iis) M(amibus) s(acrum) . . . Agrippa . . . [f]il(ius), Pulmyra, eq(ues)? coh(ortis) III Thra[c]um [in] Syri[a] ten[d](entium) t[ra]nslatus [i]n coh(ortem) I Ch[a]lc[ed]en[or]um eq[ui]tatum) . . . curam [e]git . . . ; militavit ann(is) [x]iiii? vix(it) au(nis) lv

La première cohorte des Chalcidéniens fit partie des troupes d'occupation d'Afrique depuis l'année 163 ou 164; elle était campée en Syrie en 162⁽¹⁾. Il est probable que ce soldat avait passé de la cohorte des Thraces dans celle des Chalcidéniens alors que cette dernière était encore en Asie et qu'il vint avec elle en Afrique.

14. — **Timgad.** M. Dornois a pris aussi copie de quatre fragments nouveaux de la grande inscription de Timgad, qui a servi à daller la cour du Capitole et dont j'ai déjà publié des morceaux⁽²⁾.

- a. PITER
- b. TH
- c. TRIAE
- d. VM

15. — M. Mowat m'a remis aimablement l'estampage d'un fragment de pierre qui avait été rapportée d'Algérie par L. Renier. Ce paraît être une épitaphe; je la crois inédite. Lettres de o m. 03.

Λ
 /III
 tHEVESTI
 I FEC

Ce fragment semble contenir l'ethnique *Thevestinus*, qui est peut-être, d'ailleurs, ici, un surnom.

R. CAGNAT.

Membre du Comité.

⁽¹⁾ Voir à ce sujet mon *Armée d'Afrique*, p. 247.

⁽²⁾ *Bulletin archéologique du Comité*, 1893, p. 158.

COFFRET FUNÉRAIRE CHRÉTIEN,

PAR M. ALEX. PAPIER,

Correspondant du Comité.

J'ai l'honneur de communiquer au Comité l'image d'un coffret en pierre découvert à Dala'a, à 25 kilomètres de Nini, aux environs



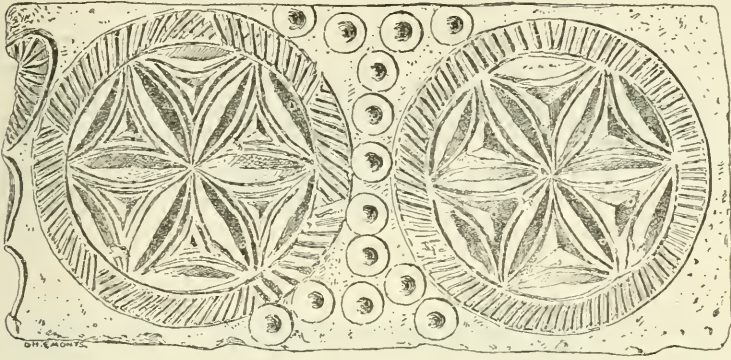
d'Ain-Bēida. Il mesure 0 m. 44 de hauteur; le plus grand côté compte 0 m. 27 et le plus petit 0 m. 15. Le couvercle, qui s'engageait dans une rainure ménagée à la partie supérieure, n'a point été retrouvé. Sur une des faces latérales, celle de gauche, à côté d'une rosace très ornementée et dans un cadre à queue d'aronde, on lit l'épithaphe suivante :

M E M O
R I A F E L I
C I A N I
P A I I I K I V L I
A S V L S E

Memoria Feliciani, p(ositi) a(nte diem) tertium k(alendas) Julias. . . .

Les quatre dernières lettres sont assez obscures; je ne vois pas comment on pourrait les expliquer.

Ce qui est plus intéressant que cette épitaphe, ce sont les dessins qui ornent les différentes faces du coffret, et tout particulièrement les cercles creusés au milieu, qui garnissent le milieu de la face latérale opposée à l'inscription.



Les mêmes ornements se retrouvent sur la face antérieure du monument.

Il ne contenait, lors de la découverte, ni cendres ni ossements. On n'y a recueilli que les débris d'un vase en verre très mutilé.

ALEX. PAPIER,
Président de l'Académie d'Hippone,
correspondant du Comité.

NOTES ARCHÉOLOGIQUES

SUR

L'AARAD, LE MADJOURAH ET LE CHERB,

PAR M. LE CAPITAINE PRIVÉ.

Ce sont les résultats de recherches, faites dans la partie désertique du sud de la Tunisie, que je vais présenter ici. Ces recherches portent principalement sur la région que limite la chaîne du Madjourah au nord, la frontière tripolitaine au sud, le golfe de Gabès à l'est, Gafsa, Tozeur et la chaîne des Ksour à l'ouest. J'ai pu, pendant mon séjour dans ces pays (1881-1884), les parcourir à peu près dans tous les sens, soit en mission topographique, soit en colonne expéditionnaire. Malheureusement, par suite des obligations du service, de l'élévation de la température, de la fatigue irrésistible des gens et des bêtes, de l'impossibilité de s'éloigner des camps et de mille empêchements inhérents aux marches dans les pays sahariens, ces notes, prises au cours des étapes, sont bien souvent incomplètes et quelquefois insuffisantes. Toutefois, de retour en France, j'ai tenté de les classer et de les coordonner d'après la méthode que je vais exposer en quelques mots.

Les Romains, comme l'on sait, se sont avancés peu à peu dans ces régions en pratiquant de grandes voies protégées par des postes militaires, à l'abri desquels les colons pouvaient, en sécurité, faire cultiver les terres fertiles et se livrer aux transactions commerciales. Au fur et à mesure des besoins, une voie annexe se greffait sur la précédente, apportant avec elle la paix et la possibilité de fonder des établissements même dans les cantons les plus écartés. Mon premier but doit donc être de retrouver les traces des grandes routes que l'on sait avoir existé, puis de rechercher les artères se-

condaires. Souvent je serai forcé de m'étendre sur la topographie des lieux que j'étudierai, mais je ne le ferai qu'avec discrétion et autant que ce sera indispensable pour rendre intelligibles les développements, d'ailleurs aussi succincts que possible, dans lesquels j'entrerai.

Deux points importants attirent de suite l'attention : ce sont Gafsa et Gabès. Descendantes d'anciennes cités, ces deux villes ont toujours joué un grand rôle. Elles serviront, par conséquent, de point de départ dans l'exposé de ces recherches. De ce fait, mon travail se subdivise tout naturellement en deux parties. Dans la première, j'examinerai les routes qui partent de Gabès; dans la seconde, celles qui partent de Gafsa.

PREMIÈRE PARTIE.

ROUTES PARTANT DE GABÈS.

I

ROUTE DE CARTHAGE À TRIPOLI PAR GABÈS

(de *Carthago* à *Oea* par *Tacapae*).

« Une voie romaine principale sortait de Carthage, au sud, par la porte de *Thapsus*. Suivant la langue de terre qui sépare le lac de Tunis du golfe, elle gagnait Rhadès (*Mazula*). Passant près de Hammam-lif, elle coupait la presqu'île du cap Bon jusqu'à Hammamet, et suivait la côte jusqu'à Sousse (*Hadrumetum*); elle conduisait de là, soit par le littoral, soit par El-Djem à Thiné (*Thaenae*); puis, continuant par Maharess (*Micomades minores*), Gabès (*Tacapae*), Sidi-Salem-bou-Ghrara (*Gigthis*), elle atteignait Xarxis (*Gergis*) pour se diriger enfin sur Tripoli (*Oesa*)⁽¹⁾. »

⁽¹⁾ R. P. Delattre, *Notice sur la Tunisie au point de vue archéologique. Exposition d'Amsterdam de 1883. section tunisienne.*

La table de Peutinger détermine de la façon suivante l'itinéraire de cette route dans la portion comprise entre Sfax (*Taparura*) et Tripoli (*Oeda*).

Taparura (Sfax), *Macomades minores*, *Oleastrum*, *Praesidium Silvani*, *Lacaenac*, *Ad Palmas*, *Tacapae* (Gabès), *Fulgurita*, *Gigthis*, *Liza municipium*, *Puteum pallene*, *Praesidium*, *Pisida municipium*, *Cypseria taberna*, *Ammon*, *Sabrata*, *Pontos*, *Assaria*, *Oesa* (Tripoli).

C'est en m'appuyant sur ces données que j'ai essayé de grouper les renseignements qu'il m'a été permis de recueillir sur le parcours de cette route dans la partie qui s'étend des environs de Sfax à ceux de Xarxis, près de la frontière tripolitaine.

1° — DE SFAX À GABÈS.

(*Taparura* à *Tacapae*.)

De Sfax (*Taparura*), la route atteint *Macomades minores*, dont l'emplacement est marqué par les ruines d'Ounga, à quelques kilomètres au nord desquelles s'élève le petit village de Maharess sur le bord de la mer. On retrouve, dans les murailles des maisons de ce village, des débris de constructions romaines, pierres taillées, gros moellons, etc. Quant aux ruines mêmes d'Ounga, elles consistent en fondations de murailles affleurant le sol, en amas de débris, de poteries, de pierres petites ou volumineuses, toutes choses qui ne présentent rien de particulier à noter, mais qui n'en sont pas moins, cependant, très importantes, puisqu'elles permettent de jalonner la voie romaine dont nous essayons de suivre les traces.

Au delà des ruines d'Ounga, on ne rencontre d'autres vestiges, également très vagues, qu'àuprès des puits de l'Oued-Rann. Disons toutefois qu'il n'y a pas lieu de s'étonner de retrouver aussi peu d'indices, car, sur une route aussi fréquentée qu'a dû l'être de tous temps celle-ci, les débris romains ont fini par disparaître sous les passages répétés des invasions.

En continuant à marcher vers le sud, on arrive au marabout de Sidi-Mehabent. De là partent différentes routes se dirigeant vers le nord à Kairouan, par la vallée d'El-Founi, vers l'ouest par la rive méridionale et par la rive septentrionale de la Sebkhra-et-Nouail : plus tard, nous retrouverons ces deux dernières directions jalonnées par des vestiges encore assez considérables.

De très nombreux gisements de mines couvrent ce canton ; outre qu'il était le point de rencontre de plusieurs voies, comme je viens de le dire, il possédait sur le bord de la mer plusieurs petits points de débarquement, car en certains endroits les bateaux peuvent venir aborder au pied même de la falaise à pic, comme aux quais d'un port. Les exploitants d'alfa se servent encore aujourd'hui de l'embarcadère de la Skerra.

Au sud-ouest du marabout de Sidi-Mehedent, 4 ou 5 kilomètres environ, j'ai reconnu un restant de *praesidium* assez important : fossés entourant une muraille dont les fondations sont maintenant au ras du sol, et qui formait une enceinte quadrangulaire de 50 mètres sur 35 à peu près ; le temps m'a manqué pour faire le plan de ce fort, qui d'ailleurs ressemble absolument à ceux dont j'ai eu le loisir de relever les traces, et dont je donnerai la description au cours de ce petit travail.

La station de *Praesidium Silvani*, donnée par la Table de Peutinger, devait se trouver vraisemblablement à cet endroit. Le capitaine Nau de Champlouis, sur sa carte dressée au Dépôt de la guerre en 1864, semble être de cet avis.

Au delà, la voie romaine devait s'infléchir légèrement vers l'ouest pour déborder le chott de l'Oued-Gramm. Sur le bord même de la mer, de l'autre côté de ce chott, s'élève une tour solitaire que les Arabes appellent Nadour (tour), mais dont la construction ne doit pas être d'origine romaine. Puis la route traversait un vaste plateau, seulement coupé par le lit profondément encaissé de l'Oued-Akkarit, et elle atteignait le point de *Lacaenae*, dont l'emplacement semble tout indiqué par une ruine, couvrant la partie supérieure d'un petit mouvement de terrain, qui, quoique très peu élevé au-dessus de la plaine, la domine cependant à grande distance.

De *Lacaenae*, la voie aboutissait, après une faible étape, au premier groupe important de palmiers qu'elle ait rencontré depuis Carthage : ce sont les oasis actuelles d'Ouderef et de la Mtouia, incontestablement l'ancienne *ad Palmas*. Les murailles des maisons des différents villages, qui s'élèvent à l'abri des palmiers, sont formées presque entièrement de matériaux provenant de constructions romaines. Entre Ouderef et la Mtouia, nous avons remarqué un mamelon un peu isolé, dont les flancs et le sommet sont recouverts de dattiers, sous lesquels on retrouve la trace de vestiges

romains. L'agglomération la plus notable de débris se nomme Henchir-el-Aouinet, au nord-est du groupe Ouderef-Mtouia.

Après Ouderef, la voie romaine suivait le bord de la mer, coupait les nombreux torrents qui descendent du Djebel-Dissa, traversait les oasis de Rinnouche, Bou-Chemma, et arrivait enfin aux palmiers de l'oasis de Gabès.

2° — GABÈS (*TACAPAE*).

Bien que le débarquement de la colonne expéditionnaire de Gabès ait eu lieu en juillet 1881, ce ne fut que vers septembre 1882 que l'état de pacification du sud tunisien permit de songer à l'histoire du sol nouvellement occupé. Une société archéologique fut fondée par M. le colonel de La Roque, commandant la subdivision, et elle se mit de suite à la besogne. L'objet de ses premières études fut la reconstitution du passé de *Tacapae*, l'antique Gabès, la recherche de l'emplacement de cette importante ville de la Byzacène, de son port, de ses villages-annexes et de ses environs immédiats. Pour cela, elle voulait employer la méthode suivante : recueillir avec soin, décrire avec détails et étudier minutieusement tous les vestiges au ras du sol, débris de constructions, fondations de murailles, amas de ruines, pierres sculptées, colonnes, inscriptions, etc.; — compiler et comparer les résultats des recherches qu'avaient déjà faites précédemment les archéologues; — déduire de tout cela et des indications fournies par les gens du pays la direction la plus favorable à donner aux fouilles; la numismatique faisait aussi, et à juste titre, l'objet de ses plus sérieuses préoccupations.

Malheureusement, après avoir pris part pendant quelque temps aux travaux de la Société dont j'avais l'honneur d'être le secrétaire, je dus partir en mission topographique dans le sud de la Régence, et j'ignore quels sont les résultats des recherches de la Société archéologique de Gabès. Pour ne pas empiéter sur ses travaux, je ne parlerai donc pas de *Tacapae*, disant seulement, pour mémoire, que la grande cité romaine devait être située sur la chaîne de collines où s'élèvent la zaouia de Sidi-Boul-Baba, le marabout de Menara et celui de Meterech.

3° — DE GABÈS À L'OUED-FESSI (FRONTIÈRE TRIPOLITAINE).

(De *Tacapae* au fleuve *Ausere*.)

Au delà de *Tacapae*, la route suivait le bord de la mer et traversait les nombreux gisements de ruines que l'on rencontre aux environs d'Aïn-Rechada (à 1,200 ou 1,500 mètres au sud-est de la source, sur la hauteur dominant le ruisseau); elle passait ensuite autour de Ketenah (Henchir-Aïchoun, à 2 ou 3 kilomètres à l'est du village arabe); sur la lisière orientale même de l'oasis de Ketenah; sur les bords de la grande source permanente qui sert à arroser les jardins; aux environs de la sebkhah El-Serkin (à 3 kilomètres plus loin vers le sud-est); à l'est du village de Larat, situé sur l'emplacement de l'ancienne *Fulgurita*, d'après la carte du capitaine de Champlouis. On arrivait ainsi, en passant par la Zaouïa actuelle de Sidi-Marlouf, à Sidi-Salem-bou-Grara.

Sidi-Salem-bou-Grara, anciennement *Gigthis*, est placée au fond du bras de mer qui se creuse entre le continent et l'île de Djerbah. C'était une ville considérable et certainement très riche; son port devait desservir toute la vaste région dont Ksar-Medenine occupe maintenant le centre. Lorsque la colonne qu'a dirigée M. le général Jamais sur la frontière tripolitaine pendant l'été de 1882 vint camper en cet endroit, je reçus l'ordre, comme faisant partie de la mission topographique qui accompagnait cette colonne, de faire le levé des ruines de cette cité. Ce levé a dû, je pense, accompagner un mémoire rédigé par M. le général Jamais. De plus, Sidi-Salem-bou-Grara a été exploré d'une façon très complète par MM. Salomon Reinach et Ernest Babelon. Ces savants ont, entre autres choses, déterré trois statues de magistrats romains et une belle tête d'Auguste voilé en pontife. Ils ont pu aussi faire exécuter des fouilles en un point non encore étudié, à Zian, à 12 ou 15 kilomètres au nord de Xarxis, et qui paraît être l'ancienne *Cliparea*. Ils y ont déblayé un forum entouré de grands portiques et plusieurs monuments très importants.

Un peu plus loin se trouve Xarxis (anciennement *Gergis*); les ruines au ras du sol s'y rencontrent à chaque pas. Les circonstances m'ont empêché d'en relever la position en détail; d'ailleurs, dans cette partie désertique, rien ne s'est conservé à la surface du pays.

Il faudrait faire pratiquer des fouilles dans ces différentes ruines pour arracher de dessous les sables accumulés par les siècles le secret de l'existence romaine dans cette région.

Toutefois, il est permis d'avancer que Xarxis devait être un point d'embarquement très important pour les voyageurs et les marchandises à destination de Tripoli, leur évitant ainsi les dangers et les lenteurs de la voie de terre. *Gigthis*, au contraire, était plutôt, comme je l'ai dit, un point de débarquement pour le commerce d'importation.

Reprenons l'étude de la route de Tripoli; nous la voyons, d'après la Table de Peutinger, traverser dans ces parages un cours d'eau qu'elle désigne sous le nom de *Ausere*. Ne pourrait-on pas assimiler ce thalweg avec l'Oued-Fessi actuel, qui forme une dépression très accentuée dans la plaine, la coupant, pour ainsi dire, comme d'un large fossé depuis les montagnes jusqu'à la mer?

II

ROUTE DE GABÈS À GAFSA.

(De *Tacapae* à *Capsa*.)

Cette route était d'une importance capitale, puisqu'elle reliait Capsa, débouché du commerce du sud de la province, au plus grand port de la petite Syrte. La Table de Peutinger donne pour étapes à cette voie les points suivants :

Tacapae (Gabès), *Aquae Tacapitanae* (Bordj-el-Hamma), *Silesva*, *Thasarte*, *Veresvos* (el-Guettar), *Capsa* (Gafsa).

J'ai pu déterminer sur le terrain la trace de cette route avec quelque certitude, grâce à quatre points de repère qui sont : l'emplacement de la 6^e borne milliaire; — l'emplacement des *Aquae Tacapitanae*, appelées maintenant Bordj-el-Hamma; — l'emplacement d'une autre borne milliaire située dans le Bled-Segui, — et enfin l'emplacement de *Veresvos*, qui est maintenant le village arabe d'El-Guettar.

1° — BORNE MILLIAIRE n° VI.

Cette borne milliaire a été trouvée le 14 août 1882 dans les circonstances suivantes :

A 3 kilomètres environ à l'ouest du camp de Ras-el-Oued-Gabès, s'élevait, au milieu d'une assez vaste plaine, un mamelon isolé que les Arabes disaient s'appeler Henchir-Tobeul et que l'on avait choisi pour y adosser la butte du tir à la cible. Chargé de l'aménagement de ce champ de tir, j'avais placé, pour protéger le travail, une sentinelle au sommet de la ruine; en ce point la sonorité du sol était telle, que je fis faire de suite une fouille.

On enleva d'abord à la pelle 10 à 15 centimètres de poussière fine, puis on rencontra une couche de 80 à 90 centimètres, formée de pierres et de briques cuites au soleil, reliées par du ciment. La pioche fut nécessaire pour percer cette sorte de maçonnerie. Cependant la sonorité dont j'ai parlé s'accroissait à mesure que la profondeur augmentait. Au-dessous de cette couche, on trouva, mélangé sans liaison aucune avec des moellons de grosseur moyenne, un sable fin semblable à celui que le vent amoncelle autour des débris; après 60 ou 70 centimètres de fouille dans ce terrain où la pioche s'enfonçait sans nul effort, on mit à découvert l'extrémité d'une grosse pierre. Voyant qu'elle paraissait être à peu près cylindrique et qu'elle restait absolument immobile sous les pesées des pics et de la pince, je supposai qu'elle devait être un reste de colonne de grande dimension; aussi donnai-je l'ordre de la déblayer complètement.

Une tranchée de 3 mètres environ fut pratiquée dans un terrain identique à celui qui avait été fouillé précédemment, après quoi la pierre fut enfin dégagée. Elle reposait sur le sable presque exactement dans la direction de l'ouest, mais ce ne fut qu'après l'avoir fait retourner que j'aperçus l'inscription gravée à sa partie supérieure.

Cette colonne est formée d'un marbre blanc semblable à celui que l'on a trouvé, en un lit très épais, au pied même du mamelon, en pratiquant la tranchée du tir; elle a donc dû être taillée sur place. C'est un cylindre coupé par un plan passant sensiblement par l'axe. La partie plane n'est qu'équarrie. Il semble qu'elle a été appliquée contre un massif de maçonnerie. La partie

supérieure, qui porte l'inscription, est polie; la partie inférieure devait être enterrée de 1 mètre à 1 m. 10.

Voici la teneur de ce texte⁽¹⁾ :

IMP · CAES · c · v A / E r i o
 DIOCLETIANO · P · F · I N v
 ICTO AVG · P · M · TRIB
 POTEST · COS · P · p
 c O S · P · P · P R O c o s
 ET · IMP · CAES · M a u r e
 LIO VALERIO M A x i
 MIANO · P F · I N V i c t o
 AVG · P · M · TRIB · POT
 c O S P · P · P R O C O S · T A C P
 p V B L A T A C A P A
 MIL · VI

J'avais donc retrouvé un des points de passage de la route de Gabès à Gafsa, puisque cette pierre était la sixième borne milliaire de cette voie; il me restait à fouiller complètement l'Henchir-Tobeul et à chercher ensuite une trace de cette route à proximité.

En conséquence, je fis pratiquer dans le prolongement de la pierre vers l'ouest et vers l'est une tranchée de 2 mètres de profondeur. Dans la partie située à l'ouest de la colonne, rien de particulier n'a été trouvé; mais dans la partie orientale, on découvrit une meule de moulin de 55 centimètres de diamètre et de 19 centimètres d'épaisseur, percée de part en part, en son centre, d'un trou rectangulaire de 13 centimètres de largeur; cette meule reposait sur sa partie plane, à 1 m. 80 de profondeur. On trouva également un reste d'auge ou d'abreuvoir en pierre.

Je fis faire ensuite, mais sans amener aucun résultat, une fouille au nord de la pierre, dans un sens perpendiculaire à celui qu'elle occupe.

À 10 mètres au sud de la colonne, je fis dégager enfin la fondation de deux murailles se joignant à angle droit. À la profondeur de 80 à 90 centimètres, on rencontra quelques ossements et des débris de poteries rouges.

¹ Cf. *Ephem. epigr.*, t. VII, n° 557.

Dans toutes ces fouilles ou tranchées, on a toujours retrouvé les trois couches successives dont j'ai parlé plus haut : poussière, maçonnerie et sable fin.

Au nord-ouest de l'Henchir-Tobeul s'élève, à 350 mètres environ, un mamelon, commencement des pentes du Djebel-Menzof, dont les flancs renferment une grande quantité de marbre; entre ces deux accidents du sol se trouve la *gueraal*, qui, semblable à un lit de rivière, remonte vers le col de Chen-Chou. Cette direction, suivie maintenant par un chemin arabe, a dû être celle de la voie, dont la borne milliaire dénonce l'existence d'une façon indiscutable. C'est pourquoi je fis commencer une tranchée coupant transversalement ce terrain, mais le temps ne me permit pas de continuer ces recherches.

2° — PUIS DE CHEN-CHOU.

La direction, jalonnée par la position de *Tacapae* et par l'emplacement de la borne milliaire dont nous venons de parler, passe par un col très accessible, et, laissant à gauche un massif assez confus quoique peu élevé, aboutit à un puits de construction romaine, entouré de nombreux henchirs, nommé *Bir-Chen-Chou*.

C'est une construction fort curieuse : la source est à 17 ou 18 mètres au-dessous du sol et l'on y accède par un escalier de 57 marches qui se termine par une rampe en pente douce. Une excavation, en forme de puits, permet de tirer l'eau à l'aide d'une corde par le procédé ordinaire. La première moitié de l'escalier est à ciel ouvert, la deuxième moitié est recouverte par une voûte en maçonnerie qui se relie au sol même. Toute cette construction est protégée par un mur en maçonnerie de 0 m. 60 à 0 m. 80 de hauteur.

Tout autour de ce puits sont de très nombreuses ruines affirmant d'une façon certaine l'importance ancienne de ce point d'eau. J'ai reconnu, entre autres restes, des fondations circulaires, appartenant apparemment à des citernes-réservoirs, et les vestiges d'un petit poste à quelques centaines de mètres vers l'Ouest.

3° — *AQUAE TACAPITANAE*, MAINTENANT BORDJ-EL-HAMMA.

Entre Gabès et le Hamma s'étend un massif montagneux assez confus, fort difficile quoique peu élevé (point culminant, 220 mètres

environ). La route qui, d'après la Table de Peutinger, reliait *Tacapaë* aux *Aquæ Tacapitanae* devait probablement tourner par le nord ce massif, et, arrivée au Bir-Chen-Chou, se diriger vers l'ouest pour atteindre le Hamma.

Sur la lisière sud-est de l'oasis, les Arabes ont construit deux villages, Dabdabah et El-Ksar, entre lesquels s'étend un grand espace libre où nous trouvons les débris d'une cité romaine. Les indigènes ont tiré de ces ruines, comme d'une carrière, toutes les pierres nécessaires à l'édification de leurs maisons. Il y a ainsi des tranchées profondes, des galeries souterraines produites par l'enlèvement des matériaux qu'ils ont choisis. Des fouilles sagement conduites mettraient à découvert des vestiges très intéressants.

En arrière de cette ville rasée se dresse le Bordj-el-Hamma, dont les murailles sont faites avec des pierres provenant de constructions romaines; au pied même du fort se trouve la source d'eau chaude qui donne son nom à l'oasis et qui a été aménagée par les Romains pour y prendre des bains. Ces thermes sont à 3 mètres environ sous terre; les grandes dalles qui les pavent sont blanchies et polies par le frottement; à côté et toujours sous terre, il y a des baignoires séparées de 1 m. 20 environ de largeur sur 2 m. 20 de longueur. Le ruisseau qui conduit les eaux de la source sur l'oasis a été autrefois canalisé, car on retrouve, à côté des thermes, des vestiges d'endiguement.

4° — LA VALLÉE DE L'OUED ZUKKAR.

Au delà du puits de Chen-Chou et de l'oasis de El-Hamma, vers le nord, je n'ai rien remarqué jusque sur la rive méridionale du Chott-el-Fedjedj; mais je dois dire que je n'ai traversé ce canton que fort rapidement et peut-être y a-t-il des traces qui n'auraient pas échappé à des investigations suivies. Toujours est-il que si l'on prolonge au delà des chotts la ligne droite formée par Tacapaë, la 6^e borne, le puits de Chen-Chou, repères de la direction générale de la voie de Gabès à Gafsa, elle vient aboutir dans la vallée de l'Oued-Lukkar, laquelle est parsemée de nombreuses ruines, et, de plus, à l'origine de cette vallée dans la plaine du Segui, elle rencontre une borne milliaire dont je parlerai bientôt.

Comme il n'y a pas de points d'eau, autres que Biar-Beloufa (vallée de l'Oued-Zukkar), entre Bordj-el-Hamma et Bir-Mrabott

(deux jours de marche avant Gafsa), nos colonnes qui vont de Gabès à Gafsa prennent un autre chemin. Elles gagnent Ouderef, puis remontent sur le plateau vers le nord-nord-ouest, débordant les chotts, pour atteindre les puits de Fedjedj, et de là se diriger, par Mehamla et Oglats-Zelloudja, sur le col de Bir-Mrabott, dont je viens de parler plus haut. Mais à l'époque de l'occupation romaine il y avait certainement dans ces parages de nombreux puits ou citernes. On avait dû, de plus, étudier un passage sûr à travers le chott. D'ailleurs, en 1870, M. Chevarrier, consul de France à Gabès, a suivi la route de El-Hamma à Biar-Beloufa en traversant le chott sans encombre, comme en fait foi la relation de son voyage publiée dans la *Revue Africaine*.

Dans tous les cas, si l'on n'allait pas directement de Bir-Chen-Chou dans la vallée de l'Oued-Zukkar, la voie romaine devait tout au moins longer la rive du chott en allant jusqu'aux Oglats-Telemane, puis tourner le plus tôt possible vers l'ouest pour aller s'engager dans l'Oued-Zukkar, ce qui la rapprochait de la ligne droite; mais elle ne faisait certainement pas le détour énorme par Fedjedj-El-Mehamla, auquel nos troupes sont actuellement assujetties.

Les ruines rencontrées dans la vallée de l'Oued-Zukkar n'offrent rien de particulier : elles consistent en fondations de maçonnerie affleurant le sol, en amas de pierres non taillées et servant à l'édification des murs, enfin en de très nombreux débris de poteries rouges, trace indiscutable des établissements romains. Ce devaient être des petits postes fortifiés assurant la sécurité de la route dans ces défilés, et permettant à quelques colons de travailler la terre dans les endroits fertiles. En outre, les douze puits de Beloufa sont, d'après le voyageur cité plus haut, d'origine romaine.

De la vallée de l'Oued-Zukkar, on passe sans aucune difficulté dans le Bled-Segui, en contournant les pentes du Djebel-Hadifa.

5° — BORNE MILLIAIRE N° XXX.

M. Chevarrier a vu au centre de la Bahirt-es-Segui trois colonnes de marbre qui, au dire de ses guides, portaient des inscriptions; elles étaient couchées, et comme elles étaient fort lourdes, il ne put les remuer ni mettre l'inscription à découvert.

Elles sont situées au croisement de la route de Gafsa à *Aquae Tacapitanae* et à *Tacapae*, et de celle de *Thinae* à Tozeur; il estime qu'elles gisent à 55 ou 60 kilomètres de Gabès et de Gafsa. Je pense que ces colonnes de marbre sont celles que j'ai rencontrées et dont je vais parler.

Il y a trois fragments :

1° Un fragment de colonne de 1 m. 02 de hauteur sur 0 m. 35 de diamètre; l'inscription est fort détériorée, cependant on aurait pu déchiffrer un plus grand nombre de caractères si l'on avait eu le temps.

Les caractères sont, en général, assez profondément creusés et d'une forme soignée; les lignes, bien parallèles, sont marquées par un trait en creux.

Voici cette inscription :

S·PP
 RCI I
 V S E
 O

 S
 SA·VER
 5V 4·Γ
 7Λ 7XIM
 IVA P
 ITS·IM ES
 R V· SP II SO
 ITORPE T

2° Un soubassement de colonne avec le commencement du fût; la hauteur du soubassement était de 0 m. 55, la hauteur totale de 1 m. 05. Le diamètre du fût était de 0 m. 30, la largeur du soubassement de 0 m. 58.

Voici les trois lignes d'inscription :

VN I PAPER
 VIDIT 7VE
 P 7 7RV

3° Le fût de colonne portait l'inscription suivante⁽¹⁾ :

IMP . CAES . c . *iulius*
 VERVS *maximin*
 VS . PIVS *felix aug.*
 GERMANICVS *m*
 AXSIMVS . Sarmat
 ICVS . Maximus
 DACIcVS Maximus
 S . PONTIFEX *maxi*
 MVS . TRIBVniciae
 POTESTate *iii im*
 PERator V
 ET CIVIIVS *vervs*
 MAXimVS *nobili*
 SSIMVS . CAESAR *pr*
 INCEPS . IuVENtutis
 GERMANICVS *ma*
 XIMVS Sarmatic
 VS . MAXIMVS *daci*
 CVS . MAXIMVS . Po
 NTES VETVstatE . DI
 LABSOS ET ITER . LONG
 A . INCVRIA PraERVP
 TVM REsTitVERVnt
 ET . PRO . Sua INFATI
 GIBILI *p*ROVIDENT
 IA . PERVIVM *comme*
 ANTIBVS . REDderVnt
 ATACAPs
 XXv

La hauteur de ce fragment de colonne était de 1 m. 35 et son diamètre moyen de 0 m. 40.

Autour de ces inscriptions je n'ai pas trouvé la moindre trace d'établissement romain dans un rayon de plusieurs centaines de mètres; c'est probablement cette situation isolée ainsi que leur poids énorme qui ont sauvé ces débris de l'anéantissement.

(1) *Ephem. epigr.*, t. VIII, n° 559.

6° — HENCHIR-GMOUDI ET HENCHIR-EL-BAB.

(Plaine du Segui.)

Au delà des bornes milliaires dont nous venons de parler, la route *Tacapa-Capsa* devait se diriger sur *Capsa* par le chemin le plus court; or il n'y a pas d'autre passage, après avoir traversé la plaine du Segui que le seuil de Bir-Mrabot, borné à gauche par le massif formidable et inaccessible du Djebel-Berda, à droite par les hauteurs confuses tout aussi inabordables, quoique moins élevées, du Djebel-Ong. Et précisément sur la ligne joignant la borne milliaire à ce passage forcé du seuil de Mrabot, on rencontre un groupe considérable de ruines appelé Henchir-Gmoudi et Henchir-el-Bab, restes de nombreuses constructions groupées autour d'un poste assez important.

Je considère ces ruines comme jalonnant la voie que j'étudie et je vais en donner la description succincte.

Henchir-Gmoudi. — Henchir-Gmoudi protégeait la route ainsi que les nombreux colons établis dans la plaine.

Le poste consistait en un mur de pierres de taille de 55 pas du nord au sud sur 44 pas de l'est à l'ouest. Il était entouré d'un fossé de 8 à 10 pas de largeur; une porte, pratiquée sur la face sud, donnait accès dans l'intérieur du fort. Au sud et au sud-est, on voit une grande quantité de menus moellons et de poteries, témoignant que de nombreux établissements s'étaient mis sous la protection immédiate du camp retranché. Aujourd'hui, les fondations seules des murs sont encore visibles en grande partie; les pierres de taille sont renversées soit dans le fossé, soit à l'intérieur de l'ouvrage.

Après de la porte, les pierres où s'enchaînaient les barreaux des portes, sont encore aujourd'hui debout.

Henchir-el-Bab. — L'Henchir-el-Bab consiste en deux murailles de 2 m. 50 de hauteur, écartées de 1 m. 20 l'une de l'autre et formant couloir sur une longueur de 3 à 4 mètres; elles sont faites en pierres de taille de grande dimension, très bien équarries. A cheval sur ces deux murailles et à leur partie supérieure est ap-

pliquée une grande dalle donnant de loin à cette construction l'apparence d'une porte.

Tout autour de l'Henchir-el-Bab et entre celui-ci et l'Henchir-Gmoudi, le sol est jonché de débris sur une étendue considérable.

7° — SEUIL DE BIR-MRABOT.

Je n'ai trouvé aucun vestige romain notable aux environs de Bir-Mrabot, mais il ne faut pas s'en étonner, car rien n'a pu résister aux passages répétés des populations en ce point forcément si fréquenté.

Du seuil de Bir-Marabot à Gafsa, la route contourne la sebkhra d'El-Guettar, avant d'arriver à l'oasis du même nom (anciennement *Veresvos*), d'où elle parvient, sans aucune difficulté, à l'oasis de Gafsa en longeant les pentes sud du grand et inabordable massif de l'Orbata (1,200 mètres d'altitude).

8° — EL-GUETTAR.

El-Guettar est la première oasis que l'on rencontre depuis Gabès et Bordj-el-Hamma; les sables de la sebkhra viennent, comme les flots de la mer, battre la lisière sud des palmiers, protégés contre cette marée envahissante par des levées de terre. Les deux villages du Guettar et de Nechion sont situés au nord de l'oasis; dans les murs des maisons de ces villages et dans ceux des nombreux marabouts qui dressent leur coupole blanche à travers le feuillage sombre des dattiers, on retrouve des pierres de taille, des fragments de feuilles d'acanthé, etc., — c'est tout ce qui reste de l'ancienne cité romaine de *Veresvos*.

A quelques kilomètres plus loin s'élève un petit village entouré d'une oasis, sur les dernières pentes ouest de l'Orbata; encore là on retrouve les traces indéniables, mais malheureusement trop vagues, des matériaux qui servirent aux Romains dans l'édification de leurs établissements.

9° — GAFSA.

Je n'ai pu à mon grand regret m'occuper d'archéologie à mon passage à Gafsa.

LE BLED-SEGUI ET SES DÉBOUCHÉS.

Nous avons vu que la route de Gabès à Gafsa traversait, vers le milieu de son parcours, une grande plaine qui se nomme le Bled-Segui. Cette plaine est entourée, sauf du côté de l'est, par de très hautes montagnes; quelques passages seulement la font communiquer avec les régions voisines. Au nord se trouve la haute barrière du Djebel-Aïaïcha, prolongée vers l'est par le Djebel-Sidi-Mansour, et vers l'ouest par le Djebel-Ong; le Djebel-Berda la borne du côté de l'ouest; au sud, le Cherb et l'Hadifa la limitent comme le ferait une muraille formidable. Mais, au contraire, entre le Djebel-Sidi-Mansour et l'Hadifa, il existe une dépression séparée en son milieu par une chaîne de collines qui s'appelle le Djebel-Rhoda et le Djedel-Menkeb. Toutefois, même de ce côté, les eaux du Bled-Segui n'ont pas d'écoulement vers la mer; elles viennent s'accumuler au pied du Djebel-Sidi-Mansour et forment dans la *gueraat* du même nom un véritable lac, qui, dans les années pluvieuses, met environ six mois à se dessécher. La ligne de partage des eaux entre la Sebkhra-en-Nouail et celle de Sidi-Mansour, fort difficile à saisir à première vue, est constituée par les dernières pentes, à peine sensibles, du Djebel-Rhoda et du Djebel-Sidi-Mansour.

Nous allons étudier l'une après l'autre les faces de cet immense cirque.

1° — LE MASSIF DE L'ÂÏAÏCHA.

(Limite nord du Bled-Segui.)

Ce massif, d'une altitude variant de 600 à 900 mètres, offre une disposition toute particulière dont il est intéressant de dire un mot: il se compose de plusieurs murailles parallèles, séparées les unes des autres par des crevasses très profondes et relativement fort étroites, au fond desquelles des ravins se sont creusés. C'est ainsi qu'entre le premier et le deuxième mur (Djebel-Sensi et Djebel-Aïaïcha) coulent, à l'ouest, l'Oued-Bou-Frass, à l'est, l'Oued-Ek-Ksob, qui viennent l'un et l'autre se perdre dans la plaine du Segui en passant par des échancrures de la chaîne. Entre

le deuxième mur (Djebel-Aïaïcha) et le troisième (Djebel-Zamour) nous trouvons l'Oued-Mechref et l'Oued-Zamour, qui, traversant la montagne, se redressent vers le Nord pour se rendre dans la large vallée de l'Oued-Kebir, dont nous aurons l'occasion de reparler.

Les Romains n'ont pas fondé d'établissements durables au milieu de ce fouillis inextricable de ravins et d'escarpements, mais ils ont dû aménager tous les débouchés des torrents dans cette plaine qui, à leur époque, était très fertile, à en juger par le nombre et l'importance des ruines qui s'y trouvent. C'est ainsi que j'ai observé quelques traces de travaux hydrauliques dans l'Oued-bou-Riga et dans l'Oued-el-Ksob à sa sortie du défilé d'El-Haffei. Il devait y avoir certainement des ouvrages d'art analogues dans les autres thalwegs.

Oued-bou-Riga. — A la sortie des escarpements qui enserrent l'Oued-bou-Riga, et sur la berge occidentale de ce ravin, j'ai reconnu une centaine de mètres d'aqueduc encore si bien conservé en cet endroit, qu'il suffirait de le curer pour pouvoir l'utiliser aujourd'hui sans réparations plus considérables. Sa largeur totale est de 70 centimètres, celle du conduit d'eau est de 25 centimètres; mais je n'ai pu retrouver ni d'où il venait, ni où il aboutissait, car tout le reste du terrain est terriblement défoncé par les torrents qui descendent en tous sens de la montagne. Il m'a été également impossible de juger de la profondeur du caniveau et de la hauteur du mur sur la crête duquel il court, car seule la partie supérieure affleure le sol.

Oued-el-Haffei ou Oued-ek-Ksob. — L'Oued-ek-Ksob, ai-je dit, coule d'abord de l'ouest à l'est, trouve la coupure dite d'El-Haffei entre le massif d'El-Aïaïcha et celui de Sidi-Mansour, et, s'échappant par là pour se rendre dans le Bled-Segui, se dirige directement vers le sud. A la coupure d'El-Haffei se dresse un bordj construit par les Français pour commander les routes de la montagne et la plaine elle-même. Dans le lit de l'Oued-ek-Ksob, avant d'arriver à la coupure, il y a quelques puits d'eau douce, et à 2 kilom. 500 plus haut une source fort curieuse, abondante et bonne. Elle est cachée dans une grotte naturelle agrandie par les Arabes, mais dont l'ouverture, très étroite et très basse, est située à 2 m. 50 environ au-dessus du lit de la rivière, dans le flanc de la montagne et sur la rive gauche.

A la coupure même d'El-Halci, on aperçoit encore des traces d'aqueduc, et, à 3,000 mètres au delà dans la plaine et sur la berge orientale de la rivière, j'ai vu le restant d'une digue; elle a été autrefois emportée par les eaux, et son emplacement n'est plus marqué aujourd'hui que par quelques blocs de maçonnerie, dont le plus considérable a environ 1 m. 40 de largeur sur 2 m. 50 de longueur. A très peu de distance de là s'étend une ruine au milieu de laquelle j'ai retrouvé plusieurs pierres travaillées avec soin, et entre autres, un fragment de chapiteau de colonne orné d'une feuille d'acanthé.

D'après ce que je viens de dire, il y a eu certainement en ce point de forts établissements romains, favorisés par la position topographique et stratégique qu'ils occupaient et par les sources qui, aménagées, devaient être alors fort nombreuses.

Voici ce que l'explorateur déjà cité, M. Chevarrier, a écrit à ce sujet après son voyage de 1876 :

« En se dirigeant de l'Henchir-Zelloudja sur l'Oued-Ksob, on aperçoit des ruines importantes qui, d'un côté, sont d'origine romaine, de l'autre, probablement numides (blocs de rochers frustes disposés en enceinte). Puis on entre dans un défilé tellement étroit qu'il n'y peut passer que le torrent, et, au delà, on aperçoit un aqueduc qui, longeant d'abord l'Oued-Ksob, pénètre à l'Ouest dans les monts Aïaïcha. Ces ruines sont appelées par les Arabes Henchir-Feguir-Alima (?). Situation analogue à celle de Gafsa, sources à petite distance. Ne serait-ce pas Thala (prise par Metellus), protégée comme Gafsa du côté nord? Pour parvenir du nord et de l'est jusqu'à Thala, comme à Gafsa, il faut traverser de grandes plaines sans eau (Bled-Thala).

Rapprochons de ce qui précède le texte suivant de Salluste :

« Metellus oppidum Thalam magna gloria ceperat, haud dissimiliter situm munitumque, nisi quod apud Thalam non longe a mœnibus aliquot fontes erant; Capsenses una modo, atque ea intra oppidum, jugi aqua, cetera pluvia utebantur »⁽¹⁾.

Je n'ajouterai rien à ce qui précède, ne me sentant pas assez compétent pour appuyer l'hypothèse de M. Chevarrier ou pour le combattre. Je me contenterai de faire observer que le Bled-Thala n'est pas le moins du monde désert et sans eau; comme nous le

⁽¹⁾ Salluste. *Jug.*, 75-76, 89.

verrons dans la suite de ce travail, c'est au contraire une grande plaine couverte de gommiers qui, quoique assez espacés aujourd'hui les uns des autres, n'en donnent pas moins la sensation d'une oasis, et l'œil habitué aux stérilités immenses du sud tunisien retrouve presque dans la vue des arbres du Bled-Thala l'aspect reposant d'une forêt.

2° — LIMITE OUEST ET SUD DU BLED-SEGUI.

Vers l'ouest, le Bled-Segui présente deux ouvertures : 1° celle de Bir-Mrabot, dont j'ai précédemment parlé, et par où passait la grande route de *Capsa* à *Tacapae*, entre l'Ong aunord et le Berda au sud; 2° celle de l'Oued-Besbess, qui se prolonge comme un étroit et très long corridor entre le Berda et le Sehib, au nord, et la gigantesque muraille à pic du Cherb au sud. Cette vallée est parsemée de ruines importantes et très nombreuses; à la sortie des torrents qui descendent des montagnes, abondent les vestiges de travaux d'aménagement des eaux. De plus, pour se garantir des pillards venus du sud, les Romains établirent des ouvrages de défense barrant les quelques sentiers de chèvre qui seuls permettent de traverser la chaîne du Cherb. Cette vallée riche, peuplée et bien sûre (actuellement déserte et inculte), devait certainement servir de route aux caravanes qui venaient de *Thusurus* et de *Nepte* (Tozeur et Nefta) et qui, traversant le Bled-Segui, allaient porter leurs produits à l'un des points d'embarquement de la côte, à la Skerra, par exemple, dans le canton du *Praesidium Silvani* dont j'ai parlé plus haut en décrivant la route de Sfax à Gabès.

Je donne les quelques renseignements archéologiques que j'ai recueillis dans le Berda, puis j'étudierai les ruines de la vallée de l'Oued-Besbess pour passer ensuite à celles du Cherb.

A. — DU BERDA AU SEHIB.

L'arête culminante du Berda s'élève à une altitude de 900 mètres en moyenne. De cette arête, vers le sud comme vers le nord, descendent des ravins effroyables, aux parois verticales, quelquefois même en surplomb; toute la terre végétale a été emportée par les eaux, et l'ossature de la montagne apparaît. Dans l'Oum-El-Jaf qui prolonge le Berda vers l'ouest, l'aspect est le même, mais avec des

proportions moindres; de plus, il offre un passage de 7 à 8 kilomètres de longueur, courant dans le lit de ravins profonds comme des abîmes, pavés, pour ainsi dire, de roches glissantes et polies par les eaux. Entre l'Oum-el-Jaf et le Schib s'étend une ouverture assez large, mais qui ne peut être utilisée comme passage régulier pour le commerce, car elle aboutit à la grande Sebkhra d'El-Guettar. Les Romains qui étaient non seulement d'habiles colonisateurs, mais encore de hardis explorateurs, ont dû parcourir tous ces pays, comme nous l'avons fait nous-mêmes, comme le font les Arabes, mais ils n'y ont sûrement rien fondé de sérieux. Aussi dans cette région les ruines romaines sont-elles très rares.

1° **Henchir-er-Rhâ.** — Sur les dernières pentes est du Berda, nous trouvons quelques ruines qui portent le nom général d'Henchir-er-Rhâ : elles forment trois groupes distincts. Un fortin protégeait ces agglomérations d'habitants; ses fondations affleurent le sol et permettent de retrouver la forme quadrangulaire de l'enceinte. Les autres ruines sont des amas de débris sans intérêt : quelques pierres de taille, des moellons et des poteries rouges.

2° **Bir-Boujara.** — Le Bir-Boujara est situé au sud du Berda, sur les dernières pentes. Ce puits est comblé depuis très longtemps déjà et un olivier, actuellement magnifique, a poussé au fond. La margelle en maçonnerie existe encore ⁽¹⁾.

3° **Henchir-Cheigga.** — Un peu plus loin, au débouché sud du défilé de l'Oum-el-Jaf, s'élève une petite ruine appelée Henchir-Cheigga. Elle m'a plutôt semblé être un restant de bordj arabe; cependant je la cite car les gens du pays qui m'accompagnaient m'ont affirmé catégoriquement que c'était un établissement de construction romaine « Henchirmta-Roumâne ».

Il n'y a aucune ruine entre le Berda et le Schib.

(1) C'est un de mes camarades de la brigade topographique, qui m'a fourni ce renseignement, tout en faisant la réserve qu'il n'était pas absolument certain, malgré les affirmations des Arabes, que ce fût une construction romaine.

B. — LA VALLÉE DE L'OUED-BESBESS.

Dans la vallée même j'ai trouvé de nombreux vestiges dont voici le détail :

1° **Henchir-el-Begrah.** — Auprès du R'dir-el-Begrah, à 6 kilomètres environ du pied de la montagne d'Oum-Ali, au débouché même de l'Oued-Besbess, dans le Bled-Segui, se trouve l'Henchir-el-Begrah, qui n'offre rien de particulier à noter.

2° **Défilé d'Oum-Ali.** — On aperçoit de nombreuses ruines en avant de la sortie du défilé; mais tant de campements sont venus s'établir auprès des puits, qu'il est impossible de se rendre compte des constructions qu'il y eut jadis en ce point important.

Un de mes camarades de brigade topographique, M. le lieutenant de Lespiu, a cependant trouvé entre Oum-Ali et le Khranguet-Hafaya, à 2 kilomètres de la montagne, au milieu des nombreux matériaux de construction qui jonchent le sol, un fragment de pierre cassée à sa partie supérieure, mais ayant été taillée régulièrement pour porter une inscription dont il ne reste plus que les caractères suivants :

D D C XXXX
V I L XXX

3° **Henchir-Soumâa.** — L'Henchir-Soumâa semble être un mausolée; sa hauteur est de 3 mètres environ. Le soubassement porte des feuilles d'acanthé, et à la partie supérieure du monument il y avait une plaque, dont il ne reste plus aujourd'hui que l'emplacement, sur laquelle était gravée une inscription. Les fondations se sont tassées et le tombeau est incliné, sans que cela d'ailleurs lui enlève de sa solidité.

Des recherches faites dans les nombreux débris environnants n'ont amené aucun résultat.

4° Sur l'Oued-Besbess même, on trouve quelques pierres accumulées, au milieu desquelles s'élève le commencement du soubassement d'un tombeau dont les dimensions devaient être à peu près celles de l'Henchir-Soumâa.

5° A quelque distance plus à l'ouest, j'ai remarqué les restes d'une ville qui devait être assez importante, car les ruines couvrent une superficie de plusieurs centaines de mètres carrés.

En amont, sur la rive gauche du ravin, se trouvent, à 300 mètres environ, les fondations, au ras du sol, d'un oppidum dont les dimensions sont les mêmes que celles de Ksar-Zitouna, dont je donnerai la description un peu plus loin.

6° A 3 kil. 500 encore plus à l'ouest, on rencontre encore, au milieu de débris sans importance, le soubassement d'un mausolée.

C. — LE CHERB.

Le Cherb est la vaste région montagneuse qui s'étend depuis le Djebel-Hadifa, au pied duquel passe la voie de *Capsa* à *Tacapae*, jusqu'au Djebel-Tapherna. Cette chaîne porte plusieurs noms : après l'Hadifa (380 mètres d'altitude), nous trouvons le Djebel-Oum-el-Oguel; puis le Djebel-Hafaya (650 mètres); la Kalaa-Batoum (600 mètres); le Djebel-Oum-Ali (500 mètres); le Cherb-Dakhrelani proprement dit jusqu'au Djebel-Zitouna (600 mètres en moyenne). Toutes ces montagnes forment au nord une barrière formidable presque à pic sur le Segui ou la vallée de l'Oued-Besbess, et ne présentant que quelques rares solutions de continuité par où l'on peut, par des sentiers horribles et souvent dangereux, traverser la chaîne. Le revers méridional de la muraille est d'un accès tout aussi difficile et tombe à pic sur l'immense étendue des chotts tunisiens.

REVERS SEPTENTRIONAL DU CHERB.

1° **Pont sur l'Oued-Batoum.** — Je n'ai trouvé aucun vestige de construction romaine dans le fouillis inextricable de pics et de ravins qui constitue le Djebel-Oum-el-Oguel; rien non plus dans les environs du seul passage à peu près praticable, quoique fort difficile, qui est au pied est du Djebel-Hafaya.

Mais, plus loin, à la sortie de l'Oued-Batoum, réceptacle des eaux de tout ce gros pâté montagneux, j'ai remarqué les restes d'un pont de construction romaine dont on voit encore l'arche orientale. Il était bâti en pierres de taille très larges; la voûte

devait avoir une grande portée, mais il ne reste aucun vestige de la culée ouest que les eaux ont enlevée. Ce pont devait en outre servir de défense, car il barre la route dont nous venons de parler et, en dehors de ce chemin, le passage est impraticable partout ailleurs, même à de hardis piétons.

2° **Muraille d'Oum-Ali.** — Le lit du torrent de l'Oum-Ali remonte la gorge jusqu'au centre du massif, et là un second lit de torrent s'abaisse dans la direction Sud, de sorte que la moitié des eaux tombant dans ces montagnes se jette dans le Bled-Segni et l'autre dans le Chott-el-Fedjedj.

Il n'y a pas de route dans la gorge elle-même, mais les Arabes ont fait un sentier qui suit le plateau. Ce passage porte le nom de défilé d'Oum-Ali; il est relativement le meilleur de toute la chaîne et le seul praticable pour des cavaliers. Aussi est-ce le chemin habituel des Arabes lorsqu'ils reviennent du Nefzaoua, ce pays de nombreuses mais petites oasis qui borde les rives méridionales des chotts Fedjedj et Faraoun.

Ce défilé, à un certain endroit, est très rétréci entre un précipice et la montagne à pic; c'est là que les Romains avaient dressé une barrière défensive, qui se composait d'un mur descendant de la crête de la montagne et aboutissant à une espèce de fortin établi sur le bord même du précipice.

Aujourd'hui la route arabe passe par une brèche pratiquée dans la muraille.

La maçonnerie était d'une solidité vraiment remarquable; le fortin était construit d'une façon plus soignée, en pierre de taille, à en juger par les pans qui restent encore debout.

3° **Muraille de l'Oued-Besbess (branche Sud).** — Vers l'Ouest, au delà du Kranguet-Oum-Ali, il n'existe plus de passage praticable avant l'Oued-Besbess (branche sud), qui ouvre un sentier aujourd'hui fort dangereux, mais qui devait être, sous les Romains, très fréquenté, car ils établirent là une muraille dont il reste encore un pan, conservé sur une étendue assez notable, à 80 mètres au-dessus de l'oued.

Au pied de ce Kranguet-Besbess et au sud du pan de muraille que je viens de mentionner, se dresse une très solide construction en pierre de taille presque entièrement renversée, qui devait être un poste avancé gardant le défilé en avant.

4° **Khranguet-el-Asker.** — L'Oued-el-Asker ouvre un sentier à travers les grandes roches glissantes, qui en encombrant le fond et qui rendent fort difficile la marche des piétons et dangereuse celle des chevaux. Au débouché de la partie nord du défilé du Khranguet-el-Asker, s'élèvent les ruines de deux petits fortins construits solidement, l'un à 100 mètres environ, l'autre à 20 mètres à peine au-dessus du lit de la rivière.

5° A 3 kilomètres à l'ouest du Khranguet-el-Asker, sur les dernières pentes septentrionales du Cherb, on rencontre deux *oppida* de 30 à 40 mètres de côté : ils sont adossés à des mamelons de 40 mètres en moyenne de hauteur et éloignés de 800 mètres l'un de l'autre. Les bases seules des murailles subsistent encore, et le sol est tout jonché de pierres de taille.

6° **Ksar-Zitouna.** — A l'est du débouché du Khranguet-Zitouna, sur les pentes nord de la montagne, se trouvent trois *oppida*; placés chacun sur le sommet d'un mamelon, ils sont éloignés les uns des autres d'une distance de 800 à 1,000 mètres. Un d'eux a ses murailles à 1^m 50 en moyenne au-dessus du sol; les deux autres n'ont que les traces des fondations au ras du sol. Construits en pierre de taille, ils affectent la forme d'une enceinte quadrangulaire de 30 à 40 mètres de côté, entourée d'un fossé dont les terres sont rejetées en avant.

C'est d'ailleurs le type adopté pour toutes les forteresses élevées dans cette région.

VERSANT MÉRIDIONAL DU CHERB.

Je n'ai retrouvé dans cette partie du Cherb, que j'ai été chargé de lever en février 1884, que les ruines suivantes : Henschir-Chgeigga, dans le Cherb-Berrani; le Ksar-el-Ahmeur, dans le Cherb-Dakhrelani; quatre ruines sans aucun nom, espacées de 5 à 6 kilomètres les unes des autres, et enfin le Ksar-el-Asker.

Il semblerait, d'après cela, qu'il a existé un chemin, peu fréquenté du reste, le long de la rive nord du chott, mais protégé cependant de distance en distance. Ces postes s'aperçoivent mutuellement de l'un à l'autre; ils couvraient les défilés dont nous avons étudié les débouchés sur le Bled-Segni. C'est ainsi que le

Ksar-el-Ahmeur défendait le chemin d'Oum-Ali, comme poste avancé placé à l'entrée de la plaine du Cherb-Dakhrelani; de même le Ksar-el-Asker commandait l'entrée sud du Khranguet-el-Asker, dont nous avons vu la sortie nord barrée par deux fortins.

1° **Henchir-Chgeigga.** — À quelques centaines de mètres des Oglat-Chgeigga, perforés au fond de la rivière du même nom, et sur la rive droite de cette rivière, on trouve, couvrant une assez grande superficie, des traces de constructions romaines, poteries rouges, pierres taillées et moellons.

2° **Ksar-el-Ahmeur.** — Le Ksar-el-Ahmeur est placé à l'entrée de la grande plaine du Cherb-Dakhrelani, à cheval sur le chemin d'Oum-Ali. C'est une construction rectangulaire d'une vingtaine de mètres de côté; la muraille est formée d'assez belles pierres de taille rougeâtres, qui ont fait donner à cette ruine le nom de Ksar-el-Ahmeur ou *château rouge*. Le soubassement existe encore sur une hauteur variant de 0 m. 80 à 1 m. 40 au-dessus du sol environnant; et tout alentour de nombreuses traces de constructions d'importance moindre. C'était certainement un poste militaire très sérieux, permettant aux colons de travailler en sécurité dans la vaste et fertile plaine du Cherb-Dakhrelani, et commandant l'accès du Bled-Segui.

3° La ruine qui se trouve à quelque distance (2 kilomètres environ) à l'ouest de Ksar-el-Ahmeur, auprès de Bir-Rekeb, n'est qu'un amas de débris de construction et de poteries rougeâtres; je n'y ai trouvé rien de particulier.

4° A 5 kilomètres au nord-ouest du précédent, notons les débris d'une petite construction en pierre de taille, maintenant rasée: ce devait être un petit poste d'observation sur le chott.

5° Au confluent de plusieurs torrents, à 6 ou 7 kilomètres à l'ouest de la ruine que je viens de mentionner plus haut, une grande surface de terrain est recouverte de débris de moellons et de poteries rouges.

6° Sur un des derniers contreforts du Cherb, qui s'étend comme

une digue entre la vallée de l'Oued-Maya et celle de l'Oued-Zereddeb, on remarque les ruines d'une construction assez vaste; mais je ne suis pas absolument certain qu'elle soit d'origine romaine, bien que mes guides arabes me l'aient affirmé. Dans tous les cas, c'est une position excellente pour surveiller à grande distance les rives désertes des chotts.

7° Ksar-el-Asker. — Ksar-el-Asker est une construction plus importante que les précédentes, et dont il reste des vestiges relativement encore considérables.

C'est un rectangle de 13 m. 50 de côté, entouré d'un fossé de 4 mètres environ de largeur, avec les terres rejetées en avant; les murailles du fort sont en pierres de taille régulières, de couleur rougeâtre, et elles s'élèvent encore, à certains endroits, à 2 m. 50 au-dessus du sol environnant; à l'angle sud-est, cependant, il existe une brèche dans l'ouvrage.

On entrait dans la cour intérieure du fort par une porte pratiquée au coin sud-ouest; sur la cour donnaient les ouvertures des logements et des magasins, voûtés comme des casemates et cimentés à l'intérieur. Trois de ces voûtes existent encore sur la face est; celles des faces nord et ouest se sont écroulées, mais sur la face sud on aperçoit encore la trace de la naissance des voûtes. Au-dessus de ces casemates était la plate-forme où circulaient les veilleurs et où se portaient leurs défenseurs; enfin à l'entrée du fort, j'ai retrouvé les pierres munies de trous dans lesquels s'encadraient les battants de bois qui barriadaient la porte à l'intérieur.

Sur les parois extérieures, j'ai remarqué beaucoup de pierres sur lesquelles on avait tracé des dessins, dont quelques-uns assez soignés.

3° — DU DJEBEL-SIDI-MANSOUR À L'HADIFA.

(Limite est du Bled-Segui.)

Le point central de la vaste dépression du Segui est Zelloudja et Mehama, d'où partent des routes se dirigeant par le sud de la Sebkhra-en-Nouail, vers *Praesidium Silvani*; par Biar-Zougrata, vers *Lacaenae*; par Henchir-Rhoda, vers Ouderef (*ad Palmas*).

1° Henchir-Zelloudja. — À 4 kilomètres environ d'Henchir-el-Bab, dont j'ai donné la description plus haut, on rencontre auprès des oglats de Zelloudja une ruine couvrant de ses débris une assez

grande superficie ; quelques fouilles, rapides d'ailleurs, ont été faites par les très nombreuses colonnes qui campent à cet endroit, mais rien de particulier n'a été trouvé.

2° Henchir-Mehamla. — A 12 kilomètres plus loin que l'Henchir-Zelloudja, vers l'Est, on arrive aux Oglat-Mehamla, trou d'eau infect et malsain lors de notre première arrivée à cet endroit, en juillet 1882 ; mais grâce aux travaux qui y ont été faits, les puits, curés et maçonnés, fournissent maintenant en abondance de l'eau bonne et saine. Dans ces terrains d'alluvion, il eût fallu aller chercher bien loin les pierres nécessaires pour murer ces puits ; mais on avait tout près de là, à quelques centaines de mètres, une carrière artificielle toute préparée : je veux parler des ruines romaines considérables qui constituent ce que les Arabes appellent l'Henchir-Mehamla.

C'est en cherchant partout des pierres et en fouillant le sel, dans ce but, que plusieurs vestiges de monuments et de constructions ont été mis à découvert. Je citerai, entre autres choses, une sculpture sur pierre représentant une chasse à la gazelle avec des lévriers.

Les ruines de Mehama sont très considérables ; elles couvrent le sol à une grande distance, mais elles sont ensevelies aujourd'hui presque entièrement dans les sables et dans les terres amenées par les inondations. D'ailleurs un mémoire a été fait, je crois, sur ce sujet, par un officier du 77^e de ligne, M. Espérandieu.

3° Henchir Sidi-Mansour. — J'ai rencontré, à 4 kilomètres à l'est des puits de Mehama, sur le bord sud-est de la sebkhra du même nom, un restant d'oppidum établi sur un mamelon peu élevé mais dominant bien la plaine. Il était assez considérable, car il n'avait pas moins de 50 mètres sur 30, et les pierres dont il était construit étaient très larges et bien taillées ; elles sont renversées soit à l'intérieur de l'ouvrage, soit dans les fossés qui entouraient l'enceinte. Le temps me manquait pour étudier la disposition intérieure de ce fort ; cependant, parmi les pierres gisant çà et là, j'ai vu quelques fûts de colonne lisses et sans inscription. Tout autour de cet oppidum sont de nombreux restes de constructions moindres ; il y avait là certainement un établissement considérable.

4° Dans la direction de la rive sud de la Sebkhra-en-Nouail, et

à quelque distance du pied du Djebel-Sibi-Mansour, s'élève dans la plaine une construction, qui doit être un pan de muraille assez élevé. Il m'a été absolument impossible de m'y rendre, mais je la signale, car elle m'a semblé être une ruine romaine importante.

Cela ne concorderait-il pas avec le renseignement suivant donné par M. Chevarrier : « Au dire des Arabes, il existerait une grande inscription aux Oglat-Khrombaia, à 1 ou 2 kilomètres au sud de la Sebkhra-en-Nouail et un peu au nord de l'Henchir-Sidi-Mansour. »

5° Henchir-Rhoda. — Le Djebel-Rhoda est le commencement de la chaîne de collines qui se continue vers le sud-sud-est par le Djebel-Menkeb jusqu'au Djebel-Ensilet, au-dessus des puits du Fedjedj. La route suivie par nos colonnes, qui vont de Gafsa à Gabès et qui est également jalonnée par la ligne télégraphique, passe aux pieds ouest de ces hauteurs, à proximité de quelques ruines que je vais décrire.

L'Henchir-Rhoda couronne un petit mamelon, dernière hauteur de la chaîne de collines. J'ai été, en août 1882, de grand'garde pendant vingt-quatre heures au milieu des pierres de taille qui constituent cet henchir, mais les recherches auxquelles je me suis livré n'ont amené aucun résultat.

6° Hendhir-Djebbana. — En remontant vers le sud-est, le long de la route dont il a été fait mention ci-dessus, on rencontre une série de ruines assez rapprochées mais sans caractère particulier, ruines de fermes, d'habitations ou de postes fortifiés. À 4 kilomètres avant d'arriver aux oglats de Fedjedj, on remarque une ruine assez considérable, au milieu des débris de laquelle s'élève une construction rectangulaire de 2 m. 50 de hauteur, en pierre de taille, d'une largeur de 2 mètres environ à la base. Les Arabes y ont pratiqué des ouvertures latérales pour le transformer en poste d'observation; c'était vraisemblablement un tombeau, comme l'indiquerait d'ailleurs le nom arabe « Djebbana », qui signifie sépulture.

7° Un peu plus loin, j'ai retrouvé les traces d'un puits, dont la margelle, en pierre de taille, est encore intacte. Enfin, à 1,500 mètres au nord de la Gueraat-el-Fedjedj, on rencontre de nombreux débris

de poteries et de matériaux de construction, parmi lesquels est creusé un trou qui a dû être un puits maçonné; mais, étant seul à ce moment, il m'a été impossible de m'approcher d'assez près pour juger s'il était d'origine romaine ou arabe.

DEUXIÈME PARTIE.

ROUTES PARTANT DE GAFSA.

I

APERÇU GÉOGRAPHIQUE DE LA RÉGION AU NORD-EST DE GAFSA.

1^o *Gafsa*. — Voici ce que Salluste a écrit sur Capsa dans sa relation de la guerre contre Jugurtha : « Au milieu de vastes déserts s'élève une grande et riche cité nommée Capsa, dont on attribue la fondation à l'Hercule de Lybie; les habitants de cette ville ont pour se défendre des remparts, des armes, une citadelle et mieux encore des abords impraticables. Sauf les alentours de la place, ce n'est partout qu'un terrain nu, inculte, sans eau, infesté de vipères et d'animaux carnassiers, qu'excitent encore le manque de nourriture et la privation de la soif. . . . A Capsa même, les habitants n'ont qu'une seule fontaine intarissable dans l'intérieur de la ville et ils se servent communément d'eau de pluie⁽¹⁾. . . . »

Les Romains, après la conquête de Capsa, changèrent complètement l'aspect du pays, en y appliquant leur habileté en travaux hydrauliques et leur génie colonisateur : là où régnait la solitude, bientôt, grâce à des citernes, à des réservoirs, à des aqueducs, des villes s'élevaient, des exploitations agricoles s'organisaient sous la protection de postes militaires, et de la terre fertilisée sortaient d'abondantes moissons. Mais les invasions barbares et finalement

(1) Salluste, *Jug.*, 89.

l'occupation arabe ont rendu à cette région son antique stérilité, et la description faite par Salluste est redevenue exacte aujourd'hui : Gafsa est entourée à distance de hautes montagnes arides; pour arriver à la cité, il faut traverser pendant plusieurs jours de vastes solitudes sans eau, où l'on trouve, comme au temps de Marius, des vipères à corne et des chacals; la source intarissable existe toujours et remplit encore de son eau limpide le vaste bassin quadrangulaire en pierre de taille où les Romains la renfermèrent. Mais tout autour des murs de boue séchée au soleil, qui encignent la ville, s'étend une merveilleuse oasis à laquelle Salluste ne fait qu'une légère allusion, ce qui donnerait à penser que de son temps elle était moins considérable qu'aujourd'hui. Actuellement on compte, dans ces admirables jardins, près de deux cent mille palmiers, ainsi que plusieurs milliers d'oliviers séculaires; c'est à l'abri de ces ombrages que poussent les orangers, les grenadiers, les bananiers au milieu d'un dédale extrêmement pittoresque de levées de terre, de canaux d'irrigation, de digues, etc.

Gafsa est situé sur la rive droite de l'Oued-Baiech; au delà, dans la direction du nord-est, s'étend l'immense plaine de Bled-Hamra, vaste cuvette qui reçoit toutes les eaux du Djebel-Souenia, du Djebel-Keraïm, du versant occidental du Madjourah et du Gousatt, ainsi que celles du flanc nord du formidable massif de l'Orbata.

Au nord de ce bassin particulier, nous trouverons le commencement de la vallée de Sidi-Bel-Aoum, dans laquelle se rendent les eaux du Djebel-Souenia (nord) et du Djebel-Sidi-Aïch (sud).

A l'est du Bled-Hamra, tous les thalwegs, qui descendent des flancs est du Madjourah et du Gousatt, vont converger dans la vallée de l'Oued-Leben.

Enfin les eaux du revers sud de la chaîne Orbata-Biadha s'écoulent d'abord dans la Sebkhra-el-Guettar, puis dans la longue et étroite vallée de l'Oued-Kebir, qui aboutit lui-même dans la grande Sebkhra-en-Nouail.

Nous allons examiner le plus brièvement possible ces différents bassins.

2^o Oued-Baiech. — L'Oued-Baiech débouche dans la plaine du Hamra en profitant d'une échancrure de la montagne entre le Djebel-Sidi-Aïch et le Djebel-Nadour; il ouvre ainsi un chemin

naturel vers Feriana et Tebessa. Pendant 40 kilomètres environ avant d'arriver à Gafsa, il traverse le Bled-Hamra, séparé de lui par une ligne de partage à peine sensible à l'œil du voyageur. A hauteur de Gafsa, le lit de l'Oued-Baiech a 800 mètres environ de largeur; il menace l'oasis par ses crues, qui, pendant la période des grandes pluies, sont terribles, et par les sables qu'il entraîne alors.

3° Bled-Hamra. — La plaine du Bled-Hamra est désertique : beaucoup de dunes de sable, entremêlées de coulées de terre végétale; pas d'autres herbages que l'alfa. Aussi au centre du Bled-Hamra n'y a-t-il pas de ruines romaines. La ceinture nord de cette vaste plaine est constituée par le Djebel-Souenia et le Djebel-Keraïm jusqu'au Madjourah.

Le sommet culminant du Souenia ne dépasse pas 500 mètres d'altitude, mais il offre une barrière telle qu'on est obligé de le tourner, soit par l'ouest en profitant du passage du Fedj-er-Riha et de la vallée de Sidi-bel-Aoun, soit par l'est en remontant la vallée de Madjen-Sinaoui. Il existe toutefois un chemin assez bon, même pour des animaux chargés, permettant d'aller du Bled-Hamra à Sidi-Aïch : c'est celui qu'ouvre l'Oued-Souenia par le fedj du même nom, et qui est continué par l'un des thalwegs qui se rendent dans la gueraat de Sidi-Aïch.

Au delà du passage de Madjen-Sinaoui, l'arête montagneuse est, jusqu'au Madjourah, plus confuse, moins élevée et offre un grand nombre de passages naturels relativement faciles.

Du flanc ouest du Madjourah descend l'Oued-Zeraguia, qui reçoit certains affluents du versant occidental du Djebel-Gousatt.

L'arête de partage de la plaine du Hamra est à peine sensible du côté est, entre le Gousatt et l'Orbata.

4° Orbata-Douaria. — Le Djebel-Orbata, qui commence à hauteur de Gafsa, se continue dans la direction de l'est par la montagne de Biadha, la chaîne du Bou-Belell, le Djebel-Haddèje, le Djebel Bou-Hedma et se termine par le Djebel-Douaria.

Le point le plus élevé du Djebel-Orbata, où est établi le poste optique au-dessus de l'oasis d'El-Guettar, a une altitude de plus de 1,100 mètres; l'altitude moyenne du reste de la chaîne est de 800 mètres environ.

Le deuxième point culminant que nous trouvons est le Gourn-Biadha (1,100 mètres), nœud orographique très important. De là descendent des ravins se rendant dans toutes les directions. Le plus important est l'Oued-Saad, qui commence près du village arabe détruit de Ksar-Biadha, perché sur un rocher à 300 mètres au-dessous des Gourn; dans la vallée même, à 500 mètres plus bas, nous trouvons le Ksar-Sacket, dominé par une tour encore debout et des bordjs en ruine. L'Oued-Saad et tous ses affluents, d'abord enserrés par des avant-chaînes parallèles à la direction générale de l'Orbata, coulent de l'est vers l'ouest, jusqu'à ce qu'ils trouvent une échancrure, un khranguet, leur permettant de rejoindre l'Oued-Kebir, qui, lui, coule de l'ouest vers l'est. De cette disposition commune à tous ses massifs, il résulte des gorges et des crevasses presque inabordables même pour les piétons.

Au delà du Gourn-Biadha, la chaîne montagnaise, sous le nom de Djebel-bou-Belell, est moins régulièrement tracée : ce sont des tables presque inaccessibles, ou bien des rochers pointus que l'on ne peut escalader qu'au prix de fatigues inouïes, séparés les uns des autres par des ravins profonds, de sombres précipices; les sangliers et les moutons y abondent, seuls hôtes de ces solitudes; il faut être Arabe ou topographe pour se hasarder dans ce chaos de gorges, de crevasses et de défilés.

Le Djebel-bou-Belell est séparé de l'Haddèje par le défilé de Mech, seul passage que présente la chaîne depuis Gafsa, car le sentier qui remonte l'Oued-Saad par Sacket et Ksar-Biadha, puis qui redescend dans le Bled-Hamra par le ravin de Sened, est très difficile pour des piétons et presque impraticable pour des cavaliers.

Vers le nord, une chaîne secondaire, appelée les Khrouma, se détache de la principale : c'est une série de plateaux qui, doucement inclinés vers le nord et l'est, vont s'épanouir dans le Bled-Haïb et jusque sur les bords de l'Oued-Leben, tandis qu'ils forment une falaise à pic du côté de l'ouest, en face du Djebel-Gousatt.

5° Oued-Leben. — L'Oued-Leben prend son origine sur le versant nord de l'Oued-Haddèje, et coule vers le nord-est d'abord, puis, à partir d'Aïn-el-Guettar, il se dirige à l'est. C'est vers ce point que viennent converger les vallées de l'Oued-Terli (eaux du ver-

sant nord du Bou-Belell), de l'Oued-Macknassi (eaux des versants est et sud des Krouma), de l'Oued-el-Gueraat (eau des versants nord du Biadha, sud du Gousatt, ouest et nord des Khrouma, est et sud du Madjourah et du Foufi).

A Ain-el-Guettar l'Oued-Leben présente constamment et en toutes saisons un peu d'eau courante dans son thalvegg.

6° Passages naturels vers le nord et le nord-est de Gafsa.

— Les Arabes se servent actuellement des routes suivantes, en profitant des passages naturels que nous venons d'indiquer dans le rapide aperçu géographique qui précède :

Route de Tebessa par Sidi-Aïch et Feriana, en remontant l'Oued-Baiech. Les troupes françaises l'ont réparée et mise en très bon état; la ligne de télégraphie électrique la suit.

La route romaine de Capsa à Theveste (*Tebessa*), par Thelepte (*Feriana*), devait certainement suivre le même itinéraire, puisque, d'après les notions géographiques que nous avons données, elle ne pouvait passer autre part : d'ailleurs cette direction est jalonnée par l'Henchir-Mekkides et l'Henchir-Sidi-Aïch.

La route arabe actuelle de Gafsa, par Bled-Hamra, par le Fedj-er-Riha et Sidi-Bel-Aoun, correspond à la voie romaine de *Capsa* à *Sicca-Veneria* (Le Kef), par *Sufetula* (Sbeitla) : elle est bordée par l'Henchir-Kreit, l'Henchir Fedjer-Riha et le groupe de ruines de la gueraat de Sidi-Aïch.

L'Henchir-bou-Halem, l'Henchir-Madjen-Sinaoui, etc., tracent la route arabe de Kairouan et Sousse par Bir-el-Bey et Gilma qui était autrefois la voie de Capsa, par Hadrumète (Sousse), à Carthage.

La traverse fréquentée par les Arabes, qui relie le Bled-Hamra à Sidi-Aïch par le Souenia, était connue des Romains, comme le témoignent l'aqueduc du Souenia, l'Henchir-Souenia, l'Henchir-Sidi-Mansour, etc.

Il en est de même des chemins qui remontent les rivières dont la source est dans le Djebel-Keraïm; chacun d'eux est marqué par quelques ruines (Henchir-Ouiba, Henchir-Rodfrass, Henchir-Maknassi, Henchir-el-Fedj, etc.).

Le chemin arabe qui relie le Bled-Hamra au Bled-Haïb à travers le Gousatt, rencontre l'Henchir-Gousatt, l'Henchir-Nadour, etc.

La grande voie de *Capsa* à *Taparura* (Sfax) passait par les

mêmes points que la route arabe actuelle de Gafsa à Sfax, que les nombreuses caravanes suivent par Bir-Ouled-Mohammed, Bled-Dreg et Aïn-el-Guettar. Cette route est tracée par les nombreuses ruines de Zellouf, Bou-Ramlihe, de Ferch, de Ksar-el-Ahmeur, de Zenati, etc.

Les artères secondaires, qui se détachent de cette grande direction, étaient également fréquentées par les Romains.

Ainsi donc, après avoir commencé par établir qu'il existait des chemins naturels dans cette région de Gafsa et que ces chemins, étant les seuls praticables, étaient pour ainsi dire imposés aux voyageurs, nous avons fait remarquer qu'ils sont, en effet, suivis actuellement par les caravanes arabes. Or on trouve des ruines romaines très nombreuses sur ces passages naturels, tandis que partout ailleurs il n'y en a pas (sauf toutefois les vestiges des travaux hydrauliques établis dans les ravins à leur sortie des montagnes).

Ne sommes-nous pas par conséquent en droit de conclure qu'en classant, comme nous venons de le faire, les ruines romaines dont nous connaissons l'emplacement exact et qui semblent tout d'abord disséminées sans ordre, nous avons de la sorte reconstitué par points le tracé des routes romaines de Capsa à Theveste, de Capsa à Hadrumète et de Capsa à Taparura, ainsi que des annexes qui se sont greffées sur elles?

II

ROUTE DE CAPSA À THEVESTE (TEBESSA).

(Section de Capsa à *Vicus-Gemellae* [Sidi-Aïch].)

1° Henchir-Mekkides. — L'Henchir-Mekkides couvre de ses ruines le sommet d'un petit mamelon situé sur la rive gauche de l'Oued-Mekkides et à 200 mètres environ du puits du même nom; ce puits, maçonné par les soins des beys de Tunis, a près de 50 mètres de profondeur; l'eau en est d'ailleurs fort mauvaise. Les moellons et les poteries rougeâtres couvrent le sol, mais il n'y a rien d'important à signaler.

2° Sidi-Aïch. — Sidi-Aïch est l'ancien *Vicus Gemellae*; c'était un établissement sérieux, dont il reste encore beaucoup de débris. Les plus importants sont deux tombeaux espacés de 4 mètres environ

l'un de l'autre; la route française qui vient de Gafsa et le long de laquelle court, comme nous l'avons dit plus haut, la ligne de télégraphie électrique, se dirige exactement sur ces deux monuments, de sorte qu'on les aperçoit de très loin. Tous les explorateurs qui ont visité ce point ont donné la description de ces mausolées, ainsi que le texte des inscriptions qu'ils portent : je n'en parlerai donc pas davantage.

A 100 mètres environ des tombeaux, nous avons remarqué un véritable monticule de poteries rouges et de débris, dans lequel est pratiquée la route qui conduit au bordj.

La position de Sidi-Aïch est réellement superbe : abritée du côté du nord par le mur presque vertical que forme l'inaccessible chaîne du Djebel-Sidi-Aïch, haute de plusieurs centaines de mètres, elle domine la plaine qui, sur une distance de près de 70 kilomètres, s'étend absolument plate jusqu'au pied de l'inabordable chaîne de l'Orbata.

A 7 ou 8 kilomètres de Sidi-Aïch, au sud-ouest, sur la rive droite de l'Oued-Baiech, se dresse encore debout une ruine très importante, sur laquelle, au dire des Arabes qui m'accompagnaient, est gravée une longue inscription; mais malheureusement le temps m'a fait défaut pour aller la recueillir.

III

ROUTE DE CAPSA À SICCA-VENERIA (LE KEF).

(Section de *Capsa* jusqu'au Djebel-Souenia.)

1° **Ksar-Khreit.** — Le Ksar-Khreit est la réunion de deux bordjs arabes distants l'un de l'autre de 300 mètres environ et dont les murailles sont en partie debout encore. À côté du bordj le plus grand, on voit la trace d'un bourg romain considérable, dont les matériaux ont servi sans doute à édifier les constructions arabes : tout à l'entour, nous voyons de nombreux tas de ruines, mais sans particularité à noter.

2° **Henchir-Fedj-er-Riha.** — L'Henchir-Fedj-er-Riha se compose d'une citerne et d'un oppidum.

La citerne est maintenant défoncée, mais elle a cependant une

portion assez bien conservée; l'intérieur était cimenté et la maçonnerie avait une grande solidité. A 20 mètres au-dessus s'élevait l'oppidum, construit en belles pierres de taille. Cet ouvrage, situé sur la rive droite de l'Oued-Meretba, domine, du haut de la berge escarpée, le cours de la rivière (à sec, bien entendu, comme tous ceux de ces régions désertiques) jusqu'au-delà des oglats actuels de Meretba et, de plus, commande le Fedj-er-Riha, par où passe le chemin que suivent les caravanes qui remontent la vallée de Sidi-bel-Aoun.

3° Henchirs du flanc nord du Souenia. — Des ruines sans aucune particularité bien saillante se rencontrent dans tous les thalwegs qui descendent du flanc nord du Sidi-Aïch et la vallée de Sidi-bel-Aoun : tels sont l'Henchir-Sidi-Mansour; puis, un peu plus loin, un débris de tombeau entouré de moellons et de poteries rouges; l'Henchir-Abdallah-ben-Nefteuma, dans la rivière du même nom; un débris de barrage au milieu d'un petit ravin; et enfin l'Henchir-Zebbah, sans plus d'importance.

Ces ruines suffisent toutefois à jalonner la voie dont nous nous occupons, et que suivent, aujourd'hui encore, les indigènes.

IV

ROUTE DE CAPSA À KAIROUAN ET SOUSSE

(Jusqu'à la hauteur du Djebel-Kéram).

1° Ruines de la rive gauche de l'Oued-Baiech. — Après avoir traversé l'Oued-Baiech (cours d'eau permanent) en face de Gafsa, sur le plateau, à 2 kilomètres de la rivière, nous trouvons quelques pierres de taille gisant çà et là, indiquant l'emplacement d'une ruine plus considérable, probablement enfouie aujourd'hui sous les sables.

2° Henchir-Si-bou-Halem. — L'Henchir-Si-bou-Halem est situé dans le thalweg de l'Oued-Meretba, à l'endroit où celui-ci, étant, depuis longtemps déjà, dégagé des montagnes, va se perdre dans la vaste plaine sablonneuse et déserte du Bled-Hamza. Nous y avons constaté les vestiges d'un village romain, une citerne avec réservoir circulaire et deux tombeaux.

Les ruines de la rive gauche couvrent le sol sur une grande superficie, mais le temps n'a manqué pour les étudier en détail.

Le réservoir est dans un parfait état de conservation ; d'un diamètre de 45 mètres, sa profondeur est aujourd'hui de 4 m. 50, encore le fond primitif disparaît-il sous une assez forte couche de terre végétale, ce qui a permis aux buissons de pousser en toute liberté. La muraille, en belle maçonnerie cimentée, qui forme la paroi intérieure de ce réservoir, s'élève au-dessus du sol extérieur d'une hauteur de 1 mètre en moyenne.

A 25 mètres du grand réservoir, une sorte de barrage, ressemblant fort aux déversoirs qui avoisinent nos moulins en France, arrêta et recueillait les eaux de l'Oued-Meretba, qu'un aqueduc de 0 m. 50 de largeur conduisait dans le grand réservoir. Ce petit canal se terminait par un massif en maçonnerie d'une forme analogue aux piles d'un pont, de sorte que les eaux qu'il amenait dans le réservoir, tombant doucement et s'éparpillant, ne pouvaient détériorer ni les parois ni le dallage.

Cet appareil hydraulique était complété par une citerne admirablement construite et cimentée à l'intérieur, communiquant avec le réservoir par deux ouvertures, de 0 m. 80 de côté, pratiquées à la partie inférieure de la paroi ; deux ouvertures carrées, ménagées dans la voûte même de la citerne, permettaient de tirer l'eau par les moyens ordinaires (corde et outre).

Nous avons décrit longuement cette importante construction, car nous en verrons par la suite beaucoup de semblables, mais cependant aucune n'est aussi bien conservée que celle-ci. Avec un curage rapide, on pourrait l'utiliser encore, malgré ses nombreux siècles d'existence.

Tout à côté du barrage j'ai vu, gisant à terre, la meule en pierre d'un moulin à huile munie de son trou central.

Deux tombeaux s'élèvent sur la rive droite de l'Oued-Meretba, à 300 mètres environ du réservoir.

Le premier a 4 m. 50 de hauteur ; la largeur de ses côtés est de 1 m. 50 ; il est en maçonnerie cimentée très régulière et très solide ; le couronnement est légèrement détérioré. Deux niches sont pratiquées dans la face nord, une seule dans la face est.

Le deuxième tombeau, de même dimension que le premier, ne s'élève plus qu'à 2 m. 10 au-dessus du sol ; la partie supérieure en est démolie. Il existe, en outre, un trou cylindrique central et

dans le sens de l'axe, de 0 m. 15 à 0 m. 18 de diamètre, dont la destination d'ailleurs m'échappe.

Tout autour de ces deux mausolées, de nombreux débris de construction jonchent le sable.

Disons encore une fois que cet ensemble de ruines est absolument isolé au milieu de la plaine immense, et que l'aridité complète a succédé à la richesse d'un sol fertilisé par une civilisation puissante.

3° Citerne de l'Oued-Souenia. — Au point où l'Oued-Souenia va se perdre dans la plaine, dans une position analogue à l'Henchir-Si-bou-Halem, se trouve une citerne semblable à celle que nous venons de décrire, mais elle est aujourd'hui presque comblée par les terres végétales : les murailles ne s'élèvent plus guère qu'à 0 m. 50 en moyenne du sol extérieur.

4° Henchir-Rodfrass. — L'Henchir-Rodfrass couvre de ses ruines un espace de 900 mètres de long, dans la direction S. S. O.—N. N. O. et de 500 mètres de large. C'était une cité assez importante. J'y ai observé :

1° Un bassin quadrangulaire de 35 à 40 mètres de côté et dont les murailles, soutenues par des contreforts, sont encore debout ;

2° Deux réservoirs circulaires de 15 mètres de diamètre, mais comblés par des sables et de la terre végétale ;

3° Des assises de monument en pierre de taille ;

4° Beaucoup de pierres ornementées, dont quelques-unes avec des feuilles d'acanthé.

5° Oued-Sinaoui. — La route dont nous suivons les traces remonte, à partir de l'Henchir-Rodfrass, la vallée de l'Oued-Sinaoui, dans laquelle se trouvent les vestiges romains ci-dessus énoncés, dont les détails nous ont été communiqués par un de nos camarades de la brigade topographique, M. le lieutenant Dollé, qui a levé cette portion du pays.

À la sortie de l'Oued-Sinaoui des montagnes de Kéraïm, il y a un groupes de citernes, comblées maintenant et environnées de nombreux henchirs que rien ne distingue.

À Madjen-Sinaoui, des ruines jonchent le sol et, au milieu d'elles, on voit les restants de quelques réservoirs démolis. Tout auprès se

trouve le beau puits arabe de Bir-el-Bey, maçonné et réparé par les ordres des beys de Tunis.

Un aqueduc d'une longueur considérable (1,200 mètres environ), courant sur la rive gauche de l'Oued-Sinaoui, aboutissait à Madjen-Sinaoui.

L'Henchir-Zeddeb est le restant d'un barrage très sérieux placé en travers d'un affluent de l'Oued-Sinaoui, à 4 kilomètres environ au nord-ouest de Madjen-Sinaoui.

V

CHEMIN DU BLED-HAMRA À SIDI-AÏCH PAR LE MASSIF DU SOUENIA.

La route que suivent actuellement les Arabes pour se rendre du Bled-Hamra à Sidi-Aïch par le nord du Souenia, se dirige sur le Fedj-Souenia et passe auprès des vestiges romains suivants :

1° Aqueduc et réservoir de Fedj-Souenia. — Sur la berge droite de l'Oued-Souenia, à 12 mètres environ au-dessus du fond du ravin, nous avons vu le commencement d'un aqueduc de 0 m. 35 de largeur, très bien conservé et qu'un simple curage remettrait en état de servir, dans les deux premiers tiers de son parcours. D'abord au ras du sol, il suit la crête d'un mur, légèrement détérioré en certains points, et enfin à 1,200 mètres de son point de départ, il aboutit dans un vaste bassin rectangulaire de 40 mètres de large sur 25 de largeur, dont les murailles sont consolidées par des contreforts.

Tout autour de ce bassin, nous avons remarqué des traces considérables de fondations, qui devaient appartenir à des constructions fort importantes.

2° Henchir-Souenia. — Cette ruine, sur les deux rives de l'Oued-Souenia, couvre une grande superficie, et les pierres de taille y sont fort nombreuses, révélant ainsi l'emplacement d'une cité bien construite et pourvue d'édifices de grande dimension; plusieurs pierres sont encore debout. Malheureusement le temps m'a manqué pour prendre le plan de ces ruines et pour en étudier la disposition.

Au milieu de l'Henchir-Souenia, et sur la rive droite, se trouvent les puits que les Arabes appellent Bir-Souenia. L'un, de construc-

tion arabe, est à sec; l'autre, d'origine romaine, a une forme quadrangulaire de 4 mètres de côté; sa profondeur est de 4 m. 50 environ et il est construit avec de belles pierres de taille. L'eau en est fort bonne.

3° Henchir Sidi-Mansour. — Pour sortir du cirque de montagnes au centre duquel est l'Henchir-Souenia, le sentier le moins mauvais est celui qu'ouvre l'Oued-Sidi-Mansour, et qui passe par l'Henchir-Sidi-Mansour, que nous avons vu déjà être un point de la route de Sidi-bel-Aoun.

4° Henchir-Kroudma. — Amoncellement peu considérable de moellons et de poteries rouges.

5° Henchir-mta-Mzara-Sidi-bou-Ali. — Débris sans particularité entourant le mzara (koubba à ciel ouvert) de Sidi-bou-Ali.

6° A 2 kilomètres au nord-ouest des précédentes, j'ai remarqué, dans une agglomération de ruines, plusieurs pierres de taille, ainsi qu'une colonne de 1 m. 30 environ de longueur et de 0 m. 30 de diamètre. Elle ne porte aucune inscription.

7° Henchir-Ouled-Mohammed. — C'est un amas de ruines couvrant la rive droite d'un thalweg sur une grande superficie.

8° Une petite ruine, sans pierres de taille, se trouve à 5 kilomètres environ avant d'arriver aux tombeaux de Sidi-Aïch, au sud-sud-est de ces monuments.

VI

LES DÉBOUCHÉS NATURELS DU DJEBEL-KERAÏM VERS LE SUD.

Chacun des torrents, avons-nous dit plus haut, qui descendent du Djebel-Keraïm vers le Bled-Hamra, ouvre des chemins permettant de se rendre dans les plaines du nord, et, dans chacune de ces vallées, il existe des ruines romaines dont voici les plus importantes, d'après les détails que m'a communiqués un de mes camarades de la brigade topographique, M. le lieutenant Louis Gérardin.

1° **Aïn-el-Ouiba.** — Sur la rive droite de la rivière auprès d'Aïn-el-Ouiba, quelques pierres de taille et amas assez notable de débris et de moellons.

2° **Henchir-el-Fedj.** — Situé au débouché de l'Oued-Zéraguia, l'Henchir-el-Fedj est une construction carrée de 15 mètres environ de côté, renforcée aux angles par une petite tour; les murailles de ce fort sont encore debout sur une hauteur de 1 m. 30 environ.

3° **Henchir-el-Maknassi.** — Ruines au ras du sol n'offrant aucune particularité.

VII

CHEMIN DU BLED-HAMRA AU BLED-HAÏB PAR LE MASSIF DU DJEBEL-GOUSATT.

1° **Débouchés sur le Bled-Hamra.** — Lorsque la route suivie maintenant par les Arabes pour se rendre du Bled-Hamra au Bled-Haïb arrive au défilé qui lui ouvre l'accès du Djebel-Gousatt, elle traverse des débris de constructions assez importantes en pierre de taille, probablement les ruines d'un poste d'observation, protégeant en même temps le passage, car, à la sortie de cette gorge, il se trouve une seconde ruine analogue à la première.

2° **Henchir-Gousatt.** — L'Henchir-Gousatt remplit une assez grande superficie de ses débris et de ses poteries (700 mètres sur 250 mètres). En trois points différents, il reste des pierres debout qui, de loin, ressemblent à des montants de porte et dont quelques-unes, d'un seul bloc, ont 2 m. 10 de hauteur.

3° **Henchir-Nadour.** — La route, au sortir du Gousatt, débouche à Henchir-Nadour, où se trouvent les débris suivants :

Un aqueduc presque totalement détruit amenait les eaux des environs dans une citerne-réservoir analogue à celles que nous avons déjà étudiées, mais elle est très détériorée.

Sur un mamelon, formé en grande partie de débris de toute espèce, se dresse une vaste construction dont voici les détails saillants : un grand réservoir, voûté sur une longueur de 18 mètres

environ, de 4 m. 50 de profondeur sous la clef, et de 4 mètres de largeur, occupe le bord ouest de l'ouvrage; des cloisons le séparent en trois parties à peu près égales. A l'est sont les ruines d'une enceinte, dont la largeur est égale à la longueur de la voûte. Les murailles de cette construction étaient en belles pierres de taille, qui maintenant sont renversées, partie en dedans, partie en dehors de l'enceinte.

Le Ksar-Nadour est une construction de pierres de taille bien travaillées et très régulières, avec un entablement à la partie supérieure; deux des faces sont à peu près intactes, les deux autres sont à moitié renversées. Le monument a 8 ou 10 mètres environ de côté et 3 m. 50 de hauteur; il domine de 60 mètres l'Oued-el-Gueraat, qui va se perdre vers le nord-est, dans le Bled-Haïb.

Au-dessous du Ksar-Nadour et sur la rive droite de la rivière, se dressent, encore intacts, des tombeaux analogues à ceux que nous avons déjà rencontrés, mais moins ornés et faits de maçonnerie, régulière sans doute, mais d'un aspect moins beau que les mausolées en pierre de taille, quoique tout aussi solides.

4° Bled-Haïb. — La route que nous étudions débouche enfin dans le Bled-Haïb. Nous avons observé dans cette plaine des débris de tombeaux, de réservoirs, de citernes, etc., vestiges plus ou moins considérables dont nous n'avons pu prendre que la position exacte sans avoir le temps d'en relever les détails.

Parmi les rivières qui se rendent dans cette plaine, une des plus importantes est l'Oued-Foufi. Celle-ci ouvre, en effet, un défilé permettant d'aller du versant est du Madjourah dans la plaine du versant ouest, en passant par les Oglat-el-Foufi. Au débouché de la rivière sur le Bled-Haïb, nous avons noté les ruines romaines suivantes :

Au milieu de nombreux débris s'élève le Ksar-Kesseub, construction carrée de 10 mètres de côté, analogue à Ksar-Nadour, dont les murailles de 4 mètres de hauteur, en grande partie intactes, sont formées de belles pierres de taille de couleur rougeâtre. Placé sur un mamelon, dernier contrefort du Djebel-Madjourah, ce monument s'aperçoit de très loin et domine ainsi l'Oued et le Bled-Haïb.

A 2 kilomètres avant d'arriver au Ksar-Kesseub et sur la rive gauche de la rivière, s'étendent, sur une grande superficie, les ruines

d'une cité considérable : une dizaine de réservoirs-citernes, analogues à celles de l'Henchir-Si-bou-Halem que nous avons décrites plus haut, mais dans un état plus ou moins bon de conservation, donnent une idée de ce centre populeux. Je n'ai pu, à mon grand regret, relever en détail la disposition de ces vestiges et en faire le plan.

De l'autre côté de la rivière et en face de la ruine précédemment décrite, gisent les ruines d'une véritable nécropole : de nombreux tombeaux sont encore debout, mais malheureusement je n'ai pu voir tout cela que très rapidement, lors d'une reconnaissance très longue et urgente que je fus chargé de faire, en décembre 1883, dans le défilé des Oglat-el-Foufi.

VIII

ROUTE DE GAUSA À SFAV.

(*Capsa à Taparura.*)

A. — BLED-HAMRA.

1° **Biar-Mohammed.** — Les puits de Mohammed sont maçonnés, mais c'est probablement l'ouvrage des Arabes, qui se sont servis pour cela des pierres antiques que l'on rencontre tout à l'entour, à demicachées sous le sable.

2° **Henchir-bou-Schmel.** — Henchir-bou-Schmel n'est qu'un amas de ruines et de moellons, sans particularité à noter.

3° **Henchir-Zelloul.** — Agglomération de débris insignifiants avec quelques pierres de taille.

4° **Henchir-bou-Ramlihe.** — L'Henchir-bou-Ramlihe est situé sur les dernières pentes méridionales du Djebel-Gousatt, où il couvre de ses débris plus de 600 mètres de terrain. On y rencontre de nombreuses pierres de taille, des débris de poteries, mais sans détail saillant.

Auprès de cette ruine se trouve le puits maçonné arabe, de Bou-Ramlihe de 40 mètres de profondeur : il se trouvait à sec à mon passage (décembre 1883).

B. — BLED-DREG.

1° A 3 ou 4 kilomètres au nord du débouché de la gorge de

Zagoufta se trouve une ruine considérable dont je n'ai pu savoir le nom; au milieu des débris j'ai remarqué :

1° Une citerne-réservoir comblée par les terres et dont les murs d'enceinte sont à peu près rasés; son diamètre était de 30 mètres;

2° Un débris de tombeau à base quadrangulaire, de 1 m. 20 de côté, s'élevant encore à 1 m. 60 au-dessus du sol;

3° De nombreuses pierres taillées, des restants de moulins à huile, etc.;

4° Une grande quantité de pierres de construction et de poteries rougeâtres.

2° Henchir-Ferch. — L'Henchir-Ferch est situé sur les croupes occidentales du Djebel-Khrouma; la grande route actuelle de Gafsa à Sfax passe au milieu des ruines. Nous avons constaté en cet endroit une quantité considérable de pierres de taille, qui révèlent par conséquent l'emplacement d'un établissement important. De ce point, on commandait le Bled-Dreg vers l'occident et le Bled-Maknassi vers l'orient.

3° A 2 ou 3 kilomètres au sud de l'Henchir-Ferch, au débouché même d'une rivière sans nom, dans un étranglement des berges, on remarque deux pans de mur en grosses pierres de taille. L'un d'eux a environ 2 mètres de haut sur 5 mètres de long; l'épaisseur peut être évaluée à 0 m. 80 ou 0 m. 85. C'est le reste d'un barrage.

4° Tout le long des pentes méridionales du Gousatt et au pied même des falaises qui terminent le Djebel-Khrouma sur le Bled-Dreg, nous avons aperçu un grand nombre de petites ruines, débris d'établissements de colons qui, dans cette plaine, devaient certainement être très nombreux, quand les travaux hydrauliques donnaient, avec l'irrigation, une grande fertilité.

C. — LES KHROUMA.

(La vallée de l'Oued-Maknassi.)

1° Colonne. — Sur la ligne de faite du Djebel-Khrouma, à la naissance de l'Oued-Maknassi, nous avons trouvé, au milieu de quelques pierres de taille, une colonne cylindrique très bien polie de 1 m. 20 de hauteur, mais sans inscription.

2° Endiguement de l'Oued-Maknassi. — Un ouvrage hydraulique considérable borde la rive droite de la rivière, sur une longueur de 65 mètres environ. Sa hauteur au-dessous du fond de la rivière est de 11 mètres; sa largeur à la partie supérieure est de 2 m. 40 environ; il est formé de trois murs élevés séparément, mais se touchant et se soutenant par conséquent les uns les autres. Du côté de la plaine, il présente plusieurs gradins; mais les sables ont encombré la naissance de la muraille. La maçonnerie, très solide et très régulière, en gros moellons, repose sur un ban de roches calcaires.

3° Barrage. — Un élément de barrage de 30 mètres de longueur se trouve sur la rive gauche, à 300 mètres environ du lit de la rivière; il est formé d'un mur en moellons maçonnés, de 2 m. 20 de hauteur. Sur le mur central s'appuyaient deux autres murs formant talus.

4° Barrage. — Un peu plus loin vers l'est et toujours sur la rive gauche du thalweg du Maknassi, nous avons rencontré un restant de barrage encore visible sur une longueur de 24 mètres et d'une hauteur moyenne de 1 mètre sur 2 m. 50 d'épaisseur à la base; il y a encore la place d'un gradin sur la face, est tandis que la face ouest est arrondie.

5° Barrage et réservoirs. — A 800 ou 900 mètres plus loin vers l'est, nous arrivons à des vestiges très importants et bien conservés de travaux hydrauliques, dont l'ensemble consiste en un barrage et deux réservoirs circulaires rejoints par un aqueduc.

Il ne reste plus que des débris de barrage de 0 m. 80 environ de hauteur sur une longueur de 20 mètres. Ce barrage devait nécessairement réunir les eaux pour les conduire dans les citernes-réservoirs situées à 100 mètres en aval, mais je n'ai pas eu le temps de faire des recherches dans ce sens.

Le réservoir est le plus grand: il a 65 mètres de diamètre. Les murs ont 0 m. 48 d'épaisseur et dépassent de 1 m. 20 le niveau du sol extérieur; intérieurement, ce réservoir a 4 mètres de profondeur, encore le fond est-il encombré de matières végétales. Des contreforts soutiennent le mur à l'intérieur; contrairement à ce qui avait lieu dans le réservoir de Sidi-bou-Halem décrit plus

haut, l'eau était puisée non pas dans une citerne communiquant avec le réservoir, mais directement; à cet effet, le mur offre une solution de continuité et l'on peut surplomber l'intérieur du bassin, grâce à une sorte de jetée en maçonnerie.

La longueur du canal-aqueduc qui joint les deux réservoirs est de 15 mètres environ; ses extrémités aboutissent à des piliers en maçonnerie assez inclinés pour que l'eau en tombant ne détériore pas par sa violence les parois de la cuve.

Le deuxième réservoir a 38 mètres de diamètre; sa profondeur est celle de l'autre réservoir, et il présente des détails analogues dans sa construction.

6° Barrage. — A la même hauteur que l'ouvrage précédent, sur la rive droite, nous avons vu des vestiges de travaux hydrauliques, mais trop vagues pour pouvoir être relevés en dimensions et en position exactes. Constatons toutefois que la maçonnerie de toutes ces constructions est formée de petits moellons réunis par un mortier si liant, que les digues, après avoir été crevées, ont été rompues en morceaux mais non anéanties, et dispersées souvent très loin dans la vallée.

7° Barrage. — Nous trouvons encore des débris importants de barrage, presque entièrement ensevelis dans la terre végétale, à 5 kilomètres en aval.

A 1 kilomètre au sud de la ruine précédente, entre deux lits de rivières encombrés de bouquets de jujubiers sauvages, sur un petit plateau pierreux, j'ai trouvé les vestiges d'une ruine couvrant une superficie de 300 mètres de long sur 150 mètres de large. Rien n'est debout, mais on peut suivre encore l'emplacement des fondations, larges et droites, affleurant le sol. Vers l'extrémité sud-ouest de cette ruine apparaissent les traces d'une citerne de petite dimension, pourvue d'une margelle circulaire.

Vers le sud, de l'autre côté du torrent, il y a une autre petite ruine dépendant évidemment du premier et présentant également des fondations au ras du sol.

Les Arabes ne m'ont donné aucun nom pour cet amas de débris.

8° A 2 kil. 500 plus loin au nord-ouest de la précédente, vers

l'endroit où les différents thalwegs de l'Oued-Maknassi se réunissent, j'ai observé quelques ruines, au milieu desquelles se voyaient d'assez nombreuses pierres de taille.

D. — LES RUINES DE Ksar-EL-AHMEUR.

A 8 kilomètres au nord du défilé de Mech, se dresse une construction encore fort considérable que les Arabes nomment Ksar-el-Ahmeur (le Château rouge), probablement à cause de la teinte fauve des pierres dont on se servit autrefois.

Une autre construction, moins importante que la première, mais encore assez bien conservée, se trouve à 250 mètres au nord-ouest, et tout autour de ces deux débris le terrain est littéralement recouvert de matériaux de construction. Voici les détails que nous avons recueillis lors de notre passage en décembre 1883.

1° Ksar-el-Ahmeur. — Le Ksar est formé de deux édifices accolés; il est construit avec des pierres de taille dont beaucoup sont ornées de dessins et de moulures, et qui proviennent de monuments divers; elles sont placées les unes sur les autres, sans aucun ciment; on ne s'est préoccupé que de la stabilité de ces blocs, dont quelques-uns ont 2 mètres de longueur, 1 mètre de largeur et 0 m. 60 d'épaisseur.

A l'intérieur, se dressent des contreforts destinés probablement à soutenir le toit, espacés de 2 m. 50 d'axe en axe et de 1 mètre environ de largeur. Les murailles du grand édifice sont formées de pierres de taille sans ciment, tandis que celles du petit édifice, étant en maçonnerie, sont plus épaisses que les premières — en certains endroits, elles atteignent 2 mètres.

Il existait une porte sur la face est du petit bâtiment; une fouille pratiquée en cet endroit a amené la découverte d'une assez jolie mosaïque de cailloux rouges, jaunes et gris.

Dans le coin est du grand bâtiment a été creusé un bassin de 3 mètres de largeur; on y retrouve des débris de l'enduit qui le tapissait et qui était fait de gros grains de sable blancs, rouges et bleus.

Au coin nord du petit bâtiment, s'ouvre une brèche de 1 m. 50; tout l'angle du mur s'est écroulé. Le mur de séparation des deux bâtiments était percé d'une ouverture qui maintenant est agrandie;

Entablement, constitué par une large dalle de près de 2 mètres de longueur sur 0 m. 80 de large, gît à terre. Les extrémités sud du grand bâtiment sont seules conservées, le reste s'est écroulé partie à l'intérieur, partie à l'extérieur. Les fouilles faites dans ces débris n'ont amené aucun résultat.

La longueur totale des deux constructions est de 31 mètres; la hauteur moyenne du mur est de 7 m. 50 environ.

2° Deuxième construction. — Cette deuxième construction debout se compose d'une nef centrale avec deux galeries latérales, disparaissant presque complètement dans le sol sur la moitié de sa hauteur totale.

3° Inscription. — J'ai trouvé, le 26 décembre 1883, sur la paroi extérieure de la margelle du puits actuel de Bir-el-Ahmeur, à 50 mètres au sud du Ksar, une pierre de taille portant l'inscription suivante :

DABIVSVIBCAE
^CORROBORATVS
CONPIENS
DVS·AVE

4° Ruines au ras du sol. — Couche de béton de 0 m. 07 d'épaisseur. Dallage de 2 m. 20 au-dessus du fond du thalweg.

Muraille en béton de 6 mètres de large, en forme de jetée sur la rivière.

Mosaïque assez commune. Trace de quatre chambres rectangulaires de 3 mètres carrés chacune. Dans celle de gauche, la mosaïque est encore fort bien conservée.

Mamelon formé de débris et de poteries et recouvert de pierres de taille. Emplacement d'un grand édifice.

Citerne-réservoir. La citerne a 8 mètres de large et 10 mètres de long. Elle est divisée en deux parties. Elle a dû avoir 3 m. 60 à 4 mètres de profondeur. Une des voûtes supérieures est détruite, l'autre existe encore et est percée d'une ouverture carrée, à la clef, de 0 m. 80 de côté. Le réservoir, absolument comblé par les terres végétales, a 36 mètres de diamètre. La partie supérieure du mur de paroi affleure le sol.

Auges en pierre. Il y en a trois accolées et formant un système de 3 m. 50 de longueur.

J'ai fait fouiller deux petits mamelons. Dans le premier, nous avons trouvé un chapiteau de colonne assez commun. A quelques mètres de là, j'ai noté une excavation ovoïdale revêtue de ciment (4 mètres de profondeur, 3 m. 50 de plus grande largeur).

Puits arabe maçonné (où nous avons découvert l'inscription donnée plus haut).

Fouille sans résultat.

Margelles de puits comblés au ras du sol (2 m. 20 de diamètre).

5° Ruines des environs de Ksar-el-Ahmeur. — A 4 kilomètres au sud de Ksar-el-Ahmeur, une ruine couvre une superficie de 500 mètres de largeur. On y rencontre quelques débris de poteries, quelques pierres de taille, parmi lesquelles j'en ai remarqué deux, présentant des dessins analogues à ceux qui sont sculptés sur les murailles du Ksar-el-Ahmeur.

A 1 kilomètre à peine au nord de Ksar-el-Ahmeur, un tombeau ruiné se dresse au milieu de la plaine comme une colonne isolée : tout à l'entour, quelques ruines gisant à terre.

E. — AÏN-EL-GUETTAR ET KSAR-ZENATI.

Nombreux vestiges, sans particularité à noter, à Aïn-el-Guettar sur l'Oued-Leben. A 2 kilomètres de là, sur la rive droite de la rivière, s'élève le Ksar-Zenati, construction importante en maçonnerie avec assises en blocs de marbre vert et rose, agrémentés de moulures. La hauteur totale du monument était de 8 mètres environ.

F. — OUED-TERLI.

L'Oued-Terli vient se réunir à l'Oued-Leben à quelques kilomètres au sud-est de Ksar-el-Ahmeur. Dans sa haute vallée resserrée entre le massif du Bou-Belell et une avant-chaîne parallèle à la grande crête principale, un de nos camarades, M. le lieutenant Louis Gérardin, a découvert des ruines intéressantes :

Une citerne assez bien conservée, voûtée en long corridor, d'après

le type des citernes de Carthage et non d'après celui que nous avons eu déjà l'occasion d'étudier au cours de ce travail.

Un restant de fortin, sur une butte voisine de la citerne, entouré de nombreux vestiges de constructions romaines.

Plus en aval et dans le chemin même qui fait communiquer le col de Mech avec Ksar-el-Ahmeur, et sur les hauteurs de l'avant-chaîne qui borne au nord la vallée de l'Oued-Terli, il existe de nombreux pans de mur, parmi lesquels il faut noter une citerne dont la margelle est bien conservée et qui est entourée de pierres de taille et de débris.

Sur une butte, à côté de la citerne dont nous venons de parler, s'élève, barrant le passage, une construction défensive dont il reste des pans de mur de 3 mètres environ de côté.

IX

LE BASSIN DE LA SEBKHRA-EN-NOUAIL.

Nous avons dit plus haut que l'arête montagneuse «Orbata, Biadha, Bou-Belell, Haddèje, Bou-Hedma» formait la ceinture nord, d'abord de la longue et étroite vallée de l'Oued-Kebir, puis de la large et fertile plaine du Bled-Thala; nous n'y reviendrons donc pas.

Quant à la ceinture sud, elle est constituée par les montagnes d'El-Aïaïcha (versant nord), le Djebel-Zamour et le Djebel-Khreït ou Sidi-Mansour.

De la dernière des murailles qui constitue le massif de l'Aïaïcha sortent, comme nous l'avons dit dans la première partie de notre étude, deux rivières qui prennent naissance au village même d'El-Aïaïcha : la première, l'Oued-Meschref, coule de l'est vers l'ouest, puis, à Khranguet-Bir-Tobia, traverse la chaîne montagneuse, et, coulant alors de l'ouest à l'est, vient se jeter dans l'Oued-Kebir, après avoir couru au milieu d'un pays très difficile et très accidenté qu'on nomme le Saas. La deuxième rivière coule de l'ouest à l'est, mais, à partir du col de Zamour, où elle parvient dans le Bled-Thala, elle court du sud au nord et va se perdre dans le thalweg de l'Oued-Kebir. Ces deux gros affluents sont séparés par le petit chaînon du Djebel-Djbeila.

Lorsque nous avons étudié le Bled-Segui, nous avons parlé de

la dépression nommée « col d'El-Haffei », par lequel on peut passer du Thala dans le Segui; au delà de cette dépression s'élève le fort massif du Djebel-Khreït ou de Sidi-Mansour (650 mètres d'altitude) qui vient s'épanouir, face à l'est, au-dessus de la Sebkhra-en-Nouail. Vu du Thala, le Djebel-Khreït offre l'apparence d'une gigantesque selle; à la partie supérieure de l'arçon, sur un rocher presque inaccessible, s'élèvent les ruines d'un bordj qui m'a semblé plutôt d'origine arabe que romaine, bien qu'il paraisse très ancien. Il y a là un puits-citerne contenant un peu d'eau. D'ailleurs sur trois des dents du Djebel-Zamour, dans des positions tout aussi inabordables et que l'on ne peut gravir qu'au prix de grandes fatigues et non sans danger, existent des fortins analogues à celui du Djebel-Khreït.

Voici les ruines romaines rencontrées dans ce bassin de la Sebkra-en-Nouail :

A. — VALLÉE DE L'OUED-KEBIR.

1° Henchir-Khrechem-Rista. — Situé à l'origine de la vallée de l'Oued-Kebir, près de son confluent avec l'Oued-Meschref et l'Oued-Bou-Saad, l'Henchir-Khrechem-Rista est le reste d'un fortin, qui devait évidemment commander tout le passage. De forme quadrangulaire (18 mètres de côté), il n'en reste plus que les soubassements en pierre de taille, qui sortent encore de terre sur une hauteur moyenne de 80 centimètres.

2° Au delà du confluent de l'Oued-Saas, il y a la trace de petites constructions rectangulaires; mais il n'en reste plus que les fondations.

Sur un plateau pierreux, dernière croupe du Djebel-Djbeila, j'ai observé quelques ruines au ras du sol.

Un peu plus loin, en aval, lorsque la rivière complètement dégagée des montagnes est entrée en plaine, nous trouvons une koubba arabe, celle de Sidi-Haoual-el-Oued, dans la construction de laquelle il entre sûrement des matériaux d'origine romaine.

B. — BLED-THALA.

J'ai rencontré à 4 kilomètres au nord-est de Sidi-Haoual, dans la direction de la coupure de Mesch, un tombeau. Il est de forme pentagonale, d'une hauteur de 3 m. 10 et a 1 m. 20 de largeur

sur chaque face. La construction est faite de moellons et de mortier. Les Arabes ont démoli une partie de la face Ouest pour en faire un abri; les chacals y gîtent maintenant.

A 3 kilomètres à l'est de Sidi-Haoual, j'ai rencontré un autre tombeau dont les fondations se sont tassées, ce qui a incliné le monument sans lui rien ôter de sa solidité. Il est enterré jusqu'à la partie supérieure d'une niche que l'on aperçoit encombrée par les sables. La hauteur de ce mausolée est de 3 m. 50; de forme quadrangulaire, chaque face a 1 m. 80 de largeur en bas et 1 m. 50 seulement à la partie supérieure.

Entre ce dernier mausolée et le col de Mesch, j'ai observé de nombreux vestiges romains, mais tout est à demi enterré sous les terres d'alluvion : citernes-réservoirs complètement comblées, amas de pierres, fondations de murailles, etc.

Leur emplacement exact a été reporté sur la carte au 1/200000°.

Ksar-Gréouch. — A 4,000 mètres environ au sud-est de la coupure de Mesch, sur une des dernières pentes de la montagne, se dresse le Ksar-Gréouch, ruine debout fort importante.

L'enceinte a 35 mètres de large sur 55 mètres de longueur, avec une tour à chacun des quatre coins de ce rectangle et une, en outre, au milieu du grand côté Sud. La porte s'ouvrait vers le nord, du côté du défilé de Mesch. Le fossé environnant avait 6 à 8 mètres de largeur et les terres rejetées en avant formaient glacis. Les soubassements étaient, sur une hauteur de 3 mètres, en pierre de taille; la muraille proprement dite avait été construite en briques séchées au soleil (48 centimètres sur 30 centimètres avec 15 centimètres d'épaisseur). Elles étaient posées à plat, les pleins sur les vides et reliées les unes aux autres par du mortier très solide.

La hauteur des tours des angles était de 8 à 9 mètres; celles du mur d'enceinte, de 6 mètres seulement.

A l'intérieur du fort, encombré de matériaux gros et petits, il y avait de nombreuses constructions en pierre de taille, et une citerne en arrière du milieu de la face Est.

Les tours des angles sont percées de créneaux; dans la tour Nord-Est, j'ai constaté les restants d'une peinture appliquée sur ciment à l'intérieur d'un créneau. Je n'ai pu toutefois découvrir aucune inscription parmi tous ces débris.

A 100 mètres environ au nord-est du Ksar-Gréouch se trouve un puits maçonné de 3 m. 50 de diamètre; il est comblé maintenant et un palmier a poussé sur la terre végétale qui en encombre le fond.

Au sud et au sud-est du Ksar-Gréouch, nous avons rencontré des ruines pendant plus de 800 mètres. Vers le nord et le nord-ouest, des ruines analogues s'étendent jusqu'à 600 mètres du Ksar.

A la sortie du défilé de Mesch, il y a une source d'eau chaude sulfureuse (température constante : $+ 16^{\circ}$ environ) dont le débit est assez considérable pour fournir de l'eau dans le thalweg de la rivière. Au-dessus même de la source, à 25 mètres environ du fond de la rivière, se trouvent des débris de constructions, dont quelques-unes semblent être d'origine romaine.

Capitaine PRIVÉ.

ANTIQUITÉS DE DELLYS

(CISSI),

PAR M. GAVAULT.

En nous rendant à Tizirt, où nous appelait une mission de M. le Ministre de l'Instruction publique, nous nous sommes arrêté quelques heures à Dellys et nous avons eu l'heureuse fortune d'y pouvoir prendre note de quelques antiquités encore inédites.

La petite ville franco-arabe de Dellys s'étage en amphithéâtre sur les contreforts orientaux du cap Bengut, qui protège sa rade contre les coups de vent d'ouest. Lorsque le port sera terminé, lorsqu'il servira de terminus au chemin de fer à voie étroite qui va le relier à la grande ligne d'Alger-Constantine, la ville de Dellys prendra certainement un développement rapide. Pour l'instant, l'enceinte trop large, dont l'a dotée le génie militaire, enferme autant de vergers et de terrains vagues que de maisons.

La ville romaine était moins vaste. Il est difficile actuellement d'en déterminer les limites exactes; on sait cependant qu'à l'ouest, le rempart romain se trouvait en dedans et à peu de distance de la Porte des Jardins ⁽¹⁾. À l'est, il était peut-être plus éloigné encore de la muraille actuelle. Au bord de la falaise, sous l'Hôpital militaire, on voit deux gros massifs de maçonnerie en petit appareil; ce sont probablement des tours. Sur le fragment le plus important se distinguent nettement une dizaine de marches en pierre de taille.

Dans l'intérieur de la ville, les vestiges sont rares : le long de la ruelle qui descend vers le port à gauche de l'Hôpital, nous avons relevé un certain nombre de demi-colonnes qui paraissent provenir d'un même édifice. Dans les façades modernes sont encastrées

⁽¹⁾ Berbrugger, *Revue africaine*, t. II, p. 309. — Cf. Shaw, *Voyages*, p. 329 (traduction Mac-Carthy). — Suivant V. Bérard (*Indicateur général de l'Algérie*, p. 185), la citadelle antique aurait occupé l'emplacement du blockhaus qui domine la ville.

quelques stèles anépigraphes, celles sans doute déjà vues par Shaw ⁽¹⁾ et publiées par Delamare ⁽²⁾. Enfin le Cercle militaire conserve deux inscriptions funéraires ⁽³⁾ dont les lettres disparaissent sous les couches de chaux dont on enduit chaque année la muraille.

Devant l'entrée de l'École des arts et métiers, sur le bord de la falaise, on a placé une pierre, trouvée sans doute pendant la construction de ce bâtiment, et qui est ornée sur ses deux faces d'une même moulure; mais, fait singulier, ces deux faces ne sont pas parallèles et font entre elles un angle très aigu. Un trait de ciseau au milieu semble indiquer qu'on a voulu ensuite la dédoubler; puis on aura ensuite renoncé à cette entreprise, qui risquait d'écorner les deux moulures.

Enfin, derrière l'École, on nous a montré un mur dont nous reparlerons plus loin.

Si Dellys n'a donné à l'épigraphie que trois inscriptions, toutes trois païennes, en revanche on y a trouvé plusieurs fragments de l'époque chrétienne. Le plus important est le grand sarcophage, représentant les scènes du Nouveau Testament, qui a donné lieu à une amusante méprise de Berbrugger ⁽⁴⁾.

En 1860, on découvrit à Dellys des thermes ⁽⁵⁾, et en 1864 un tombeau ⁽⁶⁾; mais ces restes furent aussitôt recouverts par de nouvelles constructions, et rien n'en marque la trace aujourd'hui.

On a signalé aussi à Dellys, des mosaïques ⁽⁷⁾, des réservoirs ⁽⁸⁾ et une conduite d'eau qui alimentait la ville ⁽⁹⁾. Dans le quartier des Jardins, à l'ouest, on verrait encore les tombes d'une nécropole. Enfin, Delamare ⁽¹⁰⁾ a dessiné un édifice, dont nous n'avons pas retrouvé l'emplacement, et Carette ⁽¹¹⁾ donne les noms arabes

(1) Shaw, *op. cit.*, p. 329.

(2) *Explor. scient. de l'Algérie*, pl. I, fig. 2 à 6.

(3) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n^{os} 9003 et 9004.

(4) *Revue afric.*, t. II, p. 309. — Cf. *Livret de la Bibl.*, n^o 139, p. 104; et Doublet, *Musée d'Alger*, pl. XIII et p. 45, 47, 88.

(5) *Revue afric.*, t. IV, p. 474.

(6) *Ibid.*, t. VIII, p. 74.

(7) V. Bérard, *Indicateur général*, p. 188.

(8) H. Fournel, *Richesse minérale de l'Algérie*, t. II, p. 104.

(9) *Ibid.* et Vignerat, *Ruines romaines de la Kabylie*, p. 7.

(10) *Explor. scient. de l'Algérie*, pl. II.

(11) *Études sur la Kabylie*, p. 180.

de deux ruines qu'il ne décrit pas, et qui se confondent probablement avec quelques-unes des précédentes.

Le nom romain de Dellys peut être déterminé avec une quasi-certitude. Pendant bien longtemps a prévalu une identification erronée, dont Shaw était le promoteur. Mais il est démontré aujourd'hui, que *Rusuccuru* est à Tizirt et non ailleurs⁽¹⁾. Si cette opinion a quelque peine à se faire jour dans le public, c'est que les ouvrages de vulgarisation ont popularisé la synonymie que Berbrugger avait si longtemps et si obstinément soutenue⁽²⁾.

Rusuccuru étant Tizirt, on est amené naturellement à chercher à Dellys la station de *Cissi*, que les Itinéraires nomment la première à l'ouest de la précédente⁽³⁾. Ici surgissent des objections, tirées des distances. Pour voir exactement ce qu'elles valent, le moyen est de comparer entre elles, sous forme tangible, les données des différents documents. C'est dans ce but que nous avons dressé le tableau ci-après, qui part à la fois de deux points bien établis, l'un à l'est, l'autre à l'ouest.

ANTONIN.	PEUTINGER.	RAVENNATE.	PTOLÉMÉE.	NOMS MODERNES et DISTANCES RÉELLES.
Icosium col.	"	Ycosium	Ἰκόσιον 18,00	Alger
XV (23 ^k 2)	"	"	Σαύουποτ. εκβ.	(L'harrach) 24 ^k (4)
Rusguniae col.	"	Ruguniae	Ῥουσιόγιον 18,30	Matifou
XXIV (35 ^k 5)	"	"	"	35 ^k
Rusubbicari	Rusibricari Matidie	Rusuvicaris	Ῥουσιμβίσαρ 18,45	Mers-el-Hadjadj
XIII (19 ^k 2)	XII (32 ^k 5)	"	Μοδούγα 19,10	(Mers-Adjinet)
		"	Σέρβητοςποτ. εκβ.	(O. Sebaou) 36 ^k
Cisi mun.	Cissi mun.	Cisi mun.	Κισσή 19,45	Dellys
XII (17 ^k 8)	XII (17 ^k 8)	"	Ἄδδύμη 20,00	(?) 22 ^k (5)
Rusuccuro col.	Rusucurru col.	Rusucurum m.	Ῥουσουκκόρου 20,15	Tizirt

(1) Une inscription, récemment publiée par nous, ajoute une preuve nouvelle et définitive à celles réunies par M. Pallu de Lessert. (*Bull. de la Société des Antiquaires de France*, 1889.)

(2) Cette thèse a été reprise sans succès par M. Cat (*Géogr. de la Mauritanie césarienne*, p. 99 et suiv.).

(3) «Rusuccuru si fuit ubi est Tizirt, Dellys incidit in Cissi.» (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. 974.)

(4) Les distances sont relevées sur les excellentes cartes du Service topographique de l'armée, en suivant les sinuosités de la côte quand il n'y a pas de route actuelle.

(5) La route actuelle a 26 kilomètres, mais elle est fort mal tracée et fait une foule de détours inutiles.

La simple inspection de ce tableau suffit, à ce qu'il nous semble, pour montrer la concordance parfaite des assimilations en ce qui concerne les stations données par les Itinéraires, à la condition de prendre pour bon, entre Russibricari et Cissi, le chiffre de Peutinger et non celui d'Antonin.

Ptolémée seul laisse quelque place au doute, à cause de ses stations intermédiaires de *Modunga* (ou Modungis) et d'*Addymé* (ou Addéma). Pour la première, à la vérité, rien n'empêche de prendre le petit port de Mers-Adjinet, encore fréquenté des balancelles et où se trouvent d'importantes carrières et des ruines assez étendues⁽¹⁾; mais entre Dellys et Tizirt, on ne rencontre, il faut bien le dire, aucune ruine importante; on serait donc contraint de supposer que le géographe alexandrin a pris pour maritime une localité située un peu à l'intérieur des terres. Nous avons supposé que ce pouvait être Mezranna, village kabyle situé dans la forêt du même nom, à quelques kilomètres de la côte, et où l'on a trouvé jadis des sarcophages et une grande quantité de grands bronzes de l'époque impériale⁽²⁾. Toutefois cette hypothèse elle-même n'est peut-être pas nécessaire; Ptolémée est fort sujet à caution et il a beaucoup de ses villes que l'on n'arrivera jamais à identifier, et pour cause. Cependant, dans le cas présent, notre système ne heurte aucune de ses indications principales et résout, de la façon la plus naturelle, le problème de l'emplacement des bouches du Serbétos.

Jusqu'à ce jour en effet, on avait assimilé ce fleuve à l'Isser, sur une simple ressemblance de noms. Mais cette assimilation, déjà contestable autrefois, entraîne des difficultés inextricables aujourd'hui que Russucuru se trouve reporté à 26 kilomètres à l'Ouest. Si l'on tient aux conformités onomatologiques — causes de tant d'erreurs pourtant — nous ne voyons pas que le mot Sébaou s'écarte plus de Serbétos que le mot Isser, malgré toutes les arguties des philologues. On dira que le Sébaou s'est appelé autrefois Boubek; à cela nous répondrons que l'Isser lui-même ne tire son nom que de la tribu qui habite ses bords, et que cette tribu a pu changer de place. D'autre part, ce qui est plus concluant, c'est que

⁽¹⁾ Cat, *Bull. de corresp. Afric.*, fasc. III, p. 141, les qualifie d'«immenses». Par contre, Mercier (*Bull. du com.* 1885, p. 346) les juge «absolument insignifiantes». La vérité est entre les deux.

⁽²⁾ La carte Vigneral indique à cet endroit une ruine nommée Issigui, à 3.000 mètres du rivage. C'est sans doute la même.

l'embouchure du Sébaou et sa vallée, vues de la mer, ont plus d'importance que celles de l'Isser.

En tout cas, ce qui est certain, c'est que de tout temps, historiens et géographes ont eu une tendance à confondre ces deux fleuves, de même qu'ils confondaient Dellys avec le cap Tedlès, à cause de la similitude des noms⁽¹⁾.

Si Ptolémée peut, à la rigueur, laisser place à un reste d'incertitude, il n'en est pas de même d'Antonin, dont la concordance est remarquable, si l'on a soin de corriger un de ses chiffres (xiii), à l'aide de celui de Peutinger (xxii). Dans ces conditions, la distance totale d'Alger à Tizirt, qui est sur les cartes de 117 kilomètres, serait, d'après les Itinéraires, de 108 seulement. Il y a là une erreur certaine et palpable de 10,000 mètres environ, qui prouve surabondamment qu'il ne faut pas demander aux documents anciens une précision absolue⁽²⁾.

En résumé, nous estimons que l'identité de Cissi et de Dellys, si elle n'est pas démontrée rigoureusement, est néanmoins infiniment probable et doit être à ce titre acceptée désormais⁽³⁾.

Les restes de l'ancienne Cissi, nous l'avons dit, sont peu nombreux. Aussi est-ce avec le plus grand intérêt que nous avons relevé la découverte intéressante faite récemment par l'aimable et savant directeur de l'École des arts et métiers, M. Lacour.

Le préau qui s'étend derrière l'école étant trop petit, l'administration résolut de l'agrandir en dérasant une sorte de butte qui le limitait du côté Ouest, et en reconstruisant le mur de clôture sur ce côté. Au cours de ce travail, on mit à jour, sur une grande longueur, une muraille fort ancienne et d'un appareil remarquable, jusqu'alors absolument cachée par les terres qui la recouvraient.

Au lieu de démolir cette construction pour en employer les ma-

(1) Cf. par exemple *Revue Afric.*, t. XX, p. 38 et 45 (deux récits d'un même fait). Dans la carte de Boutin, le Sébaou figure, mais non l'Isser, etc.

(2) Les longues discussions sur ce sujet de Fournel, Berbrugger, Mac-Carthy, Cat, Mercier, etc., n'ont plus la moindre valeur aujourd'hui, tous ces auteurs ayant pris pour base l'identité fautive de Dellys avec Rusuccuru. Citons toutefois l'opinion ancienne, mais non déraisonnable, de Marmol, qui, lui, plaçait Addimé à Dellys, Sisli (Cissi) à Djinet. Il convient d'ajouter toutefois que Marmol identifiait Caesarea avec Alger, ce qui enlève beaucoup de poids à ses dires.

(3) Kiepert accentue la différence par le détour qu'il fait faire à la route, sans doute pour trouver Tasurga l'Addymé du géographe grec. Ce tracé ne nous paraît pas admissible.

tériaux dans le nouveau mur, M. Lacour préféra, par une combinaison ingénieuse, s'en servir comme de base pour ce dernier. Nous avons pu ainsi en faire une photographie, dont notre dessin est l'exacte reproduction (pl. VI).

Le mur antique semble avoir fait partie d'une construction puissante, peut-être d'une fortification, peut-être de l'enceinte même de la ville. Il n'est conservé que sur une longueur de 4 mètres; sa direction est Nord-Sud; à son extrémité Nord (à gauche du dessin), il fait retour à angle droit, puis disparaît dans les bâtiments modernes de l'école. Il est à croire que les constructeurs de celle-ci ont eu moins de scrupules que M. Lacour, et qu'ils ont utilisé ces pierres toutes taillées qui s'offraient à eux.

Tel qu'il est, notre mur est d'un agencement fort curieux. Il se compose de deux sortes de matériaux, très différents d'aspect et de volume; mais la matière en est la même, ce beau calcaire verdâtre à grain serré, nuancé, que l'on trouve en abondance dans la localité. Des pierres qui en furent extraites, les unes mesurent jusqu'à 1 m. 20 de longueur sur 0 m. 50 de hauteur d'assise, tandis que les autres varient de 0 m. 10 à 0 m. 60 de long, sur 0 m. 05 à 0 m. 16 de haut. Le contraste est frappant.

Le petit appareil est d'une réelle perfection technique; notre dessin n'en rend pas assez la planitude parfaite, qui s'oppose à la rudesse du grand appareil. Ces petits moellons sont taillés avec un tel soin, qu'ils s'adaptent même aux défauts des autres. Leur face a été soigneusement lissée, d'abord à l'aiguille, puis au ciseau.

Les grands blocs, eux, ont été retaillés sur leurs bords (à l'aiguille seule), pour être mis au plan du reste du mur. Il semble même que les maçons ont eu l'idée d'en faire disparaître complètement les énormes saillies; mais ce travail long et inutile aura été abandonné. Dans leur état primitif, ces pierres étaient des blocs rudes, dégrossis au coin et à la masse, et dont les lits étaient donnés en grande partie par la brisure naturelle de la roche. C'est là un mode de mise en œuvre tout primitif, analogue au système dit *cyclopéen*.

L'épaisseur du mur est inconnue, un seul parement est dégagé; l'autre nous eût donné peut-être des indications intéressantes.

Cependant, en l'état, nous pouvons supposer, en nous appuyant sur les données ci-dessus, qu'il a été construit à l'époque romaine avec des matériaux d'une époque antérieure. Il se trouvait là peut-

être une bâtisse phénicienne, dont les nouveaux maîtres du pays auront utilisé les matériaux dans la construction de leur rempart. Il semble bien, en effet, étant donné l'aspect, la solidité de cette muraille, qu'il faille y reconnaître une portion de l'enceinte romaine, que Berbrugger nous dit avoir été « un peu à l'est » du mur actuel ⁽¹⁾.

Après nous avoir montré ce curieux reste de l'antique cité, M. Lacour a bien voulu nous faire visiter sa collection particulière, qui contient un grand nombre de pièces intéressantes.

Voici celles que nous avons notées :

1. — Romaine (*statera*) en bronze (pl. VII, fig. 1 et 2). Elle se compose : 1° d'une tige à section carrée (*scapus*), à triple graduation, de 0 m. 45 de longueur totale; 2° d'un crochet de suspension (*ansa*); 3° de deux crochets servant à suspendre les objets à peser; 4° d'un double anneau de suspension auquel tient encore une chaîne (brisée), terminée elle-même par un crochet. Il est possible qu'il y eût deux autres chaînes semblables, de façon à porter un plateau; mais il se peut également que l'instrument soit complet ainsi ⁽²⁾. Le curseur (*æquipondium*) n'a pas été retrouvé.

La face A de la tige est divisée en vingt parties, dont chacune est subdivisée en dix, le milieu étant marqué par un trèfle renversé. De cinq en cinq divisions se lisent alternativement les chiffres V et X — La face B comprend quarante divisions, qui ne correspondent pas exactement aux précédentes; chacune d'elles est subdivisée en deux par une encoche pointée; de cinq en cinq sont marqués les mêmes chiffres V et X. — La face C contient vingt divisions subdivisées chacune en cinq; les multiples de cinq et de dix sont toujours marqués, mais en deux endroits le X est remplacé par un autre signe tracé en pointillé : une double flèche et un C. Comme le début de la face est marqué par XXXX, soit 40, on peut interpréter la double flèche comme signifiant 50, et le C, 100; il y a, en effet, une dizaine d'un côté et cinq de l'autre. — La face D ne porte aucune graduation.

Comme on le voit, cette triple indication relève d'un système décimal ⁽³⁾.

⁽¹⁾ *Revue Afric.*, t. II, p. 306.

⁽²⁾ Cf. Rich, *Dict. des Antiquités*, éd. de 1883, p. 601. — *Denkmäler des Klassischen Altertums*, 1889, p. 2078-79.

⁽³⁾ M. Waïlle a bien voulu nous communiquer une statère tout à fait analogue,

Cet objet a été trouvé à Tizirt, dans le lot n° 27.

2. — *Exagium* d'une demi-livre, en bronze, avec inscription en filigrane d'argent, reproduit et décrit par M. Demaeght⁽¹⁾. Cet objet, du poids de 162 grammes, a été découvert au lieu dit « les Jardins » à 2 kilomètres à l'ouest de Dellys.

3. — Douze poids de balance (sans crochets) en bronze, de formes diverses, des époques romaine, byzantine et arabe. Ces poids sont de formes très variées. Ceux de forme de pyramide tronquée, à base carrée, ronde ou octogone, paraissent être les plus anciens. L'un, de 0 m. 013 d'épaisseur sur 0 m. 040 de long et 0 m. 025 de large, est découpé en forme de cœur ou plutôt de feuille de lierre (pl. VII, fig. 6). D'autres en forme de bouton, de pilon, de mortier, sont certainement arabes ou turcs.

4. — Collection d'aiguilles en bronze de 0 m. 10 à 0 m. 20 de long; plusieurs sont creuses et munies d'un bouchon en os.

5. — Deux bracelets en bronze unis.

6. — Gond en bronze (*cardo*) muni de deux tenons; longueur, 0 m. 045.

7. — Dieu Bès (?), bronze; hauteur, 0 m. 05. Sans doute un pommeau de poignard (pl. VII, fig. 5). Trouvé dans le Rumel, à Constantine.

8. — Petite tête en bronze, de style pæno-égyptien. Provenance: Dellys (pl. VII, fig. 4).

9. — Première phalange repliée d'un doigt de statue en bronze ($\frac{2}{3}$ nature). Dellys.

10. — Satyre en bronze (pl. VII, fig. 10). C'est probablement une poignée de patère ou de cuiller. La tête est munie de cornes

mais plus simple et surtout plus petite (0 m. 25 de longueur totale), où deux des faces ont une graduation décimale (mines et drachmes?) et la troisième une graduation duodécimale (livres et onces). Cette pièce provient de Cherchel, ainsi qu'un fragment sans tige acheté par M. Christian, ex-préfet d'Alger. Ce dernier possède aussi un poids en forme de masque scénique, qui n'appartient probablement pas au fragment de statère, bien qu'il ait été vendu avec.

⁽¹⁾ *Bulletin d'Oran*, année 1892, p. 551.

de bélier; l'expression est bestiale, l'attitude obscène. Longueur, 0 m. 068.

11. — Fragment de poterie rouge très fine, orné d'une frise de griffons dans des cercles.

12. — Fragment de poterie à vernis rouge, représentant un lièvre couché, à droite. On reconnaît facilement que ce relief est obtenu par l'application d'un moule. Ce petit bas-relief (0 m. 06 de long, pl. VII, fig. 7) est très analogue comme art au moule en terre cuite publié par M. Waille⁽¹⁾ et représentant un sanglier, également accroupi. Comme sur ce dernier, le pelage de l'animal est représenté d'une façon toute conventionnelle.

13. — Vase conique, représentant une grosse femme assise sur un fauteuil (*solium*) et tenant entre ses jambes une bouteille. Hauteur actuelle, 0 m. 16. Il manque l'anse et une partie de la tête formant goulot (pl. VII, fig. 11 et 11 bis). Ce vase bizarre, qui semble être la parodie du type bien connu de la déesse mère, provient de Guelma.

14. — Vase de terre en forme de gourde à siphon (dit *vase inversable*). Diamètre, 0 m. 20. Dans l'une des anses, qui est creuse, se trouve un petit orifice qu'il faut déboucher pour pouvoir boire. Le goulot cylindrique se prolonge intérieurement presque jusqu'au fond. Provenance : Dellys.

15. — Lampes vernissées, arabes (style ancien); lampes de transition en terre⁽²⁾.

16. — Deux petits vases en verre, dits *lacrymatoires*, de 0 m. 07 à 0 m. 11 de hauteur.

17. — Petite cuiller en os, ronde, de 0 m. 065 de long.

18. — Deux aiguilles en os, à tête ronde, de 0 m. 08 de long.

19. — Poisson en os sculpté (dauphin) percé d'un trou de suspension. Longueur, 0 m. 075 (pl. VII, fig. 3). C'est sans doute une amulette chrétienne.

⁽¹⁾ Bull. archéol. du Comité, 1892, p. 463.

⁽²⁾ Cf. Delamare, Explor. scient. de l'Algérie, pl. LXXVII, fig. 5 et 7; Cardaillac, fig. 82 à 96; P. Gavault, Revue Afric., 1894, pl. I.

20. — Série de petits cylindres en os percés alternativement, ayant servi à constituer des charnières de coffrets.

21. — Paire de boucles d'oreilles en or, trouvées dans une tombe. Hauteur, 0 m. 043.

22. — Monnaie de Carthage en or, à fleur de coin. Avers : tête de cheval, à gauche. Revers : palmier entre deux globules. Diamètre, 0 m. 004 à 0 m. 005.

23. — Monnaies en or de Léon I, Anastase, Justinien, Héraclius, Zénon.

24. — Monnaies arabes (or et argent) rondes et carrées, des XI^e et XVI^e siècles.

25. — Série de beaux bronzes impériaux grand module.

La collection de M. Lacour contient en outre un certain nombre de fragments de poteries portant les marques suivantes :

- a. — ... PPI·RES (*Caii Oppii Restituti*).
- b. — C·CLOSAB (*Caii Clodii Sabini*).
- c. — P·HER̄ (*Publi Hertorii*).
- d. — C·RISPI.
- e. — M·P·P.
- f. —VC (*Successi*)?
- g. — L·HVHPHILE (*Lucii Mnatii Philemonis*).
- h. —N·AI.
- i. —TVD.
- j. —ANV.
.....IS.
- k. — LE.
- l. — MCC·ME.

Pierre GAVAULT.

⁽¹⁾ Cf. de Vit, *Onomasticon*. — *Bull. archéol. du Comité*, 1894, p. 148; et 1892, p. 120. — Cette marque se trouve toujours sur des lampes.

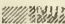
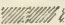
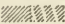

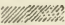
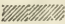
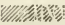
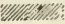
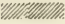
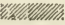
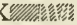
INSCRIPTION

TROUVÉE SUR LE PLATEAU DE L'ODÉON,

À CARTHAGE,

PAR LE R. P. DELATTRE.

Cette inscription est gravée sur un marbre blanc très épais, qui semble avoir été brisé à coups de masse. Hauteur des lettres : 0 m. 03.

	a	VG	T	M·X			
	i	a	VG	T	M	XVIII	
	AVG	T	M	XXXIII			
	AVG	T	M	LXV			
	AVG	T	M	XXX			
	AVG	T	M	LIII			
	AVG	T	M	XLVI	2		
	a	u	g	i	M	XV	
	a	u	G	T	M	XXVIII	
	a	u	g	i	M	X	

L'épaisseur actuelle, quoique incomplète, est de 0 m. 20. Une grosse veine bleuâtre, large de deux doigts, traverse le marbre parallèlement à la surface. Je donne ces détails précis parce que cette inscription me paraît avoir beaucoup de ressemblance avec six autres fragments intéressants que j'ai publiés précédemment. De ces fragments, cinq sont donnés dans le *Corpus*, sous le n° 12,552 ; ce sont ceux qui ont été trouvés entre Saint-Louis et la mer. Le sixième, retiré des grandes citernes, a paru dans les *Mélanges de l'École Française de Rome* (tome X). On y lit deux fois le mot

cyathi. Le *cyathus* était la dernière subdivision du *modius*, mesure équivalant à 8 litres 754, que je crois reconnaître à chaque ligne de la présente inscription, où elle est suivie d'un nombre. Il s'agit sans doute de mesures de froment, *t(ritici) m(odios)*. Outre ce rapprochement et la ressemblance du marbre, les caractères sont de même style et presque de même grandeur que dans les fragments précités.

R. P. DELATTE.

ÉTUDES D'ARCHITECTURE ROMANE EN PORTUGAL.

LA SÉ-VELHA DE COÏMBRE,

PAR M. ÉMILE EUDE,

Architecte.

Sans nous perdre ici dans les interminables discussions auxquelles a donné lieu le style roman, ou bysantin, ou romano-bysantin (suivant la formule conciliatrice), nous dirons que l'un des plus beaux monuments de ce style architectural possédés par la terre portugaise est sans contredit la vieille cathédrale ou *Sé-Velha*⁽¹⁾ de la ville de Coïmbre.

Que sur l'emplacement de cette église il y ait eu premièrement une mosquée, c'est ce qu'affirme la tradition populaire : la tradition populaire met un peu partout des mosquées ou des châteaux « du temps des Mores » ! . . . Cependant une trouvaille faite il y a quelques années semblerait ici donner raison à la tradition : on a découvert, dans la façade Nord de la cathédrale, une pierre contenant quelques caractères arabes. Un habile orientaliste y a déchiffré le sens suivant, que j'accepte de tout cœur, mais que je suis incapable de discuter :

(Cette construction⁽²⁾ a faite solidement Ahmed Ben Ismael, par ordre de ***)

Tout le reste de l'édifice étant incontestablement de construction chrétienne, analogue aux constructions contemporaines des pays romans, on peut affirmer que la pierre de l'inscription provient

⁽¹⁾ Cf. le portugais *Sé*, de *sedes* (episcopalis) avec l'espagnol *Sede*, plus anciennement *Sed*; cf. « *Seo, iglesia catedral* » (*Dict. de l'Académie espagnole*).

⁽²⁾ Illisible.

d'un « encastrement » ultérieur dans le mur de l'église. S'il y eut une mosquée en cet endroit, ses pierres servirent sans doute à bâtir l'église qui l'a remplacée; mais seuls, des écrivains étrangers aux choses de l'art ont pu voir une influence moresque dans l'architecture de la vieille cathédrale. Ce qui frappe au contraire, de prime abord, le voyageur français, c'est la similitude — on peut dire presque absolue — entre cet ouvrage lointain et nos églises romanes ⁽¹⁾. Cette parenté s'explique assez facilement, comme nous le verrons.

A quelle date faut-il rapporter l'édifice? — L'examen archéologique de ses diverses parties indiquerait *chez nous* le commencement du XII^e siècle, peut-être même la fin du XI^e. Ici, les données historiques permettent de préciser, et de conclure que l'art roman portugais retarde quelque peu sur l'art parallèle de nos contrées.

Divers écrivains attribuent à don Henrique ⁽²⁾, comte de Portugal et père du premier roi, le rétablissement des cathédrales de Coïmbre, Vizéu, Lamego, Porto. Pour ce qui regarde Coïmbre, — nous ne nous occuperons que de cette ville, — le fait est très contestable ⁽³⁾; sa mention paraît provenir des *Mémoires de l'église Santa Cruz*, écrits au XVI^e siècle, donc longtemps après les événements qu'ils prétendent rapporter.

Dans les *Notices ecclésiastiques de l'évêché de Coïmbre*, qu'on trouve (inédites) à la bibliothèque d'Evora, l'auteur, Ferreira, parlant de l'évêque don Gonçalo, raconte que, du temps de ce prélat, le comte don Henrique commença d'élever la Sé de Coïmbre « *que hoje existe, qui aujourd'hui existe* ». Il ajoute qu'avant cette construction, l'église San Joào d'Almedina servait de cathédrale, comme aussi l'église Saint Paul, ainsi que le constate une pierre commémorative placée dans cette dernière église. Tous ces renseignements sont tirés, dit Ferreira, d'une copie d'un catalogue des évêques de Coïmbre, copie provenant du cartulaire du chapitre de la ville, et conservée dans la bibliothèque du comte de Vimieiro.

Ce catalogue n'est probablement pas le même que celui de

⁽¹⁾ Nous ne voulons pas dire par là que la Sé-Velha soit le *sosie* de quelque église de chez nous, mais qu'elle rentre incontestablement dans le système architectonique de nos églises romanes.

⁽²⁾ C'était un chevalier bourguignon, qui s'appelait Henri : nous en reparlerons. Les anciens chroniques le nomment : Annrique.

⁽³⁾ Voy. *Portug. Mon. Hist. Script.*, vol. I.

Pedr' Alvares Nogueira, qui jouit d'une certaine réputation, et d'où Miguel Ribeiro déclare avoir pris le fait de l'attaque des Mores sur Coïmbre en 1117 : « Ils détruisirent beaucoup de monuments, et mirent presque par terre la Sé, que l'évêque don Gonçalo fit rebâtir à ses frais. » — Nous croyons ces catalogues moins utiles que nuisibles à l'historien; écrits à des époques très éloignées des événements, ils contiennent des inexactitudes sans nombre. — Dans les *Mémoires de Santa Cruz*, dont nous parlions tout à l'heure, on lit cette phrase : « El Rei dom Alphonso-Annriques deu para feitio do claustro da See de Coimbra xxii mil dinheiros de ouro. » C'est une erreur manifeste : le cloître de Santa Cruz est plus nouveau que le règne d'Alfonse Henrique.

Reprenons les faits. En 1117, année où la cathédrale aurait été ruinée par les Mores, don Henrique (père d'Alfonse Henrique) pouvait difficilement aider l'évêque don Gonçalo dans la reconstruction de l'église, ainsi que le rapporte Ferreira, car ledit Henrique était mort à cette époque. D'autre part, comment admettre que les Mores eussent commis dans Coïmbre les ravages mentionnés par Miguel Ribeiro, sans s'être tout d'abord rendus maîtres de la ville? . . . Or l'histoire est formelle sur ce point : ils assiégèrent la cité pendant vingt jours; et, désespérant de l'enlever, ils se retirèrent après avoir désolé tous les environs ⁽¹⁾.

Un important document, mis au jour par Rebello da Silva ⁽²⁾, est venu fixer les incertitudes qui régnaient sur l'origine de la cathédrale. C'est un mémoire des dons faits à la Sé par l'évêque Michel, qui gouverna le diocèse de Coïmbre depuis 1162 jusqu'en 1176, lequel mémoire est tiré du *Livre Noir*.

Nous voyons dans ce document que ledit Michel donna pour l'œuvre de la Sé la somme de 500 *morabitinos*. Nous y voyons aussi qu'un nommé *maître Bernard* dirigea les travaux pendant dix ans; qu'un *maître Robert* (était-ce un sculpteur?) vint quatre fois de Lisbonne pour « perfectionner » le portail de l'église; qu'un *maître Sueiro* remplaça maître Bernard, défunt, etc.

De la pièce en question, il résulte : 1° que du temps de l'évêque Michel on travaillait à l'édifice avec une réelle activité, ce qui peut faire supposer que les travaux avaient été commencés vers 1160;

(1) Alex. Herculano, dans sa belle *Histoire de Portugal*, t. 1.

(2) Voy. *Epocha*, 1849; *Panorama*, 1853.

2° que la somme importante dépensée par le prélat semble indiquer qu'il a construit la plus grande partie de l'église; 3° que la durée de la construction, en comptant la direction de Sueiro comme aussi longue que celle de Bernard, représenterait environ vingt années, ce qui n'est certes pas beaucoup, mais paraît suffisant.

D'où cette conclusion, que la cathédrale de Coïmbre aurait été bâtie, sous le règne d'Alfonse Henrique de l'an 1160 à l'an 1180, ou peu s'en faut.

Tel serait l'âge du monument. C'est une église romane, à trois nefs, à trois absides. Archivoltes du portail Ouest, chapiteaux de l'extérieur et de l'intérieur, corniches, ici tout est roman, et de bonne époque.

Il n'est pas sans intérêt d'établir une comparaison avec ce qui se passait chez nous à la même date. Tandis qu'au fond du Portugal la Sé de Coïmbre était édifiée suivant les plus pures données des traditions romanes, dans notre patrie, l'architecture gothique était déjà formée, et jetait l'un de ses plus beaux, peut-être le plus beau de ses chefs-d'œuvre : j'ai nommé Notre-Dame de Paris.

Le synchronisme est parfait. Écoutons ce maître artiste et ce maître archéologue que fut Viollet-le-Duc : « En 1160, Maurice de Sully, évêque de Paris, . . . fit commencer la cathédrale que nous voyons aujourd'hui. . . En 1196, il mourut, laissant cinq mille livres pour couvrir le chœur en plomb. Donc, alors, le chœur était achevé jusqu'au transept, ce que vient confirmer le caractère archéologique de cette partie de Notre-Dame de Paris. Il y a tout lieu de croire même que la nef était élevée alors jusqu'à la troisième travée (après les tours) à quelques mètres au-dessus du sol ⁽¹⁾. »

Le rapprochement est curieux, sans doute. Toutefois ne nous étonnons pas trop de cette divergence dans les conceptions architectoniques d'une même époque. A un degré moindre, il existe aussi chez nous des écarts, suivant la région considérée.

Revenons à la cathédrale portugaise. Le majestueux édifice s'élève à mi-côte, sur l'éminence occupée par la ville de Coïmbre. Son plan est rectangulaire. Les faces Ouest (grand portail) et Nord sont seules dégagées, mais permettent de juger l'aspect extérieur de ce colosse de pierre, dont l'allure est aussi militaire que religieuse :

(1) *Diction. raisonné de l'archit. française*, t. II, p. 286.

les contreforts, montant de fond, aux parois absolument verticales, sont de véritables tours carrées, dont les quatre principales flanquent les quatre angles du monument (pl. VIII). Point de bandeaux, point de corniches; mais à la partie haute des murs, d'où n'émerge ni comble ni coupole, une ceinture continue de créneaux se profilant sur le ciel. On a fait remarquer avec raison que l'architecture portugaise, comme la monarchie portugaise elle-même, s'était constituée austère et forte pour la lutte, car là les guerres nationales étaient aussi des guerres religieuses. L'église n'était pas seulement le lieu de la prière, c'était aussi le centre et la dernière enceinte de la citadelle, où la garnison se retirait en désespoir de cause pour se défendre jusqu'à la mort, du haut des créneaux qui couronnaient les murailles sacrées⁽¹⁾.

La façade principale, qui regarde l'Ouest, montre le magnifique porche de maître Robert. Quoique rongé par le temps, cet ouvrage est encore admirablement beau. Taillé dans un massif de maçonnerie saillant sur le reste de la façade, il est composé de nombreuses archivoltes plein cintre, retombant sur des colonnes dont la plupart ont conservé bases et chapiteaux. Ce porche rappelle moins les compositions de l'école bourguignonne ou de l'école auvergnate que celles de l'école poitevine.

Mais ce qui rend le portail de la Sé tout à fait remarquable, c'est la tribune superposée au porche, tribune creusée dans le même massif saillant de maçonnerie, et qui semble être une répétition du porche, à l'étage supérieur, avec les mêmes archivoltes et les mêmes retombées. Devant la tribune, une balustrade (refaite postérieurement) s'appuie sur une très gracieuse ligne de machicoulis.

Ainsi composé, ce porche à deux étages, d'un effet superbe, d'un merveilleux grandiose, est, croyons-nous, une chose unique en architecture. Nous avons soumis le cas à plusieurs hommes des plus compétents en la matière, et nul d'entre eux ne s'est souvenu d'avoir rencontré, dans ses études archéologiques, le parti que nous venons de signaler.

Les murs sont percés de quelques rares baies. Celles qui n'ont pas été retouchées rappellent surtout les caractères de l'école poitevine.

⁽¹⁾ Inutile d'ajouter que la Sé de Coïmbre n'est pas sans quelque analogie avec les églises fortifiées de l'Auvergne.

Il est fâcheux, pour l'harmonie générale du monument, que des restaurations et modifications plus ou moins heureuses aient été pratiquées à des époques ultérieures. Tel qu'il est cependant, peu d'édifices romans présentent plus d'unité dans leur ensemble. Nous regretterons que la partie haute de l'avant-corps de la façade principale ait été repris, en 1839, avec moins de talent que de bonne volonté; mais comment garder rancune à l'architecte manuélin ⁽¹⁾ qui, démolissant l'entrée latérale Nord, a construit, à la place, l'amusant placage qu'on voit aujourd'hui?... Sans doute, il eut tort; mais quel homme d'esprit! Il s'appelait, à ce qu'on croit, João de Castilho. L'édicule adossé contre les murs va du sol aux créneaux; on y remarque une grande richesse d'ornementation et de figures symboliques : déjà se montrent des essais rappelant les ordres dorique et corinthien; c'est la Renaissance qui pointe. Ce hors-d'œuvre si réussi reçut le nom de *Porte Spécieuse*.

Je me range à l'opinion du savant Varuhagen en attribuant à João de Castilho la Porte Spécieuse. «Castilho, dit incidemment Varuhagen dans une Notice consacrée à Lisbonne, alla sûrement à Coïmbre. Je regarde comme certain que le placage en pierre d'Ançã de la Sé-Velha est de son temps. Or les bustes dans les médaillons, les merveilleuses arabesques, les niches en coques marines, les balustres, les vases, les pilastres striés, tout cet étalage de Renaissance dorique et corinthienne qu'on voit ici, me fait croire *sans doute* que nous sommes en face d'une œuvre de Castilho, déjà à moitié converti aux doctrines de Vitruve ⁽²⁾.»

Sur la même face Nord, on trouve, fixé dans le mur, un tombeau de pierre contenant, dit une inscription, les restes de don Sesnando, premier comte de Coïmbre. Les caractères de l'inscription peuvent être de l'époque de Jean 1^{er}, comme celle de Manuel, c'est-à-dire du xv^e siècle; ils sont donc beaucoup plus modernes, de toute façon, que le vieux Sesnando, mort en 1091. Il semble cependant que les restes du comte aient été là transportés, d'une autre église, par exemple de l'église San João d'Almedina, fondée par ledit comte. Brandão suppose ⁽³⁾ que, bien que l'inscription soit relativement

(1) On appelle architecture *manuéline* un style véritablement propre à la nation portugaise, et qui parut dans la seconde moitié du xv^e siècle, vers le règne de don Manoel.

(2) *Notícia histor. do Mostiero de Belem.*

(3) *Monarchia lusitana*, p. III, l. 8. c. 4.

récente, le tombeau fut à la place qu'il occupe actuellement, dès la mort de Sesnando. Il met en avant, à l'appui de son opinion, un fait historique, à savoir qu'on n'enterrait pas autrefois dans les églises même les plus grands princes. Sans doute; mais la plus grande preuve que Brandão s'est trompé dans sa supposition, c'est qu'à la mort de Sesnando (1091), la vieille Sé n'existait pas.

Voici l'épithaphe du fameux guerrier :

Aqui jaz hum que em outro tempo foy grande varom,
Sabedor, e muito eloquente, avondado e rico; e agora
Hé pequena cinza ançarada em este moimento.
E com el jaz o seu sobrinho. Dos quaes hum
Era já velho, et outro mancebo. E o nome do tio
Sisnando, e Pedro avia nome o sobrinho

Ce qu'on peut traduire, en langage métrique, de la façon suivante :

Ci-gît celui qui fut jadis un grand baron,
Sage, éloquent, puissant et riche; et maintenant,
C'est un peu de poussière au fond de ce sépulcre.
Et ci-gît, avec lui, son neveu. Le premier
Est mort vieux; le second, tout jeune. Et vous saurez
Que le vieux fut Sisnand, et le jeune homme Pèdre.

Je ne sais plus où j'ai lu que cette inscription, relativement nouvelle, était la traduction de l'inscription latine primitive; cela n'a rien que de très vraisemblable. D'ailleurs la syntaxe et le style paraissent indiquer, non pas une composition originellement portugaise, mais une version du latin.

Pour le dire en passant, Sisnando fut un homme fort remarquable, sorte de *condottiere*, comme il y en avait beaucoup alors, ayant servi d'abord dans le camp mauresque, puis dans le camp chrétien. C'était un Mozzarabe, fils de David, seigneur de Tentugal. Il avait été, dans sa jeunesse, à la cour arabe de Séville, ainsi qu'à l'armée musulmane, et s'était élevé jusqu'au poste de vizir du Divan, c'est-à-dire membre du suprême Conseil de l'émir sarrasin. Dégouté de la cour de l'émir, il prit du service à celle du roi de Castille et Léon, Ferdinand le Grand. Il se distingua tellement par sa bravoure et ses capacités d'administrateur, que don Fernand le créa comte ou gouverneur des « Terres au midi du Douro », ou

de ce que l'on appelait à cette époque *comté de Coimbre*. Sisnando resta comte de Coimbre durant vingt-sept ans, et son gouvernement fut éclairé, bienfaisant et productif. Plusieurs de ses ouvrages d'utilité publique existent encore. . . Il ne fit pas seulement construire des châteaux forts, mais des églises, des monastères, des ponts, des chaussées. Bien qu'il reconnût la suzeraineté des rois de Castille et Léon, il était en réalité seigneur indépendant sur son comté, distribuant même des terres à qui bon lui semblait sans demander autorisation au suzerain.

Pour en finir avec l'extérieur de la vieille Sé, disons encore ceci, qu'au centre du monument s'élève un dôme fort médiocre, mais dont les anciens « maîtres des œuvres » ne sont pas coupables. Il date du xvii^e siècle. Antérieurement, la *croisée* portait une tour carrée, à trois étages, percée de fenêtres sur les quatre faces. C'était là sans doute une tour d'observation, une *atalaya*, comme on dit en Espagne. Son existence nous est révélée par un ancien mémoire, dont l'auteur ajoute : « Cette tour menaçant ruine, l'évêque don Antonio de Vasconcellos-Sousa donna l'ordre de la démolir, et fit faire un dôme à la place⁽¹⁾. »

L'intérieur de la cathédrale a subi de nombreuses altérations, comme l'extérieur, et plus encore. Néanmoins l'ensemble est très remarquable. Les chapiteaux, comme ceux de l'extérieur, rappellent nos chapiteaux français du xi^e siècle, plutôt ceux des écoles auvergnate et poitevine. Les piliers ont été recouverts d'*azulejos*, c'est-à-dire de carreaux de faïence dans une tonalité bleue. Cette singulière ornementation doit remonter assez loin, car voici ce que nous apprennent les textes : lorsque don Jorge d'Almeida (qui fut évêque de Coimbre de 1483 à 1543) fit construire le superbe retable de la *capella-môr*, le mur qui resta par derrière était recouvert d'*azulejos*. Il paraît que ces carreaux décoratifs provenaient d'une fabrique située à Séville⁽²⁾.

Nous ne nous étendons pas dans ce mémoire sur les retables, sculptures, arrangements de chapelles plus ou moins réussis, dont le xvii^e et le xviii^e siècle principalement ont gratifié la vieille cathédrale. Mais nous voulons nous arrêter quelque peu sur un curieux édifice du xiv^e siècle, qui figure aujourd'hui dans le transept Nord,

(1) Manuscrits de la Bibliothèque nationale de Lisbonne (Torre do Tombo).

(2) Arch. de Tombo.

et qui se trouvait jadis au centre même de l'église ; la sépulture de dona Bataça. Quelle était cette dame? . . . Sur le tombeau, cette inscription :

Aqui jaz dona Bataça, neta do imperador da Grecia.

Ci-git dona Bataça, petite-fille de l'empereur de Grèce.

Peu d'histoires sont aussi singulières que celle de Bataça. L'empereur de Grèce (ou mieux d'Orient) dont il est ici question, c'est Théodore Lascaris, dit le Jeune. Ce prince laissa d'abord un fils, qui fut l'infortuné Jean IV, le pauvre enfant à qui Michel Paléologue vola sa couronne et fit arracher les yeux, — puis une fille nommée Irène.

Quelques amis fidèles des Lascaris purent sauver Irène, et la conduisirent en Italie. Là, plusieurs années s'étant écoulées, elle épousa Guillaume, comte de Vintimiglia, gentilhomme génois. De ce mariage naquit Bataça ; ce nom bizarre ⁽¹⁾ serait-il une corruption du grec *Baptiza*?

Poursuivie par ses ennemis, Irène dut s'enfuir, avec Bataça, dans le royaume d'Aragon. Elle fut bien accueillie par le roi don Pedro III ; la jeune Bataça se lia d'amitié profonde avec l'infante Isabelle, fille du roi.

Lorsque cette princesse épousa don Diniz, roi de Portugal, Bataça l'accompagna (1282) à la cour portugaise, où les chroniqueurs nous apprennent qu'elle rendit de grands services à la famille royale. Elle fut, paraît-il, le premier précepteur de l'infant don Alfonso, qui devint Alphonse IV.

En 1235, Bataça fut unie à don Martim Annes, riche gentilhomme portugais. Étant devenue veuve et n'ayant pas eu d'enfants, elle donna toute sa fortune au chapitre de Coïmbre. Et voilà comment la petite-fille de l'empereur de Grèce fut inhumée dans la vieille Sé.

Son tombeau, de marbre, est d'un art assez grossier. Sur le dessus, on voit la statue de Bataça, plus grande que nature, portant le vêtement de religieuse. La tête repose sur un coussin maintenu par deux anges. Aux pieds de la statue, un lion.

Cette statue, nous le répétons, est des plus barbares, et les

(1) Autre orthographe : Vetaça.

anges également. Rien de tout cela ne rappelle l'art admirable qui régnait à la même époque en France, cet art dont les figures sculptées sont de purs chefs-d'œuvre de grâce, de sentiment, de vérité.

J'ai vu, dans le monastère de Santa Clara, qui fait face à Coïmbre, de l'autre côté du rio Mondego, le tombeau de la reine Isabelle (sainte Isabelle ou sainte Élisabeth de Portugal, *a rainha santa*), la protectrice et l'amie de Bataça ⁽¹⁾. Ce tombeau, pour être plus riche que celui que nous venons de décrire, n'est pas d'un art plus pur. La gaucherie du sculpteur n'est nullement de la naïveté, mais de la lourdeur de main. On rencontre en Portugal de belles œuvres d'architecture, mais il faut bien avouer que la sculpture est absolument inférieure; on peut presque dire qu'elle n'existe pas.

Le tombeau de Bataça porte, comme décoration, des écus ou boucliers enfermés dans des arcatures. Ces écus présentent chacun une aigle à deux têtes, se détachant en relief sur le fond. L'aigle à deux têtes, emblème des empereurs, rappelle l'origine illustre de la défunte; grâce à ce symbole, le voyageur étranger devine qu'il est en face d'un problème historique, mais ce n'est pas le *cicerone* qui lui donnera la solution!

Nous avons nommé les deux architectes de la cathédrale de Coïmbre : maître Bernard et maître Robert. Ces artistes étaient des Français, aucun historien ne le nie; et l'on comprend mieux alors quels points de ressemblance peuvent exister entre les œuvres bâties en Portugal à l'époque qui nous occupe et celles qu'on avait bâties en France quelque cinquante ans auparavant. Le hasard nous a conservé le nom de deux maîtres français de Coïmbre; mais combien d'autres de nos compatriotes ont dû travailler dans le même temps, dans les mêmes régions, et dont le souvenir est complètement perdu!

Cela n'est pas une simple supposition; c'est un fait qu'il est possible d'établir historiquement. Alphonse VI, le Brave (ou l'Empe-

⁽¹⁾ Le tombeau de la reine Isabelle se trouvait d'abord dans le *vieux monastère* de Santa Clara, dès longtemps envahi par les sables; il est aujourd'hui dans le *nouveau monastère*, sur la hauteur. La sainte est représentée vêtue du costume des clarisses, suivant son désir. Je me rappelle avoir lu, à la Bibliothèque nationale de Lisbonne, un acte de sainte Isabelle par lequel elle ordonne qu'on l'ensevelisse recouverte du costume de l'Ordre, avec la corde autour de la ceinture. — Bataça prit sans doute le voile en même temps que sa maîtresse.

reur), roi de Léon, Castille et Galice (1065-1109), eut des relations continues avec la France⁽¹⁾. Il fut marié deux fois, deux fois avec des Françaises, d'abord avec Inès (Agnès), fille de Guillaume d'Aquitaine, puis avec Constance, fille du duc de Bourgogne. « Il introduisit, dit Milà Fontanals⁽²⁾, les manières et les personnes étrangères en Castille et Léon. Résolu, dès l'époque de son second mariage, à reconquérir sur les Mores Tolède, l'antique capitale des Goths, il tira parti de ses nouvelles parentés et de la bonne disposition des peuples voisins⁽³⁾. Il reprit en effet Tolède (1085) avec le concours d'un grand nombre de chevaliers surtout Français, mais aidés d'Allemands et d'Italiens, et appelés indistinctement *Francs*, comme on dit encore dans le Levant.

« Entre les auxiliaires se trouvaient Raymond de Bourgogne et Henri de Besançon⁽⁴⁾, princes qui, par mariage avec des filles de Alphonse VI, firent souche de nouvelles dynasties dans la péninsule. Ils vinrent accompagnés de beaucoup de Bourguignons et de Gaulois méridionaux.

« Ces étrangers gagnèrent des terres et des honneurs, et contribuèrent en grande partie à la repopulation des pays conquis. Il n'y eut pas de ville qui n'eût son faubourg des Francs. *No hubo ciudad que no tuiese su barrio de los Francos.*

« Ces nouveaux venus apportèrent leurs usages et leurs arts. Mais, tout cela fut peu de chose en comparaison de l'influence ecclésiastique et littéraire. Le célèbre Bernard, moine de Cluny⁽⁵⁾, qui avait suivi les princes bourguignons, fut le premier archevêque de Tolède; et l'on vit bientôt sur les sièges de Braga, Ségovie, Sigüenza, Osma, Coïmbre, Salamanque, un religieux de Moissac, deux d'Agen, un de Bourges, un de Limoges et deux du Périgord. . .

« Par l'influence de ces prélats, et principalement de don Bernardo, l'antique rituel gotique⁽⁶⁾ ou mozarabe fut remplacé par le gallican. Dès lors, suivant Marina, changèrent d'aspect la politique

(1) On entend bien dans quel sens nous prenons ici ce mot.

(2) *Observ. sobre la Poesia popular.*

(3) Voir Zurita.

(4) Le même que nous avons rencontré déjà sous le nom de Anrique ou don Henrique, comte de Portugal et père du premier roi.

(5) Tout le monde sait l'importance de l'Ordre de Cluny dans l'architecture romane.

(6) C'est à dessein que nous adoptons ici l'orthographe espagnole.

ecclésiastique et civile, et l'ordre des offices divins, « sans en excepter l'écriture, parce que l'empereur (Alphonse VI), à la prière des Francs, fit commandement d'adopter dans le royaume la lettre gallicane ou française, au lieu de la gotique. »

Cette citation d'un éminent critique littéraire de l'Espagne montre ce que dut être l'influence française dans la péninsule, au commencement et durant tout le cours du XII^e siècle, surtout pour repeupler les pays conquis. Tous ces évêques arrivés des Gaules étaient des constructeurs obligés. D'où donc auraient-ils fait venir les artistes et les ouvriers qui leur étaient nécessaires, sinon de leurs pays d'origine ?

Nous pouvons répéter avec l'Espagnol Caveda : « Ce n'est pas seulement dans les documents écrits qu'on rencontre abondamment la preuve d'une émigration de maîtres des œuvres français ; les monuments eux-mêmes l'attestent d'une façon manifeste ⁽¹⁾. » Et Caveda n'était pas seulement archéologue et critique d'art, il était architecte.

En ce qui concerne plus spécialement le Portugal, qui se trouvait être pays de conquête, à l'époque qui nous occupe, ceux qui le conquièrent, Henri le Bourguignon et son fils don Alphonse Henrique, avaient des raisons de faire venir directement de France les clercs et les chevaliers qui les secondaient dans leur croisade contre les Mores. Le premier, dès le temps où, soldat de l'empereur, Alphonse VI, il travaillait si bien pour ledit empereur, que celui-ci lui donnait sa fille et le comté de Galice (Portugal) ; le premier, disons-nous, cherchait peut-être déjà le moyen de se rendre plus tard indépendant et de fonder un État séparé. Quelle meilleure politique que de s'entourer de compatriotes, auxquels il faisait des avantages considérables dans une nouvelle patrie ? . . . Il s'efforçait, donc, en habile homme, d'opposer l'élément français à l'élément castillan et léonais qui bientôt devait représenter l'ennemi.

Continuant cette politique, Alphonse Henrique, celui qui se rendit indépendant et fut le premier roi de Portugal, tira de France, non seulement des Bourguignons, mais plus généralement des Gaulois méridionaux, suivant l'heureuse expression de Fontanals, c'est-à-dire des Aquitains, des Poitevins, des Auvergnats.

De véritables colonies franques se fondèrent sur le sol portugais,

(1) *Ensayo histor. sobre los diversos gener. de arquitectura.*

une, par exemple, à Guimarães; une autre dans le Haut-Minho. De toutes parts, en ces terres fraîchement conquises, il y avait des prélats, des moines (dont plusieurs certainement architectes, avec des escouades d'ouvriers monastiques), des chevaliers et maîtres d'ordres militaires, Français de naissance, ou du moins originaires de la France. Sous les premiers rois de Portugal, on vit se former des municipalités entièrement composées de Franes, telles que Villa-Verde, Athouguia, Lourinhão, Ponte-de-Sor, Azambuja . . .⁽¹⁾

Parmi tant d'émigrants vinrent aussi, sans aucun doute, des artistes et des hommes de métier. Ajoutons ce qu'Ordéric, écrivain contemporain, appelle des *soldats-ouvriers* ⁽²⁾. C'étaient de braves aventuriers, qui faisaient le coup de lance dans la bataille, et qui, pendant les époques de calme, reprenant leurs outils de métier, faisaient le coup de truelle ou le coup de ciseau. Tous ces gens apportaient avec eux leurs méthodes de travail, leur goût, leurs secrets professionnels, disons même le désir de rappeler, soit pour eux, soit pour les fondateurs des monuments dressés par leurs mains, les édifices de la mère patrie.

Ainsi s'explique la ressemblance — la similitude presque absolue, avons-nous écrit, — qu'on remarque entre les églises romanes du Portugal et les nôtres : même parti, même appareil, même ornementation sculpturale. Cela ne prouve nullement que l'architecture romane en Portugal soit une importation étrangère; elle a ses caractères propres, que nous connaissons et reconnaissons. Mais il est incontestable qu'il s'est produit, à partir de la fin du XI^e siècle, une *poussée* d'art français, qui donne une explication de la parenté très proche de nos édifices français avec certains édifices portugais.

D'ailleurs, à cette époque, les monuments de toute l'Europe latine, comme la langue elle-même (la langue romane), offrent des traits communs qui tendraient à prouver que tous les royaumes d'alors, morcelés à l'infini par le système féodal, retrouvaient une unité très réelle dans ce nom de Rome, qui leur servait de ralliement. Les chevaliers allaient guerroyer de pays en pays, comme les troubadours allaient chanter romances de château en château, comme les maîtres d'œuvres allaient construire de ville en

⁽¹⁾ Voir *Historia*, par Alex. Herculano.

⁽²⁾ Mandés de Normandie par un certain comte Robert, pour la reconstruction de Tarragone.

ville. Et tous ces hommes, partis de points si différents, se trouvaient être en quelque sorte les citoyens d'une république idéale, la *Romanie*, dont la Rome chrétienne était la capitale comme la Rome antique avait été la capitale du monde civilisé.

C'est avec une véritable joie que le voyageur français, pour peu qu'il soit archéologue, se trouve vis-à-vis de la cathédrale de Coïmbre ⁽¹⁾ comme vis-à-vis d'une ancienne connaissance. Cette joie, je l'ai bien souvent éprouvée : et je veux, en terminant, saluer ici nos deux compatriotes, maître Bernard et maître Robert, les auteurs du chef-d'œuvre d'architecture qui décore de sa sévère silhouette la « ville riante de toute part », *urbem undique ridentem*, suivant le joli mot d'un historien du pays.

Émile EUBE,

Membre correspondant de la Société des Antiquaires de France.

(1) Plusieurs évêques de Coïmbre furent des Français.

L'ANCIENNE COLLÉGIALE DE SAINTE-MADELEINE DE BESANÇON

ET

SON PORTAIL À FIGURES DU XIII^E SIÈCLE,

PAR M. JULES GAUTHIER,

Archiviste du Doubs.

Sur la rive droite du Doubs, à l'extrémité du pont romain de Battant, qui unit l'antique métropole de Besançon et son *suburbium*, le zèle d'un grand prélat, l'archevêque Hugues le Grand, avait commencé au milieu du xi^e siècle la construction d'une église collégiale qui devait être, sous le vocable de sainte Madeleine, une annexe des deux cathédrales de Saint-Étienne et de Saint-Jean. Les fondements de cet édifice avaient été jetés sur les ruines d'une fontaine dédiée jadis à Marc-Aurèle par les Bisontins reconnaissants des bienfaits de l'aqueduc d'Arcier, et tous les matériaux désirables étaient sortis, sans dépense, des arènes de Vesontio, dont les débris gigantesques entraient presque entiers dans le patrimoine du nouveau chapitre. Le xii^e siècle acheva l'église neuve, en l'orientant suivant l'usage liturgique, c'est-à-dire en tournant l'abside du côté de l'Est, l'entrée principale, du côté du couchant; au dehors, son ornement principal fut une haute tour à triple étage d'architecture, dont le décor offrait quelque analogie avec les trois clochers que l'art roman en pleine sève bâtissait à la même date et dans la même ville sur le chœur de l'église abbatiale de Saint-Paul, à l'entrée de la cathédrale de Saint-Étienne, enfin à gauche de l'abside Est de la cathédrale de Saint-Jean. Ce campanile dont j'ai retrouvé un dessin inédit, comportait à sa base deux grandes

arcades cintrées moulurées en retraits successifs, outre une troisième baie donnant accès de ce porche dans le collatéral droit de l'édifice. Le premier étage était sur chaque face percé de deux baies géminées dont le plein cintre avec archivoltte reposait sur des colonnettes à chapiteaux feuillagés; un second étage possédait des ouvertures identiques, surmontées chacune d'un œil-de-bœuf d'assez large dimension, précédant immédiatement la corniche finale coiffée d'une flèche en charpente aiguë et octogonale. Cette tour, qui devait dater de la première moitié du XII^e siècle, paraissait d'un style tellement ancien aux érudits comtois des derniers âges, que l'un d'eux, le jésuite Léopold Prost, qui vivait en 1700, en fit honneur à Marc-Aurèle et chercha, par amour-propre de quartier sans doute, à reconnaître dans ses arcades inférieures les restes d'un arc de triomphe antique⁽¹⁾. Quoi qu'il en soit de ce naïf commentaire, ce clocher fut dès le XIII^e siècle tout ce qui survécut de la première construction de la collégiale de Sainte-Madeleine, qui simplement couverte en charpente s'effondra en 1221 dans un incendie colossal qui consuma tout le quartier voisin du pont et anéantit tous les bâtiments du chapitre⁽²⁾. Les chanoines ne se découragèrent point; aidés par les archevêques qui disposèrent en leur faveur des revenus de plusieurs notables églises, secourus par les Bisontins, qui sans distinction de paroisse ne manquèrent pas, durant de longues années, de léguer quelques sommes à l'œuvre de Sainte-Madeleine, ils purent bientôt entreprendre un nouveau vaisseau plus vaste et plus grandiose que l'ancien. Le plan, conçu dans le style gothique qui partout, du nord au midi de la France, enfantait alors des merveilles, avait été donné par quelqu'un des maîtres inconnus qui dans la région sortaient de terminer nos

(1) Voir le n^o III des Pièces justificatives.

(2) «Anno ab incarnatione Domini m. cc. xxi, in festo martyrum Proth[as]i et Hyacinthi destructe fuerunt domus ecclesie B. Marie Magdalene vehementi incendio funditus, et quidquid fere erat circa pontem in primo galli cantu. Tempore vero domini Frederici Texararii et hujus ecclesie decani, et D. Guidonis cantoris, diaconi, D. Johannis de Fondrement, presbiteri, D. Henrici archidiaconi Bisuntini, D. Stephani Columbi, diaconi, D. Stephani Blondini, subdiaconi, D. Petri de Chanence, subdiaconi, D. Huonis, subdiaconi, D. Theobaldi, subdiaconi, D. Thome, subdiaconi, hujus ecclesie canonicorum, cum labore nimio et expensis maximis Dei adjutorio honorifice refectæ fuerunt et reparatæ. Per omnia benedictus sit Deus, amen, amen.» (Extrait d'un antique lectionnaire de Sainte-Madeleine, par l'abbé J.-B. Fleury, XVIII^e s. Bibliothèque de Besançon, ms. n^o 198, p. 184.)

belles églises cisterciennes, ou peut-être par quelque ouvrier sorti des chantiers de Lausanne, venu dès 1237 pour jeter sur les murs romans de la cathédrale de Saint-Jean cette voûte légère que Quicherat déclarait un jour en ma présence la plus élégante et la plus aérienne qu'il ait jamais rencontrée.

Quoi qu'il en soit, ce plan comprenait trois nefs, suivant les contours et peut-être les fondations de la primitive bâtisse et communiquant entre elles par des arcades en tiers-point. La grande nef était terminée par un chevet à cinq pans; le collatéral de gauche par une absidiole, à trois pans seulement, éclairée d'une fenêtre unique; enfin le collatéral de droite empruntait en guise d'abside la base du vieux clocher dont nous avons déjà parlé, et dont les deux portes extérieures furent garnies d'un remplage, celle du fond étant réduite en fenestrelle. Faute d'argent sans doute, l'église neuve, sur le flanc Nord de laquelle se profilaient les quatre allées d'un cloître, ajouré de quarante-huit arcatures, fut arrêtée dans son développement dès la septième travée en partant du sanctuaire. Ce pourrait être aussi faute de place, car la façade principale vint se heurter contre les logis des chanoines et des chapelains; en tous cas, au xiv^e siècle, on considéra le vaisseau comme achevé, puisque, le 3 octobre 1370, l'église reçut d'un suffragant, frère Clément, évêque de Domocus, sa consécration définitive⁽¹⁾; un siècle et demi s'était écoulé depuis l'incendie qui avait motivé sa reconstruction. Des sept travées de la grande nef uniformément voûtées en croisées d'ogive, l'une, la seconde en partant du chœur, avait une dimension double des autres et partant deux compartiments de voûte, pour ce motif qu'elle faisait face au débouché d'un porche latéral de large envergure, ouvrant sur la rue d'Arènes et servant de principale entrée à l'église. Ce porche et la majeure partie de la grande nef et du collatéral droit étaient achevés en 1281, puisque le 4 mai de cette année l'archevêque Endes de Rougemont l'ouvrit au culte en consacrant son maître-autel et l'autel absidal du collatéral droit, dédié à saint Michel et placé à la base du clocher⁽²⁾. Dans l'œuvre du xiii^e siècle, pour masquer

⁽¹⁾ Nous donnons en annexe le texte de cette charte inédite de consécration, Pièces justificatives, n^o I.

⁽²⁾ «Anno Domini M. cc. lxxvi, in crastino Inventionis Sancte Crucis [iv maii], que fuit dominica tertia post Pascha, dedicatum fuit majus altare hujus ecclesie cum altari S. Michaelis per reverendum patrem Odonem, archiepiscopum Bisuntini-

certaines irrégularités extérieures dues à l'utilisation de ce même clocher, posé légèrement en oblique par rapport à l'axe principal du vaisseau, le maître architecte avait créé plusieurs chapelles, l'une dédiée à sainte Catherine, épaulant le grand portail latéral, sur le flanc du collatéral de droite; l'autre sous le vocable de saint Claude, entre l'aile Est du cloître et l'absidiole de gauche. Plus tard, huit autres chapelles vinrent s'ouvrir sur les bas-côtés de la collégiale, supprimant d'une part l'allée Sud du cloître, envahissant de l'autre et rétrécissant le sol de la rue d'Arènes. Ces détails, indispensables sur l'orientation et les dispositions générales de l'édifice dont nous restituons le plan, étant connus, ajoutons-y que l'église Sainte-Madeleine mesurait dans œuvre 48 mètres de long sur 32 mètres dans sa plus grande largeur, et que sa grande nef était haute de 16 à 18 mètres sous clef.

Notons encore au point de vue de sa durée qu'en 1665 les voûtes des cinq premières travées de la collégiale en partant de la façade s'effondrèrent et ne furent point relevées, et que cet état de ruine s'aggravant encore détermina, en 1734, la construction d'une nouvelle et gigantesque bâtisse, en style néo-grec ou néo-latin, qu'éleva l'architecte bisontin Nicole, et qui, malgré ses imperfections, reste encore aujourd'hui le plus beau et le plus grand des édifices religieux de Besançon, sa cathédrale exceptée ⁽¹⁾.

Dans cette destruction radicale disparurent pêle-mêle le clocher roman, au flanc duquel on avait accroché dès le xv^e siècle un carillon frappé par le populaire Jacquemard; le chœur, doté vers 1320 d'un second étage réservé aux seuls chanoines, ainsi qu'on en rencontre quelques-uns en Allemagne ou en Italie (notamment à Modène) ⁽²⁾; enfin, perte plus particulièrement regrettable, le

num. » (*Ancien ordinaire de Sainte-Madeleine*, transcrit par l'abbé J.-B. Fleury, ms. 988. Bibliothèque de Besançon.) — Cf. J.-J. Chillet. *Vesontio*, 1618, II, 281.

⁽¹⁾ Pour restituer le plan de l'église de la Madeleine je me suis servi d'un plan d'ensemble dressé en 1737 (Archives du Doubs, *série C*), de vues cavalières de Besançon, peintes ou gravées de 1575, 1614, 1618, 1629 et 1694, conservées soit au Musée, soit à la Bibliothèque de Besançon, soit aux Archives départementales du Doubs.

⁽²⁾ Cette division en deux étages du chœur des chanoines, limitée à l'abside à cinq pans terminant la grande nef, était due aux libéralités de Guillaume de Presles, contenues dans son testament du 1^{er} juin 1316 : « Item do et lego C libras stephaniensium pro constituendis et faciendis duabus capellaniis altera super alteram in ecclesia Beate Marie Magdalenes Bisuntine, in loco ubi capitulum voluerit

portail latéral, illustré de nombreuses statues que nous allons décrire et restituer.

Si dans la période de l'art roman les grandes lignes de l'architecture sont souvent rehaussées avec un luxe encore discret de sculptures et de bas-reliefs, la statuaire proprement dite n'apparaît avec profusion qu'au *xiii^e* siècle, au moment de l'efflorescence radieuse de l'art gothique, pour décorer avec une richesse inouïe les portiques de ses principales églises. De 1200 à 1260, de grands artistes se révèlent, dont la pensée, servie par un habile ciseau, enfante par milliers de monumentales figures tantôt couronnant le fronton des cathédrales et apparaissant triomphantes dans les airs, tantôt descendant en longs cortèges et se rangeant autour des portes pour recevoir les fidèles ou les pèlerins et les préparer aux splendeurs rayonnantes de l'or des autels, des couleurs étincelantes des vitraux, des fresques et des tapisseries.

Paris, Bourges, Chartres, Amiens et, plus près de la Franche-Comté, Lausanne, pour ne citer que quelques noms, ont gardé à travers les âges le merveilleux décor de portails couverts de statues d'évêques et de saints qui restent l'orgueil de leurs cathédrales. Dans notre pauvre pays de Haute-Bourgogne, où l'or a toujours été plus rare que le fer, où les gens de guerre ont foisonné toujours plus que les artistes, deux églises seulement furent dotées par les sculpteurs du *xiii^e* siècle de portails dignes d'être rapprochés de ceux que nous venons d'énumérer : la collégiale de Sainte-Madeleine de Besançon et l'abbatiale des bénédictines de Château-Chalon. Grâce à Dunod, dont l'érudition patiente a sauvé tant de documents précieux, nous avons une gravure du portique de Château-Chalon en son entier, et des huit grandes figures de pierre que la critique naïve du vieil historien ne parvint pas à déterminer sans erreur.

Il fut plus heureux en décrivant — à loisir, il est vrai, puisqu'il l'avait eu longtemps sous les yeux, — le portail de l'église Sainte-Madeleine au moment même où des iconoclastes inconscients allaient le faire à jamais disparaître. Laissons-lui la parole, sauf à corriger

ordinaire. Item quod dictum capitulum teneatur facere fundamentum dictarum capellaniarum. Et si aliquid de dictis C libris post constructionem dictarum capellaniarum supersit, volo et precipio quod illud residuum cedat in usus ornamentorum dictarum capellaniarum.» — *Cartul. de Sainte-Madeleine*. Coll. Droz (Exempl. de la Bibliothèque Droz des Villars, f. 368 v^o-369.)

et à compléter sur quelques points une description qu'il était jusqu'à présent difficile de comprendre dans ses détails en l'absence de tout dessin et de tout fragment de sculpture.

Dans l'église fondée par Hugues le Grand et abandonnée en 1737, « il y avoit, dit Dunod, deux choses remarquables : la première que les chanoines avoient un chœur vaste, séparé de celui du peuple et bâti au fond de la nef, sur une voûte soutenue par des piliers; la seconde que la principale entrée étoit au côté, par un vestibule orné de petits bas-reliefs et de statues de grandeur naturelle, au nombre de quatorze, sept de chaque côté, qui représentoient la Synagogue et l'Église. On trouvoit à droite en entrant les statues de Melchisédec, d'Élie, de saint Jean-Baptiste, de la Synagogue sous la figure d'une femme, de Moïse, d'Isaïe et du roi David; et, en sortant, celles de saint Pierre, de saint Jean, de saint Paul, de l'Église sous la figure d'une femme, de saint André, de saint Jacques le Mineur et de saint Thomas. L'on connoît ces statues par les symboles qu'elles tiennent à la main, et il m'a paru qu'il y en avoit quelques-unes qui représentoient au naturel des personnes vivantes au tems que l'église fut bâtie ou qui étoient mortes depuis peu; ce qui étoit assés ordinaire dans les portails des anciennes églises » ⁽¹⁾.

Dunod fait ici fausse route, et s'il a reconnu exactement onze des quatorze figures représentées dans le portail, l'idée fausse qui les lui fait supposer contemporaines ou à peu près de l'archevêque Hugues le Grand (qui vivait en 1050) l'entraîne à reconnaître dans la statue de Melchisédec le portrait du prélat, et dans un cul-de-lampe en forme d'église, la reproduction de la collégiale de la Madeleine. Cette première déduction l'entraîne encore plus loin : Élie tenant à la main les deux roues d'un char, devient pour Dunod l'image de Gaucher de Salins, père de notre archevêque Hugues I^{er}, et ces deux roues rappellent le mécanisme élévatoire des sauneries de Salins, dont les bâtimens seraient figurés dans le soubassement de la statue. De conjectures en conjectures tout aussi plausibles, les figures de l'Église triomphante et de la Synagogue détronée deviennent Hermengarde, femme du roi de Bourgogne, Rodolphe (dont Hugues I^{er} fut le chapelain) et l'impératrice

⁽¹⁾ Dunod, *Histoire de l'église, ville et diocèse de Besançon* (in-4°, 1750), I, p. 106-108.

Adélaïde, tante de ce roi; enfin David, bien innocent de toute ressemblance avec le dernier roi rodolphe, devient Rodolphe lui-même. Inutile d'insister sur l'in vraisemblance de ces hypothèses puérides, qui s'évanouissent d'ailleurs devant cette simple constatation : que le portail de Sainte-Madeleine a dû être bâti et sculpté entre 1260 et 1281, c'est-à-dire à une époque où le souvenir d'Adélaïde, Ermengarde, Rodolphe, sinon celui d'Hugues I^{er}, était totalement oublié.

Aucune des statues du portail, conformes comme style, comme attitude, comme attributs à toutes les figures contemporaines de l'Île de France ou de la Bourgogne transjurane et cisjurane, n'avait la prétention d'être un portrait, mais simplement de symboliser par un choix de personnages marquants de l'Ancien et du Nouveau Testament l'escorte glorieuse du Christ triomphant et de son humble servante, la pécheresse Madeleine, montée au premier rang de la hiérarchie céleste. Un plan et surtout un dessin précieux et inédit vont me permettre de substituer une description complète aux notes insuffisantes de Dunod.

Qu'on se représente ouvert par un arc en plein cintre haut de 8 mètres environ, un vestibule rectangulaire, large de 8 m. 64, profond de 4 m. 71, voûté par le croisement de deux arcs ogifs. Au fond de ce porche, une grande porte cintrée s'ouvre, partagée en deux par un trumeau. Sur le trumeau, profilé dans toute sa hauteur en pilier rectangulaire, à chapiteau feuillagé, s'appuie, soutenue par un groupe de pilastres, la figure de l'Ange du Jugement, tenant une épée flamboyante et foulant aux pieds le serpent du Paradis terrestre, l'éternel ennemi du genre humain. Percée dans le mur du collatéral droit de l'église, qui mesure sur ce point 2 mètres d'épaisseur, le portail, divisé par un trumeau surmonté d'un tympan semi-circulaire décoré de bas-reliefs sur lesquels nous reviendrons, s'ébrase largement; ses multiples voussures ou archivoltes en retraits successifs, alternance cadencée de tores et de cavets, reposent sur quatorze colonnes à chapiteaux feuillagés, sept de chaque part. C'est contre chacune de ces colonnes aux robustes saillies dont les soubassements mutilés auront disparu au xvi^e siècle dans un bahut massif, que sont appuyées, soutenues par des culs-de-lampe à décors variés, des édicules ou par des figures d'hommes et d'animaux bizarrement contournés, quatorze images de pierre, de grandeur naturelle. La rangée de droite, en pénétrant dans le

porche, en contient sept : Melchisédech en costume de grand-prêtre, tenant le pain et le vin; Élie montrant les deux roues du char de feu qui l'emporta dans les airs; saint Jean-Baptiste tenant l'agneau; la Synagogue, une femme couronnée qui porte le temple de Salomon; Moïse, la tête cornue, soutenant les tables de la Loi; puis un apôtre, saint Simon, caractérisé par une croix; enfin David, coiffé d'une couronne, indiquant d'un geste prophétique celui qui doit naître de sa race.

La rangée symétrique de gauche débute par saint Jacques le Mineur, brandissant une massue; puis viennent saint Jacques le Majeur avec son bourdon de pèlerin; saint André avec sa croix en diagonale; l'Église triomphante, couronnée, élevant une croix victorieuse et serrant contre sa poitrine une cathédrale; saint Paul avec son épée; saint Jean l'Évangéliste avec un calice; saint Pierre enfin, reconnaissable à la croix renversée qui rappelle son martyre.

Autant que nous en pouvons juger par le dessin à la plume que nous a légué l'abbé Fleury, le judicieux mais trop laconique historien de Sainte-Madeleine, toutes ces figures de stature humaine avaient une majesté d'attitude et une ampleur de style qui leur donnaient un grand caractère, et, dans leur splendeur première, quand elles étaient peut-être rehaussées de couleurs et d'ors, elles devaient saillir avec une vigueur extrême sur le fond clair d'une architecture en pierre de vergenne blanchâtre.

Si la pensée peut seule nous aider à saisir l'effet primitif du portail, nous pouvons du moins juger du style et du caractère des statues par le peu qui en survit et dont il me reste à parler.

Quand on démolit le vieux porche en 1737, ses débris jetés dans les fondations de la bâtisse neuve allèrent y rejoindre les matériaux venus des arènes de Vesontio; mais quelques mains pieuses ramassèrent au hasard dans les décombres quelques-unes de ces têtes qu'on allait briser. Melchisédech trouva un abri sûr sinon honorable dans les combles d'une sacristie; Moïse et Élie, recueillis par des voisins, allèrent reposer dans une maison de la rue Battant. Depuis vingt ans déjà, j'y connaissais leur existence, et après plusieurs infructueux essais pour les acquérir, ils viennent d'entrer, il y a dix-huit mois, au Musée archéologique (pl. IX). Melchisédech baptisé, sur la foi de Dunod, du légendaire vocable d'Hugues 1^{er}, est placé depuis une quinzaine d'années sur une console en face

de la chaire, dans la grande nef de Sainte-Madeleine. Trois statues en somme, ou plutôt trois bustes survivent seuls d'une œuvre monumentale de sculpture qui, intacte, serait une des curiosités archéologiques de la ville et même de la province. Grâce à ces précieux débris, éclairés par les dessins de l'abbé Fleury et par les notes de Dunod, nous pouvons restituer l'aspect général du portail, à un détail près fort important. Que contenait le tympan cintré dont le linteau était soutenu par un trumeau auquel était adossé l'Ange du Jugement? Dunod parle de bas-reliefs, mais sans les décrire; l'anecdote suivante, que nous empruntons partie aux archives municipales de Besançon, partie à un passage des manuscrits Chifflet, va nous renseigner au moins sur le sujet principal de ces bas-reliefs.

Au lendemain d'une tentative des protestants suisses et allemands qui faillit, en 1575, livrer à un hardi coup de main Besançon et ses destinées, ses gouverneurs, stimulés par la peur et quelque peu aussi par les émissaires impériaux, organisèrent une étroite surveillance. Un corps de garde était nécessaire pour protéger et défendre les abords du port de Battant; on imagina de le placer sous le portail latéral de la Madeleine, dont l'arcade extérieure avait été partiellement fermée au moyen d'un remplage de pierre, mouluré en pilastres, ouvert seulement de deux portes étroites, séparées par un trumeau. Dans ce réduit devenu obscur, long de 8 mètres, large de 4 à 5, des soldats veillèrent chaque nuit de 1575 à 1592, charmant les loisirs de leurs gardes en jouant aux dès ou aux cartes, à la lueur de grands feux dont la fumée sans issue venait caresser les vénérables figures des prophètes du xiii^e siècle.

Un plaisant, qui tournait agréablement le vers latin, mal édifié de ce manque d'égards pour les plus vieilles images pieuses de la cité, adressa à la municipalité et aux Bisontins d'alors, au nom de sainte Madeleine, une courte requête en quatre distiques, que je demande la permission de traduire :

« O Besançon, je te suis reconnaissante du culte dont tu entoures mes monuments, mon église et ma statue, mais je le serais davantage encore si tu partageais les sentiments de celle qui brûle d'amour pour toi.

« Je suis honteuse de voir toute la blanche figure de celui dont mes larmes ont lavé les pieds barbouillée de suie, que dis-je barbouil-

lée?... L'Image sacrée du Sauveur est devenue par ta faute plus noire que la poix elle-même!... » (1).

Le Conseil de Ville, saisi de réclamations aussi fondées, fit droit aux plaintes de la Madeleine formulées par son secrétaire bienveillant et ordonna une quête générale pour restaurer et nettoyer le portail enfumé par le corps de garde, en s'obligeant à parfaire la dépense au moyen des deniers communaux (2).

De ces vers que nous venons de transcrire, que résulte-t-il au point de vue qui nous occupe? Deux choses, l'une c'est que le centre du tympan de notre portail était occupée par la figure du Sauveur prononçant sans doute la phrase fameuse : NOLI ME TANGERE (3); l'autre c'est qu'à ses pieds, dans la même attitude où elle apparaît sur tous les sceaux de notre collégiale, sainte Madeleine agenouillée lavait les pieds du Christ et les oignait de parfums.

Ainsi se trouve restitué l'ensemble symbolique du portail anéanti de Sainte-Madeleine.

Au point de vue artistique, d'où procède cette œuvre éclosée, nous l'avons dit, entre 1260 et 1281? Au début de cette étude, je prononçais un nom, celui de Lausanne et de son atelier d'où étaient sortis, je l'ai indiqué ailleurs, ceux qui bâtirent de 1237 à 1270

(1) *S. Magdalena ad Vesontios* :

Quod nostra monumenta colas, Vesontio, templum
Et statuam, gratum sit pietatis opus;
Gratius at longe nostro si more flagraret
Meminis incenso pectus amore tibi.
Item cui nos lachrymis vel plantas lavimus
Os niveum fumo commaculasse pudet,
Quid maculasse loquor? sacra Servatoris imago
Atrior est vitio vel pice facta tuo.»

(Fol. 6, tome II des *Menues Observations pour servir à l'histoire du Comté de Bourgogne*, mss. Chifflet, tome 54, à la Bibl. de Besançon).

(2) Délibérations de la ville de Besançon du 26 mai 1596. V. n° II des *Pièces justificatives*.

(3) Au XIII^e siècle, le grand sceau du chapitre de Sainte-Madeleine, de forme elliptique (h. de 66 millimètres, l. de 42) représente le Christ, nimbé et portant sa croix, tenant une banderole avec ces mots : NOLI ME TANGERE; à sa droite la Madeleine agenouillée. Légende : ✚ SIGILLVM : CAPITVLI : [ECCLIE : BISV]MPTINE : MAGDALENE (*Arch. du Doubs*; sc. détaché). Au XIV^e siècle, le sceau de la séchallerie du même chapitre, elliptique (h. 46, l. 31 millimètres) porte dans le champ l'image du Christ debout avec sainte Madeleine agenouillée à gauche et priant à ses pieds; entre eux, un arbuste. Légende : ✚ S' SESCOALLI · BE · MAGDAL · BISVNT (*Archives du Doubs*, E, 569).

les voûtes de l'église métropolitaine de Saint-Jean de Besançon. L'étude des trois bustes de Melchisédech, d'Élie et de Moïse et des dessins de l'abbé Fleury, les souvenirs de nombreuses visites au portail latéral Sud de la cathédrale de Lausanne, rattachée, on le sait, par des liens étroits de dépendance à l'église mère de Besançon, déterminaient dans mon esprit une probabilité que j'ai voulu vérifier.

En attendant des photographies dont la confrontation avec les figures de notre portail apportera une concluante démonstration, j'ai pu constater déjà que, outre de nombreux bas-reliefs, le portail latéral de Lausanne comporte treize statues de grandeur naturelle; sur le tympan, le Christ assis; adossées à douze colonnes, six de chaque côté, les figures de Moïse, saint Jean-Baptiste, saint Pierre, le roi David, quatre évangélistes et trois apôtres ⁽¹⁾, c'est-à-dire à peu près les mêmes personnages que ceux du porche de la Madeleine.

Il y a là plus qu'une coïncidence fortuite, et si la dernière épreuve faite avec les photographies venues de Lausanne est favorable à ma thèse, j'aurai, dans la limite du possible, reconstitué l'histoire et la genèse du portail à figures de Sainte-Madeleine de Besançon.

Jules GAUTHIER,

Archiviste du Doubs.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

1. — *Acte de consécration de l'église collégiale de Sainte-Madeleine de Besançon par frère Clément, évêque de Domochus, suffragant de l'archevêque Aymon de Villersexel.*

Nos frater Clemens, Dei gratia episcopus Domocensis, notum facimus universis presentes litteras inspecturis, quod nos ex commissione reverendi domini Aymonis, Dei et apostolice sedis gratia archiepiscopi Bisuntini, vive vocis oraculo nobis facta, ecclesie beate Marie Magdalene Bisuntine secundum ritum et formam sancte matris Ecclesie, die data presentium, munus consecrationis contulimus et dedicavimus eandem, Christi fidelium populo, qui ibidem divinis adherat, sollempnique tam in die quam per octa-

⁽¹⁾ *Notice historique et descriptive de la cathédrale de Lausanne* (Lausanne, H. Füsscher, 1823, in-12), p. 38-39.

bas festi dedicacionis ejusdem ecclesie, de cetero contriti tamen et confessi interessent, quadraginta dies de injunctis sibi penis prefati reverendi patris domini archiepiscopi auctoritate in Domino relaxando. Voluitque et ordinavit prefatus reverendus pater dominus archiepiscopus quod hujusmodi dedicacionis seu consecracionis festum singulis annis die dominica post festum beati Luce apostoli et euvangeliste, dicta ecclesia decenter et honorifice celebretur. In quorum testimonium prefato reverendo patri domino archiepiscopo supplicavimus quatinus sigillum suum una cum sigilli nostri appensione presentibus litteris apponere dignaretur.

Et nos Aymo, archiepiscopus supradictus, sigillum nostrum una cum sigillo prefati domini episcopi presentibus litteris duximus apponendum in signum et robur veritatis omnium et singulorum premissorum.

Datum Bisuntii die tercia mensis octobris anno Domini millesimo ccc^{mo} septuagesimo.

(Orig. parch., débris de sceau de l'évêque de Domochus; celui d'Aymon de Villersexel a disparu. Archives du Doubs, série G. Fonds de Sainte-Madeleine, n° 17 bis.)

II. — *Délibération des gouverneurs de Besançon pour la réparation du portail de Sainte-Madeleine, gâté par le feu d'un corps de garde, 26 mai 1592.*

Du mardy xxvi de may 1592. — Portal de la Magdaleine et cymetière de Saint-Jacques. — L'advis de ceste compaignie a esté unanimement que pour la réparation du portal de l'église madame sainte Marie Magdaleine et ymaiges d'icelluy, noircyz et gastez à cause des feug et fumée cy devant y faictz par les soldatz posez nuictamment en corps de garde soub ledit portal et pour l'érection de la muraille à dresser pour la cloyson du cymitière monsieur saint Jaques prés et hors les murailles d'Arenne, se feroit une queste générale, premièrement en la paroisse de ladite église, puis en tout le reste de la cité, selon la libéralité et dévotion d'ung chacun, par commis d'une chascune bannière. Et que si ladite queste ne suffisoit pour les frais necessaires, Messieurs adviseroient de pourveoir par le moyen des deniers publiques à la fourniture du surplus.

Et pour superintendans aux ouvraiges desdites réparations de portal, ymaiges et érection de murailles pour ledit cymetière, mesdits sieurs ont commis les sieurs Jaquelin, Petremand, Millottet et de Valimbert.

(Arch. municipales de Besançon. Reg. BB 42, fol. 290.)

III. — *Extrait de l'Histoire de Besançon du P. Léopold Prosr, touchant le chocher de Sainte-Madeleine, vers 1700.*

«L'on voit encore au dessous du clocher de Sainte-Magdelaine une espèce d'arc de triomphe dont l'architecture est très belle, mais qui néan-

moins semble se ressentir un peu du goût du Bas Empire et qui pourroit bien avoir été dédié à Marc Aurèle; il fait face au carrefour où aboutissent les trois principales rues de la nouvelle ville, que cet empereur fit bâtir. Les pierres en sont d'une grosseur que l'architecture des siècles suivants n'a jamais employée; elles sont toutes cannelées et le trait en est le plus régulier du monde; il est étonnant que nos curieux n'y aient jamais fait attention, et il est encore plus déplorable que la négligence de nos ancêtres ayt souffert que l'on ayt ensevely ce monument sous la masse d'un clocher, auquel il sert pour ainsi dire de base; mais ce qui me fait croire qu'il a été érigé à l'honneur de Marc Aurèle c'est qu'il est dans le même endroit où l'on a trouvé la colonne dédiée à cet empereur.»

(Le P. Léopold Prost, *Histoire de Besançon*, ms. 854, p. 272. Bibl. de Besançon.)

LES ÉPÉES DE BORDEAUX,

ARCHÉOLOGIE COMPARÉE DES INDUSTRIES DU FER

DANS LA BISCAYE FRANÇAISE,

LE PAYS DE GUYENNE ET LE DUCHÉ DE SAVOIE,

PAR M. J.-B. GIRAUD,

Conservateur du Musée archéologique de la ville de Lyon.

Les textes contradictoires ou ambigus ne sont point rares en archéologie, et certaines questions restent encore bien difficiles à résoudre avec la précision que demande aujourd'hui la science historique. C'est le cas pour les glaives et les épées de Bordeaux, mentionnés fréquemment au moyen âge ⁽¹⁾; question qui ne laisse pas que d'être assez complexe, et sur laquelle déjà nous avons appelé l'attention ⁽²⁾.

Partant d'une indication arabe, donnée au XIII^e siècle par la *Géographie d'Abulféda*, M. Francisque Michel, dans son *Histoire du Commerce et de la Navigation à Bordeaux*, n'hésite pas à attribuer à la capitale de la Guyenne la paternité de ces armes célèbres, vantées par les chroniqueurs et chantées par nos plus anciens poètes : « Suivant Ibn-Sayd ⁽³⁾, Bordeaux se trouve hors de l'Andalos, dans le pays des Francs, au commencement du sixième climat. Sa situation est au nord de Barcelone. Les épées qu'on y fabrique sont célèbres. Elle est bâtie à l'orient d'une petite mer d'eau douce, dans laquelle se jette le fleuve de Toulouse (la Garonne); le fleuve sort ensuite de cette mer et va se jeter dans la mer environnante. »

A la suite de cette citation du géographe andalous, M. Francisque

(1) Voir aux pièces justificatives, A.

(2) *Collection Spitzer*, préface des *Armes*, t. VI, p. LXIII.

(3) *Géographie d'Abulféda*, p. 307.

Michel ⁽¹⁾ donne la série de ses documents, pièces d'archives, etc. Laissant de côté les textes relatifs aux armures, armes diverses, etc., qui n'ont pas de connexion directe avec les fabriques d'armes blanches, seule question que nous voulons traiter ici, nous citerons uniquement les preuves fournies par la thèse girondine.

En 1244, le roi d'Angleterre, Henri III, fait payer par Robert de Mucegros une somme de XL livres, pour cent larges et cent lances fabriquées à Bordeaux d'après ses ordres ⁽²⁾.

La description d'Abulfeda et le rôle mandaté au nom de Robert de Mucegros étant les deux seuls documents intéressants présentés par M. Francisque Michel, nous avons, de notre côté, essayé d'apporter un supplément de lumière par de nouvelles recherches, et le dépouillement attentif des publications les plus récentes.

Un compte de l'infant don Louis de Navarre, qui avait fait venir en 1358 et en 1369 ⁽³⁾ des ouvriers de Bordeaux, donne parmi les prix payés pour des fournitures d'armes et des pièces d'armures diverses faites en 1378, la somme de 6 florins, valeur d'une épée de Bordeaux ⁽⁴⁾.

Dans les comptes de l'archevêché de Bordeaux est un acte daté de 1382 ⁽⁵⁾, enregistrant l'abandon fait par les exécuteurs testamentaires de Guilhem de Sauveterre, « *faure d'espadas* » forgeron d'épées, en faveur du chapitre Saint-André, d'un « sol » de terre, rue du Pengue, à charge par celui-ci de payer un boisseau de froment et une géline de cens.

⁽¹⁾ Francisque Michel, *Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux, principalement sous la domination anglaise*, t. 1, p. 315 et suiv.

⁽²⁾ « Mandatum est Roberto de Mucegros quod mutuo accipiat ab aliquo XL libras Burdegalensium, solvendas de garderoba nostra usque ad adventum Regis ad marrandum centum largias et centum lancias quas Hugo le Porter fieri fecit ad opus Regis apud Burdegalam. » (F. Michel, *Biôles Gascons*, t. 1, p. 185.)

⁽³⁾ « Para fabricarlas hacia venir, el infante don Luis, obreros de Burdeos en el año 1358 : caj. 13, n. 111. » (D. Jose Yanquas y Miranda, *Dicc. de antig. del Reino de Navarra Pamplonna*, V^o Armaduras, t. 1, p. 59.) — « En 1369, mandado el Rey pagar 746 libras gastadas con los armeros que el infante D. Luis, liyo venir de Burdeos a Olite para fabricar armas, caj. 25, n. 211. » (*Ibid.*, V^o Artilleria, t. 1, p. 67.)

⁽⁴⁾ « He aquí el coste que tuvo la del caballero N. armandari en 1378. Por un jupon, 4 florines; una cota de acero, 22; el jaque, 25; la aguijetas de seda, guarnecidas de plata para el jaque, 2 florines; el bacinete, 18 florines; una espada de Burdeos, 6 florines : total 77 florines. Caj. 36, n. 14. » (*Ibid.*, V^o Armaduras, p. 59.)

⁽⁵⁾ *Arch. hist. de la Gironde. Comptes de l'Arch. de Bordeaux*, G. 365, vol. 11, p. 279.

Enfin nous terminons par deux actes consignés dans les *Registres de la Jurade*; l'un (1416) a trait à une saisie d'épées destinées à la France et dont on prohibe la sortie⁽¹⁾; le libellé ne dit pas qu'elles fussent en grand nombre et fabriquées à Bordeaux. L'autre est un « cri » du 29 septembre 1406, enjoignant à tous les bourgeois et habitants sachant faire engins, armes d'hast, et autres appareils de guerre, de laisser de côté toute autre occupation pour se livrer à la fabrication desdits engins, et les porter au maire et aux jurés qui les leur payeront raisonnablement⁽²⁾. — En 1406, à ce moment de la grande vogue des épées, glaives et lances de Bordeaux, l'ordre de la Jurade ne fait nulle mention du puissant outillage militaire qui, dans un moment critique, aurait pu leur être d'un précieux secours.

Passant sous silence les moteurs artificiels, — et on ne voit guère la possibilité de leur installation sérieuse sur la Garonne — M. Francisque Michel a étudié quelles pouvaient être les provenances du métal nécessaire aux manipulations de cette grande industrie. « Avant de passer aux métaux précieux⁽³⁾, dit-il, nous aurions voulu pouvoir parler du commerce du fer à Bordeaux, mais à notre grand regret nous n'avons rencontré aucun document ancien qui l'éclairât... Ce n'est qu'au milieu du XVI^e siècle que nous trouvons un grand marchand bordelais engagé dans ces sortes d'affaires. Un des actes qui leur sont relatifs nous le montre achetant, d'un marchand de Bergerac, 4 quintaux de fer du Périgord, « de la forge de Bugue ou des Aysis. » moyennant le prix de 40 sous tournois le quintal, au poids de Bergerac, etc. » Il annule heureusement ainsi la note glissée dans une page précédente : « Le fer employé par les armuriers de Bordeaux devait venir du Labourd, du moins c'est là

(1) « Item, ordeineren que las espadas, lasquaus eran arrestadas en las mans de Grimon, lo cotorey, lasquaus ave compradas l. de Fronssac per portar aus Frances, no sian relatadas ni portadas foras de ladeita ciutat, per so quar es arnes prohibit. 3 juin 1416. (*Archives municipales de Bordeaux. Registres de la Jurade*, t. IV, p. 352.)

(2) « De las partz de mossenhor lo mager et juratz d'esta bila, mandam et comandam estreytament, a tota maneyra de borgues et habitantz de la bila, que sapian far enguanetas ni hastas, que, leyssatz totz autres hobratges, fassan enguanas et hastas et autres appertreitz de guerra, la porten ausdeitz senhors, la que sera seyta; quar los demonciam que ben et rasonablament lor sera paguada... » (29 sept. 1406). (*Ibid.*, t. III, p. 65).

(3) *Hist. du commerce... à Bordeaux*, t. I, p. 318, 319.

qu'Édouard I^{er} envoyait une commande en 1289⁽¹⁾. » Proposition hasardée, dont il avoue n'avoir trouvé la confirmation nulle part.

A ce propos, il ne peut moins faire que de rappeler le souvenir d'une charte contemporaine (1295), qui montre que si les minerais de la Terre de Labourd étaient exploités, l'activité de ses fourneaux était poussée par les exigences industrielles de ces ouvriers bayonnais qui à eux seuls formaient un petit Bayonne : « *Habitantes in carreriâ nostrâ vocatâ fabrorum Baione.* » A en juger par le détail des importations qui font le sujet de la supplique⁽²⁾, les gueuses du Labourd devaient, dans cette Bayonne des forgerons, se transformer en toutes sortes d'armes, d'outils et d'ustensiles : « *Infinita opera ferrea operata, videlicet clavi, bisarma, fapthe (spathe), bipennie et plura alia opera operata;* » et telle était la prospérité de cette corporation, qu'elle pouvait fournir une compagnie de 160 hommes armés choisis parmi ses membres.

Par la réponse d'Édouard I^{er} nous savons que satisfaction leur fut accordée. Cette industrie dut connaître encore de beaux jours, favorisée qu'elle était, non seulement par les règlements d'une rigoureuse protection qui lui donnait une situation privilégiée sur toutes les parties du continent soumises à la domination anglaise, mais encore par les ordonnances qui lui ouvraient complètement, et sans le paiement d'aucun droit, les marchés de la Grande-Bretagne⁽³⁾, où, jusqu'à la fin du xiv^e siècle, l'art de travailler le fer était bien en retard sur le reste de l'Europe.

Pour en finir avec les mines des voisinages bordelais, nous rappellerons l'opinion d'un autre érudit girondin, M. Gaudlieur⁽⁴⁾, qui, dans un travail sur l'armurerie milanaise à Bordeaux, ne fait pas remonter au delà du xvi^e siècle l'exploitation de mines de fer susceptibles d'envoyer leurs produits dans la capitale de la Guyenne.

Si les industries ne surgissent pas spontanément du sol, si à leur origine on trouve nécessairement l'intervention de la volonté

⁽¹⁾ « Pro Rege de ferro faciendo in terra de Labourdo » (1288-9). (*Catalogue des Rolles gascons, normands et françois*. . . de T. Carte, t. I, p. 28.)

⁽²⁾ Pétition des ouvriers en fer de Bayonne au roi d'Angleterre, pour qu'il soit remédié au tort que leur faisait l'importation étrangère. (*Lettres des Rois, Reines et autres personnages*. . . par Champollion-Figeac, t. I, p. 411.)

⁽³⁾ Exemption des droits à l'entrée en Angleterre, accordée aux marchandises de Bayonne (24 février 1351). (*Ibid.*, t. II, p. 103.)

⁽⁴⁾ *Revue d'Aquitaine*, t. XII, p. 10.

et de l'activité humaines, il n'est pas douteux que le plus souvent leur naissance est favorisée par le milieu qui les voit éclore, et que toujours ce milieu même a sur leur développement et leur progrès une influence déterminante.

Ce fait, admis par les économistes aussi bien que par les géographes, trouve surtout sa confirmation dans les grandes industries comme les exploitations minières et leurs transformations métallurgiques. Dans tous les centres renommés au moyen âge pour le travail du fer, en Catalogne, en Bohême, dans le Tyrol, en Biscaye, à Toulouse, en Poitou, en Dauphiné, etc., nous voyons groupés sur un espace relativement restreint, et reliés entre eux par des communications relativement faciles les éléments complexes de cette industrie : le minerai, le combustible indispensable à sa transformation et les cours d'eau rapides, forces motrices naturelles qui, dans les manipulations pénibles exigées par la résistance du métal, viennent au secours de la faiblesse du bras humain et lui apportent le renfort d'énergie mécanique qui lui est indispensable.

Cela dit, un examen attentif des textes que nous venons d'exposer dénote une réelle pénurie de preuves, et présente des lacunes telles que le fonctionnement de fabriques importantes d'armes blanches sur les rives de la basse Garonne nous paraît en opposition avec cette théorie de l'influence des milieux, dont l'exactitude est démontrée par l'expérience.

A l'exemple du savant qui nous a précédé dans ces recherches, nous nous serions contenté, au moins provisoirement, de ces éléments historiques bien insuffisants, tout en espérant que les textes inédits, recelés dans les archives encore inexplorées de l'Aquitaine, apporteraient plus tard une lumière nécessaire, lorsqu'un texte de Montaigne et une pièce d'archives, découverte en compulsant les minutes d'un notaire lyonnais, ont lancé nos investigations dans une direction toute nouvelle et des plus intéressantes.

«Après Chambéry, le mont du Chat... au pied duquel se siet un grand lac (du Bourget), et le long d'icellui un chateau nommé Bordeau où se font des espées de grand bruit et au giste à Hyenne, quatre lieues, petit bourg...⁽¹⁾».

C'est ainsi qu'à son retour d'Italie (1581), l'auteur des *Essais*

⁽¹⁾ *Journal du voyage de Montaigne en Italie... en 1580-1581*, avec des notes par M. de Querlon, p. 411.

précise, dans son itinéraire, un détail local qui lui a semblé particulièrement curieux.

Quelques années auparavant, M^e Sonthonax, notaire royal à Lyon, enregistrait, le 22 août 1576, un acte par lequel « Michel Pasquier et Claude Pasquier, forgers d'espées de Bordeau, près le Borgey lès Chambéry en Savoye . . . vendent et promettent bailler et fournir à M^{re} Jehan Perret dict Faye, marchand, bourgeois de Lion présent et acceptant, toutes les lames qu'ilz feront et forgiront sur leur martinet, durant le temps de troys années entières et prochaines commençant ce jourd'huy datte des présentes . . . et ce pour et moyennant le pris, somme et à raison de huit livres douze solz tourn. monnoye de Roy, la douzaine de lames fines, et de onze florins monnoye de Savoye⁽¹⁾ les moyennes . . . »⁽²⁾.

Ces deux pièces, de provenance extra-savoisienne, sont de reste suffisantes pour démontrer l'existence d'une fabrique d'épées fonctionnant à Bordeau (Savoie) en plein xvi^e siècle et jouissant d'une réputation dont l'excellence était admise par les étrangers eux-mêmes.

Voici, pour les époques précédentes, ce que nous ont fourni les sources locales :

M. Mailland fait remonter au xi^e siècle l'établissement des forges de Bordeau⁽³⁾. Il ne donne aucune preuve écrite, mais « on en a découvert des indices de toutes parts, dit-il, et de vieux papiers que j'ai entre les mains établissent que la famille Richard, dit Ponsonnier, avait des fabriques importantes de couteaux, et la famille Francillon, des fabriques de serpettes d'une grande réputation. En 1728-1730, les géomètres du cadastre constatèrent qu'il existait encore à Bordeau quatre forges, deux martinets et deux grandes meules⁽⁴⁾. La manufacture dont parle Montaigne n'était point au château, ainsi qu'il le laisse supposer, mais sur l'emplacement de

⁽¹⁾ Dans un acte de 1637, le florin de Savoye est estimé 8 solz tourn. environ. (*Mém. et doc. de la Société savoisiennne*, t. XXII, p. 210.)

⁽²⁾ Voir aux Pièces justificatives B.

⁽³⁾ *Bordeau, son château féodal. . . études historiques, scientifiques et pittoresques* par M. Mailland, notaire, p. 15.

⁽⁴⁾ (Arch. dép. de la Savoie.) Il est à regretter que l'auteur de cette intéressante notice ait négligé de coter son emprunt aux Archives départementales de la Savoie et surtout qu'il n'ait pas publié en pièces justificatives les « vieux papiers » qu'il dit avoir entre les mains.

la papeterie qui appartient aujourd'hui (1875) à M. Joseph Girod et qui fut bâtie en 1810 par les sieurs Novel et Blaffard. Les débris d'armes, parmi lesquels une épée tout entière, vendue à M. Guichard, de Lyon, et les meules sur le pourtour desquelles on a remarqué les traces laissées par le polissage et l'aiguisement des épées, le tout découvert en cet endroit il y a quelques années, ne laissent aucun doute sur ce point ».

« Les nombreux fragments et blocs informes de fonte ou gueuse et les restes d'anciennes constructions qu'on a vues près de la maison du sieur Micalod portent également à penser que Bordeau possédait anciennement des hauts fourneaux dans lesquels on préparait, au moyen du minerai des mines du mont du Chat (où l'on voit encore les puits des mines ferrières et des ruines)⁽¹⁾, le fer et l'acier que l'on employait à la manufacture d'armes, aux coutelleries et aux autres forges de la commune. La position de Bordeau ne réunissait-elle pas, en effet, toutes les conditions d'un établissement semblable? On trouvait là : proximité du minerai, facilité de se procurer le combustible en charbon de bois, cours d'eau puissant et intarissable pour faire mouvoir la machine soufflante. . . ⁽²⁾ »

Pour être d'accord avec les principes économiques dont nous avons tout à l'heure constaté la vérité, nous allons étudier quel était le milieu dans lequel vécut ce petit bourg qui eut son heure de célébrité, et quels étaient les éléments naturels qui vinrent apporter leur appoint à l'éclosion et au succès de son industrie.

L'exploitation des mines de la Savoie et la mise en œuvre des matières extraites remontent à une époque reculée. En ne tenant aucun compte de la tradition qui parle des usines à fer établies au x^e siècle par les Sarrasins⁽³⁾, les nombreux vestiges de travaux, les galeries ou fosses plus ou moins bien conservées, démontrent, ainsi que l'ont établi les travaux consciencieux des auteurs qui se sont occupés de recherches spéciales concernant ces questions, que déjà, sous la domination romaine, les richesses minéralogiques de

⁽¹⁾ Maillaud, *Bordeau, son château féodal*, etc., p. 154.

⁽²⁾ Une fabrique de pointes de Paris ou clous d'épingles, fondée en 1820 par M. P. Magnin, de Chambéry, utilisant le ruisseau de Gulaz, a fonctionné pendant une dizaine d'années, puis elle tomba lorsque l'appointissage à emporte-pièce eut prévalu à Paris. (*Ibid.*, p. 16.)

⁽³⁾ Lelivec, *Statistique des mines et usines du Mont-Blanc*, dans le *Journal des*

ce pays avaient été utilisées, et que depuis elles n'avaient cessé d'attirer l'attention des industriels⁽¹⁾.

On a des titres certains remontant au xiv^e siècle; pour les époques plus anciennes, ce ne sont que des hypothèses assez vraisemblables. La chartreuse d'Aillon fondée en 1183 et celle de Pierre Châtel fondée en 1193, situées au milieu de belles forêts, possédaient fonderies et martinets, dont une partie subsistait encore au commencement du siècle⁽²⁾.

La Chartreuse de Saint-Hugon, construite en 1172 ou 1173, utilisa de bonne heure les puissants cours d'eau qui sillonnaient ses possessions, en exploitant le minerai et le combustible abondant dont elle disposait. Les plus anciens artifices⁽³⁾, situés à Fourvoirie, étaient mis en mouvement par les eaux du Guiers-Mort, qui tombe des montagnes de la Chartreuse et va se jeter dans le Rhône. On y fabriquait des instruments aratoires, des haches et des épées. Le fer et l'acier produits par l'industrie monastique étaient les meilleurs que l'on connût sur le marché de Lyon. D'ailleurs la composition particulière destinée à assurer le succès des fontes était une des traditions des Chartreux. Hors de l'ordre, ceux qui possédaient les secrets des fourneaux à fer les transmettaient à leurs enfants comme un héritage de famille⁽⁴⁾.

Sur Saint-Georges d'Hurtières, principal gisement de la Savoie en fer spathique d'une richesse exceptionnelle, le premier titre sérieux que l'on connaisse est celui de 1344; sa validité fut reconnue en 1768 par un jugement de la chambre des Comptes de Savoie. Il nous donne à croire que l'exploitation minière de Saint-Georges n'était point chose nouvelle. « À la suite de différends entre le comte de Savoie Aimé VI, dit le Comte Vert, et le seigneur de Saint-

mines, t. XVII, an XIII, p. 137. — Louis Grillet, *Dictionnaire historique du Mont-Blanc* (Chambéry, 1807), t. II, art. *Mines*, p. 62-63.

⁽¹⁾ V. Barbier, *La Savoie industrielle* (Chambéry, 1875), t. II, p. 2, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie*, 3^e série.

⁽²⁾ *Statistique du département du Mont-Blanc*, par M. de Verneilh (Paris, 1807), p. 46.

⁽³⁾ Dans son rapport au Conseil d'état sarde, M. Despine, ingénieur des mines, fait remonter à plus de cinq siècles le haut fourneau et le martinet installés à proximité de la Chartreuse de Saint-Hugon. (Eug. Burnier, *Hist. de la Chartreuse de Saint-Hugon*, dans les *Mém. de l'Acad. imp. de Savoie* [Chambéry, 1869], 2^e série, t. II, p. 119.)

⁽⁴⁾ *Ibid.*, p. 117.

Georges, Pierre d'Hurtières, tous deux convinrent, par un acte du 24 septembre 1344, que la redevance sur le minerai de Saint-Georges appartiendrait moitié au souverain, moitié au seigneur. Il était entendu que la police de la mine reviendrait au prince, qui, par une réserve expresse, déclara que les droits et privilèges concédés par le souverain et ses prédécesseurs aux possesseurs et cultivateurs desdites mines, seraient maintenus intacts et conservés dans leur entier⁽¹⁾. » Les habitants de Saint-Georges ne manquèrent jamais d'invoquer le bénéfice de cette clause, qui aurait reconnu leurs droits antérieurs et devait les affirmer pour l'avenir.

Parmi les titres subséquents, il en est un particulièrement intéressant pour l'histoire des marques de fabrique. Dans une investiture donnée le 14 mars 1566, en faveur du marquis Louis de la Chambre, le duc Emmanuel Philibert de Savoie lui accorde le droit de marquer l'acier à la marque de *l'éléphant*, et de pouvoir faire tirer toutes les mines et minerais de ses terres. . . pour en jouir à son plaisir⁽²⁾.

Un arrêt du sénat de Savoie de 1560 fait mention des fonderies et forges du Bourget en l'Huile, établissement fondé par la maison de Castagnère, originaire de Gènes. On y traitait le minerai de Saint-Georges, et un autre minerai de même nature qu'on tirait des environs. La famille de Castagnère établit depuis à Argentine une usine considérable, qui, en 1633, réunissait fonderie de fer et de cuivre, fabrique d'acier, feux de forge, tréfilerie, taillanderie, produisant faux, scies, etc.⁽³⁾.

Indépendamment des chartes relatives à Saint-Georges d'Hurtières, de nombreux titres viennent, dès le commencement du xiv^e siècle, attester l'activité de l'industrie du fer dans la région Savoisiennne⁽⁴⁾.

Au commencement du xvi^e siècle apparaît la houille, qui timidement essaie de se substituer au charbon de bois, que les forêts épuisées ne pourront bientôt plus fournir aussi généreusement.

(1) V. Barbier, *La Savoie industrielle*, p. 148.

(2) *Ibid.*, p. 150.

(3) *Ibid.*, p. 43. — Voir aussi le *Dict. hist.* de Grillet qui a répété Lelivec.

(4) F. Mugnier, *Répertoire de documents relatifs à l'ancien comté Genevois*, publié par la Société savoisiennne d'histoire et d'archéologie, t. XXX, p. 33; — Gabriel de Mortillet, *Géologie et minéralogie de la Savoie*, passim; — Grillet, *Dict. hist. du Mont-Blanc*; — F. Mugnier, *Documents relatifs à la Maurienne*, publiés par la Société savoisiennne d'histoire et d'archéologie, t. XXXII.

C'est le 13 octobre 1515 que le duc de Savoie donne à André Guiet, maître général des Monnaies, concession et albergement de toutes les mines de charbon qui sont dans le mandement de Chambéry, sous réserve de la vingtième partie des produits⁽¹⁾.

Nous dirons très prochainement, à propos des épées de Rives, comment l'autorité du prince avait dû, en plein moyen âge (1340), se préoccuper des ravages désordonnés que subissaient les forêts dans le voisinage des industries minières. Quant à ces dernières, elles vécurent pendant des siècles sous les régimes variés des coutumes locales et des concessions multiples et changeantes qui leur étaient particulières.

La dilapidation de cette admirable fortune attira l'attention du souverain, et les premières traces de législation sur les mines se rencontrent dans les *Statuts, Édits et Règlements*, touchant la juridiction de la chambre des Comptes de Savoie, publiés le 10 septembre 1522 par le duc Charles III. C'est à ce prince éclairé et ami de ses peuples qu'on doit réellement la première loi générale qui ait été promulguée en Savoie sur les mines, et qui est connue sous le nom d'*Ordonnance métallique*. Elle ne contenait pas moins de soixante-dix articles, et fut publiée en latin à la date du 1^{er} novembre 1531. Elle posait des règles qui n'avaient point été suivies jusque-là, fixait la quotité du droit régalien, établissait la surveillance et le contrôle de l'autorité publique, et définissait d'une manière assez nette le droit du propriétaire du sol et ceux de l'exploitant du sous-sol⁽²⁾.

Après cette digression nécessaire pour donner un rapide aperçu de la situation minière dans le pays des épées de Bordeaux, nous revenons à notre point de départ.

Si la petite bourgade qui martelait les épées sur la rive du Bourget a lancé dans la plus grande partie de l'Europe alors civilisée des produits dont l'excellence et la réputation sont incontestées, il est à présumer qu'elle n'a pas été seule à jouir de cet engouement universel. Les martinets qui battaient le fer dans la même région, avec des matières premières qui n'étaient pas sensiblement différentes, ont dû profiter de la faveur qui s'attachait à ce nom de *glaièves de Bordeaux*, et certainement ils ont dû se cou-

⁽¹⁾ *Concessioni... della Savoia*, communiqué par J. Rabut — Cf. Mortillet, *op. cit.*, p. 27.

⁽²⁾ *La Savoie industrielle*, t. II, p. 37.

virer de ce pavillon pour jeter sur les marchés européens le surplus d'une production qui dépassait de beaucoup les besoins de la consommation locale.

En effet, la fabrication des armes est extraordinairement développée sur toute l'étendue de ce petit pays de Savoie, à Bourdeau, Chambéry, Annecy, Montmélian, etc.

Un texte analogue à celui de Montaigne, mais antérieur (1518), nous parle avec éloges des épées d'Annecy : « L'après disner partismes de Duing et vinsmes audit Nichil (Annecy), cy a u grandes lieues; c'est une petite ville où s'y faict largement espie et cousteaux, et sont de bonne estofes⁽¹⁾. »

La localité devait être favorable aux installations industrielles, car, en 1637, « Pierre Champrouz, bourgeois et secrétaire de la ville et cité d'Annecy, » y installe une usine d'une importance telle, qu'il offre au duc Victor Amédée « de fournir tous les ans et à quartiers le nombre de deux mille mousquets. . . »⁽²⁾.

François Borgno, inscrit en 1589 sur l'état de la forteresse de Montmélian comme piquier et lancier de S. A. le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, fournit par milliers des lances, piques et manches de hallebarde⁽³⁾.

La production des armes dépassant de beaucoup les besoins du pays, les ducs en réglementent la sortie, de manière à s'assurer

(1) J. Le Saige, *Voyage en Terre Sainte*, f. 103.

(2) « . . . montés avec la bandolière et sa corroye de vache du pays, composée de huit charges avec le poulvérin, toutes de bois couvertes de peaux, leurs bourses sans franges, et les attaches de cordeletz de bon fils, pour le prix de six livres tournoises pièce, rendus dans la ville d'Annessy. Et de la sorte et condition qu'en sera donné la monstre par V. A. R. et qu'à cest effect en seront remis deux, l'un desquelz demeurera entre les mains de qui V. A. R. commandera, et l'autre demeurera au dict Champrouz pour patron. » (*Les Armuriers. . . en Savoie du XIV^e au XVII^e siècle*, par Auguste Dufour et François Rabut, dans les *Mém. et Doc. de la Société savoisienne*, t. XXII [Chambéry, 1884], p. 206.)

(3) Le 25 août 1584, le trésorier général Emmanuel Dia paye comptant à François Borgno, *faiseur de piques*, la somme de 361 livres 16 sols pour prix de 379 piques et de 69 hastes de hallebarde qu'il a fabriquées et qu'il a conduites au château de Montmélian. — Deux ans plus tard, soit le 24 décembre, Borgno qui avait déployé une grande activité pendant cet espace de temps, reçoit un mandat de 10,392 florins 9 sous et 6 deniers pour reste de la façon des lances, piques, manches de hallebarde et autres ouvrages. — En février 1589, c'est encore une somme de 750 écus de 6 florins pièce qu'il reçoit pour prix de 3,000 piques. (*Ibid.*, p. 151.)

comme choix et qualité, le métal et les armes qui leur sont nécessaires⁽¹⁾.

Il est bien entendu que l'industrie n'est pas limitée aux seules armes, et qu'elle s'étend à toutes les marchandises en fer ouvré. Nous venons de voir dans le voyage de Le Saige quelle était la réputation des couteaux d'Ancey au commencement du xvi^e siècle; les outils destinés à l'agriculture ne leur cèdent en rien et sont recherchés non seulement en Savoie, mais dans toute la Lombardie, où les usines de Taninges font une victorieuse concurrence aux fers bergamasques⁽²⁾ (1640). Cette fabrication et ce commerce étaient si considérables, que plusieurs écrivains étrangers crurent que le Faucigny s'appelait *Falciniacum* à cause de la quantité de faux, de faucilles, etc., que Taninges envoyait dans les pays voisins⁽³⁾.

Dès les premières années du xiv^e siècle⁽⁴⁾, nous constatons en Dauphiné la pénétration des fers et des aciers de la Savoie par la Côte Saint-André⁽⁵⁾ et Boczosel⁽⁶⁾, et, dans une étude que nous préparons sur les Épées de Vienne, nous montrerons, pendant cette même année 1309, les aciers, les fers ouvrés et les fers bruts, traversant Venissieux et Saint-Symphorien-d'Ozon, pour alimenter le marché de Lyon et les martinets de Vienne.

Enfin ce mouvement commercial est tel que, au xvii^e siècle, les fers naviguant sur la Saône sont mesurés à la mode de Savoie, et que les gueuses de ses hauts fourneaux, traversant Lyon, re-

(1) Par les articles 9 et 10 est autorisée la sortie du fer et des armes « qui pourront se fabriquer avec le produit des mines, après toutefois que ces armes auront été offertes au lieutenant-général pour les acheter si bon lui semble, et à charge de faire constater par écrit le refus qu'il en fera ». (*Élection de l'office d'Abondance*, imprimée à Chambéry, Geoffroi du Four, 1634.) — Voir Barbier, *la Savoie industrielle*, t. I, p. 11.

(2) Augustin Chiesa, *Corona Reale*, t. II, p. 89, cité par Grillet, *Dict. hist. du Mont-Blanc*, t. II, p. 400.

(3) Grillet, *op. cit.*, au mot *Taninges*.

(4) ... « De quodlibet vendite ... ferrum, acerum seu calibem ... capitur minus denarins. » Extenta jurium comitis Sabaudie apud Costam Saint-Andree et Boczosellum, 1309. (Vallonays, *Mémoires pour l'Histoire du Dauphiné* [Paris, 1711], disc. 4, pr. C, p. 89.)

(5) Enclave appartenant au comte de Savoie, dans le comté de Vienne et d'Albon, entre Voiron et Saint-Rambert-d'Albon sur le Rhône. (Cf. la carte de Vallonays.)

(6) Enclave dans la baronnie de la Tour du Pin. (*Ibid.*)

montant la rivière et transitant par Mâcon, viennent faire concurrence sur son territoire même à la métallurgie bourguignonne⁽¹⁾.

Si maintenant nous jetons un coup d'œil d'ensemble sur ces deux pays, sur leur géologie, leur aptitude à donner naissance à une industrie toute spéciale, et les conditions qu'ils offrent pour en faciliter le développement; si nous ajoutons à cela un examen sévère des documents qu'ils nous ont laissés, nous pouvons nous résumer ainsi :

D'un côté, se présente Bordeaux sur la Garonne : là, nous avons eu déjà l'occasion de le dire, jusqu'au xvi^e siècle, absence d'exploitations minières, constatée par les savants bordelais eux-mêmes, et surtout par leur principal champion, M. Francisque Michel; système hydrographique absolument défavorable à l'extension d'une grande industrie sidérurgique. Il est bien entendu que nous n'entendons parler ici que d'une industrie non seulement assez importante pour fournir aux besoins du pays, mais encore capable d'entretenir pendant près de deux siècles un commerce d'exportation rayonnant sur toute l'Europe occidentale. Bordeaux, comme Paris, Lyon, Rouen, etc., rassembla certainement dans ses murs toutes les professions, attirées par la fortune de ces grandes agglomérations urbaines du moyen âge; il y eut des armuriers, des fourbisseurs, des heaumiers, etc.; les forgerons donnèrent leur nom à la rue des Faures, l'ancienne *rua Fabrorum*⁽²⁾; mais aucun texte, aucun monument ne vient nous démontrer, sur les bords de la Garonne vaseuse⁽³⁾, l'organisation d'une industrie de l'arme blanche fonctionnant dans le sens large du mot. Au contraire, les

(1) « . . . Et ce fait la charge de l'Acier de quatre Balons (variante de *Balot*) et la charge de Fer que quatre nombres de Fer de Savoye communaux. . . Item, Fer qui n'est ouvré et qui vient de Lyon ou d'ailleurs, à Mascon s'il y demeure, il doit seize deniers obole parisis la charge. . . » 1665. *Règlement général des Péages qui se lèvent le long de la Rivière de Saône. . . Le tout vérifié. . . par messieurs le Prévôt des Marchands et Eschevins de la Ville de Lyon. . .* (Lyon, chez Antoine Juilleron, 1672, p. 117.)

(2) *Rua deus Faures; rua Fabrorum; rue des Fargues; rue des Faures.* Cette rue était et est encore dans la paroisse Saint-Michel; elle porte toujours le même nom. Il y avait aussi : *Putz deus Faures; puits des Faures.* Ce puits était situé à la rencontre des rues des Faures et des Menutz. Il existait dès l'année 1283, on en faisait encore usage en 1617. (Léo Drouyn, *Bordeaux vers 1450*, publié dans les *Archives municipales de Bordeaux*.)

(3) Élisée Reclus, *Novv. Géogr. univ.*, t. II, *La France*, p. 168, 170.

archives locales elles-mêmes nous font sentir à quelles difficultés, à quelles entraves seraient venus se heurter des commerçants, des forgerons, des artisans contraints de subir non seulement les frais de transport éloignés et les péages vexatoires qui encombraient les routes, mais encore un tarif d'octroi qui pouvait passer pour une véritable prohibition : jusqu'en 1406, les entrées sur le fer et l'acier furent taxées à 2 sols et 6 deniers par livre⁽¹⁾. A ce moment, le maire et les jurats, voulant faire revivre un commerce éteint « que la ciutat fos merchanda que non es », et attirer les négociants et les étrangers « et plus marchantz y accoyren, y benguan estrangeys, que no fan », abaissèrent les droits à 12 deniers, mesure adoucissante, mais qui n'était pas un progrès suffisant pour donner l'essor à un commerce capable de rayonner dans le pays.

Au surplus, la sortie commerciale des chevaux de guerre et des armes au dehors des territoires soumis à la domination anglaise était défendue, ainsi que le dit si justement M. Francisque Michel⁽²⁾ au sujet des armes blanches de Guyenne qui étaient prohibées à l'exportation, si ce n'est en Angleterre et en Irlande, fermées elles-mêmes à l'exportation du fer, des armes et des chevaux de prix⁽³⁾. Mais du moment que les armes blanches du continent anglais étaient prohibées à l'exportation, ce n'est évidemment pas de la Guyenne que pouvaient en général provenir les épées et glaives de Bordeaux, que nous trouvons à chaque instant dans les mains françaises et même étrangères. Nous ajouterons que ces illustres produits sont mentionnés par les contemporains bien plus fréquemment chez les Français que chez leurs adversaires anglais.

(1) « Prumeyrament, fo ordenat, affin que la ciutat fos merchanda que non es, et plus marchantz y accoyren, et benguan estrangeys, que no fan : que los dos souds et seys deneys per liura tornen a xii deneys per liura ; lorquans dos soudz et seys deneys par auant se receben de certas mercadarias, cum son peyhs salat, fer, asser, plom, estanb et sau... » 6 oct. 1406. (*Archives municipales de Bordeaux. Registres de la Jurade*, t. III, p. 79.) — Ce statut fut confirmé le 15 sept. 1408. (*Ibid.*, p. 356.) — « Nos Bernad de Sanct-Abit, loctenent de mossenhor lo mayor, et los juratz de la ciutat de Bordeu, reconoysem et... confessam auer agut, pres et recebut... per Seguinot Beti guarda generau de la taula de la imposition... dens xii deneys per liura de sallida per sau, peys salat, fer, asser, plom, estanb, coyrame... » 24 août 1414. (*Ibid.*, t. IV, p. 79.)

(2) *Hist. du Commerce à Bordeaux*, p. 316.

(3) « De proclamatione faciende ne quis homo aliquos equos pretium quinque marcarum excedentes extra regnum ducere presumat... » 1358. (*Catalogue des Rolles gascons, normands et françois* de T. Carte, t. II, p. 70.)

Une des plus anciennes mentions se trouve dans Gérard de Rossillon, dont l'action se passe dans le second royaume de Bourgogne, qui eut la Savoie sur sa frontière⁽¹⁾. Dans les ballades d'Eustache Deschamps, dans la Chronique rimée de Bertrand du Guesclin, etc., épées, fers, lances, glaives, appartiennent à des sujets du roi de France. Enfin, dans les Chroniques de Froissart⁽²⁾, à Comines, au Pont de la Lys, à Rosbecque, c'est la chevalerie française tout entière qui charge avec « ces longs glaives aux fers tranchans affilés de Bordeaux, dont les Flamans se véoient empalés, que les mailles de leurs cottes ne leur duroient néant, plus que toile doublée en trois doubles⁽³⁾ ».

Nous avons cité, en commençant, le texte d'Abulféda⁽⁴⁾, qui nous paraît l'argument le plus sérieux de la thèse girondine. Le géographe arabe se prononce d'une façon claire. Mais l'auteur de cette géographie vivait au xiii^e siècle, dans le midi de l'Espagne, et n'avait que des renseignements assez vagues sur le pays des Francs, si nous en jugeons d'après l'exactitude de sa topographie. D'un géographe arabe enseignant à une époque où les communications pacifiques entre chrétiens et musulmans n'étaient ni fréquentes ni faciles, nous ne pouvons évidemment exiger la nomenclature des différentes localités du nom de Bordeaux existant en France; sa science, comme toute celle de cette époque, allait jusqu'à la connaissance plus ou moins avancée du pays qu'on habitait, et se bornait pour le reste aux ouvrages laissés par les anciens, et aux récits des voyageurs dont l'intelligence scientifique et la véracité étaient généralement incomplètes. Ce qu'il y a de plus clair dans son texte, c'est que la réputation des épées de Bordeaux avait non seulement franchi les Pyrénées, mais encore avait pénétré dans cette terre classique des belles épées, célèbres déjà du temps des Scipions. Quant à leur provenance, il était tout naturel que notre savant en fît honneur à la seule ville de Bordeaux qui eût alors droit de cité dans un traité de géographie.

Et maintenant, si nous revoyons les relations de Montaigne, ce texte précis et clair de l'un des érudits les plus avancés de son siècle, il semble que cet homme, qui fut maire de Bordeaux en

(1) Voir pièces justificatives A.

(2) *Ibid.*

(3) Froissard, éd. Buchon, l. II, ch. clxxvii.

(4) Voir ci-dessus, p. 171.

1581, n'a pas l'air de se douter de cette vieille réputation locale; en revanche, il nous fournit un document de tout premier ordre, et dont l'exactitude est confirmée par la transaction passée à la foire de Lyon, le 22 août 1576, tout aussi bien que par la généalogie respectable de cette vieille noblesse métallurgique de la Savoie.

En opposition à ces tranquilles plaines de la basse Gascogne, terrain d'alluvion ou accidenté par de modestes collines, la Savoie présente une constitution géologique du métal qui offre à la sidérurgie des conditions de réussite absolument exceptionnelles.

Ses mines fort riches, de fer spathique (5576 hect.), constituent l'un des quatre grands groupes de mines d'acier naturel en Europe, qui sont ceux de Styrie et Carinthie, ceux du Tyrol, ceux du pays de Siegen et ceux de Savoie⁽¹⁾. Voici ce qu'en dit M. Gabriel de Mortillet dans un travail de géologie qui fait autorité⁽²⁾ :

« Les fers de la Maurienne, grâce à la nature du minerai (fer spathique), qu'on désigne quelquefois sous le nom de *mine d'acier*, grâce aussi à leur travail complet au charbon de bois, sont de qualité très supérieure. Ils valent toujours un tiers ou un quart de plus que ceux de la Haute-Saône, de la Côte-d'Or, du Doubs et du Jura. Il n'y a pas de meilleure fonte pour l'acier. Ces qualités s'appliquent surtout à Saint-Georges-d'Hurtières, dont les mines fournissent à elles seules plus des deux tiers des fers travaillés dans le pays. »

Pour abréger, nous passons sous silence la disposition orographique du pays, qui, par ses nombreux cours d'eau et torrents, est comme une continuelle invite à l'établissement d'engins moteurs; la tradition qui s'accorde avec les galeries primitives, les débris de gueuses et les scories pour attester l'existence d'exploitations minières aux époques les plus reculées, et nous arrivons aux textes contemporains.

Ceux-là sont variés, et leur groupe embrasse toute la vie accidentée du métal, depuis sa genèse au sortir des entrailles de la terre jusqu'à sa dernière transformation en lame acérée que vient de battre le martinet. Ils sont nombreux et s'échelonnent sans interruption depuis le xiv^e siècle jusqu'à nos jours. Enfin leur valeur archéologique est telle que, pour une grande partie, la critique la plus dif-

⁽¹⁾ Ad. Joanne, *Géographie de la Savoie* (Paris, 1886), p. 39.

⁽²⁾ Mortillet, *Géologie et minéralogie de la Savoie*, p. 301.

ficile ne peut leur refuser les qualités de certitude et de précision qui font preuve en matière historique.

Les épées de Bordeaux sont-elles du pays girondin ou du pays de Savoie ?

Entre deux provenances aussi différentes, on n'avait jusqu'ici pensé qu'à la première. Il est juste de dire que l'importance historique de la métropole de l'Aquitaine mise en regard de l'obscurité dans laquelle a vécu l'humble bourgade savoisienne, explique suffisamment cette préférence; on comprend même que solution différente ait pu n'être jamais soupçonnée. Mais l'ensemble des documents que nous avons réunis et leur étude comparée nous inclinent vers la deuxième hypothèse.

J.-B. GIRAUD,

Conservateur du Musée archéologique de la ville de Lyon.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

A

Hauberc et fazaran dès le capel,
Et ot lacié li heaume Raimon Borel,
Et a çainte l'espade Milon d'Urgel,
Lance porte et escu qui est de Bordel . . .

Gérard de Roussillon, éd. de Francisque Michel (Paris, P. Jannet, 1856), p. 344, l. 8.

Un escuier y vint, qui le conte lança
D'un espoit de Bordiaux, qui moult chier li cousta :
Tout parmi la visière le conte asséna
Parmi le senestre seul, tout parmi li bouta . . .

Chronique de Bertrand du Guesclin, par Cuvelier, éd. E. Charrière, t. I, v. 6016-6020.

1351. Si recommença la bataille si forte comme en devant, et dura moult longuement; et avoient courtes épées de Bordeaux roides et aigues, et épieux et dagues, et les aucuns haches. (*Chroniques de Froissart*, éd. Buchon, t. I, p. 294.)

1356. Le seigneur de Bercler prit son épée qui étoit de Bordeaux, bonne et légère et roide assez, et l'empoigna par les hans, en levant la main pour jeter en passant à l'écuier. (*Ibid.*, t. I, p. 352.)

1377. Là fut Elyot de Calay, qui moult appert écuyer et bon homme d'armes étoit, consuivi d'un coup de glaive au haterel d'un large fer de Bordeaux aussi tranchant et affilé que nul rasoir pourroit être. (*Ibid.*, t. II, p. 5.)

1381. Là se mirent sur la place les François tous d'un lez et les Anglois d'autre; et ceux qui devoient jouter étoient à pied et armés de toutes pièces, de bassinets à visière, et de glaives à bon fer de Bordeaux, et d'épées de Bordeaux tous pourvus. (*Ibid.*, t. II, p. 126.)

1382. Adonc recouverent ils la tierce lance et se consuivrent en my les écüs si roidement que les fers, qui de Bordeaux étoient, entrèrent ens et percèrent la pièce d'acier, les plates et toutes les armures jusques en chair. (*Ibid.*, t. II, p. 194.)

1382. Adonc ils se mirent tous ensemble et abaissèrent leurs lances et leurs épées roides de Bordeaux, et éperonnèrent leurs chevaux de grand randon. (*Ibid.*, t. II, p. 229.)

1382. Car ils sont mal armés et nous avons nos glaives à fers longs et acérés de Bordeaux, et nos épées aussi. (*Ibid.*, t. II, p. 237.)

1382. A ces mots . . . vissiez-vous chevaliers et écuyers de grand courage a baisser leurs glaives à longs fers de Bordeaux et empogner de grande volonté . . . (*Ibid.*, t. II, p. 238.)

1382. Et vééz-ci Pietre du Bois tout devant et ces Flamans venir qui furent recueillis de ces longs glaives aux fers tranchans affilés de Bordeaux, dont ils se véoient empalés, que les mailles de leurs cottes ne leur duroient néant plus que toile doublée en trois doubles. . . . (*Ibid.*, t. II, p. 238.)

1382. Et quand ces Flamans sentirent ces fers de Bordeaux dont ils se véoient empalés, ils reculoient; et les François pas à pas avant passoient et conquéroient terre sur eux . . . (*Ibid.*, t. II, p. 238.)

1382. Et les pousoient de leurs glaives à longs fers de Bordeaux qui les perçoient tout outre. (*Chroniques de Froissart*, t. II, p. 239.)

1382. Sur les deux ailes gens d'armes (Français) les commencèrent à pousser de leurs roides lances à longs fers et durs de Bordeaux, qui leur passaient ces cottes de maille tout outre et les prenoient en chair. (*Ibid.*, t. II, p. 250.)

1385. Portingalois et Lussebonois en escriant leur cri : Notre-Dame ! Portingal ! qui tenoient en leurs poings lances aflilées de fer de Bordeaux. (*Ibid.*, t. II, p. 429.)

1386. Bien savoient que jonter les convenoit, puisques jusques à là étoient venus non de fers courbés, mais de pointes de glaives, de fers de Bordeaux, aigus, mordans et tranchans ; et après les armes faites, des lances férir et des épées grands horions sus les heaumes ; lesquelles épées étoient forgées à Bordeaux, dont le taillant étoit si apre et si dur que plus ne pouvoit. Et en après faire encore armes de haches et de dagues, si très fortes et si bien trempées que on ne pouvoit mieus. (*Ibid.*, t. II, p. 567.)

1388. Adonc prit messire Pierre de Berne une épée de Bordeaux qu'il portoit, et s'en vint ireusement assaillir ledit ours. (*Ibid.*, t. II, p. 405.)

De mâles dagues de Bordeaux,
Et d'espées de Clermont,
De dondaines et de cousteaux
D'acier qui à Milan se font . . .

Eustache Deschamps, *Poésies morales et historiques*, éd. Crapelet (Paris, 1832), p. 132, v. 1370.

BALLADE.

(Deschamps réclame une épée promise à Ardres.)

. . . Qui s'espée promise vous demande
A Ardres fut promis ce que demande
Car de Bourleaul la deuster envoyer . . .

Eustache Deschamps, *Œuvres complètes*; éd. du marquis de Queux de Saint-Hilaire, t. II, p. 76.

1401. A Jehan Yvorin forbisseur d'espées, pour une espée de Bordeaux, 108 sous parisis. — Pour avoir fourbi, nétoié et mis en bonne ordonnance 7 grans espées de Bordeaux prises au Louvre en l'armoierie dudict Seigneur (le roi) et pour avoir fourbi 20 autres espées prises illec, 68 sous parisis ⁽¹⁾.

B

(22 août 1576.)

Contrat entre les frères Pasquier, forgers d'épées à Bordeau (Savoie), et Jehan Perret, marchand, bourgeois de Lyon ⁽²⁾.

Personnellement establys en personnes Michel Pasquier et Claude Pasquier, forgers d'espées de Bordeau près le Borget lez Chambéry en Savoye, lesquelz de leurs bons grés pour eulx et les leurs, chacun d'eulx seul et pour le tout, sans division ne ordre de discussion de biens et despens, ont confessé et confessent avoir vendu comme par ces présentes ils vendent et promettent bailler et fournir à M^{re} Jehan Perret, dict Faye, marchand, bourgeois de Lion, présent et acceptant, toutes les lames d'espées qu'ilz feront et forgiront en leur martinet durant le temps de troys années entières et prochaines, commençant ce jourd'huy datte des présentes et à semblable jour finissans, sans que lesdictz forgers en puissent vendre durant ledict temps à aultres qu'audict Faye, et ce pour et moyennant le pris, somme et à raison de huit livres douze solz tournois monnoye de Roy la douzaine de lames fines, et de unze florins monnoye de Savoye les moyennes. Lesquelles lames ils promettent faire bien et deument en bonne et loyalle marchandise de la façon que leur sera commandée de la part dudict Perret, auquel ou ès siens ils promettent bailler, rendre et délivrer ladicte marchandise ainsi qu'elle se fera sur leur martinet, et lorsqu'ilz en seront de ce faire par icelluy Perret ou les siens requis. Et sur, et en déduction duquel pris que se trouvera monter toute ladicte marchandise à la raison susdicte, lesdictz Michel et Claude Pasquier ont confessé et confessent avoir reçu contant d'icelluy Perret la somme de cent florins monnoye susdicte de Savoye, de laquelle ils s'en contentent et en quictent ledict Perret auquel ilz la préconteront sur les lames qu'ilz lui fourniront à la foire de Toussainetz prochain, ou plus tost si plus tost ilz luy en fournissent. Et le surplus dudict pris à la raison susdicte leur sera payé par icelluy Perret en recepvant ladicte marchandise et à rate d'icelle. Et à fin desdictz

⁽¹⁾ *Comptes de l'écurie du roi*, n^o 44.

⁽²⁾ L'existence de ce précieux document nous a été signalée par notre ami le docteur Henry Coutagne.

troys années fin de payement, promettent lesdicts contrahans par leurs sermens, les paches et tout leur contenu à tousjours avoir à gré et n'y contrevenir sur peyne de tous despens, dommaiges interestz, obligéans . . . etc. Faict a esté au domicile dudictz Perret le xxii^e jour d'aoust l'an mil cinq cens septante seize (*sic*). Présens à ce honorables Thomas Bonvert, marchand chaussettier, et Estienne Durien, marchand, tesmoings, lesquels avec ledict Perret ont signé la présente, et non lesdictz forgeurs come ne seachant escripre comme ilz ont dict sur ce requis.

PERRET.

T. BONVERT.

DURIEU.

SONTHONAS, notaire.

Arch. dép. du Rhône. Minutes du notaire Sonthonax. (Fonds non catalogué.)

L'ATELIER MONÉTAIRE
DE LA COMTESSE MAHAUT D'ARTOIS,
EN 1306,

PAR A. GUESNON.

Il n'existe pas de documents écrits concernant les monnaies royales et comtales que l'on suppose avoir été frappées à Arras, depuis les *trientes* du milieu du vi^e siècle, en passant par celles des rois Charles le Chauve, Eudes, Charles le Simple, Lothaire, et des comtes de Flandres Arnoul le Vieux, Robert le Frison, Robert de Jérusalem, Philippe d'Alsace, jusques et y compris certains deniers et oboles parisis attribués à Philippe Auguste.

Les probabilités historiques sur lesquelles repose l'existence de cet atelier n'ont d'autre fondement que l'interprétation des monnaies elles-mêmes, et les inductions plus ou moins sûres que leur témoignage semble autoriser.

Les deniers des premiers comtes d'Artois Robert I^{er} et Robert II furent-ils frappés à Arras? Le doute semble permis, lorsque, pendant l'absence du deuxième comte, on voit ses lieutenants en Artois affermer le signe monétaire à Bertrand de Creuze, bourgeois de Rocamadour, en l'autorisant à « ouvrir et faire ouvrir en quelque lieu ke il li plaira en la terre d'Artois, là u il quidera le mieux faire pour leur profit et pour le sien ». (1286.)

Or on ne trouve pas le moindre indice qui permette d'affirmer que Bertrand de Creuze se soit établi à Arras et y ait travaillé.

La même incertitude s'étend aux monnaies de la comtesse Mahaut. L'attribution des deniers portant son nom et son *enseigne* ne laisse assurément place à aucune contestation. Les inventaires ont même relevé çà et là quelques mandats et quittances relatives à leur fabrication; mais, quelle que soit la vraisemblance en faveur d'Arras,

on ne saurait, en l'absence d'un texte précis, se prononcer avec certitude sur le lieu d'origine.

Le compte d'installation et d'outillage qui fait l'objet de cette communication fixera ce dernier point de l'histoire monétaire d'Artois. Peut-être fournira-t-il, en outre, aux numismatistes quelques renseignements utiles sur la technique du monnayage au commencement du *xiv^e* siècle.

On sait qu'il existait jadis aux Archives d'Artois deux cartulaires de la comtesse Mahaut, aujourd'hui perdus, à l'exception d'un fragment conservé à Cheltenham dans la bibliothèque de Sir Thomas Phillips.

Heureusement Denis-Joseph Godefroy les avait analysés, et, grâce à la libéralité de l'héritier de son nom, le manuscrit est devenu la propriété de la Société des Antiquaires de la Morinie.

Dans cet inventaire analytique se trouve, sous le numéro 405, une lettre de Mahaut du 1^{er} février 1306, par laquelle la comtesse charge Pierre le Flamenc de faire sa monnaie d'Artois; c'était un bourgeois de Paris, qui, paraît-il, avait rendu des services à Robert II. Il était maître de la monnaie de Tournai en 1302.

D'après l'acte de concession, les deniers artésiens seront fabriqués à 11 deniers de loy d'argent, de 45 s. 6 d. au marc, chacun valant un bon petit parisis du temps de saint Louis.

Le garde des monnaies aura 1 denier par 10 livres.

Toute autre monnaie que celle du roi et de la comtesse sera prohibée en Artois, ainsi que l'affinage et l'exportation de l'argent et du billon.

Pierre le Flamenc pourra établir autant de gardes qu'il lui plaira pour surveiller la fraude; ils auront le cinquième denier des confiscations, la comtesse prenant les deux tiers du reste contre un tiers laissé à son monnayeur.

Pierre et ses gens jouiront en Artois de tous les privilèges des monnayeurs du Roi.

Il fera la monnaie à ses dépens, la comtesse s'engageant seulement à lui fournir les maisons et outils nécessaires, qu'il devra rendre quand il cessera.

Cette convention entrera en vigueur le 15 février, pour finir le 24 juin, sauf prorogation. En dehors des indications monétaires qu'il nous donne, le document présente un intérêt historique en ce qu'il coïncide avec le rétablissement de la forte monnaie alors

réalisé par Philippe le Bel, aux frais et dépens des Juifs, mais non sans soulever dans Paris une émeute formidable.

L'entrepreneur ne dut pas d'abord travailler à Arras, puisque l'installation ne commença qu'au terme suivant. Il eut alors pour associé, ou pour sous-traitant, Guillaume de Gourdon, qu'on voit présider à l'aménagement; Pierre le Flamenc n'y intervient pas, bien qu'à une date postérieure il soit encore qualifié «maître de la monnoie Madame».

Pour les travaux de construction, le compte de la charpenterie nous est seul parvenu; le rouleau du receveur concernant la maçonnerie, la couverture et la serrurerie a malheureusement disparu.

En revanche nous avons le compte détaillé des frais d'outillage.

En voici un résumé :

«Les tables et les paielles de fer à geter» furent commandées à Valenciennes; un potier d'étain d'Arras fournit le métal nécessaire pour en faire l'essai.

C'est à Namur qu'on demanda un maître pour faire les creusets à fondre l'argent; Paris fournit les ouvriers «compteurs».

Dix sept cents livres de terre amenée de Dinant servirent à la confection des creusets et du fourneau d'affinage, dont la sole fut saturée de sel. On fit venir également de la terre réfractaire de Solesmes en Hainaut.

La «paielle» et la mait à battre les creusets furent fabriquées sur place.

Le combustible mentionné consiste en braise, charbon et bois de chêne.

Les balances venaient de Paris : une grande pour les ouvriers, une pour les monnayeurs, une troisième à bras de cuivre, deux autres pour livrer la monnaie, douze petites pour la tailler, une trainelle, un biquet (trébuchet), des plombs à peser, une pille de 8 mars, etc.

Le mobilier de la «forge» comprenait des comptoirs et établis, que recouvraient 50 aunes de toile, vingt chaises, des coffres, huches, boîtes, écrins à plusieurs serrures pour les gardes de la monnaie.

A signaler également, dans cet inventaire qui a ses énigmes, un item de «40 s. pour six paires de grandes tables pour écrire»

et un autre de 38 s. « pour des papiers achetés en Flandre pour le maistre de la monnoie ».

Guillaume de Gourdon avait préposé au change et à la balance un certain Jean Bernier, dont le nom se retrouve ailleurs dans l'histoire monétaire.

Jean Bernier, en août 1282, s'était engagé à faire la monnaie du comte de Bourgogne Othon IV, celui-là même qui, par son mariage avec Mahaut, devint comte d'Artois. — Il n'est pas certain qu'on ait affaire au même personnage; le Jean Bernier dont il s'agit ici pourrait être le père du changeur.

I

LA COMTESSE MAHAUT NOMME PIERRE LE FLAMENC
MAÎTRE DE SA MONNAIE D'ARTOIS,
1^{er} FÉVRIER 1306.

1306, à Paris la veille de la Chandeleur, 1^{er} février.

La comtesse Mahaut nomme Pierre le Flamenc, bourgeois de Paris, pour faire sa monnoie d'Artois, jusques à la Nativité de saint Jean-Baptiste, de la manière suivante :

Cet article parle de la fabrication des deniers d'Artois à 11 deniers de loy d'argent et de 45 sols 6 deniers au marc, et du profit que le garde des monnoies aura, savoir 1 denier sur 10 livres qui seront monnoies. Cette monnoie aura cours dans tout le comté d'Artois, et un denier d'Artois vaudra un bon petit parisien du temps de saint Louis.

La comtesse promet de faire publier dans tout le comté d'Artois qu'aucune autre monnoie que celle du Roy et la sienne n'aura cours dans cette province.

Personne, sous peine de corps, ne pourra porter hors de son comté d'Artois ni argent, ni billon, si ce n'est seulement dans sa monnoie.

Personne ne pourra, sous la même peine, affiner d'argent ou billon, si ce n'est du consentement dudit Pierre.

Pierre le Flamenc pourra mettre et établir dans tout ce comté autant de gardes que bon lui semblera pour arrêter toutes fausses monnoies et faux monnoieurs; ils auront le quint denier de tous les forfaits d'or, d'argent et de billon qu'ils prendront, et la comtesse aura les deux tiers et Pierre le tiers de ce qui restera. La comtesse s'oblige à ne pas ôter des mains dudit Pierre ses monnoies pendant ce terme, et promet de le garantir et tous ses gens contre tous.

Ledit Pierre et ses gens jouiront dans tout le comté d'Artois des mêmes privilèges qu'ont les monnoiers du Roi dans ses monnoies, et auront un sauf-conduit.

Pierre fera la monnoie à ses dépens, sauf que la comtesse sera tenue de lui donner des maisons et outils nécessaires, qu'il sera tenu de rendre quand il finira.

La comtesse donne audit Pierre, en reconnaissance des services qu'il a rendus à son père et à son mari, le pouvoir de faire de la monnoie en Artois, à commencer quinze jours après la Nativité de saint Jean-Baptiste, et veut qu'il en jouisse après ce terme, s'il en veut donner encore un autre⁽¹⁾.

II

TRAVAUX D'INSTALLATION ET FRAIS D'OUTILLAGE DE L'ATELIER MONÉTAIRE ÉTABLI À ARRAS PAR LA COMTESSE MAHAUT EN 1306.

C'est li contes Ernoul Caffet, bailliu d'Arras, tenant le liu du receveur d'Artois, du terme de le Toussains l'an mil ccc et sis, fais à Madame d'Artois des revenues de la conté d'Artois de toutes les receptes, les mises et les paiemens que il a fait puis le terme de l'Ascension daerrain passé.

Ce sont denier païé par le main du receveur pour le fait de le monnoie que Madame d'Artois doit faire à Arras, et premièrement :

A Guillaume de Gourdon, maistre de ledite monnoie, pour envoyer par ni fois à Valenciennes pour mander les paieles de fer à geter, xxviii'

Pour 1 vallet envoyé à Madame à Hesdin par ledit Guillaume, vi'

Pour 1 vallet qui porta deniers à Valenciennes à celui qui fait les tables pour geter, vi'

Pour 1 autre vallet renvoïé à Valenciennes par celui Guillaume, vi'

Pour despens d'un vallet envoyé à Namur querre le maistre qui fait les croiseus à fondre argent, et pour les despens du maistre au retourner, xxv'

Pour les despens et les journées du maistre qui fist le fournel à fondre argent, xxx'

Pour les contoires clauer et pour les toiles dont il sont convert, . . . ix' vi^d

Pour le maistre qui fait pos d'estain et pour la frainture de son estain quant on fist l'assay des tables qui sont faites pour conteurs, v'

⁽¹⁾ *Deuxième Cartulaire d'Artois*, analysé par Denis-Joseph Godefroy, pièce 405. Ms. de la Société des Antiquaires de la Morinie.

Pour despens le maistre de le monnoie, quant il ala à Paris pour querre conteurs et acater balances grans et petites et autres choses qui li falioient, pour XII jours, x¹ x²

Pour unes grans balances à ouvriers, unes autres à monnoiers et unes autres à bras de ceuvre à peser que li maistres acata à Paris à cele voie, x¹

Pour II autres balances à délivrer le monnoie, XII petites balances à tailler le monnoie, et une pille de VIII mars pour peser, XIX¹ XIII²

Pour III paioles de fer pour ouvriers, CV²

Pour les tables à geter faites à Valenciennes, XVI¹

Pour deux serures mises à huges de la garde, une boïste à II clés, pour corde à loier sas, III¹ VIII²

Pour sel que on mist en le sole du fournil, XI²

Pour une paiole de ceuvre à blankir, III^{1b} x²

Pour IX plons faire à peser as ouvriers, x²

Pour XVII² de terre qui vint de Dinant, sans le portage, IX¹

Pour cele terre amener de Dinant à Arras, CXXX²

A Jehan Bernier, que li maistres a retenu pour estre au cange et à le balance, presté VIII¹

Pour un autre vallet, qui sera avec le maistre pour faire les assais, presté. VIII¹

Pour le maistre de le monnoie, pour plusieurs choses nécessaires à le monnoie :

Pour XXV sas de carbon, VI² le sac, valent. VII¹ x²

Pour XXXIX sas de carbon, de VI² VII^{2d} le sac, valent. XII¹ XVI² VIII^{2d}

Pour ce carbon deschergier. III²

Pour V² XLIII¹ de plonc, le cent XLVIII², valent. XIII¹ VIII^{2d}

Pour II huges pour le monnoie. XLIII²

Pour une trainelle, x²

Pour une couche, XIII²

Pour ces luces et le couche mener à le monnoie des lius u on les prist, II² VI^{2d}

Pour XL aunes de canevach pour couvrir les estables où on contera le monnoie, II² l'aune, IV¹

Pour VI paire de grandes taules pour escrire, XL²

Pour L caïnes à faire gloes, III² le pièce, VII¹ x²

Pour II sas de brèse, XV²

Pour XX caïères, XIII^{2d} le pièce, valent. XXIII² IV^{2d}

Pour V aubes et III peles et un paelic, XIII²

Pour I tronc à faire les croiseus, et pour mener à le monnoie, VIII² VII^{2d}

Pour clau à clauer les contoïrs, x² VII^{2d}

Pour III grans careus prins au cuvelier de Haiserue, XVI² le pièce, LXIII²

Pour II careus moiens prins au dit cuvelier, XXIII²

Pour ii petis careus,	xx ^s
Pour ii scilles et ii seaus,	xvi ^s
Pour ces choses mener à l'ostel de le monnoie des lius u eles furent acatées,	xviii ^d
Pour le maistre de le monnoie aler en Flandres, pour son valet à ii chevaus, et pour Henri Nazart à i cheval, pour tous despens et i keval linich, par viii jours, u mois d'octobre,	xvi ^l iii ^s
Pour papiers acatés en celi-voie pour le dit maistre,	xxxviii ^s
Pour les despens ledit maistre Guillaume de ses chevaus et de se maisnie, depuis qu'il vint demourer à Arras, fais à le maison Colart de Henin, dusques à viii jours devant le Toussains que il s'en ala en son país,	lx ^l xi ^s vi ^d
Item baillié au dit maistre Guillaume pour son despens quant il alla en son país,	x ^l
Somme.	ii ^c lvi ^l xvi ^l ix ^d

III

Oevres faites à le maison où on doit faire le monnoie à Arras, de carpenterie :

Et premièrement le semaine de le Saint Cristofle :

Pour vi carpentiers, c'est à savoir maistre Gillon d'Anoelin, Adam de Tilloy, Robert Marcais, Gérard de Boves, Jehan de Fevrin et Jehan de Goy qui ouvrèrent à le maison desus dite par iii jours et demi, caseun v^s par jour,

Pour Jehan Fremaut, Wibert le Leu, manouvriers, qui aidèrent ces carpentiers par autant de jours, caseun xx^d par jour,

Pour apoter mairien de le maison Jakemon le Ghilebert à le maison de le monnoie,

La semaine de la Saint Pierre entrant aoust :

Pour Guillaume le Boulengier, carpentier et les autres vi carpentiers desus nommés qui ouvrèrent audit ouvrage par iii jours et demi, caseun v^s par jour,

Pour les deus manouvriers desus dis, par autant de jours, caseun xx^d par jour,

La semaine de le Saint Leurech :

Pour les vii carpentiers desus dis, pour iii jours et demi, v^s caseun par jour,

Pour i manouvrier par iii jours et demi, xx^d le jour,

Le semaine de la mi-aoust :

Pour ii carpentiers, iii jours et demi, v^s chacun par jour, xlv^s
 Pour Guillaume le Boulengier, iii jours et demi, iii^s vi^d par jour, va-
 lent. xx^s iii^d
 Pour i manouvrier, iii jours et demi, xx^d par jour, vii^s vi^d

La semaine de le Saint Bertremiu :

Pour maistre Gillon et Adam de Tilloy carpentier, pour iii jours,
 v^s chacun par jour, xl^s
 Pour Guillaume le Boulengier, pour iii jours, iii^s vi^d par jour, . . xviii^s
 Pour Simon le Roy, carpentier, pour iii jours, v^s par jour, xv^s
 Pour i manouvrier iii jours, xx^d le jour, vi^s vii^d

La semaine de la Saint Jehan Décolace :

Pour le dit maistre Gillon iii jours et demi, v^s le jour, xxii^s vi^d
 Pour Adam de Tilloy, carpentier, v jours et demi, iii^s vi^d le jour, xxiii^s ix^d
 Pour Guillaume le Boulengier, pour v jours et demi, iii^s le jour, . . xxii^s
 Pour i manouvrier pour tant de jours, xx^d le jour, ix^s ii^d

La semaine de le Nostre Dame :

Pour maistre Gillon, iii jours, v^s par jour, xv^s
 Pour Adam de Tilloy, iii jours et demi, iii^s vi^d le jour, xx^s iii^d
 Pour Guillaume le Boulengier, iii jours et demi, iii^s le jour, . . . xviii^s
 Pour i manouvrier, par tant de jours, xx^d le jour, vii^s vi^d
 Pour porteurs qui aportèrent mairien par plusieurs fois, x^s

La semaine de la Sainte Crois :

Pour maistre Gillon, iii jours et demi, v^s par jour, xxii^s vi^d
 Pour iii autres carpentiers, c'est à savoir : Adam de Tilloy, Jakeman
 d'Acheu, Jehan de Goy et Guillaume le Boulengier, pour iii jours et demi
 chacun, iii^s vi^d par jour, iii^{lb} i^s

La semaine de la Saint Mathieu :

Pour maistre Gillon carpentier desus dit, iii jours et demi, v^s par
 jour, xxii^s vi^d
 Pour v carpentiers, c'est asavoir Adam de Tilloy, Jehan de Courceles,
 Jakes d'Acheu, Jehan de Goy et Guillaume le Boulengier, pour iii jours
 et demi, chacun iii^s vi^d par jour, ci^s iii^d
 Pour i manouvrier par autant de jours, xx^d par jour, vii^s vi^d
 Pour porter plusieurs mairiens, iii^s vi^d

La semaine de la Saint Michiel :

Pour les v carpentiers desus dit, pour iii jours cascun, iii ^s vi ^d par jour,	iii ^s x ^s
Pour maistre Gillon desus dit, pour iii jours, v ^s le jour,	xx ^s
Pour i manouvrier, par tant de jours, xx ^d le jour,	vi ^s viii ^d
Pour porter mairien,	xlvi ^d

Le semaine après le Saint Remi :

Pour ledit maistre Gillon, pour v jours et demi, v ^s par jour, xxvii ^s vi ^d	
Pour les v carpentiers desus dis, par tant de jours, cascun iii ^s vi ^d le jour,	vi ^s iii ^s ix ^d
Pour i manouvrier, par autant de jours, xx ^d le jour,	xi ^s ii ^d
Pour porter mairien,	vii ^s iii ^d

Le semaine après Saint Denis :

Pour maistre Gillon, par v jours et demi, v ^s par jour,	xxvii ^s vi ^d
Pour ii carpentiers, asavoir Adam de Tilloy et Guillaume le Boulengier, par tant de jours, iii ^s vi ^d cascun par jour,	xlxi ^s vi ^d
Pour i manouvrier, par autant de jours, xx ^d le jour,	ix ^s ii ^d

La semaine de la Saint Luc :

Pour maistre Gillon iii jours et demi, v ^s le jour,	xxii ^s vi ^d
Pour iii carpentiers, c'est à savoir Thumas de Goy, Adam de Tilloy et Guillaume le Boulengier, par iii jours et demi, cascun iii ^s vi ^d le jour,	lx ^s ix ^d
Pour i manouvrier, par autant de jours, xx ^d le jour,	vii ^s vi ^d
Pour porter mairien,	v ^s iii ^d

La semaine de la Saint Simon et Saint Jude :

Pour ledit maistre Gillon, par ii jours, v ^d le jour,	x ^s
Pour ii carpentiers Adan de Tilloy et Guillaume le Boulengier, pour iii jours, iii ^s et vi ^d le jour,	xxvii ^s
Pour iii carpentiers, Thumas de Goy, Jehan de Fevrin et Jehan de Courceles, pour i jour cascun, iii ^s vi ^d par jour,	xiii ^s vi ^d
Pour porter mairien,	vii ^s iii ^d
Pour soier ais à faire i huis à ces ouvrages, et pour faire l'uis, vi ^s iii ^d	
Somme.	lxxix ^s iii ^s iii ^d

IV

Mairien mis à le maison et ès ouvrages de le monnoie pris à Jak. Gilebert :

Pour xiiii pièces de bos de xxviii piés de lonc pour faire pannes, ventrières, et une soele sur le mur, x ^s le pièce,	vii ^s
Pour ii kievrons de xxx piés pour faire une soele par terre, xxvi ^r le kievron,	lii ^s
Pour xxvi pièces de bos pour faire baus et postiaus, vii ^r le pièce, ix ^s ii ^s	
Pour xxi pièces de xxiiii piés à faire le comble, vi ^r le pièce, valent vi ^s vi ^s	
Pour lxxvii pièces de bos dont on fist roilles, ii ^r le pièce,	vii ^s xiii ^s
Pour vi ^e lates de kaisne de xii piés pour later, xii ^r le cent, valent lxxxi ^s	
Pour xii ^e de grosses lates de fresne eslites pour couvrir sus l'apentich et en la sale et ailleurs u mestiers estoit, ix ^s le cent, valent	c viii ^s
Pour ii ^e de late de tilloel,	x ^s
Pour xxxv pièces de fresne et de cherisier, iii ^r le pièce, valent	vii ^s
Pour xxix pièces de bos de iii ^r le pièce, valent	iiii ^s vii ^s
Pour ii quartiers de caisne pour mettre à la wimberghe de l'apentich,	v ^s
Pour xxv pièces de bos de xxviii ^d le pièce, valent	lviii ^s iii ^d
Pour i bracon de viii piés,	iiii ^s
Pour ii grosses pièces de sauch,	xii ^s
Pour ii limons de degrés,	xxviii ^s
Pour bos à faire les pas,	xvi ^s
Pour une pièce au puiet,	iii ^s
Pour une sauch,	xii ^s
Pour i gros cherisier,	xii ^s
Pour i quartier de caisne à pendre le balance,	iii ^s
Pour i postel de x piés, iii ^r pour ii poistiaus,	xiii ^s
Pour i autre postel de xii piés et pour i coupon d'ais,	iii ^s
Pour une planque de xii piés de lonc et de ii paus d'espés vii ^s , dont li plus grans partie est à l'uis de le cambre u on poise le monnoie.	
Pour i gros caisne de xx piés,	xi ^s
Pour ii grosses pièces de sauch pour faire les grans cepiaus et le grande estavlie,	xx ^s
Pour xx ais de caisne de xii piés de lonc et de xii paus de lé pour faire ii lons sièges, v ^s l'ais, valent	c ^s
Pour viii planks de caisne de viii piés pour faire iii autres estavlies, iii ^r le pièce, valent	xxxii ^s
Pour vi planks de caisne de vii piés de xl ^d la pièce, valent	xx ^s
Pour xii lates de caisne,	iii ^s

Pour 1 wit tonnel à faire trelles,	ix ^s
Pour 1 ais de kaisne à reslasier 1 huis,	ii ^s vi ^d
Pour une crouste de caisne de xii piés à faire 1 banket desous le grande establie,	v ^s
Pour 1 ais de x piés de danemarche cauponée à faire rabos,	v ^s
Pour viii plankes de caisne de xiii pans de lé pour faire viii petits sièges, iiii ^s vi ^d le pièce, valent.	xxxvi ^s
Pour ii croustes à faire ii careus à l'uis du cellier,	ii ^s vi ^d
Pour une ais xii ^d , à faire marilles à machons.	
Pour iii quartiers de xii piés pour border les estavlies, xviii ^d le pièce, valent.	vi ^s
Pour vi baukés de fai dont on fist ii fenestres.	iii ^s

Pour faire la trelle sur le rue devant les monniers :

Pour une pièce de caisne de xxiiii piés de lone mis à celi trelle,	xxxii ^s
Pour x kievrans de xvi piés mis à celi trelle, v ^s le kievron, valent.	l ^s
Pour 1 planke de x piés de kaisne à faire 1 siège,	vi ^s
Pour ii karneus de caisne,	v ^s
Pour une grande mait à pestrir le terre dont on fait les croiseus,	xx ^s
Pour une planke de caisne de viii piés à faire 1 siège,	iiii ^s
Somme de tout le mairien dessus dit.	iiii ^s iii ^s xi ^s iii ^d

V

Pour journées de machons qui ouvrèrent à le dite maison n on batera le monnoie et pour estoffes mises à ces ouvrages, et pour journées de couvreurs de tuile qui ouvrèrent à le dite maison de le monnoie; pour estofes mises à ces œvres de couvrir de tuile; pour journées d'ouvriers de terre qui ouvrèrent à le dite maison; pour estoffes de plakeurs et pour estoffes de fer mises à le dite maison et à le forge de le dite monnoie, dont li recevères a conté par parties u rolle de son conte de sa recepte, viii^{xx} xⁱ xi^s vii^d

Somme de tout l'ouvrage et appareil fait pour la monnoie : v^s iii^{xx} xi^s xviii^d

VI

DU MÊME COMPTE.

A Hugolin de Bracon, vallez Madame, pour despens des chevaux qui amenèrent le monnoie de Bourgongue le vi^s et vii^s jour de septembre, mencaud et demi d'avaine.

VII

TRAVAUX EXÉCUTÉS À L'ATELIER DE LA MONNAIE, EN 1307.

C'est li contes Ernoul Caffet, receveur d'Artois, du terme de la Chandeleur en l'an et ou terme devant dis, fais à Madame d'Artois des revenues de la conté d'Artois de toutes les recettes, les mises et les paiemens que il a fais puis le terme de la Toussains daerrain passé.

Ce sont oevres faites pour le cause de le monnoie Madame, contées à la foible monnoie :

Pour une grande paiele la u on bat les croiseus,	xl ^s
Pour ii maillos ferer,	xx ^s
Pour ii aniaus et pour les crampons as pois,	i ^s
Pour ii selles ferer, xx ^s pour le selle, valent,	xl ^s
Pour i cliquet à ii clés et pour i anel à le porte,	iiii ^s
Pour une clef au flaiel,	xvi ^d
Pour une clef aux carbons et pour une serure raparellier,	ii ^s
Pour une clef à l'estable et pour le serure raparellier,	ii ^s
Pour une clef du ploustre de le quisine, et pour le verel refaire, . . .	iii ^s
Pour une clef à le despense et pour le serure raparellier,	ii ^s
Pour ii clés de cliket à le cambre du maistre et pour une clenque, . .	iii ^s
Pour une clef à ploustre et le ploustre raparellier,	iii ^s
Pour une clef à l'uis du fournel et pour le serure raparellier,	ii ^s
Pour une clef à un ploustre et pour le verel refaire au boukil deseure le cambre du maistre,	iii ^s
Pour i anel et pour i hanet à tenir l'uis,	xii ^d
Pour une paire de carnières à la fenestre des balances et pour i verel estofé,	iii ^s vi ^d
Pour iii pentures à une autre fenestre,	iii ^s
Pour iii hanes à tenir i banc,	vi ^d
Pour les espées des balances ferer, et pour ii keviles qui les por- tent,	v ^s
Pour iii veruelles au celier de le quisine,	iii ^s
Pour viii clez refaire,	iii ^s
Pour une clef à une serure d'une cambre,	ii ^s
Pour autres serures raparellier et rasseir,	xii ^d
Pour une corde mise au puch de la maison là u on fera le monnoie, . .	x ^s
Pour faire l'appel à pendre les balances à binqueter le monnoie par Estene Trigal, carpentier, ii jours et demi, iii ^s vi ^d par jour, valent	vi ^s iii ^d

Pour terre prise à Solemmes en Hénau, amenée sur 11 caretes le vigile Saint Andrieu pour faire croiseus à la monnoie,..... x¹

Somme de ces oeuvres pour le monnoie xviii^{ib} xviii^v vii^d valent à le fort..... vi¹ vi^v ii^d

VIII

COMPTE D'ERNOUL CAFFET, RECEVEUR D'ARTOIS,
DU TERME DE L'ASCENSION 1307.

Ce sont denier presté à Pierre le Flamenc, maistre de le monnoie Madame :

.....
.....
.....

A Guillaume de Gourdon pour ses despens qu'il fist à Arras et ailleurs pour le cause de le monnoie Madame, du jour de Toussains qui fu l'an mccc et vi dusques au jour de miquaresme prochainement sivant après, pour iii^{xx} xiii jours, viii^v par jour, xxxvii¹ iii^v, feble monnaie, valent le fort..... xii¹ viii^v

Le xiiii^v jour d'avril, pour pluseurs messages envoiés à tous les bail-lins, prévos, sergans et à toutes les autres justices de le conté d'Artois et des appartenances pour deffendre les monnoies que li roys a deffendues ou royaume, et que li artisien que ma dame fait faire à présent fuissent pris par tout..... xvi^v

IX

QUITTANCES.

Quittance de Guillaume de Gourdon, monnoyeur, pour ses dépens « fais à Arras et ailleurs pour les besoignes de le monnoie madame » à 8 den. par jour de faible monnoie. — 26 mars 1307⁽¹⁾.

Archives du Pas-de-Calais. *Inv. somm.*, t. I, p. 225.

Quittance de Mahaut pour 93 l. 5 s. que Jacques le Muisne remit « en a main de nostre gent de la monnoie ». — 19 déc. 1308.

Ibid., t. I, p. 235.

(1) Demay, *Invent. des sceaux de l'Artois*, n° 1927.

X

C'est li contes Ernoul Caffet, receveur d'Artois, du terme de l'Ascension
l'an m.ccc et vii.

Ce sont menu despens conté a le fort monnoie :

Pour 1 escring acaté à m serures pour les gardes de le monnoie, et
ii autres escrins pour mettre les f [flaons ?] et les deniers, cvi^s viii^d

Pour claus prins à Jehan Aurri à clauer plusieurs choses en la maison de
le monnoie, iii^s

Pour Jehanet fil Estevenon qui porta deniers, etc.

Archives du Nord, *Chambre des Comptes*. A, 380.

NOTE
SUR UN MONUMENT

ÉLEVÉ

À CAIUS CÉSAR, FILS D'AGRIPPA,

PAR LA CITÉ DES SÉNONES,

PAR M. G. JULLIOT,

Président de la Société archéologique de Sens.

Les travaux exécutés par l'administration des Ponts et Chaussées dans le lit de l'Yonne en amont du grand pont du Sens ont mis à découvert : 1° Un fragment de pierre de taille en forme de tronc de pyramide renversé, portant à l'angle inférieur gauche de la surface qui se trouvait autrefois en façade, une belle lettre capitale F, suivie d'un point. Ce fragment mesure 0 m. 36 de largeur sur 0 m. 60 de hauteur; quant à l'épaisseur, elle n'est pas inférieure à 0 m. 60, autant qu'on en peut juger par ce qui reste. 2° Une pierre de taille mesurant la même hauteur 0 m. 60, une largeur de 0 m. 79 et une épaisseur de 0 m. 28. La face supérieure présente à droite et à gauche deux cavités en queue d'aronde destinées à recevoir des crampons en bois ou en une autre substance qui n'a pas laissé trace de sa nature. Le lit de pose est creusé, à gauche, d'une cavité destinée à recevoir l'extrémité d'un lien coudé verticalement à angle droit. On lit en une seule ligne, placée tout en bas de la face intérieure, et écrite en beaux caractères hauts de 0 m. 10 :

CAESARI AVGVSTI

Ces lettres conservent encore des traces de couleur rouge.

Nous étions absent lors de cette découverte; mais nous avons prié l'un de nos amis, M. L. Kley, qui demeure près du pont, de

surveiller les fouilles exécutées par les scaphandriers. Il s'acquitta avec zèle de ce soin et obtint de M. l'ingénieur R. Bonneau, l'autorisation de mettre ces deux pierres à l'abri et de les protéger contre les dégradations.

Averti par M. Kley, nous nous empressâmes, à notre retour, d'aller voir ces inscriptions dont l'importance nous frappa tout d'abord. Nous rapprochions en nous-même ces deux fragments d'un troisième, auquel nous avons donné le n° 1 dans le catalogue du musée gallo-romain de Sens.

Ce dernier avait été découvert dans le courant de l'été de l'an 1825, au même endroit que ceux que nous avions sous les yeux. M. Théodore Tarbé l'avait recueilli et plus tard déposé dans le jardin de l'Hôtel-de-ville.

Le 1^{er} juin 1847, dans une des séances du Congrès archéologique de France tenue à Sens, M. Lallier, substitut du procureur du roi et vice-président de la Société archéologique, développait certains détails concernant les inscriptions romaines découvertes à Sens⁽¹⁾. Arrivé à ce fragment qui ne porte aucun nom, mais seulement des indications de parenté et de dignités du premier ordre, il l'attribuait à Tibère et en fixait la date à l'an 8 av. J.-C. Tibère avait alors 33 ans.

Cette attribution fut combattue séance tenante par un autre membre de notre Société, M. de Leutre, juge d'instruction au tribunal civil de Sens⁽²⁾, qui fit valoir ses raisons en faveur de Caius César, fils de M. Vipsanius Agrippa et de Julie, déjà par sa mère petit-fils d'Auguste. Auguste lui-même, petit-neveu de Jules César, était devenu par testament héritier et fils adoptif du conquérant des Gaules.

Le procès-verbal de la séance clôtura la discussion par ces mots : « Les objections faites à l'interprétation présentée n'avaient donc rien de sérieux. »

Lorsque la Société archéologique nous confia le soin de ranger les pierres gallo-romaines sous les hangars de l'Hôtel-de-ville, nous dressâmes un catalogue des inscriptions⁽³⁾ et nous fîmes une étude toute particulière de celle-ci. Une lecture attentive du

(1) Voir le compte rendu de la XIV^e session du Congrès archéologique de France, p. 145 et s.

(2) *Ibid.*, p. 31 et suivantes.

(3) *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. IX.

travail de M. Lallier et des objections de M. de Leutre nous empêcha de partager l'opinion du Congrès consignée dans le procès-verbal de la séance. Le résultat de nos recherches nous permit de lire, devant la Société archéologique, le 5 décembre 1864, un mémoire ayant pour but de restituer cette inscription à Caius César. M. Lallier répondit à ce mémoire dans la séance du 3 avril 1865. Il terminait en disant que, si nous pouvions lui fournir un texte d'un auteur ancien affirmant que le titre d'*imperator* avait été décerné à Caius César, il partagerait nos conclusions. Le texte demandé se trouva dans Dion Cassius et nous fut envoyé par le regretté M. Camille de La Berge, et, en 1866, le *Bulletin de la Société archéologique* publia notre mémoire à la suite du catalogue des inscriptions du musée, après que nous en eûmes fait lecture au Congrès des Sociétés savantes de 1866.

On comprend quelle fut notre émotion à la lecture de cette ligne : CAESARI·AVGVSTI·F· «A César, fils d'Auguste». Il n'y manquait qu'une seule lettre pour y trouver la confirmation irréfutable de l'attribution que nous avons osé faire, il y a près de trente ans.

Interrogé s'il n'aurait point vu extraire du lit de la rivière une quatrième pierre sur laquelle on pût lire la lettre C, convenablement placée pour qu'on puisse la mettre en tête de cette ligne, M. Kley nous conduisit sur le quai, où se trouvait une grosse pierre de taille laissée là depuis le mois de novembre précédent. Elle mesurait, comme les deux autres, 0 m. 60 de hauteur; sa largeur était de 0 m. 64 et son épaisseur 1 m. 19. Deux de ses faces plus délicatement travaillées que les autres devaient être apparentes dans le monument auquel elle avait appartenu; et dans l'angle inférieur droit de l'une d'elles, nous aperçûmes avec une grande satisfaction le signe C, mutilé, il est vrai, mais ne laissant aucun doute. Notre ligne se complétait donc et nous lisions :

C·CAESARI·AVGVSTI·F· «A Caius César, fils d'Auguste».

Le style et la hauteur de cette ligne cadraient avec celles de l'inscription n° 1 du musée, et nous avions devant les yeux la première ligne bien complète de cette inscription. Il était désormais impossible de ne pas admettre que la cité des Sénonés avait élevé un monument considérable à *Caius César, fils d'Auguste, petit-fils du dieu (Jules), pontife, consul, impérateur, prince de la jeunesse*.

Mais il fallait modifier la disposition donnée par nous à la première ligne dans notre restitution. Nous l'avions à tort coupée en

deux et rejeté la seconde moitié au commencement de notre seconde ligne. Cette modification nous a conduit aussi à supprimer la qualification d'augure que, d'après le monument de Braga et par des raisons de symétrie dans la longueur des lignes, nous avons cru devoir placer au commencement de la troisième.

Notre ancienne restitution était :

C·CAESARI
AVG·F·DIVI NEPOTI PONTIFICI·
AVG·COS·IMP·PRINCIPI
IVVENTVTIS
CIVITAS·SENONVM

Notre nouvelle restitution est :

C·CAESARI·AVGVSTI·F·
DIVI NEPOTI PONTIFICI·
COS·IMP·PRINCIPI
IVVENTVTIS
CIVITAS·SENONVM

Quel pouvait être ce monument, élevé par la cité des Sénonés à ce jeune prince auquel l'empire romain et ses provinces les plus éloignées ont rendu tant d'honneurs ⁽¹⁾? A Pavie, c'était un arc de triomphe surmonté de deux statues équestres dorées; à Nîmes, colonie dont Caius était patron, c'était un temple dédié aux deux frères, etc.

Il est difficile, avec le peu qui nous reste du monument élevé par les Sénonés, de dire quelle en était l'importance. Nous nous contenterons de rapprocher, les unes des autres, les quatre pierres qui nous en restent et de les assembler d'après les indications certaines qu'elles nous présentent.

1° Comme nous l'avons dit plus haut, la pierre qui porte la lettre C n'a que deux faces bien travaillées : l'une, qui porte la lettre C,

⁽¹⁾ On trouve des monnaies d'or et d'argent frappées avec la tête seule de Caius, vraisemblablement à Rome, et des petits bronzes provenant d'Espagne, de Mysie et de nombreuses villes grecques, avec un revers où se trouve la tête d'Auguste; on a des moyens bronzes frappés à Lyon, en Achaïe, à Thessalonique et à Alexandrie. On en possède aussi en or et en argent, où il est associé à Auguste, à son frère Lucius, à Lucius, Julie et Auguste, à Lucius, Auguste et Livie, enfin à Lucius, Auguste, Livie et Agrippa.

appartient évidemment à la façade; et la seconde, qui se trouve en retour à gauche, vient prouver que cette pierre appartenait à l'angle gauche du monument. A la partie supérieure de cette pierre, on voit deux cavités en queue d'aronde, prouvant que des crampons unissaient cette pierre à deux autres : l'une appartenant au flanc gauche et l'autre à la façade.

2° La pierre qui l'avoisine à droite; elle porte en façade la portion de l'inscription : CAESARI·AVGVSTI, et sur sa face supérieure, une cavité en queue d'aronde correspondant avec la cavité de la pierre précédente et une autre cavité de même espèce.

3° Le fragment porteur du sigle final F présente aussi, à sa partie supérieure, une cavité en queue d'aronde, correspondant à la seconde cavité du morceau précédent.

Au milieu de chacune de ces pierres se trouve un trou de louve, et autour de celui de la pierre angulaire on remarque trois petits trous carrés destinés à fixer un objet placé à sa surface.

4° La pierre qui porte la majeure partie de l'inscription. Cette pierre, après avoir été par un sciage réduite à l'état de plaquette, se trouve aujourd'hui divisée en six fragments.

Nous ne pouvons indiquer ni la forme ni les dimensions de ce monument. On pourrait supposer qu'à droite de l'inscription concernant Caius, il y en avait une autre concernant son frère Lucius; mais rien ne le prouve.

G. JULLIOT,

Président de la Société archéologique
de Sens.

NOTE
SUR L'OPPIDUM DE MURCENS

(LOT),

PAR M. MARTEL,

Membre de la Société archéologique de la Corrèze.

Dans un mémoire publié en 1876, M. J.-E. Castagné a étudié et décrit les curieux restes de murailles gauloises de l'antique oppidum de *Murcens*, à l'est de Cahors⁽¹⁾; ses fouilles, faites sous les auspices de M. de Pebeyre, alors préfet du Lot, lui ont prouvé que ce plateau escarpé, en partie fortifié par la nature, et situé un peu en aval de Saint-Martin-de-Vers, avait été, à diverses époques, habité et utilisé comme camp retranché, depuis les populations préhistoriques jusqu'aux Anglais, qui occupaient le Quercy au xv^e siècle.

Presque en face la source de *Font Polémie*, dont les Romains avaient dérivé l'eau pour Cahors, la falaise qui supporte le côté oriental du plateau montre un rocher très pittoresque, nommé *Roc d'Aucor* sur le plan de M. Castagné, et *Rocher de l'Écho* ou *Roc del Gorp* (du corbeau) dans la bouche des paysans.

D'après les indications de M. R. Pons (de Reilhac), MM. Martel, Rupin (de Brive) et Pradines (de Limogne) se sont rendus avec lui pour visiter une grotte singulièrement ouverte, sous forme d'une fissure verticale, au milieu de la falaise à pic, haute de 62 mètres. La curiosité est sollicitée ici par deux poutres équarries, placées en travers de la fissure et parfaitement visibles du fond de la vallée. A l'aide de cordes, des paysans de Saint-Martin-de-Vers s'étaient

⁽¹⁾ *Mémoire sur les ouvrages de fortification des oppidums gaulois de Murcens, d'Uxellodunum et de l'Impernal* (Lot), Tours, Bousrez, in-8°, 114 p. et pl. (Extrait des *Comptes rendus du Congrès de la Soc. franç. d'archéol. à Toulouse*, en 1875.)

fait descendre à deux reprises dans cette cavité et en avaient raconté choses surprenantes : une statue sculptée à même la pierre, un escalier taillé dans le rocher et montant à l'intérieur du plateau, un veau d'or tout brillant au fond, une bête velue dont les grognements les avaient fait reculer de peur, et autres fantaisies inspirées par la superstition et la très réelle difficulté d'accès du lieu.

En fait, la visite, plus positive, effectuée les 14 et 15 août 1894 au moyen de longues échelles de cordes par M. Martel et ses collaborateurs, a permis d'établir que cette caverne est une fissure naturelle de la montagne, étroite et haute, longue d'une trentaine de mètres, large de 0 m. 30 à 1 m. 50; que la statue est le produit d'un suintement stalagmitique; que l'escalier se réduit à quelques excavations irrégulières, ressemblant très vaguement à des degrés; que le veau d'or est un légendaire effet d'imagination, et que la bête velue devait être quelque corbeau, chat-huant ou oiseau rapace effarouché dans son gîte.

Mais il est vrai que les deux poutres, longues de 1 m. 50 environ et placées à 2 m. 25 l'une au-dessus de l'autre, ont été taillées et posées de main d'homme, qu'elles portaient des traces profondes d'usure de cordes, surtout l'inférieure, qui est la moins grosse; et que deux étages d'encoches artificielles, nombreuses, pratiquées dans les deux parois de la fissure, sur 10 à 12 centimètres en tous sens, ont servi sans doute à loger d'autres pièces de bois, celles d'un toit ou d'un plancher par exemple.

Comme à l'abîme de la Crousate, déjà signalé au Congrès de 1893 par les mêmes explorateurs, on se trouve ici en présence d'un habitat temporaire de *cliff dwellers*, aujourd'hui complètement inaccessible sans appareil de gymnastique.

Est-ce un abri préhistorique, un refuge gaulois, ou une cachette de la guerre de Cent ans ?

On ne saurait le dire *a priori*.

M. Rupin a rencontré à ce sujet la mention suivante :

« On voit encore, au rocher d'Aucor, une poutre transversale dans une ouverture au haut de ce rocher, par où, suivant la tradition, ceux (les Gaulois) qui s'étaient réfugiés à Murseins pouvaient s'échapper dans les incursions des Romains. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on y trouve (à Murcens) quantité de médailles du haut empire et un nombre infini de moulins à bras, faits de pierres de grès; ce qui prouve que les Gaulois qui occupaient ces lieux escarpés

n'avaient aucune communication avec les moulins à eau de la vallée ⁽¹⁾. »

Les gens de Saint-Martin sont en effet convaincus que la fissure a communiqué jadis avec la surface du plateau de Murcens, dont le niveau n'est guère qu'à 30 mètres au-dessus de celui des deux poutres restées en place, et à une vingtaine de celui du fond accessible de la caverne, qui est ascendante.

Ils ont même, sur le plateau, pratiqué à diverses reprises des fouilles pour retrouver la dalle à anneau de fer qui doit fermer le passage et qui leur livrerait le trésor caché; ils croient à ces fables et aux sorcières qui les débitent, avec une naïveté comique, curieuse à rencontrer en cette fin de siècle.

Si leur objectif est ridicule, leur idée d'une communication est moins puérile; il se peut qu'elle ait existé. La voûte de la grotte, déjà haute de 15 mètres à l'entrée, s'élève vers le fond davantage comme celle d'un aven.

En y apportant une grande échelle rigide, ce qui ne serait point aisé, on reconnaîtrait fort probablement que la fissure débouche effectivement au dehors sur le plateau, par une crevasse aujourd'hui oblitérée; car la cavité du Roc d'Aucor ressemble tout à fait à un abîme qui aurait été recoupé par l'escarpement de la falaise. Son orifice supérieur a-t-il jamais eu des dimensions assez grandes pour livrer passage à l'homme, voilà toute la question posée ?

De plus, si l'on débarrassait l'intérieur de la caverne des amas de guano, de la terre et des aires d'oiseaux qui l'obstruent sur plusieurs mètres d'épaisseur et y rendent la circulation presque impossible, une fouille méthodique retrouverait peut-être là des indices et des objets curieux.

Le temps et les fonds ont fait défaut en 1894 pour entreprendre ce travail, mais il a paru intéressant de signaler au moins aux archéologues combien est particulière la position de la cavité du Roc d'Aucor, ainsi placée juste au-dessous de l'oppidum de Murcens, et de leur fournir sur ce qu'on en sait actuellement un renseignement tout à fait précis.

E.-A. MARTEL.

⁽¹⁾ Guillaume Lacoste, *Histoire générale de la province de Quercy*, t. I, p. 84 et 85.

LE CHÂTEAU DE FOIX⁽¹⁾.

NOTICE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE.

PAR M. F. PASQUIER,

Ancien archiviste de l'Ariège.

I

Le château de Foix doit sa réputation à son site pittoresque, aux souvenirs historiques qu'il évoque, aux caractères archéologiques de sa construction. C'est à bon droit qu'il jouit d'une renommée légendaire parmi les monuments féodaux de la région pyrénéenne. Isolé au confluent de l'Ariège et de l'Arget, le rocher de Foix était tout indiqué pour servir à l'établissement d'un poste militaire où l'art pouvait mettre à profit les ressources offertes par la nature.

Dès l'époque romaine, il y avait sur le plateau une station fortifiée; les monnaies et les objets divers de l'époque impériale qu'on y a trouvés en plusieurs circonstances en sont la preuve.

L'histoire du château ne commence qu'avec celle des comtes; la première charte où l'on mentionne le monument est le testament fait, en 1002, par Bernard-Roger, le premier comte⁽²⁾.

Comme les autres grands feudataires du Midi, les comtes de Foix adhérèrent à l'hérésie albigeoise et attirèrent dans leurs domaines l'invasion des Croisés du Nord. Pendant la durée de la guerre, le château, à trois reprises, en 1210, 1212, 1213, fut attaqué par Simon de Montfort, qui s'empara de la ville et en brûla même les faubourgs; chaque fois, la forteresse résista avec succès⁽³⁾. Obligé de faire sa soumission à l'Église romaine, Ray-

(1) Résumé d'un mémoire communiqué au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, dans la séance du 16 avril 1895.

(2) *Histoire du Languedoc*, édition Privat, t. III, p. 228-229.

(3) *Ibid.*, p. 326, 367, 432.

mond-Roger remit le château en 1215, comme gage de sa fidélité, à Pierre de Bénévent, légat du pape, qui en confia la garde à l'abbé de Saint-Tibéry; tous les frais d'occupation restaient à la charge du comte. L'abbé, en s'éloignant du pays, n'hésita pas à livrer la place à Simon de Montfort. Au concile de Latran, qui s'ouvrit à Rome au mois de novembre 1215, Raymond-Roger vint lui-même défendre sa cause et faire valoir ses droits⁽¹⁾. L'auteur de la *Chanson de la Croisade contre les Albigeois* lui fait tenir un discours, dans lequel il décrit avec enthousiasme son château de Foix :

Rendel castel de Foix ab lo ric bastiment;
 El castels est tant fort qu'el mezeis se defent;
 Ez avia i pa e vi pro e carn e froment,
 Ez aiga clar e doussa jous la rocha pendent,
 E ma gentil companha e mot clar garniment,
 E nol temia perdre per nulh afortiment⁽²⁾.

J'ai rendu le château de Foix et ses puissants remparts. Le château est si fort qu'il se défend par lui-même. J'y avais pain et vin, abondance de viande et de froment, eau claire et douce sous la roche, et mes braves compagnons, et force luisantes armures; et je ne craignais pas de le perdre par aucun assaut.

Ce n'est qu'en 1218, sur l'ordre formel du pape, et malgré les intrigues de Simon de Montfort, que le comte de Foix rentra en possession de son bien.

Au mois de juin 1272 eut lieu l'événement le plus célèbre que rappelle le monument. Le comte Roger-Bernard III avait méconnu l'autorité d'Eustache de Beaumarchais, sénéchal de Toulouse. Le roi, pour punir un vassal rebelle et faire acte d'autorité au milieu de provinces nouvellement réunies à la couronne, se rend dans le Midi et se met à la tête de l'expédition⁽³⁾. Le comte se réfugie dans le château : le siège en commence le 3 juin; le 5, Roger-Bernard, convaincu de son impuissance, capitule d'après les conseils du roi d'Aragon et de son beau-père, le vicomte de Béarn. Philippe le Hardi, sans aucun ménagement, le fait garrotter et l'envoie pri-

⁽¹⁾ *Histoire du Languedoc*, p. 442, 476.

⁽²⁾ Édition de la Société de l'histoire de France, v. 3236-3241.

⁽³⁾ *Histoire du Languedoc*, t. VI, p. 493.

sonnier à Carcassonne, où il reste près d'un an avant de recouvrer sa liberté⁽¹⁾. Remise d'abord au roi d'Aragon, puis occupée par une garnison française, la forteresse fut définitivement rendue au comte en 1285, par Philippe le Bel. Une légende s'est formée à propos de ce siège; on raconte que le roi de France fit rassembler un grand nombre de pionniers pour saper le pic en creusant des galeries et en enlevant de gros blocs; mais les opérations militaires furent trop courtes, — elles ne durèrent que du 3 au 5 juin, — pour qu'on ait pu tailler le rocher au point d'en compromettre la solidité⁽²⁾.

La seconde moitié du xiv^e siècle emprunte un éclat particulier au règne de Gaston-Phœbus, le plus brillant et le plus célèbre des comtes de Foix. C'est dans le château de cette ville qu'il passe sa jeunesse, sous la tutelle de sa mère, Éléonore de Comminges; en 1357, il en part avec son cousin, le fameux captal de Buch et plusieurs gentilshommes du Midi, pour aller en Prusse porter secours au Grand Maître de l'Ordre teutonique⁽³⁾. En 1362, ravinant de vieilles querelles de famille, Gaston-Phœbus bat le comte d'Armagnac à Launac, le fait prisonnier et l'enferme dans le château de Foix avec un grand nombre de ses compagnons d'armes. Les captifs ne recouvèrent la liberté qu'en payant une forte rançon, dont le produit aurait servi à la construction de la tour ronde⁽⁴⁾. C'est une légende fautive, car le style de l'édifice dénote les procédés et les caractères non du xiv^e, mais du xv^e siècle. C'est encore une plus grosse erreur de placer dans une des tours de Foix la scène dans laquelle périt le fils de Gaston-Phœbus; le drame eut lieu à Orthez.

Au xiv^e et au xv^e siècle, le château sert de prison à des personnages de marque; en 1331, Gaston II, avec l'autorisation de Philippe de Valois, y fait enfermer sa mère Jeanne d'Artois, accusée d'avoir mal géré les domaines de ses enfants mineurs, et à qui on reprochait son inconduite⁽⁵⁾. En 1416, Jean I^{er} y laisse mourir misérablement le cardinal Carilho⁽⁶⁾, le dernier partisan de

(1) *Histoire du Languedoc*, édition Privat, t. IX, p. 13, 15, 17, 19.

(2) Abbé Duclos, *Histoire des Ariégeois*, t. II, p. 45.

(3) F. Pasquier, *Gaston-Phœbus en Prusse* (Foix, Gadrat, 1893).

(4) J.-J. Delescazes, *Mémorial historique*, édition Pomiès (1894), p. 21.

(5) *Histoire du Languedoc*, édition Privat, t. IX, p. 462.

(6) *Chroniques romanes des comtes de Foix*, édition Gadrat, p. 61.

l'antipape Benoît XIII. En 1443, Gaston IV y relègue Marguerite de Comminges, femme de son oncle Mathieu. En 1483, deux branches de la maison de Foix se disputent les États de François-Phœbus⁽¹⁾; l'évêque de Pamiers, Mathieu d'Artigueloube, adversaire de Catherine d'Albret, se met à la tête d'une troupe armée et participe à la prise du château de Foix⁽²⁾.

Pendant la période des guerres de religion, la forteresse est le centre des opérations militaires dont Foix est victime. En 1561, les huguenots, maîtres de la ville, ne peuvent pénétrer dans le château, dont le gouverneur Sers, catholique fidèle, résiste aux menaces et aux séductions⁽³⁾. En 1580, les protestants prennent leur revanche⁽⁴⁾; ils détruisent l'abbaye, portent les objets précieux au château, où ils brisent la chässe⁽⁵⁾ de saint Volusien, patron de la cité. La paix est seulement rétablie en 1595, quand Henri IV eut envoyé un délégué muni de pouvoirs extraordinaires pour mettre fin au conflit entre le sire de Lévis d'Audou, gouverneur de la province, et le capitaine du château.

Sous Louis XIII, la reprise successive des hostilités par les huguenots remet Foix sur le pied de guerre. En 1621, le château manque de tomber par trahison au pouvoir des religionnaires; et en 1627, malgré les démonstrations du duc de Rohan, la ville reste fidèle à la cause royale⁽⁶⁾.

Après la paix d'Alais en 1629, toutes les places fortes du comté sont démantelées ou rasées. Un instant, le château est sur le point de subir le sort commun. Consulté sur l'opportunité de la mesure, le Conseil communal, le 4 avril 1634, à la majorité de 19 voix contre 3, se prononce pour la destruction⁽⁷⁾; le gouverneur Laforest-Toiras trouve le moyen de retarder la mise à exécution de ce vote, et la forteresse est conservée.

Sous Louis XIV et sous Louis XV, le château perdit peu à peu de son importance politique et militaire; il était abandonné au point que, lorsqu'il y avait des personnages de distinction à loger,

(1) *Histoire du Languedoc*, t. IX, p. 1147.

(2) *Ibid.*, t. XI, p. 134.

(3) J.-J. Delescazes, *Mémorial historique*, édition Pomiès, p. 62.

(4) *Ibid.*, p. 181, 182.

(5) Lacoudre, *Vie de saint Volusien*, édition Pomiès, p. 53.

(6) J.-J. Delescazes, *op. cit.*, p. 138, 151, 152.

(7) G. Doublet, *Bulletin de la Société ariégeoise*, t. IV, p. 383, 420.

on était obligé d'emprunter aux consuls le linge et la vaisselle pour les recevoir⁽¹⁾.

À la fin du règne de Louis XVI, les tours comtales servaient d'archives, de prison et de caserne; sous la Révolution, elles furent uniquement affectées au service des détenus. Les collections de documents furent transportées à l'ancienne abbaye Saint-Volusien, devenue le siège de l'administration départementale, où elles furent détruites dans l'incendie de la préfecture en 1804.

Au mois de mars 1814, on commença des travaux pour mettre le château en état de défense, par crainte d'une invasion des Espagnols qui, en 1811 et 1812, avaient pénétré dans la haute vallée de l'Ariège⁽²⁾.

Sous la Restauration, en 1825, le monument, agrandi pour les besoins du service pénitentiaire, fut modifié suivant les convenances et les goûts de l'administration. En 1864, la construction d'une prison sur les bords de l'Ariège rendit possible l'évacuation du château qui, après avoir été provisoirement un dépôt de mendicité, fut complètement délaissé.

Le Conseil général de l'Ariège, désireux de conserver un édifice qui rappelait des souvenirs historiques, le signala à l'attention du gouvernement et prit l'initiative de la restauration⁽³⁾ en votant un crédit que le Ministre des Beaux-Arts a complété. En 1888, les travaux ont commencé sous la direction de M. Paul Bœswilwald, architecte des Monuments historiques, et de M. Della Jogna, architecte départemental. Les constructions administratives ont disparu; deux tours ont été consolidées et dégagées; peu à peu le château, quoiqu'il reste encore beaucoup à faire, prend un aspect rappelant ses origines féodales.

II

Le monument a subi trop de transformations dans le cours des siècles pour qu'il soit possible de déterminer avec exactitude l'œuvre de chaque époque dans les diverses parties. L'appareil n'est

(1) G. Doublet, *Incidents de la vie municipale à Foix sous Louis XIV* (Gadrat, 1895), p. 38.

(2) G. Doublet, *La vie militaire à Foix*. — Cf. Archives départementales de l'Ariège, dossier R.-b.

(3) Procès-verbaux du Conseil général de l'Ariège, 1864-1865.

pas d'un grand secours pour aider à la solution du problème; dans le bâtiment central, il varie souvent d'une assise à l'autre, la pierre se mêle à la brique, le quartier taillé alterne avec le moellon piqué.

On accède au château par un chemin construit en 1825, et dont les rampes se développent sur les flancs abrupts du rocher; au sommet s'étend un plateau de forme ovale, presque uni et qui n'offre de ressauts que sur les bords. Sur le grand axe du plateau, dans l'orientation du Nord-Est au Sud-Ouest, s'élèvent deux tours carrées, couronnées de créneaux et de machicoulis; elles sont reliées par une construction à un seul étage, supportant une terrasse que ne défigurent plus aujourd'hui des bâtisses parasites. Sous la terrasse s'étend une vaste salle voûtée en berceau, qu'éclairent d'un côté des lucarnes cintrées à la partie supérieure et largement ébrasées à l'intérieur; des fenêtres grillées, derniers vestiges de l'administration pénitentiaire, s'ouvrent de l'autre côté vers la ville.

Les deux tours carrées et le bâtiment qui les unit doivent être antérieures au *xiii^e* siècle; en effet, deux sceaux des comtes de Foix⁽¹⁾, l'un de 1215, l'autre de 1241, représentent un édifice analogue au nôtre. Sur un monticule baigné par un ruisseau, se dresse un château composé de deux tours carrées et d'un corps de logis central à un seul étage; des fenêtres cintrées s'ouvrent dans les tours; une plate-forme crénelée règne sur toutes les constructions.

Au milieu du *xiv^e* siècle, on a modifié l'aspect du château sans porter atteinte au plan général; on a touché aux tours pour les rendre plus habitables et aussi pour mettre le système de défense en rapport avec les progrès de l'art militaire.

La tour du Nord se trouvant sans doute trop faible, on en doubla les murailles; les baies cintrées, encore distinctes à l'intérieur, furent aveuglées par la maçonnerie du revêtement extérieur, qu'on exhaussa au-dessus des constructions primitives pour recevoir les assises du crénelage. Dans l'épaisseur du mur septentrional, est creusé un étroit couloir qui actuellement, à chaque extrémité, débouche dans le vide. C'était une voie de pénétration continuant le

⁽¹⁾ Archives nationales, J. 332, n° 4, et J. 332, n° 5. — *Bulletin de la Société ariégeoise*, reproduction, t. II, p. 275, 277, 279.

chemin de ronde, dont les amorces sont encore visibles vers l'ouest. Cette tour est recouverte d'une toiture en ardoises à quatre pans, qu'on a refaite suivant le plan de l'ancienne, renversée par une tempête il y a quelques années.

La tour du centre, qui se termine en plate-forme, est divisée en trois étages; au rez-de-chaussée se trouve une pièce voûtée en berceau, dans laquelle on ne pénétrait primitivement que par un trou pratiqué dans la partie supérieure de la voûte.

Les salles des deux autres étages ont une voûte à nervures retombant sur des chapiteaux ornés de figures grotesques. Les écussons de Foix, Béarn et de Comminges indiquent que la construction remonte à la régence d'Éléonore de Comminges, mère de Gaston-Phœbus, vers le milieu du *xiv*^e siècle. On n'entrait dans cette tour que par une baie s'ouvrant, près de la terrasse, au premier étage, et où devait aboutir un escalier en bois.

Le donjon, ou tour ronde, a été élevé vers l'ouest pour protéger la forteresse du côté le plus accessible. Haut de 42 mètres, il est remarquable par l'harmonie de ses proportions et par son élégance. Ce n'est pas l'œuvre de Gaston-Phœbus, comme le rapporte une légende; on sait qu'il existait déjà en 1450, ainsi que le prouve un procès-verbal de visite faite aux archives à cette époque⁽¹⁾. La pénétration des nervures des voûtes, le profil des moulures, l'accolade surmontant la porte du rez-de-chaussée, la superposition des consoles dans les machicoulis, tout, dans le style, dénote les caractères du *xv*^e siècle.

La tour ronde, que recouvre également une plate-forme, comprend six étages consistant chacun en une chambre hexagonale débouchant sur un escalier qui, vers le nord-ouest, déroule ses spirales dans le massif de la maçonnerie. La salle du rez-de-chaussée était une chapelle dédiée à saint Louis; aujourd'hui elle est transformée en cachot.

Dans les trois tours, les consoles des machicoulis forment quatre assises, en retrait successif l'une sur l'autre, et offrent le même aspect; elles doivent avoir été posées à la même époque, c'est-à-dire au moment de la construction de la tour ronde; on aura profité de l'occasion pour refaire le crénelage de la forteresse.

Primitivement, l'entrée principale du château n'était pas,

⁽¹⁾ *Bulletin de la Société ariégeoise*, t. III, p. 119.

comme aujourd'hui, du côté de la ville. Sur ce point, il ne devait y avoir qu'une poterne, aboutissant à un sentier qui se dirigeait sur les dépendances de la forteresse, sises au pied du rocher. On atteignait le plateau par une rampe, encore reconnaissable, qui avait son point de départ au bord de l'Arget, suivait les ressauts du mamelon et franchissait une porte pratiquée vers le sud-ouest, dans une barbacane de forme rectangulaire. Là commençait un chemin pavé qui traversait une autre porte, après avoir tourné brusquement à angle droit, de façon à laisser les assaillants exposés aux coups des défenseurs postés sur le mur d'enceinte.

Entre l'abbaye de Saint-Volusien et le rocher se groupaient d'importantes dépendances du château, dont quelques-unes dataient de Gaston-Phœbus. Des constructions féodales il ne reste plus que les épaisses murailles en quartiers appareillés, dominant le chemin de l'Arget et les salles servant d'abri provisoire au Musée départemental. En 1727⁽¹⁾, on rasa les étages supérieurs et, dans le style de l'époque, on éleva, sur un plan en équerre, un corps de logis orné d'un fronton grec. C'était la demeure du gouverneur ou plutôt de ses officiers, le lieu où les états de la province tenaient leurs réunions annuelles; depuis le Premier Empire, c'est le Palais de Justice.

Aujourd'hui le château de Foix, sinon complètement restauré, du moins consolidé, protégé contre les injures du temps, défendu contre les entreprises d'administrations trop utilitaires, offre un spécimen de l'architecture militaire à diverses époques du moyen âge; avec les souvenirs qu'il évoque, c'est, par excellence, le monument historique de la région.

F. PASQUIER,

Ancien archiviste de l'Ariège,
Correspondant du Comité à Toulouse.

⁽¹⁾ *Archives de l'Ariège*, série N.

LE PRÉTENDU TOMBEAU
DE GUILLAUME DE FLAVY,
À BÉLÂBRE (INDRE),

PAR M. J. PIERRE.

A cette époque où une sorte d'évolution nationale vers Jeanne d'Arc s'opère avec enthousiasme, les historiens, voire même les simples chercheurs, entraînés par ce courant sympathique en faveur de la « bonne Lorraine », se mettent en quête de détails nouveaux propres à éclairer, à compléter les points obscurs se rattachant de près ou de loin à l'histoire de la Pucelle. C'est ainsi qu'un ancien inspecteur primaire au Blanc (Indre), M. Delhommeau, communiqua l'an dernier à *l'Ami des monuments et des arts*, un article sur l'existence, — ignorée selon lui, — à Bêlâbre (Indre), du tombeau de Guillaume de Flavy, ce gouverneur de Compiègne accusé d'avoir livré Jeanne d'Arc aux Anglais. Un extrait de cette notice, communiqué par les soins de M. Charles Normand, parut dans le journal *l'Éclair*, à la date du 18 juillet 1894, et fut immédiatement reproduit ou analysé par un grand nombre de journaux de Paris et de la province. Le retentissement en fut considérable : la découverte de ce monument, disait l'article, « lève tous les doutes et fixe les esprits » ; c'est dorénavant « un point d'histoire établi » : elle « fixe ce point controversé que c'est bien au château de Bêlâbre qu'est mort le sire de Flavy et que sa mort n'arriva point sitôt après qu'il eut livré la Pucelle, mais deux ans plus tard », soit en 1432.

La Commission du musée de Châteauroux s'émut de ces déclarations et, peu portée à croire à l'authenticité de ce tombeau, elle chargea deux de ses membres, M. J. Creusot et l'auteur de la présente communication, d'éclaircir cette question à l'ordre du jour. L'heureux résultat de nos investigations nous permet de mettre la

vérité en lumière et de donner un démenti formel aux assertions de M. Delhommeau.

Quelle est l'origine de la croyance, d'ailleurs peu répandue, que le château de Bélâbre fut le théâtre de l'assassinat de Guillaume de Flavy et le lieu de sa sépulture?

Nous avons trouvé, parmi les livres de la bibliothèque du château de Bélâbre, un ouvrage d'Alexandre Mazas ayant pour titre : *Vies des grands capitaines français du moyen âge* (Paris, 1829), dont le tome VII et dernier portait une marque en papier très apparente qui attira notre attention, et, l'ayant ouvert, nous pûmes y lire à la page 116, dans la *Vie de Dunois* :

« Flavi avait épousé en secondes noces Blanche de Danebrugh dont les charmes firent sur lui une vive sensation; mais, dans un mouvement de jalousie, il décida de la faire mourir. D'après sa coutume, il mit un grand mystère dans ce nouvel attentat, et ne montra aucun ressentiment contre sa femme. Il ordonna à ses gens de s'emparer de Blanche, de la lier dans un sac et de la jeter à minuit *au fond des fossés du château de Bélâbre qu'il habitait alors* (1432). Blanche fut prévenue du péril qu'elle courait, quelques heures avant le moment fatal. Voyant sa perte assurée, elle entra dans la chambre de Flavi qui dormait profondément et le fit poignarder devant elle par un domestique dévoué à ses intérêts. Blanche quitta le *château de Bélâbre* et fut se jeter aux pieds du roi qui se trouvait alors à Saumur. Charles VII lui accorda sa grâce pleine et entière. » — Puis en note : « *Histoire de Charles VII* par un anonyme. Saint-Symphorien Guyon, p. 237. »

Plus tard, deux historiens locaux, voulant consacrer une notice au château de Bélâbre, durent, en quête de documents, s'adresser au propriétaire de cette terre, lequel leur transmit, livre en main, la version de Mazas, adoptée par eux sans contrôle.

C'est ainsi que le docteur Gaudon rapporte « qu'il existait jadis à Bélâbre une forteresse. . . . entourée de fossés, excepté du côté de la rivière, où elle se trouvait défendue par la nature même des lieux. C'est au fond de ces fossés que fut jeté le cadavre de Flavi, lorsque Blanche de Danebrugk, pour ne pas être elle-même la victime des justes soupçons de son mari, le fit étrangler dans son lit⁽¹⁾ ».

(1) *Histoire du Blanc et des environs* (1868).

M. de La Tremblais⁽¹⁾ s'empare complètement de la narration de Mazas et s'exprime ainsi :

« L'an 1432, au rapport d'un historien de Charles VII, un événement tragique se passait à l'intérieur du château de Bélâbre. Le sire de Flavi, le même qui fit refermer sur Jeanne d'Arc les portes de Compiègne, justement jaloux de Blanche de Danebrugh, qu'il avait épousée à cause de ses charmes, résolut de s'en défaire. Il ordonne à ses gens de s'emparer de Blanche, de la lier dans un sac et de la jeter à minuit dans les fossés du château. Mais celle-ci, prévenue quelques heures avant l'exécution de ce dessein, fait étrangler Flavi dans son lit par le bâtard d'Aubendas, son amant. Blanche quitte aussitôt Bélâbre et court à Saumur se jeter aux pieds du Roi, qui lui accorda la grâce de son crime. »

Ce passage des *Esquisses*, cité par M. Delhommeau à l'appui de ses dires, est sans doute la cause — et l'excuse — d'une partie de ses erreurs. Il est dommage qu'il n'ait pas poussé plus loin sa lecture et pris connaissance d'une note insérée à la page 400 de ces mêmes *Esquisses* : cette note eût heureusement modifié ses opinions; présentement, elle va servir à justifier ce que nous avons avancé et avancerons par la suite. Elle est ainsi conçue :

« **BLANCHE DE DANEBRUGH.** . . . C'est ainsi que Mazas, dans ses *Vies des grands capitaines français du moyen âge* (Vie de Dunois), nomme l'héroïne de cette tragique aventure, dont les *Esquisses* ne se sont emparées qu'à cause du lieu où la scène se passe, suivant cet historien. Mais Mathieu de Coucy, qui raconte dans tout son détail l'histoire du meurtre de Guillaume de Flavy, en 1449, lui donne pour femme Blanche d'Auurebruch ou d'Aurebruche, et rapporte que ce fut au château de Nesles en Tardenois que s'accomplit ce drame lugubre. Tous les chroniqueurs contemporains sont d'accord sur ce dernier point. »

Remarquons que Mazas ne désigne pas particulièrement le château de Bélâbre (Indre) et qu'il existe d'autres châteaux du même nom, un notamment dans la commune de Bujaleuf (Haute-Vienne).

On se demande, au reste, par suite de quelles circonstances Guillaume de Flavy aurait résolu de faire périr sa femme au château de Bélâbre (Indre) et y aurait trouvé la mort, ce château n'ayant jamais appartenu ni à lui ni aux siens.

⁽¹⁾ *Esquisses pittoresques de l'Indre*, p. 258.

En effet, Bêlâbre avait été donné, en 1370, par le prince de Galles, à un de ses fidèles partisans du Bas-Berry, Guillaume Lobe ou Loubes, seigneur de la Gâtévine (Indre). En 1372, Bêlâbre était la propriété de Perrichon de Naillac et était défendu, pour les Anglais, par le capitaine Packerton. Du Guesclin, se dirigeant de Sainte-Sevère (Indre) sur Poitiers, s'en empara. Charles V le confisqua alors sur Perrichon de Naillac pour le donner à Jean de Poquières, seigneur de Pellevoisin (Indre), ainsi qu'il est dit dans la lettre suivante, datée de 1372, que nous avons trouvée aux Archives départementales de l'Indre :

« Nous, pour les bons et agréables services que nostre amé et féal chevalier Jehan de Poquières nous a fais et fait encore de jour en jour en nos guerres, en la compaignie et sous le gouvernement de nostre amé et féal chevalier et conseiller Loys de Sancerre, mareschal de France; et autrement attendu aussi les pertes et dommages que iceli Jehan de Poquières a eus et soutenus pour le fait et occasion de nosdictes guerres, à iceli Jehan de Poquières, pour li, ses hoirs et aïans cause, avons donné et octroyé... le chastel de Bel Arbre, assis en Guyenne, à trois lieues ou environ près de Oblanc. »

La descendance masculine de Jean de Poquières conserva Bêlâbre sans interruption jusqu'au xvi^e siècle, époque où, par un mariage, ce château passa aux mains de Louis de Chazerat, seigneur de Rys et de Bêlâbre, bailli de Berry. A sa mort, Bêlâbre redevint la propriété des Poquières.

En 1595, cette seigneurie fut transmise, à titre de succession, d'Anne de Poquières, dame de Bêlâbre, à Armand-Léon de Durfort, seigneur de Born, surintendant des fortifications, puis lieutenant général de l'artillerie de France; ensuite, à son second fils, Léon de Durfort, seigneur de Born et de Courtevrault, sur laquelle elle fut saisie à la requête des demoiselles Barhasson et vendue par décret en 1648. Ce fut aux droits de sa troisième femme, Éléonore de Chaumont, cousine au deuxième degré de Léon de Durfort, que le grand président Jacques Lecoigneux la retira par retrait lignager, et il la fit ériger en marquisat, en février 1650. Depuis cette époque, la terre de Bêlâbre est toujours demeurée la propriété des Lecoigneux, marquis de Bêlâbre, qui la possèdent encore aujourd'hui.

Il est donc bien évident que les Flavy ne possédèrent jamais le

château de Bélàbre, et que par conséquent la famille Lecoigneux, dont nous avons la généalogie et les alliances sous les yeux, qui n'eut jamais aucune attache avec la famille des Flavy, n'avait et ne peut avoir d'intérêt, malgré ce qu'en dit M. Delhommeau, « à laisser dans l'ombre le tombeau du sire de Flavy ». Bien au contraire, nous verrons tout à l'heure que ce tombeau fut érigé par les soins des Lecoigneux.

L'honorable président de la Société française d'archéologie, M. de Marsy, s'appuyant sur les travaux de M. le marquis de Beaucourt ⁽¹⁾ et de M. Aleius Ledieu ⁽²⁾, nous indique une raison majeure pour laquelle il est difficile d'admettre la date de 1432 comme année de l'assassinat de Flavy par Blanche, sa femme : « Ce n'est qu'en 1436 qu'on « pourparla » pour le mariage de Guillaume avec Blanche d'Aurebruche, alors âgée seulement de dix ans environ, et ce ne fut sans doute que trois ans plus tard que le mariage eut lieu. »

Nous savons en outre par Mathieu d'Escouchy (pour ne citer que cet auteur) que la famille de Flavy, loin de vouloir faire le silence et l'oubli sur ce meurtre, tenta d'en tirer vengeance par un procès et par tous les moyens les plus retentissants.

Voilà donc cette appréciation, toute personnelle du reste, de M. Delhommeau réduite à néant, comme celles en général qui ont été émises dans son article : « Cette mort honteuse, a-t-il dit, juste châtiment d'un crime plus honteux encore, n'était pas de celles qui jettent un lustre de gloire sur les descendants de Flavy. Rien d'étonnant donc que cette famille ait fait l'impossible pour effacer, sinon le fait, du moins le nom du lieu où il s'est accompli; et la famille Lecoigneux, à laquelle, depuis 1650, fut octroyé le titre de marquis, semble elle-même avoir fait tous ses efforts pour ne rien laisser pénétrer du mystère du drame. »

Nous avons suffisamment démontré, je crois, que Guillaume de Flavy n'avait pu mourir ni au château de Bélàbre, ni en 1432; nous espérons établir, non moins péremptoirement, que ce fut au château de Nesle-en-Tardenois, sa propriété, qu'il perdit la vie en 1449, et que ce fut à Compiègne qu'il fut inhumé.

Nous avons déjà vu que tous les chroniqueurs contemporains sont d'accord sur ce dernier point; nous puiserons en outre dans leurs récits des détails sur le meurtre et la sépulture de Flavy,

⁽¹⁾ *Blanche d'Aurebruche et ses trois maris.*

⁽²⁾ *Les Flavy.*

tellement précis, tellement circonstanciés, qu'ils ne nous laisseront plus aucun doute à cet égard.

C'est le 9 mars 1449, au château de Nesle-en-Tardenois, que fut tué Flavy. Blanche, excitée par les violences de son mari et poussée par son amant, Pierre de Louvain, n'hésita pas à prêter son concours aux meurtriers, en allant chercher un oreiller qu'elle plaça sur le visage de son mari, et sur lequel elle s'assit, pendant que Jean Bocquillon, son barbier, l'étranglait, et que le bâtard d'Orbendas lui coupait la gorge. Charles de Flavy accourut à la première nouvelle de la mort de son frère; mais il eut beaucoup de peine à pénétrer dans le château de Nesle. Il recueillit le corps du défunt et le fit conduire à Compiègne sur une charrette, à petite compagnie, bien simplement, pauvrement habillé et accompagné. Il lui fit donner la sépulture dans l'église du couvent des Jacobins, près de son frère Louis de Flavy, tué pendant le siège de Compiègne. Sur sa tombe il fit mettre une épitaphe avec ses armoiries : *d'hermines à la croix de gueules, chargées de cinq coquilles d'or.*

Ce tombeau et ceux des autres membres de la famille de Flavy ont été conservés jusqu'à la Révolution dans cette église, qui est aujourd'hui la propriété de M. René de Songeons.

Quant à Blanche d'Aurebruche, si ses complices furent punis, elle ne tarda pas à obtenir des lettres de rémission. Brantôme, qui tente d'expliquer et même de justifier la conduite de Blanche, s'exprime ainsi : « Le roy Charles septiesme lui donna aussitôt sa grâce; à quoy aussi ayda bien la trahison du mary pour l'obtenir, possible, plus que toute autre chose. — Cela se trouve aux *Annales de France* et principalement celles de *Guyenne* ⁽¹⁾. » Nous avons recherché si ces lettres de rémission existaient aux Archives nationales; mais elles n'y ont pas été retrouvées. Quoi qu'il en soit, Blanche épousa bientôt son amant Pierre de Louvain, puis se remaria à un conseiller au Parlement; enfin on hésite à lui donner un quatrième mari.

Mais alors pourquoi et comment ce pseudo-tombeau de Guillaume de Flavy dans un îlot du parc de Bélàbre? En voici l'explication :

Un jour de l'année 1832, M. Gabriel Lecoigneux, marquis de Bélàbre, rendait visite, à son médecin, le docteur Mercier, qui

(1) *Dames galantes*, disc. 1^{er}.

habitait Argenton (Indre); il remarqua chez lui deux débris provenant du vieux château de cette ville. L'un était une pierre tumulaire représentant un personnage vêtu d'une longue robe, et l'autre un bloc en forme de toiture, destiné sans doute à servir de couronnement au tombeau. Le docteur offrit à son visiteur ces deux pierres, qui l'avaient intéressé, et, quelques jours plus tard, elles étaient transportées au château de Bélâbre.

Mais que faire de ces deux débris? où les placer? Telles furent les questions que M. Lecoigneux se posa un instant. Tout à coup une idée lui traverse l'esprit: Flavy, le trop célèbre Flavy, n'était-il pas mort jadis au château de Bélâbre? Mazas du moins l'affirmait et le marquis y croyait de bonne foi (il suffit, pour s'en convaincre, de constater la peine qu'il prit à essayer de l'établir, dans la généalogie de la famille Lecoigneux rédigée par ses soins). Aussi décida-t-il de se servir de ces sculptures pour élever une sorte de cénotaphe à la mémoire du gouverneur de Compiègne, cénotaphe destiné à perpétuer le souvenir d'un événement historique, en même temps qu'à concourir à la décoration des jardins. En face de l'ancienne forteresse, dans l'Anglin qui limite le parc, s'était formé un îlot à la suite d'une alluvion toute récente (1830 environ); ce fut cet îlot que M. Lecoigneux choisit pour l'érection de ce petit monument, soit pour le protéger contre les dégradations des hommes, autrement redoutables que celles du temps, soit pour rappeler plus particulièrement la noyade de Flavy et, peut-être, l'abandon de ses restes non loin de cet endroit. Il fit part de ses projets à son parent, le marquis de Montpezat, colonel d'état-major, en villégiature à Bélâbre avec sa famille; celui-ci ne fit que l'encourager et l'aider dans son entreprise.

Cependant il fallait modifier la statue : car la longue robe dont le personnage était revêtu se trouvait peu en rapport avec le costume que devait porter un capitaine-gouverneur de Compiègne sous Charles VII. On fit donc venir du Blanc un tailleur de pierre du nom de Gardien, dit Paulon, qui se mit en devoir de faire subir à la statue une transformation en rapport avec le rôle qu'elle devait jouer désormais. A mi-cuisses la robe fut coupée et remplacée par deux jambes nues inhabilement sculptées, d'une grosseur outrageusement inégale et presque comparable à celle de la taille; enfin, pour donner au personnage un air plus martial, le tailleur de pierre chaussa son sujet d'une sorte de paire de bottes!

Après cette transformation grossière, car l'ouvrier ne prit même pas la peine de faire disparaître complètement les traces de la robe dont plusieurs plis subsistent encore et peuvent être facilement suivis jusqu'à la naissance des pieds, on procéda à la gravure de l'inscription composée par M. de Montpezat. Les burins nécessaires à ce travail furent fournis par M. Athanase Lallemand, de Bélâbre, aujourd'hui vieillard de 86 ans, remarquable par sa verdeur merveilleuse et la surprenante lucidité de son esprit. Il nous a raconté tous ces détails, confirmés d'ailleurs par la famille de Bélâbre et dont nous avons été à même de vérifier sur place la scrupuleuse exactitude.

Chose digne de remarque : les deux historiens locaux qui, sur le témoignage de Mazas, parlent du meurtre de Flavy comme s'étant accompli à Bélâbre, gardent un silence prudent sur ce tombeau. En ignoraient-ils l'existence ? Le fait est absolument invraisemblable, car MM. de La Tremblais et Gaudon, le premier, sous-préfet au Blanc, le second, médecin dans la même ville, à trois lieues de Bélâbre, tous deux en relations avec la famille Lecoigneux, étaient placés mieux que personne pour le connaître. Il est plus probable qu'ils furent mis en garde par la famille de Bélâbre elle-même, dont le malicieux désir qu'on lui prête d'avoir voulu mystifier les archéologues de l'avenir ne pouvait aller jusqu'à induire en erreur ses propres amis. Il est regrettable que M. Delhommeau ait été le premier et le seul à tomber malencontreusement dans ce piège.

D'autres avant lui avaient su l'éviter, tout en décrivant minutieusement ce monument dont il a tort de s'attribuer la découverte. Je ne citerai que le regretté M. Léon Palustre, le savant directeur honoraire de la Société française d'archéologie, lequel, dans une communication faite à la Société historique de Compiègne en 1877, fit ressortir la fausseté de ce sarcophage et en devina l'origine.

Voilà donc enterrée cette légende du tombeau de Flavy à Bélâbre, légende que M. Delhommeau aura tenté vainement de faire revivre.

Ce dernier a donné du tombeau une si singulière description, que nous nous demandons s'il a réellement vu le monument qu'il a la prétention d'avoir découvert.

« C'est un monument fort remarquable, dit-il, et bien conservé. »
— Traduisez ainsi : Ce monument représente un octogone irrégulier.

gulier mesurant 1 m. 50 à sa base et à son sommet, 1 m. 70 dans sa plus grande largeur et 1 m. 60 de hauteur; il est tout petit, mesquin et manque totalement d'élégance et de solidité; les pierres disjointes, désagrégées par les inondations, tiennent debout comme par miracle.

« Le tombeau se compose d'un bloc de calcaire massif, taillé (*en forme de sarcophage*), mais fruste, s'élevant sur un piédestal formé de deux marches (elles n'ont jamais existé) et flanqué de huit (*lisez* : quatre) cubes de pierres brutes. . . sur le tombeau, et aux extrémités, quatre (deux seulement) pierres taillées et debout supportent une pierre plate arrondie en dessus et formant dais (*remplacez par* : une pierre de forme triangulaire rappelant celle d'une toiture). Dans le vide ainsi laissé, et posée sur le tombeau, est une statue de chevalier (??) en bas-relief (*lisez* : demi-relief), la tête reposant sur un oreiller et les mains jointes sur la poitrine.

« Au flanc du tombeau, et d'un seul côté, on lit en caractères romains du temps (de quel temps? de celui de 1830!), avec la date fruste seulement, l'épithaphe suivante : *Ci-git noble chevalier messire Guillaume de Flavy en son vivant général gouverneur de la ville de Compiègne lequel trépassa au chateau de Bélâbre le . . . jour de . . . l'an MCCCCXXXII, Dieu lui pardonne.* »

Or, voici la véritable inscription :

CG GIST NOBLE CHEVALIER MESSIRE GUILLAUME DE FLAVY EN SON VIVANT GÉNÉRAL
CAPITAINE DE LA VILLE DE COMPIÈGNE LEQUEL TRESPASSA AU CHATEAU DE BELABRE
LE IOUR DE MCCCCXXXII.

DIE LUY PARDOINE.

« Le mois qui semble avoir été effacé — mais pourquoi? — était peut-être celui de mai ou de mars. »

Le quantième et le mois n'ont jamais été effacés pour cette raison bien simple qu'ils n'ont jamais été gravés. Mais pourquoi? Par cette raison non moins simple que Mazas, qui a servi de guide à M. de Montpezat, ne donne que l'année 1432, sans parler ni du jour ni du mois.

Comme conclusion et en même temps comme excuse aux nombreuses critiques que nous avons formulées contre l'article cité, nous ne pouvons mieux faire que de nous inspirer des propres paroles de M. Delhommeau :

« Il nous a semblé qu'à une époque où la mémoire de l'héroïne lorraine est évoquée, où l'on remue ses cendres pour les glorifier, et où de nombreux écrivains travaillent à une réhabilitation si justifiée, *c'est faire son devoir que d'apporter une note historique qui évite d'inscrire dans l'histoire une erreur.* »

J. PIERRE.

L'ÉMAILLERIE

AUX II^E ET III^E SIÈCLES,

PAR M. J. PILLOY,

Membre de la Société académique de Saint-Quentin.

Il a été trouvé l'hiver dernier sur l'emplacement qu'a occupé, dans le canton de Vic-sur-Aisne, arrondissement de Soissons, une villa romaine, et parmi des tuiles à rebords et des débris de poterie rouge lustrée, une petite boucle rectangulaire, de bronze, qui, vraisemblablement, a orné la ceinture d'une femme. Cette boucle, de dimensions très restreintes, puisqu'elle n'a qu'un centimètre et demi de largeur sur une longueur totale de 4 centimètres, est très intéressante pour plusieurs causes : la première, c'est que l'anneau fait corps avec la plaque d'attache, comme dans les boucles franques; la seconde, c'est que sur cette plaque sont figurés, par des traits de gravure, deux bustes affrontés, l'un d'homme et l'autre de femme; et la troisième, c'est que non seulement elle a été dorée, mais encore émaillée de diverses couleurs, où le rouge domine (pl. X, fig. 1).

L'anneau est carré et porte, en son milieu, une petite expansion imitant la tête d'une tortue; l'ardillon est très petit et très simple; il tourne autour d'une brochette qui fait corps avec la plaque; enfin, trois petits clous à tête ronde, apparents à l'extérieur, servaient à la fixation de la boucle sur le cuir ou l'étoffe de la ceinture, dont l'épaisseur (un millimètre environ) est donnée par la distance qui existe entre le dessous de la plaque et les petits rivets de bronze qui, à la partie postérieure, accompagnent chaque clou.

Une rigole assez profonde a été creusée au burin sur l'anneau et se continue tout autour de la plaque rectangulaire, où elle constitue un encadrement. Cette rigole a reçu de petites plaquettes rectangulaires, d'émail, alternativement blanches et vertes, sans

que ces émaux soient limités par des cloisons, étant seulement exactement juxtaposés. Un second filet, tantôt rouge, tantôt vert sombre, entoure le champ de la plaque dont le fond, rempli d'un émail tantôt vert foncé tantôt rouge, sert de repoussoir aux deux effigies. Les traits de gravure qui dessinent les yeux, le nez, la bouche, les plis de la coiffure et ceux des vêtements ont été remplis d'émail rouge vif.

Mais il faut avouer que les formes sont on ne peut plus naïvement reproduites.

La tête de gauche se présente de trois-quarts; une sorte de coiffe ronde la recouvre. La robe, fermée au cou, comme il convient aux gens du Nord, fait quelques plis sur l'épaule gauche.

La tête de droite est de profil, mais l'œil est de face; cela se voit souvent dans les ouvrages barbares. Un voile ou un bonnet aux plis parallèles entoure aussi la tête et le cou.

Une aussi grande imperfection dans le dessin peut sembler étrange si l'on se reporte à l'époque où a été créé ce bijou, époque où les arts étaient dans toute leur splendeur; mais il faut considérer que les ouvriers qui, dans le Nord, avaient la spécialité d'appliquer l'émail sur le métal, s'ils possédaient une grande habileté pour l'y faire adhérer et produire, à l'aide d'une assez riche gamme de tons et d'un tour de main sans égal, cette ornementation délicate et de bon goût qui a triomphé du temps, n'avaient que très peu la connaissance du dessin. Il eût fallu qu'ils possédassent dans leurs ateliers quelques-uns de ces artistes habiles qui gravaient les coins des médailles et taillaient les pierres fines et les camées.

C'est leur absence qui probablement a rendu excessivement rares les bijoux où, comme sur le mien, sont représentées des effigies humaines.

Les fibules, les couvercles de cassolettes, les phalères ou pendants émaillés de la période gallo-romaine sont cependant assez communs dans le nord de la Gaule et surtout dans la Gaule-Belgique.

Le point où ils sont le plus abondants est l'Entre-Sambre-et-Meuse, constitué maintenant par les pays de Liège, Namur et Charleroi, et la raison de cette abondance, c'est que là devait se trouver un important atelier de fabrication de cette bijouterie multicolore.

J'avais remarqué dans les vitrines du musée de Namur une intéressante variété de ces sortes de fibules, dont la caractéristique est

non seulement l'ornementation à l'aide d'émaux fondus, mais encore la fréquence de représentation d'animaux tels que chiens et lièvres courants, cerfs, colombes, chimères et monstres marins, ou représentant des objets usuels tels que bouteilles, semelles, etc.

Ayant demandé à M. Béquet, le savant conservateur de ce musée, quelques renseignements sur cette ancienne industrie, qu'il a pu parfaitement étudier, voici quelques passages de la réponse qu'il a bien voulu me faire à ce sujet :

« Le musée de Namur est, incontestablement, le plus riche de l'Europe en bijoux émaillés du ^{III}^e siècle. Deux cimetières de colons, ceux de Berzée et de Flavion, ont, à eux seuls, donné plus de deux cents fibules émaillées d'une variété infinie de formes et d'une bonne conservation.

« L'industrie des fibules émaillées prit un très grand développement dans la partie de la province de Namur qui porte le nom d'Entre-Sambre-et-Meuse. Les deux cimetières cités étaient à une petite distance (4 kilomètres) de la grande villa d'Anthée (dont le plan est au musée), qui possédait des établissements industriels et, entre autres, des ateliers où l'on travaillait le bronze et où se fabriquaient de petits objets d'un caractère artistique, tels que de petits bustes, des fibules, épingles à cheveux, etc. Nous avons trouvé ces objets, plus ou moins achevés, dans des scories de bronze.

« Les incursions des barbares, dans la deuxième moitié de ^{III}^e siècle et au ^{IV}^e, anéantirent complètement, dans nos contrées, la civilisation, le commerce et l'industrie; toutes les villas furent ravagées ou incendiées; les riches disparurent et le sort des colons et des esclaves devint des plus misérables. La fabrication des bijoux émaillés disparut complètement. »

C'est au voisinage de ces ateliers qu'il faut aussi attribuer le grand nombre de fibules émaillées trouvées dans le cimetière de Strée, situé près Beaumont, canton de Thuin, arrondissement de Charleroi. Trente-six exemplaires y furent recueillis, qui sont conservés dans le musée de Charleroi. Elles ont été décrites par M. Van Bastelaer dans son remarquable ouvrage sur les fouilles de ce cimetière ⁽¹⁾.

Plus on s'éloigne de ce centre, moins les fibules émaillées deviennent communes. Ainsi, l'abbé Cochet n'en signale que quel-

(1) *Le cimetière belgo-romain de Strée*, par D. A. Van Bastelaer. (Mons, 1877.)

ques-unes dans sa *Normandie souterraine*⁽¹⁾. Dans *L'Artois souterrain*, M. Terninck en a publié une demi-douzaine, dont l'une affecte la forme d'une bouteille à une anse, remplie de vin figuré par l'émail rouge⁽²⁾. Les bords du Rhin en ont aussi fourni quelques-unes qui ont été publiées par Lindenschmit dans ses *Alterthümer*⁽³⁾. Une a été trouvée en Alsace⁽⁴⁾. En Luxembourg, le camp de Dalheim en a fourni plusieurs⁽⁵⁾. Reims (pl. X, fig. 5 et 10) et Amiens en ont aussi donné. Dans le département de l'Aisne⁽⁶⁾, elles commencent à devenir un peu plus rares. On n'en a recueilli qu'un très petit nombre à Abbeville (Homblières) (pl. X, fig. 4 et 8) et à Vermand, dans des cimetières du iv^e siècle. M. Frédéric Moreau en a trouvé trois très jolies à la villa d'Ancy (canton de Braisne)⁽⁷⁾.

Séduits par l'éclat de cette bijouterie, les Francs, dans leurs incursions sur le sol de la Gaule, conservèrent précieusement tous les exemplaires dont ils purent s'emparer et en firent profiter leurs femmes et leurs filles, qui les emportèrent dans leurs tombeaux.

Il en a été trouvé dans les cimetières francs de Lucy-Ribemont (pl. X, fig. 2) et de Montigny en Arrouaise (pl. X, fig. 3), arrondissement de Saint-Quentin⁽⁸⁾, et même dans le cimetière carolingien de Seraucourt-le-Grand (pl. X, fig. 7)⁽⁹⁾. A Saint-Quentin même, une fibule émaillée a été trouvée dans le cimetière franc et carolingien du faubourg d'Isle. M. Frédéric Moreau en a aussi recueilli à Aiguisy (canton de Fère-en-Tardenois) dans de semblables conditions⁽¹⁰⁾. M. Terninck en publie trois, trouvées également dans des cimetières des v^e et vi^e siècles⁽¹¹⁾.

(1) *La Normandie souterraine*, p. 288-292.

(2) *L'Artois souterrain* (Arras, 1880), t. III, pl. XL.

(3) *Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, t. II, 4^e cahier, pl. V; 7^e cahier, pl. I; t. III, 1^{er} cahier, pl. IV; 8^e cahier, pl. III, et 9^e cahier, pl. IV.

(4) Communication de M. le colonel Morlet dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, t. XXVII, p. 75.

(5) *Le Camp de Dalheim*, 1^{er} rapport sur les fouilles. Extrait des publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques du grand-duché du Luxembourg. Année 1851, pl. IX.

(6) Voir sur notre planche X, deux fibules trouvées à Marteville (n^o 6) et à Laon (n^o 9).

(7) *Album Caranda*, pl. LXVIII, nouvelle série.

(8) *Études sur d'anciens lieux de sépulture dans l'Aisne*, t. II, p. 12 et suivantes.

(9) *Ibid.*, t. I, p. 83.

(10) *Album Caranda*, pl. LV, nouvelle série.

(11) Terninck, *L'Artois souterrain*, pl. LVI. — Voici ce qu'écrivait, en 1883, dans

Beaucoup d'auteurs se sont occupés des bijoux émaillés et ont recherché quelles étaient leurs origines et quels procédés on employait pour leur fabrication ⁽¹⁾.

Il n'entre pas dans ma pensée de rapporter tout ce qu'ont dit ces divers auteurs. Cela m'entraînerait trop loin. Je vais tâcher de résumer, d'analyser leurs descriptions et leurs opinions.

Philostrate attribue aux barbares voisins de l'Océan l'art de fixer par la fusion toutes sortes de couleurs sur l'airain. A propos de la découverte au mont Beuvray, par M. Bulliot, d'un atelier d'émaillerie d'origine celtique, M. le comte Ferdinand de Lasteyrie fait observer qu'on a trouvé en Angleterre, à Londres même, dans la Tamise, « une superbe plaque de cuivre émaillée, dont les bords non ébarbés attestent assez que cette pièce, d'une fabrication locale, est restée là, inachevée, entre les mains du fabricant » ⁽²⁾. Les ouvriers gallo et belgo-romains ont certainement connu les traditions de cette industrie, qui était, d'ailleurs, exercée par les Égyptiens depuis très longtemps avant notre ère, et l'ont pratiquée avec un grand succès.

Dans le principe, le décor par l'émail des pièces de bronze con-

l'Art chrétien, le regretté M. de Linas, à propos de la fibule de Seraucourt : « La découverte de semblables bijoux dans une tombe mérovingienne n'a rien qui puisse étonner. Pillards de leur nature, non moins amateurs du chatoyant, les barbares gardèrent longtemps les pièces les plus précieuses du butin qu'ils avaient recueilli, quitte à les enfouir avec le corps du dernier propriétaire, lorsque l'occasion s'en présentait. »

⁽¹⁾ Je citerai particulièrement en Belgique : Schuermans, *De l'Émail chez les Romains*, dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 2^e série, t. II, p. 551. — Hagemans, *Un cabinet d'amateur* (Liège et Leipzig, 1863), p. 67. — A. Béquet, *Nos fouilles en 1883 et 1884, Wancennes, sa villa et ses cimetières antiques*, tirage à part, p. 9. — A. Béquet, *Fibules du III^e siècle du musée de Namur*, tirage à part, p. 4. — Van Bastelaer, *Le cimetière belgo-romain de Strée*, p. 179 et suivantes. — En Allemagne : Lindenschmit (déjà cité). — En Angleterre : Roach Smith, *Collectanea antiqua*, t. II, pl. XLIX, p. 221. — Bryan Fausset, *Inventorium sepulchrale*. — En France : l'abbé Cochet (déjà cité). — Labarte, *Histoire des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*. — Comte de Laborde, *Notice sur les émaux du musée du Louvre*, p. 95. — Comte Ferdinand de Lasteyrie, *Émaux gaulois du mont Beuvray*, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, t. XXXII, p. 95. — E. Molinier, *L'Émaillerie* (Hachette, 1891), p. 17 et suivantes. — De Linas, *Les œuvres de saint Éloi et la verroterie cloisonnée* (Paris, 1864), p. 25. — Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, fascicule XVIII, p. 1110, au mot *fibula*.

⁽²⁾ *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, t. XXXII, p. 95.

sistait tout simplement en plaques unicolores. L'émail, à l'état de pâte molle, était déposé dans des excavations de formes appropriées, creusées à l'aide du burin et que le feu fondait en les rendant inaltérables. Autant on voulait mettre de couleurs, autant il fallait ouvrir d'excavations, qui souvent n'étaient séparées entre elles que par une très mince cloison de bronze. Cette première manière, malgré sa simplicité, a produit cependant de très jolis motifs décoratifs. Mais, plus tard, on trouva le moyen de couler dans la même cuvette des émaux de diverses couleurs, exactement juxtaposés suivant des lignes déterminées pour obtenir des figures géométriques multicolores d'un très agréable effet. On alla encore plus loin : par ce dernier procédé, on parvint à créer de véritables mosaïques d'une ténuité prodigieuse, affectant soit la forme de damiers dont les cases, d'une grande rectitude, sont composées d'éléments bicolores également disposés en damiers et dont les côtés ont souvent moins d'un demi-millimètre de longueur, soit aussi noyées dans un émail unicolore de petites fleurettes à plusieurs pétales qui se réunissent autour d'un ombilic aux tons éclatants. L'objet le plus remarquable dans le dernier genre est un pendant provenant de Geinsheim⁽¹⁾ et conservé au musée de Spire. Les deux fibules que M. Frédéric Moreau a trouvées à la villa d'Ancy⁽²⁾ ne le cèdent cependant en rien pour l'éclat et la délicatesse de travail à ce pendant, qui devait faire partie du harnachement d'un cheval, car il a été trouvé au milieu de ferrailles provenant de pièces de harnais et de débris d'un char.

Comment opérait-on pour obtenir cette ornementation ?

Les avis sont partagés.

Un homme bien compétent en cette matière, M. de Linas l'explique ainsi⁽³⁾ :

« Les Gaulois, et sans doute les Romains, excellaient dans l'art de faire pénétrer à l'intérieur du verre ou des pâtes vitreuses d'autres émaux, qu'on y fixait à l'aide du calorique, émaux qui formaient à la surface de l'objet ainsi traité des dessins de couleurs variées. La grande fibule ronde du Cabinet des antiques, d'autres fibules conservées au Louvre présentent une ornementation de cette nature. Elle a été obtenue, MM. de Laborde et Labarte s'accordent

(1) Lindenschmit, *Alterthümer*, t. III, 8^e fasc., pl. III.

(2) *Album Caranda*, pl. LXVIII, nouvelle série.

(3) *Les œuvres de Saint-Éloy*, p. 24.

pour le dire, en employant le procédé suivant : Après le refroidissement d'un premier émail, qui avait rempli les compartiments fouillés dans le métal, l'orfèvre creusait cet émail à l'aide de la roue et des instruments propres à la taille et à la gravure des pierres précieuses; dans les cases ainsi pratiquées, il introduisait un second émail de nuance différente, que la fusion, produite à l'aide du feu, faisait adhérer à l'ancien, sans les mélanger ensemble; parfois une nouvelle opération incrustait un troisième émail.»

Plus loin, à propos du bouton émaillé que l'abbé Cochet a trouvé à Envermeu et que Roach Smith a publié grossi et sous trois aspects différents, il dit que ce savant y reconnaît l'ouvrage d'un mosaïste, et que l'abbé Cochet adopte cet avis.

Dans son livre sur le cimetière de Strée, M. Van Bastelaer émet l'opinion suivante sur le procédé de cette fabrication :

« D'autres objets sont couverts d'émaux non complètement cloisonnés; ils ne portent que le rebord ou cloison externe et une ou deux autres cloisons formant des compartiments communs à plusieurs couleurs, celles-ci juxtaposées l'une à l'autre en forme de mosaïque, souvent incrustées dans un fond d'émail où il a fallu d'abord tailler et creuser la case ou l'alvéole de chaque couleur qu'il s'agit d'y poser. Cette façon appelle l'émail sur plaque unie sans cloison, ou *peinture en émail*, qui fut inventée plus tard et qui fit au xvi^e siècle la renommée de Limoges.»

M. Édouard Aubert, dans la description du trésor de l'abbaye de Saint-Maurice d'Againe⁽¹⁾, indique aussi comment, à son avis, procédaient les émailleurs pour obtenir les émaux nuancés, sans cloisonnage préalable : « Après le refroidissement d'un premier émail qui avait rempli les parties creusées dans le métal, l'ouvrier, à l'aide de la roue, armée d'une molette analogue à celle dont on se sert pour graver les pierres fines, ouvrait un compartiment dans ce premier émail et le remplissait d'un émail d'une autre couleur. La pièce était alors remise au feu et la fusion faisait adhérer le nouvel à l'ancien, sans les mélanger. Cette opération se renouvelait autant de fois qu'il y avait d'émaux à fixer.»

C'est à peu près la même chose qu'a dite M. de Linas.

A propos de la fibule de Wancennes, M. A. Béquet produit, à

⁽¹⁾ *Trésor de l'abbaye de Saint-Maurice d'Againe*, publié dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XXXII, p. 121.

son tour, son opinion sur les procédés de fabrication des émaux juxtaposés⁽¹⁾.

«L'ouvrier plaçait l'une à côté de l'autre des baguettes extrêmement minces de pâte d'émail de différentes nuances; il les combinait suivant le dessin qu'il voulait obtenir : fleurettes, petites croix, etc., puis il les passait légèrement au feu pour les lier entre elles; ensuite il les roulait et les étirait suivant la dimension voulue. Après son refroidissement, on sciait délicatement le faisceau formé par la réunion de ces baguettes; on obtenait alors des tranches sur lesquelles apparaissait le dessin formé par la combinaison des baguettes.

«En outre des procédés que nous venons de décrire, nos ancêtres en connaissaient deux autres, qui sont : l'émail champlévé, qui s'obtenait en creusant le métal suivant le dessin à obtenir et en remplissant ensuite les vides par de la pâte d'émail; dans ce cas, les parties réservées dans le bronze séparaient les différentes nuances. Un dernier procédé consistait à creuser des trous à l'aide du foret dans une couche d'émail durci et à y incruster des fragments d'émail d'une autre nuance; quelquefois on enchâssait ces fragments dans la première couche d'émail avant le refroidissement complet de la pâte.

«Les anciens Belges n'ont connu ni les émaux cloisonnés ni les émaux translucides.»

Dans son livre sur l'émaillerie⁽²⁾, M. Molinier reconnaît que le procédé de cuissons successives ne peut tenir en face d'un examen sérieux des pièces; que les petits cubes en damiers ont été disposés à froid, puis passés au feu et polis. Quant aux fleurettes, il pense que ce sont simplement des cannes de verre composées d'un certain nombre de cannes de différentes couleurs, sectionnées ensuite en tranches très minces dans le sens du diamètre.

À l'occasion de la fibule de Lucy-Ribemont (pl. X, fig. 2)⁽³⁾, j'ai émis l'opinion que la part du mosaïste l'emportait certainement sur celle de l'émailleur dans le procédé de fabrication de cette belle fibule.

⁽¹⁾ *Nos fouilles en 1883 et 1884. Wancennes, sa villa et ses cimetières antiques*, tirage à part, p. 9.

⁽²⁾ E. Molinier, *L'Émaillerie*. Bibliothèque des merveilles (Paris, Hachette, 1891), p. 20.

⁽³⁾ *Études sur d'anciens lieux de sépulture dans l'Aisne*, t. II, p. 10 et suivantes. Pl. I, fig. 13 et 14.

D'ailleurs, la roue, le touret, le foret, instruments avec lesquels on taille le verre et les pierres fines, produisent uniquement des excavations circulaires, comme le font tous les outils animés d'un mouvement de rotation. Il est extrêmement difficile d'obtenir avec leur aide non seulement des angles aigus, comme il en aurait fallu pour y insérer les pétales des fleurettes, mais même des angles rectangles pour y placer exactement un cube.

Pour creuser les 1,400 trous carrés destinés à recevoir les cubes blancs et rouges qui ornent les 136 cases carrées de la fibule de Lucy, qui ne porte que 3 centimètres de diamètre, il eût fallu travailler des mois entiers, en supposant encore que ce travail eût été possible à cause de la ténuité des éléments constitutifs. Ce qui est plus probable, c'est que l'ouvrier réduisait préalablement à coups de ciseau des pâtes cuites d'émaux colorés pour leur donner la forme désirée, tout comme font encore de nos jours les mosaïstes italiens, qui reproduisent sur des broches d'un centimètre à peine de surface et à l'aide d'émaux, de verres et de roches colorées, les compositions les plus délicates et les plus artistiques.

Une fois la mise en place terminée, on soumettait l'objet à un feu modéré qui agglutinait, sans les déformer, tous les minuscules matériaux. Un frottement énergique sur grès ou sable donnait enfin à la surface le poli et le luisant qui faisait ressortir l'ensemble et les détails de la composition et avait l'éclat des couleurs.

On trouve souvent détériorée la décoration émaillée des fibules; c'est tout simplement parce que la fusion de l'émail d'agglutination n'a pas été faite à un degré suffisant, et alors les éléments se sont disjointes.

Dans une fibule trouvée à Montigny-en-Arrouaise, arrondissement de Saint-Quentin (pl. X, fig. 3), la zone intérieure a été en partie privée des petits cubes blancs et bleus qui constituaient les damiers qui la composaient. L'examen à la loupe fait parfaitement voir que ce sont bien des morceaux préalablement disposés en cubes et juxtaposés aussi exactement que possible, et souvent bien irréguliers.

Une autre fibule de ma collection (pl. X, fig. 10) qui a été trouvée à Reims (Marne), qui n'a que 15 millimètres de diamètre, a été fabriquée à l'aide d'un autre procédé. Le fond ou champ est un émail bleu turquoise dans lequel ont été ménagés sept petits cercles remplis d'un émail blanc dans lequel est inséré un petit anneau

gris. Ces cercles n'ont pas été creusés au touret, car ils seraient plus réguliers qu'on ne les voit. Il est impossible d'admettre que, l'instrument faisant des trous régulièrement circulaires, on ait cherché à plaisir à les rendre ovales. Pour moi, on a d'abord rempli tout le champ de la fibule à l'aide d'une pâte d'émail bleu. Avant sa complète dessiccation on y a creusé, à l'aide de petits bâtonnets de bois ou de métal, des trous qui ont ensuite été comblés avec de la pâte blanche, dans laquelle ont été insérés de petits anneaux obtenus en cassant transversalement un tube de verre ou d'émail grèsâtre; puis le tout a été soudé par la cuisson. On remarquera que l'émail blanc avait moins de solidité que le bleu, car le premier a disparu en partie, les cercles se sont creusés, tandis que le second est intact.

De nos jours, c'est au moyen du même procédé qu'on fabrique les carreaux céramiques dits *émaillés*, qui ne sont soumis qu'à une seule et unique cuisson, toutes les incrustations d'argiles colorées s'effectuant pendant que la pâte est à l'état d'incomplète dessiccation. D'ailleurs, remettre plusieurs fois au feu des objets si délicats aurait eu pour résultat de les exposer à une détérioration inévitable.

Quant aux fleurettes qui garnissent, en se répétant, certains objets et entre autres les deux magnifiques fibules de la villa d'Ancy et le pendant trouvé parmi les harnachements d'un cheval à Geinsheim, j'admettrais volontiers le procédé des *mille fiori* indiqué par MM. Bequet et Molinier, à cause de l'excessive délicatesse des détails de la fleur et de leur exacte répétition.

Pour en revenir à ma boucle, je pense qu'on a procédé ainsi qu'il suit pour son ornementation émaillée. Dans les rigoles creusées sur l'anneau et autour de la plaque, on a inséré, en les juxtaposant et en les alternant, des petits morceaux rectangulaires d'émaux préalablement cuits, blancs et verts. Les fonds du champ de la plaque ont eux-mêmes été remplis de pâtes vertes et rouges, ainsi que les tailles de gravure des effigies. Le feu a fait ensuite son office de fixateur, et un polissage soigneux a terminé le travail, qui a été complété par la dorure des parties métalliques laissées à nu.

J'ai dit au commencement de cette étude que les boucles émaillées sont extrêmement rares. Cela n'est pas étonnant. Aux *n^e* et *m^e* siècles, les vêtements des femmes se drapaient sur les épaules,

où ils se fixaient à l'aide de fibules, et n'étaient pas serrés à la taille à l'aide d'une ceinture, comme le faisaient les femmes franques et germanes. Il faut que ma boucle ait été commandée spécialement par une de ces dernières. Déjà à cette époque les Francs avaient fait des incursions dans la Gaule-Belgique. Gallien, ne pouvant s'y opposer, avait été obligé de faire alliance avec eux et les avait chargés de garder les frontières à titre de *Milites limitanei et ripariï*, avec une redevance et des terres à cultiver. C'est seulement Probus qui, après leur avoir repris soixante villes de la Gaule, obtient leur soumission et les autorise à s'y fixer en leur accordant des territoires et la paix ⁽¹⁾.

Il s'est sans doute établi des rapports entre ces étrangers et les derniers ouvriers émailleurs gallo-belges; et lorsque, plus tard, Clovis ayant établi le siège de son royaume à Soissons, ses soldats reçurent des concessions de terre sur les bords de l'Aisne, la boucle en question est venue échouer dans le Soissonnais pour être retrouvée treize cents ans après.

J'ai parlé plus haut du livre de M. Molinier qui traite de l'émaillerie. En s'occupant de l'hypothèse émise par M. de Linas dans son travail sur la gourde de Pinguente, que les objets dont je viens de m'occuper seraient l'œuvre d'artistes nomades répandus aux ⁱⁱe et ⁱⁱⁱe siècles sur la surface de l'empire romain, d'où ils auraient brusquement disparu lors de l'invasion des barbares, « qu'on admette ou qu'on repousse, dit-il, l'hypothèse de Linas, il n'en résulte pas moins que ces émaux n'ont aucun droit au nom d'émaux gallo-romains et qu'ils n'ont guère de droit, non plus, au titre d'émaux romains » ⁽²⁾. Il ajoute que l'antiquité classique a connu et pratiqué l'émaillerie sous des formes très diverses que l'on retrouve presque sans changements au moyen âge, mais que les monuments de cet art qui subsistent aujourd'hui sont trop rares pour que l'on puisse se rendre compte d'une façon exacte pourquoi et sous quelles influences la technique s'est modifiée suivant les époques et les pays.

Sans vouloir opposer mon humble avis à l'opinion émise par un savant aussi compétent que l'est M. Molinier sur les origines de l'émaillerie, je dois cependant faire observer qu'il existe la certi-

⁽¹⁾ Flavius Topiscus et Zozim.

⁽²⁾ E. Molinier, *L'Émaillerie*, p. 25.

tude la plus absolue qu'aux n^e et m^e siècles la Gaule-Belgique et particulièrement l'Entre-Sambre-et-Meuse étaient inondés de bijoux émaillés dont la technique présente des caractères absolument uniformes. C'est un fait qu'on ne peut rejeter et d'où découle l'existence, pendant de nombreuses années, d'ateliers de fabrication en pleine prospérité, qui n'ont cessé de fabriquer que lorsque cette contrée, placée à l'extrême frontière de l'empire, a subi les invasions et les terribles désastres qui en ont été la conséquence. C'est de ces ateliers que se sont répandus dans toute la Gaule les bijoux émaillés qu'on y rencontre de temps en temps; tout comme la poterie lustrée et sigillée, dite *samiennne*, fabriquée dans le centre et le midi de la France, se répandait dans le nord, où l'industrie de la terre était restée dans l'enfance. Que les ouvriers qui fabriquaient cette bijouterie soient venus du Midi ou de l'Orient, peu importe; mais ce qui est à retenir, c'est qu'ils ont produit des monuments que ne renieraient pas les émailleurs de nos jours.

Dans ses remarquables recherches anthropologiques dans le Caucase ⁽¹⁾, M. Chantre donne la reproduction en couleur de douze fibules émaillées qui proviennent des nécropoles de Kammunta et de Kambylte (Digorie). Ces fibules ont, avec celles de la Gaule-Belgique, non seulement une grande ressemblance, mais encore une identité absolue de forme, de matière et d'ornementation.

Parvenue à la connaissance de M. de Linas, cette découverte le confirma dans l'opinion qu'il avait précédemment émise, que cette industrie avait dû être apportée chez nous par des nomades, « ces mêmes tziganes qui jadis importèrent la métallurgie en Occident ». Partis probablement de l'Inde, selon lui, « ils atteignirent le Caucase et de là gagnèrent le Danube, puis le Rhin, ensuite les deux rivages opposés de la mer du Nord. Ce genre d'émaillerie embrasserait une période qui a pu s'étendre du 1^{er} au iv^e siècle. Peu à peu surgit ensuite, vers le v^e siècle, l'orfèvrerie cloisonnée, qui vient sans doute aussi de l'Inde » ⁽²⁾.

M. Chantre en conclut que les fibules émaillées découvertes çà et là en Europe seraient donc moins anciennes que celles découvertes au Caucase, puisqu'elles ont dû traverser cette région ayant de se répandre en Occident.

(1) *Recherches anthropologiques dans le Caucase*, par E. Chantre, t. III, pl. XX.

(2) *Ibid.*, p. 102.

Mais à côté des fibules émaillées, il y a dans le mobilier funéraire des nécropoles de Kammunta et de Kambylte des grains de collier en verroteries ou terres émaillées⁽¹⁾ qui reproduisent aussi le type exact de ce que fournissent les cimetières de nos contrées, que l'on fait remonter aux IV^e et V^e siècles, et des vases de verre⁽²⁾ complètement identiques à ceux que renferment les sépultures à incinérations gallo-romaines de la Normandie. La petite fiole n° 8, entre autres, avec ses deux anses soudées au goulot et à la panse, est bien caractéristique⁽³⁾. Peut-on croire à l'ingérence du hasard dans de semblables rapprochements?

En supposant comme vraie l'hypothèse que les ouvriers qui ont fabriqué les fibules de Kammunta et de Kambylte soient venus jusque dans la Belgique apporter l'industrie de l'émaillerie, il faudrait admettre en même temps une émigration en masse des artisans d'autres métiers. Mais la verrerie que je signale se trouve tout aussi communément dans le midi de la France et dans l'Italie. On ne peut raisonnablement supposer que ce sont eux qui en ont doté les Romains. On pourrait avec raison admettre le contraire.

Aujourd'hui que le Caucase est en honneur, que les savants occidentaux vont interroger l'Orient pour y rechercher les origines de nos civilisations, la question de l'émaillerie, que M. Chantre a seulement posée, doit être signalée à leur attention.

L'opinion personnelle d'un savant est certainement quelque chose, mais pour qu'elle s'impose il faut encore et surtout qu'elle s'étaye d'un ensemble de raisonnements ou de déductions à l'abri de toute critique ou de faits probants.

J. PILLOY.

⁽¹⁾ *Recherches anthropologiques dans le Caucase*, pl. XXVIII et XXVIII bis.

⁽²⁾ *Ibid.*, pl. XXV.

⁽³⁾ Cochlet, *Normandie souterraine*, pl. II, n° 25, et pl. VI, n° 1.

LE BUSTE DE CHARLES VIII,

PAR POLLAIUOLO

(MUSÉE DU BARGELLO)

ET

LE TOMBEAU DES ENFANTS DE CHARLES VIII

(CATHÉDRALE DE TOURS),

PAR M. MARCEL REYMOND.

Le musée du Bargello possède un portrait en buste qui, outre sa grande valeur artistique, présente pour un Français un intérêt tout à fait exceptionnel : c'est le portrait de Charles VIII, roi de France.

L'auteur en est inconnu, et tout ce qu'il nous est permis de supposer, c'est que ce buste a été fait en Italie en 1494 ou en 1495 pendant le passage de Charles VIII à Florence ou à Rome⁽¹⁾. Prenant cette hypothèse comme point de départ de nos recherches, nous essayerons de déterminer quel est l'auteur de ce buste.

A toute époque on trouve dans les arts d'une nation de nombreuses variétés, dont trois principales sont à noter. C'est tout d'abord le courant dû à la mode, ce que l'on a appelé très justement l'art du *moment*, et à côté de cet art, qui représente la forme prédominante, les germes de l'art nouveau qui va diriger la période

⁽¹⁾ M. Gonse, dans son beau livre sur la *Sculpture française*, a supposé que ce buste pouvait appartenir à l'école française. Mais à l'appui de cette hypothèse il faudrait pouvoir citer d'autres œuvres analogues datant de la même époque. Et il est certain qu'en l'absence de toute autre présomption, le fait seul que ce buste se trouve en Italie est un sérieux argument pour le rattacher à l'école italienne. Je ne sais pas si l'on pourrait citer une seule œuvre de sculpture envoyée à cette époque de France en Italie.

suivante et les dernières manifestations de l'art des époques antérieures.

Voyons donc ce qui se fait à Florence dans la dernière décade du xv^e siècle. A ce moment, l'art à la mode est celui des maîtres nés vers 1440, celui de Benedetto da Majano en particulier, dont le buste de Pietro Mellini peut être considéré comme le type de l'art florentin à cette époque. C'est un art dont la caractéristique est la surcharge des détails et qui représente la dernière étape de cette grande école du portrait qui à Florence débute avec Nanni di Banco et Donatello pour se terminer à Michel-Ange. Presque toujours la recherche excessive du détail secondaire est la marque du déclin d'une école; elle est la conséquence d'une habileté consommée qui tend à se suffire à elle-même et qui parfois est portée à subordonner l'observation intime de la physionomie et de ses caractères généraux à l'étude minutieuse des traits extérieurs.

Cet art du portrait, qui déjà donnait des symptômes visibles de décadence entre les mains des maîtres de 1440, va disparaître pour ainsi dire complètement chez les maîtres de la génération suivante. Les sculpteurs nés après 1460, Andrea Sansovino, Andrea Ferrucci, Benedetto da Rovezzano, Baccio da Montelupo, Torrigiano, n'aiment pas le portrait, et Michel-Ange, qui sera le directeur souverain de cet âge nouveau, le proscrira absolument de ses œuvres. C'est là un des phénomènes les plus curieux de la Renaissance, une des conséquences de ce besoin d'idéalisation qui poussait les artistes à transformer la nature et qui conduisit Michel-Ange à cette bizarrerie unique, je crois, dans l'histoire de l'art, à donner des traits imaginaires aux Médicis dont il fit les tombeaux à la sacristie de Saint-Laurent.

Ce n'est donc ni dans la génération de 1440, ni encore moins dans les maîtres nés vers 1460, que nous pouvons rechercher l'auteur de notre portrait.

Pour le trouver il nous faut absolument remonter jusqu'aux maîtres nés dans le premier tiers du xv^e siècle. Cet art du portrait tel que nous le révèle le buste de Charles VIII, avec la sobriété de son exécution et sa prodigieuse puissance expressive, est une forme d'art très fugitive à Florence et que seuls ont connue les maîtres nés au début du xv^e siècle.

L'art du portrait avait été créé à Florence par les maîtres venus au monde dans le dernier tiers du xiv^e siècle, les Nanni di Banco,

les Ghiberti, les Donatello et les Luca della Robbia; mais ces maîtres n'ont pour ainsi dire pas fait de portraits isolés; ils se sont contentés d'introduire accidentellement dans leurs œuvres le portrait de quelques-uns de leurs amis. C'est ce que fit Ghiberti dans les portes du Baptistère, et Donatello dans ses statues d'apôtres.

C'est seulement dans la génération suivante que l'art du portrait va réellement se constituer comme un genre indépendant. Ces maîtres nouveaux qui conservent encore la grande tradition de leurs prédécesseurs, qui se préoccupent toujours avant tout de l'expression de la pensée, deviennent dans l'art de l'exécution des maîtres plus raffinés, et leurs mains plus souples s'attardent à dire les finesses du modelé, sans tomber toutefois encore dans les minuties qui seront à la mode à la fin du siècle. C'est à eux que l'on doit toutes ces admirables merveilles de l'art florentin; à Desiderio, Rosselino, Pollaiuolo, Verrochio, qui tous, sauf Verrochio né en 1435, appartiennent à la décade de 1420. Je ne doute pas que l'auteur du buste de Charles VIII ne doive être cherché dans ce groupe d'artistes.

Ces idées générales exposées, voyons avec plus de soin comment nous pourrions utiliser cette date de 1494 qui serait la date de notre portrait.

Si les arguments que nous avons donnés pour éliminer les noms de Mino da Fiesole ou de Benedetto da Majano n'ont pas semblé suffisants, la date vient à notre secours. Mino et Benedetto étaient morts en 1494. De tous les grands maîtres italiens nés avant 1450, il n'en survit que deux en 1494, Andrea della Robbia et Pollaiuolo.

Je ne pense pas qu'il convienne de s'arrêter au nom d'Andrea della Robbia, quoiqu'il ait été proposé par un grand nombre d'écrivains et qu'il semble être encore le plus généralement admis. Andrea della Robbia est un très grand maître, mais son style a surtout pour caractéristique la tendresse, la douceur du sentiment; il n'a aucune des qualités fortes et viriles que dénote notre buste, et au surplus son attention ne s'est jamais portée du côté du portrait. On ne lui en attribue qu'un seul, qui se trouve à l'église Saint-Jean-des-Florentins, à Viterbe, et en admettant cette attribution (qui n'est pas certaine) on doit reconnaître que la comparaison de cette œuvre avec le buste de Charles VIII n'est pas de nature à faire naître quelque argument en faveur de l'attribution de ce dernier buste à ce maître.

Reste Pollaiuolo, et si aucun des noms que nous avons prononcés ne nous a paru acceptable, celui-là est bien vraiment satisfaisant sur tous les points.

Comme portraitiste, Pollaiuolo est incomparable, et son buste de *Jeune seigneur* du Bargello est une de ces œuvres géniales qui, à elles seules, synthétisent toute une époque. Cet art qui excelle à rendre les traits les plus subtils de la physionomie a mis à nu devant nos yeux l'âme de ces grands seigneurs italiens du xv^e siècle, où tant de dépravations morales s'alliaient si étrangement à toutes les élégances d'une civilisation brillante et lettrée. Dans aucune autre œuvre d'art on ne verra revivre en une vision plus nette l'âme même de l'Italie du xv^e siècle, cette âme qui fut celle d'un César Borgia.

Nous ne retrouverons pas, il est vrai, dans le buste de Charles VIII, une allure aussi fière et une forme si raffinée, mais le style au fond est le même; c'est la même manière de sentir et de voir, la même fidélité à la nature, la même profondeur d'observation servie par la même valeur de travail artistique.

N'est-il pas devant nous comme s'il vivait encore ce roi de France que l'ambassadeur vénitien Zacharie Contarini nous a dépeint avec une plume qui vaut l'ébauchoir de Pollaiuolo : « Le roi de France, dit-il, est âgé de vingt-deux ans, petit et mal fait de sa personne, laid de visage avec de gros yeux blancs, beaucoup plus aptes à voir mal que bien, le nez aquilin également grand et gros plus qu'il ne convient; les lèvres aussi sont grosses et il les tient continuellement ouvertes; il a dans la main certains mouvements nerveux qui semblent forts laids à voir et il est lent à s'exprimer. »

J'ajouterai que si la comparaison avec le buste du *Jeune seigneur* du Bargello ne paraissait pas suffisante pour justifier l'attribution du *Charles VIII* à Pollaiuolo, cette attribution serait rendue plus probante par la comparaison avec les portraits des papes Innocent VIII et Sixte IV (Tombeaux de saint Pierre), dont les figures graves et sévères ont plus de rapport avec la physionomie de Charles VIII.

Il nous reste à montrer comment les circonstances historiques justifient l'attribution que nous proposons.

Charles VIII, dans sa traversée de l'Italie en 1494-1495, ne s'arrête que quelques jours à Florence, du 17 au 28 novembre 1494, tandis qu'il reste près d'un mois à Rome, du 1^{er} au 28 janvier 1495.

Il est donc bien plus vraisemblable qu'il a fait faire son portrait pendant son séjour à Rome que pendant sa rapide traversée de Florence. Or, précisément, en 1495, Pollaiuolo est à Rome; il est le sculpteur attitré des papes et il vient de terminer les tombeaux d'Innocent VIII et de Sixte IV. N'est-il pas vraisemblable que si Charles VIII a fait faire son portrait à Rome, il a dû s'adresser au sculpteur de la cour pontificale, au maître le plus illustre de son temps?

Comme argument accessoire, j'appellerai l'attention sur la matière même du buste. Il est en terre cuite, or c'est un témoignage que son auteur aimait mieux modeler la terre que tailler le marbre. A la fin du xv^e siècle, presque tous les bustes faits par les maîtres florentins sont en marbre; et si Charles VIII ne fait pas faire son buste en marbre, c'est que le maître auquel il s'adresse préfère modeler la terre et travailler en vue du bronze. Or, précisément, Pollaiuolo (et c'est un exemple peut-être unique dans l'art italien) n'a jamais sculpté le marbre. Tous ses ouvrages ont été faits pour être exécutés en bronze, en or ou en argent. Ce fait donc que le buste d'un roi de France, fait en Italie à la fin du xvi^e siècle, a été exécuté en terre cuite plutôt qu'en marbre est un nouvel argument pour justifier notre attribution à Pollaiuolo.

Les études relatives au buste de Charles VIII ont ceci d'intéressant qu'elles n'ont pas produit toutes leurs conséquences lorsqu'on en a déterminé l'auteur. Il est assez logique, en effet, de supposer que Charles VIII, ce roi si épris de l'art italien, aura dû concevoir pour l'auteur de son portrait une affection toute particulière, qu'il se sera intéressé à sa manière de voir, et partant il est très vraisemblable que les travaux qu'il aura fait exécuter à son retour en France porteront quelque trace du style de ce maître. En vertu de cet argument, on comprend que si nous trouvons dans les travaux commandés par Charles VIII la marque du style de Pollaiuolo, nous aurons là une preuve nouvelle que Pollaiuolo est bien l'auteur du buste du Bargello.

Or cette œuvre existe, et je vais montrer que le tombeau des enfants de Charles VIII, à Saint-Gatien de Tours, a de nombreux caractères dérivant de l'art de Pollaiuolo.

Le tombeau des enfants de Charles VIII est décoré de six motifs en bas-reliefs, représentant trois scènes de la vie d'Hercule et trois scènes de la vie de Samson (Hercule portant les colonnes du monde; Hercule terrassant l'hydre; Hercule terrassant Antée. — Samson

avec la mâchoire d'âne; Samson déchirant un lion; Samson emportant les portes de Gaza).

Or les scènes de la vie d'Hercule sont précisément un des motifs familiers de Pollaiuolo, motifs qu'il avait créés et introduits lui-même le premier dans l'art. Vasari nous décrit longuement trois peintures de lui : Hercule terrassant le lion; Hercule terrassant l'hydre; Hercule terrassant Antée. Ces tableaux, qui étaient de très grandes dimensions, sont aujourd'hui perdus; mais nous les connaissons en partie par deux petites toiles du musée des Uffizi, qui sont vraisemblablement de la main même de Pollaiuolo et qui représentent Hercule terrassant l'hydre et Hercule étouffant Antée. Ce dernier motif intéressa si particulièrement Pollaiuolo qu'il le reproduisit dans un petit groupe en bronze, aujourd'hui au musée du Bargello.

Le sculpteur du tombeau des enfants de Charles VIII ne s'est pas contenté d'emprunter à Pollaiuolo le choix de ses motifs; il est allé jusqu'à en imiter le style et pour ainsi dire jusqu'à les copier. L'*Hercule terrassant Antée* du tombeau de Tours est une véritable réplique de l'*Hercule terrassant Antée* de Pollaiuolo.

Et ici cette imitation de motifs de Pollaiuolo est d'autant plus intéressante à considérer, qu'elle n'était pas du tout motivée par les circonstances. Est-il rien de plus bizarre que ce choix de sujets empruntés à la vie d'Hercule et de Samson pour décorer la tombe d'enfants ayant vécu à peine quelques mois? N'est-ce pas la preuve d'une volonté déterminée de reproduire, en dehors de toute convenance, l'art d'un maître que l'on aimait?

Cette première analogie entre les œuvres de Pollaiuolo et le tombeau de Tours n'est pas la seule qu'on puisse signaler. L'ordonnance même du tombeau et les détails de l'ornementation nous en fourniront d'autres. Les enfants de Charles VIII sont couchés sur un soubassement dont la forme en scotie est précisément celle du soubassement de la tombe de Sixte IV, et de plus la partie inférieure du tombeau de Tours est décorée, aux quatre angles, d'ornements en forme de rinceaux où d'ails se terminant par des griffes, motif reproduit par Pollaiuolo dans la tombe de Sixte IV⁽¹⁾.

(1) Ce motif, il est vrai, n'est pas particulier à Pollaiuolo, mais on le trouve surtout chez les maîtres du même âge que lui (voir notamment la tombe Mar-supini de Desiderio). Dans le tombeau des enfants de Charles VIII, on remarquera encore un motif de décoration assez rare dans l'art; c'est un motif de cordes

Je conclus non pas certes que Pollaiuolo a sculpté le tombeau de Tours, mais que ce tombeau se rattache à son style. Pollaiuolo aurait-il fait lui-même un dessin, une esquisse, en vue de ce tombeau, sur la demande de Charles VIII ? Les dates ne s'opposeraient pas à cette hypothèse, car Charles VIII a perdu ses enfants, l'un le 15 décembre 1495, l'autre le 2 octobre 1496, et Pollaiuolo n'est mort qu'en 1498. Mais cette hypothèse même serait très téméraire et nous devons nous contenter de dire que le sculpteur du tombeau de Tours connaissait le style de Pollaiuolo, et qu'il s'en est inspiré pour plaire au roi Charles VIII.

Je dois avouer que toutes les parties du tombeau ne rappellent pas également la manière de Pollaiuolo. Son influence n'est visible que dans l'ordonnance générale et les sculptures du soubassement. Les figures couchées des deux enfants et les quatre anges qui sont auprès d'eux n'appartiennent en rien à son art. La simplicité de leur attitude et de leurs vêtements contraste avec le style compliqué de Pollaiuolo. C'est là du style français dans toute sa pureté.

Relativement à la date du tombeau de Tours, on cite quelquefois l'année 1506. Nous possédons en effet un document qui dit que le tombeau était terminé à cette époque. Mais ce document ne prouve rien relativement à l'époque à laquelle le tombeau a été projeté et commencé. Toutes les présomptions, on pourrait dire toutes les certitudes, sont que Charles VIII lui-même a pris l'initiative de ce monument et s'en est occupé dès l'année 1496.

Je ferai remarquer que le tombeau élevé par Louis XII à Charles VIII (tombeau aujourd'hui détruit, mais que nous connaissons par des gravures) et qui fut exécuté dès la mort de Charles VIII, par Guido Mazzoni, de Modène, ne rappelle en rien le tombeau de Tours. Il est déjà de style plus avancé; et cette comparaison fournit un argument nouveau pour prouver que le tombeau de Tours a été commencé du vivant de Charles VIII.

Pendant longtemps le tombeau de Tours a été attribué à Jean Juste. Dans son remarquable travail sur les Juste, M. de Montaiglon, guidé par une grande finesse de sens artistique, a hésité devant une affirmation qui lui semblait trop hypothétique et il s'est con-

avec des nœuds, que je n'ai pas trouvé, il est vrai, dans les œuvres de Pollaiuolo, mais qui fut employé, créé peut-être, par son contemporain et ami le Verrochio, dans le tombeau de Pierre et Cosme de Médicis.

tenté de faire ressortir le caractère éminemment florentin du tombeau de Tours.

Les considérations que nous avons fait valoir ne s'opposeraient pas, en principe, à l'adoption du nom des Juste, qui étaient des Florentins; mais la comparaison du tombeau de Tours avec les œuvres certaines des Juste témoigne de différences si grandes, que le nom des Juste n'aurait jamais dû être prononcé.

Le style des Juste est caractérisé par l'emploi de pilastres surchargés d'arabesques et de niches ornées de statues. Le tombeau de Thomas James, évêque de Dol, tout d'abord, puis les deux tombeaux d'Artus Gouffier et de sa femme, Philippe de Montmorency, dans la chapelle d'Oiron, le tombeau de l'abbé Blanchefort de l'abbaye de Ferrières, sont caractéristiques de ce style qui a abouti, dans sa forme la plus complète, au tombeau de Louis XII et d'Anne de Bretagne.

Le tombeau de Tours n'est donc pas dans le style des œuvres certaines que nous connaissons des Juste. Il appartient à des artistes agissant sous d'autres influences, et récemment les recherches des érudits nous ont fait connaître leurs noms. Ce tombeau serait l'œuvre de Guillaume Regnault et de Jérôme de Fiesole. Guillaume Regnault, élève de Michel Colombe, a sans doute sculpté la partie supérieure, les figures couchées des jeunes enfants et les quatre anges agenouillés, et Jérôme de Fiesole serait l'auteur de ce soubassement qui, par son style architectural et sa décoration, se rattache si intimement à l'art de Pollainolo.

Et, revenant à mon point de départ, je conclus que puisque Charles VIII s'est attaché un sculpteur appartenant à l'école de Pollainolo, il y a présomption pour qu'il ait connu Pollaiuolo lors de son expédition en Italie, et je pense qu'on peut voir dans ce fait un argument, argument fort hypothétique sans doute, mais non négligeable, en faveur de l'attribution du buste de Charles VIII à Pollaiuolo.

Marcel REYMOND.

LIVRAISON DE HARNAIS
PAR DAMOISELLE JANE MOULIN,
POUR LE DUC DE LA TRÉMOILLE

(7 MARS 1676),

PAR M. BOURDERY,
Correspondant du Comité.

On trouve dans les anciennes minutes des notaires les documents les plus multiples et les plus divers. Les attributions de ces officiers étaient fort étendues, et les actes de la vie les plus ordinaires, les transactions les plus banales recevaient la sanction du sceau royal apposé par le tabellion. Voici un contrat de livraison de harnais, d'une importance minime, mais qui contient la désignation des différentes pièces dont se composait un harnachement de mulet, avec le prix total et la valeur de différentes fournitures.

L'« arnoix de quatre muletz » destiné à M. le duc de La Trémoille devait être comparativement luxueux, puisqu'il portait « les armes dudit seigneur ». Il faut d'abord reconnaître qu'il s'agit de harnais de bât (ou peut-être de litière) et non de voiture, pour en comprendre la composition. Mais, bien que certaines pièces, telles que la « teyrière », la longe, soient facilement reconnaissables, il en est, comme la « bource », la « simouce », la « sursuffre », les « fauchères », qu'il ne paraissait point d'abord aisé d'identifier, même en consultant les gens du métier. Ces derniers n'étaient plus au courant d'expressions aujourd'hui oubliées. Quant aux dictionnaires et glossaires de l'ancienne langue, ils n'étaient à peu près d'aucun secours.

Enfin, j'ai pu, d'un seul coup, éclaircir à peu près ces petites

difficultés, grâce à la grande *Encyclopédie des sciences, des arts et des métiers* de Diderot et d'Alembert.

Il est bon de retenir le prix du transport de Limoges à Poitiers, indiqué par le voiturier. Thévenet déclare qu'il prend « deux sols pour livre pezant ». On voit que le roulage était assez onéreux.

Enfin, je constate que c'est déjà par un premier contrat authentique « reçu par Nicolas, notaire royal de la présent ville », que le duc de La Trémoille avait fait sa commande à la veuve Moulin.

L. BOURDERY.

COPIE DU CONTRAT ⁽¹⁾.

Aujourd'hui septiesme du mois de mars mil six centz soixante seize, à Limoges, après midy, par d[evan]t le no[tair]e royal soubz[sig]né p[ré]se[nt]s les tes[moins] bas nommés, a esté présent Jacques Thevenet, voiturier et messenger de Limoges à Poitiers, habitant dud. Poitiers, lequel a cognu avoir reçu présentement de Jane Mouly, venfve de feu Jean Fargeyrat, habitante du faubourg de Boucherie, présente et acceptante, scavoir est l'arnois de quatre muletz pour M. le duc de La Trimouille, qu'elle avoit promis de délivrer au muletier nommé Jean Bessière qui seroit venu de la part dud. seigneur, suivant le contract reçu par Nicolas, notaire royal de la présent ville, concistant ledit arnois pour chacun mulet en une tey-tière ⁽²⁾ garnie de longe et de trois sonnettes attachés à la soubzgorge, une bride, un mouraud ⁽³⁾ aveq les armes dudit seigneur, une bource ⁽³⁾, la

⁽¹⁾ Étude de M^e Billard, notaire à Limoges. Fonds Thoumas, 1676-1686 et divers.

⁽²⁾ Harnais de tête, aujourd'hui la bride.

⁽³⁾ Un homme du métier, expert dans sa partie, que j'ai consulté, est persuadé qu'il s'agit ici de la *muserolle* ou *muselière*, courroie qui passe en travers du nez du mulet, et où l'on pose encore comme ornements des rosettes, fleurons, etc. La place y était plus apparente que sur le mors, pour appliquer les armes. Mais pourquoi le contrat n'emploie-t-il pas les mots *muserolle* et *muselière*, qui existaient déjà à cette époque (Voir *Dictionnaire* de Richelet)? D'autre part, le *Dictionnaire* de Richelet donne : « *Moreau*. Terme de bâtier. Espèce de cabas de corde dans quoi on donne à manger du foin aux mulets lorsqu'ils marchent. » Ce n'est pas sur un cabas de corde que l'on aurait appliqué les armes du duc. *Encycl. des sciences, des arts et des métiers*, par Diderot et d'Alembert, MDCCLII. Recueil des planches, t. II, B-C. Bourrelier, p. 3 : « F (voir pl. VII, fig. 3), espèce de sac qui renferme la bouche et les nazeaux, et qui se nomme le *moreau*. » — Godefroy (*Dictionnaire de l'anc. langue française*) ne donne pas de substantif analogue.

⁽³⁾ *Bource*. Rien dans le sens de pièce de harnais dans Richelet, Ducange, V. Gay, de Laborde, Godefroy, etc. Terme inconnu des gens du métier.

simouce⁽¹⁾ du bas et la sursuffre⁽²⁾ avec les flot⁽³⁾ moyennant la somme de trente quatre livres, que ladite Mouly a déclaré ledit marché avoir esté fait, lesquelz trente quatre livres ledit Thévenet luy a illeq payé comptant en bonne monnoye, dont elle s'est comptantée; ensemble luy a payé ledit Thévenet la somme de huit livres dix sols pour un cinquième arnoix semblable ausdiz quatre qu'elle luy a présentement délivré, faisant en tout la somme de quarante deux livres dix sols. Comme aussy a payé ledit Thévenet à ladite Mouly la somme de trente sols pour le prix d'un bas⁽⁴⁾ de mulet qui fust délivré audit Jean Veysière (*sic*), muletier et qu'il emmena. Outre ce, ladite Mouly a délivré audit Thévenet, suivant le mémoire à luy délivré, outre et par dessus le susdit marché, pour trente six sols de sonnettes, vingt six pour deux fauchères⁽⁵⁾, dix sols pour deux sangles, et sept sols pour une peau rouge⁽⁶⁾, revenant à trois livres treize sols qui est en tout la somme de quarante sept livres treize sols, que ledit Thévenet a desbourcé. Laquelle Mouly a déclaré le marché des quatre garnitures avoir esté fait à ladite somme de trente quatre livres, et promet faire subsister

(1) *Simouce*. Lecture certaine. Rien d'analogue dans les dictionnaires et glossaires. *Simouce du bas*, peut-être faut-il lire du *bât* (plus loin « trente sols pour le pris d'un *bas* de mulet »). L'expert consulté pense qu'il s'agit de la sous-ventrière. — Le mot ne se trouve que dans l'*Encyclopédie* de Diderot, *loco citato* : « glands qui accompagnent les montans du licol, et qui s'appellent *simousses*. » — « Il y a un poitrail et un collier qui est au-dessous, duquel pend le tablier orné de *simousses*. »

(2) *Sursuffre*, ou *sursuffre*. Je n'ai trouvé ce mot nulle part. Peut-être pourrait-on y voir la dossière ou le surfaix, sangle portant un coussin sur le dos pour atténuer le frottement du bât. — Voir, cependant, note 8, le mot *suffles* fourni par l'*Encyclopédie*.

(3) *Flot*. Voir Richelet (*Nouveau dictionnaire français*, MDCCLX). « *Flot* : terme de bâtier. Sorte de houpe de laine qu'on met à la *tétière* des mulets. » — *Encyclopédie* de Diderot, *loco citato* : « glands qui tombent sur les oreilles et qui se nomment *flots*. »

(4) Lisez *bât*. Voir dans l'*Encyclopédie*, *loc. cit.*, la description des bâts.

(5) Rien d'analogue comme pièces de harnais dans les dictionnaires spéciaux. La personne du métier consultée croit y voir sûrement le *reculoir* ou *avaloire*, jadis en bois cintré, qui passe derrière les jambes du mulet et retient le bât pour l'empêcher de revenir en avant. Cette opinion a été confirmée par l'*Encyclopédie* de Diderot, *loco citato* : « *fauchère*. C'est une espèce de tringle de bois, contournée par les deux bouts. Elle entoure lâchement la croupe sous la queue et elle est suspendue en sa place par les *suffles* qui sont deux gros cuirs qui se séparent en deux accouplés appelées *polies xx*, lesquelles *polies* s'arrêtent à chaque côté de l'éleve de derrière. »

(6) La *peau rouge* servait particulièrement à garnir le manche du fouet, fouet à manche très court, orné de pompons, etc., analogue à ceux des guides des Pyrénées, et qui était en usage il y a encore quarante ans chez les muletiers limousins.

ledit marché sur ledit pied, à peine de tous despens, dommages et intérêts. Le tout à protestation faite par ledit Thévenet de répéter ladite somme de trente sept ⁽¹⁾ livres treize sols, ensemble sa voiture qu'il a dit monter deux sols pour livre pezant, lorsqu'il délivrera lesdites marchandises ainsin qu'il vera estre affaire. Dont a esté concédé lettres soubz scel royal en la meilleur forme, ez présence de s^{rs} Pierre David et Pierre Mingot, marchants tesmoins à ce appelés. Ledit Thévenet a déclaré ne scavoir signer, de ce enquis.

P. MINGOT, présent.

JANE MOULIN.

P. DAVID, présent.

THOMAS, notaire royal her.

⁽¹⁾ Sans doute erreur du scribe : trente-sept pour quarante-sept.

INVENTAIRE DES RELIQUES

CONSERVÉES AU CHÂTEAU DE CORNILLON

(1532),

PAR M. MAURICE DUMOULIN,
Conservateur de la bibliothèque de Roanne.

Le culte des reliques remonte à l'origine de l'Église. Dès la première expansion de la religion nouvelle, on le trouve développé; il ne cessa de croître et le cinquième concile de Carthage (canon 10) décréta qu'aucune église ne pourrait être consacrée sans que des reliques eussent été placées sous l'autel.

Ce culte ne se borna pas à honorer et à conserver précieusement le reste des corps des saints; il s'étendit à tout ce qui leur avait appartenu, aux objets mêmes que leur présence avait sanctifiée.

L'autorité des Pères de l'Église qui préconisaient le culte des reliques, le récit des miracles opérés par elles, augmentèrent la vénération des fidèles qui y attachaient un grand prix et se les disputaient. L'historique de la Sainte-Chapelle fournit une preuve des sacrifices auxquels on consentait pour posséder des vestiges sacrés.

La diffusion, on peut dire le commerce des reliques, prit donc rapidement une grande importance et leur multiplicité sur tous les points de la chrétienté, la présence simultanée et fréquente de reliques par leur nature très rares ou uniques, la déviation de ce culte en une crédulité parfois trop naïve, éveillèrent chez quelques esprits critiques, surtout à l'époque de la Réforme, des doutes sur leur authenticité et provoquèrent les railleries.

Le document qui suit est tiré d'un registre du xvi^e siècle que possède la bibliothèque de la ville de Roanne (fonds des nouvelles

acquisitions). Il porte comme titre (f^o 1, après la table) : « Extrait du papier journal de noble Anthoine de Theillis, seigneur des Farges et de Cornillon, lequel il a escript de sa propre main, par lequel l'ont pourra veoir beaucoup de choses qui serviront de bon advertissement. »

Antoine de Thélis, descendant d'une famille beaujolaise qui tirait son origine du fief de Thélis, près de Lay, après avoir servi le roi, s'était retiré dans ses terres de Cornillon ⁽¹⁾, vivant de la vie du gentilhomme campagnard. Au jour le jour, il écrivait sur ce registre les actes qu'il passait, les bornes qu'il plantait, les accords qu'il signait; il y mentionnait la superficie de ses vignes, celle de ses étangs, le prix des constructions qu'il faisait élever, les recettes bonnes à garder, le nombre et le nom de ses enfants, et tout à la fois, la liste des reliques qu'il possédait ⁽²⁾.

Cette liste s'étend du fol. 252 v^o au fol. 256 r^o. En voici la copie :

Le nombre des reliques que l'ont a trouvées en la chapelle de Cornillon en Rohannais lesquelles ont esté en l'an mil cinq cens trente deux et le unziesme jour de septembre visitées par le père gardien de Charlieu ⁽³⁾ et par ung prestre de Mably, prébendier de celle chapelle de Cornillon, et ce fut fait en la présence de noble Anthoine de Theillis, seigneur des Farges et dudit lieu de Cornillon, lesquelles ont esté de nouveau réunies, et mis escripteaux nouveaulx qui sont escriptz de la main dudit seigneur de Theillis pour dire ceux qui ont esté visités et après ont esté mises chaque relicque en ung sachiet de damas blanc nouveau fait, auquel par dehors y a estaché ung aultre escripteau.

Et premièrement :

De la vraye croix Notre Seigneur Jesus Christ.

Item, en ce mesme reliccaire s'est trouvé de la vraye croix Jesus Crist.

Item, de l'invention Sainte Croix.

Item, des os saint Laurent.

Item, de la croix saint André.

Item, de la pierre du tumbau de Marie Magdeleyne.

Item, ung os, de la veste et robbe sainte Barbe.

⁽¹⁾ Cornillon est un château situé dans la commune de Mably, canton de Roanne, sur la rive gauche de la Loire.

⁽²⁾ Pour plus de détails sur la composition de ce « livre-journal », cf. *Bulletin de la Diana*, 1^{er} fasc. de 1895, où est publiée la généalogie des Thélis du xvi^e siècle.

⁽³⁾ Charlieu, petite ville de l'arrondissement de Roanne, où se trouvait une abbaye de Cisterciens.

Item, en ce mesmes lieu s'est trouvé escript qui dict reliques de sainte Barbe.

Item, du saint Sepulcre Notre Seigneur Jesus Crist.

Item, des propres pierres out naquît Notre Seigneur Jesus Crist.

Item, cest trouvé de nouveaul mis audiet reliccaire qui dict de la vraye croix notre Seigneur Jesus Crist.

Item, de la colonne out fut flagellé Notre Seigneur Jesus Crist.

Item, du lieu de la nativité Notre Seigneur Jesus Crist.

Item, du désert out jennna Notre Seigneur Jesus Crist.

Item, de nouveaul mis audiet relicaire du lieu out naquît Notre Seigneur Jesus Crist.

Item, des reliques de saints Yreney Alaxendry (Alexandre) et Ypodi.

Item, de l'abit de saint François et de la veste et robbe sainte Clere.

Item, de l'abit et chasse saint Bernardin.

Item, ung os de saint Pierre de Balme.

Item, ung groz oussement des onze mille Vierges que l'abbé de Cefons⁽¹⁾ donna audiet seigneur de Theillis⁽²⁾.

Item, ung aultre sachel que dict des onze mille Vierges comment dessus.

Item, d'ung habit ou vestement auquel il n'y a point d'escripteau.

Item, en ung aultre sachel auquel il y a d'ung aultre habit et n'y a point d'escripteau.

Item, ung er⁽³⁾ de Herodes.

Item, de la chaire de Marie Salomé.

Item, la pointe d'une fléche ou vraie de quoy fut martire saint Sebastien.

Item, en ung aultre sachel du sepulcre Notre Dame.

Item, de la maison Notre Dame.

Item, du Sinay out Notre Dame se mist quand le roy Herodes etc.

Item, du lieu out Notre Dame fut ensepulturée.

Item, de saint Estienne.

Item, en ung aultre sachel reliques saint Estienne.

Item, de sainte Anthelige⁽⁴⁾.

Item, de saint Lazare.

(1) Septfonds, village du département de l'Atlier.

(2) Au fol. 16 r^o du même registre se trouve la mention du transport de ces reliques :

«L'an mil cinq cens vingt huit et le vingt neufviesme jour du mois de novembre, Monsieur l'abbé de Seffont fait apporter un encensoir des onze mille Vierges, lequel reliquaire est long comment ung doy. Ledict sire l'a donné à la chapelle de Cornillon.»

(3) Sans doute un nerf.

(4) Probablement sainte Angélique.

Item, des Ignossens.

Item, de la chappe saint Pierre.

Item, de la montaigne du mont Signay.

Item, de la montaigne du mont Olivier.

Item, de la montaigne du mont de Tabor.

Item, de la toille ou nappe laquelle fut trempée au fleuve Jourdain.

Item, du bois que saint Fiacre a planté.

Item, de la couronne hourée (?).

Item, de Béat ou Nicola du Paney.

Oultre les dessusdits il y a icy après des reliques et des relicquaires dont on fera icy après mention ausquelz il y a ung reliccaire de reliques de plusieurs saintz et saintes, lesquelles sont meslés et sans escripteau et en y a en poudre.

Item, il y a plusieurs reliques lesquelz sont en ung reposoire auquel il y a ung *agnus dei* lequel est fait en borderye de soye de beaucoup de coulleurs et de filles d'or et de filles d'argent. Il est fait comment carré et il y a de la corne de deux coutés par là ont lair veoir les reliques qui sont dedans, lesquelles ne sont icy visitées; aussi ne sont elles icy nombrées ne escriptes par faulte que l'ont n'eust temps ne jour pour les voir et pour tout mettre à point.

Item, il y a ung aultre repositoire rond de soye et de broderye auquel il y a du verre des deux coutés, par la on lair veoir les reliques qui sont dedans. Notés que tout le dessus escript est tout cousu et fermé de filles blanc sur ung coffre presque carré, lequel est couvert de soye de toutes coulleurs et sont dedans lesdietes reliques icy devant inventoriées et escriptes particullièrement.

Item, y a ung aultre relicaire d'argent, lequel a le pied et le corps rond; à la sime on boute les reliques en une chose ronde auquel lieu il y a du verre d'ung des coutés par là ont lair veoir les reliques; il y a a la simme de se reliccaire une chose de filles doré et une croix dorée. Il y a dedans des reliques de saint Pantaléon.

Item, ledict seigneur a une croix d'or pour porter au coul, en laquelle il y a dedans de la vraye croix Notre Seigneur Jesus Crist et des relicquaires de saint Benoist et de saint ⁽¹⁾.

Il y a avec lesdits reliccaires de belles et riches seintures faictes de fii d'or et de filles d'argent et de soye que l'ont garde par reliques.

Item, en ladict chapelle dudict Cornillon il y a de vieux reliccaires out il y a de beaucoup de sortes de reliques, lesquelles n'ont esté verifiées ne visitées, aussi ne sont elles icy devant inventoriées ne escriptes de temps et de jour, comme dessus est diet.

⁽¹⁾ En blanc dans l'original.

Item, il y a une grande bourse de soye ronde de couleur de violet avec grands pendans laquelle est pleine de toutes reliques.

Item, ung aultre reliccaire de bois lequel est rond et petit et est painst. Il est fermé à clavettes de fer; il y a a la sime une croix paincte. Il y a léans à force reliques lesquelles ne sont inventorisées par les raisons que dessus.

Plus il y a oultre le dessusdict un petit coffre à quatre pieds; ce qui est dedans sont reliques, lesquelles ne sont inventorisées pour les raisons que dessus.

Il y a oultre les choses dictes deux bruettes de fer blanc esquelles il y a dedans des *agnus Dei* et d'autres bonnes choses.

Je Anthoine de Theillis susnommé certiffie sur ma conscience que je portis toutes les choses dessusdictes et dessus nommées en l'esglise parochiale de Vougy ⁽¹⁾, quand je fis faire l'autel de ma chapelle de ladicte esglise de Vougy et auquel lieu l'evesque suffragant de Lyon et de Macon rebilla et reconforma tous lesdicts relicaires dessus nommés. Notés que en l'an mil cinq cens cinquante ung ledict seigneur Anthoine de Theillis faist apporter de Marcigny ⁽²⁾ le sixiesme jour de mars ung repositoire de reliques, lequel est fait de moyre et bien painet et luy coute cinquante solz tournois tant pour la serrure paincturée et toutes aultres façons, et ce fut à tel jour que moy soubssigné acheve ce présent pappier.

MOREAU ⁽³⁾.

L'accumulation de reliques dans un château qui n'était pas très ancien, et dont le propriétaire ne paraît pas avoir joui d'une très grande fortune, est faite pour nous étonner.

Leur nature nous permet de comprendre « les resveries » dont parle Henri Estienne ⁽⁴⁾.

Maurice DUMOULIN,

Conservateur de la bibliothèque de Roanne.

⁽¹⁾ Commune du canton de Charlieu, sur la rive droite de la Loire.

⁽²⁾ Petite ville de Saône-et-Loire, rive droite de la Loire.

⁽³⁾ Malgré la déclaration précitée du seigneur de Thélis, on voit par cette signature, qui est celle de son greffier, qu'il n'a pas écrit son registre-journal entièrement de sa main.

⁽⁴⁾ *Traité préparatif à l'Apologie pour Hérodote*, liv. I. p. 464, édit. de 1607.

LES

DERNIÈRES FOUILLES DU MONT BEUVRAY,

PAR M. BULLIOT.

L'opération capitale des fouilles de 1894 a été l'étude du grand aqueduc de la Come-Chaudron, qui, dès sa découverte, a concentré et absorbé toutes les ressources. Sa description a fait le sujet d'un premier rapport.

Les sondages portés sur différents points jusqu'au moment de cette découverte avaient donné des espérances, même certains résultats que nous allons signaler.

Un de ces sondages fut pratiqué à l'ouest du bois des *Queudres*, entre la maison n° 8 du Parc-aux-Chevaux et le grand enclos n° 11 de la même région, à la lisière septentrionale du plateau du Parc et à la naissance de la pente de la vallée de *l'écluse*, rive gauche. On y mit à jour, en cherchant à se relier aux anciennes fouilles interrompues depuis plusieurs années et envahies par la végétation, une petite case gauloise de l'apparence la plus modeste.

Elle est taillée pour ainsi dire dans un talus artificiel, qui forme en ligne droite la limite mentionnée plus haut entre le plateau et la vallée.

La façade de cette maisonnette, regardant le nord, rasée au niveau du sol, n'était pas fondée à plus de 0 m. 60; mais à l'arrière, les murs adossés s'enfonçaient dans le talus à 2 m. 70 de profondeur.

L'habitation était ainsi enfouie jusqu'à la naissance du toit, ce qui n'est pas sans exemple, encore aujourd'hui, sur les terrains en pente du Morvan.

Une rigole, le *tour de curée*, la préservait tant mal que bien de l'infiltration des eaux pluviales. Dans de semblables conditions, la maçonnerie primitive ne pouvait guère dépasser le niveau des

parties enterrées; la faible quantité de moellon écroulé sur place semble le démontrer. Il en était de même à la devanture, dont le soubassement seul était muraillé; la grande quantité de clous recueillis dans la tranchée qui la longe ne pouvait provenir que de cloisons de bois et de torchis.

Les murs existants, épais de 0 m. 60, parementés seulement à l'intérieur de la case, ont résisté à la poussée des terres; ils conservent à l'arrière une hauteur de 2 mètres, qui décroît à droite et à gauche suivant la pente du terrain. Aucune trace de seuil ni de porte n'existe plus du côté de la façade, réduite, ainsi qu'on l'a vu, à une minime hauteur; mais comme les habitations pauvres étaient le plus souvent creusées au-dessous du niveau du sol, on doit conclure que quelques marches étaient nécessaires pour monter et descendre dans ce logis dont l'aire en terre battue donne l'assiette.

La construction se divise en deux compartiments, un petit et un grand. Le premier, l'habitation proprement dite, semble-t-il, mesure 7 m. 03 sur 4 m. 40; le second, tout aussi nu, mesurait le double, 9 m. 06 sur 7 m. 03. Faut-il voir dans sa clôture, dont les maçonneries, avec des angles en pierre de taille, ont même épaisseur et même profondeur que la précédente, une simple deserte ou un appartement?

L'habitant de cette demeure où rien n'annonce la richesse amassait cependant un petit trésor et avait colligé quelques beaux deniers romains d'argent pour lesquels il paraît avoir eu une prédilection. On en a recueilli neuf, tandis qu'on n'y a trouvé que deux petites médailles gauloises aussi en argent.

Les conditions dans lesquelles cette trouvaille a été faite lui donnent un certain intérêt. Au lieu d'être réunis comme s'ils eussent été contenus dans un vase ou dans une bourse, les deniers étaient disséminés, non dans la maison, mais extérieurement, le long de la façade, deux par deux, à une distance d'un mètre les uns des autres. Cette singularité n'était pas fortuite et n'admet qu'une seule explication. Le détenteur, pour mettre son pécule en sûreté, à l'abri des accidents ou des voleurs, avait eu recours à un mode de cachette, fréquemment employé depuis et surtout au moyen âge. Il consistait à glisser des pièces d'or ou d'argent dans les joints des pierres d'un mur d'appartement, dissimulées ensuite sous un enduit peu résistant et facile à enlever lorsqu'on voulait puiser dans la

cache. Notre homme n'a pas retiré sans doute toutes ses pièces avant de mourir, ou bien, s'il est mort sans avoir pu le faire, elles sont restées cachées jusqu'à la chute du mur qui, en s'écroulant, les a projetées en dehors. Elles y sont restées jusqu'à nous, éparses à travers les moellons, presque à fleur de terre. Trois seulement, un denier romain et deux petites pièces gauloises minuscules, en argent, étaient tombées au pied du mur, à l'intérieur de la maison.

Le modeste héritage que nous a laissé ce Gaulois offre une autre particularité : il donne l'époque très approximative de l'abandon de l'oppidum, et le rapprochement des monnaies qui le composent y apporte une valeur qu'elles ne trouveraient pas dans leur rareté.

Le premier denier en date est de l'an 164 avant J.-C. Cette date reculée le met hors de cause : CN·LVCRETIVS TRIO ; on en a trouvé deux exemplaires, dont un déformé et rogné. Les autres sont compris dans un espace de cinquante-trois ans, et les quatre derniers dans un laps de seize ans, qui se termine à la bataille d'Actium. Ceux-ci donnent par ordre de date : J. César, consul pour la troisième fois, 47 ans av. J.-C. Decimus Brutus, assassin de César, 43 ans av. J.-C. Octave, triumvir, 41 ans avant J.-C. M. Antoine, triumvir, 31 ans environ av. J.-C.

Nous donnons du reste en confirmation la nomenclature complète de ces pièces d'après M. Babelon :

1. — 164 av. J.-C. TRIO-CN. Lucretius, monétaire, vers l'an de Rome 590, 164 av. J.-C. Tête de Rome à droite avec le casque ailé et surmonté d'une tête d'aigle devant le signe X.

Rv — CN·LVCR·ROMA. Les Dioscures galopant à droite.

2. — 84 av. J.-C. C·N Cornelius Lentulus. P·M(*arcellinus*), monétaire, 84 av. J.-C. Buste de Mars jeune, casqué, à droite, la lance sur l'épaule.

È — CN·LENTVL. Victoire tenant une couronne dans un bige galopant à droite.

3. — 70 av. J.-C. Denier de la *gens* TITVRIA·SABIN(us) A·PV (*argento publico*). Tête du roi Sabin Tatius.

R — L·TITVRI(us). Deux Romains enlevant deux Sabines.

4. — 69 av. J.-C. M·P(*lactorius Cestianus*). Tête jeune, imberbe,

de Bonus Eventus, avec cheveux flottants, tournée à droite. Derrière, symbole indécis. Le tout dans un cercle.

R̄ — M·PLAETORI(us) CEST·EX·SC. Caducée ailé.

5. — 58 av. J.-C. CAESAR. Éléphant tourné à droite foulant aux pieds le dragon étendard des Germains. (Se rapporte à la défaite d'Arioviste.)

R̄ — Attributs du pontificat.

6. — 47 av. J.-C. Jules César, consul pour la troisième fois (708 de Rome). Tête de Cérès couronnée d'épis à droite. COS·TERT·DICT.

R̄ — Præfericulum, simpulum, lituus. Dans le champ, à droite, la lettre M(*anus*), allusion aux libéralités du dictateur envers ses soldats, après sa victoire sur Pharnace.

AVGVR. PONT·MAX.

7. — 43 av. J.-C. Décimus Junius Brutus, monétaire. PIETAS. Tête de la Piété à droite avec un collier.

R̄ — ALBINVS BRVTI F(*ilius*). Deux mains jointes tenant un caducée ailé. (Il avait été adopté par A. Posthumius Albinus dont le nom est ajouté au sien.)

8. — 41 av. J.-C. Octave. Tête nue d'Octave à droite. C·CAESAR·IIIVIR·RPC. (*Caius Caesar triumvir reipublicae constituendae.*)

R̄ — Q·SALVIVS·IMP·COS DESIG(*natus*). Foudre ailé.

9. — 31 av. J.-C. Marc Autoine. ANT·AVG(*ur*) IIIVIR·RPC. (*Triumvir reipublicae constituendae.*) Galère prétorienne à la voile.

R̄ — Aigle légionnaire entre deux enseignes. LEG·VIII.

M. A. de Barthélemy, dans un mémoire sur les monnaies trouvées au mont Beuvray⁽¹⁾ avant 1870, signale treize types de deniers romains, parmi lesquels six d'Auguste avec la tête laurée, postérieurs par conséquent à l'an 27 av. J.-C. où il reçut cet insigne.

La dernière découverte de deniers dans la maisonnette gauloise du Beuvray ne diffère donc que de trois à quatre années avec les

(1) *Mémoires de la Société Éduenne*, nouvelle série, t. XI, p. 149 et suiv.

découvertes antérieures de la même famille de monnaies⁽¹⁾. Une demi-douzaine de menus bronzes de fabrication grossière, à la tête d'Auguste et l'autel de Lyon au revers, sont encore un signe d'occupation un peu postérieure. Ces monnaies, égarées en partie sur le champ de foire, ne donneraient même pas une certitude absolue si l'on n'en avait trouvé une sous une petite plaque de marbre dans les fondations du temple de Bibracte comme signe commémoratif de son érection.

Aucun indice jusqu'à ce jour ne permet de conjecturer que l'oppidum ait conservé des habitants à poste fixe jusqu'aux premières années de l'ère chrétienne qui concordent avec l'apparition d'Autun dans l'histoire.

⁽¹⁾ Depuis l'envoi de cette note, on a recueilli, sur le même emplacement, un denier du roi Juba (46 av. J.-C.); 6 deniers aux légendes DVRNACOS-ΛVSCNO, des peuples gaulois compris dans la province organisée par Domitius Ahenobarbus; quelques autres deniers de la République romaine, savoir: M. Baebius (144 av. J.-C.), L. Caesius (104), 2 ex., Valerius Flaccus (104), L. Vibius Pansa (90), C. Fabius (89) 2 ex., L. Piso Frugi (81), Cn. Lentulus (89), L. Farsuleius (82), Gargilius (81), Piso Frugi (89), J. Caesar (59), 3 ex., C. Considius Pactus (49), Manius Cordus (49), Titus Canisius (48), L. Livinicus (45), M. Antonius (34).

DÉCOUVERTE

D'UN Foudre DE JUPITER

DANS UNE INCINÉRATION ROMAINE,

À REIMS.

Rapport de M. Salomon Reinach, sur une communication de M. Morel.

Notre correspondant de Reims, M. Morel, nous annonce une intéressante découverte. Il y a quelque temps, des ouvriers, occupés à des travaux de terrassement dans le faubourg Cerès, lui apportèrent une grande amphore romaine, haute de 0 m. 80, dont le col et les anses avaient été brisés antérieurement. Ce vase renfermait des ossements humains incinérés et quelques monnaies de bronze d'Auguste, au revers de l'autel de Lyon. Comme les ouvriers en répandaient le contenu sur le sol, ils recueillirent quelques minces lamelles de bronze, dont deux plus ou moins tordues, les autres intactes. M. Morel fut assez heureux pour reconstituer l'ensemble dont ces fragments avaient fait partie. Il s'agit d'un foudre à sept rayons, larges chacun de 1 centimètre, découpés en zigzag et terminés par un dard. Trois de ces rayons étaient encore adhérents à un fort rivet qui formait le centre du foudre. On remarque sur ce rivet l'amorce d'un autre rayon qui n'a pas été retrouvé. L'un des rayons n'est pas sur le même plan que les autres, mais fait face au rayon central dans son épaisseur.

M. Morel a fait observer qu'un rayon de bronze presque identique figure dans le *Recueil* de Caylus⁽¹⁾. Il ajoute qu'il possède une

(1) Tome III, pl. XL, 5.

boîte en plomb, ayant contenu des ossements incinérés et provenant du cimetière romain de Vaison (Vaucluse), sur le couvercle de laquelle est représenté un foudre en relief. La signification prophylactique de ce symbole n'est pas douteuse, mais il nous semble qu'on n'en avait pas encore constaté l'emploi dans la décoration des sépultures gallo-romaines.

SALOMON REINACH.

Membre du Comité.

LA STATUE
DE LOUIS DE CHALON,
PRINCE D'ORANGE,
AU CHÂTEAU D'ARGUEL (DOUBS)

(1390-1463),

PAR M. JULES GAUTHIER.

Archiviste du Doubs.

A l'est et au sud de Besançon, couronnant les crêtes qui précèdent les premiers plateaux du Jura, se dressent deux ruines féodales, se faisant en quelque sorte pendant : à l'est Montfaucon, au sud Arguel, deux vigies qui, dès l'époque gauloise ou romaine, surveillaient les routes qui de l'Helvétie conduisaient à Vesontio. Au xv^e siècle, ces deux châteaux appartenaient au même maître, le prince d'Orange, sire de Chalon-Arlay, seigneur du sixième environ des terres de Franche-Comté, le premier des grands vassaux de Philippe le Bon, souverain des deux Bourgognes. A la fin du même siècle, Montfaucon tombait démantelé par Louis XI; deux cents ans plus tard, en 1674, Arguel, au lendemain de la conquête française, était rasé par ordre de Louis XIV pour avoir osé attendre les sommations du grand Roi.

Du château d'Arguel il ne subsiste que des pans de murs recouverts de lierre ou de vigne sauvage et quelques souterrains à demi effondrés; mais entre le village et les ruines se dresse une petite église dédiée à saint Hippolyte, connue dès 1323 ⁽¹⁾, remaniée au

⁽¹⁾ Testament de Jeanne de Pesmes, dame d'Arguel, 1323. (Archives de la Côte-d'Or, *Fonds Gerivney*.)

xviii^e siècle, mais qui, dans sa pauvreté vierge de tout décor moderne, conserve encore quelques tombes et de nombreuses statuettes de la Vierge et des saints, quelques-unes armoriées, dons des seigneurs d'Arguel ou de leurs officiers. Il y a vingt ans, je visitais pour la première fois cette petite chapelle, où l'on ne célèbre la messe que trois ou quatre fois l'an; et dans son intéressant mobilier, resté heureusement intact, je remarquais une statue de bois, peinte, haute de 1 mètre, représentant un homme debout, coiffé d'un chapeau, la main droite plongée dans une escarcelle, tandis que sur son poing gauche perchait un émerillon. Dans le pays, m'apprit mon guide, cette statue, reléguée dans un coin de la sacristie, portait traditionnellement le nom de saint Gengoul; j'acceptai sans le discuter ce vocable que rien dans les attributs du personnage ne paraissait pourtant justifier.

Il y a quelques mois, je retournai visiter saint Gengoul d'Arguel, pressentant sous sa légende quelque problème à éclaircir; je le trouvai cette fois juché sur un confessionnal, d'où j'eus grand-peine à le descendre, car il est taillé dans un épais morceau de chêne, et, dégagé de sa poussière, j'eus tout le loisir de l'étudier.

La statue, d'un bon style, bien campée sur une terrasse avec laquelle elle fait corps, porte le costume d'un seigneur de la première moitié du xv^e siècle, contemporain de Jeanne d'Arc et de Charles VII; robe mi-longue de couleur gris verdâtre, laissant apparaître au col l'échancrure d'un pourpoint rouge; les chausses du personnage, au pied légèrement pointu, sont noires comme le béguin qui couvre sa chevelure et le chapeau en forme de turban, dont la patte et la cornette retombent en arrière. Une ceinture de cuir, rehaussée de boucles d'orfèvrerie, serre à la taille les nombreux plis de la robe, très ample, et retient sur le côté droit une escarcelle plissée, où le poignet du sire, émergeant d'une manche étroite, va plonger sa main, dans une intention généreuse. Pendant ce temps, la main gauche, protégée d'un gant de peau rougeâtre et fermée, soutient un faucon dont les pattes sont munies de vervelles ou d'anneaux; notons cette particularité que ce gant de chasse n'a que trois larges doigts, l'index et le médius, l'annulaire et l'auriculaire faisant deux par deux chambre commune.

Quant au visage, expressif sous l'enduit plâtré et peint qui le recouvre, il est imberbe; son expression est énergique, ses yeux vifs sous leurs sourcils noirs; seul le béguin, qui cache les cheveux,

donne un aspect légèrement vieillot au personnage qui, bien pris dans sa taille moyenne, plutôt légèrement replet que maigre, se tient ferme sur ses jambes droites et semble atteindre à peine l'âge mûr, quoique ayant dépassé la quarantaine.

Après cet examen minutieux ma conviction était faite; maintenir à la statue la qualité et le nom d'un saint, il n'y fallait plus songer en l'absence de toute caractéristique et de tout insigne pieux; mais l'intérêt du personnage, loin de décroître, s'augmentait sensiblement en raison de son caractère laïque et de sa qualité de portrait ⁽¹⁾.

Le premier point acquis, mes souvenirs d'iconographie franco-comtoise rapprochèrent spontanément la statue d'Arguel d'une statue identique comme pose, comme geste, comme accessoires, escarcelle en main, oiseau sur le poing, que j'ai vue bien des fois depuis trente années au chœur de la collégiale Saint-Hippolyte de Poligny ⁽²⁾, celle du conseiller Jean Chousat, son bienfaiteur au début du xv^e siècle; et d'une autre statue du xvi^e siècle représentant Jean de La Palud, comte de La Roche, la main à la bourse, au-dessus de la porte Sud de Villersexel.

Comme Jean Chousat à Poligny, comme Jean de La Palud à Villersexel, la statue d'Arguel, retrouvée dans son véritable milieu, ne pouvait être que celle d'une célébrité locale, d'un bienfaiteur dont la générosité avait dû s'affirmer dans la région par quelque dépense exceptionnelle.

De là à une identification de nom, il n'y avait plus qu'un pas à franchir, la statue d'Arguel appartenant nettement au règne de Charles VII, à la période comprise entre 1430 et 1450.

Or à cette date, Arguel avait pour seigneur un personnage dont la vie n'est point vulgaire : Louis de Chalon, prince d'Orange de 1418 à 1463, qui joua en France comme en Bourgogne et en Franche-Comté un rôle considérable dans les armées de Charles VI et de Philippe le Bon.

Fils de Jean de Chalon et de Marie des Baux, né en 1390, fiancé à l'âge de sept ans à Jeanne de Monfaucon qu'il épousa en 1410, Louis de Chalon, qu'on appelait dans sa jeunesse Monsieur d'Arguel, visita en 1415 la Palestine où l'a entraîné son humeur aven-

⁽¹⁾ Voir la photographie accompagnant ce mémoire, pl. XI.

⁽²⁾ Mon confrère et ami Bernard Prost prépare un mémoire sur cette intéressante statue et sur les autres monuments de l'église de Poligny.

tureuse; en 1418, à la tête d'une petite armée, il envahit et conquiert l'Auvergne, le Languedoc et la Guyenne, emportant de vive force les places principales que tient et défend le parti des Armagnacs; la mort de son père l'interrompt et le rappelle au moment où il assiège Villeneuve-lez-Avignon. Le nouveau prince d'Orange, aussi brillant dans les tournois que courageux dans la bataille, a du goût pour le faste et le luxe, et l'opulente succession de son père lui donnera l'occasion de le déployer dans les châteaux et les terres immenses qui lui appartiennent en Dauphiné, en Provence, en Bresse, mais surtout en Franche-Comté, sur tous les sommets du Jura, de Lons-le-Saunier à Morteau et à Besançon⁽¹⁾. A ce moment, l'empereur Sigismond le nomme vicaire de l'Empire, lui donne le droit de battre monnaie au type impérial, et ses rêves ambitieux ne vont rien moins qu'à vouloir ressusciter à son profit le titre de comte de Bourgogne que ses aïeux directs ont possédé. Dans une de ses terres, à Jougne, il installe un tribunal d'Empire et se prépare à y frapper monnaie; mais voici le revers de la médaille: devenu suspect à Philippe le Bon qui le tiendra justement à distance, il voit supprimer bientôt par le duc ce que l'Empereur lui a donné. Le tribunal de Jougne est fermé, ses officiers traduits devant le parlement de Dôle, y font amende honorable, et quoique gardien de la cité de Besançon, Louis de Chalon est obligé de renoncer à ce titre et de déchirer lui-même les lettres d'investiture impériale. Dépouillé par Charles VII de ses terres de Dauphiné, Louis de Chalon les recouvre de vive force en 1428, pour les perdre encore en 1430 après la désastreuse bataille d'Authon, où périt la fleur de ses vassaux comtois, et les recouvrer enfin en se reconciliant avec le roi, en 1432. Au lendemain de la paix d'Arras, Louis de Chalon, qui a fait avec le duc de Bourgogne son accommodement particulier en renonçant au vicariat d'Empire, se retire dans ses domaines du Jura, profondément dégoûté de la guerre et de la politique; et quoiqu'il ait à peine franchi la quarantaine, Nozeroy devient sa résidence préférée; il en fait une habitation

(1) J'emprunte les détails de cette biographie: 1° aux archives de Chalon, dont le dépôt départemental du Doubs possède l'inventaire en 10 énormes volumes in-folio (environ 2,000 pages) et une partie des titres, le surplus appartenant au prince d'Arenberg [Château d'Arley (Jura)]; 2° au président Clerc., *Essai sur l'histoire de Franche-Comté*, t. II, p. 357, 368, 367, 382, 385, 390, 399, 409, 415, 416, 425, 432, 439, 440, 441, 442, 460, 473, 521.

princièere en la reconstruisant de fond en comble. En vingt ans, il dépensa 3 millions de notre monnaie à réparer, relever ou agrandir tous ses châteaux, à les munir d'artillerie et de défenses; il affermit par une sage administration la fortune de son illustre maison plus que ses aïeux ne l'avaient fait par les armes ou par les faveurs des souverains. En 1442, traitant presque d'égal à égal, il demande et obtient, pour son fils Guillaume, la main de Catherine, fille du duc de Bretagne; en 1446, veuf depuis une année de Jeanne de Montfaucon, il épouse lui-même Éléonore d'Armagnac, fille d'un de ses anciens adversaires de Guyenne et de Languedoc, et donne à sa maison par ces deux alliances un éclat qu'elle n'a pas encore dépassé. Enfin, quand il meurt le 3 décembre 1463, dans son palais de Nozeroy peuplé de trésors et de somptueux mobiliers, un tombeau magnifique qu'il a fait sculpter de 1440 à 1447, par l'Aragonais Jean de La Huerta, l'attend sous les voûtes de l'abbaye du Mont-Sainte-Marie, où il va reposer auprès de nombreux princes de sa race, sous un marbre analogue à celui des ducs de Bourgogne, couvert de six statues gisantes, entouré de lions, d'anges tenant des armoiries, et de seize pleureurs ou pleureuses debout dans les entrecolonnements du socle⁽¹⁾.

Tel est le prince dont l'effigie, jusqu'ici inconnue, sort aujourd'hui des ruines d'Arguel après quatre siècles d'oubli.

Parmi les châteaux restaurés par Louis de Chalon, de 1430 à 1450, je trouve indiqué « le chastel d'Arguel, dont il a fait réédifier tout à neuf la plus grande partie du maisonnement et réparer le demorant qui lui coste bien environ trois mille francs⁽²⁾ ». Rien de plus naturel, dès lors, qu'à l'entrée des bâtiments neufs, au-dessus de quelque porte, sur une console de quelque salle d'honneur, le prince ait fait placer son effigie suivant l'usage constant d'une époque où l'art commençait à multiplier en sculpture ou en peinture, dans l'intérieur des châteaux et des appartements, les effigies des princes ou des grands seigneurs, et vulgarisait le portrait, jusque-là confiné dans le vélin des livres d'heures par les miniaturistes, ou dans la pierre des tombeaux par les imagiers.

Après la guerre d'extermination déchaînée par Louis XI sur le libre comté de Bourgogne, de 1477 à 1480, bien des traditions

(1) Ed. Clerc, *Essai*, p. 440.

(2) *Ibid.*, p. 441. Enquête de 1451.

sombrèrent avec la plupart de nos monuments dans un pays cruellement dévasté. Arguel avait échappé à la destruction et à l'incendie, la statue jadis respectée du maître qui avait bâti ses tours et embelli son manoir, inconnue pour les nouvelles générations, fut reléguée ailleurs qu'à la place d'honneur qu'elle occupait primitivement. Peut-être fut-elle placée dans un recoin voisin des citernes creusées dans le roc, et ainsi s'expliquerait ce vocable de saint Gengoul, protecteur des fontaines, que le populaire lui donne encore; peut-être, et c'est probable, la plaça-t-on dans la petite chapelle castrale de Notre-Dame, qui survécut quelque temps à la démolition du château, comme en témoigne un dessin de Gaignières conservé à la Bibliothèque nationale⁽¹⁾. Ce fut l'avant-dernière étape franchie par la statue du prince d'Orange, en attendant qu'elle fût transportée, à l'écroulement de la chapelle castrale, dans la petite église voisine où je la retrouve aujourd'hui.

J'espère sous peu l'introduire par un dernier voyage au musée archéologique de Besançon, où l'œuvre d'un contemporain, qui sait, peut-être d'un des auxiliaires du fameux Jean de La Huerta, l'auteur des tombeaux des Chalon à l'abbaye du Mont-Sainte-Marie, restituera à l'histoire nationale comme à l'histoire franc-comtoise du xv^e siècle un de ses plus curieux et de ses plus précieux portraits.

Jules GAUTHIER,
Archiviste du Doubs.

⁽¹⁾ Vue du château d'Arguel après 1674, dessins au lavis et à la plume. *Topographie*, Doubs I.

QUITTANCES

RELATIVES AU TRANSPORT D'OBJETS D'ART

EXPÉDIÉS DE ROME, EN 1541,

POUR LA DÉCORATION DU PALAIS DE FONTAINEBLEAU.

Communication de M. de Beaurepaire, correspondant du Comité,
à Rouen.

Les deux documents suivants ont été copiés sur un registre de tabellionage, registre fort mal écrit et appartenant à cette catégorie de registres que l'on désignait par le nom de *Meubles*. Ces documents nous font connaître qu'en 1541, François I^{er}, pour décorer son palais de Fontainebleau, avait envoyé à Rome Laurent Renaldin, peintre *imaginier*, florentin d'origine, mais fixé en France et attaché aux travaux de ce palais; que ledit Renaldin avait acheté, pour le compte de François I^{er}, un grand nombre de statues, *médalles* et *anticailles*, qui furent mises dans 54 caisses et ne représentaient pas moins de 18 tonneaux; que ces caisses furent chargées dans la nef d'un bourgeois de Dieppe, apportées de Civita-Vecchia au Havre de Grâce et de là à Rouen. Ce fut dans cette dernière ville que le maître de la nef et l'artiste furent payés au nom du Roi, et devant notaires, par François de Marcillac, pour lors premier président du Parlement de Normandie.

Dudit jour de lundi xvii^e jour de juillet (1541).

Guillot Darques, bourgeois, demeurant à Dieppe, maistre aprez Dieu d'une nef nommée *la Dieppoise*, lequel confessa avoir eu et reçu comptant de noble et honoré seigneur messire François de Marcillac, chevalier, baron de Courseulle, conseiller du Roy notre sire et son premier président en sa court de Parlement en Normandie, pour et en nom du Roy notre dit seigneur, la sommé de neuf-vingtz dix-huit livres tournoiz, en une partie, pour le fret, chasses et avariez du rapport fait par la dicte nef pour

le Roy notre dit seigneur, depuis le port et havre Syviteviege prez Romme jusques au port et havre de Grace, de certain nombre de medalles et autres anticailles, estant en cinquante quatre casses appartenant au Roy notre dit seigneur, qui ont esté estymez monter xviii tonneaus encombrans, et oultre le dit maistre a confessé avoir receu dudit s^r président, au dit nom, la somme de dix-huit livres tournoiz en autre partie, que le dit maistre avoit paiez et avancez pour Laurens Renaldin, peintre ymaginier pour le Roy en son chasteau de Fontainebleau qui estoit dedens ladite nef pour la conduite des dites anticailles, ainsi qu'il a esté présentement recongnu et confessé par ledit Renaldin present, de laquelle somme de ix^{xx} xviii l. t. pour ledit fret, chanssez et avariez en une partie, et xviii l. t. en autre, ledit maistre se tint content et en a quieté et promis acquitter vers tous le Roy notre dit seigneur, icellui seigneur president et tous autres, promectant que jamais riens n'en demandera, obligeant biens et héritages. Présens Guillaume Herment et Claude Lucas.

Du mercredi xx^e jour dudit moys (de juillet 1541).

Laurens Renaldin, florentin et peintre pour le Roy en son chasteau de Fontainebleau, confesse avoir receu de Mons^r le premier president, pour et en nom du Roy, vi escus d'or soleil pour partie de la despence qu'il dit avoir faite depuis la ville de Rome jusques en ceste ville de Rouen, duquel lieu de Rome il est revenu pour conduire certain nombre de anticailles et statues pour le Roy, qui estoient en lxxviii casses, et aussy pour subvenir à faire ses despens jusques en la ville de Paris, et es (*sic*) ce oultre xviii l. t. que ledit Renaldin avoit recueu du maistre de la nef qui avoit apporté lesdites anticailles, jouxte qu'il en est fait mention en la quittance dudit maistre, de laquelle somme de vi escus d'or soleil il se tient pour content et quiete, etc. Présens Claude Desnoiers et Nicollas Selles.

NOTE

SUR LES CIMETIÈRES ANTIQUES

DE CASTRES (AISNE),

PAR M. TH. ECK,
Correspondant du Comité.

En procédant, dans ses jardins, à des recherches de gisements phosphatés, M. Charles Feuillet, propriétaire et adjoint au maire de Castres⁽¹⁾ (Aisne), découvrit en 1892, non loin de la rivière de Somme, des sépultures antiques.

Une intéressante note parut même à ce sujet dans le *Bulletin archéologique du Comité* (année 1893, n° 1). J'ajouterai que c'est par suite d'une erreur à rectifier que l'on enregistra la découverte comme ayant été faite à Clastres, qui est un petit village assez important situé proche Montescourt-Lizerolles. C'est à Castres, petite commune située sur la rive gauche de la Somme et distante de Saint-Quentin de 8 kilomètres, que se trouvent les cimetières dont je rappelle ici l'existence.

Il y a quelque temps, sur mes indications pressantes, des fouilles furent méthodiquement commencées de compte à demi avec M. Boulanger, greffier en chef du Tribunal civil. Quoique à leur début, je crois devoir signaler ce qu'elles ont jusqu'ici offert d'intéressant.

Il peut être utile d'ajouter que les cimetières gallo-romains explorés dans le Vermandois, abondants en mobiliers funéraires, ont toujours été trouvés intacts. Celui de Castres ne l'est pas malheureusement, et sa situation dans les jardins et sous les habitations explique assez la spoliation dont il fut l'objet à une époque

⁽¹⁾ Castres n'a laissé aucune trace de son lointain passé dans l'histoire de notre province. Nous savons seulement, d'après le cartulaire de l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand, p. 73, qu'en 1143, cette localité avait nom *Castra*.

inconnue. Le cimetière franc, situé au Nord et contre le village, que l'on explore en ce moment même avec des succès variés, et qui fut découvert en 1838, se trouve dans des conditions identiques.

C'est le 11 juillet 1895 que les recherches ont été commencées. Il m'a été aisé de reconnaître qu'il n'y a pas d'agglomération proprement dite pour le cimetière gallo-romain, qui, sûrement, est du IV^e siècle; les fosses qui en dépendent ont été groupées par séries de deux, trois ou quatre sépultures, séparées le plus souvent par un assez grand intervalle, ce qui rend particulièrement difficile l'exploration dans une terre argileuse, très mélangée de craie fine, avec rognons de silex. De plus, cette terre, jusqu'à une certaine profondeur, ne recèle aucun indice.

Ces mêmes inhumations ne paraissent pas avoir une orientation normalement voulue, comme je l'ai constaté dans mes fouilles de sépultures de la fin de l'empire. C'est ainsi qu'au lieu d'avoir le visage tourné invariablement et avec beaucoup de précision vers le Nord, les défunts sont, à Castres, inhumés aussi bien vers l'Est que dans cette première direction.

Je donne ici un aperçu du début de la fouille.

TOMBES GALLO-ROMAINES.

1^o Sépulture profonde d'environ 2 mètres, renfermant un squelette d'homme, orienté vers le Nord. Sur le côté droit de la tête du défunt, recueilli un grand vase noir de facture élégante, façonné en coupe profonde, largement ouverte et reposant sur un très petit pied. A la ceinture, c'est-à-dire dans l'une des mains croisées sur le pubis, se trouvait un petit bronze de l'empereur Gratien.

2^o Sépulture renfermant avec un assez jeune sujet, une cruche de terre rouge vernissée, cerclée de lignes noires faites au pinceau, ainsi qu'une fiole en verre incolore. Ces deux objets se trouvaient contre les pieds, et la tombe était orientée vers le Nord.

3^o Sépulture violée, profonde de 1 m. 80 et tournée vers l'Est.

4^o Sépulture violée, profonde d'environ 2 mètres et tournée vers le Nord.

5° Sépulture de jeune fille ou jeune femme, orientée vers l'Est et profonde de 2 mètres. Trouvé au delà des pieds, à droite, les débris d'une paire de bottines en cuir garnies de clous; à côté un vase de terre rouge silicatée, à col cylindrique fortement évasé et panse pomiforme zonée de lignes noires; sur le calcanéum du pied droit se trouvait un collier formé de perles en verre de couleur bleue et jaune; dans la main droite de la morte, on avait placé un élégant petit hanap de terre noire, fine et lustrée, portant sur le haut et le bas de la panse deux lignes ondulées à la barbotine blanche, renfermant en grandes capitales et de même matière le mot :

D · O · S · ⁽¹⁾

Chaque lettre de ce mot, qui ici doit être pris au figuré, c'est-à-dire être traduit par *don* et non par *dot*, chaque lettre, dis-je, est séparée par un gros pastillage barbotiné de blanc.

Il n'est point téméraire de chercher à donner un sens à *dos*, qui, par sa brièveté même, implique un sous-entendu.

Or, si l'on tient compte de ceci, que toutes les inscriptions relevées sur les vases similaires trouvés dans le Vermandois, sont des propos bachiques, il devient facile d'admettre qu'inscrite sur un vase à boire, l'acclamation conviviale *dos* voudrait dire, en procédant par analogie et en la développant : *Je te fais don de ce vase, pour que tu le dégustes consciencieusement.*


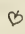
Ces trois lettres forment donc, en même temps qu'une exhortation au plaisir ou une invite au gourmet, un propos de buveur sobrement exprimé, et d'autant plus délicat qu'il s'adresse à une femme.

La légèreté du vase, sa forme élégante autant que mignonne, sa devise parlante, sa présence dans une tombe féminine, nous prouvent que l'on fabriquait intentionnellement à cette époque des récipients qu'il était parfois d'usage d'offrir aux jeunes filles.

Au bras droit de la défunte était placé un bracelet fait d'un fil de bronze fort mince, tandis qu'au bras gauche se trouvait un second bracelet en potiu, formant ressort, à tige en demi-jonc, por-

(1) Suivant M. Maxe-Werly cette inscription aurait été trouvée déjà à Cologne et à Boulogne-sur-Mer. (*Bulletin et mémoires de la Société des antiquaires de France*, année 1888, t. IX, p. 360.)

tant sur toute son étendue cette inscription ainsi disposée et formée de majuscules très régulièrement gravées :

 H I R N E O S V S 

Il n'y aurait aucune témérité à considérer le nom d'*Hirncosus* comme étant celui d'un fiancé ou d'un époux, et l'objet lui-même comme un précieux gage d'amour. Quoi qu'il en soit, ce cognomen est à ajouter à la série, d'ailleurs très courte jusqu'ici, des noms propres que nous livre l'épigraphie du Saint-Quentinois.

Sur la poitrine de la défunte, et en mauvais état, l'on recueillit un plateau en étain, alors qu'au cou deux grosses perles d'ambre semi-plates, parfaitement taillées en forme de vase ayant l'apparence d'une gourde étaient isolément placées.

6° Séparée de cette dernière par une mince cloison de terre, tombe profonde de 2 m. 80, totalement violée. Comme la précédente, on l'avait ouverte de telle sorte que le visage du défunt fût tourné vers l'Est.

TOMBES FRANQUES.

Les inhumations qui suivent regardent l'Est ou le soleil levant, avec une très légère déviation pour quelques-unes d'entre elles.

1° Sépulture de femme. Profondeur : 1 mètre. Recueilli un vase noir au delà des pieds; à la ceinture, une boucle en bronze de facture carrée, un couteau de fer sur le côté droit du corps et quelques perles de collier sur la poitrine.

2° Sépulture d'enfant. Profondeur : 0 m. 70. Sur le milieu du corps une boucle ovale en fer.

3° Sépulture d'homme. Profondeur : 1 mètre. Le défunt avait un vase noir aux pieds, ainsi qu'une francisque en fer; contre la jambe droite un long couteau, et vers la ceinture une boucle de courroie avec trois goupilles, le tout en potin.

4° Sarcophage intact, mais fouillé déjà. Profondeur : 0 m. 90.

5° Sarcophage brisé avec ossements dispersés. Profondeur : 1 mètre.

6° Sépulture de femme, placée exactement sous le précédent cercueil de pierre, et à 1 m. 50 de profondeur. Recueilli une bague

en bronze à la main droite; à la ceinture un anneau de bronze avec ardillon en fer, ainsi qu'un silex taillé. Le reste du corps avait été fouillé à partir de la ceinture.

7° Sépulture violée, avec ossements mis en tas au centre et sur l'aire de la fosse. Profondeur : 1 m. 10. Recueilli un peu au delà des pieds, qui seuls étaient intacts, un très joli verre à boire en forme de clochette et d'une irisation parfaite.

Il peut être utile de constater qu'à deux reprises, et sans grandes recherches, le cimetière gallo-romain de Castres a livré des inscriptions. A rappeler et à ajouter à celles que je cite aujourd'hui, l'acclamation VIVAS FELIX, estampée en caractères des bas temps sur le bronze d'un ornement de ceinture figurant une chasse à courre ⁽¹⁾.

Théophile Eck,
Correspondant du Ministère.

⁽¹⁾ *Bull. archéolog. du Comité*, 1893, p. 63, fig. 2.

LES VERRERIES DU MOYEN ÂGE

DANS LE SUD-EST DE LA FRANCE.

Communication de M. l'abbé Fillet, correspondant du Comité,
à Alex (Drôme).

L'art de faire le verre et l'industrie du verre au moyen âge, dans notre contrée sud-est de la France, sont choses dignes d'étude. Mais, si la faiblesse de notre science bibliographique ne nous abuse, il n'existe aucun livre fournissant sur cette matière des renseignements de quelque importance.

Ce livre, nous voudrions pouvoir le faire nous-même. Nous y travaillerions avec bonheur, si nous nourrissions l'espoir d'un sérieux succès. Mais comment avoir cet espoir, avec les difficultés qu'il y a pour nous à recueillir dans les archives de la région les actes, apparemment peu nombreux d'ailleurs, qui constituent presque à eux seuls les éléments d'un pareil livre?

L'œuvre sera plus facile quand les inventaires des archives départementales seront terminés ou au moins bien avancés, et peut-être alors quelque écrivain nous donnera-t-il le livre désiré que nous désespérons de pouvoir faire nous-même. Mais, en attendant que nos vœux se réalisent, nous voulons contribuer, et dès à présent, dans la limite de nos moyens, à un pareil travail.

Notre contribution consistera dans la publication de notes et de documents puisés presque exclusivement dans d'anciens registres de notaires.

Et d'abord, nous ne donnerons qu'avec réserve comme preuves de l'existence des verreries dans notre région au XI^e siècle, les noms patronymiques de Verrier, Le Verrier et Veyrier (*Verrerii*, *Veyrerii*), qu'on y trouve plus tard. Les personnes qui les y ont portés les premières ont pu venir de loin.

D'autre part, les vitres et vitraux qui garnissaient les fenêtres

d'un bon nombre d'églises de nos contrées, pendant la première moitié du xiv^e siècle⁽¹⁾, ont pu être apportés d'ailleurs.

Mais, avant la fin de ce même siècle, la fabrication du verre était organisée sur le territoire de la ville de Grignan⁽²⁾; puis elle l'était dans le voisinage.

Des nombreux actes relatifs à Grignan, que nous avons parcourus pour l'époque antérieure à 1393, aucun ne fait mention de verrerie; nous croyons qu'aucun établissement de ce genre n'y existait encore. Le premier qui s'y rapporte est du 18 février 1393. Il fut passé entre le seigneur de Grignan et deux habitants de ce lieu. Ces derniers étaient Ponce Geoirs ou de Geoirs et Philipon Rostit, son gendre⁽³⁾. On convint qu'ils feraient construire une verrerie dans les territoire et mandement de Grignan, dans le bois appelé *le devès du seigneur de Grignan*, et cela avec les bâtiments nécessaires pour l'habitation des maîtres et ouvriers verriers. Ils pouvaient prendre dans le *devès* les bois et autres matériaux nécessaires pour la verrerie, les autres bâtiments et le ménage. Ils prenaient bail pour dix ans. Ils allaient faire des verres et des ustensiles et vases quelconques en verre. Ils devaient, dès que la verrerie travaillerait, donner au seigneur de Grignan 12 florins d'or et six douzaines de verres. En cas de guerre, la verrerie était exposée à ne pas travailler; aussi, on ne devrait rien au seigneur pour le temps de ce chômage forcé⁽⁴⁾.

La verrerie fut certainement construite. En effet, à la suite d'un acte du 30 mars 1400, le notaire P. Barast a noté des dettes contractées envers lui, et parmi ses débiteurs figure, pour 2 florins

⁽¹⁾ U. Chevalier, *Visites pastorales des évêques de Grenoble*, p. 13, 20, 22-27, 29, 56-58, etc.

⁽²⁾ Grignan, chef-lieu de canton du département de la Drôme.

⁽³⁾ Les Geoirs (*de Juersio*) étaient depuis longtemps dans le pays. On trouve en 1313 Ponce *de Juersio*, originaire et habitant de Grignan (Archiv. de Colonzelle). En 1363, un autre Ponce *de Juercio*, de Chamaret, était témoin d'un acte passé à Grignan; en 1364, il habitait Grignan et y recevait, du seigneur de ce lieu, des franchises et libertés; en 1365, il était *écuyer* et *fidèle serviteur* de ce seigneur, qui lui donnait la petite seigneurie de Cordi; il figure encore dans beaucoup d'actes, notamment dans les reconnaissances faites en 1383, au nouveau seigneur de Grignan, pour ses propres biens en ce lieu et pour ceux qu'y avaient sa femme Carsane, fille de feu Durant Gantier, du même lieu. (Étude de M^e Mission, notaire à Grignan, protocoles du xiv^e s., *passim*). Philipon Rostit, lui, paraît être venu d'ailleurs.

⁽⁴⁾ Voir la pièce aunexe n^o 1.

4 gros, « Petrus Andree, veyrierius, de Salis », qui fut témoin, avec cette même qualification, d'un acte passé à Grignan le 28 mai de la même année⁽¹⁾. Puis un autre acte, passé au même lieu et dans la maison de la verrerie, nous donne sur cette dernière, ainsi que sur ses maîtres et sur le verrier André, d'intéressants détails. Nous y voyons que celui-ci avait déjà servi P. de Geoirs et P. Rostit pour la fabrication du verre; que le 28 septembre 1400, ces derniers le louèrent de nouveau pour un an à commencer à la Saint-Michel suivante. Ils devaient le nourrir comme leurs propres personnes et lui donner pour gages 30 florins d'or et des souliers d'au moins 3 gros⁽²⁾. Le dernier acte relatif à P. André est du 25 octobre suivant; il le dit verrier et habitant de Grignan, et le montre mal en finances ou du moins peu empressé de payer ses dettes⁽³⁾.

Quelques mois plus tard, le 1^{er} mars 1401, P. de Geoirs et P. Rostit s'attachaient encore Jacques Vavasol dit Ysnart, de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs. Celui-ci allait les servir, pendant un an à partir de la Saint-Jean-Baptiste suivante, *dans l'art de la verrerie*, en leurs maison et usine de Grignan. Il devait être payé selon la quantité du travail qu'il ferait, c'est-à-dire à tant la charge⁽⁴⁾.

Voilà tout ce que nous avons de renseignements sur cette verrerie, sur ses organisateurs et propriétaires. Mais d'autres établissements du même genre devaient conserver longtemps encore dans le même pays l'industrie du verre.

En effet, parmi les habitants notables de Grignan, nous trouvons dès 1400 noble Jean Roband. Le premier acte où il figure est le testament de Guillaumette, femme de Bertrand Auriol, fait à Grignan même le 30 mars de ladite année. Il en fut témoin, en compagnie de Guillaume Bochet, curé du lieu, de Philipon Rostit, damoiseau, de Ponce Geoirs, et d'autres habitants de Grignan⁽⁵⁾. D'autres actes, intéressant ces mêmes Rostit et Geoirs et relatifs à leur verrerie, le mentionnent encore la même année et la suivante comme en ayant été témoin⁽⁶⁾. Or, Jean Roband voulut à son tour

(1) Étude de M^e Misson, protoc. de P. Barast, reg. coté *Noster*, fol. 1 et 6 r^o.

(2) Voir la pièce annexe n^o 2.

(3) Étude cit., reg. *Noster*, fol. 28 v^o.

(4) Voir la pièce annexe n^o 3.

(5) Etude cit., reg. *Noster*, fol. 1.

(6) *Ibid.*, reg. cit., fol. 26 v^o et 36 v^o.

installer lui-même une verrerie. Il s'associa pour cela avec Jean de Dors dit Tollifaut, habitant de la ville d'Arles. Le lieu choisi par eux pour l'établissement de leur industrie fut Sarçon, localité où existait alors un ancien prieuré et qui fait aujourd'hui partie du territoire de Grignan. Au xv^e siècle, ce petit prieuré dépendait du prieur de Saint-Marcel-lès-Sauzet, qui relevait lui-même de l'abbaye de Cluny. En en arrentant la maison pour y établir leur verrerie, Jean Roband et Jean de Dors en arrentèrent aussi les terres et revenus. Un acte avait été passé à ce sujet avec le prieur de Saint-Marcel-lès-Sauzet, quand, le 21 juin 1417, Jean Roband acquit de Jean de Dors la moitié, que celui-ci avait par indivis, de la verrerie et de ses dépendances. Le prix en fut de 80 florins⁽¹⁾, que l'acheteur ne devait payer que plus tard à son ancien associé⁽²⁾.

La verrerie de Sarçon fut organisée, et elle travailla certainement plusieurs années. Parmi les témoins d'un acte reçu à Grignan, le 16 avril 1426, par Desplans, notaire de ce lieu, figure noble homme Jean Boyssard, verrier (*nobilis vir Johannes Boyssardi, veyrerius*)⁽³⁾. Nous soupçonnons fort que c'était le maître de l'établissement en question. Peut-être même faut-il rejeter le mot *Boysardi* (qui est cependant bien dans le registre antique), pour lire *Robandi*. Les fautes nombreuses de ce registre et l'incurie trop fréquente du scribe qui l'a rédigé ne rendent que trop plausible cette substitution.

Quoi qu'il en soit, Jean Roband avait encore la verrerie de Sarçon un bon nombre d'années plus tard. Mais, hélas! elle était alors en pitoyable état, et Roband, à qui un nouveau prieur, Louis de Jaujac, avait renouvelé le bail fait par son prédécesseur, devenait lent à en payer le prix. Les réclamations du prieur se succédant, il surgit entre lui et Roband un différend qui fut enfin réglé par une transaction du 1^{er} juin 1440. Celle-ci portait que Roband payerait au prieur pour arrérages la somme de 19 florins et demi à la Noël suivante ou, pour le plus tard, à la subséquente; qu'il payerait en plus les annuités à échoir; que, faute de ces paiements par Roband, le prieur pourrait disposer du bâtiment de la verrerie et tenir l'arrentement pour nul; que désormais Roband laisserait au

(1) Voir la pièce annexe, n° 4.

(2) *Ibid.*, n° 5.

(3) Étude de M^e Misson, reg. coté *Stella*, fol. xvj v°.

prieur les droits d'investiture, de lods et d'introge des terres du prieuré qu'il y aurait lieu de donner à nouvel achat ⁽¹⁾.

Après ces renseignements, qui sont les derniers que nous ayons sur Roband et sa verrerie de Sarçon, nos documents mentionnent d'autres verriers habitant la région. Ainsi, nous avons un acte de plantation de limites de nobles hommes Claude Tartarin et Bérenger de Geneston, verriers de Sales (*instrumentum plantationis terminorum nobilium virorum Glandi Tartarini et Berengarii de Genestone, veyrerorum loci de Salis, Diensis diocesis*). Ces deux gentilshommes verriers habitaient Sales ⁽²⁾, à l'époque où fut fait cet acte, qui est du 27 mars 1461 et eut pour effet de préciser les limites séparant des terres situées dans le mandement de Sales et leur appartenant ⁽³⁾. Nous trouvons ensuite comme témoin d'un acte, du 9 janvier 1466, passé au château de Grignan, noble Sauvage, verrier, serviteur du seigneur de Clansayes ⁽⁴⁾. Un autre acte, fait pareillement au château de Grignan, le 23 juillet 1467, eut pour témoin noble Bermond Rippert, verrier dudit lieu de Grignan (*nobilis Bermundus Ripperti, vitrarius dicti loci Greyghanis*) ⁽⁵⁾.

Mais la famille qui devait surtout exercer l'industrie du verre dans la contrée fut celle des Ferre, plus tard appelés *de Ferre*.

Et d'abord, un long acte de compromis, du 23 novembre 1491, concernant les limites du territoire de Grignan avec ceux de Réauville et de Montjoyer ⁽⁶⁾, mentionne noble Jean Ferre, verrier de Citelles (*nobilis Johannes Ferre, veyrerius de Citellis*) ⁽⁷⁾. Celui-ci assistait dans l'affaire les syndics de Réauville et de Montjoyer; comme suite de ce compromis, il y eut une plantation de limites. Une de celles-ci fut plantée en face de la terre de ce même noble Jean Ferre, verrier de la verrerie de Citelles ⁽⁸⁾.

Ferre avait donc alors une verrerie à Citelles, et il paraît bien qu'elle fonctionnait, puisque, le 29 avril 1406, Claude Simian,

(1) Pièce justif. n° 6.

(2) Sales, aujourd'hui commune du canton et au nord de Grignan.

(3) Étude de M^e Misson, reg. coté *Veritas*, fol. lxxj v^o.

(4) Clansayes, commune du canton de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

(5) Étude cit., reg. coté *Probus*, fol. xx.

(6) Réauville et Montjoyer, communes du canton et au nord-ouest de Grignan.

(7) Citelles, hameau de la commune de Montjoyer.

(8) «Terminus lapideus fuit plantatus eontra terram nobilis Johannis Ferre, veyrerii vitrarie de Citellis.» (Arch. commun. de Grignan, FF. 4, parchemin.)

marchand de Valence, se reconnaissait débiteur de la somme de 52 florins envers noble Jean Ferre, verrier de la verrerie de Montlucet sur Réauville, pour prix de verres que Ferre lui avait livrés. Cet acte fut passé par-devant Gérenton de Jante, notaire à Valence⁽¹⁾.

Comme on le voit, nous supposons (sans toutefois en être absolument sûr) qu'il s'agit d'une seule et même verrerie, dite là *de Citelles*, ici *de Montlucet*. En effet, ces deux noms pouvaient aisément s'appliquer à la même localité, pour la bien simple raison que Citelles était un tout modeste hameau avoisiné au couchant par l'antique château fort de Montlucet. Au surplus, des documents du xv^e siècle mettent en ce dernier lieu un *castrum* et en font un chef-lieu de mandement⁽²⁾, par conséquent, une seigneurie distincte, dont Citelles dépendit sans doute assez longtemps. Toutefois, dès la fin du même siècle cette situation de Montlucet n'existait plus guère qu'à titre de souvenir, et ce lieu dépendait effectivement du mandement et de la judicature de Réauville. Cela suffit pour expliquer certains termes d'un acte du 8 décembre 1496, par lequel Vital et Michel Biscarrat, du lieu de la Font du Fraysse, vendirent à noble homme Jean Ferre, verrier du lieu de Montlucet, un pré situé dans le territoire de la verrerie, à la Ville-Vieille (*in territorio de verzeria, in Villa Veteri*). En effet, cet acte dit que Montlucet est du mandement de Réauville⁽³⁾.

Voici, au surplus, des renseignements en parfait accord avec notre explication et qui nous éclairent sur l'état de la famille Ferre et de ses biens.

Noble Jean Ferre, verrier de la verrerie de Montlucet, eut plusieurs enfants. Nous lui en connaissons cinq : Raymond, Claude, Ponson, Ysnard et Louise, sur lesquels nous aurons à revenir plus loin. En attendant, constatons que leur père fit son testament, le 4 juillet 1510, devant un notaire de Montélimar, et qu'il mourut antérieurement au 21 avril 1516, jour où furent faits plusieurs actes importants pour sa famille.

Le premier de ceux-ci est une quittance du 21 avril 1516, passée en faveur de noble Raymond Ferre, fils et héritier testa-

(1) Arch. de la Drôme, E. 2533. — Lacroix, *L'Arrondissement de Montélimar*, t. VI, p. 315.

(2) Arch. de Grignan, FF. 4.

(3) Étude de M^e Misson, reg. coté *Popule*, fol. cxxxj.

montaire de feu noble Jean Ferre, son père, verrier, habitant, quand il vivait, de la verrerie de Montlucet, maudement de Réauville. Raymond y recevait de noble Ysnard Ferre, son frère, sur le point d'aller au delà des Alpes pour le service du roi, remise des biens paternels et maternels dudit Ysnard ⁽¹⁾.

C'est tout ce que nous apprend cet acte, tronqué dans le registre original par la disparition de deux feuillets de ce dernier; mais un autre acte, du même jour et fourni par le même registre, nous en donne, quoique avec une rédaction différente, la teneur entière et même amplifiée. Ce nouvel acte fut fait *au lieu de la verrerie de Montlucet, dans la chambre de la tour de cette verrerie appelée « la chambre de la crote »*. Il nous apprend que, noble Raymond Ferre ayant demandé à noble Ysnard, son frère, s'il voulait se contenter des 125 florins que leur père avait légués à ce dernier et qui avaient ensuite été réduits par un codicille, ou s'il exigeait encore sa légitime des biens paternels, Ysnard déclara renoncer à cette légitime et se contenter des 125 florins légués. La raison donnée de cette renonciation était que beaucoup de charges pesaient sur l'héritage paternel ⁽²⁾.

Un troisième acte, encore du même jour, est le testament que noble Ysnard Ferre voulut faire avant de partir pour le service du roi au delà des monts. Après d'intéressants détails sur sa sépulture et des prescriptions pour le bien de son âme, nous y trouvons une série de legs aux divers membres de sa famille. L'acte, fait *en la verrerie de Montlucet, dans la chambre de la crote*, eut pour témoins les quatre de l'acte précédent, avec Thomas Escrivant et Jean Scarin, ouvriers de la verrerie ⁽³⁾.

Nous avons encore, du lendemain, 22 avril 1516, un acte de procuration. Noble Ysnard Ferre, *du lieu de la verrerie de Montlucet*, après avoir ratifié ce qui avait été fait dans une cause précédente contre Etienne Pousin de Montélimar, par noble Raymond Ferre son frère, donne procuration à ce dernier pour exiger et recouvrer tous ses biens et droits maternels. L'acte fut fait *en la verrerie susdite, dans la chambre de la crote*, en présence de Pierre Faure dit Trabuchet, et de Thomas Escrivant ⁽⁴⁾.

(1) Étude de M^e Misson, reg. coté *Abba*, table et fol. iiij v^o.

(2) Pièce justif. n^o 7.

(3) *Ibid.*, n^o 8.

(4) Étude cit., reg. coté *Abba*, fol. xx v^o.

Encore le 22 avril 1516, noble Raymond Ferre, habitant de la verrerie de Citellis (*habitor victrarie de Citellis*), constitua André Brice, de Châteauneuf-de-Mazenc, et Pierre de Leuse, de Citelles, ses procureurs généraux pour exiger et recouvrer tout ce qui lui était dû, où que ce fût, en donner quittance et transiger. L'acte fut fait à la verrerie, en la maison du four (*actum vitrarie, in domo furni*), en présence de Pierre Faure dit Trébuchet, Thomas Escrivant et Barthélemy Pomier de Réauville⁽¹⁾.

Ensuite, Raymond Ferre, témoin, en compagnie de noble Antoine Bologne, coseigneur de Sales, d'un contrat de mariage passé en ce lieu le 2 novembre 1523⁽²⁾, figure aussi, le 13 décembre 1532, dans un acte de vente. On y voit qu'il est toujours *verrier de la verrerie*, et qu'il vend en son nom et en ceux de ses frères Claude, Ponson et Ysnard, une terre située *au travers de Saint-Bauselly*, et un pré situé en *la combe du Fanjas*⁽³⁾.

Le dernier acte connu, pour Raymond Ferre, est une transaction qu'il passa en 1539 avec les consuls de Réauville. Le dernier que nous ayons de ses frères est le testament de « Ponson Ferre, prebtre du lieu de la veyriere de Montlucet », qui demande à être enterré dans l'église de Réauville, « à l'endroit du grand aultel », s'il vient à décéder à Réauville⁽⁴⁾. Cependant, peut-être faut-il voir un de leurs autres frères, l'ancien chorier de la cathédrale de Viviers, dans un « feu noble Claude Ferre, du lieu de Réalville », dont « demoyselle Loyse de Bolloigne », fille d'Antoine de Bologne, seigneur de Sales, était veuve en 1566. On sait que les Ferre, comme les Bologne de Sales, embrassèrent la Réforme⁽⁵⁾; on sait pareillement que celle-ci étendit ses conquêtes jusqu'à certains ecclésiastiques, pour lesquels le mariage fut une des premières conséquences de leur apostasie, après en avoir été souvent le mobile principal.

Quoi qu'il en soit pour le cas présent, nous avons une « procuration pour demoyselle Loyse de Bolloigne, mère tutrice de nobles Bernard et Mathien Ferres, fils et héritiers universels de feu noble

(1) Étude de M^e Misson, reg. cit., fol. xxj r^o.

(2) *Ibid.*, reg. coté *Vivere*, fol. clxxviii.

(3) Pièce justif. n^o 9.

(4) Étude de M^e Misson, reg. coté *g^o reg.* (de Silhol), fol. ij^e lxxxix.

(5) *Ibid.*, reg. n^o 49 (de Silhol), fol. iiij^e lxxix. — Lacroix, *L'arrondissement de Montélimar*, VI, 314.

Claude Ferre, de Réalville⁽¹⁾. Outre cet acte, qui est du 19 avril 1566, on a : un compte consulaire de Réauville, rendu en 1583 et mentionnant une dépense de huit sols pour voyage à La Verrière chez nobles Bernard et Mathieu Ferre, frères⁽²⁾; la mention d'une transaction de 1584 entre les consuls de Réauville et Bernard Ferre; la mention, en 1597, d'une maison de Réauville, acquise de noble Bernard de Ferre par Coudert; une consultation d'avocat, faite en 1598, sur divers points en litige avec Bernard Ferre, sieur de La Verrière⁽³⁾.

Il serait facile maintenant, avec les archives communales de Réauville, de Montjoyer et de Poët-Laval, de dresser la généalogie des Ferre, appelés désormais *de Ferre*, pour les xvii^e et xviii^e siècles. Mais ce serait sortir du cadre que nous nous sommes tracé. D'ailleurs rien ne nous prouve que cette famille, tout en conservant la propriété du lieu appelé dès lors *La Verrière*, y ait continué la fabrication du verre; il est même certain qu'au xviii^e siècle ils l'avaient complètement abandonnée.

Seulement, la verrerie ne disparut pas définitivement du pays. Les Virgile, gentilshommes verriers, venus de Barjac en Languedoc vers 1687, laissèrent postérité à Poët-Laval⁽⁴⁾, où Gabriel Regnin de Virgile épousa Marie Roussel en 1687; et noble Jean-Louis Virgile, fils de noble François, épousa Jeanne Bertrand en 1730. On y trouvait aussi au xviii^e siècle d'autres verriers, les Bouillane de Perrotin. Aussi Poët-Laval avait-il deux verreries en 1742.

Un rapport officiel signale seulement en 1754 une verrerie à Poët-Laval, et une à Taulignan⁽⁵⁾. Celle-là avec six ouvriers et deux chefs, consumait 3 livres de bois chaque jour; la dernière, avec sept ouvriers et un chef, 300 livres par an. « Les ouvriers gagnent environ 20 à 24 sols par jour, et un seul ouvrier fait jusqu'à 300 bouteilles, et, lorsqu'il travaille en verres ou en gobelets, il en fait jusqu'à 700. » Le rapport ajoute que le bénéfice de ces maîtres verriers était très médiocre à cette époque, et que l'opulence n'était pas le partage de cette industrie⁽⁶⁾.

(1) Étude de M^e Misson, reg. de 1566, fol. ii^e lxxv.

(2) Lacroix, *Invent. des archives de la Drôme*, E. 5833.

(3) Arch. commun. de Réauville, CC. 3; FF. 1; H. 1.

(4) Poët-Laval, commune du canton et à l'ouest de Dieulefit.

(5) Taulignan, commune du canton et à l'est de Grignan.

(6) Lacroix, *Invent. des arch. de la Drôme*, E. 5558. — *L'arrondissement de*

Enfin, de son côté, M. Gueymar-Dupalais, conseiller de préfecture, membre de la Société libre d'agriculture, arts et commerce de la Drôme, signalait en 1804, dans la commune de Dieulefit⁽¹⁾, « une poterie et une verrerie⁽²⁾ ».

Nous nous en tenons pour les derniers siècles à ces indications sommaires, que l'occasion nous a amené à donner; notre œuvre, en effet, n'a pour objet que les verreries de la contrée à l'époque du moyen âge.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

1

1393. 18 février.

Pro domino nostro Graynhani et Poncio Juerssi ac Philipono, ejusdem Poncii generis (sic), pacta veyrerie seu vitrarie⁽³⁾.

In nomine Domini, amen. Noverint universi et singuli, presentes pariterque futuri, hoc instrumentum publicum inspecturi et audituri, quod anno Incarnationis ejusdem millesimo trecentesimo nonagesimo secundo, videlicet die decima octava mensis februarii, constituti nobilis vir magnificus et potens Giraudus Ademarii, Graynhani dominus, ex parte una, et Poncius Juerssi, ac Philiponus Rostiti, gener ipsius Poncii, habitatores dicti loci Graynhani, ex altera parte, in presentia mei notarii et testium infrascriptorum ad hec et propter hec seu infrascripta specialiter vocatorum et rogatorum, ipse inquam partes, non errantes in aliquo nec decepti, non vi, non dolo, malo metu, fraude, vel ingenio alicujus seu aliquorum, nec circumventi, set bene previsa, consulti et premeditati, ut dicebant, per se et suos heredes et successores quoscumque presentes atque futuros, gratis et ex eorum et cujuslibet ipsorum certis scientiis, de et super infrascriptis, inter se amicablem convenerunt, pascicerunt, transigerunt et convenerunt, pactaque et conventiones invicem fecerunt ut sequitur, et promiserunt. Et primo, quod dicti Poncius Juercii ac Philiponus ejus gener facere, ediffi-

Montélimar, VI, 315; VII, 119-122. — *Étude sur les Bouillane et les Richaud* (Valence, 1878), p. 19-20.

(1) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montélimar.

(2) *Annuaire du département de la Drôme, pour l'an XIII*, p. 74.

(3) Étude de M^e Misson, notaire à Grignan, reg. coté *Deus*, fol. 13 v^o et 14 r^o.

— En marge : *Factum est unum pro parte Poncii et Philiponi.*

care et construere convenerunt et promiserunt vitrariam sive veyreriam, vitraque operare et operari facere, per se et alium seu alios, ad ipsorum cujuslibet seu parcium ipsarum utilitatem et comodum, et cujuslibet ipsorum et suorum heredum et successorum, infra territorium, mandamentum, districtum et jurisdictionem hujus loci Graynhani, videlicet infra nemus dictum seu appellatum vulgariter *Devesium ipsius domini Graynhani*, et in eodem nemore seu devesio, ibi ubi et in illa parte qua magis eligere voluerint et facere et construere seu edificare ipsam vitrariam, domum seu domos, hospicia et habitationes eisdem Poncio et Philipono et suis ac eorum domesticis, servitoribus et familie seu familiaribus necessariis et opportunis, seu etiam necessaria ad opus officine dicte vitrarie et vitrandi, seu vitra et utencilia vitri et vasa quecumque faciendi et construendi, per eosdem Poncium et Philiponum vel suos et eorum quoscumque familiares, domesticos seu factores, et ibidem in dicto nemore et infra ipsum, ibi ubi magis facere, eligere et tenere voluerint, a die presenti in decem annis proxime venientibus et imediate sequentibus continuis et completis; et ibidem in eodem devesio seu nemore per se et ipsorum quemlibet et suos heredes et successores, vel per alium seu alios quoscumque seu quascumque personas, dicto tempore durante decem annorum, ad eorum seu ipsorum Poncii et Philiponi vel suorum et cujuslibet eorum omnimodam voluntatem, omni die et tempore, de die et de nocte, sindere, habere et capere ligna quecumque, virida sive sica, ad opus et ad omnia universa et singula decentia seu necessaria eisdem Poncio et Philipono vel suis ac eorum domesticis, servitoribus et familiaribus, ac eorum domibus, vitrarie, clibano, et aliis pertinentiis suis universis, libere, impune et absque aliquo impedimento, molestia sive turba; necnon erbas etiam capere infra dictum nemus dicto tempore x annorum, ac ramas necessarias animalibus suis decentibus et eis necessariis ad serviendum eisdem et eorum hospicis et clibano qualitercumque et quomodocumque, licentia dieti domini vel suorum seu alterius cujuscumque minime expectata seu obtenta. Pro quibusquidem omnibus, universis et singulis supradictis, dieti Poncius et Philiponus et quilibet eorum insolidum, anno quolibet dietorum x annorum, semel in anno dumtaxat quolibet anno, dare et solvere convenerunt et promiserunt dicto domino vel suis, aut ejus certo nuncio seu procuratori, in pace et sine lite, omni dilatione et exceptione amotis, duodesim florenos auri boni et fini, legis et ponderis currentis domini nostri regis Ludovici Cecilie, et sex duodenas vitrum seu vitrorum solvendos et solvend(as) per solutiones et terminos infrascriptos et infrascriptas, videlicet: a die prima qua vitrari et vitra in dicta vitraria seu hospicio construendo in dicto devesio seu nemore supradicto et quamprimo vitrum vel vitra per dictum Philiponum vel suos aut alium seu alios pro ipsis Poncio et Philipono vel altero eorum operari contingerit, in sex mensibus ex tunc proxime venientibus et computandis, et finitis dietis sex mensibus incontinenti sex florenos auri legis et ponderis supradictis et tres

duodenas vitrum seu vitrorum; et finitis ac transactis aliis sex mensibus ex tunc immediate sequentibus, alios sex florenos auri legis et ponderis predicti et tres alias duodenas vitrum seu vitrorum; et sic de anno in annum quolibet anno dictorum desem annorum per consimiles solutiones et terminos duodesim florenos auri et sex duodenas vitrorum, ad solam et simplicem requisitionem dicti domini Graynhani vel suorum, ut est dictum, dicti Poncius et Philiponus et quilibet eorum insolidum per se et suos ut supradictum est, solvere promiserunt; quod si non facere et ob retardate solutionis vel solutionum, vel alterius earum, dictus dominus Graynhani vel sui per se vel per alium ejus nomine dampna, sumptus interesse seu expensas facerent, sustinerent vel incurrerent, eundem vel etc. . . , illas et illa cum toto suo interesse plenarie etc. . . , promiserunt, et de hiis etc. . . , tradere etc. . . Fuit tamen actum, conventum et in pactum sollempne deductum inter partes predictas et per dictum dominum Graynhani concessum quod, si contingeret, quod absit, propter guerram aliquam vel gentes armorum existentes in hac patria et metu ipsorum non posse et non audere operari ipsos Poncium et Philiponum vel suos in dicta vitraria, quod, tunc et illo tempore vacante et quo operari non auderet et non posset, computando pro rata temporis ipsarum vacationum, ipsi Poncius et Philiponus a solutionibus illius anni seu temporis minime teneantur, ymo sint quitti, liberi et immunes ab aliqua solutione florenorum et vitrorum facienda, quum vacarint operari causa predicta et evidenti tamen ac notoria vicinis et notis sine dolo et fraude dumtaxat. Item, fuit actum et conventum inter ipsas partes et per dictum dominum Graynhani retentum quod ipsi Poncius et Philiponus in dicto nemore, dicto tempore durante, pro dicta vitraria nec usibus seu necessariis clibano seu ad comburendum capere nec capi seu depopulari faciant nec debeant aliquas arbores fructiferas nec maerias viteles et grossas ad trabandum, fustandum et edificandum hospicia tamen. Et pro predictis omnibus universis et singulis attendendis, solvendis, servandis et complendis, dicti Poncius et Philiponus et quilibet eorum per se et in solidum se et omnia bona sua presentia et futura obligaverunt, ypothecaverunt et submiserunt viribus. . . et sigillis curiarum. . . dicti domini Graynhani, domini nostri pape Valr(iac.), Car., camere etc. . . conservat. etc. . . Aquensi, Cistaron., et in curia etc. . . Villenove de Bereo, Nemausensi. parvi sigilli etc. . . Montispessulla(ni), Buxi, Nyonis, Cabeoli, domini regis Francorum et daphini Viennensis, Diensi, Valentinensi etc. . . , et in omni alia etc. . . Et e conversso, dictus dominus Graynhani per se et suos supradicta pacta, conventiones et omnia universa et singula suprascripta et in presenti instrumento contenta actendere, dictis Poncio et Philipono et suis, servare, complere. . . promisit et juravit. . . Renunciantes dicte partes et quilibet eorum omni actioni etc. . . Et ita omnia et singula supradicta dicti Poncius et Philiponus et quilibet eorum per se et insolidum attendere, solvere et tenere promisit per se et suos et juravit super sancta

Dei etc. . . , ab eis et quolibet eorum corporaliter gratis tactis et sub omni renunciatione etc. De quibus omnibus quelibet pars per se sibi pecciti fieri instrumentum per me notarium infrascriptum. . . . Actum in chauchaycio Graynhani, prope ortum R. Richardi, testibus presentibus Raymundo de Audefredo, Aymario de Graynhano, Petro de Fontaynis, Gir. de Aurosio domicellis, Bertrando Arnaudi, et me Petro B(arasti) etc. . .

2

28 septembre 1400.

Pacta inhita inter nobiles Poncium de Juercio et Philiponum Rostiti, ex una parte, et Petrum Andree, veyrerium, ex altera⁽¹⁾.

In nomine Domini, amen. Noverint universi et singuli, presentes pariter et futuri, hoc instrumentum publicum visuri, lecturi et audituri, quod, anno Incarnationis ejusdem millesimo iiii^o, et die xxviii^o septembris, constituti in presentia mei notarii publici infrascripti et testium infrascriptorum ad hec specialiter vocatorum et rogatorum, nobiles Poncius de Juercio et Philiponus Rostiti, habitatores Graynhani, ex una parte, et Petrus Andree, de Salis, veyrerius, habitator Graynhani, ex altera, de pactis et conventionibus inter se faciendis et habendis convenerunt in modum qui sequitur infrascriptum, gratis et ex eorum certis scienciis, non errantes in jure vel in facto, non chohacti nec decepti nec in aliquo circumventi, protestato prius sollempniter per dictos Poncium et Philiponum, exopto et retento, ac per dictum Petrum gratis et sponte concessio quod, per presentem contractum, nec per aliqua que dicant vel faciant, non intendunt pactis nec conventionibus athenus habitis et celebratis inter dictos Poncium et Philiponum, ex una parte, et dictum Petrum, ex altera, aliquantulum annovare, derogare nec divedere, ymo per presentem contractum ratificare et confirmare. Et primo convenerunt pactumque inter eos fecerunt, et specialiter dictus Petrus promisit et juravit super sancta Dei euangelia, stare et manere cum dictis Poncio et Philipono a die festi beati Micaelis proxime futuri in unum annum proxime sequentem continuum et completum, et in eorum vitraria operare et vitrare seu vitra facere et servire in omnibus licitis et honestis. Item, promisit et convenit dictus Petrus dictis Poncio et Philipono dicto anno proxime sequenti, seu presente pacto finito, adimplere et observare alia pacta inter ipsos athenus celebrata. Et e converso dicti Poncius et Philiponus ratione et occasione dicti pacti et premii seu mercedis persone dicti Petri seu laboris ejusdem dare convenerunt et promiserunt dicto Petro

⁽¹⁾ Étude de M^e Misson, reg. coté *Noster*, fol. 26 v^o. — En marge : *Solvit pro nota xvij d(enar.)*.

trigenta florenos auri et quosdam sotular(es) usque ad tres grossos, et ipsum dicto tempore durante seu anno nutrire et elimentare ac providere in elimentis seu victualibus persone sue, prout et quemadmodum personis ipsorum, et dictos trigenta florenos auri solvere terminis infrascriptis, videlicet a die festi beati Micaelis in unum mensem proxime sequentem quatuor francos pro duobus mensibus, et, post dictos duos menses transactos, servitis aliis duobus mensibus, alios quatuor francos, et sic continuo servitis duobus mensibus per dictum Petrum, solvere eidem Petro quatuor francos dicto anno durante. Item, convenit dictus Petrus dictis Poncio et Philipono, dicto anno durante, dictos Poncium et Philiponum non dimittere aliquo titulo, sit titulo matrimonii vel quovis alio titulo. Et ita actendere etc. . . Pro quibus actendendis se obligaverunt curiis domini nostri Graynhani, Diensi, Valentinensi, Tricastinensi, spiritualibus et temporalibus, Buxi, Nihonis, Cabeoli, Villenove de Berco, Nemausensi, parvi sigilli etc. . . Renunciantes etc. . . De quibus quelibet pars peccit instrumentum. Acta fuerunt hec Graynhani, in hospicio vitrarie, presentibus nobili Johanne Robandi, Poncio de Graynhano, Bermundo Bartholomei, Johanne de Cornn, Jacobo Julhardi, et me Petro B(arasti).

3

1^{er} mars 1401.

*Pro Poncio Juerssü et Philippono Rostiti pacta ipsorum
et Jacobi Vavasoli alias Ysuardi, veyrerio* ⁽¹⁾.

Anno quo supra et die prima mensis marcii, Jacobus Vavasoli alias dictus Ysnart, de Sancto Stephano de Sancto Juerssio, Viannensis dyocesis, convenit pactumque fecit, promisit et juravit super sancta Dei evangelia juravit ab ipso gratis corporaliter tacta, Poncio Juersii et Philippono Rostiti domicellis de Graynhano, de festo proxime futuro beati Johannis Babbiste in unum annum et per unum annum continuum et completum in eorum veyreria Greynhani et de ejus officio vitrarie bene et fideliter et prout melius sciverit et Altissimus sibi docuerit ac poterit de arte veyrarie in eorum hospicio et operatorio dicti loci dicto tempore unius anni et per dictum annum et tempus unius anni completi, ad ipsorum Poncii et Philiponi et cujuslibet eorum vel suorum solam et simplicem requisitionem, et dicti Poncius et Philiponus eidem Jacobo dare et solvere promiserunt pro mercede et labore ipsius, pro quolibet onere vitrorum sex grossorum per ipsum Jacobum factorum more officii et pro joqualibus tres escutos auri, quos tres escutos sive tres florenos auri cum dimidio pro dictis jocalibus

(1) Étude de M^e Misson, reg. coté *Noster*, fol. 36 v^o.

dictus Jacobus confessus fuit habuisse etc. . . , taliter quod ipsos Poncium et Philiponum quitavit etc. . . ; et pro predictis se obligaverunt dictus Jacobus et cum ac pro ipso Jacobus Sismoonis, de Brio, Viennensis dyocesis, sine partis beneficio etc. . . Actum in dicto operatorio vitrarie, testibus presentibus Guillelmo Grivoti, R. Pasquali, Johanne Robandi, et me Petro B(arasti) etc. . .

4

21 juin 1417.

*Johannis Robandi nota emptionis medietatis vitrarie de Sersonis
a Johanne de Dors alias Tollifaute⁽¹⁾.*

In nomine Domini, amen. Anno incarnationis ejusdem millesimo quatercentesimo decimo septimo, et die xxj^o mensis junii, noscant presentes et fiat posteris manifestum quod, cum olim nobilis Johannes Robandus, habitator loci de Graynhano, Diensis diocesis, et Johannes de Dors alias Tollifaute, habitator civitatis Arelatensis, simul se associassent de vitraria construenda in domo sive prioratu de Sersonis, Tricastinenis diocesis, ad usum et comodum commune ipsorum sociorum, dictamque associationem in effectum deducere procurassent, in tantum videlicet quod supradictam domum seu prioratum predictum in terris, pratis et aliis juribus ejusdem sive emolumentis a religioso viro domino priore Sancti Marcelli de Sauzeto, in cujus manu dictus prioratus existebat, ad certum tempus et sub certis modis et formis arrentassent et affirmassent, sub certo precio inter dictum dominum priorem cum dictis associatis convento, prout premissa omnia. . . constare asseruerunt publico super hoc confecto instrumento: hinc siquidem fuit et est quod, anno et die predictis, constitutus personaliter in presentia mei notarii publici et testium subscriptorum, ad hoc specialiter vocatorum et rogatorum, preffatus Johannes de Dors, non coactus in jure vel in facto. . . per se et suos heredes et quoscumque successores vendidit. titulo pure, perfecte et irrevocabilis venditionis vel quasi, tradidit, transtulit penitus et in perpetuum desamparavit. . . supradicto Johanni, ejus associato, presenti, stipulanti et recipienti pro se et suis heredibus et successoribus in futurum quibuscumque, videlicet medietatem supradicte vitrarie, licet indivise, ipsi Johanni de Dors spectantis, cum omnibus suis juribus et pertinentiis universis, sint in domibus, pratis, nemoribus, terris, sensibus, decimis, et aliis juribus quibuscumque in arrendamento per eodem Johannem de Dors et Johannem Robandi facto comprehensis, et aliis juribus ipsi vitrarie seu ejus occasione eisdem associatis pertinentibus et spectantibus indivisis. . . precio et nomine precii inter eosdem conventi quatuor viginti

⁽¹⁾ Étude de M^e Misson, reg. coté *Maris*, fol. 1 et 2.

florenorum auri monete curribilis in loco presenti Graynhani, videlicet quod quilibet florenus valeat xxiiij^{or} solidos ipsius curribilis monete, videlicet Sabaudie vel monete domini dalphini, et econtra. . . De quibus quidem quatuor viginti florenis monete prius expressate preffatus Johannes venditor a dicto Johanne Robandi emptore se bene habuit, reputavit et tenuit plenarie pro pagato et contento, taliter et in tantum quod ipsum Johannem Robandi emptorem et suos quictavit, liberavit penitus et absolvit. . . Renunciavitque idem Johannes de Dors expresse et per pactum exceptioni dictorum quatuor viginti florenorum auri non habitorum non receptorum, et spei future habitationis et receptionis eorundem. . . Ipsamque medietatem. . . per eundem Johannem de Dors venditam, cum ejus onere tum et honore, et per ipsum Johannem Robandi emptam, ipse venditor per se et suos dicto emptori et suis per tempus et spacium decem annorum proxime venientium et sequentium. . . salvare, defendere, custodire. . . contra quascumque personas. . . promisit suis propriis sumptibus et expensis, et ab ejus evictione totali vel particulari eidem tenere immunem. . . Acta et rassitata sunt hec Graynhani, in hospicio mei notarii infrascripti, presentibus nobilibus Johanne de Pratoconitali, domino de Toschia, Reymundo de Graynhamo. . . Johanne de Chambarando vitrario. . .

5

21 juin 1417.

Pro Johanne de Dors Tollifaut obligatio iiij^{sz} florenorum pro medietate vitrarie per eum vendite Johanni Robandi ⁽¹⁾.

Anno predicto, et die xxj junii, . . . Johannes Robandi. . . habitator Graynhani. . . confessus fuit. . . debere Johanni de Dors alias de Tollifaut. . . quatuor viginti florenos auri boni et fini valoris xxiiij^{or} solidorum monete nunc curribilis in loco presenti Graynhani. . . De quibus quatuor viginti florenis ipsius valoris preffatus Johannes Robandus dans dicto Johanni de Dors asseruit teneri occasione vitrarie per eosdem Johannem Robandi et Johannem de Dors comites et associatos constructe in prioratu de Sersonis; quosquidem iiij^{sz} florenos monete predictae preffatus Johannes Robandus dicto Johanni de Dors solvere convenit et promisit in pace et sine lite. . . , non obstante quod preffatus Johannes de Dors in instrumento venditionis dicte vitrarie, scripto per me notarium infrascriptum, confessus fuit. . . dictos iiij^{sz} florenos realiter habuisse. . . Acta. . . et me Bernardo Barasti (notario).

(1) Étude et reg. cit.

1^{er} juin 1440.

Transactio sive accordium inter religiosum virum dominum Ludovicum de Gaudiaco, priorem de Sauzeto, ex una parte, et nobilem Johannem Robandi, verrerium de Cersonis, prope locum Graynhani, ex alia parte⁽¹⁾.

In nomine Domini, amen. Anno a Nativitate ejusdem millesimo quatercentesimo quadragesimo, et die prima mensis junii, illustrissimo principe et domino Renato, Hierusalem et Sicilie rege, comitatuumque Provincie et Forealquerii comite, Dei gratia regnante, ac magnifico et potente viro Giraudo Adhemarii, domino loci et baronie Graynhani existente. Noverint universi. . . quod, cum questiones, querimonie, discordie et rancure verterentur et magis verti sperarentur agitari in futurum inter religiosum virum dominum de Gaudiaco, monachum monasterii et ordinis Cluniacensis, priorem prioratus loci de Sauzeto, Valentiniensis diocesis, ex una parte; et nobilem Johannem Robandi, verrerium verrerie de Sersonis prope locum Graynhani, et ipsius loci Graynhani habitatorem. parte ex altera; ex eo et pro eo et super eo videlicet quod dictus dominus prior de Sauzeto dicebat et asserbat quod domus ubi ipsa verreria est fundata est beneficium dependens immediate dicto suo prioratu ad ejus mensam, et vocatur prioratus in qua est dicta ibidem verreria contigua ecclesie beati Andree de Cersonis, de membro dicti sui prioratus, quod beneficium beati Andree, cum decimis, possessionibus, proprietatibus, nemoribus, devesiis, garenis, censibus, serviciis, et aliis redditibus, emolumentis et gaudiis ad beneficium beati Andree de Cersonis pertinentibus pro tunc et spectantibus, dudum ejus predecessor arrendaverat dicto nobili Johanni Robandi certo termino et sub certis pacionibus et convencionibus, ac precio anno quolibet inter ipsas partes pro tunc contrahentes, modo, forma et terminis sive solutionibus in dicto tali instrumento ipsius arrendamenti contentis, . . . eciam per ipsum dominum priorem, ut dicit, modo consimili sub pactis, actionibus, pactionibus contentis in precedenti primo instrumento arrendamenti habitis, factis, conventis, concordatis, ac precio apreciato inter ipsos dominum priorem et nobilem Johannem Robandi, dictum suum beneficium sibi et prioratu predicto Sauzeti adjunctum immediate dependens titulo precedenti arrendamenti tradidit predicto nobili Johanni Robandi; cujus quidem arrendamenti, sicut premititur, facto dictus nobilis Robandus predicto domino priori tenebatur et teneri dicebat pro arreyragiis in nonnullis et certis pecuniariis quantitibus et summis, et hoc pro arreyragiis terminis et solu-

⁽¹⁾ Étude de M^e Misson, reg. d'Hervée Liponartz.

tionibus dudum lapsis; quam summam sive quantitatem pecuniarem ex causa ipsius arrendamenti dictus nobilis Robandi juxta ipsius arrendamenti statuta, prefixis et aliis opportunis dilationibus et terminis hiis non obstantibus acceptatis ab eodem domino priore, eidem promiserat et convenerat, quod cedit in ipsius domini prioris grande dampnum et prejudicium non modicum tamen ut fertur. Quare, premissis consideratis et permixtissime hiis non obstantibus, premeditatus in semetipso quod dictus nobilis Robandi ipsam verreriam et omne edificium quod fecerat, mortuam dimisit penitus et ad ruinam devenit, sperans in futurum plus in ruina priorem devenire, nullam ut dicit per dictum Robandi faciens mencionem de ipsis arreyragiis in preteritum sibi debitis. . . . premeditans ampliora augmentare et ne prava peioribus sibi ipsi Robandi acumulet, ob quod idem dictus prior dubitanter perpensatus sibi ipsi obviam occurrere adeo ne dampnum maximum esse queretur, volens, ut dicit, plus exequutores in bonis ipsius Robandi quibuscumque incipere quam in animam et corpus ejus, maxime per curiam temporalem loci Montilii Adhemarii sive aliam quancumque curiam temporalem priusquam per spiritualem sive spirituales. Et ideo instrumenti sui arrendamenti, viribus quamplurimarum curiarum roborati, pre ceteris elegit curiam domini nostri pape temporalem ipsius Montilii Adhemarii, a qua emanavit litteras compulsorias contra ipsum Robandi sive ejus bona quecumque, directas curialibus presentis loci Graynhani. Dicto nobili Robandi in contrarium asserente et dicente quod ipse dominus prior per prius inceperat suam executionem per arrestum factum mandato domini baylivi baronie et loci Graynhani, et ad dicti domini prioris instigationem et requestam in marsonamento et tegulis cuperti furni predictae verrerie de Cersonis, et quod ubi ceptum erat judicium ibidem finem accipere debebat. . . .

Tandem dicte partes, post multas et varias altercationes actas ac multa debata. . . querimonias et rancuras. . . volentes et cupientes anfractii litigium evictare, de predictis questionibus. . . discordiis et rancuris. . . ad pacem et concordiam devenire. . . transhigerunt. . . et convenerunt et in pactum expressum sollempni stipulatione vallatum et juramento infrascripto firmatum et roboratum deduxerunt, tractantibus. . . nonnullis. . . amicis. . . nobili et potenti viro Guilhermo de Vaesco domino de Speluchia, in modum qui sequitur infrascriptum: Et primo transhigerunt. . . quod dictus nobilis J. Robandi. . . teneatur. . . ratione et ex causa arreyragiorum arrendamenti predicti beneficii cum tota domo et pertinenciis suis ac aliis suis nemoribus, devesiis, possessionibus, decimis, censibus, serviitiis. . . quibuscumque ad ecclesiam predictam beati Andree. . . spectantibus, . . . dicto domino priori et suis quibuscumque in dicto suo prioratu successoribus, videlicet in decem et novem florenos cum dyndidio monete et cugni domini nostri regis Renati Hierusalem et Sicilie aut domini nostri pape, nunc currentibus in presentibus baronia et loco Graynhani et in civi-

tate Avenionensi, valoris quemlibet pro viginti quatuor solidis; et econtra . . . sub modis . . . et pactionibus sequentibus . . . idem ipse Robandus debeat et teneatur dare,olvere et realiter satisfacere in pace . . . hinc ad instans proxime festum Nativitatis Domini, nisi alias interim vellent anticipare terminum, non addendo nec diminuendo precium ad causam hujusmodi arrendamenti. Item . . . quod, in casum in quo dictus nobilis J. Robandi dicta die festi Nativitatis . . . predicto domino priori qui pro nunc est aut pro tempore futuro fuerit in predicto prioratu Sauzeti, predictos decem et novem florenos auri monete predictae non solverit aut suo legitimo procuratori . . . in totum sive in parte, voluit et concessit idem dominus prior, de gracia speciali faciendo dicto nobili Robandi, et terminum superius prefixum suspendit hinc ad instans pro tunc et sequens aliud proximum festum Nativitatis Domini anno revoluto continuo et completo computando, de sibi et suis in predicto prioratu successoribus solvendo pagando . . . predictos decem et novem florenos . . . una cum summis pecuniariis quas idem nobilis Robandi ad causam dicti arrendamenti poterit teneri ipsi domino priori, termino prefixo in ipso instrumento hujusmodi arrendamenti ac juxta et secundum quantitatem et ratam temporum a die date instrumenti dicti arrendamenti usque ad ipsum festum Nativitatis Domini . . . computando; si vero dictus nobilis . . . Robandus ab hoc defecerit . . . concessit idem ipse Robandus quod preffatus dominus prior . . . sua propria auctoritate et absque cujuscumque domini baylivi . . . judicis et prectoris . . . possit et valeat tectus celsi, sive cupertum totum cum tegulis et edificio ac marsonamenti cuperti desuper furno recipere, capere, alienare, transferre . . . vendere et ad suas . . . omnimodas voluntates facere, et quod hujusmodi arrendamentum . . . sit cassum, irritum et annullatum . . . Item transhigerunt . . . partes predictae . . . quod, eo casu contingente in quo dictus nobilis Robandus termino superius prefixo . . . solverit . . . domino priori predictos decem et novem florenos . . . idem ipse Robandi complementum sui . . . arrendamenti duraturi, possit et valeat tenere et omnia et singula in dicto instrumento hujusmodi arrendamenti perpetui roboris obtineant firmitatem . . . de ipso arrendamento gaudere, fructu pacifice . . . et nichilominus quod, lapso termino ipsius arrendamenti et in hujusmodi instrumento prefixo . . ., cuicumque arrendamentum hujusmodi modo et forma predictis et in instrumento suo ipsius arrendamenti contentis per dictum dominum priorem, seu alias aut alio modo prout reperire poterit, pro tali vel simili precio sive majori et in predicto instrumento dicti arrendamenti contento contingat dare, quod idem Robandi pre ceteris aliis incantatoribus et dare volentibus in eodem possit et valeat retinere
..... De quibus omnibus etc.

21 avril 1516.

Requesta cum declaratione et quietancia bonorum paternorum pro nobili Raymundo Ferre concessa per nobilem Ysnardum Ferre ejus Fratrem ⁽¹⁾.

Anno Nativitatis Domini millesimo quingentesimo decimo sexto et die vicesima prima mensis aprilis, domino Francisco etc., apud locum vitrarie Montisluceti mandamenti Regalisville, Tricastinensis diocesis, et camera turris ejusdem vitrarie appellata *la chambre de la crote*, in mei notarii etc... comparuit nobilis Raymundus Ferre, filius et heres testamentarius nobilis Johannis Ferre condam sui patris, dicens et verbaliter exponens, in presentia nobilis Ysnardi Ferre sui fratris ibidem presentialiter existentis, qualiter dictus nobilis Johannes Ferre, eorum pater, suum condidit testamentum, sumptum per dominum Johannem Piss., notarium publicum ville Montilii Adhemari, sub anno Domini m^o v^o decimo et die quarta mensis julii; quod quidem testamentum in suis manibus tenebat. In quo quidem testamento dicto Ysnardo, jure legali seu alias prout in eodem continetur, dedit et reliquit summam videlicet centum viginti quinque florenorum monete currentis; et inde heredem suum in omnibus aliis bonis suis instituit ipsum nobilem Raymundum Ferre exponentem; et ex post codicillando mutans suam voluntatem... dictum legatum dictorum centum viginti quinque florenorum redduxit ad summam videlicet (*blanc à l'original*) florenorum, prout de dicto codicillo constat instrumento publico sumpto... per... magistrum Petrum Monerii notarium Deifecit, sub anno et die in eodem contentis; que quidem instrumenta, tam testamentum quam codicillum, ex pleniori informatione ipsius nobilis Ysnardi exhibuit, et per me notarium legi peccit; qua quidem lectura per me dictum notarium coram dicto nobili Ysnardo facta, ipse nobilis Raymundus Ferre requisivit dictum Ysnardum quatinus suum animum declarare vellet an vellet se contentare de legato predicto aut vellet exligere legitimam bonorum paternorum; qui quidem nobilis Ysnardus Ferre, auditis et intellectis tenoribus dicti testamenti et codicilli, considerato quod bona et hereditas dicti condam sui patris multis oneribus onerata est et chargiata negociis quamplurimis, et considerans quod in dictis cxxv florenis sibi ut preest legatis, est bene jus suum, pars et porcio dictorum bonorum et hereditatis paterne; igitur gratis et sponte, ac sine dolo, ut dicebat, animum suum declaravit et declarat se velle acceptare legatum predictum sibi ut supra per dictum ejus patrem factum de dictis florenis, prout ex nunc

(1). Étude cit., reg. coté *Abba*, fol. xvj v^o-xvij.

acceptavit et acceptat. Cetera autem bona et jura que ipse nobilis Ys-
nardus Ferre in et super bonis et hereditate paterna habet habereque potest
et debet, sive jure nature, frayrechie, succession(is), vel alias quocumque
modo, habet, habuit seu visus est habere, et que sibi competunt compete-
reque possunt. . . , quietavit, cessit, remisit ac penitus desanparavit. . .
dicto nobili Raymundo Ferre ejus fratri presenti etc., legato tamen predicto
sibi salvo, nichil alterius juris etc. . . ; et ita juravit etc.; pro quibus etc.,
obligavit etc. . . se et omnia bona sua in curiis Regalisville, Greynhani et
ejus baronie, camere regie Rationum Aquensi etc. . . . Actum ubi supra,
testibus presentibus Ymberto de Olla, Andrea Brissi Castrinovi Dalmaceni,
Antonio Alerii, Vincentio Lombardi Greynhani, et me

Anth. Chasalis, not.

8

21 avril 1516.

Testamentum nobilis Ysuardi Ferre, vitrarie Montisluceti⁽¹⁾.

Anno Domini millessimo quingentesimo decimo sexto, et die xxj^a mensis
aprilis, domino Francisco etc. . . , in mei notarii etc. . . existens et person-
aliter constitutus nobilis Ysuardus Ferre, qui sanus mente, intellectu et
corpore, per Dei gratiam etc., sed actendens ire ultra montes ad regium
servicium, considerans quod quocumque ingredimur sequitur mors cor-
poris umbram, igitur suum condidit ultimum testamentum et voluntatem
suam ultimam nuncupativam in hunc qui sequitur modum et formam
infrascriptam : In primis, facto per eum signo venerabili sancte crucis
dicendo *In nomine Patris etc.*, cum anima fuerit etc. . . , eandem recom-
mendavit Altissimo etc. . . , corpori vero suo sepulturam elegit, si ipsum
contingat mori ultra montes, in propinquiore ecclesia sive conventu Fra-
trum Minorum, et, si ipsum contingat decedere citra montes, elegit se-
pulturam in ecclesia sive conventu Fratrum Minorum Montilii Adhemarii,
in qua quidem sepultura voluit. . . quod convocentur. . . viginti domini
presbiteri, qui missas etc., et dari cuilibet ipsorum duos solidos turonen-
sium. . . Item legavit in novena post suum obitum etiam fieri unum aliud
cantare, in quo etiam intersint alii viginti domini presbiteri, qui mis-
sas etc. . . , et dari cuilibet ipsorum duos grossos absque prandio semel
tantum. Item, legavit et dedit operi ecclesie Sancti Baudilli combe de Ci-
tellis tres florenos semel tantum. Item, dedit et legavit nobili Romane
Chaberte ejus consobrine, uxori Maroni Mercheyrii Pogeti Vallis, pro
agrecabilibus serviciis sibi per eandem retroactis temporibus impensis,

(1) Étud. cit., reg. cit., fol. xviii-xx.

videlicet quinque florenos monete currentis semel tantum solvendo per heredem suum universalem infrascriptum. Item, . . . legavit Ludovice Corte ejus cognate, uxori nobilis Raymundi Ferre, etiam in recompensationem servitorum sibi retroactis temporibus impensorum, videlicet duo scuta auri semel tantum solvenda per heredem suum universalem infrascriptum. Item plus . . . legavit honeste filie Catherine Mercheyere, filie Maroni Mercheyerii Pogeti Vallis, duos florenos, propter servicia sibi per eandem impensa, solvendo ut supra per heredem suum universalem. Item . . . legavit jure institutionis hereditarie nobili Ludovice Ferre ejus sorori naturali et legitime, videlicet unum scutum auri semel tantum solvendum per quem supra, in quo etc. . . et cum quo ipsam contentari voluit etc. . . Item . . . legavit jure institutionis hereditarie nobilibus Gaudio et Filizie, filiis naturalibus et legitimis nobilis Raymundi Ferre, videlicet medietatem omnium bonorum suorum paternorum quorumcumque ubicumque etc. . . sive consistant etc. . . , in qua quidem medietate etc. . . Item . . . legavit venerabilibus viris domino Gaudio Ferre, corario venerabilis ecclesie cathedralis Vivariensis, et fratri Ponso Ferre, ordinis Predicatorum, ejus fratribus naturalibus et legitimis, videlicet cuilibet ipsorum sex grossos monete currentis, et hoc pro omni jure etc. . . , in quibus etc. . . et cum quibus etc. . . , ita quod nichil aliud etc. . . Et quia hereditaria institutio etc. . . In omnibus autem aliis bonis paternis, matris ac aliis quibuscumque juribusque et actionibus heredem suum universalem fecit et instituit ac ore suo proprio nominavit nobilem Raymundum Ferre ejus fratrem, per quem quidem etc. . . Executorem vero sui testamenti ultimi nuncupativi fecit et instituit dictum dominum Gaudium Ferre ejus fratrem, cui dedit potestatem etc. . . . Acta fuerunt hec in victraria Montisluceti, videlicet in camera crote, testibus presentibus Imberto de Olla, Andrea Bricii Castrinovi Dalm(ac.), Anthonio Alerii, Thomacio Scribentis, Johanne Scarini operariis diete victrarie, Vincencio Lombardi fustario Greynhani, ad premissa vocatis et rogatis, et me

Anthonio Chasalis notario.

9

13 décembre 1532.

Emptio Johannis Giraudi Sancti Baudilli⁽¹⁾.

In nomine Domini, Amen. Noverint . . . quod anno Nativitatis Domini millesimo quingentesimo tricesimo secundo, et die decima tertia mensis decembris, christianissimo principe et domino nostro domino Francisco, Dei

(1) Étude cit., reg. coté *Vivere*, fol. cccv et vj.

gracia Francorum rege, comitatuumque Provincie et Forcalquerii terrarumque illis adjacentium comite, feliciter regnante, ac magifico et potenti viro domino Ludovico Adhemarii de Montillio domino et barone baroniarum Graynhani, de Alpibus, de Marsana et de Garda, existente, in presencia mei notarii et testium infrascriptorum existens . . . nobilis Raymondus de Ferris, vitrarius vitrarie mandamenti Regallisville, Tricastrinensis diocesis. . . tam nomine suo proprio quam pro et nomine venerabilium virorum dominorum Glaudii et Ponsoni Ferre ac nobilis Ysuardi Ferre, suorum fratrum absentium, per quos promisit ratificari facere totiens quociens fuerit requisitus, . . . vendidit . . . Johanni Giraudi Sancti Baudillii mandamenti Regallisville . . . videlicet quandam terram sitam in mandamento Regallisville, loco dicto *au travers de Saint Bauselly*, capacitarum quatuor sestariatatis. . . . , precio et nomine precii septem florenorum monete currentis. . . singulo floreno pro duodecim solidis turonensibus computato; plus, vendidit . . . quoddam pratium situm in mandamento Regallisville, in loco dicto *a la combe dou Fangas*, capacitatis xxij sestariarum. . . , confrontans ab oriente cum hermis dicti venditoris, ab occidente cum prato dicti emptoris, a bisia cum heremis, a vento cum terra domini de Noucase, . . . , precio triginta florenorum monete predictae . . . ; quod quidem precium dictae terre et prati idem venditor . . . recepisse confessus est. . . . Acta et publice recitata fuere premissa omnia Graynhani, in domo nobilis Giraudi Aulanherii. . .

LA VIE DE SAINT MARTIAL

SUR TAPISSERIE.

Communication de M. Alfred Leroux, correspondant du Comité,
à Limoges.

M. Cyprien Pérathon, l'historien d'Aubusson, a connu l'existence de ce document⁽¹⁾. Quelques recherches nous ont permis de le retrouver dans le fonds Saint-Martial des Archives départementales de la Haute-Vienne (n° prov. 4507). Bien qu'il ne dise pas que les frères Augeraing vussent d'Aubusson, ce document n'en reste pas moins précieux par sa date pour l'histoire de la tapisserie dans notre région puisque, antérieurement à 1520, on ne connaît que de rares mentions de cette industrie. M. F. Boyer en a cependant recueilli une de 1473 dans *l'Inventaire des archives communales de Riom* (HH. 1)⁽²⁾.

Mandement royal ordonnant l'exécution d'un marché passé entre les frères André et Jean Augeraing, d'une part, les religieux de Saint-Martial de Limoges, d'autre part, pour la fabrication de six pièces de tapisserie représentant l'histoire de saint Martial. — 9 septembre 1502.

Loys, par la grace de Dieu roy de France, au senechal de Limosin ou son lieutenant, salut.

De la partie de noz bien amez les scindic, religieux, abbé et couvent du monastère Monsieur s[ainct Martial de] l'ordre saint Benoist en la ville de Limoges, contenant que, puis aucun temps en ça, lesdictz exposans voulans en l'onneur et reverance dudict saint Marcial aorner leur dicte eglise, se deliberèrent [de faire pourtraire] la vie dudict saint en forme de tapisserie. Et pour vouloir acomplir leur diete deliberacion, dès le xv^{me} jour du

⁽¹⁾ Voir son *Essai de catalogue descriptif des anciennes tapisseries d'Aubusson et de Felletin* dans le *Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, t. XLII, p. 392. — M. Pérathon a lu *Augereaux* au lieu d'*Augeraing*. C'est d'ailleurs sans preuve qu'il fait venir les deux frères d'Aubusson.

⁽²⁾ Cf. les *Annales du Midi*, 1895, p. 216, où M. Antoine Thomas a publié intégralement l'acte signalé par M. Boyer.

moys d'avril l'an mil m^c m^{xx} dix neuf, lesdictz exposans assavant [que.] André Augeraing⁽¹⁾, tapicier,⁽²⁾ estoit homme expert pour faire et pourtraire la vie dudict glorieux apoustre saint Marcial en tapi[sserie], l'envoyèrent querir pour se rendre en ladicte ville de Limoges, pour et afin de foriser et marchander avecques lui sur la faction de ladicte tapisserie que lesdictz exposans entendoient faire touchant ladicte vie dudict glorieux apoustre saint Marcial. Lequel André Augeraing se transporta par devers lesdictz exposans audiet Limoges, et tant pour luy que pour Jehan Augeraing son frère, promist et print la charge de faire ausdictz exposans six pièces de tapicerie, esquelles seroit figurée la vie dudict saint Marcial selon les patrons que l'on luy bailleroit, de bonne layne d'estain peigné et retours, de bonnes, fines et riches couleurs, selon que l'histoire et la matière le requeroit, et le tout si bien faire selon une pièce de tapisserie que leur fust par ledict André Augeraing exhibée et demonstrée, contenant la figuracion et histoire du rédempteur Jhesus Crist quant il jeuna au desert et que les anges lui administroient ce qui lui estoit necessaire. Et ce pour le pris et somme de quatre livres, monnoie courant, pour une chacune aulne quarrée de ladicte tapisserie. Aussi promist ledict André Augeraing, tapissier, tant pour luy que pour son dict frère, auquel promist faire ratiffier les choses susdictes, faire, accomplir et parachever dedans deux ans prouchain venans lesdictes six pièces de tapisserie et icelles bailler ausdictz exposans toutes faictes. Et à ce faire et accomplir et de non jamais venir au contraire ledict André Augeraing se obligea et soubzmit luy et ses biens en bonne et vallable forme par devant notaire et tesmoings, soubz le seel royal dudict Limoges, cohercion et compulsion d'icelluy.

En ensuyvant lesquelles promesses, entreprises, obligacions et submissions faictes par ledict André, ledict Jehan Augeraing, frère dudict André, assavant d'icelles faictes tant au nom de luy que de son dict frère, se transporta audiet Limoges pardevers lesdictz exposans et eust pour aggreable les marché et forisation faictes par lesdictz exposans avecques ledict André son dict frère, tant pour luy que en son nom. Et en approuvant, louant et ratiffiant ledict contract sur ce fait, le cinquième jour du moys de juillet l'an mil cinq cens et ung, pour la faction de ladicte tapisserie, recognust et confessa avoir eu et recu réaument et de fait certainue somme d'argent pour l'avance de ce qu'il devoit faire. Et en oultre promist ledict Jehan Augeraing, pour et afin que l'ouvrage de ladicte tapisserie fust plus promptement parachevé, v[enir] en ladicte ville de Limoges et en la maison de la pietancerie dudict monastère, pour illec besongner et parachever ledict ouvrage et avec⁽³⁾ certains autres pactes [convenus] entre lesdictes

(1) Partout ailleurs qu'ici, le texte porte *Augeraing*.

(2) Les huit ou dix mots qui suivaient ont été soigneusement grattés. Sur le grattage opéré on a passé quelques traits de même encre que le reste de la pièce.

(3) C'est-à-dire *en même temps*.

parties; et entre autres ledict Jehan promist faire et parachever deux pièces de tapisserie selon les patrons que l'on luy bailleroit dedans le premier jour [du] moys de mars pour lors prouchain venant. Et aussi là et au cas que ledict André Augeraing son frère, tant que lui touchoit et pour sa part, ne pourroit parachever [lesdictes] pièces de tapisserie selon l'obligacion dont dessus est faicte mention, et par la forme et manière des lettres sur ce passées, au cas susdict ledict [Jehan] Augeraing son frère pour le tout se promist faire et parachever lesdictz six pièces de tapisserie, selon la forme et teneur des patrons que l'on lui bailleroit et par la forme que dessus est dit. Et à ce faire, remplir et observer de point en point obligea soy et ses biens meubles et immeubles presens et adv[enir], tant et si avant que l'on pourroit faire en tel cas, avecques les renonciacions et seremens à ce nécessaires, et ce par devant notère et tesmoings à la cohercion et [compulsion] dudict seel estably esdictz contraulx dudict Limoges, et expressement compellé par arrest, detencion et emprisonnement de sa propre personne en prison close jusques à [ce qu'il] eust obéy. Et pour ce faire et acomplir s'est ledict Jehan Augeraing transporté en ladite ville de Limoges; auquel Augeraing lesdictz exposans ont baillé et fourny ce qu'ils devoient bailler et fournir en ensuivant les pactes déclarés esdictes lettres; aussi luy ont baillé grant somme d'argent pour et afin qu'il fust plus enclin à besongner ladite matière.

Mais ledict Augeraing en venant contre sesdictes promesses, obligations et renonciacions, (ledict argent par lui receu), occultement et de nuy avec les ouvriers qu'il [avoit amenés] avec luy, comme ung larron et un homme procédant de malle foy, s'en est fuy et a emporté tous les ouvrages et matières qu'il avoit entre ses mains, et ce sans les vouloir s[oumettre au] consentement desdictz exposans; au moien de quoy l'opération desjà commencée se a demouré et demeure illusoire et imparfaicte, au grant detrimant, dommage et préjudice desdictz exposans, requérans sur ce notre provision.

Pourquoy nous, ce considéré, vous mandons et, pour ce que lesdictz entreprises et marches ont esté faictes et passées audict lieu de [Limoges] et ce soubz les cohercion et compulsion dudict seel royal estably audict Limoges, commettons par ces presentes que si, appellz ceulx que pour ce seront à appeller, il vous app[arait desdictes] entreprises, marches, submissions et obligations faictes entre iceulx exposans et lesdictz Augeraings, que en ensuyvant icelles ledict Jehan Augeraing se soit transporté audict Limoges et [auroit avec] ouvriers besongné en aucune pièce de ladite tapisserie et que depuis, après certaines sommes de deniers par lui receues desdictz exposans, sans parachever ledict ouvrage et sans les vouloir s[oumettre ou] consentement desdictz exposans, il s'en soit avec ses ouvriers fuy et absenté du pais, et que lesdictz exposans de leur part aient gardé et entretenu les pactes et convencions contenus esdictes lettres

obligatoires, et des autres choses dessusdict ou de tant que souffire doye, en ce cas faites ou faites faire exprès commandement de par nous, sur grandes peines à vous à appliquer, ausdictz Augeraings frères et chacun d'eulx, qu'ilz aient à faire et parachever ledict ouvraige de tappisserie ainsi par eulx entrepris à faire, en les contraignant à ce faire et souffrir ensemble leurs pleiges et cautions par toutes voyes et moiens deues et raisonnables, et tout ainsi et par la forme et manière que les y trouverez estre obligez; et surtout aux parties oyes faictes raison et justice, car ainsi nous plaist-il estre fait, nonobstant quelzconques lettres à ce contraires.

Donné à Lyon le ix^{me} jour de septembre l'an de grace mil cinq cens et deux, et de notre regne le cinquiesme.

Par le roy, à la relacion du conseil.

P. MAILLART.

CHRONIQUE

D'ÉPIGRAPHIE AFRICAINE,

PAR M. R. CAGNAT,
Membre du Comité.

Les brigades topographiques d'Algérie et de Tunisie ont fait dans le courant de l'année 1895 quelques découvertes épigraphiques.

1° TUNISIE.

Bir-el-Kahia. — Près du Bir-el-Kahia, dit M. le lieutenant Guéneau, au bord de la route de Kerker à la Smala, on remarque plusieurs colonnes en marbre et une base de colonne sur laquelle on lit encore les mots :

LIMEN SVMP T

2° ALGÉRIE.

Aïn-el-Adjaiz. — Dans les ruines d'une petite chapelle. Cipse en forme d'autel; photographie de M. le lieutenant Bonne.

D M S
A C i L I Æ
A A II
C O I Δ V S
C O N I V G I
R A R I S
S I M A E
H · S · E

Aïn-Melouk. — Photographie de M. le lieutenant Grasset.

Banquet funèbre.

D M S
SEX ARRI
VS CLARVS
V A XLV

Près d'Aïn-Melouk, vers l'Est. Photographie de M. le lieutenant Grasset. Grandes lettres grêles peu distinctes.

MARNITA
▨ VBVRBVR
COLONTV

L'inscription semble complète. Elle doit être rapprochée d'une épitaphe déjà connue, trouvée dans la même région ⁽¹⁾, où on lit : *M. Aur. Honoratiano, Concessi filio Suburburi col. dec. col. Tutcensium*, ce que M. Mommsen interprète ainsi : *Col(onus) dec(urio) col(onorum) Tutcensium*. Ici on expliquera, par analogie : *Mar(cia?) Avita? [S]uburbur colon(a) Tu(tcensis)*, si tant est que le mot *Tutcensis* soit correctement reproduit au *Corpus*, ce qui est loin d'être certain ⁽²⁾. Malheureusement cette nouvelle inscription ne tranche pas la difficulté.

Près d'Aïn-Melouk, à l'Est. Photographie de M. le lieutenant Grasset.

D M
Q SITTIVS
Q VETVS
V · A · L
H · S · E

⁽¹⁾ *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 8270.

⁽²⁾ Cf. le commentaire de M. Mommsen : *Aperte corruptum est*, dit-il.

A l'ouest d'Aïn-Melouk. Cippe brisé par le bas; caractères grossiers. Photographie de M. le lieutenant Grasset.

E M AV	E I M A
S AV X	V S A
V	
ANAN	

(A)e[l(ia)? *Mausa ux(or)* [p(ia)?] v(ixit) an(nis)... (A)el(ia) *Mausa*.

M. le capitaine Le Breton a rapporté de l'Henchir-bou-Aftan, déjà plusieurs fois exploré, un certain nombre de copies d'inscriptions. Quelques-unes sont, je crois, inédites :

Henchir-bou-Aftan.

Croissant.

D M S
 A R E L L I A
 C A S T A · F V S
 C I · F · I V L I A N
 D E R C I V X O R P I A
 V A X X X I I I H S E

Henchir-bou-Aftan. — Pierre brisée en bas. Copie et estampage de M. le capitaine Le Breton.

C O R N E	M L I C I
L I A H O	N I V S L V
N O R A T	c A N V S
A L V C A N i	V E T E R N
V X O R	L E G · I I
V A	A D I V T r
	I C I s

Henchir-bou-Aftan. — Pierre brisée à gauche. Copie de M. le capitaine Le Breton.

Croissant.

V · F I V L I A
 M M O N
 N I C A V A
 L X

Henchir-bou-Aftan. — Pierre légèrement brisée à droite. Copie de M. le capitaine Le Breton.

Rosace.

D M S
I V L I A E M I V S
S P E I C O N I V X C R O
L V C I M E D I
R I S · S I V I R P
M A E P I V A L X X
A E V A X L H S E

Inscription qui contient deux épitaphes mélangées. La femme se nommait Julia Spes.

Henchir-bou-Aftan. — Pierre brisée en bas. Copie de M. le capitaine Le Breton.

Guirlande.

L V B R I A · V R B
A N A V I C T O R I S
V X O R

Henchir-bou-Aftan. — Copie de M. le capitaine Le Breton.

D M S
mARCELLA
TALIS
uxOR
u . A L V
h S E

Henchir-bou-Aftan. — Pierre brisée en haut. Copie de M. le capitaine Le Breton.

R O M A N V S
M A R T I A L I S F
P V A X V
H S E

Henchir-bou-Aftan. — Nouvelle copie de l'inscription 16910 du *Corpus*, qui apporte d'utiles corrections.

VICTOR II C A D I A N V S · E · Q · R · F · L
 PATRIS · E E · Q Q · R R ET I V L I A E C E L
 VIRI M I L I T A R I S N E P O T I D O M I T I V I C T O R
 F E L I C E · V I C T O R I A N O · N E

*Victor . . . anus e(ques) r(omanus) f(ilius) L . . . patris eq(uitum) r(omanorum)
 et Juliae Cel[sinae filiae . . .] viri militaris, nepoti (= nepos) Domiti [V]ic-
 tor(is) . . . [una cum . . .] Felice Victor[ia]no ne[pote] . . .*

Henchir-bou-Aftan. — Copie de M. le capitaine Le Breton.

Rosace.		Rosace.	
D	M	S	
B I R I C	C	S A L L V S	
Q V I N T I L	T	I V S · F O R	
L I · F · V · A	T	V N A T V S · V	
L X I	A	L X X X I	
H S E			
C S A L L V S T I			
V S · F E L I X			Cadre vide.
P · V · A · X X X V			
H · S · E			

Henchir-bou-Aftan. — Pierre brisée à droite. Copie de M. le capitaine Le Breton.

Rosace.		
D	M	s
R V F V S		
B A R I G		
B A L I S		
F I L I V S		

Henchir-bou-Aftan. — Copie de M. le capitaine Le Breton.

Rosace. Rosace.

D M S

Cadre vide.	<hr style="border: none; border-top: 1px solid black; margin-bottom: 5px;"/> I I C L A V D I V S F E L I X V A L X H S E
-------------	--

Ligne 1 : [Ti(berius)] *Claudius*.

Bou-Malek. — Photographie de M. le lieutenant Grasset.

D Croissant M
 M E M O R I A
 C O R N E L I E
 M O N I C E V
 A L X X V I H S E

Bou-Malek. — Photographie de M. le lieutenant Grasset.

D Croissant M
 H O N O R
 A T V S N A
 T I A N S V I X I L X

Bou-Malek. — Photographie de M. le lieutenant Grasset.

D Croissant M
 M E M O R I A E
 Q V I N T A E
 I V L I A E ☉
 V A L X X
 H ☉ S ☉ E

Henchir-el-Hammam. — Outre les inscriptions qui portent au *Corpus* les numéros 17058, 17060, 17061, 17070, 17072,

17089, 17101, 17111, 17114, 17124, M. Le Breton a copié l'épithaphe suivante :

Rosaces.

Rosaces.

Personnage.

D M S	D M S
I V L I V S	I V L I A
V I C E L	V R B A
V I X I T	N A V I
A N N I S	X I T A N
L X X X X V	N I S L X X X V

Kef-Chouaga. — Copie de M. le lieutenant Louis.

d M
C A I V S A V
R E L L I V S V I X
I T A N N I S
L X I X

Kef-Tazerout. — Dans un cadre taillé sur la surface du rocher, à une grande hauteur. Photographie de M. le lieutenant Grasset.

C A E L E S T I A V G S A C R
P R O S A L V T E C A E S I
A N T O N I N I P I I A N T O N I V S
P H I L E M O ~~XXXXXXXXXXXX~~ I A
T E M P L I D E S V O F E C I T
I D E M Q
ded

Kelaa-Ain-Soltan. — Au sud d'Henchir-el-Hammam, sur un linteau de porte. Estampage et photographie de M. le capitaine Le Breton.

Phallus.

Phallus.

I N V I D E V I V E V I D E

Kelaa-Ain-Soltan. — Pierre brisée en haut. Copie et photographie de M. le capitaine Le Breton.

S V R
V I X i
T A N
L X V

Dans la même ruine a été trouvée une inscription libyque.

Khamissa. — Copie de M. le capitaine Le Breton.

Croissant.
D M S
Q ANC
H A R I
V S N
V M I D
I C V S
P V A
L X
H S E

Khamissa. — Copie de M. le capitaine Le Breton.

Croissant.
D M S
A P R O
N I A N
O V E I
L A P
V A
X L V
H S E

Khamissa. — Pierre brisée en bas et à gauche. Copie de M. le capitaine Le Breton.

Guirlande.

D	M	S
L AVILLIVS	VIBIA · L ·	
CELER	F · Q V E T A	
PR	L·AVILLI CELERIS	
	VXOR PIA VIX	
	AN LXV H S E	
	O T B Q T T L S	

Khamissa. — Copie de M. le capitaine Le Breton.

Croissant.

D	M	S
C AVILLIVS		
MVSVLAMVS		
L·AVILLI CELE		
RIS·FIL·PIVS·VIX		
A N N H S E		
O T B Q T T L S		

Khamissa. — Copie de M. le capitaine Le Breton.

Croissant.

D	M	S
A V I L L I A		
L V C V S T I		
N A L A V I L L I		
C E L E R I S F		
P V A N X X X		
H S E		

Khamissa. — Copie de M. le capitaine Le Breton.

Rosace.

Rosace.

D	M	S
I A M A S	G E R M A	
C A I N V	N A C R E S	
M I D I C I	C E N T I S	
F · P · V · A	F · P · V · A	

Khamissa. — Pierre brisée à droite. Copie de M. le capitaine Le Breton.

Personnage.

DIIS MANIB SA^e
 PVSINNIOL^o
 IUVENAI^{is fil.}
 PIAVAN
 H S^e

Khamissa. — Pierre brisée à droite. Copie de M. le capitaine Le Breton.

Croissant.

D M^s
 L VETI^{d i}
 VS IV
 IALI^{v. a}
 XX

Le nom du personnage est peut-être *Juvenalis*.





Khamissa. — Pierre brisée en haut. Copie de M. le capitaine Le Breton.

I	Λ	N	Λ
I	A	T	E
P	R	I	M
V	L	X	X

Kherbet-mta-Djebbana. — A côté de Bordj-Mamra, vers l'est. Inscription incomplète par le bas. Estampage de M. le capitaine Levasseur.

D M S^o
 FLAVIA SEVE
 X

Kherbet-el-Ma-el-Abiod. — A mi-distance entre Aziz-ben-Tellis et Bordj-Mamra. Estampage de M. le capitaine Levasseur. Lettres de o m. o35.

IN HOC LOCO SVNT MEMO
 RIE SANC·MARTIRVM 
 LAVRENTI·IPPOLITI·
 EVFIMIE  MINNE
 ET DE CRVCE DÑI
 DEPOSITE DIE III NO
 NAS FEBRARIAS λ ANP
 CCCC XXXV

In hoc loco sunt memori(a)e sanc(torum) martirum Laurenti, Ippoliti, Eufimi(a)e, Minni(a)e et de cruce d(omi)ni deposit(a)e die III nous febr(u)arias an(no) p(rovinciae) CCCCLXXXV.

Date de l'inscription : 474 de l'ère chrétienne.

Les deux premiers saints mentionnés dans ce texte sont célèbres⁽¹⁾; le nom de saint Laurent est même cité sur des inscriptions africaines déjà connues⁽²⁾. Leur culte a été rapproché ici, comme dans les légendaires, à cause de la proximité de leur sanctuaire à Rome, sur la voie Tiburtine.

Sainte Euphémie est la sainte de Chalcédoine.

Quant à saint ou sainte Minna, le nom se trouvant employé au masculin et au féminin, je n'en ai rencontré la mention nulle part.

C'est la seconde mention que nous rencontrons en Afrique de reliques de la vraie croix⁽³⁾.

L'intérêt qu'offre ce document pour l'histoire religieuse de l'Afrique n'est pas le seul qu'il présente : il permet aussi de rectifier le tracé de la frontière de Numidie vers l'ouest. On admettait

⁽¹⁾ Pour saint Laurent et son culte dans tout l'Occident, cf. Cavedoni, *Opusc. relig. di Modena*, VI, p. 335; pour saint Hippolyte, Neumann, *Der röm. Staat und die allgemeine Kirche*, I, p. 321 et suiv.; Duchesne, *Liber pontificalis*, p. 145.

⁽²⁾ *Corp. inscr. lat.*, I, VIII, n° 8630, 8632.

⁽³⁾ Dans une inscription de Tixter, aujourd'hui au musée du Louvre, on lit : *De ligno crucis.* (R. Cagnat, *Ann. épigr.*, 1890, n° 114.)

jusqu'ici que cette frontière, après avoir suivi l'Oued-Endja, passait entre *Cuicul* et *Mous* et descendait en ligne droite jusqu'au Chott-Beida (entre *Perdices* et *Nova Sparsa*)⁽¹⁾. Nous voyons maintenant que la région voisine d'Aziz-ben-Tellis et de Bordj-Mamra était comprise dans la Mauritanie puisqu'on s'y servait, pour la supputation des années, de l'ère mauritanienne.

Ksar-el-Friki. — Copie de M. le capitaine Le Breton.

Croissant.

D M S
ONESIMVS IIR
P V A LV

Ksar-el-Friki. — Pierre brisée en bas. Copie de M. le capitaine Le Breton.

D M S
C POSTVM
IVS RVFI
NVS HON
ORATIAN
VS P V A

Ksar-el-Friki. — Pierre brisée en bas. Copie de M. le capitaine Le Breton.

Croissant.	Croissant.
D M S	D M S
VICTOR	FAVST
V██████████	INA PIA
██████████CTOR	VIXIT

Ksar-Sbehi. — Copie de M. le capitaine Le Breton.

D M S L LI██████████
VS · DATVS
P V Λ XXX
H S E

⁽¹⁾ Cat, *Mauritanie Césarienne*, p. 3.

Ksar-Sbehi. — Copie de M. le capitaine Le Breton.

D M S
Q LVTIVS
DOMITIA
NVS PIVS
VIXIT ANNIS
XXXIII H S E

Mechta-el-Amtahar. — Copie de M. le lieutenant Louis.

D M S
Q C N L E
R I V S M
ARCELLINVS
VIXIT AN XXV

Le nom du personnage est corrompu. Peut-être faut-il lire
[Gal]erius.

Mechta-el-Biar. — Copie de M. le lieutenant Louis.

A V
D M S
O MVNO O
GNVI FIL
V A X

Mechta-el-Kherba. — Copie de M. le lieutenant Louis.

D M S
M A V R E
LIVS ~~////~~M
~~////~~II
V A XXXV
H S E

Mechta-el-Kherba. — Copie de M. le lieutenant Louis.

D M S
CLARVS
CELSI
V A XI

Mechta-Kesmia. — Photographie de M. le capitaine de Larminat.

minERVAE AVG PRO SA^lute imp^p caess
l.septiMI SEVERI PERTINACIS et m.aureli an
tonini et p. sept. getae CAËS AVGC g
OSAMTER · HERED\ m
♡ VSLA SVB CVru
T PANN · AVN/
'SI DEĎC · K SEĎI

La troisième ligne paraît avoir été martelée.

Mechta-Kesmia. — Sur une auge faite d'un sarcophage grossier. Photographie de M. le capitaine de Larminat. En grandes lettres très négligées.

ANIV .

Mechta-Oued-Mehanna. — Dans un gourbi. Photographie de M. le capitaine de Larminat. Lettres grossières mais nettes.

Croissant.

D M S
L O L I A M P E R I N
A · V I S I T A N I S L X
H V I I
P

Le surnom de la défunte doit-il être lu *Amperina* ou *Maperina*?

Henchir-Seba-el-Aioun. — Copies de M. le capitaine Le Breton.

d M S
F O R T
V N A S
V A
LXXXX

D M S
Q V I N T
Λ S I V S
V Λ
L X X

Henchir-Sidi-Makhlouf. — Pierre brisée à droite. Copie de M. le capitaine Le Breton.

Rosace.

D M s
A R T
V Λ E
S A T V
C I

Tazerourt. — Pierre brisée en bas. Copie de M. le lieutenant Louis.

T V L I A E
Q V E T V
V I X

Notre correspondant, M. le capitaine Hannezo, au cours des grandes manœuvres de cet été, a relevé les cinq inscriptions suivantes en Tunisie :

Kasrin. — Sur un fût de colonne, au centre de la ville. Estampage de M. le capitaine Hannezo.

i m p . c a e s a r
m . a n r e l i u s
A N I O N i n V s
P I V S · A V G · μ A R T H I C
M A X I M V S B R I I t a n i
C V S M A X I m V S g e r
M A N I C V S M A X i
m u s T R I B u n i c I A
P O I E S I A I I X I I C O S
I I I I P A T E r P A T R I A E
R E S T I T u I T

A la neuvième ligne, je ne puis pas lire un autre chiffre que XII, qui est certainement fautif. Le chiffre des consulats est certain. C'est un milliaire qui a été employé postérieurement dans quelque construction.

Kasrin. — Fût de colonne, au centre de la ville. Estampage de M. le capitaine Hannezo.

i m p . e a e S A R
m . i n l i u s P H I L I P P u s
PIVS FELIX · AVG ·
TRIB POT · COS · P · P · ET
M · IVLIVS · PHILIPPVs
NOBILISSIMVS · CAes
AVGG RESTITVERVnt

Même remarque que pour l'inscription précédente.

Kasrin. — Estampage de M. le capitaine Hannezo⁽¹⁾.

CA DV ~~AVD~~
SACERDOTI MAGNE
CERERVm CASTIS
SIME MATRI CARIS
SIME · CVR^a EGE &
RVNT FILI EIVS

La lecture de la première ligne est incertaine.

Kasrin. — Estampage de M. le capitaine Hannezo.

Femme debout.

D M S
C A E L I a M E T I L I A
PIA · VIX · ANNIS LXX
H S E CVRA EGERVñ
FIL · MAX · SECVNDA
OPTA · ET MATRO · PIAEA

⁽¹⁾ Cf. *Corp. inser. lat.*, t. VIII, n° 11306. Le texte de cette inscription y est publié d'après une copie que m'avaient communiquée jadis deux officiers.

l(atr) VIII, co(n)s(ulis) IIII p(atris) p(atriciae) filio, { T(itus) ou P(ublius) } Aufidius. . . nisputis f(ilius), Saturne[ensis], cur[ator civitat]is suae, flamm(en) perp(etuus), dec(urio) [nomine suo et. . .]is, Paucrati f(ili)ii, nepoti[s sui. . .] avit consequ. . . [tra]nstulit e.r s(esterium) VIII m(ilibus) n(ummum). . . C n(ummum) summa dec(urionatus) ejusdem. . . adjectis a se [sesterium. . . mil(ibus) n(ummum). . . et] ob dedicationem risce [rationem populo?] dedit.

L'inscription remonte à l'année 146. On sait que l'empereur Hadrien adopta, en 136, L. Aurelius Verus et lui donna le nom d'Aelius Caesar. Ce prince mourut en 138. A sa place Hadrien adopta Antonin le Pieux, mais en lui imposant l'obligation d'adopter à son tour Marc-Aurèle et L. Verus. C'est de ce dernier qu'il est question à la première ligne de cette dédicace. Il avait pris la toge virile en 145. Le surnom de *Caesar* ne figure pas dans ses titres officiels ⁽¹⁾; on le lui a donné par erreur ou par flatterie.

Cherchel. — M. Waille a relevé sur des poteries qu'il a trouvées dans ses fouilles ou recueillies dans les ruines de la ville toute une série d'estampilles que je réunis ici.

1. APRO.	14. CRE.
2. ALA.	TET.
RNI.	15. DIVS.
3. ATI.	16. EVIS.
4. L. AII.	17. GARI.
5. AVR ² .	18. GELLI.
6. CAMR.	19. LVMI.
7. CARITO.	20. M.
8. CÆVI.	21. MÆRIS.
9. CERD.	22. ERIS .
10. CITV.	23. MEMM.
11. CNÆLI.	VERNAS.
12. CNIÆA.	24. C ME.
13. P CORIELI.	

⁽¹⁾ *Vita Veri*, 3. «Nec aliud ei honorificentiae adnomen adjunctum est quam quod Augusti filius appellatus est».

⁽²⁾ La poterie porte au revers le graffiti CÆP.

- | | |
|----------------------------|---------------------------|
| 25. STEI.
ANV. | 41. SOSIRIAS. |
| 26. P·OF. | 42. TEBRI. |
| 27. Q·PET. | 43. L·TIT.
IT·J. |
| 28. PRIMIGE.
NI·L·TETI. | 44. C·VA. |
| 29. PROCI. | 45. M·VA.
VOLV. |
| 30. RASI. | 46. M·VAL. |
| 31. RASN. | 47. M·VALERI.
VOLVSI. |
| 32. RASIN̄. | 48. VALERI. |
| 33. ROM.
POB. | 49. VAB. |
| 34. ROZCI. | 50. VERNI ¹⁾ . |
| 35. SARIVA.
L·TETTI. | 51. VERNVS FE. |
| 36. SECVD FE. | 52. C VIB. |
| 37. SE.
VE. | 53. C AIBIEŃ. |
| 38. SEX. | 54. XANTI. |
| 39. SEX·M·P. | 55. XĀ. |
| 40. SA.
PASI. | 56. YACH.
IN̄VS. |
| | 57. PVLLA.
ENORV. |

Notre correspondant, M. le commandant Demaeght, a envoyé deux inscriptions récemment trouvées dans la province d'Oran.

Benian. — Inscription relevée par M. Rouziès, instituteur à Tizi, sur une pierre rectangulaire en grès, mesurant 1 m. 40 de longueur sur 0 m. 30 de largeur et 0 m. 40 d'épaisseur. La hauteur des lettres est de 0 m. 05 :

¹⁾ Au revers le graffiti FILICIS.

MMORIA SANCTI·SEMPERQVE GLORIOSI PATRIS NOSTRI·NEMESSANI
D S · VIXIT ANNIS E INTER QVIBVS X SII QVOS SACERDO
TIVM · DNO · ADMINISTRAVIT ET REQVIEVIT IN PACE XI KL·IAVRIA
CCC~~XXX~~ ET III IVLIA GELIOLA SACRA DEI SACERDOTIS SOROR VIXIT AN
NIS L ET REQVIEVIT IN PACE NONA OCTOB · CCC~~XXX~~ ET III

Memoria sancti semperque gloriosi patris nostri Nemessani D(ei) s(ac)erdotis. Vixit annis LX, inter quibus XVIII quos sacerdotium D(omi)no administravit et requievit in pace XI k(a)(e)ndarum januaria(rum) CCCLXXX et III. Julia Geliola, soror Dei sacerdotis, soror, vixit annis L et requievit in pace nona(s) octob(res) CCCLXXX et III [433 après J.-C.].

Benian. — Sur une pierre de grès de 0 m. 33 de largeur sur 0 m. 27 de hauteur. Lettres de 0 m. 06.

MEM· VICTORIS· P B·
VICXIT NNIS LII
DIS· XL KL· OCTOB·
LVCINV· FRATER FE
CIT PRO CCC XC ET III

*Memo(ria) Victoris p(res)b(ylteri); viēxit annis LII; dis(cessit) . . . K(a)l(en-
das) Otob(res); Lucianu(s) frater fecit (anno) pro(vinciaē) CCCXC et III*
[433 après J.-C.].

NOTES
SUR QUELQUES RUINES ROMAINES
DE TUNISIE.

PAR M. LE DOCTEUR CARTON,
Médecin militaire, correspondant du Comité.

Les notes qui suivent ont été recueillies par moi au cours d'un voyage que j'ai fait en Tunisie pendant l'automne de l'année 1895.

I

Aïn-Safsaf. — Ruines situées autour de la source de ce nom, à 3 kilomètres à l'est d'Henchir-Matria, au pied du Djebel-Gala. Leur étendue est peu considérable, mais elles méritent d'être signalées à cause de la présence parmi elles d'un édifice rectangulaire, offrant une abside dans l'un de ses petits côtés. On sait combien sont nombreuses les constructions qui présentent, dans la région de Henchir-Matria, cette particularité. J'en ai découvert ou décrit ailleurs⁽¹⁾ plusieurs, dont le plan est plus ou moins différent, mais qui sont toutes caractérisées par la présence d'une ou plusieurs absides. On les considère généralement, et avec raison à mon avis, comme des églises. Le christianisme, qui fut si florissant en Afrique, paraît donc l'avoir été particulièrement dans cette contrée.

Un pan de mur de la basilique s'élève encore à 4 mètres environ de hauteur. Il est en blocage, renforcé à ses angles par des pierres de taille de moyen appareil. Dans le ravin où coule la

⁽¹⁾ *Découvertes épigraphiques et archéologiques faites en Tunisie*, p. 171, 231, 242, 282, 291, 292, 295.

source, et au-dessus de celle-ci, sont les restes, assez confus, d'un barrage formé de deux murs en moellons séparés par un intervalle d'environ 3 mètres rempli par des matériaux de rapport. A leur extrémité sont des citernes comprenant plusieurs voûtes en berceau. Parmi les vestiges d'habitation qui s'étendent à l'entour, on remarque des auges, des fûts de colonnes, des fragments de piédestaux.

Bordj-ben-Achour. — J'ai été revoir là une inscription que j'ai publiée antérieurement¹⁾. On doit lire, à la ligne 7 : *Res publica civi[tatis]*.

Henchir-Matria. — Dans le voisinage d'un édifice d'assez basse époque, offrant une niche dans une de ses parois, j'ai revu l'inscription n° 15419 du *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, qui paraît provenir de ce monument.

C'est pourquoi je crois devoir signaler, comme complément aux renseignements recueillis à son égard par les auteurs du *Corpus*, la forme de la pierre qui la supporte et qui est celle d'une clef de voûte, indiquant qu'elle devait surmonter l'entrée de l'édifice ou l'une de ses baies.

Dougga. — J'ai pu retrouver, dans une maison récemment écroulée, l'inscription n° 1478 du *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, qui n'avait pas été revue depuis Peyssonel. Le texte a un peu souffert depuis. Il était encadré dans un rebord en forme de double baguette.

Hauteur de la pierre, 0 m. 60; largeur, 0 m. 67; épaisseur, 0 m. 20. Hauteur des lettres : ligne 1, 0 m. 07; ligne 2, 0 m. 05; lignes 3 et suivantes, 0 m. 04.

 A E S A R I A V
 U · T R I B U N I C I A · P O
 C A S S V S · A E D I L · O R N A M · T R M
 I V I R · A V G V R · I I · V I R · Q V I N Q V E
 C · F · A R N · P E R P E T V V S · S A C E R D
 V S · P A G I · T H V G G E N S I S · N O M
 E T · P E R P E T V I A R C V

¹⁾ *Loc. cit.*, p. 310.

La partie de la pierre qui porte les deux premières lignes est en creux par rapport au reste de la surface de l'inscription. La dédicace primitive a donc été enlevée et remplacée par une autre plus récente.

Dougga. — Fragment de stèle plate, en calcaire, arrondie en haut. Hauteur, 0 m. 21; largeur, 0 m. 16; hauteur des lettres, 0 m. 04.

D N
SEX·TI

Henchir-Khima. — Ruine importante, sur les bords de l'Oued-Arko. Dans la nécropole sont plusieurs petits monuments funéraires en place :

Stèle dont l'extrémité supérieure aiguë offre sur sa face antérieure un emblème en forme de fourche, qui s'est déjà rencontré ailleurs. Hauteur, 0 m. 50; largeur, 0 m. 11; hauteur, 0 m. 05.

∞ I I I ∞

D M S
CORNELIA
SALLVSTIA
PIA VICXIT (*sic*)
ANNIS
III HSE

Henchir-Khima. — Au même endroit, stèle plate, arrondie à sa partie supérieure, sans emblèmes. Largeur, 0 m. 50; épaisseur, 0 m. 15; hauteur des lettres, 0 m. 05⁽¹⁾.

D·M·S
M·PVLLALENVS
ARAFRIVS·CVR
SOR·PIVS·VIXT (*sic*)
ANIS XXXXV (*sic*)
H S E

(1) Docteur Carton, *loc. cit.*, p. 276.

Cette inscription doit être rapprochée de la belle dédicace à Cérés que j'ai trouvée au même endroit ⁽¹⁾ et dans laquelle il est fait mention d'un *C. Arafrius*, dont le fils s'appelait *M. Arafrius Cursor*.

Aïn-Bellaji ⁽²⁾. — Parmi les dalles qui entourent la koubba, stèle arrondie en haut, brisée en bas. Caractères assez lisibles, mais fort irréguliers. Hauteur, 0 m. 40; largeur, 0 m. 40; hauteur des lettres, 0 m. 055.

D M S
F O R T I V
N N A I A
V I X I T

Henchir-Oudeka. — Fragment de stèle arrondie vers sa partie supérieure ⁽³⁾. Hauteur, 0 m. 90; largeur, 0 m. 50. Hauteur des lettres: lignes 1 et 2, 0 m. 10; ligne 3, 0 m. 07; ligne 4, 0 m. 06.

D m s
L · M O
L · F I L
L ■■■■

La région qui s'étend entre Henchir-Oudeka et Lalla-Maïza renferme les restes d'un assez grand nombre de bourgs dont quelques-uns sont assez étendus, mais entièrement bouleversés.

Henchir-Berraâ. — Barrage sur un ravin et réservoir.

Lalla-Maïza. — Aux alentours de la koubba de ce nom s'étendent les ruines d'une petite ville où j'ai déjà relevé d'intéressants travaux hydrauliques ⁽⁴⁾. Deux fragments d'inscriptions funéraires se

⁽¹⁾ Je ferai remarquer que la copie de cette inscription prise par un colon de Teboursouk et communiquée à M. Gauckler (*Rev. tunisienne*, janv. 1896, p. 48) est postérieure à mon passage dans la ruine.

⁽²⁾ Cf. *ibid.*, p. 278, où j'ai admis la variante Sidi Bellaoum; c'est le même endroit.

⁽³⁾ Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 15501.

⁽⁴⁾ *Bull. arch. du Comité*, 1891, n° 2, p. 241.

trouvent parmi les constructions de basse époque qui couronnent la colline :

Fragment de stèle, hauteur, 0 m. 50; largeur, 0 m. 25; hauteur des lettres, 0 m. 08.

V S
O S
V I
XVIII

Un autre fragment mesure : hauteur, 0 m. 40; largeur, 0 m. 35; épaisseur, 0 m. 05.

X X X X
H S E

Une nécropole antique entoure le puits de Lalla-Maïza. La charue, m'ont dit les indigènes, y remue souvent des tuiles entières et de petites poteries.

Si de Lalla-Maïza on se dirige vers le sud-ouest, on traverse une épaisse broussaille qui recouvre quelques ruines de peu d'étendue, puis on arrive de nouveau dans la plaine d'El-Mor, aux ruines de Kasr-er-Khoula.

Kasr-er-Khoula. — Forteresse étendue s'étalant sur les flancs, très inclinés, d'une colline élevée. Elle a été construite en grande partie à l'aide de matériaux très sommairement équarris ou même pris tels quels à la montagne. Mais on y relève les traces de rampes d'accès, des restes de citernes et trois puits. Elle se composait de plusieurs enceintes s'étageant les unes au-dessus des autres. À ses pieds, et jusqu'au mausolée que les indigènes désignent sous le nom de Kasr-er-Khoula, s'étendent les restes de nombreuses constructions.

Ce tombeau, assez bien conservé pour qu'on puisse se faire une idée de l'aspect qu'il offrait jadis, est disposé comme ces mausolées de forme prismatique qui existent en grand nombre dans le nord de l'Afrique. Son étage inférieur est intact; l'étage supérieur est à demi renversé. Il avait été construit à l'aide de belles pierres de taille, dont les sculptures riches et variées doivent le faire remonter à la fin du n^e siècle ou au commencement du m^e.

L'étage inférieur repose sur un soubassement. Il est couronné par une corniche et mesure 4 m. 16 de côté et 3 m. 40 de hauteur, y compris cette dernière.

La façade en est ornée d'une fausse porte en pierre qui ne paraît pas, à première vue, avoir été l'entrée réelle du monument. En assez bon état de conservation, elle rappelle beaucoup celle du mausolée de Colonia Thurnica. Elle est, comme elle, ornée de moulures qui représentent les montants, les traverses et les panneaux d'une porte en bois. Les poignées en sont figurées par une tête de Méduse en relief située entre les panneaux supérieurs et inférieurs. Cette ornementation, dont le sens symbolique se saisit facilement et peut être rapproché des imprécations gravées sur certaines tombes dans le but d'écarter les violateurs de sépultures, se retrouve aussi sur la fausse porte du mausolée de Thurnica.

On ne voit pas d'autre entrée ayant pu donner accès à l'intérieur de cet étage. Sa largeur est de 1 m. 20. On remarque aussi que le soubassement qui supporte le monument, et qui, à Colonia Thurnica, passe sous la porte et en forme le seuil, est interrompu ici au niveau de la fausse ouverture, l'extrémité inférieure des deux vantaux descendant bien au-dessous de lui.

Une fouille serait nécessaire pour voir quelle a été exactement la disposition adoptée dans cet édifice.

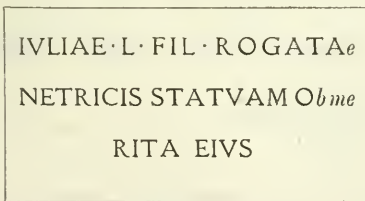
Entre la porte et la corniche, une bande de trois pierres, occupant la largeur de la façade, était destinée à recevoir trois inscriptions funéraires, dont deux seulement ont été gravées.

L'une d'elles, située au-dessus de la porte, était encadrée de moulures. L'autre, située à gauche de la précédente, n'était pas encadrée.

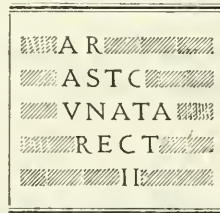
Inscription n° 1 : hauteur, 0 m. 61; largeur, 1 m. 03; hauteur des lettres, 0 m. 075⁽¹⁾.

Inscription n° 2 : hauteur, 0 m. 65; largeur, 1 m. 16; hauteur des lettres, 0 m. 075.

1.



2.



⁽¹⁾ Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 16270.

La statue dont il est question dans l'inscription se trouvait dans la niche située immédiatement au-dessus, dans l'étage supérieur.

Celle-ci a son encadrement en saillie et supporté par une très élégante console. Elle est flanquée de petits pilastres hauts de 1 m. 57, larges de 0 m. 25, supportant des chapiteaux corinthiens aux feuilles simplement épannelées; sa largeur est de 0 m. 68, sa profondeur de 0 m. 77. De la corniche qui sépare les deux étages au bord supérieur du chapiteau, on mesure 2 m. 85.

Plaine de la Rokba. — Dans une ruine située sur les bords de l'Oued el-Hammam; restes d'un temple, puits, auges, fûts de colonnes, autel sur lequel on lit :

CAELESTI
 AVG · SAC
 Q · CAECI
 LIVS MA
 5 XIMVS SA
 CERDOS
 PONT · ARM
 QVAM VO
 VERAT DE
 10 SVO POSVIT

II

Hauteur du dé, 1 m. 20; largeur, 0 m. 33. Hauteur des lettres : lignes 1 et 2, 0 m. 065; lignes suivantes, 0 m. 045.

Dans une ruine voisine, antique exploitation agricole, fragment d'inscription retaillée :

L MVSSENIVS
 ATV

Longueur, 0 m. 75; largeur, 0 m. 50; hauteur des lettres, 0 m. 03.

Sidi-Ali-bel-Kassem. — A 300 mètres au sud-est de Colonia

Thurnburnica, dans une nécropole, au voisinage du soubassement d'un mausolée en grandes pierres de taille, se trouve un monument funéraire en place.

Stèle arrondie à sa partie supérieure. Dans le cintre ainsi formé, deux colombes se becquettent au-dessus d'une ligne de rinceaux surmontant un cartouche dont les bords latéraux sont formés par des colonnes corinthiennes. Dans ce cartouche, deux personnages sont debout. Celui de droite tient une offrande; il est vêtu d'une tunique courte et à manches. L'autre tient de la main droite un vase qu'il incline au-dessus d'un autel placé entre les deux personnages, et de l'autre main une *capsa*. Cette sculpture est exécutée assez naïvement, mais avec cette rudesse et ce haut-relief qui caractérisent les produits particulièrement abondants dans cette région de l'art indigène.

Au-dessous de ce cartouche se lit une double inscription.

Hauteur, 1 m. 20; largeur, 0 m. 65, épaisseur, 0 m. 22. Hauteur des lettres : ligne 1, 0 m. 04; lignes suivantes, 0 m. 035.

D M S	D M S
C · IVLIVS · HEREN	C · IVLIVS · MARTIA
NIANVS · VIXIT	LIS · VETERANVS
A N N I S X I I I	LEG · II · ADIVTRICIS
H S E	PIAE · FIDELIS · QVAE
	HABITAT · IN · PANO
	NIA · INFERIORE · A
	CINCO

D(is) M(anibus) s(acrum). C(aius) Julius Martialis, veteranus leg(ionis) II Adjutricis, Piae, Fidelis, quae habitat in Pan(n)onia inferiore, Acinco. Le vétérân dont la tombe porte cette inscription avait donc tenu garnison à Acincum. La leçon Acincum pour Aquincum était déjà connue. On sait qu'on a trouvé dans les ruines de cette ville, où a longtemps résidé la II^e légion Adjutrix, un grand nombre d'inscriptions relatives aux soldats qui en faisaient partie.

Sidi-Ali-bel-Kassem (*Colonia Thurnburnica*). — Dans la même

nécropole, sur un fragment de stèle en grès. Hauteur, 0 m. 40; largeur, 0 m. 40; épaisseur, 0 m. 33. Hauteur des lettres : lignes 1, 2, 3 et 4, 0 m. 05; lignes 5 et 6, 0 m. 06.

	CAI
	IIII
	/IX Annis
	HIC · Sltus
	HONOI
	ES IT

Sidi-Ali-bel-Kassem. — Stèle en grès, sans emblèmes, dans un cartouche en creux. Hauteur de la pierre, 1 m. 30; largeur, 0 m. 35; épaisseur, 0 m. 30. Hauteur des lettres : ligne 1, 0 m. 05; lignes 2 et 3, 0 m. 04; lignes suivantes, 0 m. 06.

L · GRANIVS
 CN · F · FAB
 VIX · AN · LX
 HIC SIT EST

La nécropole de cette antique cité a déjà fait connaître des noms de personnes inscrites dans la *tribu Fabia*.

Les inscriptions en sont remarquables par le nombre des tribus dont elles offrent la mention.

II

L'occupation forestière dans l'Afrique ancienne. — Dans un mémoire publié ici même, avec la collaboration de M. Chenel ⁽¹⁾, j'ai fait ressortir quelle était l'importance de la situation de Colonia Thuburnica, élevée à un point où la voie de Carthage à Hippone, après avoir suivi si longtemps le thalweg de la Medjerdah, s'infléchissait vers le nord-ouest, pour gravir les montagnes et pénétrer à travers la forêt, dans la direction d'Onellaba.

(1) *Thuburnica*, 1891, p. 61.

J'ai constaté depuis que cette importance était plus considérable encore que je ne l'avais écrit, en retrouvant les restes d'un certain nombre d'autres voies qui y aboutissaient également. L'une d'elles, dont il subsiste très peu de vestiges, se dirigeait vers le sud-ouest, c'est-à-dire vers le point où la Medjerdah débouche dans la plaine, là où sont actuellement les ruines du «vieux Ghardimaou». Elle passait dans le voisinage de quelques exploitations agricoles, mais je n'ai pu retrouver les points exacts où elle franchissait l'Oued-Ghaïghaï et la Medjerdah.

Une autre voie, située dans le prolongement de la direction qu'a la voie de Carthage à Hippone avant son inflexion, suivait le pied des montagnes, desservant un certain nombre de villages et de bourgs, dont la présence de sources ou de ruisseaux avait provoqué la formation.

Enfin, une troisième route se dirigeait exactement vers le nord. Elle est parfaitement reconnaissable dans son trajet à travers un pays de montagnes et de broussailles. C'est elle qui devait aboutir à la porte triomphale de Thurnica, ce qui explique la situation, qui m'avait semblé jusqu'ici assez extraordinaire, de ce monument en face d'une colline à forte inclinaison et couverte de végétation arborescente.

Une piste accompagne à distance la voie antique, et toutes deux, sur une pente uniformément ascendante, mais assez douce, arrivent ainsi, en suivant une ligne presque droite, à une grande altitude. Evidemment le choix de ce trajet était le meilleur que l'on pût faire pour établir une voie de pénétration jusqu'au sommet du massif montagneux.

A 5 kilomètres environ de Colonia Thurnica, cette voie côtoie, aux pieds du Kef-Lemsen, les restes d'un assez gros village où je n'ai trouvé de remarquable qu'une meule sphérique assez bien conservée.

Les fréquentes excursions que j'ai faites depuis quelque temps dans les forêts de cette région m'ont amené à examiner quels en avaient été jadis les anciens habitants et comment ils y vivaient. En attendant que des recherches plus longues me permettent de publier à ce sujet des renseignements complets, je crois qu'il peut être intéressant d'indiquer à grands traits, dès maintenant, quelles étaient les conditions dans lesquelles se trouvaient les antiques habitants de la forêt. Certes, les restes qui nous sont parvenus de

leurs monuments n'ont rien de la richesse et de l'intérêt des édifices des pays riches en céréales et en plantations; mais, pour arriver à se faire une idée exacte de l'ancienne Afrique, il est nécessaire de savoir ce qu'ont été les habitants de cette contrée si particulière; et si peu riche en faits, si aride que soit cette étude, il était, ce me semble, utile de l'entreprendre.

Une zone de broussailles, plus étroite sans doute que de nos jours, a dû s'étendre jadis entre la forêt et la plaine. Dans le voisinage des sources, sur les cols et les petits plateaux, là où la roche est revêtue d'une couche de limon plus ou moins épaisse, on trouve aujourd'hui des clairières dont les indigènes cultivent encore quelques-unes. Il n'en est pas une qui n'offre quelque vestige de construction antique. D'une façon générale, la surface cultivable qui les entoure paraît trop petite relativement à l'importance de ces ruines et on se rend facilement compte que ce fait n'est pas dû à la seule disparition de la terre arable sous l'influence de la dénudation. On est amené à en conclure que les habitants de ces fermes ou de ces villages avaient d'autres ressources que celles de la culture des céréales.

Un caractère commun à toutes ces constructions grandes ou petites, c'est que les matériaux en sont, en général, peu réguliers et assemblés avec moins d'art que dans la plaine. Comme on se trouve dans un pays de parcours situé à une altitude moyenne fort élevée, où l'eau est abondante, où les troupeaux trouvent à paître en plein été, on peut inférer que ces constructions élevées sans grands soins étaient des abris destinés aux animaux domestiques. L'élevage des troupeaux devait être la principale occupation des habitants de cette « marche » de la forêt, et au lieu des demeures élégantes de la plaine, des celliers et des citernes qu'elles renfermaient, on devait trouver ici des hangars en pierre et en branches couvrant une assez grande surface.

Les ruines qui sont au voisinage d'Aïn-R'zet, qui alimentait autrefois l'aqueduc de Chemtou, ont bien ces caractères. Parmi ces constructions, celles qui, à cause de la meilleure qualité des matériaux et de leur agencement plus soigné, paraissent avoir servi d'habitation, n'offrent pas, comme les fermes de la plaine, des pierres taillées, sculptées ou écrites. Quelle que soit l'importance du groupe de constructions qu'on y observe, je n'y ai pas non plus trouvé traces de temples ou d'édifices sacrés. Les habitants de cette

zone n'avaient sans doute ni grand luxe, ni grande culture intellectuelle. Cela s'explique par la difficulté des communications avec la plaine, qui empêchait la fréquence des échanges. Comme, d'autre part, l'étendue des constructions révèle une assez grande prospérité, comme on n'y manquait pas d'excellente pierre pour le sculpteur, je me demande si la population grossière qui habitait là n'était pas seulement composée de gens envoyés par les riches fermiers de la plaine pour y garder les troupeaux à certaines époques de l'année.

Dans l'intérieur de la forêt elle-même on rencontre encore des clairières et des constructions offrant les caractères qui viennent d'être indiqués. Mais à côté de ces dernières il en existe d'autres qui en diffèrent beaucoup. Peu étendues, en pierres à peine taillées, recouvertes par la végétation et situées loin de toute terre cultivable, elles sont parfois situées sur le flanc de collines escarpées.

Cependant ces groupes ont dans quelques points une certaine étendue. J'en ai notamment rencontré un sur les bords de l'Oued-Bidou, mais les constructions conservent bien les mêmes caractères.

Ils sont parfois au voisinage des voies antiques, et leur création s'explique dans ce cas. Mais il en est d'autres qui, par l'impossibilité où l'on y était de faire des céréales, par le peu d'étendue des murs qu'ils renferment, enfin par leur isolement au centre de la forêt, paraissent avoir constitué de véritables villages forestiers dont l'existence s'explique bien par la nécessité où étaient les villes voisines de se procurer du bois de chauffage, par ce que l'on sait de l'exportation des bois de luxe qui se faisait en Afrique et des envois considérables de fauves que cette province faisait à Rome. Le manque de pierres travaillées est encore plus grand ici que dans les groupes dont il a été question. Parfois même, des monticules de pierres de petites dimensions, réunis en forme de cercles, paraissent y avoir été autrefois de simples huttes. Toutes ces populations devaient vivre fort à l'écart et l'on s'explique qu'elles aient conservé, mieux que celles de la plaine, les coutumes, les superstitions et l'écriture des vieux Lybiens. On n'y a pas, en effet, jusqu'ici trouvé d'inscriptions latines, alors que M. Chenel a découvert dans la région du Feïdja de longues stèles, presque des « menhirs », portant des inscriptions lybiques.

C'est fort apparemment en étudiant ces villages forestiers qu'on

pourra peut-être se faire une idée bien nette de ce qu'étaient les Africains avant l'arrivée des Carthaginois et des Romains, les populations y ayant été longtemps sinon toujours à l'abri des influences étrangères.

Docteur CARTON,

Médecin-major.

NOTICE

SUR

LA NÉCROPOLE LIBY-PHÉNICIENNE

DE GOLLO,

PAR M. LE CAPITAINE HÉLO.

DÉCOUVERTE DE LA NÉCROPOLE.

J'avais souvent eu l'occasion de remarquer combien nous sommes peu renseignés sur l'histoire de Collo dans l'antiquité, quand, au mois de novembre 1894, je fus, d'une manière tout à fait inattendue, désigné pour aller occuper ce poste. Je formai aussitôt le projet de travailler, dans la mesure de mes moyens et dans la limite des loisirs que me laisseraient mes occupations professionnelles, à dissiper les ténèbres qui pèsent sur l'histoire de ce petit port de la côte africaine.

A mon arrivée dans ce pays, je remarquai sur le bord de la route taillée en corniche sur le flanc Sud du Coudiat Es-Snad, diverses grottes creusées dans la roche, qui attirèrent vivement mon attention. Une de ces excavations sectionnée par la tranchée faite pour l'établissement de la route actuelle, présente une forme très caractéristique qui frappe les regards des promeneurs. C'est une petite chambre voûtée, creusée de main d'homme, en pleine roche, à 5 mètres au-dessous de la ligne supérieure de la tranchée. Elle montre deux banquettes d'inégale largeur et ne mesure que 1 m. 30 de hauteur sur 1 m. 60 de largeur. D'autres grottes avoisinaient cette petite chambre, mais, avec le temps et les dégradations de toute sorte, elles étaient devenues informes. Les indigènes du pays

me disaient que ces trous avaient autrefois servi de refuges aux pirates, au temps où florissait la course sur les côtes barbaresques. Ils ne savaient rien de plus.

M. Goyt, géomètre, connu pour ses savantes recherches archéologiques, m'apprit que, quelques années auparavant, M. Grimaud, conducteur des ponts et chaussées, ayant fait fouiller deux de ces excavations, avait mis au jour quelques poteries qui furent envoyées au musée de Constantine⁽¹⁾. Examinées par la Société archéologique de Constantine, ces poteries furent classées comme étant d'origine punique. Les recherches faites n'ayant donné aucun autre résultat, on avait cru que les tombeaux fouillés par M. Grimaud étaient isolés.

Résolu à m'éclairer plus complètement sur ce point, je m'appliquai à rechercher et à étudier avec soin toutes les parties des grottes portant trace d'un travail humain. Je fus ainsi conduit à penser que je me trouvais peut-être en présence de tombeaux se rapprochant un peu du genre de ceux découverts il y a quelques années à Djidjelli. On ne voyait alors que cinq grottes plus ou moins détruites. Nulle part, sous les genêts épineux et les lentisques qui couvrent les pentes du Coudiat Es-Snad, on n'apercevait trace d'une autre excavation. M. Eyme, le maire actuel de Collo, voulut bien mettre à ma disposition des ouvriers et des outils pour faire quelques fouilles. Guidé par l'étude que j'avais faite des formes encore visibles dans les grottes du bord de la route, je ne tardai pas à trouver deux nouvelles grottes, que je fis fouiller avec toutes les précautions possibles. J'acquis alors la conviction que je me trouvais bien en présence de tombeaux, et les poteries que j'y fis mettre au jour me parurent très intéressantes.

La Société archéologique de Constantine, dont je suis membre correspondant, mise au courant de mes découvertes, m'accorda, à titre de subvention, la somme de 100 francs, qui me permit de faire poursuivre les travaux commencés. D'autre part, grâce à la bienveillance du maire, le concours de la municipalité de Collo me fut continué; les outils qui m'étaient nécessaires furent maintenus à ma disposition. Je dois aussi des remerciements à M. Fenech, administrateur de la commune mixte de Collo, qui m'a puissamment

⁽¹⁾ C'est de là notamment que proviennent les trois vases à figure humaine publiés dans le *Musée de Constantine*, pl. XII.

aidé et qui m'a permis de réduire considérablement les sacrifices pécuniaires personnels que je fus obligé de m'imposer.

Sous la surveillance méticuleuse d'un excellent chef de chantier, les travaux furent menés activement. Commencés en décembre 1894, ils furent poursuivis pendant les trois premiers mois de l'année 1895. Après avoir fait remuer un nombre très considérable de mètres cubes de terre, j'eus la joie de constater que j'avais bien réellement découvert une nécropole liby-phénicienne, dans laquelle il reste encore bien des recherches à faire, car si je me suis arrêté au chiffre de 22 tombeaux, ce n'est pas parce qu'il n'y en a plus à fouiller : j'estime, au contraire, qu'il en reste un grand nombre à découvrir.

La roche dans laquelle les tombeaux puniques de Collo ont été creusés est très tendre, parfois même d'une friabilité excessive. C'est un granit feldspathique dans lequel l'acide carbonique, en détruisant le silicate des feldspaths, a détruit toute cohésion. Il arrive fréquemment qu'au moindre choc de l'outil, il s'écroule sous forme de sable, mais parfois aussi, en certaines parties, il présente encore une dureté et une résistance assez grandes, qui sont sans doute celles que la roche présentait partout, lorsque les tombeaux y furent creusés.

Les tombeaux que j'ai découverts rappellent beaucoup par leurs formes ceux précédemment trouvés à Djidjelli, mais on verra qu'ils en diffèrent pourtant assez sensiblement. Dans ceux de Collo, je n'ai rencontré ni les escaliers conduisant aux chambres sépulcrales, ni les cheminées qu'on croit avoir servi, dans ceux de Djidjelli, à l'introduction des libations.

Les tombeaux ne sont pas tous de la même époque.

Les tombeaux nos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 17 et 18 me semblent appartenir à la période punique, ou, en tout cas, à une période plus ancienne que celle à laquelle paraissent appartenir ceux portant les nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 19, 20, 21, 22, qui sont probablement de la période néo-punique ou numide. Les bronzes trouvés dans ces derniers tombeaux appartiennent tous à l'époque numide, Massinissa, Micipsa et ses frères, Jugurtha, tandis que ceux provenant des autres tombeaux sont manifestement des monnaies carthaginoises. Cependant, dans les nos 19, 21 et 22, les monnaies des deux époques se trouvaient mélangées.

Les tombeaux du premier groupe (nos 1, 2, 3 et 4), dans les-

quels ont été trouvés des bronzes numides de Massinissa, Micipsa, Jugurtha, Hiempsal, Hiarbas, sont plus détériorés que les autres. Je pense que leur destruction plus ou moins complète a dû être amenée par de violents tremblements de terre, dont les secousses durent se faire sentir vigoureusement de bas en haut. Ces convulsions du sol occasionnèrent une trituration complète de tout ce qui se trouvait à l'intérieur des chambres sépulcrales. Des poteries, déposées primitivement sur le sol ou sur les banquettes latérales, se trouvèrent mélangées intimement au dépôt des infiltrations et furent même parfois amenées jusqu'à la surface de la couche. Elles ont été retrouvées dans toutes les positions. Après cette trituration, les plafonds crevassés durent céder et s'écrouler, et des éboulements successifs, en amenant la ruine définitive des tombeaux, remplirent les chambres. Les tombeaux qui paraissent être les plus anciens n'ont pas subi au même degré la trituration intérieure dont je viens de parler. Ce fait, quelque invraisemblable qu'il paraisse, peut, je crois, être expliqué de la manière suivante : La couche de limon et de sable introduite par infiltration devait être beaucoup plus épaisse dans ces tombeaux que dans ceux de l'âge inférieur. Cette couche a pu, au moment où les tremblements de terre se sont produits, être devenue suffisamment épaisse pour protéger les poteries contre les effets de la trituration, et les plafonds plus vieux, en s'écroulant immédiatement, ont dû maintenir tous les objets sous la couche de sable, à la place où ils avaient été déposés.

Dans tous les tombeaux présentant des banquettes, il a été trouvé des bronzes de l'époque numide, mais c'est aussi dans des tombeaux de ce genre qu'ont été trouvées les deux petites statuettes égyptiennes (tombeaux n^{os} 19 et 21). Plusieurs fois, également, des bronzes qui, d'après Muller et plusieurs numismates, seraient incontestablement d'origine carthaginoise, ont été rencontrés mélangés à des monnaies de l'époque numide (tombeaux n^{os} 19, 21 et 22).

Les monnaies trouvées sont toutes en mauvais état; les monnaies numides sont cependant mieux conservées. Pour les attributions, je me suis conformé, autant que je l'ai pu, aux classifications de Muller.

Les poteries paraissent être beaucoup plus vieilles dans les tombeaux de l'époque que je crois pouvoir appeler punique que dans

ceux de l'époque numide, mais un spécialiste seul pourrait se prononcer, car la céramique des deux époques présente à peu près les mêmes formes. Les aiguières⁽¹⁾ portant sur le goulot une tête de femme en demi-relief avec des bras émergeant de la base du goulot et s'étendant sur la panse, sont des deux époques; mais celles qui proviennent des tombeaux les plus anciens sont de fabrication plus grossière et, le plus souvent, les mains, au lieu d'êtreindre les seins, sont simplement étendues sur la panse du vase au-dessous des seins. Ces vases paraissent avoir une parenté indiscutable avec ceux à tête de chouette trouvés par Schliemann dans les fouilles de Troie.

Partout, même dans les tombeaux, les urnes funéraires ont été trouvées écrasées et brisées en un grand nombre de morceaux. La longueur de ces vases varie entre 0 m. 90 et 1 m. 10, leur diamètre entre 0 m. 30 et 0 m. 40. Si la forme du goulot et la disposition des anses varient fréquemment, la forme générale des urnes reste la même. Mais ce n'est pas seulement dans les tombeaux dont la description sommaire va suivre qu'on rencontre ces urnes funéraires : j'en ai trouvé un peu partout dans le sous-sol de Collo, à des profondeurs variant entre 0 m. 20 et 0 m. 30, dans la nécropole, et allant jusqu'à 2 et 3 mètres, comme dans les fouilles faites pour la construction de la nouvelle église et de la mairie. Les urnes sont alors généralement recouvertes de deux ou quatre grandes tuiles à rebord⁽²⁾, butées l'une contre l'autre par leur partie supérieure et formant une sorte de toit au-dessus du vase cinéraire. C'est surtout dans le sol de la nécropole et sur les pentes du Darksaïn qu'on les rencontre en grand nombre. On démontrera peut-être que ce genre de sépulture plus simple était celui spécialement réservé aux esclaves et affranchis, ou même simplement celui utilisé pour les pauvres, alors que les tombeaux creusés étaient employés pour les familles riches.

Les diverses formes d'urnes qu'on rencontre à Collo ont été non seulement employées aux époques punique et numide, mais même vers le III^e et le IV^e siècle de notre ère. Dans d'autres découvertes archéologiques que j'ai faites à Collo et qui feront l'objet d'une notice spéciale, j'ai rencontré plusieurs urnes semblables,

(1) Voir pl. XIII.

(2) Les tuiles qu'on rencontre un peu partout à Collo sont de forme rectangulaire et non trapézoïdale.

notamment dans un hypogée romain trouvé à l'endroit appelé la *Pointe des Blagueurs*, au Ras Thaïlila; mais les débris d'ossements humains contenus dans les urnes de l'époque romaine ne présentaient plus de trace d'incinération. Les ossements y avaient été introduits après avoir été décharnés dans une première inhumation. Dans la nécropole, si, le plus souvent, les débris d'os présentent des traces d'incinération, on en trouve aussi beaucoup qui n'ont pas subi cette opération. Les deux genres se sont particulièrement rencontrés, occupant deux couches séparées, dans la même fosse du tombeau n° 21. J'ai fait recueillir avec soin et enfermer séparément les débris d'ossements provenant de ces deux couches.

Parmi les poteries, il convient encore de signaler certains vases désignés dans la présente notice sous le nom de *théière*, et qui n'ont probablement jamais servi à l'usage que le nom que j'emploie paraît leur indiquer. Mon excuse sera de n'avoir pas connu de nom plus convenable. Dom Bernard de Montfaucon a bien indiqué dans son ouvrage un vase de cette forme, mais il ne lui donne pas de nom et laisse au lecteur le soin d'en trouver l'usage. Je me suis trouvé dans l'obligation de chercher dans notre vocabulaire le nom qui me paraît le plus propre à donner une idée de sa forme et de son emploi. Les vases de cette espèce paraissent avoir servi à verser sur la table une liqueur ou une infusion préparée préalablement dans un autre récipient. Le petit godet percé de quatre, cinq ou six trous, qu'on voit à la partie supérieure du vase, semble indiquer que la petite passoire qu'il forme a été ménagée afin d'arrêter les feuilles ou autres débris ayant servi à la préparation de la boisson. Je donne cette explication pour ce qu'elle vaut et sans avoir en aucune façon la prétention de fixer d'une manière définitive l'usage de ces vases.

Il a été trouvé, en nombre assez grand, des clous en cuivre ou en bronze. Ces clous ne diffèrent pas beaucoup de ceux en bronze ou en fer que j'ai vus dans quelques musées, mais, malgré toutes mes recherches, je n'ai pu parvenir à m'en expliquer l'usage. Pas plus pour eux que pour tous les autres objets, il n'y a une place fixe dans l'intérieur des tombeaux. La plupart de ces clous sont coudés une fois et même souvent deux fois à angle droit, ce qui paraîtrait indiquer qu'ils ont servi à relier les planches d'un coffre ou d'un autre objet; mais comme on n'en rencontre le plus souvent qu'un, deux ou trois dans le même tombeau, il me paraît difficile d'accepter

cette utilisation. Peut-être servaient-ils à fixer sur les parois des chambres sépulcrales des vases ou ornements suspendus; pourtant le double coude à angle droit qui se présente fréquemment me semble devoir faire rejeter cette supposition. Comment expliquer que ces clous se soient si bien conservés quand tous les objets en bronze ont été entièrement détruits par l'oxyde? Je ne saurais le faire, mais je crois pouvoir dire que c'est dans l'alliage du métal qu'il faut chercher l'explication. La longueur et la forme de ces clous varient beaucoup. Il existe des têtes en forme de marteau, de champignon, etc., et les longueurs sont comprises entre 0 m. 01 et 0 m. 17.

Les objets en bronze étaient très nombreux, mais, à part quelques bracelets et bagues, tout est détruit au point de ne présenter le plus fréquemment que de petites masses informes de vase vert. Pour relever quelques débris de miroirs, il a fallu passer en dessous une fine lame de couteau et les enlever avec infiniment de soins.

J'ai bien rencontré, de ci de là, quelques petits débris de verre, mais à part une petite fiole provenant du tombeau n° 7 et les quelques perles qui ont été recueillies en divers endroits, je n'ai trouvé aucun objet fait de cette matière qui vaille la peine d'être mentionné.

J'ai groupé dans un chapitre spécial, à la suite de la notice, tous les graffites que j'ai pu recueillir sur les poteries ou débris de poteries. J'ai pensé qu'ainsi réunis ils seraient plus faciles à consulter.

Je tiens à répéter qu'en écrivant la présente notice je n'ai eu que le simple but de faire connaître la découverte de la nécropole, l'état actuel des tombeaux et la nature des objets qu'on y trouve.

Je laisse aux vrais savants le soin d'en faire l'étude scientifique.

DESCRIPTION DES TOMBEAUX.

TOMBEAU N° 1.

Dans une excavation, marquée par une dénivellation dans la forme extérieure de la roche, une grotte informe et dont toute la

partie supérieure était éboulée. Vers la base de l'ouverture, devant l'entrée, une arête rectiligne de la roche, taillée de main d'homme, indiquait la place du couloir qui donnait accès dans cette tombe. Après avoir fait déblayer, je me trouvai avoir sous les yeux une chambre rectangulaire, longue de 2 m. 30 sur 0 m. 80 de large, avec deux banquettes de pierre, à gauche et à droite.

Une ouverture de 0 m. 80, murée à la partie inférieure, faisait communiquer cette première chambre à peu près détruite avec une deuxième, située au même niveau, dans son prolongement. Cette deuxième chambre présentait, comme la première, des deux côtés d'un couloir médian, deux banquettes, mais d'inégale largeur.

Dès les déblais de la partie supérieure de l'éboulis, les ouvriers avaient mis à découvert de très nombreux débris de poterie qui tout d'abord m'avaient porté à croire que le monument avait été fouillé à une époque antérieure; tout le mobilier funéraire avait dû être brisé, mais, en observant très attentivement l'état des choses, je reconnus que le tombeau n'avait pas été violé.

Dans l'épaisse couche de terre glaise qui occupait le fond de la chambre détruite, près de l'entrée de la deuxième chambre, on trouva une urne de grandes dimensions, brisée en plus de quarante morceaux, qui avait contenu des cendres et des débris d'os imparfaitement incinérés. Auprès d'elle et paraissant l'entourer : deux petites urnes lacrymatoires, deux fioles à parfums; deux petites cupules. Plusieurs autres poteries, entièrement brisées et même décomposées, furent également trouvées dans les déblais; les morceaux étaient souvent très éloignées les uns des autres. Un petit plat parfaitement intact se trouvait au milieu de la couche qui remplissait l'intérieur de la deuxième chambre; il reposait sur son bord et était relevé presque verticalement. Un petit pot en terre noire fut trouvé à peu près à la même place, renversé et le fond en l'air. Au milieu des débris d'une sorte d'écuelle, je relevai une poignée d'une matière carminée, qui peut avoir été du fard, ou peut-être de la pourpre ou toute autre chose. Une analyse chimique pourrait seule fixer sur cette matière, dont des quantités plus ou moins grandes furent trouvées dans tous les tombeaux sans exception. En outre, sur le sol de la première chambre : des débris de ce que je crois avoir été un miroir, rongés par l'oxyde, deux clous en cuivre, longs de 0 m. 105. Contre une paroi : une monnaie en bronze de Carthage (type *AE* de Muller).

Dans ce tombeau, comme dans tous ceux du même groupe, les objets se trouvaient intimement mélangés à la couche de sable occupant l'intérieur, dans des positions et à des hauteurs très variables, qui indiquaient une violente perturbation du mobilier funéraire.

TOMBEAU N° 2.

A 5 mètres à gauche et à environ 2 mètres au-dessous du précédent. Même disposition générale.

Dans la deuxième chambre, dont la voûte était en partie conservée, on trouva les objets suivants :

Sur les banquettes : un débris de miroir très oxydé, — deux petites urnes (lacrymatoires) en terre cuite, — cinq écuelles ou petites cupules et un plat en terre rouge à couvercle rouge, tous brisés.

Dans le couloir : quatre urnes brisées, ayant contenu des cendres et des os en partie consumés, — une lampe antique écrasée, — de nombreux débris de poteries diverses, — un clou en cuivre oxydé, — onze perles grossières en verre bleu dispersées dans le sable. En outre, une aiguière en terre cuite, présentant sur le côté du goulot opposé à l'anse une tête de femme en demi-relief. Autour de la tête et l'encadrant, une sorte de bandeau formé de rosaces accolées par deux descend jusqu'à la panse. De la base du goulot émergent deux bras repliés dont les mains serrent deux seins très rudimentaires⁽¹⁾. Hauteur du vase, 0 m. 305; plus grand diamètre, 0 m. 153. Des rosaces et des palmettes sont imprimées dans la pâte. Le vase était, en outre, orné de dessins en couleur, qui se voient encore en partie.

Près de cette aiguière on trouva trois urnes de grandes dimensions, brisées. Elles contenaient des cendres et des os calcinés. Dans le fond de l'urne placée près de l'entrée de la deuxième chambre, vingt et une pièces de bronze, presque toutes mal conservées; elles appartiennent toutes à la catégorie des pièces numides d'attribution incertaine, classées sous la rubrique Micipsa et ses frères (138-118 av. J.-C.).

⁽¹⁾ Pl. XIII, n° 3.

TOMBEAU N° 3.

À droite du tombeau n° 1. L'entrée conduit à un couloir bordé à gauche d'une banquette. Il n'existait pas de banquette du côté droit, mais une plate-forme plus élevée qui se prolongeait jusqu'à l'entrée. Il est difficile de se figurer la forme que devait présenter la voûte de cette première chambre. Peut-être recouvrait-elle toute la plate-forme.

L'entrée de la deuxième chambre était très bien conservée; elle se composait d'une porte de 0 m. 80 de large sur 0 m. 92 de hauteur, cintrée à la partie supérieure. La deuxième chambre présentait trois banquettes, des deux côtés du couloir et au fond; mais la voûte, à peine cintrée, s'était effondrée, en détruisant toutes les poteries.

Outre les poteries ordinaires à ces tombeaux, on y a relevé une aiguère de 0 m. 34 de haut sur 0 m. 155 de diamètre, les débris de deux crânes, un clou en cuivre, une monnaie de bronze (tête barbue et diadémée Adherbal; R; cheval trotant à gauche).

TOMBEAU N° 4.

Simple fosse creusée dans le roc, d'un peu plus de 2 mètres de longueur, en partie détruite par un glissement du sol.

À l'intérieur, quelques débris de poterie.

TOMBEAU N° 5.

Sur le bord de la route, dans le voisinage d'un tombeau fouillé précédemment : une seule chambre, dont il ne restait que les banquettes. S'il existait une chambre antérieure, elle a dû être détruite lorsqu'on a fait la tranchée de la route actuelle.

Sur une des banquettes : des débris de deux urnes ayant contenu des cendres et des débris d'os imparfaitement brûlés. — Des fragments de crânes humains. — De nombreux débris de poteries diverses. — Des débris informes de lamelles de plomb. — Deux bronzes; diamètre, 0 m. 028. Tête barbue et laurée à gauche. R; cheval galopant à gauche; au-dessous, un globule.

TOMBEAU N° 6.

Ce tombeau présente une forme particulière. Le couloir d'accès qui s'ouvre sur le bord de la route est très long (4 mètres). Il est impossible de savoir s'il a été voûté tout du long ou simplement creusé à ciel ouvert jusqu'à la porte d'entrée. Cette dernière hypothèse est la plus probable. Une sorte de plate-forme existe sur le côté gauche du couloir. La chambre n'est pas rectangulaire, comme dans les tombeaux précédents; son plan est un trapèze; il n'y a jamais eu de banquettes à l'intérieur. Devant la porte, un mur en grosses briques fermait l'entrée. Le plafond s'est écroulé.

Les poteries qui en proviennent paraissent être de forme et de pâte plus grossières; pourtant on y trouve aussi des débris de vases à couverture noire.

Les gens qui utilisèrent ces tombeaux avaient l'habitude de mettre des vases plats, cupules, fioles à parfums, etc., non seulement dans le tombeau même à proximité des urnes cinéraires, mais aussi dans le couloir d'accès; de nombreux débris de poteries furent ainsi trouvés tout le long du couloir des deux côtés, mais ces poteries étaient écrasées et brisées en mille pièces.

À l'intérieur de la chambre, on releva :

À droite en entrant : une urne cinéraire (longueur, 0 m. 92; largeur, 0 m. 33). Près de cette urne, une lampe antique, deux cupules et une aiguère totalement brisées.

À gauche de la porte, un bracelet en bronze brisé en quatre morceaux et une monnaie de bronze de Carthage (type E1.D de Muller).

Dans le fond et à gauche : deux autres urnes cinéraires brisées, ayant près d'elles d'autres poteries également en pièces.

Enfin, dans les débris : de petites barres de plomb, deux ou trois monnaies de bronze de Carthage et un assez grand nombre de petits vases, plats, coupes, etc., parmi lesquels il faut signaler une théière (voir plus haut) cannelée et dont le bec est formé par une tête de lion, — une écuelle à bords relevés verticalement (diamètre, 0 m. 139), — une petite urne à deux anses et à large goulot (hauteur, 0 m. 205; largeur maximum, 0 m. 152), portant deux filets minces encadrant un filet plus large de couleur rouge brun. —

une petite écuelle à couverture noire, et dans le fond de laquelle on remarque quatre dessins imprimés dans la pâte avant le vernis.

TOMBEAU N° 7.

Ce tombeau, un des plus intéressants de ceux fouillés jusqu'alors, se composait de deux chambres; le plafond de la première était effondré, sauf dans les angles. Une entrée, non effondrée, plus large à la partie postérieure, s'ouvrait à 0 m. 60 au-dessus du sol de la première chambre; elle était entièrement murée et la partie supérieure de son cintre correspondait au plafond de la chambre. Dans le fond de cette première chambre, une ouverture présentant un seuil de 0 m. 25 de haut donnait accès dans une deuxième pièce, dont le plafond existe encore en grande partie, à plus de 3 mètres au-dessous du sol actuel. Cette deuxième pièce, de dimensions plus petites que la première, avait son sol à 0 m. 35 au-dessous du seuil d'entrée. Le couloir qui donne accès de l'extérieur dans la première chambre n'est pas horizontal; on monte légèrement de l'extérieur à l'intérieur. De même que dans les tombeaux suivants (8-16), il n'y avait de banquettes dans aucune des pièces.

En déblayant la première chambre, nous trouvâmes, à 0 m. 55 au-dessus du sol, un maxillaire de cheval portant des dessins bizarres qui forment peut-être une inscription⁽¹⁾; un petit pot couvert de vernis vert, qui ne paraît pas ancien et pourrait avoir roulé dans l'excavation faite par la chute du plafond, et, au-dessous, un tibia de cheval.

Sur le sol, douze urnes cinéraires, disposées de la manière suivante : n° 1, près de l'entrée à gauche; n° 2-4, perpendiculairement au mur de gauche, les goulots tournés vers l'intérieur; n° 5-7, parallèlement au mur de droite; n° 8, au fond de la pièce, le goulot tourné vers la porte de la deuxième chambre; n° 9-12, couchées diagonalement au milieu de la pièce. En outre, une théière, un plat à couverture noire, les débris de deux lampes et un grand nombre de débris de vases disséminés un peu partout.

La seconde chambre, bien qu'intacte, ne renfermait presque

⁽¹⁾ Actuellement au Musée de Constantine; un semblable, portant également des dessins, a été découvert dans le tombeau n° 12.

rien. Dans l'angle du fond, à droite, une urne cinéraire contenant encore une grande quantité de cendres et des os brûlés. Puis, sur divers points : deux monnaies de bronze : *a*. Tête de femme fruste. R̄ cheval au repos ; au-dessous, un globe dans un croissant renversé (diamètre, 0 m. 02). *b*. Tête de Cérès. R̄ tête de cheval (diamètre, 0 m. 02), — débris d'une patère en bronze, — une anse de pot en cuivre, — une petite fiole en verre bleu, présentant des dessins et des filets blancs et jaunes incrustés dans la pâte, — une coupe en terre cuite, le pied en godet. Sous les débris d'une écuelle, nous trouvâmes une certaine quantité de matière carminée (cf. le n° 1).

Bien que les objets soient brisés et souvent renversés, il importe de remarquer que le mobilier des tombeaux appartenant à ce groupe a été beaucoup moins bouleversé que celui des tombeaux du premier groupe.

TOMBEAUX N^{os} 8 ET 9.

À gauche du précédent et sur le bord de l'ancien chemin qui se trouve environ à 4 mètres au-dessus de la route actuelle, un premier tombeau, composé d'une seule chambre avec couloir d'accès, et dont la paroi du fond paraît inachevée (n° 9). Une crevasse située dans l'angle du fond, à gauche, le fait communiquer avec un autre tombeau plus profond (n° 8), à peu près parallèle au premier, et auquel on arrivait du dehors par un couloir oblique. Le plafond du n° 8 était intact ; mais, dans la nuit qui suivit le déblaiement, il s'écroula. La paroi antérieure de l'entrée, qui présente un étranglement, était murée. La murette se composait de grosses briques et de pierres taillées de petites dimensions.

Dans le n° 8, on trouva : deux urnes cinéraires, — deux aiguières à figure sur le goulot et bras sur la panse, brisées, — tout contre la paroi latérale gauche, un bracelet en laiton du genre *sphinter* et un clou en cuivre, — un autre clou en cuivre de 0 m. 135 ; — trois cupules, dont une, intacte, avait contenu un liquide qui avait laissé sa trace, — un moyen bronze de 0 m. 028, figure barbare, très fruste. R̄ deux chevaux marchant au pas à droite⁽¹⁾. — Deux autres petits bronzes très oxydés (Carthage).

(1) Probablement d'Utique, type 341 de Muller.

Auprès des urnes, il fut, en outre, trouvé de nombreux débris de poterie. — Sur un débris de plat à couverte noire, deux caractères phéniciens ⁽¹⁾.



Dans le n° 9 : un plat bien conservé de 0 m. 215 de diamètre. Il fut trouvé retourné le fond en l'air. — Une cupule à bords retournés en dedans qui ne paraît pas avoir été vernissée, — une fiole à parfums à long col, — une petite statuette en terre cuite, de style gréco-égyptien (hauteur, 0 m. 105). La main gauche soutient les longs plis rigides du vêtement; le bras est appliqué le long du corps. Le bras droit est replié et soutient à hauteur de la taille un oiseau, peut-être une colombe. — Un bronze de 0 m. 018, tête de Cérès

à gauche. Deux autres têtes, 0 m. 019, tête de Cérès couronnée à gauche. R^e tête de cheval (type de tête, Muller A N; mais le grènetis n'existe pas).

TOMBEAU N° 10.

A un étage supérieur de la colline, dans le voisinage d'un tombeau autrefois fouillé par M. Grimaud. Même type que le n° 8. Un glissement du sol a emporté le couloir d'accès et la plus grande partie de la première chambre. A l'intérieur de la deuxième chambre, une couche de chaux d'environ 0 m. 01 d'épaisseur recouvrait uniformément le sol du tombeau.

Une seule urne cinéraire fut trouvée à droite de la porte d'entrée, couchée parallèlement au mur latéral. — Entre cette urne et la paroi, une bague en cuivre, faite d'une bande mince en spirale ⁽²⁾. — Des clous en cuivre de 0 m. 07, 0 m. 09, 0 m. 12 et 0 m. 14. — Une quinzaine de poteries de diverses formes, parmi lesquelles :

⁽¹⁾ Voir pl. XIV, n° 1.

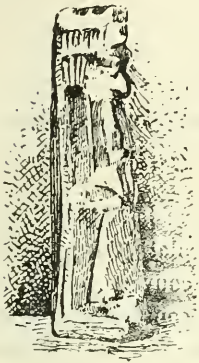
⁽²⁾ Probablement pour maintenir les tresses de cheveux.

une aiguère à tête sur le goulot, entourée de rosaces et à bras sur la panse, brisée, mais qui a pu en grande partie être reconstituée⁽¹⁾ ; — une cupule à couverte noire portant sur le fond un graffite⁽²⁾ ; — une pile de trois cupules bien conservées ; — une théière ; — un petit plat en terre blanche orné dans le fond de quatre palmettes autour d'une rosace.

TOMBEAU N° 11.

Ce tombeau est remarquable par le manque de symétrie dans son plan ; les grandes dimensions de sa première chambre, enfin par la deuxième, qui est relativement bien conservée ; les deux pièces et le couloir d'accès sont au même niveau.

Dans la première pièce, on trouva les débris de trois urnes cinéraires, ainsi que des débris de plats, cupules, fioles à parfums en grand nombre.



La deuxième chambre ne contenait presque rien. Aucune trace d'urne ; douze poteries diverses parmi lesquelles : un fond de plat présentant des graffites⁽³⁾ ; — un plat intact en terre rose (diamètre, 0 m. 192) ; — un petit vase à fond élargi et à bords relevés verticalement. En outre : six petits objets paraissant être des amulettes égyptiennes et ayant peut-être fait partie d'un collier ; elles furent trouvées réunies ; — six monnaies de bronze mal conservées. Sur le sol même de l'entrée :

des débris de fer méconnaissables ; — une pince en cuivre, sorte d'épingle à cheveux de femme, peut-être aussi une pince à épiler.

TOMBEAU N° 12.

Sur l'escarpement. Restes d'une chambre funéraire. La partie antérieure du tombeau a été emportée par un éboulement.

Au fond, à droite : débris d'une urne contenant des cendres et des os brûlés. Disséminés dans la pièce : six poteries parmi les-

⁽¹⁾ Voir pl. XIII, n° 2.

⁽²⁾ Voir pl. XIV, n° 2.

⁽³⁾ Voir pl. XIV, n° 2.

quelles les débris de trois cupules brisées; — une petite quantité de matière carminée; — débris de crâne humain et dent d'un petit carnivore; — maxillaire de cheval portant des dessins faits à la pointe à graver, rappelant exactement la forme de ceux gravés sur le maxillaire du tombeau n° 7.

TOMBEAU N° 13.

Simple fosse creusée dans la roche. Elle contenait un grand nombre de débris de poterie, parmi lesquels je trouvai le goulot d'une urne de grandes dimensions et le goulot d'une aiguière portant une tête en relief, comme celle trouvée dans le n° 2. En outre, sur le sol de la tombe, on releva les débris d'un crâne et six poteries diverses, dont une petite coupe en terre cuite bleue; — Diamètre, o. m. 114.

TOMBEAU N° 14.

Sur le bord de l'ancien chemin, dans le voisinage des tombes 8 et 9. Même disposition que celle du n° 7. Le couloir d'accès n'est pas en pente.

La première chambre ne donna presque rien : les débris d'une urne cinéraire et quelques poteries, dont un plat brisé, portant sur le fond deux caractères⁽¹⁾ et une théière à couverture noire, ornementée d'oves; ce joli vase a été en partie reconstitué.

Dans la deuxième chambre : une urne cinéraire et vingt-deux poteries diverses composant le mobilier funéraire habituel de ces tombeaux; — aiguière à tête de femme avec bras sur la panse; — plat ayant contenu de la matière carminée; — pile de trois petites cupules, etc. En outre : cinq petits clous en cuivre à large tête (o m. 012), un de o m. 03 et trois de o m. 11 et o m. 12; — une monnaie de bronze : tête de Cérés à gauche R, tête de cheval à droite; — perles en matière jaune (probablement de l'ambre) paraissant avoir appartenu à un collier; — une petite amulette égyptienne semblable à celles du n° 11.



⁽¹⁾ Pl. XIV, n° 4.

TOMBEAU N° 15.

A proximité des n°s 14, 8 et 9, à environ 1 m. 60 au-dessus de l'ancien chemin. Une seule chambre avec couloir d'accès muré en briques. Même disposition que dans les n°s 7 et 14. La partie supérieure de la porte, en s'éroulant, a donné à l'entrée une forme en cintre brisé qui se remarque de la route nouvelle. Le tombeau, à peu près intact, aurait dû garder fidèlement les objets qui y avaient été déposés, mais, dans celui-ci comme dans le suivant, l'infiltration des eaux avait développé une humidité beaucoup plus grande. Toutes les poteries étaient en décomposition complète.

On a relevé dix-sept pièces diverses, parmi lesquelles : une petite soucoupe à couverte noire⁽¹⁾, portant sur le fond, gravées à la pointe, des marques de potier ; — une petite *anochoé* en terre blanche ; — une petite cupule contenant du fard ; — une autre en terre violette ; — une écuelle en terre bleue ayant contenu un liquide qui a laissé sa trace ; — une petite monnaie carthaginoise semblable à celle du tombeau n° 6 ; — quatre autres pièces totalement oxydées.

TOMBEAU N° 16.

A environ 3 mètres du précédent et un peu au-dessus. La chambre de même niveau que le couloir d'accès, en est séparée par un seuil surélevé. La porte était murée. Le plafond, en tombant, avait écrasé un nombre considérable de poteries dont les débris couvraient pour ainsi dire le sol de la chambre. Nous n'en avons encore jamais rencontré une si grande quantité dans une même chambre.

Dans le couloir d'accès, nous relevâmes : une pièce de monnaie fruste, un objet en cuivre indéterminable, des débris de poterie.

Dans la chambre, au milieu d'une couche de débris de poterie de toute sorte : une urne cinéraire ; — des ossements presque entièrement détruits ; — un fragment de crâne et un fragment de maxillaire ; une vingtaine de vases de formes diverses ; — un petit couvercle en terre cuite (diamètre, 0 m. 085), surmonté d'un

⁽¹⁾ C'était probablement un godet pour les broches et épingles à cheveux.

bouton et en tout semblable à certains couvercles de petits pots encore en usage à l'heure actuelle; — une lampe antique assez bien conservée; — une petite cupule à couverture noire, portant sur le fond des marques de potier⁽¹⁾. La partie supérieure (tête et un tiers du buste) d'une petite statuette en terre cuite, maquette presque informe représentant un homme barbu; — des morceaux de plomb informes; — débris de miroir en bronze; — deux petites perles en verre; — deux grands clous de cuivre, de 0 m. 09 et 0 m. 11; — des objets en fer totalement oxydés; — un bracelet en bronze, genre *sphinter*; — deux monnaies de bronze très frustes.

TOMBEAU N° 17.

Près d'un tombeau romain fouillé par M. Grimaud. Deux chambres, précédées d'un couloir d'accès, et réunies par un passage, de 0 m. 25 au-dessus du niveau du sol de la deuxième pièce. La première chambre présentait deux banquettes d'inégale longueur et d'assez faible hauteur. La voûte s'était effondrée.

Sur la banquette, près de la porte d'entrée, à gauche, nous relevâmes, sous deux larges tuiles à rebord, butées l'une contre l'autre par leur partie supérieure, les débris d'une urne funéraire. Les deux bouts dépassant les briques avaient été écrasés, le reste, quoique brisé, était en place, protégé sans doute en partie par les deux tuiles qui avaient résisté.

Sur le sol, de nombreux débris de vases de formes diverses; deux petits bronzes de Carthage, deux autres entièrement oxydés; un anneau en plomb(?) ayant dû servir de cachet; un clou en fer très oxydé.

La deuxième chambre était pleine aux deux tiers de sable et de terre. Nous y avons relevé : un goulot d'aiguière à tête de femme entourée de rosaces; — un petit vase à bords redressés verticalement, analogue à celui du tombeau n° 11; — une petite amphore à deux anses brisée, de forme très élégante; — un débris d'un vase de forme sphérique, qui avait probablement un biberon sur la panse, ornementé de filets rouge brun; — une pile de quatre petites cupules, et une douzaine d'autres vases plus ou moins intacts.

⁽¹⁾ Voir pl. XIV, n° 3.

TOMBEAU n° 18.

Tout près du précédent et à peu près au même niveau. Au bout d'un long couloir légèrement incliné vers la gauche ⁽¹⁾ et présentant à son extrémité un léger renflement, deux chambres assez bien conservées. Le sol de la première est au-dessous du niveau du sol de la seconde. Il n'existe pas de banquettes.

Dans le couloir, près d'un petit mur en grandes briques, nous relevâmes les débris d'une grande urne et de nombreux débris de poteries diverses.

A l'intérieur de la première chambre : une aiguière à figure de femme sur le goulot et bras sur la panse, brisée en un grand nombre de morceaux; — une autre du même genre également brisée. Le goulot et la tête manquent ⁽²⁾. Le vase devait avoir 0 m. 22 de diamètre sur 0 m. 32 ou 0 m. 35 de haut; c'est le plus grand qu'on ait rencontré. — Une pile de quatre plats; — une pile de quatre cupules; — un groupe de trois petits pots; l'un d'eux porte sur la panse des marques qui sont peut-être des caractères; — un autre groupe de trois petits pots brisés; — trois ou quatre autres vases; — débris méconnaissables d'un objet en bronze.

Dans la deuxième chambre : une aiguière en terre rose assez mal conservée, à bras et seins sur la panse. La tête manque, mais on voit encore les^s bandeaux formés de rosaces qui l'entouraient. Les mains, au lieu de tenir les seins, sont à plat sur la panse, au-dessous de ceux-ci. — Une autre petite aiguière en terre rose, de même forme mais sans aucune ornementation; — un plat à couverte noir très bien conservé; le fond permet de voir que ces poteries, avant de recevoir la couleur noire, étaient d'abord enduites d'un vernis vermillon. Fond d'un plat brisé avec marque de potier, et neuf autres vases. En outre : une bague-cachet en étain (?); le cachet très fruste seul subsiste; — une petite broche en bronze; — trois monnaies de bronze.

⁽¹⁾ Voir les tombeaux n°s 7, 8, 14, 21, 22.

⁽²⁾ Pl. XIII, n° 1.

TOMBEAU N° 19.

Ce tombeau est le plus remarquable de tous ceux qui ont été découverts. Les particularités intéressantes abondent dans les deux chambres dont il se compose.

Le couloir d'accès présente à son extrémité un renflement⁽¹⁾. L'entrée était murée, la première chambre à peu près totalement remplie de sable et de terre. Elle se composait d'un couloir flanqué de deux banquettes latérales, dans lesquelles des tombes étaient creusées; celle de droite un peu plus étroite et moins profonde que celle de gauche. La plus grande partie des poteries fut découverte dans le couloir même et non dans les tombes. Le plafond s'était affaissé et dans la tombe de gauche les poteries étaient en miettes.

Une très petite porte fait communiquer cette chambre avec la deuxième, placée exactement dans son prolongement, et possédant, comme la première, deux banquettes latérales dans lesquelles on avait creusé deux tombes. Celle de droite est plus profonde que celle de gauche et se trouve à un niveau plus élevé. Cette chambre, à peine remplie au tiers de sable, était assez bien conservée; elle contenait très peu d'objets, particularité déjà remarquée dans plusieurs tombes.

Ceux qui furent relevés dans le couloir de la première chambre paraissent avoir été déposés sur trois rangs dans le sens transversal.

Voici l'ordre dans lequel furent relevés les objets trouvés :

Première chambre, dans le couloir :

Une aiguière à bras sur la pause entre un plat et une petite cupule, tous brisés;

Trois grandes urnes funéraires ayant contenu des cendres et des os qui ne paraissent pas avoir subi l'incinération; enfin un miroir en bronze très oxydé et deux petits lacrymatoires;

Une aiguière à bras sur la pause, brisée; d'un côté, une écuelle et une pile de petites cupules; de l'autre, un petit pot.

Près de la porte de passage : une monnaie très oxydée (tête barbue et sacrée à gauche; R cheval au repos à gauche). Un grand plat en terre grise, brisé en onze morceaux. Ils étaient tous

⁽¹⁾ Cf. le tombeau n° 18.

restés en place et ont pu être recollés. Le plat mesure 0 m. 375 de diamètre. C'est le plus grand que nous ayons rencontré.

Dans la tombe de la banquette de droite : une bague, cachet étain ou plomb; la gravure du cachet est devenue très fruste; une théière et plusieurs petites écuelles, dont deux contenaient de la matière carminée.

Dans la tombe de la banquette de gauche : débris de poterie méconnaissables.

Deuxième chambre, dans le couloir médian : débris d'un bracelet en bronze; un petit cachet en forme de bague (fruste); un petit pot intact (poterie rouge grossière sans anses); cinq perles de verre, ornementées de filets de couleur incrustés dans la pâte même.

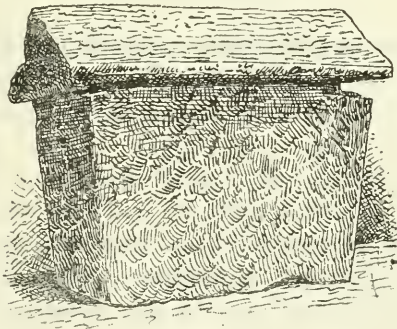
Dans la tombe de droite : un grand clou en cuivre; une monnaie en bronze fortement oxydée; débris de poteries méconnaissables.

Dans celle de gauche : un grand clou en cuivre; un pendentif d'oreille en or, débris de poteries.

A l'extrémité gauche du couloir : une statuette égyptienne; un tout petit pot en terre de forme élégante; un bol en terre blanche à couverte noire.

TOMBEAU N° 20.

A 40 mètres à droite du précédent et à peu près à la même hauteur : une chambre de forme longue et irrégulière dont le plafond



était détruit. Au fond, une porte de 0 m. 88 de hauteur donnait

accès dans une deuxième chambre de dimensions beaucoup plus petites, dont le sol se trouve à un niveau inférieur à celui de la première chambre.

En entrant dans la deuxième chambre, on rencontre une sorte de banquette ou de gradin, sur lequel se trouvait placé, exactement devant l'entrée, le petit sarcophage ci-joint; il était renversé sur le côté, vers l'intérieur, le couvercle à quelques centimètres en avant. Nous ne trouvâmes dans le sarcophage que du sable et de la terre, et pas la moindre trace d'os ou de cendres.

On a relevé, à l'entrée de la première chambre : débris de poteries diverses; lamelles de plomb ne paraissant offrir aucun caractère gravé; un objet en fer très oxydé.

Dans la première chambre : débris d'une aiguière à tête sur le goulot et bras sur la panse; de nombreux débris de poteries; trois clous en cuivre de 0 m. 08, 0 m. 09 et 0 m. 011; une monnaie en bronze.

Dans la deuxième chambre : une épingle à cheveux en cuivre; débris informes d'objets en bronze; une cupule intacte contenant de la matière carminée; de nombreux débris de poterie en terre rose.

Nous n'avons trouvé, dans ce tombeau, aucun débris de poterie paraissant se rapporter à une urne funéraire des modèles trouvés dans les autres tombeaux, mais des morceaux très épais semblaient avoir appartenu à des vases de grandes dimensions (amphores ou urnes sans auses).

TOMBEAU N° 21.

A environ 2 mètres à droite des tombeaux précédents, et presque au même niveau, se trouve l'entrée d'un couloir dont le plan était fortement incliné à gauche sur le plan du tombeau dans lequel il donnait accès.

Le tombeau, composé d'une seule chambre, contenait la plus grande quantité de poteries que nous ayons encore rencontrée. Les piles de plats et de cupules étaient disposées sans aucun ordre. Je crois pouvoir dire que ce tombeau, pourtant de dimensions restreintes, a dû recevoir plus de 200 poteries. Celles qui sont intactes ou ont pu être recollées atteignent le chiffre de 81.

La chambre funéraire présente une particularité que nous

n'avions pas encore rencontrée. Le fond de la chambre sépulcrale est occupé par une banquette de 0 m. 74 de hauteur. Dans cette banquette, une fosse a été creusée le long de la paroi du fond.

Dans cette fosse, il fut trouvé deux lits d'ossements humains. Les ossements de la couche inférieure, quoique brisés et en partie détruits, ne portent aucune trace d'incinération. Ils avaient été déposés dans le fond de la fosse sans aucun ordre. Ceux de la couche supérieure étaient très blancs et portaient des traces indiscutables de l'action du feu. En dehors de ces ossements, cet ossuaire contenait une sorte de terreau brun qui paraissait avoir été des cendres.

Un dépôt d'infiltration, de plus d'un mètre de hauteur, recouvrait toutes les poteries entassées dans la chambre. Nous devons nous borner à signaler celles qui se distinguent par quelque particularité :

Débris d'une grande urne cinéraire ayant contenu des cendres et quelques débris d'os. — Trois aiguières brisées à tête de femme. — Deux lampes antiques. — Deux grandes briques posées l'une sur l'autre et mesurant 0 m. 52 de long, 0 m. 37 de large et 0 m. 11 d'épaisseur. — Une théière à couverture noire, du type déjà décrit. — Un vase en terre rose, de forme très curieuse ; il présente à l'ouverture supérieure une sorte de passoire concave, occupant la moitié de l'orifice du vase et terminée en forme de bec ; cette passoire est percée de treize trous disposés sur trois rangées et d'un quatorzième près du bec ; une anse supérieure, de 0 m. 05, réunit les deux bords de l'orifice, comme une anse de panier ; hauteur, sans l'anse, 0 m. 113 ; plus grand diamètre : 0 m. 13. — Une toute petite cupule n'ayant que 0 m. 045 de diamètre ; elle couronnait une pile de huit autres cupules de dimensions plus grandes, mais toutes entièrement écrasées. — Vase en terre blanche, présentant une anse placée au-dessus du vase et se reliant au goulot qui se relève verticalement. — Un petit couvercle à bouton (diamètre, 0 m. 082). — Bol en terre rouge très fine, ornementée à l'extérieur, sur le fond, d'une rosace, et sur le pourtour présentant des feuilles d'acanthé, des feuilles de laurier et des palmiers alternés. Une couronne de laurier surmonte cette décoration, et elle est elle-même bordée à la partie supérieure d'une autre couronne présentant des décors trouvés sur les bijoux mycéniens ; tous ces motifs de décoration sont en relief. — Petite poterie (*gutturium*) de forme

très élégante (hauteur, 0 m. 14); la panse était décorée de raies verticales devenues frustes. — Neuf vases portant des graffites; on en trouvera la description détaillée ci-après ⁽¹⁾. — Une grosse perle en verre (diamètre, 0 m. 018) percée d'un trou central. — Enfin, trois grands clous en bronze; — une monnaie en bronze de Massinissa; — une autre, dite Micipsa et ses frères; — cinq petites fort oxydées, sur lesquelles on reconnaît vaguement le type Carthaginois (Cérès et le cheval au galop), et deux autres incertaines.

Sur le rebord de la banquette placée au fond de la chambre : Une petite statuette égyptienne, et, dans la fosse qu'on y a creusée, quinze monnaies très oxydées, parmi lesquelles on reconnaît des monnaies de la Zeugitane; — une perle en verre; — une petite perle en verre doré; — chaton et débris de bague fortement encrassés.

TOMBEAU N° 22.

A moins de 3 mètres à droite du précédent et à un niveau légèrement inférieur, un couloir d'accès, dont le plan est fortement incliné à gauche, conduit à un mur de plus d'un mètre d'épaisseur, fermant complètement l'entrée d'un tombeau composé d'une seule chambre avec une banquette des trois côtés. Le plafond s'était effondré.

Dans la couche des débris qui couvraient la banquette et le sol : Débris d'une urne de grandes dimensions; — seize plats, bols, cupules, pots et vases de formes diverses; — débris d'un miroir en bronze; — un clou en bronze et débris d'un autre objet en bronze totalement détruit (patère ou miroir?); — chaton de bague, étain ou argent, illisible; — débris de bague ou de cachet; — débris informes d'un objet en plomb; — une petite perle en verre bleu avec filets blancs; — une perle en ambre (?); — petit objet en métal ayant la forme d'un dé à coudre, muni d'une petite tige (probablement une mesurette pour un liquide précieux); — une pièce en plomb (diamètre, 0 m. 036); tête barbue et laurée à gauche; le cheval galopant à gauche; au-dessous : ζ 41 ? — Douze pièces en bronze, dont une d'Adherbal, deux ou trois avec la tête

(1) Pl. XIV, n° 7, 9-10-11, 16, 17. Quatre autres vases portaient des croix ou des marques de potier tracées à la pointe.

de Cérès et le cheval, de différents types, au revers; les autres, illisibles.

GRAFFITES RECUEILLIS SUR LES POTERIES.

N° 1 (Tombe 8). — Sur le fond d'un bol à couverte noire bien conservée : $\eta\eta$. — Il n'a été trouvé qu'un seul fragment de ce vase, qui porte à l'intérieur l'empreinte de quatre palmettes disposées autour d'un cercle et imprimées dans la pâte avant la pose de la couverte, tandis que les caractères sont faits à la pointe à graver après la cuisson finale.

N° 2 (Tombe 10). — Sur le fond d'une petite cupule à couverte noire bien conservée : ? η .

N° 3 (Tombe 16). — Sur le fond d'une petite cupule à couverte noire, poterie épaisse assez bien conservée; diam., 0 m. 082.

N° 4 (Tombe 14). — Sur le fond d'un petit plat brisé à couverte noire. La couverte est en partie détruite et le plus grand des caractères un peu fruste.

N° 5. — Sur le fond d'un plat à couverte noire, brisé en cinq morceaux : ??? η .

N° 6. — A l'intérieur d'un plat brisé en plusieurs morceaux : ? η . Il manque peut-être une partie du deuxième caractère. D'autres caractères ont existé, mais ils sont devenus complètement frustes.

N° 7 (Tombe 21). — Sur le fond d'une petite cupule à couverte rouge brun et à bords rentrés (diam., 0 m. 074), un η ou un ψ , suivi de signes qui paraissent être des chiffres. Cette petite poterie épaisse a contenu un liquide qui a laissé sa trace à l'intérieur.

N° 8 (Tombe 21). — Sur le fond d'un plat à couverte noire; diam., 0 m. 173.

N° 9 (Tombe 21). — Grand plat creux à couverte noire, à bords légèrement rabattus; diam., 0 m. 265.

N° 10 (Tombe 22). — Sur le fond d'un plat brisé en deux morceaux : η ?.

N° 11 (Tombe 21). — Sur le fond d'une petite cupule à couverte noire : 278. — A l'intérieur de la même cupule : 7.

N° 12 (Tombe 21). — Sur le fond d'un grand plat à couverte noire, brisé en plusieurs morceaux : 7.

N° 13. — Sur le fond d'un plat brisé : 7.

N° 14 (Tombe 21). — Sur le fond d'un petit plat à couverte noire; diam., 0 m. 18 : 7.

N° 15 (Tombe 21). — Sur le fond d'un petit plat à couverte noire, brisé : 2.

N° 16 (Tombe 21). — Sur le fond d'un plat dont il ne subsiste que deux débris : 72.

N° 17. — Sur le fond d'un plat mal conservé : ? 7 ? . Ces caractères sont devenus frustes; je n'ai reproduit que ce qui se voit clairement.

NOTE

SUR

LA PARTIE DE LA CÔTE TUNISIENNE

COMPRISE

ENTRE CHEBBA ET MAHÉDIA,

PAR M. LE CAPITAINE LACHOUQUE.

De Chebba à Mahédia, le rivage de la mer, bas et sablonneux, est bordé à très peu de distance par une ligne continue de calcaire formant un bourrelet d'environ 500 mètres d'épaisseur.

Ce banc de calcaire, assez fin dans certaines de ses parties, quelquefois poreux, plein de coquilles en d'autres zones, a été exploité comme carrière de pierres, et cela dès une antiquité reculée. En effet, à côté des exploitations régulières par assises horizontales où l'on reconnaît la main-d'œuvre des Romains, on trouve en beaucoup d'endroits de simples excavations d'où la pierre a été extraite sans méthode et par morceaux de faible dimension.

Les fouilles du premier genre ne sauraient être attribuées qu'à une civilisation assez avancée, consciente des besoins de ses édifices, enlevant de grands blocs qu'on détaillait ensuite sur place même, et qui étaient expédiés tout taillés à leur destination.

La carrière de Rejish, depuis longtemps connue des archéologues, peut être prise comme type du premier genre d'exploitation; une route taillée dans le calcaire, très facilement reconnaissable sur plusieurs kilomètres, et où paraissent nettement les entailles des roues des fardiers, était aménagée pour la desserte des carrières. Elle se dirigeait d'abord directement vers le sud, tracée sur le sommet même du bourrelet calcaire, puis, un peu au nord de Sa-

lekta tournait vers le sud-ouest. C'est vraisemblablement par cette route que furent amenés, tout prêts à être posés, les blocs de l'amphithéâtre d'El-Djem.

Dans les excavations du deuxième genre, il est bien clair que les pierres extraites étaient destinées à d'infimes constructions, faites probablement non loin de la carrière, d'où on les tirait au fur et à mesure des besoins locaux. L'ignorance visible des procédés d'extraction et de taille permet de les reporter à une époque fort ancienne, peut-être aux premiers temps de la colonisation phénicienne, qui, trouvant en cette région côtière de la Tunisie un abord facile pour les vaisseaux, une zone maritime cultivable bien délimitée par cette ligne rocheuse, s'y était établie, y avait construit quelques comptoirs; les colons et marchands étaient toujours prêts à se rembarquer si les populations indigènes de l'intérieur s'avançaient hostiles.

Les très nombreux groupes de sépultures dont toute cette zone est parsemée viennent fournir encore un argument à l'appui de cette hypothèse, l'habitation très ancienne de cette région; car l'infinité diversité de ces nécropoles permet de penser qu'elles ont été ouvertes à des époques très différentes. Sans avoir la prétention de fixer des dates même probables à ces sépultures, nous avons jugé qu'il pourrait être intéressant d'en faire une rapide description.

Le modèle que l'on retrouve le plus fréquemment est celui de sarcophages creusés à même la roche; ces sarcophages, de longueur fort variable, sont ménagés les uns à côté des autres; leur forme est celle du corps d'un homme; aucune symétrie, aucune orientation n'a été observée dans la disposition de ces sépultures, souvent fort nombreuses et rangées en groupe serré.

Comment étaient recouverts ces sarcophages? Aucun débris de couvercle ne se retrouve aux alentours.

Une particularité frappe dans la structure de ces sortes de fosses, c'est leur peu de largeur, qui ne semble pas permettre d'y introduire le corps d'un homme un peu gros. On pourrait donc être amené à supposer que les squelettes seuls étaient déposés dans ces sarcophages, les corps restant exposés à l'air ou dans des sépultures préparatoires jusqu'à réduction des chairs. Cette coutume, connue du reste, indiquerait une antiquité très reculée.

L'extrémité Nord-Est de la presqu'île de Mehdiâ offre, en bor-

dure même de la mer, un groupe considérable de ce genre. Il en existait un autre tout à fait semblable comme structure de fosses au sud-ouest de Salekta, mais il n'en reste plus actuellement que quelques rares sépultures. A Sidi-Mohamed-et-Turki, on en trouve encore quelques autres, égarés au milieu de chambres sépulcrales.

Cet autre mode de sépultures, isolées et souvent espacées à de grandes distances, est assez fréquent entre ce point de Sidi-Mohamed-et-Turki et Bou-Rejish, et se rencontre jusqu'à hauteur de Thapsus, mais exclusivement dans le bourrelet calcaire parallèle à la mer.

Il semble que les habitants de cette portion de pays, des colons phéniciens très vraisemblablement, aient poursuivi un double but, exploiter la pierre pour leurs constructions, et utiliser ensuite les cavités ainsi pratiquées.

Les modèles de ces sépultures varient beaucoup, bien que se rattachant tous à un type général uniforme, qui est le suivant. Un puits rectangulaire, de dimensions et de profondeur variables, a été taillé, très régulièrement, à même la roche. Une simple banquette ou plusieurs marches ménagées dans l'une des parois du puits permettent de descendre au fond, et d'arriver aux logettes funéraires pratiquées dans les autres parois.

Une fois ces chambrettes occupées par les corps auxquels elles étaient destinées, on comblait avec du béton la cavité du puits, jusqu'au niveau du sol, et l'on fermait ainsi cette sorte de sépulture de famille, qui offre en général place pour deux corps par logette, et qui souvent aussi présente de petites excavations de moindres dimensions, taillées au-dessus de la chambre principale, et paraissant faites pour des corps d'enfants.

La plupart de ces chambres funéraires ont été ouvertes et violées, mais il en reste encore d'autres à découvrir, la dureté du béton ainsi coulé dans ces puits ayant déconcerté les Arabes.

Non loin de Salekta se trouvent deux nécropoles souterraines⁽¹⁾, dont nous donnons ci-après le plan, levé à la planchette (fig. 1).

On pénètre actuellement dans le premier souterrain par une ouverture qui peut bien avoir été l'entrée primitive, mais qui a

⁽¹⁾ Une note très brève, relative à cette nécropole, a été insérée déjà dans le *Bulletin archéologique*, 1890, p. 445, et dans le *Recueil de Constantine*, 1892, p. 284 et suiv.

été très fortement endommagée par les éboulements et les destructions des Arabes.

On entre ainsi dans une sorte d'allée principale, sur laquelle viennent s'embrancher, à droite et à gauche, de petites galeries,

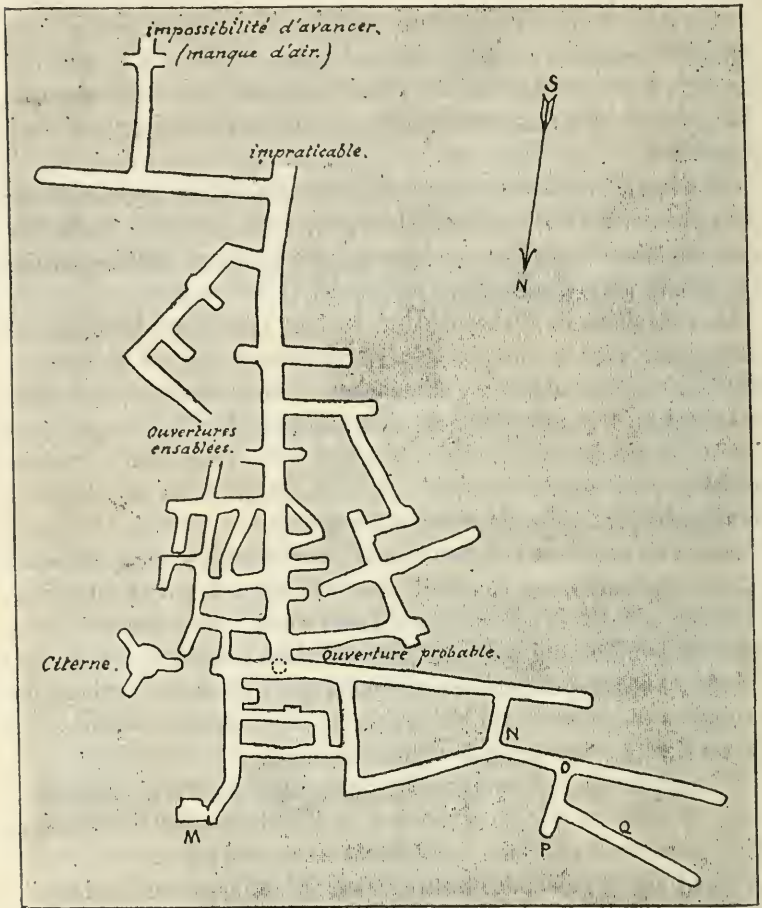


Fig. 1. — Plan des catacombes de Salekta.

tandis qu'aux extrémités se pressent d'autres longues avenues. Les Arabes racontent, ici de même qu'à El-Djem, une légende fort connue dans tout le pays, d'après laquelle une de ces allées irait déboucher dans l'amphithéâtre d'El-Djem, et aurait même servi à

la fameuse Kahena, assiégée dans ce monument, à sortir avec sa troupe lorsqu'elle fut devenue impuissante à résister aux envahisseurs Arabes.

Inutile de dire que ce n'est là qu'une légende, dénuée de toute vraisemblance. 32 kilomètres séparent, à vol d'oiseau, Salekta d'El-Djem, et le fameux débouché à l'intérieur de l'amphithéâtre n'est, constatation dûment faite, qu'une salle souterraine, aux parois solidement bâties et formées d'énormes blocs de pierre; tout au plus cette salle a-t-elle pu servir de réservoir d'eau au moment d'un siège.

En outre, j'ai pu reconnaître les extrémités de la plupart des galeries de la nécropole de Salekta, sauf pourtant pour une seule, où il m'a été impossible de pénétrer jusqu'au bout, par suite du

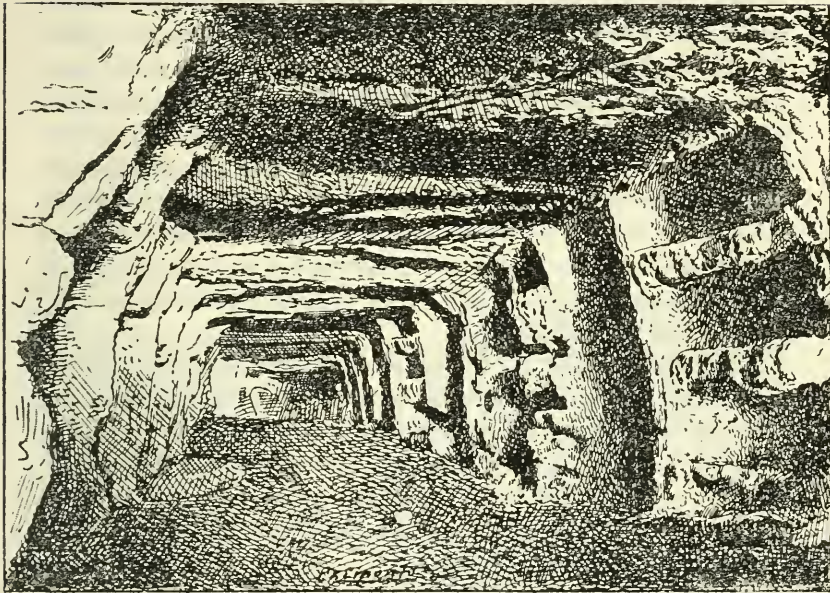


Fig. 2. — Catacombes de Salekta.

manque d'air respirable; mais cette dernière galerie est forcée dans la direction de l'ancienne Acholla (El-Alia) et non dans celle d'El-Djem.

Dans toutes ces galeries, les parois latérales sont garnies de sar-

cophages superposés (fig. 2); le sol lui-même était creusé d'autres fosses alignées dans le sens de la galerie.

Ici encore, dans la disposition de ces sépultures, aucun ordre, aucune régularité, aucune orientation.

En certains endroits même, quelques-unes de ces logettes funéraires présentent une certaine inclinaison, bien que la plupart soient horizontales.

A part quelques tombes, qui semblent avoir été destinées à des sépultures d'enfants, toutes ces excavations ont, en général, la même longueur; seules, les dimensions en largeur varient de 0 m. 30 à 0 m. 50 au maximum.

La forme est en général rectangulaire dans le sens de la hauteur, mais figure assez bien, en projection horizontale, une bouteille qu'on aurait coupée en deux.

Les fermetures de ces fosses étaient très probablement de deux sortes : j'ai trouvé, en effet, dans plusieurs excavations, des débris de pierres plates qui proviennent à n'en pas douter de dalles funéraires, grossièrement taillées; mais dans d'autres fosses, en particulier dans les galeries N. O. P. Q., relativement bien conservées, on rencontre des tuileaux rectangulaires de 0 m. 45 sur 0 m. 30; il est donc à supposer que ces tuileaux, d'une épaisseur de 0 m. 03, servaient également à murer les sépultures. Ces fermetures, étant donnée la forme des logettes, se trouvaient donc latéralement, les tuileaux étant plaqués à l'aide de mortier et formant ainsi un relief sur la paroi de la muraille.

Quelques-uns sont encore en place et recouverts d'un grossier crépissage, fait d'un mortier fortement mélangé de sable gris. Les traces de mortier sont très visibles en maints endroits, en particulier dans la galerie P. O., où les tombeaux, mieux conservés que partout ailleurs, présentent encore des angles à arêtes vives. J'y ai même retrouvé des ossements à peu près intacts, principalement ceux de grande dimension.

Toutes ces logettes funéraires, taillées grossièrement dans le roc, appartiennent, en résumé, à un type uniforme. Elles sont serrées les unes à côté des autres comme si l'on eût voulu faire tenir le plus de corps dans le moins d'espace possible. Une seule exception à ce type général et à ce resserrement systématique : c'est une chambre sépulcrale. Cette pièce cubique, mesurant 2 m. 80 sur 2 m. 50, est ménagée à l'extrémité d'une petite galerie (M). Une

sorte de cloison maçonnée a été faite, du côté droit en entrant, de façon à produire un étranglement qui forme l'entrée.

De ce même côté, à droite, existe une excavation de 2 m. 20 de long sur 0 m. 88 de large et 0 m. 70 de profondeur. Cette sépulture était très probablement recouverte d'une dalle; c'est du moins ce que permettent de supposer les traces de rainures encore visibles le long des parois du mur. Vis-à-vis de l'entrée, une deuxième fosse, plus petite celle-ci, n'ayant que 1 m. 15 de long sur 0 m. 35 de large.

Avant de quitter cette nécropole, signalons encore une particularité assez curieuse, mais postérieure, selon nous, à l'époque où ces souterrains étaient employés comme lieux de sépultures : c'est une citerne d'une structure tout à fait inusitée.

Le corps du réservoir est en forme de carafe posée debout, mesurant 5 mètres de haut sur un diamètre de 4 mètres à la base; ce type est très fréquent, mais, et c'est là la particularité curieuse, dans les parois débouchent trois voûtes en toute ouverture sur une hauteur de 2 mètres à partir du radier de la citerne.

Si de ces souterrains nous revenons à la surface du sol, nous trouvons les environs littéralement couverts de débris de poteries; ces débris appartenant à de grandes urnes en forme d'amphores, restés intacts en général, sont fort nombreux.

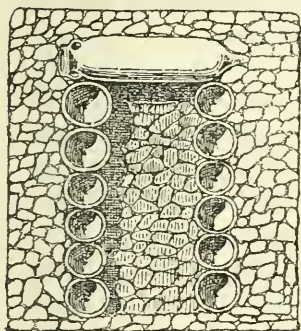


Fig. 3. — Coupe parallèle au sol.

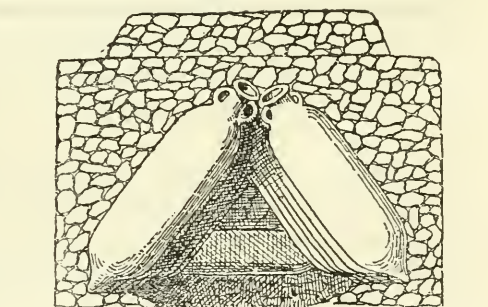


Fig. 4. — Coupe en hauteur.

Il est fort probable que ces urnes proviennent de tombeaux, et que nous nous trouvons ici dans une deuxième nécropole, d'époque beaucoup plus récente, superposée à l'ancienne, tout au moins voisine. De nombreuses traces de tombeaux se trouvent du reste

aux alentours; les uns rectangulaires, donnant l'idée de gradins superposés; les autres offrant la forme d'un demi-cylindre reposant sur une table. Tous ces tombeaux sont en blocage; aucun n'est intact.

A l'intérieur, tous présentent des débris de poteries, et même quelques amphores encore intactes et disposées d'une manière analogue à celle que je vais décrire pour l'avoir retrouvée complète dans une de ces sépultures.

La construction, faite en blocage, repose directement par ses bases sur le sable. Deux rangées de six amphores juxtaposées sans intervalle sont inclinées à 30 degrés environ, de façon à s'appuyer réciproquement sur les goulots et à ménager ainsi une cavité intérieure. L'extrados de cette sorte de voûte est recouvert par une maçonnerie assez grossière, à laquelle les amphores servent en réalité de support (fig. 3 et 4).

A l'extrémité du tombeau, une treizième amphore, posée horizontalement, clôt la cavité.

Ces amphores, toutes de même hauteur (0 m. 80 environ), ne sont pas exactement d'un même modèle et diffèrent surtout par leur culot.

Dans ce tombeau, dans l'espace libre ménagé par l'inclinaison des amphores, j'ai trouvé des résidus d'ossements calcinés mêlés à du charbon et quelques morceaux de fer rongés par la rouille; l'intérieur des amphores était complètement vide.

QUELQUES MARBRES ANTIQUES

CHRÉTIENS ET PAÏENS

DU MUSÉE DE CAHORS,

PAR M. J. MOMMÉJA.

Dans sa lettre à l'académie de Cortone ⁽¹⁾, où il fait preuve d'une remarquable intelligence archéologique, Le Franc de Pompignan a écrit la phrase suivante sur l'abondance des antiquités romaines en Quercy : « Opibus Romanis abundat remotus iste terrarum angulus ⁽²⁾. » Il avait principalement en vue les monnaies dont l'abondance l'étonnait, non sans raison; mais son assertion reste entièrement vraie, même avec cette restriction, si on l'applique à la presqu'île du Lot où est situé Cahors. Tous les anciens historiens locaux, de Marc-Antoine Dominicy à Guillaume Lacoste, proclament à l'envi que le sous-sol de l'antique Divona est une vaste mine d'objets romains, et le rapporteur d'un projet sur la création d'un musée cadurcien a pu dire, sans être taxé d'exagération, qu'il suffit de frapper du pied la terre pour faire jaillir des débris de l'époque gallo-romaine ⁽³⁾.

Comme partout où l'on constate le même état de choses, cet amoncellement de ruines est dû au passage d'une horde de barbares et à la longue dépopulation qui s'ensuivit. Dans une vaste cité déserte on ne fait pas disparaître les ruines, on n'en prend pas les matériaux pour élever des maisons et des édifices nouveaux;

⁽¹⁾ *Academia Cortonensis* et non *Crotonensis*, comme l'ont écrit quelques auteurs, parmi lesquels on est étonné de trouver le docte Walckenaer.

⁽²⁾ *De Antiquitatibus Cadurcorum ad academiam Cortonensem epistola*, dans le tome V des *Saggi di dissertazioni dell' Academia etrusca di Cortona* (publié à part. Paris, petit in-8° de 16 pages), et *Oeuvres diverses de Le Franc* (1764).

⁽³⁾ *Bulletin de la Société des études du Lot*, t. 1 (1873), p. 33.

on laisse la nature agir et recouvrir insensiblement les traces de la dévastation.

Ici l'on peut nommer avec une certitude complète l'auteur de ce désastre. C'est Théodebert, qui détruisit systématiquement en 574 tous les édifices d'une ville qu'Aimoïn⁽¹⁾ plaçait immédiatement après Narbonne parmi les plus importantes du sud de la Loire. Grégoire de Tours⁽²⁾ a raconté en trop peu de mots cette effroyable dévastation du sud-ouest; mais ce qu'il ne pouvait dire, c'est que, malgré les efforts de saint Didier pour rendre son antique splendeur à la *Divona Cadurcorum*, mille ans après, le sol de la ville détruite était encore désert et couvert de monceaux de ruines. C'est ce que déclare expressément un témoin oculaire qui avait pu recueillir la tradition orale de cet événement, l'éminent jurisconsulte Guillaume Benedicti. « Ex quo tempore, dit-il, hæc ista quæ adhuc visuntur, extra hujus civitatis muros, retro Cartusienses et Minoritas, usque ad flumen Olli, antiqua ruinata fundamenta et prostata ædificia, etiam tempore isto ad Cadorce⁽³⁾ appellantur⁽⁴⁾. » On peut affirmer, en s'appuyant sur l'auteur anonyme de la Vie de saint Didier, que pas un seul point de la ville ne fut épargné par l'incendie⁽⁵⁾, et Cathala Coture raconte que pendant bien des siècles, « en remuant la terre, on trouvait encore quantité de charbon aux environs de Cahors⁽⁶⁾ ».

Depuis le temps où Benedicti notait ces faits dans son *Repertorium utilissimum*, les éboulements, la végétation et la culture ont recouvert d'un humus fécond ce sol jonché de pans de murs, de tronçons de colonnes, de débris de statues, de bronzes et de monnaies. De nos jours la ville tend à l'envahir de nouveau comme au temps des Césars gaulois, mais il ne s'y fonde pas de maisons, il ne s'y creuse pas de fossés, en un mot, il ne s'y donne pas un coup de pioche dépassant l'épaisseur moyenne du sol cultivé sans qu'on mette au jour quelques-uns de ces débris qu'avait vus Bene-

(1) *Aim.*, lib. I, cap. iv.

(2) *Greg. Turon.*, *Hist. Franc.*, lib. IV, cap. XLVIII et L.

(3) Les Cadourques, nom que portaient, il n'y a pas plus de vingt ans, les ruines du théâtre romain.

(4) *Repertorium utilissimum*. . . *Guillelmi Benedicti* (Lyon, Simon Vincent, 1526), 3^e part., f^o 17 r^o.

(5) Guillaume Lacoste, *Hist. du Quercy*, t. I, p. 189.

(6) Cathala Coture, *Hist. du Quercy*, t. I, p. 60.

dicti et auxquels faisait allusion l'auteur de l'Ode à Jean-Baptiste Rousseau.

Si tout ce qui est ainsi sorti du sol au hasard avait été conservé, Cahors serait presque aussi riche en monuments romains qu'Arles ou Narbonne. Malheureusement il n'en a pas été ainsi. On a beaucoup plus détruit que conservé, et même si plusieurs notables monuments ont été sauvés, il est malheureusement impossible de dire ce qu'ils sont devenus, comme les trois statues impériales que possédait Le Franc de Pompignan⁽¹⁾, comme le beau sanglier en bronze qui, en 1758, fut donné au comte d'Hérouville⁽²⁾, comme l'aigle de bronze, également, qui fut découverte au commencement du siècle près des ruines dites des *Bains de Diane*⁽³⁾. Même parmi les objets sauvés, il en est bien peu qui soient restés dans le pays; si la curieuse monnaie à l'effigie d'Auguste que les consuls trouvèrent et replacèrent, vers le milieu du xv^e siècle, dans une pile du Pont-Vieux⁽⁴⁾, est encore cachée dans quelque bloc de maçonnerie, sous les flots du Lot, les médailles qu'avait réunies Foucault sont allées enrichir le cabinet du duc de Parme⁽⁵⁾, et celles que Le Franc de Pompignan avait recueillies dans les mêmes lieux, passant de main en main, sont devenues la propriété de la ville de Toulouse⁽⁶⁾, croyons-nous.

Lorsque quelques hommes d'initiative et de goût se furent réunis pour former la Société des études du Lot, à laquelle on doit tant d'excellents travaux, leur premier soin fut de former un cabinet dans lequel pussent prendre place toutes les antiquités locales au fur et à mesure de leur découverte; mais cette entreprise ne fut guère heureuse. Les collections naissantes, mal logées et plusieurs fois déménagées, ne purent se développer; les objets se détériorèrent, perdirent leurs étiquettes et leur indication de provenance, de sorte que, lorsque le musée de Cahors⁽⁷⁾ fut définitivement fondé,

(1) C'est l'abbé de Fouilhac qui les avait découvertes (G. Lacoste, *Histoire du Quercy*, t. I, p. 107).

(2) G. Lacoste, *ibid.*, t. I, p. 163. J. Moimméja, *La laie gauloise de Labarthe*. *Bull. de la Société arch. du Midi*, 1894, p. 100.

(3) Delpon, *Statistique du Lot*, t. I, p. 548.

(4) Lacoste, *loc. cit.*, t. I, p. 99.

(5) *Bulletin de la Société des études du Lot*, t. V, p. 54.

(6) Millin, *Voyage dans les départements du Midi*, t. IV, p. 450, note.

(7) C'est Delpon, l'auteur de la *Statistique du départ. du Lot*, auquel remonte la création du Musée de Cahors, en 1833.

la réunion des sculptures de tout âge qui y furent entassées faisait songer au chaos de débris entassés par Théodebert dans le sous-sol de Cahors.

Il est des monuments sur lesquels la fatalité semble s'attacher avec une persistance singulière. Les sculptures qui avaient trouvé asile dans les salles de l'hôtel de ville, après avoir survécu aux nombreux incendies de Cahors par les Mérovingiens et par les Barbares, ainsi qu'au pillage des soudards d'Henri IV, ont échappé à grand'peine à un nouvel incendie au commencement de cette année, de sorte qu'étant venu les étudier plus complètement que nous ne l'avions fait jusqu'ici, nous les avons trouvés entassés sans ordre, entre des plâtres, des tableaux et des fossiles, comme si quelque nouveau conquérant était passé par là.

Parmi ces marbres plus ou moins fragmentés et datant de toutes les époques, nous en avons découvert deux qui sont antérieurs au sac de l'an 574, et paraissent remonter aux meilleurs temps de la civilisation romaine dans les Gaules.

Le premier et le plus important représente un homme entièrement nu, la jambe droite fortement arc-boutée contre terre, le genou gauche pesant sur la croupe d'un quadrupède de grande taille qui fléchit sous le poids. La tête et le bras gauche manquent entièrement, de même que l'avant-bras droit et la majeure partie du pied gauche. Le quadrupède a perdu toute sa partie antérieure, tête et avant-train; mais à la gracilité des membres postérieurs ainsi qu'à la forme caractéristique de la queue, il est aisé de reconnaître un individu de la famille des cervidés; de sorte que sans grand examen on reconnaît dans cette scène Hercule capturant la biche aux cornes d'or et aux pieds d'airain.

Le sujet ne sort pas de la forme ordinaire que lui ont donnée les artistes de l'antiquité, en dehors des peintres de vases. Hercule y a la même position et à peu près le même mouvement que dans une statue bien connue du Musée de Naples⁽¹⁾ et que sur le vase de marbre de la villa Albani, publié par Winkelmann et par la plupart des vulgarisateurs après lui⁽²⁾. Seule la position du bras

⁽¹⁾ Smith, *Dictionnaire de biographie mythologique*, etc. Paris, Didot, 1865, p. 303.

⁽²⁾ Winkelmann, *Monum. inéd.*, n° 65. Millin, *Galerie mythologique*, pl. CXII, n° 434, e. Voir encore, *ibid.*, pl. CXVII, n° 453.

droit diffère : il est moins étendu dans le marbre de Cahors que sur les monuments de Rome et de Naples. La posture de la biche diffère aussi en ce sens que, dans le premier, ses pattes postérieures sont repliées sous elle, tandis que dans les deux autres, elles sont étendues en arrière.

Le travail de cette sculpture est correct et nerveux, bien supérieur artistiquement aux neuf dixièmes des marbres du reste de la Gaule; il est l'œuvre d'un excellent praticien et dénote une bonne époque.

D'où provient cette sculpture? D'un sarcophage représentant les travaux du fils d'Alcmène ou d'un temple qui lui était dédié?

J'ai d'abord pensé à un sarcophage en me basant sur les dimensions du fragment qui a 0 m. 45 de hauteur et 0 m. 16 de plus grande épaisseur; mais, d'autre part, la coupure très nette qui le termine du côté intact, sans aucun vestige d'encadrement et qui porte la trace d'un fort tenon métallique, m'a fait admettre que ce bas-relief n'est qu'une partie d'une longue frise formée de bas-reliefs juxtaposés représentant l'histoire du légendaire destructeur de monstres. Ces indications ne sont point toutefois décisives, car ce marbre a pu être détaché d'une auge sépulcrale et employé dans la construction d'un piédroit de porte. Dans ce cas, la trace observée serait celle du scellement d'un gond.

Le second fragment infiniment plus petit, mais du même marbre, à patine exactement pareille et d'une épaisseur sensiblement égale, porte un torse d'allure féminine, privé de la tête ainsi que d'un bras et coupé au-dessous des genoux. Toute la partie inférieure est nue, mais les pans d'un manteau agrafé sur l'épaule entourent le cou et voilent le haut des seins. Le bras droit est étendu en avant et semble saisir à la hauteur de la ceinture un objet difficile à déterminer, peut-être un pli de draperie, peut-être le manche d'une arme.

Il n'est pas aisé de trouver un nom satisfaisant pour cette figure mutilée. Les sculpteurs de l'antiquité ont rarement représenté des femmes vêtues seulement de ce léger manteau, qui est généralement l'attribut des héros, des chasseurs et des jeunes hommes menant une vie active ou guerrière. En dehors de quelques figures de centaresses et peut-être aussi de ménades, si nos souvenirs ne nous trompent pas, nous ne voyons guère qu'Atalante et Omphale

qui soient ainsi représentées⁽¹⁾. L'hésitation ne peut aller, semble-t-il, que de l'une de ces héroïnes à l'autre; mais comme nous avons déjà un bas-relief représentant une scène de la légende d'Hercule, et comme, en outre, notre figurine paraît au repos, tandis qu'Atalante est généralement représentée dans l'action de combattre le sanglier de Calydon, nous proposerons, faute de mieux, le nom de la reine de Lydie.

Ces deux morceaux de sculpture sont, croyons-nous, entièrement inédits; nous n'en avons pas trouvé la moindre mention dans les historiens de Cahors et du Quercy, pas plus que dans la précieuse collection du *Bulletin de la Société des études du Lot* et dans celle des annuaires de ce département où, pendant longtemps, ont été insérés des travaux historiques archéologiques. Ajoutons que le plus petit n'a pas de numéro d'ordre et que le second porte le numéro 10, qui ne correspond pas à celui du catalogue qui s'applique à une statue de saint Pierre. J'en infère que ces objets sont entrés au musée postérieurement à la rédaction du catalogue, mais il m'a été impossible d'obtenir aucune preuve à cet égard.

Auprès de ces débris en gisent d'autres, non moins détériorés, antiques également, mais d'origine chrétienne.

Sauf un d'entre eux, dont nous n'avions pas compris jusqu'ici la valeur et la signification, nous nous sommes efforcé de les faire connaître dans une communication lue, il y a deux ans, au Congrès archéologique des Sociétés savantes⁽²⁾, et dans un travail plus complet en cours de publication dans le *Bulletin de la Société des études du Lot*⁽³⁾. Malheureusement il nous avait toujours été impossible d'en obtenir des reproductions satisfaisantes. Grâce au dévouement et au talent de notre distingué collègue, M. Ferdinand de Laroussille, cette lacune est enfin comblée et nous possédons des photographies qui, quoique exécutées par un froid intense et dans une salle mal éclairée, donnent parfaitement l'aspect des originaux.

Ces photographies en main, et en comparant minutieusement les sujets représentés avec ce qu'ont dit des sarcophages chrétiens de Cahors les divers historiens du pays, et surtout Besombes de

⁽¹⁾ Atalante paraît plutôt absolument nue que munie de la légère draperie flottant aux épaules (Éd. Saglio, *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*. V. *Atalanta*).

⁽²⁾ *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1893, p. 405.

⁽³⁾ Année 1894, 3^e fascicule.

Saint-Geniès, dans le précieux manuscrit qu'a publié M. Paul de Fontenilles⁽¹⁾, il nous a été possible de serrer la vérité de plus près et de rectifier une erreur qui nous avait échappé lors de nos premières études.

Ces quatre fragments de bas-reliefs appartenant à trois sarcophages différents.

En comparant le premier avec le mauvais dessin de Besombes de Saint-Geniès reproduisant le sarcophage de la cathédrale de Cahors⁽²⁾, orné de scènes de vendanges, on reconnaît qu'il appartenait au côté droit de ce monument. Grâce à lui, nous pouvons nous rendre compte de la valeur de ce dessin, rétablir l'échelle des personnages et restituer certains détails omis ou mal indiqués, tels que le double encadrement qui délimite les compartiments, et la colonne d'angle qui est cannelée en spirale et absolument différente de ce que montre le dessin. En superposant sur celui-ci la photographie de ce fragment, et en refaisant les autres détails d'après de bonnes reproductions de monuments analogues, on peut tenter une restauration susceptible de donner une idée assez exacte du monument. C'est ce que nous avons essayé de faire en nous autorisant des belles restaurations, par M. Le Blant, des sarcophages de Mende et de Goudargues⁽³⁾. L'aspect du monument ainsi reproduit diffère assez notablement du dessin exécuté jadis par Besombes de Saint-Geniès, car celui-ci n'avait observé aucune proportion dans son travail. Il nous a été facile de le corriger en ce point, en profitant des mesures qu'il a pris soin de relever et qui se trouvent dans son mémoire.

Les deux fragments qui suivent appartiennent à la même frise de sarcophage et ont été récemment apportés au Musée avec d'autres sculptures provenant de la cathédrale de Cahors. Ils présentent une tessère anépigraphie soutenue par deux génies ailés, vêtus d'un costume féminin; l'un d'eux manque il est vrai, mais on aperçoit distinctement son bras et sa main, ainsi qu'un pan de sa robe. On voit à la suite l'arrestation du Christ au jardin des Oliviers, et sur

⁽¹⁾ *Recherches sur deux tombeaux antiques en marbre blanc...*, dans le *Bulletin monumental*, 1879, n° 7, et tirage à part.

⁽²⁾ Reproduit dans le travail ci-dessus et dans les *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, pl. XXI.

⁽³⁾ *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1882, p. 148 et suiv.

le fragment détaché, sa comparaison devant Ponce Pilate, auquel un serviteur présente une patère dans laquelle il s'apprête à verser de l'eau.

Nous avons dit d'ailleurs que cette frise provenait du sarcophage de la cathédrale de Cahors dont la description se trouve dans le mémoire de M. de Besombes ⁽¹⁾. Nous avons quelque crainte de nous être trop aventuré en nous prononçant ainsi ⁽²⁾. En effet, si nous nous référons à l'ancienne description, nous trouvons bien la présence de deux génies ailés soutenant une draperie derrière un buste de jeune femme, mais il n'est pas parlé des anges placés à côté de la tessère; de plus, à côté de celle-ci, dix personnages se trouvent décrits, et le nombre y est exprimé deux fois, en bloc et par la supputation des figures. Or, dans le bas-relief que nous avons sous les yeux, il y a certainement onze personnages, et peut-être y en avait-il un de plus.

Ce n'est pas tout : à côté de cette frise nous avons relevé et fait photographier un dernier bas-relief de 0 m. 29 de hauteur sur 0 m. 34 de longueur, représentant deux personnages barbus assis côte à côte devant une draperie relevée, au milieu et de chaque côté, en gros nœuds formant de grands plis. A la hauteur de leurs genoux apparaît la partie supérieure de la tête d'un homme prosterné devant eux et que semble leur présenter un quatrième personnage aux vêtements largement drapés, debout, la main droite étendue en avant, la main gauche relevée au niveau de l'épaule, tenant un objet indéterminé, peut-être un *volumen*. La tête de ce personnage manque entièrement et celle des deux autres est très fruste. Le travail de ce bas-relief diffère extrêmement de celui des précédents. Il est peu fouillé et presque plat; les plis des étoffes sont indiqués, plutôt que modelés, par de larges sillons peu profonds; enfin le dessin des personnages laisse fort à désirer : les bras croisés de la première figure assise sont ridiculement petits et mal emmanchés; en outre, l'épaisseur du marbre n'est que de 0 m. 10, tandis que celle de la frise où est représenté Pilate est de 0 m. 16.

Ce morceau ne saurait donc point provenir du même monument que les autres. Or, en relisant la description du second tombeau sur le mémoire du vieil antiquaire cadurcien, je relève le

⁽¹⁾ *Loc. cit.*, p. 27.

⁽²⁾ *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1893, p. 408.

passage suivant : « Au coin de la frise, deux juges paraissent assis sur le même siège et sous le même pavillon. On voit devant eux un homme prosterné et couché de côté. Tout auprès, on voit debout une figure de femme que l'on reconnaît au voile qui couvre le derrière de la tête, et qui d'une main tient un rouleau ⁽¹⁾. »

Cette scène nous semble exactement pareille à celle que l'on voit sur notre marbre; deux juges assis sous un même pavillon, un prisonnier à leurs genoux, enfin, un personnage drapé, debout. M. de Besombes reconnaissait une femme dans celui-ci. Nous ne saurions être de son avis, mais, même dans le cas contraire, l'exactitude du rapprochement ne saurait, ce nous semble, être contestée.

Nous nous croyons donc en droit de dire que ce fragment de bas-relief provient de la frise du sarcophage chrétien conservé jusqu'à la Révolution dans la cathédrale de Cahors où il passait pour avoir contenu les restes de l'évêque saint Didier.

Dans notre travail sur les sarcophages chrétiens du Quercy ⁽²⁾, nous avons noté la mention d'un « tombeau chrétien des premiers temps, décoré de moulures en zigzag », signalé par M. de Caumont ⁽³⁾, qui l'avait vu avec quelques autres débris antiques, dans une dépendance de la préfecture de Cahors.

Après bien des recherches, nous avons découvert ce cercueil dans une arrière-cour de la manutention militaire, gisant parmi des débris de toute nature au milieu d'une fange infecte. Il est bien détérioré : un des côtés est entièrement effondré et un autre assez gravement atteint. Du reste, c'est une caisse sépulcrale en marbre, couverte sur ses quatre faces d'ornements en chevrons, disposés sur trois rangs, imitant un mur d'appareil en feuilles de fougère. M. de Roumejoux, qui l'a vu encore intact en 1870, a eu l'extrême obligeance de nous communiquer le dessin qu'il en fit alors.

Il peut y avoir quelque intérêt à rapprocher ce cercueil barbare de ceux que le R. P. de La Croix a exhumés des nécropoles mérovingiennes du Poitou ⁽⁴⁾. Son ornementation se retrouve, en effet,

⁽¹⁾ *Recherches sur deux tombeaux antiques*, tirage à part, p. 27.

⁽²⁾ *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1893, p. 410.

⁽³⁾ *Congrès archéologique de France*, xxxii^e séance, p. 391.

⁽⁴⁾ *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1886, p. 256 et suiv.

sur certains couvercles de sarcophages décrits par le distingué archéologue, particulièrement sur la partie inférieure du couvercle, n° 16 de son mémoire, provenant des cimetières de Saint-Pierre-de-Maillé⁽¹⁾, et avec moins de régularité et d'élégance sur les couvercles n° 2 et 3, du cimetière d'Antigny⁽²⁾, portant les noms de *Rumiliana* et de *Taurus*. Mais il faut bien le dire, l'analogie est loin d'être complète, puisque le corps entier de ce sarcophage est recouvert de l'ornementation chevronnée, tandis qu'elle apparaît seulement sur certaines parties du couvercle des cercueils du Poitou, presque toujours combinée avec les ciselures étranges d'une ornementation dont les éléments semblent empruntés à l'art du vannier. Partant de cette remarque, nous nous demandons si l'ornementation du sarcophage de Cahors ne serait pas une dégénérescence barbare des strigiles chers aux sculpteurs gallo-romains.

Si nous étudions, en effet, les sarcophages de l'école aquitaine, nous y voyons les beaux strigiles des tombeaux de Pujols et d'autres lieux⁽³⁾ prendre l'allure de lourds chevrons sur le cercueil de La Garesse⁽⁴⁾, et affecter enfin un aspect absolument pareil aux feuilles de fougère du marbre de Cahors, sur un sarcophage du musée de Bordeaux, provenant des caveaux de l'église Saint-Seurin⁽⁵⁾.

En tout cas, il paraît certain que les sarcophages mérovingiens du Poitou étaient destinés à être enfouis dans un cimetière, tandis que la décoration de celui de Cahors prouve qu'il était destiné à être vu de tous côtés, soit dans une église, soit dans un champ des morts, comme les Aliscamps d'Arles et de Vienne. Au moins en ce point, malgré la barbarie de son travail, il se rattache à l'art et aux coutumes de l'antiquité classique.

Jules MOMMÉJA,

Correspondant du Comité.

(1) *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1886, p. 277.

(2) *Ibid.*, p. 259 et 260.

(3) Caumont, *Abécédaire* (Archéologie religieuse), p. 52 et 53.

(4) *Ibid.*, p. 50.

(5) *Ibid.*, p. 48.

EXPLORATION
D'ANCIENS LIEUX DE SÉPULTURE
DE LA SOMME ET DE L' AISNE,

PAR M. THIÉOPHILE ECK,
Correspondant du Comité à Saint-Quentin.

Les fouilles faites à Ercheu et à Flamicourt (Somme), ainsi qu'à Brissy-Hamégicourt (Aisne), ont été commencées au mois de novembre 1890; interrompues pendant le mois de décembre de cette même année et pendant janvier 1891, elles ont été continuées en février, mars et avril 1891, ainsi qu'en 1892.

Combien devaient être riches en objets de tout genre, et principalement en bijoux cloisonnés, les deux premiers parmi ces champs de sépultures, pour que, en déblayant des tombes bouleversées à peu près toutes jadis par une exploration bien en règle, il ait été fait encore une si ample moisson d'ornements métalliques, et même d'objets usuels, garnis d'émaux, de pierres fines ou de verroteries de couleurs.

Nos planches (voir pl. XV, XVI, XVII) sont loin de renfermer tous les types trouvés.

Il ressort ceci de l'étude faite et du résultat acquis : les trois époques si nettement tranchées qui, chez nous, constituent la période barbare à laquelle on est convenu d'appliquer, un peu partout, et bien à tort, le nom générique de *mérovingienne*, se sont trouvées, dans ces trois cimetières, intimement associées.

ERCHEU ⁽¹⁾.

L'important village d'Ercheu est situé à 6 kilomètres de Nesle.

⁽¹⁾ Cette localité faisait partie de l'ancienne province de Vermandois.

C'est sur la voie antique d'Arras à Noyon⁽¹⁾, dénommée en cet endroit le *vieux chemin de Nesle*, proche une petite rivière desséchée, que se trouve le cimetière dont je m'occupe ici.

On savait déjà que le village était fort ancien, qu'il était appelé dès l'an 988 *Arceium*, nom dérivant probablement du latin *arx*, lieu fortifié; mais on ignorait qu'il eût été un centre habité, renfermant une population relativement dense durant le haut moyen âge et l'époque qui lui servit de préface.

Au surplus, cette importance vient de nous être révélée par les 800 tombes que renferme le *champ à luziaux*.

Celles parmi ces tombes qui furent trouvées à peu près intactes étaient trop clairsemées pour qu'il puisse en être donné avec profit une description complète. Cependant je me hâte d'ajouter qu'il n'est pas inutile de faire exception pour quelques-unes d'entre elles. La profondeur de ces fosses, qui toutes étaient uniformément orientées de l'Ouest à l'Est, avec parfois une légère déviation dans le parallélisme, était extrêmement variable, puisque les unes n'atteignaient pas plus de 0 m. 20, alors que d'autres avaient jusqu'à 2 mètres.

Je crois devoir répéter ici que la principale cause de la disparition dans la Picardie, le Vermandois, le Laonnois et le Soissonnais, des mobiliers funéraires du v^e au viii^e siècle, fut, après cette autre cause autrement déplorable que j'appelle la spoliation voulue des tombes, l'inhumation successive de plusieurs corps dans une même fosse, ce qui entraînait fatalement ce désordre que fréquemment l'on constate dans nos vieux cimetières. Répétée deux ou trois fois suivant les circonstances, l'ouverture d'une sépulture amenait forcément la découverte et l'enlèvement des objets mis avec les prédécesseurs du défunt que l'on inhumait.

J'ai parlé de sépultures intactes trouvées de ci de là; or voici, avec leur aide, ce qui a pu être constaté :

Le très modeste mobilier des v^e et vi^e siècles, qui renferme surtout comme objet usuel l'inévitable couteau, soit seul comme arme, soit joint à la framée, à la francisque, et, dans des cas

⁽¹⁾ On sait par Dom Grenier que cette route se dirigeait sur Arras par Nesle et Péronne, qu'elle a porté le nom de *Voie des Saints*, et dans une certaine partie celui de *Chemin Royal*. On retrouve de place en place, dans le canton de Nesle, et à des profondeurs variables, le *stratimen* de la voie antique formé de gros blocs de grès.

plus rares, à la longue épée de guerre⁽¹⁾, à l'angon⁽²⁾, voire même au bouclier, nous révèle à Ercheu, dans ce qu'elle a de mieux caractérisé, la sépulture classique du Franc de condition inférieure, à côté de celle de son chef mieux pourvue et partant plus luxueuse. Je passe sur le complément de l'ameublement funéraire que j'ai décrit ailleurs. Dans d'autres tombes voisines, celles-ci moins sobrement meublées, ayant pour elles le nombre, la variété et la quantité des *ex-voto* mis avec le défunt, c'est le VII^e et c'est le VIII^e siècle qui apparaissent clairement visibles, avec de naïves ciselures sur métal apparentées à la gravure symbolique de quelques-uns de ses sarcophages, sur lesquels domine le serpent aux multiples enroulements, la croix dite *latine*, certains méandres non définis, et la torsade habilement combinée. Puis, nous constatons une fois de plus que c'est durant toute la période mérovingienne, et même au delà, qu'eut lieu le port et l'emploi à peu près exclusif de cette courte épée de combat, dite *scramasaxe*, que jamais chez nous l'on ne trouve associée dans la même tombe, ni avec la lance, ni avec la hache des deux siècles antérieurs. A Ercheu, la troisième époque, dite *carolingienne*, a également fourni ses épaves sépulcrales : les artisans de ce temps se plaisaient, on le voit, dans la conception de grands ornements ajourés ou cloisonnés de verroteries parfois plates, — la tradition se maintenait encore chez les artisans, — mais plus souvent taillées en cabochons; ils aimaient l'entrelac et le natté aux réguliers contours; ils façonnaient ces longues chaînettes avec pendeloques, fibules et croix que l'on rencontre exclusivement sur les squelettes de femmes; c'est eux qui cisolaient ces autres fibules rondes, extraordinairement grandes, ornées de combinaisons géométriques ou de verroteries saillantes en demi-sphères qui sont loin d'être communes; c'est d'eux également que nous viennent ces bagues d'or, d'argent et de bronze, avec symbole chrétien ou monogramme, dont bien des exemplaires m'ont passé par les mains; enfin, pour conclure, l'époque carolingienne a livré avec profusion, à l'heureux explorateur, d'assez abon-

(1) Il semble ressortir de mes constatations que, chez nous, l'usage de l'épée par les barbares a précédé et non suivi celui du *scramasaxe*.

(2) L'angon du grec *Agathias* de Myrina ne serait qu'un remploi ou l'équivalent de la longue *cateja* dont se servaient en temps de guerre les Germains et les peuples du Samnium.

dantes antiquités pour que ce champ de sépultures prenne désormais place, comme importance, à côté de celui de Marchélepot.

Parmi les inhumations qui offrent un réel intérêt, je citerai :

1° Sépulture féminine dans une fosse profonde de 1 m. 30. Trouvé, au delà des pieds, une coupe apode de verre jaunâtre à bord évasé; un verre à boire en forme de clochette, orné sur le fond d'un bouton d'émail blanc, et, près du bord, de trois cercles de même matière; quelques grosses perles de collier, cubiques et rondes, en pâte céramique peinte, étaient éparses sur le corps; sur la poitrine de la défunte se trouvait une fibule ronde en bronze, portant un buste d'homme en relief, entouré d'un cordelé.

On pourrait, sans trop s'exposer à une erreur, rapporter le type de cette curieuse fibule à l'un des empereurs byzantins qui régnerent au vi^e siècle. Justin, Justinien, Maurice Tibère et Héraclius se prêtent parfaitement à cette supposition, si l'on consulte l'image que l'on voit empreinte sur leurs monnaies. Des objets semblables, interprétés dans un sens analogue par Jules Quicherat, ont été trouvés dans l'Aisne par M. Frédéric Moreau; d'autres, provenant des sépultures de Francs-Austrasiens, ont figuré dans le Musée Lorrain, à Nancy, jusqu'au moment de sa destruction, en 1872.

2° Autre sépulture féminine, dans une fosse profonde de 1 m. 50. Cette tombe a été violée; on y a trouvé une tête intacte et en place, avec deux pendants d'oreilles formés d'anneaux d'argent que termine un cube d'or estampé, les angles abattus, et facetté de grenats. Derrière la nuque, une longue épingle en argent (0 m. 21), en partie cerclée d'or, dont la tête est figurée par un aigle ou faucon ciselé et doré, vu de profil et ornementé, comme les boucles d'oreilles, de grenats taillés à plat.

En déblayant la fosse, on a recueilli une jolie fibule d'or, à quadrilobe émaillé de noir, et cloisonnée de nombreux grenats formant un riche décor (pl. XV, fig. 3).

3° Sépulture d'homme. Profondeur, 1 m. 40 environ. Aux pieds du défunt, un grand verre à boire fragmenté, en forme de long cornet qu'enserme une large zone de plissures en spirale, ainsi que des chevrons de verre filé en saillie (hauteur, 0 m. 27); à côté, un vase en terre noire orné de rosaces sur le col; un peu au-dessous du bassin, l'*umbo* de fer et la poignée d'un bouclier; sur le côté droit du corps, un ançon long de 1 m. 02 avec douille d'encastrement cinq fois ondulée et ajourée; tout contre, une trousse com-

posée d'une aiguille de bronze, d'un couteau de fer, d'un poinçon et de trois pointes de flèches également en fer.

4° Sépulture d'homme. Profondeur, 1 mètre. Aux pieds, à côté d'un peigne en os à deux fins, une petite cruche en terre noire et un long fer de lance associé à une lourde francisque; sur le pubis, une boucle ovale en potin, avec les trois goupilles du ceinturon également en potin; près de la hanche droite, un couteau.

C'est de cette sépulture incontestablement franque, comme la précédente, que provient une bague de fer que par sa forme l'on reconnaît aisément pour être romaine. Le chaton de ce bijou sertit une intaille de jaspe ou rouge antique représentant : un éphèbe demi-nu et debout dans l'attitude de la marche, le *peplum* retombant sur le dos; il tient de la main droite baissée un épi de blé, tandis que de la gauche levée, il paraît présenter une patère chargée de fruits⁽¹⁾.

5° Une sépulture particulièrement opulente, fouillée fin avril 1891, ne renfermait plus que la partie supérieure d'un corps de femme, qui avait été coupé en écharpe de l'épaule gauche jusqu'à la naissance du fémur droit, pour pouvoir encastrer dans la fosse un sarcophage de pierre. Cette circonstance fait vivement regretter la mutilation que je signale, car c'est sur ce qui restait du squelette de la défunte que fut recueilli ce qui suit :

Côté droit de la tête, une grande boucle d'oreille d'or, avec polyèdre régulier dont les pans coupés sont garnis de pierres rouges; les quatre faces principales figurent une croix formée de grenats; une turquoise, alternant avec une perle fine, relève l'effet général de ce joyau. Sur le haut de la poitrine, recueilli deux grandes fibules digitées en argent doré; les dix expansions de chaque tête, deux fois ajourées dans le sens de la hauteur, sertissent chacune deux grenats; le champ de la tête est ciselé et les parties plates sont rehaussées d'un nielle. Quant à la tige, qui est biseauté et niellée sur le bord, les grenats la couvrent jusqu'à la base. Trouvé un peu plus bas un couteau en argent, long de 0 m. 20, dont la lame fait corps avec le manche : il est uniface, c'est-à-dire que le

⁽¹⁾ En 1890, il a été extrait du cimetière de Templeux-la-Fosse (Somme), un objet de glyptique assez semblable, que je possède comme celui d'Ercheu. Sur la bague de fer de Templeux, la calcédoine que renferme le chaton nous montre, comme élément constitutif, un berger (Pan) assis sur un rocher, jouant de la double flûte à pédales.

revers du manche est absolument lisse; la base ou talon s'arrondit en tête d'oiseau de proie avec un grenat en demi-sphère pour œil; puis, plus bas, placés à égale distance, quatre grenats losangés et saillants émergent d'un nielle formé de rinceaux. Toute la partie inférieure du corps ayant disparu à partir du bassin, il n'a plus été trouvé d'autre objet avec la morte.

6° Dans une deuxième tombe à moitié fouillée, renfermant un squelette de femme, il fut trouvé de chaque côté du crâne une paire de grands anneaux d'argent terminés par des cubes avec grenats. Sur le thorax : 1° une fort belle épingle d'argent à tête ovale enserrée dans une élégante torsade d'or filigrané; 2° une paire de grandes fibules digitées, en argent doré, ornées sur toute leur longueur de grenats lapidés en table (pl. XIV, fig. 2); 3° à l'un des doigts de la main droite, une bague d'or fin dont le chaton, bordé de granulations et cantonné de globules, est façonné en croix à branches égales (pl. XIV, fig. 4). Toute la partie inférieure du corps avait disparu.

Compléter cette nomenclature par l'énumération de tous les objets mis à jour m'entraînerait hors du cadre que je me suis forcément tracé. Je signalerai cependant encore parmi les fibules en argent non reproduites sur mes planches : deux petits chevaux, les jambes repliées sous le corps; plusieurs paires de perroquets en vermeil avec grenats, et toutes différentes dans les détails; deux cloisonnés plats de forme carrée, à coins arrondis et saillants, dont les grenats intérieurs composent un nappé sur toute l'étendue du champ; deux tiges ciselées que terminent dans le bas une tête de bœuf, et dans le haut deux cornes les pointes en dedans; puis encore des broches digitées, rondes ou en S.

Il reste encore à Ercheu un certain nombre de tombes que le fouilleur Lelaurain n'a pu explorer, car le propriétaire tint absolument à reprendre possession de son champ malgré d'assez séduisantes promesses. Depuis aucune recherche n'y a été faite.

FLAMICOURT.

Flamicourt, dépendance du Doingt, est un hameau situé à l'orient de la ville de Péronne, dont il n'est séparé que par un étang que traverse la Cologne. Son passé, apparemment fort mo-

deste, nous est à peu près inconnu, alors que de son présent, les anciens du pays se bornaient jusqu'ici à conserver religieusement le souvenir du long séjour qu'y fit, dans sa jeunesse, le chansonnier Béranger.

C'est proche la rivière de Somme, non loin du chemin de fer, que fut fouillé un cimetière assez vaste, contemporain de celui d'Ercheu ⁽¹⁾.

Je ne possède aucune donnée scientifiquement relevée sur cette découverte qui remonte à l'année 1891. Je fus bien informé des diverses phases par lesquelles passa la fouille; on me soumit même assez régulièrement ce que le hasard y faisait journellement découvrir; mais je ne pus me rendre à Péronne pour y constater *de visu* les renseignements que très obligeamment me donnait l'explorateur. Mon rôle doit donc en cette circonstance se borner à enregistrer le fait lui-même. C'est ce à quoi je me sou mets en signalant cependant parmi les objets principaux mis à jour :

Un bracelet en argent doré, articulé par le milieu, et formant en même temps ressort aux extrémités. Ces extrémités nous montrent ciselées avec un certain goût, mais dans un style barbare, les deux larges têtes d'un animal dans lequel je crois reconnaître le cheval; les yeux ronds et grandement ouverts, les oreilles longues et rabattues sur le col, sont indiqués par des grenats mi-sphériques ou taillés à plat (pl. XVI, fig. 2).

Un élégant fermoir de bourse en or cloisonné, long de 0 m 10. et *pavé* de 45 grenats plats jouant sur paillon. Comme sur celui de Templeux-la-Fosse que j'ai publié ⁽²⁾, on y voit, aisément reconnaissable, la tête du cheval ou de l'hippopotame. Les yeux losangés de l'animal sont indiqués par des perles bleu foncé, et les narines, par une prime d'émeraude semi-ronde. Au-dessus, une

⁽¹⁾ Une remarque qui peut également s'appliquer à Ercheu fut faite à Flamicourt : lorsque, dans les fosses demeurées intactes ou mi-fouillées, l'on rencontrait à la ceinture des femmes des plaques-boucles en fer souvent damasquinées d'argent ou d'or, l'on était certain de trouver chaque fois un peu plus haut, sur la poitrine, et toujours apparées, des fibules en métal précieux filigranées ou cloisonnées.

Si, en outre, deux ou trois corps étaient superposés, le dernier occupant se trouvait dans ce cas à 0 m. 40 seulement de profondeur au-dessous du relief du sol.

⁽²⁾ *Bulletin archéologique du Comité* (année 1891, n° 1), p. 132-133, pl. XI, fig. 7.

boucle d'argent massif fermait l'une des poches en cuir de l'aumônière, celle de dessus (pl. XVI, fig. 1).

Plusieurs types de fibules discoïdes en argent, ajourées, pleines, niellées, cloisonnées de grenats seuls ou avec émeraude et parfois dorées (pl. XVII, fig. 1, 2, 3, 4).

Un certain nombre de fibules digitées en argent doré, diversement ornées de dessins, de grenats ou d'une perle d'ambre (pl. XV, fig. 5).

Le n° 2 se rapproche beaucoup, par la forme et les détails, d'objets semblables trouvés, en Crimée (environs de Kertch), les autres à Nijna (gouvernement de Kharkof [Ukraine]).

Une grande cuiller à parfums, en argent, dont le manche plat est partiellement biseauté et strié; le cuilleron, très large, est bordé de globules et percé dans le centre de douze trous.

Un médaillon en jais, avec belière prise dans la masse, sur lequel on voit sculpté en buste une impératrice romaine du III^e siècle.

Plusieurs coupes en matière vitreuse, et verres à boire ornés de zones et de festons opaques blancs traités en guirlandes.

Quant au surplus des dépouilles sépulcrales extraites à Flamicourt, tant de fois rencontrées ailleurs, tant de fois décrites aussi, et la plupart du temps composées d'armes, d'objets d'équipement, d'ajustement ou de toilette, de vases et de monnaies, etc., je crois devoir d'autant mieux m'abstenir de les signaler dans le cas présent, qu'il me sera très prochainement fourni une occasion nouvelle d'entretenir d'objets semblables le Comité, à propos d'une trouvaille ayant un grand point de ressemblance avec celle-ci.

BRISSY-HAMÉGICOURT.

Je venais de me livrer à des recherches aux abords de l'intéressante *butte de Moy* ⁽¹⁾, et d'y rencontrer les vestiges aussi nombreux

⁽¹⁾ Moy est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Quentin où, à différentes époques, il a été trouvé des débris anciens, surtout des monnaies romaines et du moyen âge. Melleville dans son *Dictionnaire historique de l'Aisne*, et Dom Grenier dans *l'Introduction à l'histoire générale de la Picardie*, rapportent que des sépultures mérovingiennes furent trouvées au XVIII^e siècle autour de la *butte de Moy*, dénommée de nos jours *la Garenue*, et que des fouilles y furent faites sans grand résultat, en l'année 1767.

que variés d'une habitation gallo-romaine, que, dès le lendemain de mon départ, l'on m'informait d'une découverte récente faite proche ce bourg, à Brissy-Hamégicourt, commune distante de 3 kilomètres de la *butte* prise alors par moi comme principal objectif.

En ouvrant, au lieu dit l'*Ermitage*, des silos à betteraves, ou plus exactement des fosses destinées aux pulpes, on venait de mettre à jour des sarcophages de pierre renfermant, outre des ossements souvent disséminés dans le cercueil, d'assez nombreuses perles de colliers, une grande fibule ronde ayant 0 m. 10 de diamètre, un petit bronze de Constantin, un scramasaxe et des lames de couteaux en fer. À côté, d'autres inhumations, faites sans bières, avaient aussi donné de menus objets vite dispersés ou détruits.

Sans perdre de temps, je vins à Brissy et y trouvai en M. Charlemagne Testu, locataire du terrain, un homme affable et tout disposé à faciliter mes recherches. De concert avec lui, nous nous livrâmes à un examen dont je relate ici en substance le résultat.

Le cimetière en question, qui certainement embrasse le temps compris entre le VI^e et le IX^e siècle, se trouve situé à l'extrémité du village, vers Brissay-Choigny, sur la crête des hautes falaises qui enserrent la vallée de l'Oise, rive gauche, très pittoresque en cet endroit.

À ce sujet je ferai la remarque suivante :

C'est avec une prédilection marquée, semble-t-il, que les Francs et leurs descendants immédiats ont placé, chez nous, leurs champs de repos sur le bord extrême des falaises dominant les cours d'eau. J'ai constaté la chose à Moy, à Séry-les-Mézières, à Senercy, à Lucy-Ribemont, à Thenelles, à Noyal, à Étréaupont, etc. Constantement les cimetières du haut moyen âge de ces localités bordaient l'Oise ou sa verte vallée. Ailleurs encore, là où furent faites dans le pays, soit par moi, soit par d'autres, les plus récentes fouilles, le même fait s'est révélé. C'est ainsi que les cimetières antiques de la Ferté-Chevresis et de Chalandry commandent, l'un, le Péron, l'autre, sur une éminence à pic, la Souche et la Serre; celui de Flamicourt est également baigné par une rivière, la Somme; un troisième, celui d'Ercheu, le fut jadis aussi par un cours d'eau aujourd'hui desséché. Le cimetière mérovingien de Brissy-Hamégicourt vient donc s'ajouter, lui aussi, à la liste déjà longue que l'on en pourrait dresser.

Il y a juste quarante-cinq ans, en 1850, un calvaire détruit en cette même année indiquait encore, comme il est facile du reste d'en faire la remarque de nos jours en tant d'autres lieux du pays de Vermandois, que des générations depuis longtemps disparues dormaient à son ombre, sans qu'on s'en doutât le moins du monde ⁽¹⁾. L'endroit qui nous occupe ici et qui se nomme, comme je viens de le dire, l'*Ermitage* ⁽²⁾, se compose actuellement d'une importante exploitation agricole placée juste au centre du cimetière, lequel est déjà entrecoupé par plusieurs chemins ruraux qui y prennent naissance. Je dois noter que cette prise de possession du relief du sol par la ferme et les chemins a apporté un tel obstacle à la fouille, que celle-ci, péniblement commencée le lundi 17 octobre 1892, dut être abandonnée le vendredi 18 novembre suivant. Soixante-dix sépultures furent alors explorées.

Mon obligeant cicerone savait par tradition qu'en construisant la ferme et ses dépendances, il y fut jadis rencontré d'assez nombreuses sépultures renfermant des armes. Ses souvenirs, m'avouait-il, n'allaient pas au delà.

A Brissy, comme ailleurs du reste, les fosses étaient parfaitement orientées de l'ouest vers l'est avec une profondeur moyenne de 1 m. 30; c'est-à-dire que l'on rencontrait d'abord 0 m. 80 de terre végétale avant de trouver la craie, et qu'il fallait ensuite enlever 0 m. 50 de cette craie avant d'atteindre le fond des fosses qui, presque toutes, recélaient des cercueils de pierre. Ces sarcophages étaient parfois monolithes, mais plus souvent formés de deux parties, avec deux ou trois pierres plates pour couvercles. Le désordre qui me parut régner dans les tombes cependant mieux alignées, j'en fais la remarque, que dans maint autre champ de repos, le peu d'espace laissé libre entre les chemins, pour qu'une exploration méthodique pût être entreprise avec profit, me rendirent hésitant et quelque peu sceptique quant au résultat à obtenir; aussi préférerais-je que ce fût un fouilleur de profession, alors

⁽¹⁾ J'ai rappelé ailleurs l'origine absolument oubliée de nos jours de ces images pieusement entretenues durant tant de siècles, et qui, si souvent, sont une indication positive pour l'archéologue hésitant ou mal renseigné.

⁽²⁾ A un kilomètre de l'*Ermitage* on rencontre, isolée, la chapelle de Saint-Maixent, lieu de pèlerinage très fréquenté depuis une époque reculée; le chemin qui y conduit traverse également en biais une bonne partie de ce champ de sépultures.

dans la contrée, qui s'exposât à un insuccès, si tant est qu'il dût y en avoir un.

La plus grande partie de ce champ de sépultures étant placée sous la ferme, il ne fut possible d'en visiter, vers les extrémités, qu'une zone assez restreinte, en laissant à l'avenir le soin de compléter cette découverte. Voici, au surplus, la liste assez exacte des objets livrés par la fouille.

ARMES.

Plusieurs scramasaxes.

Trois lances ou framées.

Deux haches ou francisques.

Un certain nombre de couteaux, quelques-uns encore munis de leurs manches en os.

ACCESSOIRES DU VÊTEMENT.

Quatre plaques de ceinture en fer, de forme oblongue, garnies de leurs boucles, de clous à tête mi-sphérique et associées à leur contre-plaque carrée.

Plusieurs goupilles semi-rondes d'un bout et triangulaires de l'autre, servant à fixer la ceinture de cuir portée par les hommes durant le v^e et le vi^e siècle.

Quatre ferrets d'aiguilletes ou de courroies de cuir, gravés de traits et d'un entrelac.

Trois boucles ovales en bronze et potin pour fixer le ceinturon (époque franque).

BIJOUX.

Six bagues simples, en bronze, à jonc lisse et rond.

Une bague en argent avec un quadrilobe émaillé de vert pour chaton.

Une bague à chaton torsadé (bronze).

Une bague faite d'un fil épais façonné en spirale.

Une paire de boucles d'oreilles en argent.

Une grande fibule en argent (fragmentée).

Trois fibules en bronze de la forme dite *ansée*.

Une paire de fibules de même métal à double crochet.

Deux colliers formés de perles de verre et de pâte céramique, émaillés de couleurs vives.

Deux longues épingles de toilette en bronze, agrémentées à mi-hauteur d'un cube saillant à coins abattus, pris dans la masse, et orné de dessins faits au trait.

OBJETS DE TOILETTE.

Un pince à épiler (bronze).
Un petit vase à onguents de forme plate (bronze).
Deux paires de forces en fer.

VASES.

Seize vases noirs et gris, lisses ou ornés de dessins faits au poinçon.
Deux fioles en verre blanc.

MONNAIES.

Un moyen bronze de l'impératrice Faustine mère, au revers de Junon debout à gauche, la main droite levée et tenant de la gauche un sceptre.
Neuf petits bronzes de Gallien, Postume, Tetricus et Constantin I^{er}.

Tout ce que l'on savait jusqu'ici sur le lointain passé de ce village, c'est qu'une métairie y existait au x^e siècle. On possède, en effet, le texte d'un acte d'échange de cette métairie, passé en l'an 978 au profit d'un abbé de Saint-Vincent de Laon, signé par un chevalier du nom de Adon, et ratifié par le comte Albert de Vermandois.

Un peu plus tard, en 1123, on trouve trace de cette seigneurie sous le nom de *Brissiacus*, et de *Brisscium*, en 1130⁽¹⁾; en 1145, elle est mentionnée *Brisi*⁽²⁾; en 1261, dans une charte du chapitre de la cathédrale de Laon, elle est, cette fois, dénommée *Ecclesia Sancti Genovefe de Brissiaco*. C'est à partir de 1268⁽³⁾ et de 1288⁽⁴⁾ que l'on écrivit *Brissi* et *Brici*.

Il n'est pas sans intérêt de prouver, par le témoignage de l'archéologie, que dès le vi^e siècle tout au moins, Brissy était un *vicus* d'une certaine importance.

Théophile Eck,

Correspondant du Comité.

(1) *Mémoires manuscrits de l'Eleu*, t. 1, fol. 291 et 363.

(2) Charte de l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois.

(3) Archives nationales, L. 994.

(4) Boutaric, *Actes du parlement de Paris*, p. 421.

CLOCHES

ET

FONDEURS DE CLOCHES.

NOTES

RECUEILLIES DANS LES DÉPARTEMENTS

DE L'EURE, DE L'OISE ET DE SEINE-ET-OISE,

PAR M. LOUIS RÉGNIER.

L'intérêt que le Comité des travaux historiques a plusieurs fois témoigné aux études ayant pour objet l'histoire de l'art campanaire m'engage à soumettre aujourd'hui à la Section d'archéologie le résultat de mes propres recherches sur ce sujet. C'est dans le territoire qui forme actuellement le département de l'Eure et dans la partie des départements de l'Oise et de Seine-et-Oise comprise entre la Seine, l'Oise, le Thérain et l'Epte que ces recherches ont surtout été faites. A peine franchirai-je de temps en temps les limites que je me suis imposées pour faire un rapprochement nécessaire ou pour éclaircir une question de chronologie ou de biographie.

Je parle de biographie. C'est, en effet, à la personne des fondateurs que je me suis attaché, plus encore qu'à leurs œuvres. Les cloches n'ont été pour moi, en quelque sorte, que des documents sur la vie des artistes. On ne trouvera donc pas dans les pages qui suivent le texte intégral des inscriptions de toutes les cloches anciennes encore existantes dans la région par moi explorée. Mais on verra, mises en lumière, les formules curieuses ou bizarres inscrites sur les cloches du xvi^e siècle, seule époque, à vrai dire, où l'étude de l'épigraphie campanaire offre en elle-même un réel intérêt, les inscriptions de cloches aux xvii^e et xviii^e siècles ne fournissant plus, généralement, que des données, fort utiles d'ailleurs, pour

l'histoire locale. Je n'ai pas davantage négligé, il est à peine besoin de le dire, les particularités diverses de l'ornementation.

Mon exploration, je ne fais aucune difficulté de l'avouer, n'a pas été complète. Il ne m'a pas été possible de visiter sans exception les clochers des quinze cents églises que renferme la contrée dont je viens d'indiquer l'étendue. Mais, au lieu d'attendre que leur examen ne m'ait rien laissé à connaître, ce qui eût réclamé plusieurs années encore, — en admettant que cet idéal puisse être jamais atteint, — j'ai pensé que ma moisson, si modeste qu'elle fût, trouverait peut-être dès maintenant bon accueil auprès des archéologues et des campanographes. C'est à eux que je la dédie⁽¹⁾.

XIV^E SIÈCLE.

La région objet de mes investigations ne renferme plus aujourd'hui, à ma connaissance, de cloche remontant au XIV^e siècle, et si je consacre un chapitre spécial à cette époque, c'est pour mentionner la cloche, refondue en 1758, que le célèbre fondeur ROBERT DE CROISILLES fit en 1396 pour l'administration communale de Beauvais⁽²⁾, et aussi pour rappeler celle de 1319 qui, paraît-il, existait encore en 1855 à Saint-Nicolas-du-Bosc (Eure). Cette dernière provenait, dit-on, de l'église voisine de Saint-Melain-du-Bosc⁽³⁾. Il n'y a plus actuellement dans le clocher de Saint-Nicolas-du-Bosc que deux cloches modernes, l'une de 1858,

⁽¹⁾ Pour simplifier les énumérations, j'adopte le même système d'abréviations que M. Berthélé (*Anciens fondeurs de cloches poitevins ou ayant travaillé en Poitou*, dans le *Bull. archéol. du Comité des trav. histor. et scientif.*, 1889, p. 11). Toutes les fois qu'une cloche est mentionnée sans référence bibliographique, c'est que l'inscription n'en a pas encore été publiée. Le nom de la localité ou de l'église, sans commentaire, indique que la cloche existe toujours. La formule *cloche pour...*, non suivie de : *aujourd'hui à*, est réservée pour les cloches détruites. Le chiffre qui suit le nom de la localité indique le diamètre de la cloche.

Quelques inscriptions de cloches ont déjà été publiées, mais la plupart de ces transcriptions ne sont pas absolument exactes, et assez souvent elles ne comprennent pas le nom du fondeur, surtout quand celui-ci n'a mis pour toute signature que sa *marque*. J'ai, d'ailleurs, vu moi-même la très grande majorité des cloches dont je parle, même celles déjà signalées ou publiées.

⁽²⁾ Cf. Archives municipales de Beauvais, DD 22, ou l'*Inventaire sommaire* dressé par M. Renand Rose, p. 100.

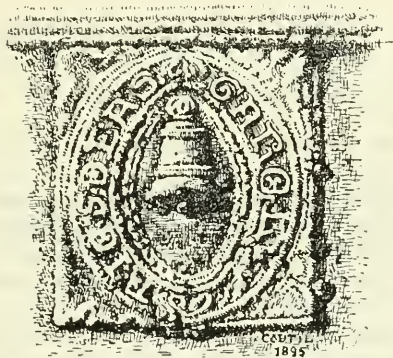
⁽³⁾ *Congrès archéologique de France*, année 1856, p. 216.

l'autre de 1882. Quant à la cloche actuelle de Saint-Melain, elle remonte seulement à 1834.

XV^e SIÈCLE.

Je connais trois cloches fondues pendant cette période, toutes trois conservées dans le département de l'Eure. Ce sont : 1^o la cloche du beffroi d'Évreux (1406); 2^o la cloche du beffroi de Gisors (1498); 3^o et une cloche faisant partie de la sonnerie de Saint-Sauveur au Petit-Andely (1462).

GAREL. — 1462. Saint-Sauveur du Petit-Andely, o m. 72. Cette cloche, ornée de diverses figures (Christ en croix, Vierge à l'Enfant, saint Michel terrassant le démon), porte, en outre, un sceau à double pointe, qui est certainement celui du fondeur. On y voit, en effet, une cloche, mais la légende en gothique arrondi, rappelant l'onciale, n'est malheureusement pas lisible. Nous n'avons pu reconnaître avec certitude que le mot **GAREL** qui en forme le début et dans lequel il faut voir le nom ou peut-être seulement le prénom de l'artiste. Voici un dessin du sceau en question ⁽¹⁾ :



⁽¹⁾ Je dois ce dessin à M. Léon Coutil, peintre aux Andelys, qui a peut-être un peu trop accentué les lettres placées à gauche. De ce côté, l'S finale est seule certaine. M. Coutil a publié l'inscription de cette cloche, en mentionnant le nom *Garel*, dans *La Normandie monumentale et pittoresque (Dép. de l'Eure)*, p. 168 : article sur *L'église Saint-Sauveur, au Petit-Andely*. Elle l'avait été une première fois dans *l'Histoire de la ville des Andelys* de M. Brossard de Ruville (t. 1^{er}, p. 471), qui ne s'était pas préoccupé de déchiffrer le sceau du fondeur. J'ajouterai que

PHILIPPE BUFFET. — 1498. Cloche de l'horloge publique de Gisors, autrefois à l'ancien hôtel de ville, démoli vers 1815, aujourd'hui au-dessus de la tour centrale de l'église, 1 m. 21. La signature figure au bas d'une croix perronnée sur trois marches :

philippe bufet me fist⁽¹⁾

LE BAU DES IS. — 1406. Cloche du beffroi d'Évreux, 1 m. 44. L'inscription est rimée :

Lan mil CCCC et six
fu faite et parfaicte en karesme
par bon ouvrier dit le bau des is
qui ne failly pas à son esvre.

.....

Évidemment *des Is* est mis là pour rimer avec *six*. Il faut y voir sans doute l'indication du domicile ou du lieu d'origine du fondeur. Mais s'agit-il d'Ezy (Eure) ou de l'une des localités appelées *les I/s*? C'est ce dont nous ne pourrions décider⁽²⁾.

MACMOT LE MERCHIER. — 1421. Cloche pour l'église de Saint-Just-en-Chaussée (Oise)⁽³⁾.

JEAN PARISOT. — 1428. Cloche pour Notre-Dame de Louviers⁽⁴⁾.

M. l'abbé Blanquart, qui a aussi étudié la question, a lu, comme M. Coutil et comme moi : *Gavel*.

⁽¹⁾ C'est à tort que les historiens de Gisors disent que cette cloche porte la date de 1483.

⁽²⁾ L'inscription de la cloche du beffroi d'Évreux a été publiée en 1844 par M. Chassant (*Notice historique sur la tour de l'horloge d'Évreux*, dans le *Rec. des trav. de la Soc. libre d'agric., sciences, arts et belles-lettres de l'Eure*, 2^e série, t. IV, p. 293-294). Tous ceux qui l'ont imprimée depuis, et elle l'a été très souvent, l'ont copiée sur M. Chassant.

⁽³⁾ Cette cloche a été sacrifiée par la fabrique, qui la livra, en 1872, aux fourneaux du fondeur Lecull, d'Amiens, chargé de fournir trois cloches à la nouvelle église de Saint-Just. Personne, naturellement, n'a songé alors à en relever l'inscription, qui serait perdue si le chanoine Barraud n'avait pris soin de la consigner dès 1841 dans les registres de la Commission archéologique du diocèse de Beauvais (cf. le chanoine Pihan, *Hist. de Saint-Just-en-Chaussée*, 1885, p. 359) et ne l'avait publiée peu de temps après dans sa *Notice sur les cloches* (*Bulletin monumental*, 1844, p. 112).

⁽⁴⁾ 1428. La cloche nommée *Gabriel* fut fondue au mois de may par Jehan Parisot, fondeur, et eust pour sa peine 32 livres, et tout l'ouvrage cousta, tant

XVI^e SIÈCLE.

JEAN AUBERT. — 1579. Rugles (Eure), 1 m. 32. Cette cloche est signée :

IEHAN·AVBERT
MA FAICTE

dans un large cartouche de forme un peu indécise, entre deux centaures contournés⁽¹⁾. La croix couverte de rinceaux et montée sur trois degrés, qui se voit au-dessus de cette signature, porte, au centre, un sceau à double pointe représentant, sous un dais gothique, le Christ en croix, accompagné de la Vierge et de saint Jean, et, au bas, un personnage agenouillé, revêtu, semble-t-il, d'un costume ecclésiastique. La légende, en gothique, est illisible. Dans la première moitié du xvii^e siècle, nous trouverons de même, sur les cloches du fondeur pontoisien Nicolas Leclerc, un sceau hors d'usage employé comme ornement et tenant la place d'une figure de la Vierge.

CARDIN BUFFET. — 1500. Petite cloche de Sainte-Croix de Bernay, 0 m. 92 :

cardin buffet me fist⁽²⁾

M. BUFFET. — 1538. Ivry-la-Bataille (Eure), 1 m. 36. Le fondeur a mis son nom, précédé de l'initiale de son prénom, au bas d'une grande croix d'arabesques⁽³⁾.

pour la descendre que pour la rendre montée preste à sonner, 80 l. 15 s. et 1 d. Le batail de la dicte cloche pèze 84 l. de fer. » (*Notes histor. de Jacques Pelet, curé de Notre-Dame de Louviers, mort en 1628*, publ. par Lucien Barbe dans le *Rec. des trav. de la Soc. libre d'agric., sciences, arts et belles-lettres de l'Eure*, 4^e série, t. IX, p. 448-449).

⁽¹⁾ Jean Aubert signa de la même façon, en 1588, la cloche de Lisores (Calvados). Cf. Caumont, *Statistique monumentale du Calvados*, t. V, p. 660.

⁽²⁾ Le docteur Billon avait imprimé *Cardin-Buttet* (*Épigraphie campanaire*, dans le *Bulletin monumental*, 1860, p. 705), puis *Cardin-Butet* (*Campanologie*, dans l'*Annuaire normand*, 1866, p. 101). M. l'abbé Porée crut qu'il s'agissait d'un membre de la dynastie des Buret et imprima *Cardin Buret* (*Itinéraire archéol. de Bernay, Beaumont-le-Roger, etc.*, p. 10). Enfin, M. Veulin lut *Cardin Tuillet* (*Quelques notes inédites sur les cloches de Bernay*, p. 1). La première leçon du docteur Billon était la plus rapprochée de la vérité.

⁽³⁾ Inscription publiée, sauf le nom du fondeur, par le docteur Billon (*Épigr. campan.*, dans le *Bull. mon.*, 1860, p. 708). Auguste Moutié avait trouvé la même

Ces Buffet étaient sans doute de proches parents de Philippe Buffet, auteur de la cloche du beffroi de Gisors (1498).

JEAN BURET. — 1573. Bourdon pour la cathédrale d'Évreux, appelé *Gabriel*, donné par l'évêque Gabriel Le Veneur⁽¹⁾. — Milieu du XVI^e siècle. Pont-de-l'Arche, 1 m. 29⁽²⁾. A la suite de l'inscription : J·Buret.

RAOUL BURET. — 1543. Ancienne cloche de l'horloge paroissiale de Saint-Sauveur du Petit-Andely, faisant aujourd'hui partie de la sonnerie de la même église, 0 m. 98. Le fondeur a signé comme suit :

raoul buret me fit

au bas d'une croix sans Christ, soutenue à la partie inférieure par deux consoles renversées⁽³⁾.

signature sur la cloche de Gazeran (Seine-et-Oise), datée de 1531 (*Épigraphie : inscriptions du moyen âge et de la renaissance*, dans les *Annales archéologiques*, t. I^{er}, p. 206).

(1) Cette cloche, « du poix de dix mille livres ou environ », devait être à peu près égale au bourdon du prieuré du Parc, qui occupe aujourd'hui sa place; ce dernier mesure 1 m. 94 de diamètre. Le marché conclu par Gabriel Le Veneur avec « honorable homme Jehan Buret, maistre fondeur de cloches, demourant à Rouen », fut passé par-devant les notaires d'Évreux le 23 mai 1573. Il a été publié en 1863 par l'abbé Lebeurier dans l'*Almanach historique et liturgique du diocèse d'Évreux*, p. 83-87, et reproduit en 1866 par le docteur Billon dans sa *Campanologie (Annuaire normand, 1866, p. 113)*.

(2) C'est la grosse cloche de la sonnerie actuelle. La date est cachée par le rouet.

(3) Inscription publiée par Brossard de Ruville (*Hist. de la ville des Andelis*, t. I^{er}, p. 472) et par L. Coutil, *op. cit.*, p. 167. — En 1866 (*Annuaire normand*, p. 521), M. Pannier, de Lisieux, a signalé, dans le clocher de l'église de Venon (Eure), une cloche ancienne sur laquelle il fournit les détails suivants : « Elle porte la date mil v^{cc} iiii^{xx} (1580) en caractères gothiques, ainsi que la légende placée sur quatre lignes. Entre chaque mot est incrustée une petite monnaie en cuivre, avec l'effigie du prince qui régnait alors en France (Henri III). Sur les flancs de cette cloche, qui possède un beau timbre, est représentée en relief une salamandre et gravé le nom du fondeur, Toumain Buret, au-dessous d'une croix formée de gracieux rinceaux. » Il est facile de rectifier le nom en Roumain Buret; mais ce qui présente plus de difficulté, c'est d'expliquer comment, en 1866, M. Pannier s'est trouvé en mesure de signaler l'existence d'une cloche de 1580, avec détails à l'appui, alors que l'unique cloche de Venon a pour auteur « Morlet, fondeur à Vesly-en-Vexin » et date de 1838! L'auteur avait-il pris ses notes avant la refonte, plus d'un quart de siècle avant de les publier? C'est peu probable. Je crois plutôt,

LAMERAL DE NEVILLE (OU LAMORAL DE NAINVILLE). — Fondateur beauvaisin. Travailla avec Jean Guérin pour l'église de Gisors (voir l'article suivant). — Vers 1575, trois cloches pour Villiers-le-Bel (Seine-et-Oise)⁽¹⁾. — 1582. Sonnette à main pour l'église de Gisors⁽²⁾.

Les Nainville fondirent des cloches à Beauvais jusqu'au commencement du XVIII^e siècle⁽³⁾.

LAMERAL DE NEVILLE ET JEAN GUÉRIN. — 1577. Six cloches pour Gisors. Les deux fondeurs habitaient Beauvais⁽⁴⁾.

pour ma part, qu'il s'est produit une confusion avec une autre église, car on ne rencontre pas davantage à Venon le retable Louis XIV, à colonnes torsées, dont il est parlé dans le même article.

⁽¹⁾ Arch. de Seine-et-Oise, G. 1044.

⁽²⁾ «A Lamoral, marchand de Beauvais, pour une sonnette à main en lieu de celle rompue, xxx s.» (Compte des trésoriers, 1581-1582. Arch. de l'église).

⁽³⁾ Voici l'indication de quelques cloches faites par eux : 1615. Cloche pour la cathédrale de Beauvais : «Jacobus et Claudius de Nainville fratres Bellovacii me fuderunt.» (L'abbé Barraud, *Inscriptions des anciennes cloches de Beauvais*, d'après un manuscrit du chanoine Danse, XVIII^e siècle; dans le *Bull. de la Comm. archéol. du dioc. de Beauvais*, t. I^{er}, 1846, p. 126.) — 1660. Marques (Seine-Inférieure) : «Jean, Anthoine de Nainville père et fix.» (D. Dergny, *Les cloches du pays de Bray*, t. I^{er}, p. 48.) — 1667. Villedieu, commune de Haucourt (Seine-Inférieure) : «Antoine de Naynville.» (*Ibid.*, t. I^{er}, p. 169.) — 1693. Trois cloches pour la cathédrale de Beauvais : «J. de Nainville me fecit.» — 1696. Cloche pour la même église : «J. de Nainville me fecit.» (L'abbé Barraud, *op. cit.*, p. 128.) — 1707. Aumale : «Jean de Nainville.» (D. Dergny, *op. cit.*, t. I^{er}, p. 37.) — 1709. Cloche pour la cathédrale de Beauvais : «Bonus Mareschal et Johannes de Nainville me fuderunt.» (L'abbé Barraud, *op. cit.*, p. 126.) — Le bourdon de la collégiale de Saint-Quentin (1676) porte la signature suivante : «Nicolas et Anthoine de Naynville, de la ville d'Amiens, nous ont fondus.» (Docteur Billon, *Campanologie*, dans l'*Annuaire normand*, 1865, p. 73.) Nicolas de Nainville s'installa à Versailles au moment des grands travaux du palais : il fut, à partir de 1688, le grand fournisseur de cloches des bâtiments royaux (cf. Jules Guiffrey, *Comptes des bâtimens du roi sous le règne de Louis XIV*, t. II, col. 996 et 997; t. III, col. 104, 269, 432, 750, 1122, etc.).

⁽⁴⁾ Arch. de l'église. Compte des trésoriers, 1577-1578. Voici les principaux articles relatifs à l'opération : «Frais mises faictes pour la fonte de six cloches fondues en deux foys que pour avoir démonté le beuffroy et icelluy remys à la tour, descendu les vieilles cloches et pendu les neufves avec la vielle grosse, ainsy qu'il ensuyt : — Par le marché fait avec Lameral de Neville et Jehan Guérin, fondeurs de cloches, demourans à la ville de Beauvais, pour faire la fonte desdictes six cloches, deux fontes, leur a esté païé la somme de sept vingt dix livres, joute le marché du sixiesme jour de novembre mil v^e lxxvij et quictance escripte au doz, souz les seings privez desdictz de Neville et Guérin, cy représentez, vij^{xx} x l.; — item pour le vin dudict marché a esté païé ausdictz fondeurs lx s. t.;

JEAN GUÉRIN. — Mars 1579. Une cloche pour Gisors. — 30 mai 1579. Deux cloches pour Gisors ⁽¹⁾. Ces dernières, n'étant pas suf-

— plus pour le vin à eulx envoyé faisant la première et seconde fonte que pour leur despence des jours desdictes fontes pour eulx et leurs serviteurs, ainsi qu'il est acoustumé, a esté payé, assavoir : à la première fonte cent solz et à la seconde six livres, faisant lesdictes deux parties xj l.; — item a esté païé *aux deux filz desdictz fondeurs*, pour leur vin, ayant vacqué à faire lesdictes fontes, xxv s.; — le jour de la bénédiction desdictes cloches a esté donné ausdictz fondeurs troys testons, ainsy qu'il est acoustumé, xlix s. vj d.» D'autres dépenses sont faites pour des acquisitions de charbon, de «brique à faire le four», de «brique cuyte pour faire les moules et ledict four», de «brique creue», de «chanvre employé ausdictz moules», de métal, fourni par des particuliers de Gisors et de Rouen, par le fondeur Guérin, par Pommart, marchand à Beauvais, de «suif, glu, gresse et cire», de «buches sèches pour faire ladicte fonte», pour «des pesles, unç sacz, deux mannes et chandelles et deux cuviers de boys», pour le «charoy de l'argille à faire ledict four et pour les moules», etc. — C'était peut-être à l'un des mêmes fondeurs que la fabrique avait eu recours dès 1565 pour la refonte d'une cloche, ainsi que l'on peut le supposer d'après le passage suivant des comptes : «Payé au fondeur pour avoir fondu la cloche et y avoir boutté. . . . de métal plus que la cloche ne pesoyt, tant pour les frays de l'avoir portée et rapportée à Beauvoys, xxxij l. v s.» (Compte des trésoriers, 1564-1565.)

⁽¹⁾ Archives de l'église. Compte des trésoriers, 1578-1579 : «De la vendue faite des cendres trouvez dedans le four aprez la fonte de la grosse cloche et de deux autres depuis reffondues, a esté receu de Jehan Guerin, fondeur, unç cent de métal qui a esté employé avec aultre à la refonte seconde des deux dernières cloches faite le neufviesme de septembre 1579.» Les trésoriers vendirent ainsi à divers le charbon provenant de ces fontes, ainsi que le bois et le déchet du métal. La fabrique de «Saint Martin lez Estrépagny» acheta, notamment, 440 l. de métal, moyennant 110 l. t. 4000 livres de métal supplémentaire avaient été fournies par un marchand d'Amiens, moyennant 900 l. Les fournitures sont les mêmes qu'en 1577. Notons cependant «unç ballay, deux potz de terre», des fagots, un «cent d'œufz employez aux moules», du «cordage servant à lever la chappe de la grosse cloche», du «vieil oingt, deux aiz à faire le diapason des deux cloches», des «ferrures à prendre la mesure et épaisseur de la cloche ancienne», des «bendes» faites par un serrurier pour «tirer la chappe d'icelle, trois terrines à mettre souzb les chappes». On offre «une chopine de vin aux batteurs de la terre des cloches» (coût : 2 sols), puis «aux fondeurs quand ilz levèrent et rassirent les chapes». Ceux-ci sont défrayés le jour de l'opération de la fonte : «En pain, vin et bière baillez aux fondeurs le xxx^{me} de may, jour de la fonte des deux cloches, vij s. viij d.; — pour le soupper des fondeurs le jour de ladicte fonte, a esté païé par Gervais Coulle, trésorier, xxxij s.» La grosse cloche devait avoir des dimensions considérables, car une double équipe de sonneurs était nécessaire pour la mettre en vol : «A Geoffray Regnault, cordier, pour avoir fourny les cordages aux cloches d'icelle église, à ce comprins deux cordes livrez pour la grosse cloche, par ce qu'il y a deux rouetz, lesquelles deux cordes poisent quarante cinq livres de chanvre à quatre solz la livre, cy pour tout la somme de

fisamment d'accord, furent refondues le 9 septembre⁽¹⁾. — 1579. Petite cloche pour Gisors, fondue à Beauvais⁽²⁾.

JEAN et LUCIEN GUÉRIN. — 1578. Quatre cloches pour Bornel (Oise)⁽³⁾. Lucien Guérin, peut-être le fils de Jean, vivait encore en 1605. Voir le chapitre : *XVII^e siècle*⁽⁴⁾.

FRANÇOIS GEFFROY. — 1560. Boran (Oise), 1 m. 23. — 1561. Serans (Oise), 1 m. 18⁽⁵⁾. — 1563. Presles (Seine-et-Oise), 1 m. 09⁽⁶⁾.

xv l. tz, i s. vj d.» Il ne faut pas omettre de noter le voyage spécial fait à Beauvais pour «apporter les moules des lectres et caractères des dictz fondeurs.» Ce détail nous rappelle un passage intéressant des *Comptes des bâtiments du roi sous le règne de Louis XIV* (t. II, col. 620) : «2 septembre 1685. A François du Chastel, sculpteur, pour les planches qu'il a gravées sur buis pour les ornemens des cloches de Versailles, 55 l.»

(1) Parmi les dépenses de cette dernière fonte : «A Nicollas de Saint Thomas, pour xj livres de fin estain doux à mesler parmy le métal, lxxv s.»

(2) Compte des trésoriers, 1578-1579.

(3) Le marché, passé au notariat de Chambly le 24 juin 1578, et dont une copie nous a été communiquée par M. l'abbé Marsaux, curé-doyen de Chambly, est conclu entre les «paroissiens de Monsieur saint Denys de Bornel», représentés par plusieurs d'entre eux, notamment par le curé, Guillaume Allix, d'une part, et «Jehan Guerin et Lutien Guerin, maistres fondeurs de cloches, demourans à Beauvais», d'autre part. Ceux-ci s'obligent à fondre les quatre cloches sous huit jours, «selon le calibre et grosseur des moules de présent faitz, et icelles tyrer de la fosse et les pendre en l'air, au porche de l'église ou autre lieu, pour congnoistre s'ilz sont bien d'accord», ce à quoi les paroissiens les aideront. Ils fourniront, en outre, «ausdictes cloches huit plommars, autrement appelez pal-lées (ce sont des tourillons), de telle grosseur qu'il est requis pour sonner commodément ausdictes quatre cloches». Le tout pour le prix de 22 écus un tiers. Les deux fondeurs signent «Lucien Guerin» et «Jhan Guerin» et dessinent chacun une cloche bataillée en guise de parafe.

(4) «Lucien Guérin, fondeur de Beauvais, fit, en 1573, une cloche pour l'église de Picquigny (Somme).» (L'abbé Barraud, *Notice sur les cloches*, dans le *Bull. monum.*, 1844, p. 128.) — Un Melchior Guérin est cité, en 1581, par M. G. Vallois (*Les cloches de Péronne*, p. 15). Dusevel l'avait déjà rencontré dans les comptes du xvi^e siècle de l'église Saint-Martin de Doullens (*Notice sur l'église Saint-Martin de Doullens, d'après les registres de sa fabrique*, dans les *Mém. lus à la Sorbonne dans les séances extraord. du Comité des trav. histor. tenues en 1865. Archéologie*, p. 260, note 1).

(5) Inscription publ. par L. Régnier et J. Le Bret, *Épigraphie du canton de Chaumont-en-Vexin* (*Mém. de la Soc. acad. de l'Oise*, t. XV, p. 862).

(6) Inscription publ. par L. Régnier, *Mém. de la Soc. histor. de Pontoise et du Vexin*, t. XIV, p. xxvi.

La signature, à Boran, figure à la suite de l'inscription :

F GEFROY NOVVS FIST

A Presles, elle se trouve inscrite au bas d'une croix ornée d'un cep de vigne et de deux fleurs de lys :

me fist
geffroy
françoys

La cloche de Serans n'est pas signée, mais il nous a été facile de nous assurer, en constatant la parfaite ressemblance des caractères romains de son inscription avec ceux qui se voient sur la cloche de Boran, qu'elle est l'œuvre du même fondeur.

François Geffroy, dont on trouve aussi le nom écrit tantôt Geofroy, tantôt Guiffroy, habitait Pontoise. Le 10 décembre 1561, il prit à location de son confrère Alexandre Le Maître une maison et des terres à Imarmont, près Pontoise⁽¹⁾.

J. H. — 1507. Courdimanche (Seine-et-Oise), 1 m. 30. La marque du fondeur consiste en une cloche accompagnée de deux initiales en petite gothique fleurie, le tout inscrit dans un carré. L'initiale de droite est certainement une *h*; l'autre doit être un *j*. Les caractères gothiques de l'inscription de la cloche de Courdimanche sont fort beaux.

J. JACQUE. — 1599. Cloche pour . . . , aujourd'hui à Aveny⁽²⁾, 0 m. 80.

I·IACQVE
MA FAIT·

Ce nom figure dans un cartouche rectangulaire à lignes légèrement concaves; les deux autres mots se lisent au-dessous et le tout est accompagné d'un bourdon de pèlerin posé en pal derrière le cartouche et de deux coquilles, par allusion au nom du fondeur.

⁽¹⁾ L. Guignard et J. Depoin, *Éphémérides pontoisiennes pour les années 1560-1561, tirées des archives notariales*, p. 6. — Geoffroy, de Pontoise, refondit en 1581 la grosse cloche de Saint-Jacques de la Boucherie de Paris (Guilhermy, *Inscriptions de la France : ancien diocèse de Paris*, t. 1^{er}, p. 183).

⁽²⁾ Ancienne paroisse réunie à Dampmesnil (Eure).

PIERRE LE BAILLY. — VOIR GUILLAUME LE TOURNEUR.

JEAN LEFORT et PIERRE LEJEUNE. — 1526. Gros bourdon du prieuré du Parc, à Harcourt (Eure), aujourd'hui à la cathédrale d'Évreux, 1 m. 94⁽¹⁾. — La cloche de Saint-Ymer (Calvados), datée de 1526⁽²⁾, provient également du prieuré du Parc (et non de l'abbaye de Grestain, comme une fausse tradition le veut dans la paroisse); elle a été fondue en même temps que le bourdon d'Évreux et par les mêmes artistes⁽³⁾.

ALEXANDRE LE MAÎTRE. — 1542. Quatre cloches pour Notre-Dame de Meulan⁽⁴⁾. — 1549. Cloche pour Gérocourt, aujourd'hui à Génicourt (Seine-et-Oise), 0 m. 96. — 1550. Le Bellay (Seine-et-Oise). La signature de ces deux cloches se compose d'une petite figure de cloche, au-dessous de laquelle on lit, en gothique, le nom : alesādre le maistre. Au Bellay, il y a, toutefois, de légères variantes; on ne peut déchiffrer que : . . . essādre le maistre.

Le 10 décembre 1561, Alexandre Le Maistre, fondeur de cloches à Pontoise, et Perrette Levasseur, sa femme, louent à « François Guiffroy, aussy fondeur de cloches audict Pontoise », une maison et des terres à Imarmont, paroisse d'Osny⁽⁵⁾. Nous croyons que Geffroy dut être comme le successeur de Le Maître, si l'on en juge par certains détails d'ornementation de leurs cloches respectives, qui dénotent l'emploi des mêmes matrices. Geffroy fit néan-

⁽¹⁾ Inscript. publ. par le docteur Billon, *Épigr. campan.*, dans le *Bull. monum.*, 1860, p. 708; et *Campanologie*, dans l'*Annuaire norm.*, 1865, p. 52. Un facsimilé des beaux caractères romains de cette inscription sera donné par M. l'abbé Foscey dans sa *Monographie* (sous presse) de la cathédrale d'Évreux.

⁽²⁾ Publ. par Caumont, *Statist. monum. du Calvados*, t. IV (1862), p. 220.

⁽³⁾ Un Pierre Le Fort, fondeur à Rouen, fit en 1562, avec Thomas Le Boucher, le *Sancta sanctorum* de l'église Saint-Maclou de cette ville. (Ch. de Beaurepaire, *Dernier recueil de notes histor. et archéol. concernant le départ. de la Seine-Inférieure*, p. 116, note.) Il fonda en 1574 une cloche pour l'église Saint-Jean de Rouen. (Arch. de la Seine-Inférieure, G. 6728.)

⁽⁴⁾ « 1542. En cely an furent fondues les cloches de Nostre-Dame de Meulent, et furent fondues par Alexandre Le Maistre, m^e fondeur demeurant à Pontoise. Notha c'est que la grosse cloche nommée Marie poyse xxviii^e iii^e xi l., la seconde cloche poyse . . . », etc. Arch. de Seine-et-Oise, G. 791 : *Notes de Louis Le Conte, apoticaire à Meulan sous François I^{er}, compilées au xvii^e siècle par Nicolas Davanne*. (Communication de M. Couard, archiviste de Seine-et-Oise.)

⁽⁵⁾ L. Guignard et J. Depoin, *loco cit.*

moins des acquisitions nouvelles et se pourvut, notamment, d'un alphabet de capitales romaines.

PIERRE LE ROY, maître fondeur de cloches à Paris, est mentionné en 1580-1581 dans un compte de la fabrique de Villiers-le-Bel (Seine-et-Oise) ⁽¹⁾.

JEAN LE ROYER. — 1541. Cloche pour Mouettes (Eure) ⁽²⁾.

GUILLAUME LE TOURNEUR et PIERRE LE BAILLY. — 1514. Cloche pour Saint-Maclou de Pontoise. L'inscription, recueillie en 1777 par le pontoisien Pihan de La Forest, commençait ainsi : Guillaume Le Tourneur et Pierre Le Bailly pottiers d'étain ⁽³⁾ me firent l'an m ccccc et xiiii ⁽⁴⁾. — 1515. Autre cloche pour la même église ⁽⁵⁾.

MEUZER. — 1535. Cloche pour Authenay, aujourd'hui à Damville (Eure), 1 m. 02 ⁽⁶⁾. L'inscription se déroule sur une seule ligne. Immédiatement au-dessous, on lit le nom :

meuzer

très probablement celui du fondeur.

PIERRE PERON et CARDIN VIVIEN. — 1531. Cloche pour l'église Notre-Dame-de-la-Couture de Bernay ⁽⁷⁾.

⁽¹⁾ Arch. de Seine-et-Oise, G. 1046.

⁽²⁾ Cassée en 1857. Elle pesait 420 kilogrammes. Inscript. publ. par le docteur Billon, *Epigr. campanaire*, dans le *Bull. monum.*, 1860, p. 709.

⁽³⁾ Parfois, les fondeurs de cloches étaient en même temps potiers d'étain. La marque de Boutemps, qui fondit au xiv^e siècle la cloche formant aujourd'hui le timbre principal de l'hôtel de ville de Braine (Aisne), porte, par exemple, une cloche et un pot. Cf. Jos. Berthelé, *Anciens fondeurs de cloches de diverses provinces* (*Bull. archéol. du Comité des trav. histor. et scient.*, 1892, p. 18.)

⁽⁴⁾ Eug. Lefèvre-Pontalis, *Monographie de l'église Saint-Maclou de Pontoise*, p. 131.

⁽⁵⁾ *Ibid.*, p. 132.

⁽⁶⁾ C'est la petite cloche de la sonnerie actuelle. Publ. par Ange Petit, *Notes histor. sur Damville*, p. 59.

⁽⁷⁾ «An nom de Dieu et de Nostre Dame, en l'an de grâce mil cinq cens trente et ung, au moys de juillet, aux despens de la Charité fondée en l'église paroissial (*sic*) de Nostre-Dame de la Coulture de Bernay, fut faite une grosse cloche du poix de quatre mil livres et plus, dont fut payé à Pierre Peron et Cardin Vivien, fondeurs de cloches, la somme de soixante livres tournoys, pour leur paine d'avoir icelle fondue, et pour chacun cent de métal employé et fourny pour le diet effet fut payé dix sept livres dix sols, le tout aux despens de la dicte Charité.» (Matrologe de la Charité de Notre-Dame-de-la-Couture de Bernay, folio 22 v^o. Arch. de l'église.)

J. PREUDOM. — 1530. La Madeleine-de-Nonancourt (Eure),
1 m. 15 :

J preudom nous fist

Cette signature figure au-dessous d'une croix d'assez grande dimension reposant sur trois marches, couvertes, ainsi que la croix elle-même, de rameaux de vigne. L'inscription proprement dite mérite d'être citée. La première partie forme un quatrain :

magdalene de nonnancourt parroyffe de grand renom ma fait [f]aire
pour estre court ⁽¹⁾ z de marie donne le nom en lan mil v° xxx
noble hoē iacques de falnoe escuyer f° de fontaines aducteur ⁽²⁾.

CARDIN VIVIEN. — Voir PIERRE PERON.

CLOCHES ANONYMES. — Nous croyons devoir mentionner, au moins pour le xvi^e siècle, toutes les cloches non signées dont nous avons pu constater l'existence ou dont l'inscription nous a été transmise.

1514. Le Heulme (Seine-et-Oise) ⁽³⁾. — 1518. Saint-Germain-Village (Eure), 1,500 kilogrammes ⁽⁴⁾. — 1520. Saint-Ouen d'Attez, provenant de Damemarie (Eure), 0 m. 94. — 1522. Saint-Ouen de Pont-Audemer, 1 m. 50 ⁽⁵⁾. — 1524. Mézières, ancienne paroisse réunie à Vallangoujard (Seine-et-Oise). — 1530. Delincourt (Oise), 1 m. 24 ⁽⁶⁾. — 1542. Condécourt (Seine-et-Oise), 1 m. 06. — 1543. Saint-Maclou de Pontoise, 0 m. 86 ⁽⁷⁾. —

⁽¹⁾ C'est-à-dire pour ne pas entrer dans le détail, pour ne pas nommer tous ceux qui ont contribué à la dépense.

⁽²⁾ Cette qualification de *conducteur* rappelle celle de *fabriqueur* ou *fabricour* dont sont revêtus, sur les cloches poitevines, depuis le xv^e jusqu'au xviii^e siècle, des personnages remplissant les mêmes fonctions. (Cf. J. Berthelé, *A travers les clochers du Bas-Poitou*, p. 4, 12, 16, etc. Extrait de la *Revue du Bas-Poitou*, 1889.)

⁽³⁾ Cassée vers 1885.

⁽⁴⁾ Publ. par le docteur Billon, *Épigr. campanaire*, dans le *Bull. monum.*, 1860, p. 706, et *Campanologie*, dans l'*Annuaire norm.*, 1866, p. 104. Refondue en 1848.

⁽⁵⁾ Publ. par le docteur Billon, *Épigr. campanaire*, dans le *Bull. monum.*, 1860, p. 707, et *Campanologie*, dans l'*Annuaire norm.*, 1866, p. 103.

⁽⁶⁾ Refondue en 1874. Publ. par L. Régnier et J. Le Bret, *Épigraphie du canton de Chaumont-en-Vexin*, dans les *Mém. de la Soc. acad. de l'Oise*, t. XV, p. 376.

⁽⁷⁾ Cloche achetée à Paris en 1808. (Cf. Eug. Lefèvre-Pontalis, *Monogr. de l'église Saint-Maclou de Pontoise*, p. 132.)

1547. Chaumont-en-Vexin (Oise), o m. 35⁽¹⁾. — 1550. Harquency (Eure), environ 600 kilogrammes⁽²⁾. — 1554. Cloche municipale de Pontoise, 1 m. 58⁽³⁾. — 1554. Beaumont-le-Roger (Eure), 1 m. 28⁽⁴⁾. — 1555. Bouconvilliers (Oise), 1 m. 10⁽⁵⁾. — 1555. Fay-les-Étangs (Oise), 1 mètre⁽⁶⁾. — 1556. Chars (Seine-et-Oise)⁽⁷⁾. — 1557. Courcelles-lez-Gisors (Oise), o m. 91⁽⁸⁾. — 1557. Noyers, près Vesly (Eure), o m. 90. — 1557. Chapelle du manoir des Minières, à Baubray (Eure), o m. 33. — 1575. Chaise-Dieu (Eure), o m. 37. — 1581. Château d'Halin-court, commune de Parnes (Oise), o m. 36⁽⁹⁾. — 1583. Vascoeuil (Eure), o m. 91. — 1585. Le Gros-Theil (Eure), 1 m. 27⁽¹⁰⁾. — 1589. Le Chesne (Eure), o m. 89. — 1597. Épône (Seine-et-Oise)⁽¹¹⁾. — (Sans date.) Clochette, à Gauciel (Eure), provenant de la chapelle Saint-Léonard de Cerisey.

OBSERVATIONS SUR LES CLOCHES DU XVI^e SIÈCLE. — Les formules d'inscription offrent, au XVI^e siècle, une très grande variété. Elles ont une tournure naïve et originale que l'on ne revoit plus au siècle suivant. Parmi toutes celles que nous avons relevées, plusieurs méritent d'être publiées, même dans un recueil d'intérêt

⁽¹⁾ Provenant de l'ancienne église Saint-Martin de Chaumont (?). Publ. par L. Régnier, *Statistique monumentale du canton de Chaumont-en-Vexin*, 2^e fasc., p. 27, et par L. Régnier et J. Le Bret, *op. cit.*, p. 192.

⁽²⁾ Refondue en 1872. (Communication de M. l'abbé Poréc.)

⁽³⁾ Aujourd'hui dans la tour de l'église Saint-Maclou, où elle sert de timbre à l'horloge. Publ. par Eug. Lefèvre-Pontalis, *op. cit.*, p. 133.

⁽⁴⁾ Le docteur Billon a lu 1504 (*Notice sur les cloches et les sonneries, considérées principalement sous le rapport harmonique*, dans le *Bull. monum.*, 1858, p. 152). Il en a deux fois publié l'inscription (*Épigr. camp.*, dans le *Bull. monum.*, 1860, p. 705, et *Campanologie*, dans l'*Annuaire norm.*, 1866, p. 118).

⁽⁵⁾ Publ. par L. Régnier, *Excursion de la Soc. histor. de Pontoise à Chars, Bouconvilliers, Nuourt et Magny-en-Vexin*, 1886, p. 8, et plus exactement par L. Régnier et J. Le Bret, *op. cit.*, p. 155.

⁽⁶⁾ Publ. par L. Régnier et J. Le Bret, *op. cit.*, p. 401.

⁽⁷⁾ Publ. par Bonnejoy, *Chars, son histoire*, etc., p. 91.

⁽⁸⁾ Publ. par L. Régnier et J. Le Bret, *op. cit.*, p. 371.

⁽⁹⁾ *Ibid.*, p. 842. Voir aussi *Additions et rectifications*, dans les *Mém. de la Soc. acad. de l'Oise*, t. XVI (sous presse).

⁽¹⁰⁾ Publ. par le docteur Billon, *Épigr. campanaire*, dans le *Bull. monum.*, 1860, p. 710.

⁽¹¹⁾ Publ. par Eug. Lefèvre-Pontalis, *Notices archéol. sur les églises d'Épône et de Hardricourt*, p. 8.

général. C'est ainsi que l'on trouve, par exemple, sur la cloche de Bouconvilliers (Oise), une allusion fort nette à l'ancien usage de sonner les cloches pendant les orages :

m v° l v † ie suis estienne patron de ceans pour euter toute tempeste toutefois que ferai sonnante aux habitans de ceste p̃sse.

A Chaise-Dieu (Eure), une clochette porte, à la suite de son inscription, une interrogation se rapportant évidemment à la pensée de la mort :

† m v° septante v m ff darcy cure de sieha de case dieu quant fera ce.

Une idée non moins profondément chrétienne se reflète dans le cri par lequel se termine l'inscription de la cloche de Condécourt (Seine-et-Oise) et dont l'interprétation est facile :

† m v° xlii ie fuz nommee martine par noble hōe martin d' amerual escuier f de condecourt _____ vanit z vanit.

La note humoristique se remarque, au contraire, dans l'inscription de la cloche de la Madeleine de Nonancourt, que nous avons publiée sous le nom du fondeur Preudom, et plus encore dans l'inscription d'une cloche encore suspendue au mois de juillet 1895 dans le clocher de Saint-Ouen d'Attez (Eure) :

ie suis marie pleine de grace qui ung millier poÿfe z qui ne me voudra croyre

fy me descende z me reppoyfe lan m v° z xx le cure m h d b p faicte po' dame marie⁽¹⁾.

Citons encore, dans le même genre, l'inscription de la cloche de Noyers (Eure), paroisse dont les Chartreux de Vauvert-lez-Paris possédaient le patronage :

† chartreuse suis nōe cest pour tant que les chartrux les paris feigneurs de noiers veullent que ainsy fois appelle lan mil v c lviij.

(1) La cloche dont nous venons de transcrire la légende, provenant d'une paroisse voisine, Damemarie, était accompagnée d'une autre portant la date de 1785 et la signature : D. et F. Thériot. Cette dernière, cassée, devait être enlevée, pour être refondue, le lendemain même de notre passage. Conséquence : il n'y a aujourd'hui que deux cloches neuves dans le clocher de Saint-Ouen d'Attez!

Mais les cloches du xvi^e siècle méritent aussi d'attirer l'attention à un autre point de vue. On sait que ce fut pendant le cours de cette période que les caractères romains succédèrent sur les cloches aux caractères gothiques. La transition dura longtemps, car si nous trouvons, dès le commencement du règne de François I^{er}, plusieurs inscriptions en fort belles capitales romaines⁽¹⁾, nous voyons qu'à la fin du xvi^e siècle certains fondeurs restaient avec obstination fidèles à des usages démodés⁽²⁾. Vers 1560, le fondeur pontoisien François Geffroy, entre autres, avait résolument transformé son matériel : dans les inscriptions de ses cloches, à Boran, à Serans, à Presles, il n'y a plus de gothique que le *c* de la date, d'un calibre inférieur à celui des autres lettres. Sous Henri III, Jean Aubert se servait encore de caractères gothiques, mais la marque qu'il s'était composée est exclusivement en capitales romaines. Nous avons vu, dans la tour de Chaumont-en-Vexin, une cloche du milieu du xvi^e siècle, dont l'inscription, complètement martelée à la Révolution, était formée partie de caractères gothiques, partie de capitales fleuries⁽³⁾.

On peut faire une remarque analogue pour les chiffres arabes. Ceux-ci se voient dès 1524 sur la cloche de Mézières, près Vallangoujard. On m'a affirmé qu'ils existaient aussi sur l'ancienne cloche du Heaulme, de dix ans plus ancienne. Leur usage ne se répandit toutefois dans l'épigraphie campanaire qu'à la fin du xvi^e siècle. En 1581, la date de la clochette d'Halincourt est répétée deux fois : une fois en chiffres romains, une fois en chiffres arabes. En 1583, la cloche de Vascœuil a une inscription gothique, avec une date en chiffres arabes.

(1) 1518. Cloche pour Saint-Germain-Village (Eure), refondue en 1848. — 1522. Grosse cloche de Saint-Ouen de Pont-Audemer. — 1526. Bourdon du prieuré du Parc, aujourd'hui à la cathédrale d'Evreux, fondu par Jean Lefort et Pierre Lejeune. — 1526. Cloche de Saint-Ymer (Calvados), provenant également du Parc (mêmes fondeurs).

(2) 1583. Vascœuil. — 1589. Saint-Aubin-lez-Elbeuf (fondue par J. et N. Buret; cf. Billon, *Épigr. campanaire*, dans le *Bull. monum.*, 1860, p. 716). — 1597. Épône.

(3) Cf. L. Régnier, *Statist. monum. du canton de Chaumont*, 2^e fasc., p. 27. Le diamètre est de 0 m. 78. — Ce qui s'était produit au xvi^e siècle pour les caractères gothiques se présenta de nouveau à la fin du xviii^e siècle et même au commencement du xix^e pour l'*I* remplaçant le *J* et pour le *V* remplaçant l'*U*, ainsi que nous l'avons constaté à la Chaussée-d'Ivry (Eure-et-Loir), sur une cloche datée de 1810 et signée : « Rozier et Husson ».

Au nombre des particularités qu'offre parfois l'ornementation des cloches du xvi^e siècle, il faut citer les empreintes de monnaies et de sceaux. La cloche de Saint-Ouen de Pont-Audemer, fondue en 1522, montre ainsi une pièce de 40 millimètres de diamètre, à l'effigie de François I^{er}, représenté de profil, regardant à droite, imberbe et coiffé d'un chapeau, avec la légende :

FRANCOIS DE VALOIS ROI PREMIER : DE CE NOM.

Cette coutume était encore quelquefois suivie au xvi^e siècle, ainsi que nous le constatons sur la cloche de Guitry (1620), qui porte l'empreinte d'une monnaie à l'effigie de Louis XIII. A Chars, en 1556, un sceau armorié est trop mal venu pour qu'on puisse en distinguer autre chose que la forme de l'écu et le prénom FRANCOIS. Geffroy réussit mieux à reproduire, en 1561, sur la cloche de Serans, un sceau portant d'hermines à deux fascés accompagnées de trois roses en chef, avec la légende, fort difficile, d'ailleurs, à déchiffrer : s. helenne de hardeuille.

Le fondeur anonyme ⁽¹⁾ de la cloche de Saint-Ouen de Pont-Audemer, une des plus curieuses du département de l'Eure, ne s'est pas contenté d'une empreinte de monnaie pour rappeler le nom du souverain régnant; il a incrusté dans son moule, en plusieurs endroits, l'image de la salamandre, accompagnée de la devise :

NVTRISCO ET EXTINGVO.

Les trois croissants enlacés de Henri II se voyaient de même sur une cloche à Harquency, datée de 1550 et refondue en 1872. Mais il faut revenir encore à la belle cloche de Pont-Audemer. Un médaillon circulaire, mesurant 37 millimètres de diamètre, figure en tête de la première ligne. On y reconnaît une femme vue à mi-corps et tenant un enfant sur ses genoux; près d'elle se dresse une branche de lys ou peut-être un autre arbuste autour du cercle, on lit :

IE : SVIS : QVI : DIS : LA : BONNE : AVENTVRE :

La première inspiration était de voir là une représentation de la

⁽¹⁾ Les comptes de la commune, qui font encore partie des archives municipales, mentionnent les dépenses faites pour la fonte de la cloche, mais ne nous font pas connaître l'artiste auquel elle est due.

Vierge à l'Enfant et de placer, si l'on peut s'exprimer ainsi, dans la bouche de la cloche, la phrase que l'on vient de lire, plutôt que de croire avec Canel⁽¹⁾ qu'il s'agit d'une Égyptienne prédisant l'avenir. Mais, après nouvel examen, nous avons dû rejeter cette interprétation : la femme est très visiblement coiffée d'un turban à l'aspect très oriental et tel que les artistes du moyen âge n'en ont jamais donné à la Vierge; de plus, ni elle ni l'enfant ne sont nimbés. Il semble donc, — et c'est sans doute la seule explication possible, — que l'on a voulu, par là, faire allusion au rôle de la cloche, dont l'une des missions les plus importantes est d'annoncer les jours de fête et de célébrer les événements heureux.

Nous devons citer enfin, sur les flancs de la cloche fondue en 1543 par Raoul Buret pour l'église Saint-Sauveur du Petit-Andely, un large médaillon circulaire de 9 centimètres de large, où se trouvent figurés, d'une manière très pittoresque et fort habile, les divers épisodes de la tentation de Jésus par le démon et la scène de Jésus chassant les vendeurs du temple. La matrice originale fut certainement l'œuvre d'un médailleur de grand talent.

XVII^E SIÈCLE.

JEAN AUBERT. — 1601. Timbre de l'horloge de l'église de la Madeleine de Verneuil⁽²⁾. — 1607. Cloche pour Nassandres (Eure)⁽³⁾. Il faut sans doute identifier ce Jean Aubert avec le fondeur du même nom dont nous avons mentionné une cloche, en 1579, à Rugles, et une autre, en 1588, à Lisores (Calvados). Le prénom Jean était, d'ailleurs, héréditaire dans la famille.

JEAN AUBERT, deuxième (ou troisième) du nom. — 1689. Cloche pour Notre-Dame-du-Hamel (Eure)⁽⁴⁾. — 1692. Deux cloches pour Notre-Dame-d'Épine (Eure)⁽⁵⁾. Nous retrouverons ce fondeur au commencement du XVIII^e siècle.

(1) *Hist. de la ville de Pont-Audemer*, t. II, p. 331.

(2) Publ. par le docteur Billon, *Épigr. campanaire*, dans le *Bull. monum.*, 1860, p. 719.

(3) E. Veucelin, *L'Antiquaire de Bernay*, p. 83 (n^o du 1^{er} janvier 1893). Jean Aubert habitait alors Lisieux.

(4) E. Veucelin, *Hist. d'un petit coin du pays d'Ouche : le Pont-Echenfrei*, p. 49.

(5) E. Veucelin, *Les grands événements au village sous l'ancien régime : la fonte des cloches*, p. 16.

GABRIEL BURET. — 1671. Cloche pour Notre-Dame d'Andely⁽¹⁾.
— 1693. Cloche pour les Frétils (Eure)⁽²⁾.

JEAN BURET. — Vers 1689, cloche pour l'église des Cordeliers
de Bernay⁽³⁾.

JEAN et NICOLAS BURET. — 1663. Brosville (Eure), 1 m. 18.

NICOLAS BURET. — 1602. Cloche pour Travaillès, ancienne pa-
roisse réunie à Harquency (Eure)⁽⁴⁾. — 1611. Cloche pour Saint-
Pierre d'Autils (Eure)⁽⁵⁾. — 1615. Deux cloches pour Notre-Dame
de Louviers⁽⁶⁾. — S. d. Cloche à Saint-Pierre de Bailleul, por-
tant les armoiries du cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen
de 1602 à 1615 : « Me fiet N. Buret »⁽⁷⁾. — On conserve au mu-
sée de Beauvais une sonnette à main portant des fleurs de lys et
la marque de NICOLAS BVRET. L'inscription suivante fut plus
tard gravée sur la pause : CETTE CLOCHE APARTIENT A
LEGLISE SAINT THOMAS A BEAUVAIS 1733. Nous l'at-
tribuons à un Nicolas Buret du xvii^e siècle.

⁽¹⁾ Brossard de Ruville, *Hist. de la ville des Andelis*, t. 1^{er}, p. 407-408.

⁽²⁾ *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1885, p. 306. Communication faite
par M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour à la séance du 9 décembre. M. de
Saint-Aymour n'indique pas où se trouve actuellement la cloche des Frétils. Il
n'y a plus d'église dans cette localité. — M. Berthelé a rencontré le nom de
Gabriel Buret sur une cloche de 1664 à Champeaux (Deux-Sèvres). Cf. Jos. Ber-
thelé, *Recherches pour servir à l'hist. des arts en Poitou*, p. 330.

⁽³⁾ E. Veuclicn, *Quelques notes inédites sur les cloches de Bernay*, p. 21.

⁽⁴⁾ Transportée pendant la Révolution à Harquency et refondue en 1872. Env.
200 kilogrammes. (Communication de M. l'abbé Porée.)

⁽⁵⁾ Compte de la fabrique, 1610-1611 (Arch. de l'Eure, G. 1253). L'opéra-
tion ne réussit pas et fut recommencée l'année suivante, ainsi que le prouve l'ar-
ticle suivant du compte de 1611-1612, au chapitre des recettes : « A esté livré
deux muidz de vin, du commandement des habitans, à m^e Nicollas Buret, m^e fon-
deur, pour la refonte de la grosse cloche. » Cette livraison est rappelée dans les
dépenses : « Au fondeur qui a refondu la grosse cloche qu'il avoit mal faicte l'an
passé, pour recompense des fraiz qu'il avoit faictz à ladiete refonte, deux muidz
de vin qui avoient esté ceuillis sur la paroisse; — plus ledict fondeur a despensé
dix s. que le thésaurier a payés; — pour le vin du marché accordé à son filz,
xxxij s. »

⁽⁶⁾ Lucien Barbe, annotation des *Notes histor. de Jacques Pelet* (Cf. *Rec. de la
Soc. lib. d'agr., sc., arts et belles-lettres de l'Eure*, 4^e série, t. IX, p. 460).

⁽⁷⁾ Communication de M. l'abbé Blanquart.

N. BURET. — 1646. Guiseniers (Eure), 1 m. 30 : « N. Buret me fit »⁽¹⁾.

N. BURET et N. JUPPIN. — 1636. Grosse cloche de Notre-Dame d'Andely, 1 m. 54⁽²⁾. Les deux noms se lisent chacun au bas d'une grande croix dont la tige, les branches et le piédestal sont couverts de rinceaux. Ils occupent les flancs opposés de la cloche. L'inscription de cette cloche, appelée « Croheult » (Clotilde), nous apprend que « aussy Marie a esté refondues (*sic*) au mesme temps et les quatres (*sic*) cloches des carrillons ». On eut soin de reproduire en tête de l'inscription la légende que portait la cloche précédente, datée de 1500⁽³⁾.

P. BURET. — 1605. Heuqueville (Eure), 1 m. 20.

PIERRE BURET. — « Bourgeois de Rouen. » 1626. Cloche pour Sainte-Croix de Bernay. — 1656. Cloche pour Notre-Dame de la Couture de Bernay⁽⁴⁾.

ROMAIN BURET. — « Bourgeois de Rouen. » 1601. Deux cloches pour Menneval (Eure)⁽⁵⁾. Ce Romain Buret est sans doute le même dont Pannier a trouvé une cloche de 1581 dans une église du département de l'Eure qui n'est pas, comme il l'a dit, celle de Venon.

ROMAIN BURET, deuxième du nom. — Avant 1629. Cloche pour Saint-Léger du Bosdel (Eure)⁽⁶⁾. — 1629. Cloche pour Nassandres

⁽¹⁾ 1658, cloche pour la Charité de Notre-Dame du Havre, signée : N. Buret (L. Braquehaie, *Épigraphie de l'arrondissement du Havre*, 1^{re} partie, p. 17).

⁽²⁾ Publ. par Brossard de Ruville, *Hist. de la ville des Andelis*, t. I, p. 424.

⁽³⁾ La même année 1636, les deux fondeurs Jupin et Buret fondirent ensemble quatre cloches pour l'église de Saint-André-la-Ville de Rouen (Billon, *Campanologie*, dans l'*Annuaire normand*, 1866, p. 55). Ils s'étaient déjà réunis en 1634 pour faire la grosse cloche de Caudebec-en-Caux, qui porte encore, comme celle d'Andely, la date de sa première origine, 1552 (Billon, *Épigr. campanaire* dans le *Bull. monum.*, 1860, p. 717).

⁽⁴⁾ E. Veulin, *Quelques notes inédites sur les cloches de Bernay*, p. 2; et *Artistes normands ignorés ou peu connus (Réunion des sociétés des beaux-arts des départements à l'École nationale des beaux-arts, du 7 au 11 juin 1892)*, p. 360.

⁽⁵⁾ E. Veulin, *Artistes normands ignorés ou peu connus*, p. 360.

⁽⁶⁾ *Ibid.*

(Eure) ⁽¹⁾. — 1647. Cloche pour la collégiale de Gaillon (Eure). Il habitait alors Évreux ⁽²⁾. — 1656. Le Plessis-Sainte-Opportune (Eure), 1 m. 05.

R. BURET. — 1637. Cloche pour le Sacq, aujourd'hui à Coulonges (Eure), 0 m. 71. — 1640. Cloche pour Bourth (Eure), 0 m. 96, fondue aux frais de la Charité, aujourd'hui à Tillières. J'attribuerais volontiers au même fondeur la propre cloche de Tillières, datée de 1641 et non signée; par la disposition très imparfaite de son inscription, par sa forme, elle rappelle, en effet, complètement la cloche précédente. Le R. Buret qui signa les cloches du Sacq et de Bourth doit être probablement identifié avec le Romain Buret objet de l'article précédent, comme aussi avec celui dont le nom figure sur la cloche de Pressagny-l'Orgueilleux.

ROMAIN BURET et GILLES MAR...REUX. — 1668. Pressagny-l'Orgueilleux (Eure), 0 m. 97. L'inscription, très incorrecte et fort nial venue, débute ainsi : † CES TE CLOCHE A ESTE RE-FONDVE PAR ROMAIN BVRET & GILLES MAR...REVV & ENS VITE BENSTE (*sic*) PAR ME IAQVE OVRSEL... Le nom de l'associé de Romain Buret est illisible.

BURET. — 1658. Grosse cloche de Notre-Dame de la Couture de Bernay, 1 m. 65 : « Me fist Buret » ⁽³⁾.

FRANÇOIS CHAUVEL. — 1660. Appeville-Annebaut (Eure), 1 m. 02 ⁽⁴⁾. — 1669. Timbre de l'horloge de l'abbaye de Préaux, fêlé, aujourd'hui dans l'église paroissiale de Préaux (Eure), env. 0 m. 80. Ce timbre, fort curieux par sa forme, qui est exactement

⁽¹⁾ E. Veucelin, [*Notes diverses*], opuscule sans titre et sans pagination (1892).

⁽²⁾ Arch. de l'Eure, G. 185 (Reg. des délibérations capitul. de 1609 à 1685, fol. 38 v°).

⁽³⁾ Publ. par Billon, *Campanologie*, dans l'*Annuaire norm.*, 1866, p. 102, et par E. Veucelin, *Quelques notes inédites sur les cloches de Bernay*, p. 16. « L'on rapporte, dit ce dernier auteur, que cette cloche fut fondue sur le Cours et qu'elle resta enfouie pendant quelque temps, parce que le fondeur était convaincu de l'avoir manquée et s'était enfui sans oser vérifier le résultat de son travail. Après un procès, dont il est question dans les comptes de 1661, l'on se décida à exhumer cette cloche, que l'on fut surpris de trouver parfaitement réussie. »

⁽⁴⁾ Publ. par M^{me} Philippe-Lemaitre, *Notice sur Appeville dit Annebaut*, dans le *Bull. monum.*, 1854, p. 286.

celle du timbre du beffroi d'Arras⁽¹⁾, porte une phrase latine un peu obscure :

✠ VOX MEA VOX E QVIA DICO

et la signature du fondeur :

✠ FRANCOIS CHAVVEL & SON FILZ MONT FAICT
EN LAN 1669⁽²⁾.

ANTOINE et EDMÉ DE LA PAIX et CLAUDE THOMAS. — 1665. Clermont (Oise), Mouy (Oise)⁽³⁾. — 1670. Laigneville (Oise)⁽⁴⁾; Montigny-lez-Maignelay (Oise)⁽⁵⁾.

ANTOINE et ÉTIENNE DE LA PAIX et FRANÇOIS MUTEL. — 1679. Amblainville (Oise), 1 m. 41. — Seconde moitié du XVII^e siècle. Hérouville (Oise)⁽⁶⁾. Le nom *Mutel* est écrit *Mustel* sur la cloche d'Amblainville.

ÉTIENNE DE LA PAIX. — Voir, au chapitre XVIII^e siècle, l'article *Lavillette*.

NICOLAS DE NAINVILLE. — 1686. Trois cloches pour le couvent des Annonciades de Meulan⁽⁷⁾.

CLAUDE FAUVEZ. — 1646. Cloche pour Doudeauville, aujourd'hui à Nojcon-le-Sec (Eure). — 1646. Les Hogues (Eure),

⁽¹⁾ Cf. une figure de ce timbre, *Bull. monum.*, 1854, p. 94, et *Annuaire normand*, 1867, p. 107.

⁽²⁾ Ne serait-ce pas également à un Chauvel que serait due la cloche de Bouaffles (Seine-Inférieure), datée de 1674. Cette cloche porte, en effet, un semis de feuilles d'aulne comme celle d'Apperville-Annebaut et comme le timbre de Préaux. De la marque, M. Dergny (*Les cloches du pays de Bray*, t. 1, p. 43) n'a pu lire que : PIERRE CHA.....

⁽³⁾ L'abbé Müller, *Entre Creil et Clermont*, p. 6.

⁽⁴⁾ *Ibid.*

⁽⁵⁾ Refondue en 1887. L'inscription a été publiée à cette occasion par le curé : *Inscription de la cloche de l'église de Montigny (Oise)*. Impr. Allart et C^{ie}, Montdidier. Une page in-4°.

⁽⁶⁾ La position de cette cloche ne nous a pas permis d'en apercevoir la date.

⁽⁷⁾ *Comptes des bâtimens du roi sous le règne de Louis XIV*, publ. par Jules Guiffrey, t. II, col. 996. A l'exemple de la reine sa mère, le roi s'intéressait d'une manière particulière à ce couvent (Cf. J.-A. Le Roi, *Lettres de la reine Anne d'Autriche, du président Molé, etc., écrites à l'occasion de la construction du couvent des Annonciades de Meulan*).

o m. 48. Toutes deux portent une marque circulaire représentant une cloche entourée du nom du fondeur⁽¹⁾.

GLAÇON. — 1660. Cloche pour les Jonquerets-en-Ouche (Eure)⁽²⁾.

GUILLAUME GLASSON. — En 1686, les trésoriers de Sainte-Croix de Bernay soutenaient un procès contre ce fondeur⁽³⁾. En 1699, c'était le tour des habitants d'une paroisse voisine, Saint-Aubin-le-Vertueux⁽⁴⁾.

V. GLASSON. — 1673. Cloche pour Sainte-Croix de Bernay⁽⁵⁾. Voir *Vittelle*.

ROCH GRONGNART. — Première moitié du xvii^e siècle. Cloche à Arthies (Seine-et-Oise), o m. 75, achetée à Pontoise après la Révolution⁽⁶⁾. Cette cloche vient sans doute de la Flandre ou du Hainaut, ainsi que semblent l'indiquer le nom du prélat et surtout celui du fondeur, dont les homonymes sont connus⁽⁷⁾ :

PAVLO WERTAEQ SVB PRAESVLE FVSA MARIAE ET
DEVOTA FVI ROCHVVS GRONGNART ME FECIT.

Sur cette cloche figure en buste la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus.

LES GUÉRIN. — 1600. Grosse cloche de Saint-Sauveur du Petit-Andely, 1 m. 32⁽⁸⁾. La signature PIERRE GVERIN indique clai-

(1) D. Dergny a publié (*Les cloches du pays de Bray*, t. I, p. 228) l'inscription de la cloche de Croixdalle, datée de 1646 et signée ainsi : « N. et C. Fauvel mont fait. »

(2) E. Veulin, *La fonte des cloches*, p. 9.

(3) E. Veulin, *Quelques notes inédites sur les cloches de Bernay*, p. 3.

(4) *Ibid.*

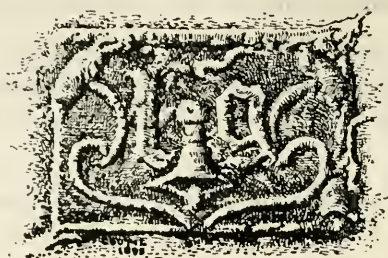
(5) E. Veulin, *La fonte des cloches*, p. 13.

(6) Ce détail nous a été révélé par M. L. Plancouard.

(7) Ligne (Hainaut) : « Deux des trois cloches, datées de 1598, sont du fondeur Pierre Grongnart, de Mons. » (Guides belges : *Tournai et Tournais*, par L. Cloquet, p. 443.) Ath (Hainaut), église Saint-Julien : « En 1645, Pierre Grongnart, de Mons, refondit la seconde cloche. » (*Ibid.*, p. 482.) — « A Jean Grongnart, fondeur de cloches, pour la façon de la quinzième cloche du buffroi [de Tournai], 11 l. 10 s. » (Compte de 1620, cité par A. de La Grange et L. Cloquet, *Études sur l'art à Tournai et sur les anciens artistes de cette ville*, t. I, p. 368.)

(8) Inscription publiée par Brossard de Ruville, *op. cit.*, t. 1^{er}, p. 472, et par L. Coutil, *op. cit.*, p. 168.

rement le nom du fondeur, mais on voit, en outre, au commencement de chaque ligne de l'inscription, la marque suivante :



qui est celle de Lucien Guérin, praticien que nous avons déjà rencontré dans la seconde moitié du xvi^e siècle. C'est à lui, d'ailleurs, qu'est due la cloche de Beauficel (Eure), datée de 1605 (1 m. 07) : elle porte, en effet, non seulement la marque précédente, mais aussi le nom en toutes lettres de :

Lucian guerin.

Dans le même clocher de Beauficel, j'ai trouvé la clochette cassée de l'ancienne chapelle du Logis (0 m. 31), qui présente, de même que la cloche du Petit-Andely, la particularité d'être signée de l'un des deux Guérin :

ME FICT PIERRE GVERIN

et de porter en même temps la marque de l'autre. Comme la cloche paroissiale, elle est datée de 1605.

Pierre Guérin paraît avoir eu, d'ailleurs, une marque personnelle, car c'est à lui qu'il faut attribuer, ou nous nous trompons fort, celle que nous avons relevée sur la cloche du Mesnil-Saint-Denis (Oise) et dont voici la description. Dans une sorte de niche ou de cadre terminé en accolade à la partie supérieure, apparaît un saint Pierre tenant un livre ouvert et une énorme clef. Audessous, on voit une cloche et les deux lettres P. G.

La cloche du Mesnil-Saint-Denis, datée de 1610, porte une inscription dont les lettres romaines, très caractérisées par certaines formes rappelant la gothique arrondie du xiv^e siècle, sont absolument les mêmes que celles de la signature *Pierre Guérin* du

Petit-Andely et de l'inscription tout entière de la clochette du Logis.

Il convient d'appeler de nouveau l'attention sur la cloche du Petit-Andely en signalant, des deux côtés d'une croix posée sur quatre degrés, la présence de caractères gothiques ainsi disposés :

cl†v

et sur le cerveau, immédiatement au-dessus de l'inscription, celle des deux lettres F V, qui figurent, l'une à gauche, l'autre à droite d'un bouquet de trois feuilles d'aulne. Quelque archéologue a-t-il déjà rencontré de semblables monogrammes ou abréviations? Ou bien ceux-ci ont-ils une signification locale?

P. HÉMONY. — Voici encore deux cloches d'origine étrangère. Elles portent toutes deux la date de 1677 et les mêmes blasons d'abbés. Elles sont toutes deux signées du fondeur hollandais Pierre Hémony, célèbre par ses carillons. Achetées en 1803 à un nommé Anfray, de Pont-Audemer, elles sont depuis restées suspendues dans le clocher de Toutainville (Eure). Leur diamètre est respectivement de 0 m. 70 et de 0 m. 79. Ce sont de véritables chefs-d'œuvre sous le triple rapport de la forme, de la décoration et du son. Malheureusement, les inscriptions qu'elles portent, simples invocations aux saints, ne nous renseignent nullement sur leur provenance. Les blasons eux-mêmes ne nous ont jusqu'à présent rien appris; toutefois c'est évidemment par là que nous aurons un jour le mot de l'énigme.

JANET. — 1625. Maule (Seine-et-Oise)⁽¹⁾.

J. JOUVIN. — 1666. Sonnette à main de la Charité de Bourth (Eure).

N. JUPIN. — 1637. Bacqueville (Eure)⁽²⁾. — 1640. Deux ap-
peaux à l'église de Pont-de-l'Arche (Eure). Voir N. BURET.

NICOLAS LECLERC. — 1603. La Villeneuve-Saint-Martin, ancienne paroisse réunie à Ableiges (Seine-et-Oise). — 1609. Saint-Cyr-

(1) E. Réaux, *Hist. de Maule et de ses environs*, p. 196.

(2) Communication de M. l'abbé Blanquart.

en-Vexin, ancienne paroisse réunie à la Villetterre (Oise),
o m. 69⁽¹⁾. — 1611. Vallangoujard (Seine-et-Oise). — 1616.
Montgeroult (Seine-et-Oise)⁽²⁾. — 1626. Ivry-le-Temple (Oise),
1 m. 14. — 1638. Gadancourt (Seine-et-Oise).

Toutes les cloches que nous venons d'énumérer sont signées de
la même manière :

.N· LECLERC·
A· PONTHOISE·

Une figure de cloche surmonte ces deux lignes, et le tout se trouve
encadré par un cartouche rectangulaire sans ornementation, ter-
miné à la partie supérieure en fronton à deux rampants recti-
lignes.

L'église de Courcelle-sur-Viosne (Seine-et-Oise) renferme l'épi-
taphie de « Honnestes personnes Nicolas Le Clerc, m^{re} fondateur de
cloches à Ponthoise, et Claude Bounaïngue, sa femme, aussi Claude
et Thérèse, leurs enfans ». Cette inscription, due aux soins pieux
de Noël Le Clerc, leur fils, curé de Courcelles, rappelle une fon-
dation faite par Claude Bounaïngue aux termes d'un contrat passé
le 3 avril 1639. Les dates des décès ne sont pas indiquées, mais
on peut facilement conclure que Nicolas Leclerc mourut en 1638
ou au commencement de 1639.

GUILLAUME MOREL. — 1641. Cloche de 5670 livres pour le bef-
froi de l'abbaye du Bec et six cloches pour le chœur de l'église⁽³⁾.
Ce Morel appartient probablement à la même famille que les fon-
dateurs de ce nom dont nous parlerons au XVIII^e siècle.

FRANÇOIS MUTEL. — VOIR ANTOINE ET ÉTIENNE DE LA PAIX.

ROGER. — 1654. Cloche pour Illiers-l'Évêque (Eure) : « Roger
m'a faicte »⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ Publ. par L. Régnier et J. Le Bret, *op. cit.*, p. 850.

⁽²⁾ Publ. par l'abbé Loisel, *Notice histor. sur Montgeroult*, p. 110.

⁽³⁾ *Mémoires pour servir à l'histoire de l'abbaye du Bec* (XVII^e et XVIII^e siècles).
Copie moderne aux Archives de l'Eure.

⁽⁴⁾ Refondue il y a plusieurs années. (Communication de M. l'abbé Toutain,
curé d'Illiers-l'Évêque.) — M. de Guilhermy a trouvé le nom *Roger* sur la cloche
de Créteil, qui date de 1607 (*Inscript. de la Fr.*, t. IV, p. 188), et le docteur
Billon a publié l'inscription de la cloche de Courson, fondue en 1551, et signée :
« Rogier et Fareau m'a faicte ». (*Épiggr. campanaire*, dans le *Bull. monum.*, 1860.)

PIERRE ROZIER. — 1626. Pullay (Eure), o m. 84. La marque de ce fondeur se compose d'un cartouche ovale, orné de quatre fleurs de lys, disposées en croix, et contenant, autour d'un figuré de cloche, le nom : PIERRE ROZIER.



CLAUDE THOMAS. — Voir ANTOINE et ÉTIENNE DE LA PAIX.

VITTELE et GLASSONS. — 1665. Cloche pour la Madeleine-de-Nonancourt (Eure) : « Vittelle et Glassons mont fondue »⁽¹⁾.

OBSERVATIONS SUR LES CLOCHES DU XVII^e SIÈCLE. — Les caractères gothiques se retrouvent encore sur quelques cloches à la fin du règne de Henri IV. La cloche d'Heuqueville (1605), due à P. Buret, et celles du Petit-Andely (1600) et de Beauficel (1605), exécutées par les Guérin, en sont la preuve. Mais, tandis qu'à Heuqueville n'apparaît pas la moindre lettre romaine, Pierre Guérin répudiait la gothique pour faire connaître son nom. Il possédait donc dès 1600 une fonte de capitales, et ce fut cet alphabet qui

p. 710.) D'autre part, il existait dans la seconde moitié du XVII^e siècle un fondeur de cloches nommé *Royer* (cf. les *Comptes des bâtimens du roi sous le règne de Louis XIV*, à l'année 1688, t. III, col. 155).

⁽¹⁾ *Mémoire concernant la situation, les antiquités, etc., de la ville de Nonancourt et de la Madeleine-de-Nonancourt*, par l'abbé Ledanois, curé de la Madeleine-de-Nonancourt; ms., XIX^e siècle, p. 9.

fournit exclusivement les caractères de l'inscription de la cloche du Mesnil-Saint-Denis, fondue par lui en 1610.

Parmi les cloches anonymes, mentionnons celle de Bernes (Seine-et-Oise), qui remonte à 1642 et porte sur la pause l'indication suivante :

FAITTE DE LA MAIN DE M^{RE} GEORGES DE FRESNOY
S^R DES VOSSEAVX.

Nicolas Leclerc, fondeur à Pontoise, qui exerça sous Henri IV et sous Louis XIII, plaçait sur ses cloches des sujets religieux dont le style indique le xvi^e, peut-être même le xv^e siècle. Comme il était d'usage qu'une image de la Vierge fût au nombre de ces figures, il se servait à cet effet d'un vieux sceau à double pointe du chapitre de Notre-Dame de Dammartin, qu'il s'était procuré nous ne savons comment. On y voit la Vierge à l'Enfant, nimbée et couronnée, sous un dais à trois pous, accompagné d'arcatures. Tout cet encadrement est gothique, gothique aussi la légende : s. capituli bte marie de dompnon (*sic*) martino. Au bas se trouve un écu écartelé, aux 1 et 4 d'un lion rampant, aux 2 et 3 de deux fascés, avec un écu en cœur à plusieurs pals.

Une seule cloche montre une empreinte de monnaie. C'est celle de Guitry (Eure), datée de 1620. La pièce, de 2 centimètres de diamètre, porte la légende : LOYS · XIII · R · DE · FRANCE · ET · DE · NAV · et l'effigie du roi.

XVIII^E SIÈCLE.

JOSEPH ANTOINE. — 1772. « Le s^r Joseph Antoine, m^e fondeur à Hacqueville ⁽¹⁾ », prit part à l'adjudication d'une refonte de cloches pour l'église de Gisors. Voir GILLOT.

JEAN AUBERT. — 1700. Deux cloches pour Aclou (Eure) ⁽²⁾. — 1706. Bos-Normand, près Lyre (Eure) :

IEAN AVBERT
DE LISIEVX
MA FAITE ⁽³⁾.

⁽¹⁾ Eure, arr. des Andelys, canton d'Étrépagny.

⁽²⁾ E. Veuffin, *La fonte des cloches*, p. 7. Le fondeur demeurait alors à Lisieux.

⁽³⁾ Publ. par le docteur Billon, *Épigr. campanaire*, dans le *Bull. monum.*, 1861, p. 548.

— 1717. Saint-Pierre de Cernières (Eure), o m. 92 :

I AVBERT
DE LISIEVX
MA FAITE.

— En 1719, un Aubert refondit les cloches des Bottereaux (Eure) ⁽¹⁾.
Est-ce Jean ou Laurent, qui suit ?

La signature de la cloche de Saint-Pierre de Cernières occupe un cartouche de feuillagés dans le style en usage à la fin du règne de Louis XIV, sous une grande croix couverte de rinceaux.

FRANÇOIS AUBERT. — 1787. Cloche pour Conflans-Sainte-Honorine (Seine-et-Oise) ⁽²⁾.

LAURENT AUBERT. — 1704. Cloche pour Surcy, aujourd'hui à Mézières (Eure); marché pour la fonte d'une cloche à Aclou (Eure). Cette cloche ne paraît pas avoir été livrée avant 1710, si même elle le fut ⁽³⁾. — 1710. Cloche pour l'abbaye de Saint-Léger de Préaux, aujourd'hui à l'église paroissiale de Préaux (Eure), o m. 96.

Les cloches de Surcy et de Préaux sont signées :

LAVRENT AVBERT
DE LISIEVX
MA FAITE

avec la même ornementation que la signature de Jean Aubert. Ces deux fondeurs, sans doute très proches parents, avaient, sinon un matériel commun, au moins des ustensiles de tout point identiques. L'analogie que présentent leurs cloches en est la preuve.

BAILLY. — 1789. Armentières (Eure), o m. 77.

Il y a des Bailly fondeurs dès la fin du xvi^e siècle. Ils sont originaires du Bassigny ⁽⁴⁾. En 1769, deux cloches pour Nosard (Eure)

⁽¹⁾ Arch. de l'Eure, G. 1578 (fonds de la confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel des Bottereaux).

⁽²⁾ Arch. de Seine-et-Oise, G. 605. La délibération de la fabrique relative à la fonte de cette cloche, la plus petite de la sonnerie, qualifie le fondeur de «Lorrain de nation». (*Invent. somm.*, par E. Couard, p. 319.)

⁽³⁾ E. Veucelin, *La fonte des cloches*, p. 7-8.

⁽⁴⁾ Cf. J. Berthelé, *Les fondeurs de cloches de la sénéchaussée de Bourmont, du xvi^e au xviii^e siècles, d'après les recherches de M. Jules Marchal* (*Revue de l'art chrétien*, 1893, p. 125).

sont faites par Margeot et Bailly⁽¹⁾. Deux ans après, les comptes des trésoriers de Saint-Jean de Rouen mentionnent des paiements à un « Le Bailly », fondeur⁽²⁾. La profession de fondeur continua d'être exercée jusqu'en ces dernières années par la descendance de l'auteur de la cloche d'Armentières, d'abord à Caen, puis à Meneval et à Broglie (Eure).

BAILLY et COPIE. — En 1789, refonte d'une cloche pour Saint-Ouen de Pont-Audemer, dite « cloche de la confrérie ». Bailly et Copie étaient alors « à Corneville pour refondre celles des sieurs religieux de l'abbaye »⁽³⁾. Ce détail nous permet de leur attribuer la cloche de l'église paroissiale de Corneville-sur-Risle, qui n'est pas signée, mais porte la date de 1789 (o m. 92).

ANDRÉ BERTRAND. — 1727. Cloche pour Guîtres (Eure), fondue avec un associé⁽⁴⁾. — Voir E. DU CRAY et A. BERTRAND.

J.-B. BOLLÉE. — Voir J.-B. BROCARD, QUENTIN et J.-B. BOLLÉE.

N. BREUSSON. — Voir J.-B. BROCARD et N. BREUSSON.

ANTOINE BROCARD. — Voir PIERRE-CHARLES MOREL, premier du nom.

CLAUDE BROCARD. — 1722. Six cloches pour l'église Saint-Germain de Rugles (Eure). La fondamentale existe encore (1 m. 45), signée : « Claude Brocard m^{tre} fondeur de Lorainne ma fait. » La troisième se trouve aujourd'hui à Bois-Arnault (Eure)⁽⁵⁾. — Le 4 mars 1725, ce fondeur dressa un devis pour la refonte des trois plus petites cloches de Saint-Ouen de Pont-Audemer, que les pa-

(1) E. Veucelin, *L'Antiquaire de Bernay*, p. 134 (n° du 15 juillet 1893).

(2) Arch. de la Seine-Inférieure, G. 6752 (*Inv. somm.*, par Ch. de Beaulieu; sér. G., t. V, p. 199).

(3) Arch. de l'Eure G. 1025 (Délibér. de la fabrique de Saint-Ouen de Pont-Audemer, 1781-1791).

(4) Arch. de l'Eure, G. 726 (compte de la fabrique, 1726-1727). — C'est probablement à ce fondeur qu'est due la cloche de Nolléval (Seine-Inférieure), datée de 1731, dont l'inscription a été publiée par D. Dergny dans *Les cloches du pays de Bray* (t. I^{er}, p. 30), avec indication d'une marque formée d'une clochette « autour de laquelle on lit, en très petites minuscules, ANDRÉ. . . ».

(5) Les inscriptions de ces deux cloches ont été publiées par le docteur Billon (*Campanologie*, dans *l'Annuaire normand*, 1866, p. 120 et 121).

roissiens avaient décidé de remplacer par trois autres formant une quinte avec les deux grosses. Au bas de cette pièce ⁽¹⁾, on lit la note suivante : « Claude Brocard et Jean-Baptiste Le Brun; adresse à Chartres, au Grand Cerf, ou chez m^r le curé d'Orbec » ⁽²⁾.

JEAN-BAPTISTE BROCARD. — 1730. Harcourt (Eure), 1 m. 27 ⁽³⁾. — 1731. Cloche pour le Châtel-la-Lune (Eure) ⁽⁴⁾. — 1736. La Bonneville (Eure), 1 m. 03. — 1738. Deux cloches pour l'église Saint-Désir de Lisieux ⁽⁵⁾. — 1739. Normanville (Eure) ⁽⁶⁾. — 1742. Cloche pour Valleville, aujourd'hui à Brionne (Eure), 0 m. 64. — 1744. Trois cloches à l'hospice de Bernay ⁽⁷⁾; deux cloches pour Caorches (Eure) ⁽⁸⁾. — 1749. Cloche de la Vieille-Lyre (Eure), provenant de l'abbaye de Lyre, 1 m. 24; — Bourgheroulde (Eure), 1 m. 16 ⁽⁹⁾. — 1751. « Jean-Baptiste Brocard l'aîné, de Bruvane en Lorraine », figure en même temps que Jean Cavillier et Claude Dubois, dans le marché conclu par la fabrique de Sainte-Croix de Bernay pour la refonte des deux grosses cloches de l'église ⁽¹⁰⁾, mais son nom ne se retrouve pas sur la seule de ces cloches qui subsiste encore.

Les cloches de J.-B. Brocard sont quelquefois signées en toutes lettres (Lyre, Bourgheroulde) :

I B BROCARD MA FAIT

⁽¹⁾ Arch. de l'Eure, G. 1026 (fonds de la fabrique de Saint-Ouen de Pont-Audemer).

⁽²⁾ Brocard et ses frères avaient refondu en 1723 sept cloches pour la cathédrale de Chartres (Billon, *Campanologie*, dans l'*Annuaire normand*, 1867, p. 6). Il ne subsiste aucune cloche de Claude Brocard, à Orbec.

⁽³⁾ Publ. d'une manière inexacte par le docteur Billon, qui ne mentionne pas la marque du fondeur (*Campanologie*, dans l'*Annuaire normand*, 1865, p. 55).

⁽⁴⁾ Ancienne paroisse réunie au Noyer-en-Ouche. — E. Veulin, *Notes diverses* (1892. L'article initial est intitulé : *Goupillières*). Le nom de baptême du fondeur n'est pas indiqué, mais il s'agit très vraisemblablement de J.-B. Brocard.

⁽⁵⁾ E. Veulin, *L'Antiquaire de Bernay*, p. 200 (n° du 15 mars 1894). Le fondeur est dit « de Brevanne en Lorraine ».

⁽⁶⁾ Publ. par R. Bordeaux, *Miscellanées d'archéologie normande relatives au département de l'Eure*, p. 93.

⁽⁷⁾ Publ. par F. Malbranche, *Notice sur l'hospice de Bernay*, p. 75, note.

⁽⁸⁾ Dans le marché, publié par E. Veulin (*La fonte des cloches*, p. 25), J.-B. Brocard est dit « demeurant à Beval en Lorraine ».

⁽⁹⁾ Publ. par le docteur Billon (*Campanologie*, dans l'*Annuaire normand*, 1866, p. 59).

⁽¹⁰⁾ Cf. E. Veulin, *Quelques notes inédites sur les cloches de Bernay*, p. 6.

Mais, le plus souvent, ce praticien se contentait d'apposer un sceau circulaire, meublé d'une cloche et portant pour légende, tantôt : † IEAN · B † BROCARD (Harcourt, la Bonneville), tantôt : I · BAPTISTE BROCAR (*sic*) (Normanville, Valleville).

Jean-Baptiste Brocard était le frère de Claude Brocard.

J.-B. BROCARD et N. BREUSSON ⁽¹⁾. — 1742. Cloche pour Surville (Eure), aujourd'hui à Vatteville (Eure).

J.-B. BROCARD et ANTOINE DROUOT. — 1723. Cloche pour la Chapelle-Gautier (Eure) ⁽²⁾.

J.-B. BROCARD, ANTOINE DROUOT et ANTOINE DE LA PAIX. — 1729. Moussy (Seine-et-Oise), 1 mètre ⁽³⁾. La signature, mal venue, est ainsi conçue :

I B BROCARD & A DROVOT LA PAIX MONT FAITE.

J.-B. BROCARD et ANTOINE DE LA PAIX. — 1727. Deux cloches pour Villettes (Eure) ⁽⁴⁾. — 1729. Trois cloches pour Avernès (Seine-et-Oise) ⁽⁵⁾.

J.-B. BROCARD, F. QUENTIN et J.-B. BOLLÉE. — 1759. Second bourdon du prieuré du Parc, à Harcourt (Eure), aujourd'hui à la cathédrale d'Évreux, 1 m. 73 ⁽⁶⁾.

J.-B. BROCARD et J. SALVA. — Ces deux « maîtres fondeurs de cloches de Brevannes en Lorraine » firent marché, le 9 mai 1723, pour la refonte de deux cloches pour Neuilly-sur-Eure ⁽⁷⁾.

J.-B. BROCARD et N. SALVA. — 1760. Livet-sur-Authou (Eure) ⁽⁸⁾.

⁽¹⁾ Probablement Nicolas Breusson ou Bresson.

⁽²⁾ E. Veucelin, *Gerbe de notes histor. sur Bernay et ses environs*, p. 11.

⁽³⁾ Le parrain de cette cloche fut le président Hénault.

⁽⁴⁾ Marché du 18 mai 1727 (Arch. de l'Eure, G. 1488; fonds de la fabrique de Villettes). Ce marché est signé par le seul « A. De La paix ». Les fondeurs y sont dits « demeurant à Brevall en Lorraine ». La fonte devait avoir lieu à Évreux.

⁽⁵⁾ Marché du 3 juin 1729 (Arch. de l'église d'Avernès). Le nom d'Antoine de la Paix (« A. De La paix ») ne figure qu'à la signature.

⁽⁶⁾ Publ. par le docteur Billon (*Campanologie*, dans l'*Annuaire normand*, 1865, p. 53).

⁽⁷⁾ Original aux Arch. de l'Eure, G. 933.

⁽⁸⁾ Publ. par E. Veucelin, *L'église de Livet-sur-Authou*, p. 16.

J.-B. BROCARD, NICOLAS et JOSEPH SIMONNOT. — 1741. Deux cloches pour Limbeuf, ancienne paroisse réunie à Criquebeuf-la-Campagne (Eure) ⁽¹⁾.

JACQUES BURET. — 1717. Cloche pour Mussegros, aujourd'hui au Mesnil-Verclives (Eure). Ce fondeur habitait Rouen en 1727 ⁽²⁾.

GABRIEL BURET et ANTOINE POISSON. — 1750. Portejoie, o m. 67 : « Gabriel Buret et Antoine Poisson de Rouen mont faite. »

PIERRE BURET. — Ce fondeur dressa, en 1725(?), à la demande des marguilliers de Saint-Ouen de Pont-Audemer, un devis dans le même but que celui mentionné plus haut sous le nom de Claude Brocard. Comme son confrère, il fit inscrire soigneusement son adresse : « Pierre Buret, m^e fondeur de cloches à Rouen, rue des Faux, vis à vis m^r le président de Bernières » ⁽³⁾.

CAVILLIER. — 1728. Trois cloches pour Saint-Maclou de Pontoise. Le fondeur était de Paris, mais la fonte eut lieu à Pontoise ⁽⁴⁾.

JEAN CAVILLIER. — 1742. Deux appeaux à Saint-Ouen de Pont-Audemer. — 1756. Cloche pour la Huanière, aujourd'hui au Plessis-Sainte-Opportune (Eure) et hors d'usage, o m. 88.

JEAN CAVILLIER, J.-B. et CLAUDE DUBOIS et JOSEPH SIMONNOT. — 1751. Grosse cloche de Sainte-Croix de Bernay, 1 m. 57 ⁽⁵⁾ :

IEAN CAVILLIER ET IEAN BAPTISTE ET CLAVDE
DVBOIS IOEPHS (*sic*) SIMONOT FONDEVRS MON FAIT.

Le marché de cette cloche et d'une autre, détruite à la Révolu-

⁽¹⁾ Arch. de l'Eure, G. 839.

⁽²⁾ Arch. de la Seine-Inférieure, G. 7181. — Jacques et Gabriel Buret firent, en 1729, une cloche pour Notre-Dame du Havre (L. Braquehais, *Épigraphie de l'arrondissement du Havre*, 1^{re} partie, p. 17) et, en 1732, une autre pour Équemauville (Calvados) (Caumont, *Statist. monum. du Calvados*, t. IV, p. 311).

⁽³⁾ Arch. de l'Eure, G. 1026.

⁽⁴⁾ Eug. Lefèvre-Pontalis, *Monographie de l'église Saint-Maclou de Pontoise* p. 40. La leçon *Cavillier*, dans cet ouvrage, est le résultat d'une faute d'impression.

⁽⁵⁾ Publ. par Billon (*Campanologie*, dans l'*Annuaire normand*, 1866, p. 101).

tion, fut conclu le 19 avril 1751 par Jean Cavillier, « demeurant à Ronen, paroisse de St André de la Ville »⁽¹⁾, J.-B. Brocard l'aîné et les frères Dubois⁽²⁾.

JEAN-CHARLES CAVILLIER. — 1744. Cloche pour Radepont⁽³⁾.

JEAN-CHARLES CAVILLIER. — 1765. Cloche pour l'église Saint-Nicolas de Veules (Seine-Inférieure), aujourd'hui à Saint-Pierre-de-la-Garenne (Eure), o m. 95. — 1773. Saint-Mards de Fresne (Eure), 1 m. 02⁽⁴⁾. — 1774. Drucourt (Eure). — 1776. Morsan (Eure)⁽⁵⁾. — 1782. Malouy (Eure). Nous avons constaté sur les cloches de Saint-Pierre, de Saint-Mards et de Malouy un calvaire à bras fleurdelysés, au-dessous duquel se trouve la marque du fondeur. C'est un cartouche ovale renfermant une cloche entourée du nom : JEAN CHARLES CAVILLIER.

PHILIPPE CAVILLIER. — M. F. Malbranche, de Bernay, possède un manuscrit petit in-4° de 280 pages, avec nombreuses figures, dont le titre est ainsi conçu : « *Oeuvre campanale ou le fondeur familial qui conduit dans les opérations de cet art.* Première édition. Composée par Philippe Cavillier de Carrepuis près de Roye en Picardie, l'an de grâce mil sept cens trente deux, 1732. » C'est l'original mis au net de la main de l'auteur, qui a écrit, au bas de la dernière page : « Achevé le 6 septembre 1732, » et signé : « F. P. Cavillier. » L'intérêt de cette composition est purement technique⁽⁶⁾. Il importait cependant de la mentionner ici, car les

⁽¹⁾ En 1764, il habitait encore Rouen (Archives de la Seine-Inférieure, G. 6464).

⁽²⁾ Cf. E. Veulin, *Quelques notes inédites sur les cloches de Bernay*, p. 6.

⁽³⁾ Communication de M. Cochois, peintre aux Andelys. Cette cloche a été refondue en 1879.

⁽⁴⁾ Publ. par le docteur Billon, *Épigr. campanaire*, dans le *Bull. monum.*, 1861, p. 564.

⁽⁵⁾ Publ. par E. Veulin, *La fonte des cloches*, p. 38.

⁽⁶⁾ Nous en dirons autant du « *Traité de l'art campanaire*, ou exposition raisonnée des principes et des règles qu'il faut observer pour bien modeler, fondre et monter les cloches, par F** C** L** P*, ancien curé de Nan* sur A* », ms. in-8° de 300 pages, avec nombreuses figures hors texte, en la possession de M. Quevilly, juge de paix à Beaumesnil. L'auteur de ce ms. serait François-Charles Laignière, prêtre, ancien curé de Nanteuil-sur-Aisne (Ardennes), qui vivait à la fin du siècle dernier.

auteurs qui ont écrit sur les cloches et les fondeurs paraissent croire que l'*Oeuvre campanale* fut rédigée seulement en 1750⁽¹⁾.

P.-N. et J.-B. CAVILLIER. — VOIR ANTOINE POISSON, P.-N. et J.-B. CAVILLIER.

C. CHARTON. — VOIR FRANÇOIS MAIRE.

FRANÇOIS et J.-B. CHARTON. — VOIR JOSEPH MAHUET et CLAUDE ROY.

J.-B. CHARTON. — 1753. Cloche pour Courcelles-sur-Seine, aujourd'hui à Bouafles (Eure), o m. 67. — 1774. Cloche pour Sainte-Opportune-près-Vieux-Port (Eure)⁽²⁾. — 1775. Cloche pour le Marais-Vernier (Eure)⁽³⁾. La marque de ce fondeur, telle que nous l'avons vue sur la cloche de Courcelles, se compose d'un médaillon circulaire dans lequel, autour de la figure d'une cloche, on lit le nom : IEAN B CHARTON⁽⁴⁾. — VOIR JOSEPH SIMONNOT.

JEAN CONARD. — 1782. Cloche pour Grandcamp (Eure)⁽⁵⁾. — 1785. Hermival (Calvados)⁽⁶⁾. — 1787. Cloche pour Giverville (Eure)⁽⁷⁾; cloche pour Long-Essard, paroisse réunie à Épinay (Eure) : cette cloche se trouve aujourd'hui à Neufmoutier (Seine-et-Marne)⁽⁸⁾. — 1788. Saint-Victor-de-Chrétienville (Eure)⁽⁹⁾. — 1789. Neaufles-sur-Risle⁽¹⁰⁾. — 1790. Deux cloches pour Saint-

(1) A. de Champeaux, *Dictionnaire des fondeurs, ciseleurs, etc.*, t. I^{er}, p. 254; J. Berthelé, *La fonderie de cloches de Xavier Cavillier à Carrépuits (Somme)*, dans les *Annales de la Soc. histor. et archéol. de Château-Thierry*, 1890, p. 169.

(2) Compte de la fabrique, 1774-1775 (Arch. de l'Eure, G. 1236).

(3) Délibérations de la fabrique (Arch. de l'Eure, G. 1861).

(4) La *Statistique monumentale du Calvados*, par A. de Caumont, nous fait connaître (t. IV, p. 350 et 377) deux cloches fondues dans le Lieuvin par J.-B. Charton. Ce sont celles de Launay-sur-Calonne, aujourd'hui à Saint-Julien-sur-Calonne (1756), et celle de Saint-André-d'Hébertot (1779). Cette dernière est signée de « I. B. Charton et A. Dubois fondeurs ».

(5) Communication de M. Veulin.

(6) Publ. par Caumont, *Statist. monum. du Calvados*, t. V, p. 47.

(7) E. Veulin, *La fonte des cloches*, p. 32.

(8) Publ. dans les *Inscript. de la Fr.* (t. IV, p. 398), par M. de Guilhaemy, qui n'avait pu en déterminer la provenance.

(9) Publ. par E. Veulin, *La fonte des cloches*, p. 16.

(10) Publ. par le docteur Billon, *Épigr. campanaire*, dans le *Bull. monum.*, 1861, p. 570.

Laurent-du-Tencement (Eure)⁽¹⁾. — 1791. Cloche pour Grandcamp (Eure)⁽²⁾. — 1792. Cloche pour la Goulafrière (Eure)⁽³⁾. — 1803. Auquainville (Calvados)⁽⁴⁾.

Ce fondeur habitait Saint-Vincent du Boulay (Eure).

JEAN COPIE. — VOIR BAILLY⁽⁵⁾. Copie fournit des cloches à plusieurs paroisses du département de l'Eure jusque vers 1820.

ANTOINE DE LA PAIX. — VOIR J.-B. BROCARD, ANTOINE DROYOT et ANTOINE DE LA PAIX. VOIR aussi J.-B. BROCARD et ANTOINE DE LA PAIX.

MICHEL-PHILIPPE DESPREZ. — 1776. Cloche (o m. 48) aujourd'hui dans le clocher de l'église de Pacy-sur-Eure et portant l'inscription suivante :

LAN 1776 JAI ETE FAITE POUR LHOPITAL QVE S.A.S.
MONSEIGNEUR LE DUC DE PENTHIEVRE A FAIT
FAIRE A S^T JVS PRES BISY.

— 1777. Deux cloches pour Saint-Maclou de Pontoise⁽⁶⁾.

La clochette provenant de l'hôpital de Saint-Just présente une marque assez curieuse, composée d'un cartouche circulaire orné de cornes d'abondance et de rubans portant la signature :

DESPREZ FONDEUR DU ROY FECIT

et encadrant une cloche et divers instruments de l'art du fondeur⁽⁷⁾.

⁽¹⁾ E. Veulin, *La fonte des cloches*, p. 10.

⁽²⁾ Communication de M. Veulin.

⁽³⁾ E. Veulin, *La fonte des cloches*, p. 41.

⁽⁴⁾ Publ. par Caumont, *Statist. monum. du Calvados*, t. V, p. 703.

⁽⁵⁾ Jean Copie fit, en 1788, une cloche pour la Chapelle-Yvon (Calvados). Cette cloche, refondue en 1857, a été publiée par le docteur Billon, *Épigr. campanaire*, dans le *Bull. monum.*, 1861, p. 557.

⁽⁶⁾ Dans le marché (9 février 1777), publié par Eug. Lefèvre-Pontalis (*Monographie de l'église Saint-Maclou de Pontoise*, p. 172), Michel-Philippe Desprez prend la qualification de « maître fondeur du roi, demeurant à Paris, rue du fauxbourg et près la porte S^t Martin, paroisse de S^t Laurent ».

⁽⁷⁾ Rappelons à cette occasion la marque du fondeur J. Sansonnet, de Saint-Mihiel (1628), sur laquelle la cloche est accompagnée d'une équerre et d'un compas. Cette marque a été figurée dans la notice de M. Léon Germain sur *Les cloches du collège Gilles-de-Trèves à Bar-le-Duc*, d'après un moulage de M. Maxe-Werly.

DORMOIS. — En 1772, « le s^r Jean Dormois, fondeur à Hacqueville », prit part à l'adjudication d'une refonte de cloches pour l'église de Gisors. Voir GILLOT. — 1779. Ferrières-Saint-Hilaire (Eure) : « Dormois fondeur ».

Sous Louis XVI, Edme Dormois, fondeur de cloches, habitait à Beauvais, paroisse Saint-Étienne ⁽¹⁾.

ANTOINE DROUOT. — Voir J.-B. BROCARD et ANTOINE DROUOT. Voir aussi J.-B. BROCARD, ANTOINE DROUOT et ANTOINE DE LA PAIX.

A. DROUOT et J.-B. DUBOIS. — 1732. Ennery (Seine-et-Oise), 1 m. 22. Antoine Drouot, car il s'agit bien de lui, habitait Breuvannes en 1728 ⁽²⁾.

ANTOINE DUBOIS. — Voir ANTOINE HANRIOT et ANTOINE DUBOIS. Voir aussi IGNACE HANRIOT et ANTOINE DUBOIS.

J.-A. DUBOIS. — Voir C. MAIRE.

J.-B. DUBOIS. — 1751. Cloche pour Rôtes, paroisse réunie à Saint-Léger-de-Rôtes (Eure) ⁽³⁾. Voir A. DROUOT et J.-B. DUBOIS.

J.-B. et CLAUDE DUBOIS. — 1751. Grosse cloche de Sainte-Croix de Bernay, en collaboration avec Jean Cavillier et Joseph Simonnot. Les deux frères sont désignés dans le marché « de la paroisse d'Huilliécourt en Lorraine, proche Chaumont en Bassigni » ⁽⁴⁾.

JEAN DU BOIS. — Voir ANTOINE HANRIOT et JEAN DU BOIS.

E. DU CRAY et A. BERTRAND. — 1727. Nesle-la-Vallée (Seine-et-Oise), 1 m. 26.

ÉTIENNE et CHARLES GAUDIVEAU. — 1783. Trois cloches pour Andilly (Seine-et-Oise) ⁽⁵⁾.

⁽¹⁾ Arch. munic. de Beauvais, GG. 29 (baptêmes et mariages de la paroisse Saint-Étienne). — Les quatre cloches de Méru (1810) portent la signature de « N. Dormois fondeur ».

⁽²⁾ J. Berthélé, *Les fondeurs de cloches de la sénéchaussée de Bourmont*, dans la *Rev. de l'art chrétien*, 1893, p. 128.

⁽³⁾ E. Veucelin, *La fonte des cloches*, p. 29.

⁽⁴⁾ E. Veucelin, *Quelques notes inédites sur les cloches de Bernay*, p. 6. — Un Dubois était fondeur à Rouen en 1831 (*Ibid.*, p. 14).

⁽⁵⁾ Arch. de Seine-et-Oise, G. 439 (*Inv. somm.*, sér. G., par E. Coüard, p. 275).

JACQUES et LOUIS GAUDIVEAU. — 1723. Issou (Seine-et-Oise),
o m. 98. Cette cloche porte deux marques circulaires, chacune
représentant une cloche autour de laquelle on lit, d'une part :

JACQUES GAUDIVEAU FECIT

de l'autre :

LOUIS GAUDIVEAU FECIT

JEAN GAUDIVEAU. — 1759. Bouafles près Meulan, 1 m. 04 :
« Jean Gaudiveau de Mormant en Brie ma faite ».

LOUIS GAUDIVEAU, deuxième du nom. — En 1772, « le s^r Louis
Godiveau, m^e fondeur à Paris », prit part à l'adjudication d'une
refonte de cloches pour l'église de Gisors. (Voir GILLOT.)

J.-F. GUILLAUME. — 1784. Petite cloche de Canappeville (Eure),
o m. 79, provenant d'une église bretonne :

LAN 1784 JAI ETE NOMMEE S^r GESTIN PAR MESSIRE
LOUIS DESCOGNETS DE COREC

ET PAR MARIE JOSEPH DE KLEAN DAME DE TER-
VOU J F GVILLAUME MA FAIT

JACQUES GILLOT et les GILLOT. — Le premier fondeur de ce nom
que l'on connaisse est Jean Gillot, qui fonda en 1685, avec Nico-
las Chapelle et F. Moreau, le bourdon de Notre-Dame de Paris.
Les Gillot nous appartiennent par suite de l'établissement de l'un
d'eux à Saint-Clair-sur-Epte dans la seconde moitié du xviii^e siècle.
Le 17 septembre 1765, nous rencontrons, en effet, dans les actes
de catholicité de cette paroisse le mariage de « Jacques Gillot, fon-
deur de cloches, fils majeur de Simon Gillot, aussi fondeur de
cloches, et de Marguerite Jourdeuil, de la paroisse de Breuvannes,
diocèse de Langres, ledit Jacques Gillot demeurant depuis plu-
sieurs années en cette paroisse de Saint-Clair », avec Marie-Jeanne
Le Masson, fille d'un laboureur. Il avait alors vingt-six ans⁽¹⁾.
Simon Gillot est connu pour avoir fondu en 1751, avec Jacques
Gillot⁽²⁾ et Joseph Mahuet, le bourdon de Saint-Bénigne de Dijon.

⁽¹⁾ Le 26 brumaire an iv, il est dit âgé de cinquante-six ans (État civil de
Saint-Clair-sur-Epte).

⁽²⁾ Ce Jacques Gillot est probablement celui qui, en 1781, habitait Breuvannes.
(J. Berthelé, *Les fondeurs de cloches de la sénéchaussée de Bourmont*, dans la *Revue
de l'art chrétien*, 1893, p. 128).

Le docteur Billon, auquel nous devons ce renseignement ⁽¹⁾, nous apprend aussi ⁽²⁾ qu'il existait en 1746 un Joseph Gillot ⁽³⁾. Il ne nous est donc pas possible d'identifier avec le Jacques Gillot de Saint-Clair le J. Gillot qui inscrivit son nom en 1759, à côté de celui de N. Salva, sur la cloche de Sébécourt (Eure) ⁽⁴⁾, et moins encore le fondeur qui signa de la même façon, en même temps que B. Bollée et F. Quentin, le gros bourdon de la cathédrale de Coutances, daté de 1754 ⁽⁵⁾. Quoi qu'il en soit, c'est bien à l'époux de Marie-Jeanne Le Masson qu'il faut faire honneur des cloches suivantes :

1766. Cloche pour Orgeville-en-Vexin, aujourd'hui à Senneville, ancienne paroisse réunie à Amfreville-sous-les-Monts (Eure), o m. 61. — 1772. Trois cloches pour Gisors, la plus grosse pesant 3,397 livres. Il s'agit d'une refonte, qui eut lieu dans l'enceinte de la vieille forteresse de Guillaume le Roux. Le procès-verbal de l'adjudication au rabais de cette entreprise est assez curieux ⁽⁶⁾.

⁽¹⁾ *Campanologie*, dans l'*Annuaire normand*, 1865, p. 68.

⁽²⁾ *Épigr. campanaire*, dans le *Bull. mouum.*, 1861, p. 558.

⁽³⁾ Signature de la cloche du Vieux-Bourg (Calvados). — Joseph Gillot, fondeur de Graffigny, diocèse de Toul, fit en 1751 trois cloches pour Villebaudon (E. Veucelin, *L'Antiquaire de Bernay*, p. 134, n° du 15 juillet 1894). En 1765, François Quentin et Joseph Gillot fournirent deux cloches à l'église de Mobeck (*Ibid.*).

⁽⁴⁾ La *Statistique monumentale du Calvados*, par A. de Caumont, contient (t. IV, p. 18 et 125) les inscriptions de trois cloches dues à un Gillot : 1772, deux cloches à Dives : « E. Quentin et Gillot »; 1751, Saint-Samson : « I. Gillot ».

⁽⁵⁾ D^r Billon, *Campanologie*, dans l'*Annuaire normand*, 1866, p. 69.

⁽⁶⁾ En voici les passages principaux : « Lecture faite dudit cahier de charges, s'est présenté le s^r Antoine Poisson, m^e fondeur à Rouen, qui a mis à prix ledit marché à deux mille six cents livres; par le s^r Morel, fondeur à Trie-Château, à deux mille cinq cents livres; par le s^r Louis Godiveau, m^e fondeur à Paris, à deux mille quatre cents livres; par le s^r Gillot, m^e fondeur à Saint-Clair-sur-Epte, à deux mille deux cents livres; par le s^r Jean Dormois, fondeur à Hacqueville, à deux mille cent livres; par le s^r Joseph Antoine, m^e fondeur à Hacqueville, à deux mille livres; par ledit s^r Morel à dix-huit cents livres, et par ledit s^r Antoine à quinze cent livres, et par ledit s^r Morel à quatorze cents livres, et par ledit s^r Gillot à douze cents livres, et par ledit s^r Antoine à onze cent cinquante livres; par ledit Gillot à onze cents livres; par ledit s^r Morel à mille quatre vingt dix livres; par ledit s^r Antoine à mille livres, et par ledit s^r Gillot à neuf cent quatre vingt dix livres. Parce qu'on a vu qu'il ne s'est présenté autre personne pour mettre au rabais, nous avons reçu l'offre dudit s^r Gillot, conformément et au désir du cahier de charges. » (Arch. de l'église. Délibérations de la fabrique, 1769-1782, au 12 juillet 1772, fol. 37.)

— 1773. Cloche pour Blossesville-Bonsecours (Seine-Inférieure), en collaboration avec P.-Charles Morel, second du nom ⁽¹⁾. — 1783. Cloche pour Saint-Denis de Rouen ⁽²⁾. — 1785. Guerny (Eure). — 1786. Trois cloches pour Charleval (Eure) ⁽³⁾. — 1787. Cloche pour Saint-Martin-au-Bosc, aujourd'hui à Étrépagny (Eure), o m. 70.

Jacques Gillot n'avait pas de marque et signait ses cloches en inscrivant son nom sur la panse. La cloche d'Orgeville, par exemple, est signée : « Jacques Gillot fondeur à Saint-Clair ». Celle de Guerny donne lieu à une observation. Le marché dont elle fut l'objet ⁽⁴⁾ est passé avec « le s^r Jacques Gillot, fondeur, de la paroisse de Saint-Clair-sur-Epte », et signé par lui, tandis que la cloche porte le nom de « Jacques Gillot fondeur à Écot » ⁽⁵⁾. Jacques Gillot habita-t-il momentanément cette localité, ou bien fut-ce son fils, Jacques-Simon-François-Mathieu, né à Saint-Clair le 1^{er} septembre 1766, et celui-ci aurait-il exécuté la commande faite à son père ? Nous ne saurions le dire, car les documents ⁽⁶⁾ ne contiennent aucune trace du séjour à Écos de ces fondeurs ou de l'un d'eux. Il est toutefois permis d'affirmer que Gillot le fils pratiqua, au moins momentanément, la profession de fondeur, car la cloche de Saint-Martin-au-Bosc (1787) est signée : « Jacques Gillot perre et fils fondeur ».

Jacques Gillot le père continua de fonder des cloches jusque vers 1807 ⁽⁷⁾. Pendant la période révolutionnaire, les débouchés faisant défaut à son industrie, il demanda sa subsistance au commerce des fruits. Son fils, qui avait épousé en 1793, à Saint-Clair, une jeune fille du nom de Clotilde Jean, abandonna aussi, mais lui sans retour, l'art du fondeur. On le vit successivement menuisier et fri-

⁽¹⁾ D^r Billon, *Campanologie*, dans l'*Annuaire normand*, 1866, p. 56.

⁽²⁾ Arch. de la Seine-Inférieure, G. 6429 (Délibér. de la fabr., 1781-1791).

⁽³⁾ Arch. de l'Eure, G. 1839 (Délibér. de la fabr., 1749-1793, folios 41 et suivants).

⁽⁴⁾ Arch. de l'Eure, G. 717 (Délibér. de la fabr., 1775-1794, fol. 65, r^o).

⁽⁵⁾ Écos, chef-lieu de canton, arr. des Andelys (Eure).

⁽⁶⁾ Actes de l'état civil de 1780 à 1790; registres des vingtièmes en 1779 (Arch. de l'Eure, C. 228).

⁽⁷⁾ 1797, Fourges (Eure); 1803, cloche pour Eragny (Oise), cassée en 1884; 1804, Tourny (Eure); 1807, Cahaïgues (Eure). Ces cloches sont invariablement signées : « Jacques Gillot fondeur à S^t Clair ».

pier; puis il quitta le pays. Gillot le père l'imita lorsqu'il fût devenu veuf, en 1807. Nous ignorons le lieu et la date de sa mort.

LES GIRARD. — 1763. Chauvincourt (Eure), 1 m. 08 : « N. E. Girard fondateur à Beauvais ». — 1771. Fresne-l'Éguillon (Oise), 1 m. 24 : « Noël Etienne (*sic*) et François Girard fondateur à Beauvais »⁽¹⁾. — 1784. Cloche pour Verderonne (Oise), aujourd'hui à Letteguives (Eure), 0 m. 72 : « Noël Etienne François Girard fondateurs à Beauvais ». — 1786. Cloche pour Notre-Dame de Meulan, aujourd'hui à Saint-Nicolas, église paroissiale de Meulan : « Noël et François Girard, maître fondateur à Beauvais »⁽²⁾. — 1788. Mézières-sur-Seine (Seine-et-Oise) : « Etienne et François Girard, maître fondateur à Beauvais »⁽³⁾.

DOMINIQUE GOUJON. — VOIR NICOLAS JAQUIN.

ALEXIS GRÉBAUT. — VOIR P.-CHARLES MOREL, premier du nom.

ANTOINE HANRIOT et ANTOINE DUBOIS. — 1776. Le Tilleul-Lambert (Eure).

ANTOINE HANRIOT et JEAN DU BOIS. — 1781. Cloche pour Épaignes (Eure)⁽⁴⁾.

FRANÇOIS (?) HANRIOT. — VOIR FRANÇOIS MICHAUX.

IGNACE HANRIOT⁽⁵⁾ et ANTOINE DUBOIS. — 1781. Trois cloches pour Beauvoir-en-Lyons (Seine-Inférieure)⁽⁶⁾.

⁽¹⁾ Publ. par L. Régnier et J. Le Bret, *op. cit.*, p. 408.

⁽²⁾ Publ. par Eug. Lefèvre-Pontalis, *Monographies des églises de Juziers, Meulan et Triel*, p. 23.

⁽³⁾ Nous croyons devoir rappeler ici les signatures des cloches dues aux Girard que D. Dergny a rencontrées dans l'arrondissement de Neufchâtel (*Les cloches du pays de Bray*, t. I, *passim*). 1754, les Ifs-sur-Londinières : « M. F. Girard Blondelle à Beauvais ». — 1756, tinterelle cassée à Guimerville, provenant de Bourbel : « N. E. Girard, fondateur à Beauvais ». — 1768, Beuvreil, deux écussons de : 1° « François Girard » ; 2° « Noël Etienne Girard fondateur à Beauvais ». — 1779, Fry : « François et Pierre Girard fils fondateurs à Beauvais ». — 1782, Bazinval et la Trinité-de-la-Jonquière : « Les N. E. F. Girard, fondateurs à Beauvais ». — Aux Ifs, M. Dergny a évidemment mal lu; au lieu de M. F. Girard, il faut lire N. E. Girard.

⁽⁴⁾ Publ. par le D^r Billon, *Campanologie*, dans l'*Annuaire normand*, 1866, p. 105. Était-ce bien Jean Du Bois qu'il fallait lire ?

⁽⁵⁾ « Ignace et Antoine Hanriot, oncle et neveu, fondateurs de cloches, demeurant à Huillecourt en Lorraine, diocèse de Toul », firent en 1773 une cloche pour Bures (Seine-Inférieure). (D. Dergny, *Les cloches du pays de Bray*, t. I, p. 219.)

⁽⁶⁾ E. Veuclicn, *L'Antiquaire de Bernay*, p. 129 (n° du 1^{er} juillet 1893).

J.-B. HANRIOT. — VOIR PIERRE-CHARLES MOREL, premier du nom.

DANIEL-CONRAD HERBST. — 1799. Cloche provenant de Danemark, aujourd'hui à l'hospice de Laillerie, hameau de Chaumont-en-Vexin. Diam. : 0 m. 35. Autour du cerceau :

° J 799 ° STÖBT AF ° D ° C ° HERBSTIKIOBENHAVN ⁽¹⁾.

Au-dessus de la pause :

CARROLINE FRA

KIOBENHAVN ∞°

Les points sont des espèces de trèfles. Cette inscription est en langue danoise et signifie : 1799. *Fondue par D. C. Herbst à Copenhague.* Les trois mots qui suivent donnent le nom de la cloche : *Caroline de Copenhague.*

Daniel-Conrad Herbst jouissait d'une certaine réputation en Danemark comme fondeur de cloches; il a travaillé au moins depuis 1774, et plusieurs cloches exécutées par lui existent encore à Faaborg, à Tranckjær, à Nylarsker (île de Bornholm), etc. ⁽²⁾.

La cloche de l'hospice de Laillerie fut acquise au moment de la fondation de cet établissement, vers 1861. Mais nous ne saurions dire quelle était sa destination primitive et par suite de quels événements elle parvint en France.

NICOLAS JAQUIN et DOMINIQUE GOUJON. — 1730. Uilly-Saint-Georges (Oise), 1 m. 30 ⁽³⁾.

J.-B. JULLIOT. — 1784. Épinay (Eure) ⁽⁴⁾. — 1787. Cloche

⁽¹⁾ Il faut lire : *Herbst i Kiøbenhavn.*

⁽²⁾ Cf. C. Nyrop, *Om Danmarks kirkeklokker og deres stobere* (Kjøbenhavn, 1882), p. 132-133. — Grande fut ma surprise de trouver dans le petit clocher de la chapelle de Laillerie une cloche portant une inscription en une langue inconnue. Cette surprise n'eut d'égal que mon embarras devant un texte sans signification pour moi. Je pensai aussitôt à m'adresser à mon savant ami M. Henri Stein, dont l'érudition inépuisablement variée m'a toujours tiré des plus mauvais pas. Cette fois encore, mon espoir n'a pas été trompé.

⁽³⁾ Nicolas Jaquin habitait Breuvannes en 1732 (J. Berthelé, *Les fondeurs de cloches de la sénéchaussée de Bourmont*, p. 129).

⁽⁴⁾ Publ. par E. Veucelin, *La fonte des cloches*, p. 36.

pour Avrilly, aujourd'hui au Plessis-Grohan (Eure), 1 m. 04⁽¹⁾. — 1789. Trois cloches pour Saint-Denis d'Évreux. — 1789 ou 1790. Cloche pour la Sogne, paroisse réunie à Thomer-la-Sogne (Eure)⁽²⁾. — 1790. Le Plessis-Grohan (Eure), 0 m. 88; Thomer (Eure).

Dans le marché conclu le 17 mai 1789 pour les trois cloches de Saint-Denis d'Évreux, Jean-Baptiste Julliot, fondeur, « de la paroisse de Bazolle, près Neuchâteau en Lorraine », est indiqué comme « résidant à Evreux, chez m^r Lesage, aubergiste, pour ses campagnes seulement »⁽³⁾.

DENIS LA CROIX. — 1752. Gaillon (Seine-et-Oise). Ce nom, qui se lit sur la panse, est peut-être celui du fondeur. Il existait effectivement à Paris, en 1749, un Jean Delacroix, maître fondeur⁽⁴⁾.

LES LAVILLETTE. — Ces fondeurs étaient de Lisieux. Nous en connaissons deux, Alexis et François, le second probablement fils du premier. Ils signaient assez souvent « Lavillette de Lisieux », sans distinction. Parfois, cependant, le prénom est indiqué. Alexis disparaît en 1777. Voici les cloches qui leur sont dues dans l'Eure :

1768. Bosnormand-en-Roumois : « Lavillette de Lisieux m'a fte en 1768 et François Lavillette ». — 1771. Cloche pour Lilletot, paroisse réunie à Fourmetot⁽⁵⁾. — 1773. Rôtes, paroisse réunie à Saint-Léger-de-Rôtes⁽⁶⁾. — 1777. Mélicourt, 0 m. 88 : « A. Lavillette de Lieux (*sic*) ». — 1789. Bazoques : « Lavillette de Lisieux »⁽⁷⁾. — 1790. Boisney : « Lavillette ». — 1791. Courbépine : « Lavillette de S^t-Martin de la Lieue près Lisieux »⁽⁸⁾, 1 m. 26⁽⁹⁾.

(1) Publ., moins la signature du fondeur, par L. Chanoine-Davranches, *Le fief d'Avrilly et ses seigneurs*, p. 220.

(2) Arch. de l'Eure, G. 1297 (Compte du trésorier, 1789-1790).

(3) Arch. de l'Eure, G. 625 (Délib. de la fabr. de 1786 à 1790, p. 62-64).

(4) Marquis de Granges de Surgères, *Artistes français des XVII^e et XVIII^e siècles*, p. 56.

(5) Arch. de l'Eure, G. 825 (Fonds de la fabrique de Lilletot, délibér.). Le traité est passé avec « François Lavillette, originaire de Lisieux, paroisse Saint-Jacques, fondeur de cloches ».

(6) E. Veulin, *Notice sur l'église de Rôtes*, dans l'*Annuaire norm.*, 1884, p. 342. L'auteur est François Lavillette.

(7) Publ. par E. Veulin, *La fonte des cloches*, p. 40.

(8) Cloche de Préaux (Calvados), 1792 : « Lavillette de Lisieux, de présent à Saint-Martin de la Lieue. » (Billon, *Epigr. campanaire*, dans le *Bull. monum.*, 1861, p. 571.)

(9) Après la Révolution, François Lavillette fournit encore des cloches aux pa-

La cloche de Courbépine présente une particularité à relever. En deux endroits de la signature, on voit, entre les mots, un cartouche ovale portant, autour d'une figure de cloche, le nom :

* ESTIENNE * DE * LA * PAIX

Il s'agit très probablement d'Étienne de la Paix, troisième du nom, qui vivait dans la seconde moitié du XVII^e siècle. La marque de ce fondeur, après avoir passé en de nombreuses mains, était devenue la propriété de François Lavillette, qui s'en servait en guise d'ornement. On la retrouve sur la cloche de Saint-Pierre-de-Salerno en 1813⁽¹⁾.

J.-B. LEBRUN. — Voir CLAUDE BROCARD.

MARTIN LEFÈVRE. — Louis-Isaac-Martin Lefèvre, fils majeur de Martin Lefèvre, « maître fondeur », et de Françoise Lefèvre, de la paroisse de Saint-Étienne de Beauvais, épousa, le 28 septembre 1767, à Trie-Château, Marie-Louise-Théodore Morel, fille de François Morel, « maître fondeur » à Trie-Château.

JOSEPH MAHUET. — 1755. Cloche pour Verneusses (Eure)⁽²⁾. — 1758. Cloche pour Sainte-Opportune-près-Vieux-Port (Eure)⁽³⁾. — 1761. Saint-Agnan-de-Cernières (Eure), o m. 93⁽⁴⁾.

roisses suivantes : Aclou, 1805; Brionne, Saint-Pierre-de-Salerno, 1813; Vallailles, 1816; Bourmainville, 1821. Nous ne connaissons pas de cloche signée Lavillette postérieure à cette dernière date.

⁽¹⁾ Nous croyons utile de relever ici les signatures de quelques cloches exécutées par les deux Lavillette à la fin du règne de Louis XV et dont les inscriptions ont été publiées par A. de Caumont dans la *Statist. monum. du Calvados* (t. IV et V, *passim*) : 1738. Saint-Martin-aux-Chartrains : « Lavillette de Lisieux ». Cette date de 1738 serait à vérifier. — 1766. Montviette : « Lavillette de Lisieux ». — 1767. Rocques : « A. Lavillette de Lisieux. F. Lavillette ». — 1771. Saint-Julien-de-Mailloc : « A. Lavillette de Lisieux ». — 1772. Canappeville : « Lavillette à Lisieux ». — 1773. Branville : « Alexis Lavillette de Lisieux ». — 1774. Castillon, même signature. — 1775. Saint-Pierre-de-Mailloc, même signature. — 1775. Manneville-la-Pipart : « Lavillette de Lisieux ». — 1776. Mithois : « Alexis Lavillette ».

⁽²⁾ Aujourd'hui refondue. Inscript. publ. par E. Veulin, *La fonte des cloches*, p. 33; et par A. Dallet, *Aperçu sur quelques monuments des environs de Montreuil-Argillé*, dans le *Journal de Bernay*, n^o du 15 juillet 1893.

⁽³⁾ Arch. de l'Eure, G. 1236. Marché du 5 juin 1758. La quittance, du 8 juillet suivant, est donnée par Mahuet à Corneville-sur-Risle.

⁽⁴⁾ Joseph Mahuet était encore en Normandie l'année suivante. La cloche de

JOSEPH MAHUET et CLAUDE ROY. — 1753. Deux cloches pour l'église Saint-Pierre de Portmort (Eure). Dans le marché⁽¹⁾, ces deux fondeurs se déclarent « natifs de Hacourt en Lauraine, prévosté et baillage de Bourmont ». Le second, dénommé Claude Le Roy, signe : C. Roy. Au marché signent, en outre, sans y être dénommés, ni autrement désignés, François et J.-B. Charton, qui ne figurent pas, du reste, à la quittance.

C. MAIRE et J.-A. DUBOIS. — 1773. Notre-Dame d'Épine (Eure), o m. 90. — Des fondeurs du nom de Maire fournirent une certaine quantité de cloches aux églises de la haute Normandie pendant la première moitié du XIX^e siècle.

FRANÇOIS MAIRE et C. CHARTON. — 1785. La Harengère (Eure), o m. 93; Bos-Robert en Roumois, o m. 98⁽²⁾.

PIERRE MAITROT. — 1744. Rosay (Eure).

J.-B. MAUTEMPS, PETITPAS et les THÉRIOT. — 1763. Cloche pour Marquemont, aujourd'hui à Monneville (Oise), 1 m. 20⁽³⁾.

FRANÇOIS MICHAUX et FRANÇOIS (?) HANRIOT. — 1740. Anserville (Oise), o m. 92. Deux marques, composées l'une et l'autre d'un médaillon circulaire encadrant une cloche, avec la légende : FRANCOIS (*sic*) MICHAUX, dans l'un, et FRANCOIS (?) HANRIOT, dans l'autre.

Les MOREL. — Une branche de cette famille⁽⁴⁾ s'installa successi-

Gonneville-sur-Honfleur, datée de 1762, est signée de « Joseph Mahuet et Dominique Thériot » (Caumont, *Statist. monumentale du Calvados*, t. IV, p. 321). On connaît l'importante fonderie de cloches établie à Dreux par les Maluet dans le courant du XIX^e siècle et qui appartient encore à un membre de cette famille.

⁽¹⁾ Arch. de l'Eure, G. 1057.

⁽²⁾ « De 1772 date la grosse cloche de Dainville-aux-Forges, qui porte : Carteney et Maire, fondeurs de Pompierre, nous ont faites ». (L. Germain, *Les fondeurs de cloches lorrains*, p. 16.) Un Cartenet fut établi pendant la Restauration et sous Louis-Philippe à Guetteville et à Déville (Seine-Inférieure).

⁽³⁾ Publ. par L. Régnier et J. Le Bret, *op. cit.*, p. 824.

⁽⁴⁾ M. Jules Marchal a constaté l'existence des deux Morel suivants au XVII^e siècle (J. Berthélé, *Les fondeurs de cloches de la sénéchaussée de Bourmont*, p. 130) : François, à Brevannes, 1660. Époux de Nicolle Sirjean (les Sirjean étaient aussi fondeurs de cloches au XVII^e siècle); François, à Huillécourt, 1698, 1704. On a vu plus haut, au XVI^e siècle, un fondeur du nom de Guillaume Morel. En 1740,

vement à Trie-Château et à Gisors. Elle compta deux générations de fondeurs. Ce fut en février 1743 que Pierre-Charles Morel, fils de feu Claude Morel, maître chirurgien, et de Catherine Rosières⁽¹⁾, de la paroisse d'Huillécourt, diocèse de Toul, épousa, dans l'église de Saint-Brice près Chaumont-en-Vexin, Marie-Anne Rouget, veuve de Philippe Baconel, laboureur à Trie-Château. Dès le commencement de l'année suivante, ce Morel est désigné dans les documents comme « maître fondeur et laboureur à Trie-Château »⁽²⁾. Depuis longtemps, d'ailleurs, la contrée lui était familière. Il habitait Beauvais lorsqu'en septembre 1734, il fut chargé de refondre l'une des cloches de l'église de Frémainville. Il ne devait pas avoir alors plus de vingt ans. Devenu veuf en 1753, après avoir eu de sa première femme un fils, Julien-François, né le 1^{er} septembre 1749, il épousa, l'année suivante, Louise-Julie Granget, fille de Jean-Maurice Granget, premier porte-verge de la paroisse Saint-Jean-en-Grève à Paris⁽³⁾. Nous avons trouvé l'acte constatant son inhumation le 29 juin 1770 dans le cimetière de Trie-Château; il avait alors environ soixante-cinq ans.

L'un de ses frères cadets, François Morel, l'avait suivi à Trie⁽⁴⁾. François Morel épousa, le 9 novembre 1745, à Trie-Château, Marie-Marguerite Bacouel, la propre belle-fille de Pierre-Charles. Celle-ci lui donna un grand nombre d'enfants, parmi lesquels nous ne mentionnerons que Pierre-Charles, second du nom, né le 26 septembre 1746, et une fille qui épousa le fils de Martin Le-

Pierre Morel refondit une cloche pour Saint-Jean-l'Évangéliste de Châtellerault (J. Berthelé, *Anciens fondeurs de cloches de diverses provinces*, dans le *Bull. archéol. du Comité des trav. histor.*, 1892, p. 29). Enfin, il existait à Lyon, il n'y a pas quarante ans, un fondeur de cloches appelé Gédéon Morel. Nous ignorons, d'ailleurs, s'il était issu de la même souche que les précédents.

⁽¹⁾ Catherine Rosières appartenait sans doute à la famille des Rozier fondeurs. Dans l'acte de mariage de François Morel (9 nov. 1745), son nom est orthographié *Rosier*.

⁽²⁾ Il habita pendant quelque temps la ferme de la Croix-Blanche (Fitan, *Notice histor. sur Trie-Château*, p. 20).

⁽³⁾ Marquis de Granges de Surgères, *Artistes français des XVII^e et XVIII^e siècles*, p. 154. Le contrat de mariage, passé par-devant Lescuyer, notaire à Paris, est du 22 juin 1754.

⁽⁴⁾ Un « Joseph Morel, maître chirurgien » à Trie-Château, que nous rencontrons comme parrain dans cette paroisse le 16 juillet et le 12 novembre 1748, est peut-être un troisième frère. L'un des deux enfants qu'il tient sur les fonts est précisément une fille de François Morel.

fèvre, fondeur à Beauvais. Il mourut à Trie le 22 novembre 1791, à l'âge de soixante et onze ans environ. Qualifié de « maître fondeur de cloches » dans son acte de mariage, il ne cessa d'exercer qu'en 1785 ou 1786.

Pierre-Charles Morel, deuxième du nom, travailla d'abord avec son père, puis s'installa dans une ville voisine, Gisors, dès 1770 ou 1771. Il y mourut le 10 février 1819, en son domicile, rue du Bourg, n° 130, à l'âge de soixante-douze ans. L'acte de décès le qualifie « ancien fondeur de cloches et marchand épicier ». Il avait, en effet, renoncé depuis vingt-cinq ans à ses premières occupations, qu'aucun de ses descendants n'a reprises. Il s'était marié trois fois : 1° le 20 novembre 1771, à Trie-Château, avec Jeanne Dufour, fille d'un charron, décédée à Gisors le 23 février 1780; 2° le 5 octobre 1780, à Gisors, avec Élisabeth Huché, fille d'un tanneur, décédée à Gisors le 20 décembre 1786; 3° le 11 octobre 1787, à Gisors, avec Marie-Madeleine Vaudran, fille d'un jardinier; celle-ci lui survécut.

Nous avons mentionné plus haut la naissance, en 1749, d'un fils de Pierre-Charles Morel, premier du nom, qui reçut les prénoms de Julien-François. Bien que nous perdions sa trace à partir de 1772, nous ne croyons pas téméraire de l'identifier avec un François Morel, fondeur à Beauvais sous le premier Empire ⁽¹⁾.

PIERRE-CHARLES MOREL, premier du nom. — 1734. Cloche pour Frémainville (Seine-et-Oise) ⁽²⁾. — 1735. Lierville (Oise), 1 m. 09 ⁽³⁾. — 1738. Neuville-Bosc (Oise), 1 mètre. — 1741. Deux cloches pour Nucourt (Seine-et-Oise) ⁽⁴⁾. — 1742. Jaméricourt (Oise), 0 m. 87 ⁽⁵⁾. — 1742. Chambly (Oise) ⁽⁶⁾. — 1743. Lattainville

⁽¹⁾ De lui sont les trois cloches de Fresneaux-Montchevreuil (Oise), datées de 1803. Elles portent pour signature un sceau circulaire, avec une cloche, et la légende : F^S MOREL FOND^R. A BEAUVAIS. Il était établi rue de l'Infanterie.

⁽²⁾ Arch. de Seine-et-Oise, G. 676 (Communication de M. Couïard, archiviste de Seine-et-Oise).

⁽³⁾ Publ. par L. Régnier et J. Le Bret, *Épigraphe du canton de Chaumont-en-Vexin*, dans les *Mém. de la Soc. acad. de l'Oise*, t. XV, p. 450.

⁽⁴⁾ G. Achenbach-Wahl, *Hist. de la commune de Nucourt*, p. 22.

⁽⁵⁾ Publ. par L. Régnier et J. Le Bret, *op. cit.*, p. 415.

⁽⁶⁾ En collaboration avec Antoine Brocard, François Poisson, J.-B. Hanriot et Alexis Grébaud. Le marché, conclu le 2 avril 1742, avait pour objet la fonte de

Oise), o m. 80⁽¹⁾. — 1747. Cloche pour Doudeauville (Eure)⁽²⁾. — 1749. Gasny (Eure), 1 m. 08. — 1752. Cloche pour Saint-Étienne de Bailleul, aujourd'hui à Saint-Pierre de Bailleul (Eure)⁽³⁾. — 1755. Montaure (Eure), o m. 98. — 1763. Ableiges (Seine-et-Oise), o m. 84. — 1764. Trois cloches pour le Thil-en-Vexin (Eure)⁽⁴⁾. — 1765. Saucourt (Eure). — 1768. Bazincourt (Eure), o m. 90.

Toutes les cloches de P.-Charles Morel portent pour signature un sceau circulaire, avec une cloche, et la légende : P. CHARLES MOREL.

PIERRE-CHARLES MOREL, premier du nom, et FRANÇOIS MOREL. — 1743. Cloche pour la cathédrale de Beauvais : « C'est Charles et François Morel qui m'ont fabriquée et fondue »⁽⁵⁾. — 1754. Trois cloches pour Saint-Jean de Louviers, en collaboration avec un des Simonnot⁽⁶⁾. — 1758. Cloche communale de Beauvais, 1 m. 50; suspendue dans la tour de l'église Saint-Étienne⁽⁷⁾. — 1764. Cloche pour Boschyons (Seine-Inférieure)⁽⁸⁾. — 1766. Thibivilliers (Oise), o m. 95⁽⁹⁾.

FRANÇOIS MOREL. — 1749. Cloche pour l'église Saint-Hilaire de Milly (Oise)⁽¹⁰⁾. — 176 (?). Oinville (Seine-et-Oise), 1 m. 11. — 1767. Jouy-le-Comte (Seine-et-Oise). — 1769. Vézillon (Eure),

cinq cloches (Arch. de l'église de Chambly. Délibérations). M. l'abbé Marsaux, curé-doyen de Chambly, croit que, sur ce nombre, quatre seulement furent exécutées. C'est la grosse qui subsiste. Cette belle cloche ne porte aucune signature.

⁽¹⁾ Publ. par L. Régnier et J. Le Bret, *op. cit.*, p. 432.

⁽²⁾ Arch. de l'Eure, G. 574.

⁽³⁾ Communication de M. l'abbé Blanquart.

⁽⁴⁾ Arch. de l'Eure, G. 1313 (Délibér. de la fabr.). Le fondeur, nommé Morel, n'est pas identifié, mais nous avons tout lieu de croire qu'il s'agit de Pierre-Charles.

⁽⁵⁾ [L'abbé Barraud], *Inscriptions des anciennes cloches de Beauvais* (d'après un ms. du chanoine Danse, xviii^e siècle), dans le *Bull. de la Commiss. archéol. du dioc. de Beauvais*, t. I^{er}, p. 127.

⁽⁶⁾ Arch. de l'Eure, G. 872 (expédition de la délibér.).

⁽⁷⁾ Les documents relatifs à la fonte de cette cloche sont aux Arch. munic. de Beauvais, BB 60 et DD 22.

⁽⁸⁾ D. Dergny, *Les cloches du pays de Bray*, t. II, p. 393.

⁽⁹⁾ Publ. par L. Régnier et J. Le Bret, *op. cit.*, p. 867. La cloche de Thibivilliers porte la marque de chacun des deux frères.

⁽¹⁰⁾ L'abbé Renet, *Milly*, dans les *Mém. de la Soc. acad. de l'Oise*, t. XV, p. 346.

o m. 80. — 1770. Le Vaumain (Oise), 1 m. 05. — 1771. Cloche pour Courcelles-lez-Gisors (Oise)⁽¹⁾. — 1771. Hardivilliers-en-Vexin (Oise), o m. 85⁽²⁾. — 1772. La Neuve-Grange (Eure), o m. 88; le Mesnil-Verclives (Eure)⁽³⁾. — 1774. Vauréal (Seine-et-Oise), o m. 93. — 1776. Bruyères (Seine-et-Oise), o m. 97⁽⁴⁾; cloche pour Gasny (Eure)⁽⁵⁾; Gamaches (Eure). — 1777. Cloche pour Frémainville (Seine-et-Oise)⁽⁶⁾. — 1778. Ambleville (Seine-et-Oise), o m. 77. — 1780. Épiais-Rhus (Seine-et-Oise). — 1781. Saint-Crépin-Ibouvillers (Oise). — 1782. Étrépagny (Eure), 1 m. 38⁽⁷⁾.

Comme son frère, François Morel signait ses cloches au moyen d'une marque. Il avait deux modèles de cette marque, d'ailleurs très peu différents l'un de l'autre : les dimensions légèrement plus grandes de l'un et quelques variantes dans les ornements d'encadrement servaient seules à les distinguer. Tous deux se composent d'un cartouche légèrement ovale, renfermant une cloche, avec le nom en capitales.

FRANÇOIS MOREL et PIERRE-CHARLES MOREL, deuxième du nom. — 1771. Neaufles-Saint-Martin (Eure), 1 m. 08. — 1773. Fleury-sous-Chaumont (Oise), 1 m. 25⁽⁸⁾. — 1780. Haravilliers (Seine-et-Oise), 1 m. 25. — 1780. Bailleul-sur-Thérain (Oise)⁽⁹⁾. La cloche d'Haravilliers porte sur la panse :

LAUDO DEUM VERUM, PLEBEM VOVO, CONGREGO
CLERUM, DEFUNCTOS PLORO PESTEM FUGO, FESTA
DECORO.

PIERRE-CHARLES MOREL, deuxième du nom. — 1772. Deux

(1) Marché du 2 févr. 1771 (orig. aux Arch. de l'église).

(2) Publ. par L. Régnier et J. Le Bret, *op. cit.*, p. 414.

(3) Ces deux cloches en collaboration avec Antoine Hanriot : « François Morel et Antoine Hanriot nous ont faites », à la Neuve-Grange; « mont fait », à Verclives.

(4) Cette cloche eut pour parrain le chancelier Maupeou.

(5) Arch. de l'Eure, G. 687 (Délibér. de la fabrique de 1762 à 1785).

(6) Arch. de Seine-et-Oise, G. 676. (Communication de M. E. Couard, archiviste de Seine-et-Oise.)

(7) C'est la grosse cloche de la sonnerie actuelle.

(8) Publ. par L. Régnier et J. Le Bret, *op. cit.*, p. 406.

(9) Publ. par l'abbé Marsaux, *Inscriptions de l'église de Bailleul-sur-Thérain*,

cloches pour Longchamp (Eure)⁽¹⁾. — 1773. Cloche pour Blosseville-Bonsecours (Seine-Inférieure), en collaboration avec Jacques Gillot⁽²⁾. — 1777. Frémécourt (Seine-et-Oise), o m. 87 : « Jay été faite et fondue par P. Charles Morel de Gisors. » — 1778. La Hallotière (Seine-Inférieure)⁽³⁾. — 1783. Hospice de Neaufles-Saint-Martin (Eure). — 1783. Boubiers (Oise), 1 m. 18⁽⁴⁾. — 1786. Chaumont-en-Vexin, 1 m. 24⁽⁵⁾. — 1787. Cloche pour Longchamp⁽⁶⁾. — 1787. Hacqueville (Eure), 1 m. 30 : « Jay été faite par P. Charles Morel de Gisors. » — 1789. Quatre cloches pour l'église Notre-Dame de Liancourt-en-Vexin (Oise)⁽⁷⁾. — 1790. Vaudancourt (Oise), 1 mètre. — 1791. Deux appeaux à Flavacourt (Oise)⁽⁸⁾. — 1792. Reilly (Oise), o m. 82⁽⁹⁾. — 1792. Dampsmesnil (Eure), 1 m. 05.

Il possédait une marque en tout semblable à celle de son oncle, Pierre-Charles Morel, premier du nom, mais préférerait souvent inscrire son nom d'une manière plus facilement lisible. Nous en avons donné deux exemples.

PETITPAS. — 1742. Le Mesnil-Théribus (Oise)⁽¹⁰⁾. Voir J.-B. MAUTEMPS.

J.-B. PETITPAS. — 1761. Deux cloches pour Caorches (Eure)⁽¹¹⁾. Ce fondeur se servait d'un sceau circulaire. Voir J.-B., PIERRE, DOMINIQUE THÉRIOT.

J.-B. PETITPAS et DOMINIQUE THÉRIOT. — 1759. Cloche pour Hénonville (Oise), aujourd'hui à Avernes (Seine-et-Oise), 1 m. 16⁽¹²⁾.

(1) Arch. de l'église. Délibérations.

(2) Docteur Billon, *Campanologie*, dans l'*Annuaire norm.*, 1866, p. 56.

(3) Publ. par D. Dergny, *Les cloches du pays de Bray*, t. 1^{er}, p. 16.

(4) Publ. par L. Régnier et J. Le Bret, *op. cit.*, p. 149.

(5) Inscription martelée à la Révolution; la marque du fondeur et les trois derniers chiffres de la date subsistent seuls. Cf. L. Régnier, *Statistique monumentale du canton de Chaumont-en-Vexin*, 2^e fasc., p. 26.

(6) Arch. de l'église. Délibérations.

(7) L'abbé Pihan, *Notice sur Liancourt-Saint-Pierre*, p. 87.

(8) Barré, *Flavacourt, notice histor. et archéol.*, p. 25.

(9) Publ. par L. Régnier, *Statist. monum. du canton de Chaumont*, 1^{er} fasc., p. 9, et par L. Régnier et J. Le Bret, *op. cit.*, p. 844.

(10) Communication de M. l'abbé Boulet, curé de Fresneaux-Montchevreuil.

(11) E. Veuchin, *La fonte des cloches*, p. 28. Dans le marché, le fondeur est dit « demeurant en la paroisse de Brevannes en Lorraine ».

(12) Pendant la Révolution, au moment où l'on sacrifiait les cloches de chaque

ANTOINE POISSON. — 1750. Portejoie (Eure), o m. 67 (en collaboration avec Gabriel Buret). — En 1772, « le s^r Antoine Poisson, m^e fondateur à Rouen », prit part à l'adjudication d'une fonte de cloches pour l'église de Gisors. Voir GILLOT. — 1783. Corny (Eure), o m. 90 : « Antoine Poisson, fondateur à Rouen. » — 1783. Trois cloches pour Criquebeuf-sur-Seine (Eure). Le marché fut passé le 3 août 1783. « Antoine Poisson père, maître fondateur », demeurait alors à Rouen, rue Écuyère. Il y transporta les trois cloches destinées à être remplacées, en s'engageant à « les rendre exactement concordantes en tierce majeure parfaite, du plus juste et du plus beau son possible »⁽¹⁾. — (Sans date.) Sonnette à main de la Charité du Troncq (Eure), portant un médaillon ovale qui encadre un écu royal entouré du nom : ANTOINE POISSON A ROUEN⁽²⁾.

ANTOINE POISSON, P.-N. et J.-B. CAVILLIER. — 1783. Bouafles (Eure), o m. 70. Cette cloche est signée :

ANTOINE POISSON PERE FONDEVR A ROVEN

mais elle fut faite en collaboration avec les Cavillier, d'Aumale, dont le nom se lit sous une petite figure de cloche :

P·N & I·B
CAVILLIER
FONDEURS
AVMALE

Elle eut pour marraine Marie-Gabrielle-Marguerite-Adrienne de Bouillé de Créance, abbesse de Préaux, patronne de Bouafles, et, bien qu'elle ne porte qu'un écu de dimensions extrêmement ré-

paroisse, moins la plus grosse, la grosse cloche d'Avernes, alors cassée, fut descendue avec les deux autres, et l'église reçut en échange une cloche choisie parmi celles déposées pour la fonte à Pontoise. (Communication de M. le curé d'Avernes.)

⁽¹⁾ Arch. de l'Eure, G. 536.

⁽²⁾ M. Dergny a mentionné (*Les cloches du pays de Bray*, t. 1^{er}, p. 40) une clochette à main, sur laquelle il a lu : « ANTOINE POISSON A ROUEN, en forme de légende, sur un écusson portant pour meuble un poisson posé en fasces ».

duites, on y lit quatre vers pompeux en l'honneur de la maison de Bouillé :

CES ARMES DONT L'ÉCLAT M'ILLUSTRE ET ME DÉCORE
RAPELLERONT TOUJOURS AUX FRANCOIS ETONNÉS
MIEUX QUE L'AIRAIN LE PLUS SONORE
LES EXPLOITS GLORIEUX DE LA FAMILLE DES BOUILLÉS.

FRANÇOIS POISSON. — Voir PIERRE-CHARLES MOREL, premier du nom.

F.-A. POISSON. — 1786. Cloche pour l'église de la Madeleine d'Andely, servant aujourd'hui de timbre à l'horloge communale de la rue des Poulies ⁽¹⁾.

PIERRE-CLAUDE POISSON. — Hectomare (Eure), o m. 80 : cloche dont la date est mal venue; on peut lire 1706 ou 1726.

PIERRE POISSON. — 1776. Cloche à Saint-Julien-de-la-Liègue (Eure), o m. 98, provenant d'une abbaye des environs de Rouen :
FAIT PAR PIERRE POISSON FIT FONDEVR DE ROVEN
POVR MON PERE ⁽²⁾.

POISSON aîné. — 1783. Cloche pour le Thuit (Eure), aujourd'hui à Saint Sauveur-d'Andely, o m. 76 ⁽²⁾.

POISSON. — Une cloche faite en 1753 pour Notre-Dame de Mantes était signée : A S^T OUEN, PAR POISSON. Elle avait été fondue à Rouen ⁽³⁾. — 1770. Cloche pour le Thuit-Anger (Eure), par «le s^r Poisson, fondeur à Rouen» ⁽⁴⁾. — Le compte pour 1770-1771 des trésoriers de l'église de la Neuve-Grange

⁽¹⁾ Brossard de Ruville, *Hist. de la ville des Andelis*, t. 1^{er}, p. 439. L'auteur dit que le fondeur était de Rouen.

⁽²⁾ Les cinq cloches fondues la même année par Poisson pour Notre-Dame du Havre portaient une signature identique. (Cf. L. Braquehais, *Épig. de l'arr. du Havre*, 1^{re} partie, p. 18.)

⁽³⁾ Cette cloche, cassée, porte le nom du chancelier Maupcou, seigneur du Thuit. Inscription publiée par Brossard de Ruville, *op. cit.*, t. 1^{er}, p. 472, et par L. Contil, *op. cit.*, p. 167.

⁽⁴⁾ Durand et Grave, *La chronique de Mantes ou histoire de Mantes depuis le 11^e siècle jusqu'à la Révolution*, p. 522-523.

⁽⁵⁾ Arch. de l'Eure, G. 1324. (Compte des trésoriers, 1769-1770.)

(Eure) renferme l'article suivant : « 6 l. 2 s. payés au s^r Poisson pour le change d'une sonnette à procession »⁽¹⁾.

J.-B. POTTAR. — 1757. Bouchevilliers (Eure).

F. QUENTIN. — Voir J.-B. BROCARD, F. QUENTIN et J.-B. BOLLÉE.

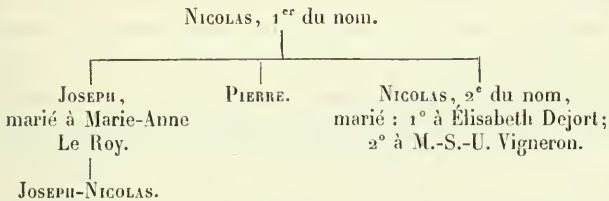
PIERRE REINE OU RESNE. — Voir JOSEPH et NICOLAS SIMONNOT, premier du nom.

CLAUDE RENAULD. — 1735. Grosse cloche de Saint-Maclou de Pontoise⁽²⁾. Ce fondateur habitait à Paris, rue Saint-Victor, paroisse Saint-Étienne-du-Mont. La cloche porte, par erreur, la date de 1733. On y voit la signature de l'auteur, sous la forme d'un cartouche ovale contenant une cloche entourée de la légende : C·RENAULD M^{TRÈ} FONDEV R A PARIS.

J. SALVA. — Voir J. BROCARD et J. SALVA.

N. SALVA et J. GILLOT. — 1759. Sébécourt (Eure), o m. 95. Voir J. BROCARD et N. SALVA.

LES SIMONNOT. — Avant d'entrer dans aucun détail sur les membres de cette famille de fondeurs, présentons d'abord un tableau qui permettra de se rendre compte de leur parenté respective :



JEAN SIMONNOT. — Nous ignorons la place qui convient à Jean Simonnot dans le tableau précédent. Il exécuta dans la région les cloches dont voici l'indication : 1731. Senneville, paroisse réunie à Amfreville-sous-les-Monts (Eure), o m. 70. — 1737. Cloche pour Courbépine (Eure)⁽³⁾. — 1741. Cloche pour Cahaignes

⁽¹⁾ Arch. de l'Eure, G. 938.

⁽²⁾ L'inscription a été publiée par M. Eug. Lefèvre-Pontalis (*Monogr. de l'église Saint-Maclou de Pontoise*, p. 134), qui a également donné, dans ses pièces justificatives (p. 164), le texte du marché.

⁽³⁾ E. Veulin, *La fonte des cloches*, p. 24.

(Eure). Le marché, du 16 avril, est conclu avec « monsieur Jean Simonneau, fondateur de cloches, originaire de Brevannes en Champagne, diocèse de Langres ⁽¹⁾ », qui signe : J. Simonnot.

Ce fondateur apposa sur la cloche de Senneville un sceau portant une cloche, avec le nom : JEAN SIMONNOT ⁽²⁾.

JOSEPH SIMONNOT. — 1743. Le Theil, paroisse réunie à Chaise-Dieu-du-Theil (Eure). — 1748. Cloche pour Hectomare (Eure) ⁽³⁾. — 1749. Cloche pour Saint-Martin-de-Cernières, aujourd'hui à Saint-Pierre-de-Cernières (Eure), o. m. 71. — 1751. Grosse cloche de Sainte-Croix de Bernay, en collaboration avec Jean Cavigillier et Jean-Baptiste et Claude Dubois. Joseph Simonnot, dont le nom ne figure pas dans le marché ⁽⁴⁾, paraît avoir remplacé Jean-Baptiste Brocard, sans doute occupé ailleurs. — 1753. Cloche pour Saint-Mards-sur-Risle (Eure), en collaboration avec J.-B. Charbon. Ces deux fondateurs se trouvaient alors à Pont-Audemer ⁽⁵⁾.

Joseph Simonnot avait sa marque particulière, de forme circulaire : on y voit, comme toujours, une cloche entourée du nom. Établi pendant quelque temps à Damville, où nous le rencontrons, par exemple, en 1741 ⁽⁶⁾, il retourna ensuite à Breuvannes, où il habitait en 1755 ⁽⁷⁾. Sa femme s'appelait Marie-Anne Le Roy ⁽⁸⁾.

JOSEPH et NICOLAS SIMONNOT, premier du nom. — 1740. Cloche pour Vétheuil (Seine-et-Oise). Cette fonte, entreprise conjointement avec Pierre Reine, *alias* Resne, fut pour eux la source de désagréments. Des voleurs s'étant emparés de plusieurs objets nécessaires à l'opération, la fabrique, propriétaire de ces objets, com-

⁽¹⁾ «A Breuvannes, les habitants vous indiquent encore aujourd'hui assez nettement la ligne de frontière qui, à la fin de l'ancien régime, séparait leur bourg en deux parties, l'une «lorraine», l'autre champenoise.» (J. Berthelé, *Les fondateurs de cloches de la sénéchaussée de Bourmont*, p. 122, note 1.)

⁽²⁾ Il signa d'une façon plus prosaïque, en 1741, une cloche pour la paroisse de Pontalery, aujourd'hui dans le clocher du Mesnil-Duraud (Calvados): «Jean Simonnot ma faite.» (Caumont, *Statist. monum. du Calvados*, t. V, p. 695.)

⁽³⁾ Arch. de l'Eure, G. 763.

⁽⁴⁾ E. Veuclin, *Quelques notes inédites sur les cloches de Bernay*, p. 6.

⁽⁵⁾ Marché du 23 juillet 1753 (orig. aux Arch. de l'Eure, G. 1204).

⁽⁶⁾ État civil de Damville, 2 nov. 1741 (bapt. d'une fille de Joseph Simonnot).

⁽⁷⁾ État civil de Nonancourt, 26 août 1755 (bapt. d'une fille de Nicolas Simonnot et de Marie Vigneron; le parrain est «Joseph Nicolas Simonnot, fils de Joseph Simonnot, de la paroisse de Breuvane en Lorraine, fondateur de cloches»).

mença des poursuites contre les fondeurs. Ceux-ci obtinrent un monitoire, avec aggrave et réaggrave, dont nous ne connaissons pas le résultat⁽¹⁾. — En 1741, deux cloches pour Limbeuf, paroisse réunie à Criquebeuf-la-Campagne (Eure), en collaboration avec Jean-Baptiste Brocard. Les documents qui nous fournissent cette indication⁽²⁾ nous apprennent en même temps que Nicolas était le père de Joseph. Le paiement se fit attendre, et les fondeurs durent avoir recours à la procédure. Ils sont désignés comme demeurant, Brocard et Nicolas Simonnot à Breuvannes, et Joseph Simonnot à Damville.

JOSEPH, PIERRE et NICOLAS SIMONNOT. — 1736. Grosse cloche de Damville, 1 m. 20 : « Joseph Simonnot, Pierre Simonnot et Nicolas Simonnot frères mont feiastt (*sic*) »⁽³⁾.

JOSEPH-NICOLAS SIMONNOT. — Fils de Joseph Simonnot et de Marie-Anne Le Roy. Mort à Nonancourt le 19 octobre 1780, âgé d'environ quarante ans. Il fut fondeur de cloches, comme tous les membres de sa famille. L'acte de son inhumation nous apprend qu'au moment de son décès il demeurait à Nonancourt, « depuis quelques mois, chez le s^r Simonnot, son oncle, fondeur de cloches »⁽⁴⁾.

NICOLAS SIMONNOT, premier du nom. — Il est difficile de recon-

(1) Arch. de Seine-et-Oise, G. 204 (*Invent.*, par E. Couard, p. 111).

(2) Arch. de l'Eure, G. 839 (fonds de l'église de Limbeuf).

(3) Publ. par Ange Petit, *Notes histor. sur Damville*, p. 58.

(4) Joseph-Nicolas Simonnot, fondeur de cloches à Neuvy-en-Bourgogne, se retira, le 4 juillet 1780, de la société qu'il avait formée, le 23 mai précédent, avec les Cochois et les Barrart, pour la fonte de plusieurs cloches, notamment de la cloche municipale de Semur, nommée Barbe. L'acte qui constate cette séparation, fait sous signatures privées à Semur, a été retrouvé par R. Bordeaux et publié par le docteur Billon (*Campanologie*, dans l'*Annuaire norm.*, 1867, p. 72.) Ce dernier a également publié (*ibid.*, p. 73) une convention, datée de Chartres, 2 août 1772, par laquelle le même Simonnot et son confrère Médard Cochois, pour terminer une difficulté pendante entre eux, choisissent comme arbitre Bollée, fondeur à Breuvannes, qui se trouvait alors à Troyes. — Ce Joseph-Nicolas Simonnot doit être identifié avec le fils de Joseph, beaucoup plus vraisemblablement qu'avec le fondeur qui signa, en 1753 : « Joseph Nicolas Simonnot m'a fait », une cloche de l'ancienne église du Vieux-Conches, aujourd'hui à Faveroles-la-Campagne (Eure) et dont l'inscription a été publiée par G. Le Ménager (*Souvenir de la bénédiction des cloches de l'église Sainte-Foy de Conches*, 1892, p. 5).

naître, dans la période de 1730 à 1744, les cloches exécutées par ce fondeur seul, sans la collaboration de celui de ses trois fils qui portait le même prénom. La cloche de Campigny (Eure), 1 m. 20⁽¹⁾, en 1731, et celle de Beaumontel (Eure), 1 m. 16, en 1741, montrent l'une et l'autre un sceau circulaire contenant une cloche et le nom NICOLAS SIMONNOT. La première est certainement l'œuvre du père⁽²⁾ : la seconde ne pourrait-elle pas être l'œuvre du fils ? Il nous est interdit de nous prononcer à cet égard. Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'en 1743 les deux homonymes travaillaient encore quelquefois de concert, car, le 3 février de cette année-là, ils passèrent, pour la refonte des deux cloches de Boisemont (Eure), un marché dans lequel ils sont désignés de la manière suivante : « Les nommés Nicolas Simonnot, père et fils ; demeurant à Nonancourt »⁽³⁾. Mais en 1744, Simonnot père était retourné à Breuvannes⁽⁴⁾.

NICOLAS SIMONNOT, deuxième du nom. — Établi à Nonancourt vers 1740, il y exerça longtemps, concurremment avec son industrie de fondeur de cloches, le commerce de la chapellerie et de l'épicerie. Il survécut jusqu'au 14 octobre 1785 à ses deux femmes, Élisabeth Dejort, sœur d'un chapelier de Damville, morte le 15 mai 1748, et Marie-Simone-Urbain Vigneron, morte le 28 décembre. Son acte d'inhumation le dit âgé de soixante-huit ans⁽⁵⁾.

Nicolas Simonnot, installé sur la limite des diocèses d'Évreux et de Chartres, peupla de ses bronzes un grand nombre de clochers des deux pays. Nous n'avons pu explorer que l'ancien diocèse d'Évreux. De nouvelles recherches ne manqueront pas, d'ailleurs, d'augmenter la liste suivante des cloches exécutées par lui.

1749. Cintray (Eure). — 1751. Cloche pour Fessanvilliers (Eure-et-Loir), 382 kilogrammes⁽⁶⁾. — 1759. Corneuil (Eure),

⁽¹⁾ Cette cloche ne provient pas de l'une des abbayes de Préaux, comme la tradition le veut dans la région. Elle a été faite pour la paroisse de Campigny.

⁽²⁾ En 1731, Nicolas Simonnot le fils n'avait que quatorze ans.

⁽³⁾ Arch. de l'Eure, G. 423.

⁽⁴⁾ J. Berthelé, *Les fondeurs de cloches de la sénéschaussée de Bourmont*, p. 132.

⁽⁵⁾ État civil de Nonancourt, *passim*. — Nous devons des remerciements à M. Molle, ancien vice-président du Tribunal civil d'Évreux, qui, après avoir déposé les registres d'état civil de Nonancourt, a bien voulu nous permettre de puiser dans ses notes.

⁽⁶⁾ M. Bollée, qui a refondu cette cloche en 1890 et l'a signalée à M. Ber-

o m. 98. — 1760. Cloche pour la cathédrale d'Évreux⁽¹⁾. — 1761. Cloche pour l'hôtel-Dieu de Nonancourt, aujourd'hui à l'église paroissiale, o m. 60⁽²⁾. — 1763. Cloche pour Villiers-en-Désœuvre⁽³⁾. — 1766. Serez (Eure), o m. 96. — 1767. Cloche pour Saint-Michel-des-Loups (Calvados)⁽⁴⁾. — 1768. Seforge (Orne). — 1769. Cloche pour l'une des églises de Verneuil, aujourd'hui à Baubray (Eure), o m. 98. — 1770. Lignerolles (Eure), o m. 67. — 1772. Saint-Ouen-de-Mancelles, paroisse réunie à Gisay (Eure), o m. 84⁽⁵⁾. — 1775. Gratenil, paroisse réunie à Lignerolles (Eure), o m. 70. — 1776. Cloche pour l'une des paroisses de Verneuil, aujourd'hui au Coudray près Pont-l'Évêque, o m. 89⁽⁶⁾.

Toutes ces cloches sont signées d'une marque absolument semblable à celle de Nicolas Simonnot le père.

En 1785, Nicolas Simonnot, «fondeur de cloches, demeurant à Nonancourt», fournit dix fontaines pour les cloches de la Madeleine de Verneuil⁽⁷⁾.

NICOLAS-CLAIR SIMONNOT. — Au milieu du XVIII^e siècle, on constate l'existence à Rouen d'un «Nicolas-Claire Simonneau, garçon fondeur», qui nettoie les cuivres du chœur de la cathédrale, restaure le croissant placé sous les pieds d'une Vierge, etc.⁽⁸⁾. En 1758, il fournit six chandeliers de cuivre à l'église Saint-Vincent de Rouen⁽⁹⁾.

thélé (cf. *Anciens fondeurs de cloches de diverses provinces*, dans le *Bull. archéol. du Comité des trav. histor.*, 1892, p. 31), lut comme signature : «Nicolas Simon». Nous ne croyons pas être téméraire en complétant le nom.

⁽¹⁾ Marché du 31 mars 1760, conservé aux Arch. de l'Eure, G. 55. (Communication de M. l'abbé Blanquart.) Il s'agissait «de fondre une cinquième cloche pour ladite église, du poids de neuf cent ou mille livres au plus, garnie de ses anses et de ses anneaux, et de la rendre bien sonnante et accordante d'un ton plein supérieur à la quatrième».

⁽²⁾ Publ. par L. Régnier, *Monographie de l'église de Nonancourt*, p. 55.

⁽³⁾ Marché aux Arch. de l'Eure, G. 1502.

⁽⁴⁾ E. Veudin, *L'Antiquaire de Bernay*, p. 134 (n° du 15 juillet 1893).

⁽⁵⁾ Publ. par l'abbé Bouillet et L. Régnier, *Œuvres d'art des églises du canton de Beaumesnil*, p. 26.

⁽⁶⁾ Publ. par Caumont, *Statist. monum. du Calvados*, t. IV, p. 281.

⁽⁷⁾ Quittance aux Arch. de l'Eure, G. 1432.

⁽⁸⁾ Ch. de Beaurepaire, *Dernier recueil de notes histor. et archéol. concernant le départ. de la Seine-Inférieure et plus spécialement la ville de Rouen*, p. 123, note 1.

⁽⁹⁾ Arch. de la Seine-Inférieure, G. 7340.

PIERRE SIMONNOT. — 1734. Deauville (Calvados) : « Faite par maistre Pierre Simonnot, fondeur de Brevanne en Lorraine » (1). — 1780. Cloches pour l'église Saint-Pierre d'Évreux, cloche pour l'église Saint-Aquilin d'Évreux (2).

Le Pierre Simonnot de 1780 est-il le même que celui de 1734 ?

Nous consignerons ici un dernier renseignement destiné au chercheur qui dressera définitivement le généalogie des Simonnot. En 1772 ou 1773, un Simonnot refondit la cloche d'Épinay (Eure). En 1773, une somme restait due de ce chef à ses héritiers (3).

MARIE-GENEVÈVE SIMONNOT. — Les Simonnot étaient alliés aux Desprez, qui prenaient, sous Louis XV et sous Louis XVI, le titre de maîtres fondeurs des bâtiments du roi. « Marie Geneviève Simoneau » avait épousé Jean-Baptiste Desprez, maître fondeur à Paris, mort en 1754 (4).

DOMINIQUE THÉRIOT. — VOIR J.-B. PETITPAS.

DOMINIQUE THÉRIOT et JOSEPH MAHUET. — 1762. Gonnevill-sur-Honfleur : « Joseph Mahuet et Dominique Thériot » (5).

DOMINIQUE et VINCENT THÉRIOT. — 1744. Cloche pour Toutainville (Eure) (6).

D. et F. THÉRIOT. — 1785. Cloche pour Saint-Ouen-d'Attez (Eure), o m. 84 (7). — 1788. Cloche pour Sainte-Opportune-la-Campagne, aujourd'hui au Plessis-Sainte-Opportune (Eure), o m. 83. — 1788. Saint-Didier-des-Bois (Eure), o m. 89. — 1790. Cloche pour Collandres (Eure), aujourd'hui à Quincarnon, o m. 60 (8).

(1) Publ. par le docteur Billon, *Épigr. campanaire*, dans le *Bull. monum.*, 1861, p. 556.

(2) [Rogue], *Souvenirs et journal d'un bourgeois d'Évreux*, publ. par Th. Bonnin, p. 6.

(3) E. Veucelin, *Documents inédits pour l'histoire du canton de Beaumesnil*, p. 6.

(4) Marquis de Granges de Surgères, *Artistes français des XVII^e et XVIII^e siècles*, p. 65.

(5) Publ. par Caumont, *Stat. mon. du Calvados*, t. IV, p. 321.

(6) Arch. de l'Eure, G. 1372 (compte des trésoriers, 1784-1785).

(7) Cette cloche, cassée, vient d'être refondue.

(8) M. Le Métayer-Masselin a relevé, en 1859, à Hezmanville (Eure), l'inscription d'une cloche de 1793, portant les noms de D. Thériot et L. Rozier. (Communication de M. Veucelin.)

FRANÇOIS THÉRIOT. — 1776. Cloche pour Grosville-la-Vieille (Eure)⁽¹⁾. — 1777. Cloche pour le Marais-Vernier (Eure)⁽²⁾. — 1790. Bérengeville-la-Campagne (Eure).

La cloche de Grosville portait, et la cloche de Bérengeville porte encore un cartouche circulaire contenant une cloche, avec le nom du fondeur.

FRANÇOIS THÉRIOT, CLAUDE et FRANÇOIS LEMAIRE. — 1783. Deux cloches pour Malleville-sur-le-Bec (Eure)⁽³⁾.

JEAN-BAPTISTE, PIERRE et DOMINIQUE THÉRIOT et JEAN PETITPAS. — 1753. Hénonville (Oise), 1 m. 26. Sur la pause, on lit : I B PIERRE DOMINIQUE THERIOT MNO (*sic*) FAITE. On y voit aussi un écu circulaire, meublé d'une cloche, avec, le nom IEAN PETITPAS⁽⁴⁾. — Voir J.-B. MAUTEMPS.

L. RÉGNIER.

⁽¹⁾ Depuis longtemps cassée. Refondue en 1895.

⁽²⁾ Arch. de l'Eure, G. 1861 (délibérations de la fabrique, 14 sept. 1777). Le fondeur se trouvait alors à «Saint-Germain du Pont-Audemer».

⁽³⁾ Communication de M. Veuchin.

⁽⁴⁾ Les Thériot continuèrent de fondre des cloches après le Concordat : 1803. Pacy-sur-Eure : «François et Nicolas Theriot.» — 1805. Fontaine-Bellenger (Eure) : «Morlet et les Theriot»; Vaux-sur-Eure (communication de M. l'abbé Bornet, curé de Vaux); Mesnil-Simon (Calvados) : «François Theriot, fondeur» (Caumont, *Statist. monum. du Calvados*, t. V, p. 393). — 1806. Le Mesnil-Durand (Calvados), même signature (Caumont, *ibid.*, p. 695). — Des cloches d'Ajou (1806), de Serquigny, de Beaumont-le-Roger (1807) et de Romilly-la-Puthenaye (1809) sont de «Nicolas Theriot et François Bailly».

L'ORNEMENTATION DU FOYER

DEPUIS L'ÉPOQUE DE LA RENAISSANCE,

PAR M. LÉON MAXE-WERLY,

membre non résidant du Comité à Bar-le-Duc.

La cheminée antique, telle que nous la connaissons par les représentations parvenues jusqu'à nous, avec son large foyer encadré entre deux jambages ou supports adossés à la muraille, son lourd manteau surmonté d'une hotte immense s'élevant jusqu'au plafond et parfois jusqu'au sommet de la maison, ne remonte pas au delà du ^{xii}^e siècle⁽¹⁾. Vers le ^{xiv}^e, elle commence à se parer dans sa partie inférieure; au ^{xv}^e siècle, si son âtre a encore conservé sa largeur imposante, déjà dans son ensemble la cheminée a subi une notable modification; les supports ou pilastres se trouvent souvent remplacés par des colonnes simples, géminées ou quelquefois triples⁽²⁾; la surface du manteau se charge de chiffres, d'initiales, d'armoiries, et à l'approche du ^{xvi}^e siècle sa transformation sera complète⁽³⁾.

Jusqu'à cette époque, le contre-cœur⁽⁴⁾, cette partie de la che-

⁽¹⁾ «La cheminée du collège de Vézelay, qui remonte au ^{xii}^e siècle, se compose d'un petit foyer constitué par un enfoncement pratiqué dans le mur auquel elle est adossée, de deux pilastres ou piédroits, couronnés par des consoles supportant un large manteau surmonté d'une hotte énorme allant en se rétrécissant vers le sommet de la voûte de la salle.» (*Encyclopédie de l'architecture et de la construction*. Paris, Dujardin et C^{ie}, éditeurs.)

⁽²⁾ Musée lapidaire de Bar. Débris venant de Longeville.

⁽³⁾ La hotte de la cheminée du château de Villeroy, actuellement au Louvre, œuvre de Germain Pilon, est verticale au lieu d'aller en rétrécissant vers le sommet; elle est couronnée par un entablement complet, architrave, frise et corniche; le buste de Henri II, placé dans une niche ovale, orne le centre du coffre.

⁽⁴⁾ On désigne également sous les dénominations : *contre-cœur*, *contre-feu*, *plaque* et *taque*, les pièces en fonte de fer fixées au fond de la cheminée. Dans le

minée qui occupe le fond du foyer entre les jambages, était construit avec des briques ou avec des lits superposés de tuileaux ou d'ardoises, capables de résister à la violence des grands feux⁽¹⁾. Mais, quand le style de la Renaissance imposa ses motifs d'ornementation, couvrant toutes les surfaces disponibles de ses rinceaux, de ses médaillons et de ses emblèmes, alors cette partie du foyer se transforma complètement. « Ce fut seulement au temps de Charles VIII et de Louis XII, dit Millin, que l'on connut ce luxe d'arabesques, de bas-reliefs et de moulures que l'on employait partout⁽²⁾. »

Tout à coup on vit apparaître sur le contre-cœur des cheminées, éclairée par la flamme du foyer, toute une suite de représentations nouvelles : allégories, chiffres, emblèmes, scènes empruntées à l'histoire sacrée, à la mythologie, enfin la plus riche série d'armoiries qu'il soit permis d'étudier.

Cette ornementation de l'intérieur de la cheminée, uniquement meublée jusqu'alors d'énormes landiers, complétait très heureusement l'ensemble de la décoration des appartements; aussi l'usage s'en propagea rapidement dans les habitations riches, puis peu à peu pénétra dans les plus modestes demeures.

On ne trouve pas de renseignements sur la décoration du foyer dans les anciens ouvrages d'architecture. Dans le IX^e livre de son *Traité*, consacré aux cheminées et à leurs ornements, Philibert Delorme s'occupe uniquement de leur mode de construction, de leur décoration extérieure; il ne parle pas des contre-cœurs. Androuet du Cerceau, dans les dessins qu'il a laissés de l'intérieur du château de Madrid, bâti par François I^{er}, en reproduit les splendides cheminées avec tous les détails de leur riche ornementation, mais omet les plaques de foyer qui cependant devaient y exister. Viollet-le-Duc, qui s'est tout particulièrement occupé de l'habitation dans son ensemble et dans ses détails, rapporte qu'au moyen âge le fond de la cheminée était « maçonné en tuileaux afin de

pays lyonnais, on les appelle *bretaigne*. « Pour avoir fait un fourneau de la hauteur de deux estages, fourni la taille les jambages et deux *bretagnes* » (Comptes de la ville de Lyon, 1638); en Picardie, on les dénomme *clate* ou *clatre*; enfin, dans le sud du département de la Meuse, leur nom est *piatine* en patois.

(1) Dans l'une des cheminées du Musée de Cluny, on remarque au fond de l'âtre un revêtement en briques où se dessine encore très nettement un arc de décharge ménagé à la place qu'occuperait le contre-cœur.

(2) III, xxxi, 20.

mieux résister à l'action du feu, et que plus tard une plaque de fonte de fer, posée debout devant le contre-cœur, vint protéger la maçonnerie contre l'ardeur du foyer et des carreaux de briques tapissant l'âtre. » L'éminent architecte ne fournit aucun renseignement sur l'époque à laquelle remontent les plaques des cheminées du château de Pierrefonds.

Sans s'arrêter aux descriptions que nous a laissées ce savant des différentes formes données aux cheminées avant l'époque de la Renaissance, on doit retenir des explications de ce maître qu'antérieurement au xvi^e siècle les contre-cœurs n'avaient point reçu l'adjonction de plaques en fonte de fer, puisqu'il ne paraît pas en avoir rencontré qui puissent remonter à cette époque ⁽¹⁾.

Il n'existe nulle trace de plaques de foyer dans les cheminées du Mont-Saint-Michel et de l'hôtel Jacques-Cœur à Bourges.

Presque simultanément et tendant vers le même but, deux industries se créent et rivalisent d'efforts pour protéger l'âtre contre l'action destructive des flammes du foyer, et le décorer en le couvrant d'ornemens en rapport avec le style de l'époque, les idées et les mœurs du jour, le caprice de la mode ou la fantaisie du maître du logis.

Alors apparaissent en même temps, mais non toujours dans les mêmes régions, les plaques en fonte de fer, produits des établissemens métallurgiques déjà si nombreux à la fin du xv^e siècle, puis les belles briques estampées à haut relief, œuvres de l'industrie du potier, dont la fabrication ne paraît pas s'être prolongée au delà du dernier tiers du xvii^e siècle.

Les spécimens en terre appartenant à cette première époque de la décoration de l'intérieur du foyer sont fort rares en France; c'est dans les musées de Belgique, et plus particulièrement dans ceux de Bruxelles et d'Anvers, qu'il est permis d'en rencontrer de très intéressants exemplaires. Il en existe quelques échantillons au Musée Britannique, dans celui de la Société d'archéologie d'Amsterdam, à Mannheim, au musée de Sèvres, auquel je suis redevable des moulages de tous les spécimens que possède cet établissement; enfin, dans les collections archéologiques de Cluny, d'Orléans, de Château-Thierry, on conserve plusieurs pièces d'un haut intérêt

(1) *Dictionnaire de l'architecture française du xi^e au xvi^e siècle.*

dont il m'a été permis de prendre des moulages en plâtre, déposés aujourd'hui au musée de Bar-le-Duc ⁽¹⁾.

Dans les premiers temps, le groupement de ces briques historiques présentait un tableau carré qui occupait la partie centrale du fond de la cheminée; mais bientôt l'adjonction d'une pièce spéciale, sorte de couronnement placé au-dessus du tableau, vint d'une façon fort heureuse en modifier la forme primitive. En raison de l'ornementation qu'elles présentent, des devises qui y sont inscrites, des figures qu'elles nous offrent, ces pièces, même quand elles ne sont point datées, nous renseignent exactement sur l'époque de leur fabrication et sur les différentes régions où elles durent être en usage.

Dans son *Guide de l'amateur de faïences et de porcelaines* ⁽²⁾, M. Demmin attribue certaines pièces en brique rouge aux fabriques belges et hollandaises : « Ce sont, dit-il, généralement les armes d'Espagne et de la maison d'Orange. » Il énumère en passant les quelques variétés qu'il a rencontrées, telles, par exemple, une pièce du musée de Cluny (n° 3052), ornée d'armoiries des provinces unies de Hollande, Zélande et Frise, avec la date 1575; un couronnement du musée de Kensington, aux armes et à la devise de Charles-Quint, de l'année 1552 ⁽³⁾ (pl. XVIII, fig. 1).

J'ai remarqué au musée d'Anvers, sur un fronton, également aux armes impériales, le nom d'un fabricant : JACOBUS VANDER BIEST = 1665, sur lequel je regrette fort de n'avoir obtenu aucun renseignement.

Je ne puis toutefois attribuer aux fabriques belges les pièces remarquables du musée d'Orléans, ni le magnifique revêtement de la cheminée de M. de Curzon de la même ville, dont je dois l'estampage à l'obligeance de M. Léon Dumuys. Sur le couronnement de cette pièce fort rare, provenant du château de Chemaux en Gâtinais, où se trouve reproduite en relief l'inscription : HENRI · IIII ·

⁽¹⁾ « Autrefois les contre-cœurs et même tout l'intérieur de l'âtre des cheminées étaient garnis, surtout dans les Flandres et les Pays-Bas, de carreaux de terre cuite vernissée représentant des scènes historiques ou religieuses, des paysages ou tout au moins des motifs d'ornementation, ce qui s'harmonisait mieux que de simples plaques de fonte avec les chambranles, eux-mêmes revêtus de marbre, de pierre ou de bois sculpté. » (Ladmirault, *La grande Encyclopédie*.)

⁽²⁾ II, 815.

⁽³⁾ M. G. Schilumberger possède dans sa collection un couronnement de même forme avec la devise : NEC PLVS OLTRE, et le chiffre 1598.

ROI·DE·FRANCE·ET·DE·NAVARRÉ, on voit le buste de ce prince accosté des écussons de France et de Navarre, que reproduit chaque brique composant ce revêtement (pl. XIX).

Faits en terre réfractaire, les plus anciens carreaux offrent de petits tableaux obtenus par la pression à l'aide de moules en creux reproduisant, en relief, des médaillons, des animaux, des scènes de toute nature, des décors géométriques, dont le groupement sur le fond de la cheminée offrait un ensemble très agréable à l'œil, s'harmonisant avec le style des appartements; le plus grand nombre des sujets représentés sont empruntés à l'Ancien Testament :

David et Goliath;

Samson luttant contre un lion (pl. XVIII, fig. 2);

Samson poursuivant les Philistins avec une mâchoire d'âne;

Samson emportant les portes de Gaza;

Samson brûlant les moissons des ennemis du peuple de Dieu;

La reine de Saba rendant visite à Salomon;

La chaste Suzanne surprise par les deux vieillards;

L'arrestation de ses deux accusateurs;

Sa défense par Daniel, qui fait reconnaître son innocence ⁽¹⁾.

Puis viennent d'autres représentations :

Des scènes pastorales;

Un cavalier bourguignon, caractérisé par des briquets semés dans le champ;

Un autre cavalier, la lance en arrêt, avec la date 1554;

Des pièces à compartiments losangés offrant alternativement des rosaces, des fleurons, les armes de France et de Navarre, des lions grimant, les bustes en profil de Charles-Quint, d'Isabelle, sa femme, celui de Henri IV (pl. XVIII, fig. 3).

J. de Bast, qui eut en sa possession un frontispice offrant le jugement de Salomon et la date 1557, rapporte que bon nombre d'archéologues, Cannegieter, Havercamp, van Loon et le marquis de Saint-Simon, ont décrit comme étant de l'époque romaine des briques décorées de bas-reliefs représentant : un berger qui défend ses brebis contre les loups; quatre soldats enlevant une femme

⁽¹⁾ Au mot *Revêtement*, dans le *Dictionn. de l'ameublement et du mobilier* de Havard, il n'est point indiqué que les briques à relief, dont il est donné de bonnes représentations, étaient employées à l'ornementation des foyers; l'auteur de cet article les croit fabriquées en Flandre dès le xv^e siècle.

dont les mains sont liées avec des cordes, scène dans laquelle ils ont cru reconnaître l'enlèvement de Velléda ⁽¹⁾.

Cependant, malgré la qualité des terres employées à leur fabrication et le degré élevé de cuisson donné à ces briques, on doit comprendre qu'elles ne pouvaient résister longtemps à l'action d'un feu ardent. Si, dans quelques régions où l'industrie métallurgique était moins développée, la fabrication des briques historiées se prolongea jusqu'aux approches du xviii^e siècle, l'emploi d'une matière plus durable, permettant de donner à la décoration des plaques tout le haut-relief que réclamaient les divers sujets destinés à l'embellir et de reproduire les ornements délicats mis à la mode par la Renaissance, était devenu presque général au temps de Henri II. C'est, croyons-nous, dans le second quart du xvi^e siècle qu'apparaissent ces contre-cœurs de fonte plus connus dans la région de l'Est sous le nom de *taques*, petits monuments trop négligés jusqu'ici des archéologues et dont cependant l'étude offre un véritable intérêt historique et artistique ⁽²⁾.

Il serait bien difficile d'indiquer la région d'où proviennent les plus anciennes plaques de foyer et de fixer la date exacte de leur apparition ⁽³⁾. Pour résoudre cette question, il faudrait centraliser les notes réunies par les chercheurs sur ce sujet, non encore suffisamment étudié, et connaître les textes que peut seul procurer le dépouillement des archives. Or, une telle recherche ne pouvant être

⁽¹⁾ *Recueil d'antiquités romaines et gauloises trouvées dans la Flandre proprement dite.* (Gand, 1808, in-4°.) M. Landon, membre du Lycée des beaux-arts, remarque dans ses *Annales* que le château de Madrid, dans le bois de Boulogne, possédait plusieurs de ces ornements; ceux placés à l'extérieur étaient en terre cuite émaillée de diverses couleurs.

⁽²⁾ M. le baron de Rivières signale, dans le Quercy, l'existence de plaques en grès qui, d'après le rapport de M. Boscus, seraient «très répandues et bien à la mode» à Caussade et aux environs. L'une d'elles offre, tracée en creux, l'image d'une croix de Malte, entourée d'un encadrement et surmontée de deux fleurs de lis. Ce contre-cœur en grès me paraît remonter à la seconde moitié du xvii^e siècle. (Voir *Bull. archéol. du Tarn-et-Garonne*, 1893.)

⁽³⁾ Dans le *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration*, l'auteur de l'article *Cheminée* ne parle nullement de la plaque du foyer; mais au mot *Contrecœur*, il avance, sans en fournir aucune preuve, que la plaque de métal destinée à décorer le fond de la cheminée ne remonte guère au delà de 1460(?) et ne paraît même pas avoir été de beaucoup antérieure au xvi^e siècle. «C'est, ajoute-t-il, aux environs de 1540 qu'on voit apparaître pour la première fois dans les comptes royaux les contre-cœurs en métal.»

l'œuvre d'un seul, il me suffira de faire connaître les renseignements que j'ai réunis pour l'étude des anciennes taques du Barrois.

Les inventaires du mobilier des châteaux d'Angers, de Chanzé, de la Ménitré et autres résidences du roi René, dressés dès 1471, indiquent dans toutes les chambres à feu la présence de landiers en fer et jamais de plaques de foyer⁽¹⁾.

Dans les comptes du château de Gaillon, à l'année 1503, la mention d'un paiement de 35 sols « à Richard Behier pour avoir livré deux milliers de briques pour le contre-cœur de la maison du Parc » semble établir que l'usage des plaques de fonte n'était pas encore adopté. Dans les divers inventaires du mobilier du cardinal d'Amboise, dressés, en 1509, tant à Rouen qu'à Gaillon et à Vigny, puis à Gaillon en 1550, il est fait mention de landiers et de cheminets dans presque toutes les chambres et jamais de plaques en fonte de fer⁽²⁾.

Dans le devis des ouvrages en maçonnerie à faire en 1528 au château de Fontainebleau, ainsi que dans les comptes de serrurerie, il n'est nullement stipulé que les cheminées devaient recevoir des contre-cœurs en fonte de fer; il y est dit que « toutes les dictes cheminées. . . . seront de maçonnerie de brique, chaux et sable, garnis de leurs astres et contrecœurs. . . . le tout ainsi qu'il sera advisé pour le mieux⁽³⁾ ».

Enfin, dans les comptes des ouvrages de maçonnerie du château de Saint-Germain-en-Laye, pour les années 1548 à 1550, s'il est sans cesse fait mention de nombreuses réfections aux contre-cœurs de cheminée, on doit en conclure que les contre-cœurs n'étaient point encore protégés par des plaques de fonte⁽⁴⁾.

La plus ancienne date inscrite sur les plaques de foyer qu'il me soit permis de faire connaître est celle de 1543, relevée sur le n° 1076 du musée de Nancy; la plus ancienne mention du mot *taque* que m'aient procurée les documents d'archives se trouve dans l'inventaire du château d'Hattonchâtel, dressé en 1546, où il est rapporté que presque toutes les cheminées possèdent « deux andiers et une taque de fer⁽⁵⁾ ».

(1) Lecoy de la Marche, *Extraits des comptes et mémoriaux du roi René*.

(2) G. Deville, *Comptes des dépenses de la construction du château de Gaillon*, 1851.

(3) Léon de Laborde, *Comptes des bâtiments du roi*.

(4) *Ibid.*, t. 1^{er}, p. 43.

(5) Dumont, *Ruines de la Meuse*, t. 1^{er}, p. 35.

C'est vers le milieu du xvi^e siècle qu'apparaissent pour la première fois dans les *Comptes des bâtiments du roi* l'indication de contrecœurs en métal. Au chapitre intitulé : *Ouvrages de maçonnerye faits au chasteau de S^t Germain depuis le mois de décembre 1548*, il est dit : « Item a esté fait un contre coeur de fer de fonte où est figuré un Hercules, scellé avec huict grosses pattes on contre coeur de la cheminée qui est en la chambre la Royne. Pour ce cy. x^l »

En 1559, dans les comptes des fournitures faites pour le Louvre, il est mentionné :

« A Nicolas Clergé, marchand, demeurant à Saint-Dizié, et maistre de forges, la somme de n^e livres tournois à luy ordonnée par le sieur de Claigny (le célèbre architecte Pierre Lescot) sur ettant moins du paiement de certains nombre de contre coeures qu'il a promis faire et livrer pour servir ès cheminées dudit bâtiment. »

En 1560, ce même Nicolas Clerget reçoit la somme de 300 livres « pour son paiement de certain nombre de contre coeurs de fer par luy fournis pour servir aux cheminées du chasteau du Louvre ».

En 1567, il est remis « à Claude Vassé, marchand feronnier, la somme de 26 l. 15 s. à luy ordonnée par ledit sieur de Claigny pour 2 grandes contrecœurs de fonte qu'il a vendues pour ledit château du Louvre ».

Quelques-uns des contrecœurs de grande dimension qui datent de l'époque de la Renaissance étaient assurément l'œuvre de véritables artistes; leur ornementation, en rapport avec celle des appartements dont ils complétaient la décoration intérieure, ne pouvait en effet être laissée à la fantaisie des maîtres fondeurs; ils devaient, on le comprend, reproduire dans le même style les motifs généraux : arabesques, rinceaux, médaillons, adoptés dans l'ensemble de l'ornementation. Aussi durent-ils être exécutés d'après les dessins des architectes employés à la construction ou à l'embellissement des riches habitations édifiées au xvi^e siècle et au xvii^e; c'est ce que nous montre un grand contrecœur d'une des cheminées du château d'Amboise, large de 1 m. 88 sur 0 m. 94 de hauteur, épais de 0 m. 035.

A partir de cette époque, les plaques de fonte se multiplient; de nombreux fourneaux du Barrois et des régions voisines paraissent s'être adonnées plus particulièrement à cette nouvelle industrie. Des fonderies établies à Chauvency-Saint-Hubert, à Orval, à

Longwy, à Longuyon dans le voisinage du Luxembourg; des usines échelonnées les unes sur les autres sur la rivière d'Ornain, depuis Dainville jusqu'à Bar; des fourneaux des vallées de la Blaise, de la Saulx, de la Marne, ont dû sortir la presque totalité des plaques de foyer qui se rencontrent, un peu partout, dans les anciennes demeures du Barrois.

La mention suivante, extraite des Archives de la Meuse, révèle l'existence d'un établissement métallurgique exploité par les religieux de l'abbaye de Jandeures en 1584 :

« Quatre vingtz cinq frantz dix gros trois blans sont payés par ledit Receveur général au Révérend père en Dieu frère Didier Cousin, abbé de l'abbaye Notre Dame de Jandeures, pour la fondition et delivrance par luy faicte de la quantité de cinq grandes tacques de fer fondu en la forge dudit Jandeures admenées et délivrées au chastiau de ceste ville de Bar par ordonnance de Son Altesse, posées, mises et assises ez salles, chambres et lieux choisis et ordonnées par son Altesse, y compris le charroy de ces tacques montant à huit francs. »

Exécutées en fort relief, décorées d'armoiries, de chiffres, d'entrelacs, de sujets religieux ou empruntés à la mythologie, à l'histoire, bon nombre de plaques de foyer de la fin du xvi^e siècle étaient de véritables tableaux dont la composition et l'exécution ont réclamé le concours de gens habiles dans leur art. Au xvii^e, les contre-cœurs destinés au palais du Louvre, aux châteaux royaux de Versailles, de Chambord, de Marly et de Saint-Germain furent des œuvres d'art dans toute l'acception de ce mot.

En consultant les *Comptes des Bâtimens du Roi*, publiés par M. Guiffrey, je retrouve en effet différentes mentions de paiements faits à de grands sculpteurs pour des modèles en bois de contre-cœurs destinés à être reproduits en fonte de fer et même en bronze :

Le 4 novembre 1666 : « à Philippe Cuffier (Caffieri) à compte des modèles de contre-cœurs de cheminée qu'il a faits pour le Louvre. 200^{fr}. »

Le 17 mai 1669 : « au s^r Houzeau pour son paiement des modelles des contre-cœurs de cheminées et autres ouvrages qu'il a faits. 322^{fr}. »

Le 26 décembre 1683 : « à Caffieri sculpteur pour trois modèles de contre-cœurs de bois pour le cabinet de M^{on}seigneur. 155^{fr}. »

Le 27 septembre 1669 : « à Regnauldin pour les modèles de deux contre-cœurs en bronze qui ont été faits pour Saint-Germain. . . 300^{fr}. »

Ici je dois interrompre cette énumération pour rappeler que le

sieur Houzeau, signalé dans le payement du 17 mai 1669, est le même personnage que Jacques Houtzeau, sculpteur breveté du roi Louis XIV, né à Bar-le-Duc en 1624, et dont le palais de Versailles possède plusieurs statues fort remarquables.

Le soin de reproduire les modèles sculptés par ces artistes ne pouvait être confié qu'à des fondeurs en renom; nous croyons les reconnaître dans les mentions suivantes, relevées dans les comptes de l'année 1669 :

Le 3 juin : «à Prévost et à Picard, fondeurs, pour le parfait payement du contre-cœur en bronze qu'ils ont fait pour le petit appartement du Roy» (à Saint-Germain). 1260^{ff}».

Le 2 septembre : «à Duval, fondeur, pour reste et parfait paiement de la somme de 1300 livres, à quoy monte le contre-cœur de bronze qu'il a fait pour la cheminée de la chambre du petit appartement du Roy».

Ces mêmes comptes m'ont fourni de nombreux renseignements sur les poids, les dimensions quelquefois énormes de ces plaques décoratives, ainsi que sur les prix relativement très élevés auxquels les payait le Trésor. Si, le 26 mars 1671, il est soldé «à Jean Tessier, marchand de fer, pour quatorze contre-cœurs de cheminée qu'il a fournis tant pour Saint-Germain que pour Versailles 143^{ff}», soit pour chacun d'eux le prix modeste de 10^{ff} 4^s 3^d, d'autre part nous voyons des livraisons, faites à diverses époques, atteindre les chiffres moyens de 14, 21, 24, 32^{ff} ⁽¹⁾, puis s'élever à la somme considérable de 60 et de 73^{ff}.

Le 23 mars 1687 il est payé : «Au s^r de Suzemont, maistre de forges en Champagne, pour trente grands contre-cœurs de cheminée pesant 32,160 livres à raison de 46^{ff} le millier, et de cent quatre vingt dix moyens et petits pesant 49,472 livres, à 50^{ff} le millier, le tout livré dans les magasins de Versailles, y compris la voiture jusqu'à Sève, la somme de 3952^{ff} 17^s 9^d».

Cette mention très intéressante fait connaître la région où furent coulées ces grandes taques du poids énorme de 1,070 livres anciennes (523 kilogrammes), ainsi que les prix auxquels se vendaient alors les pièces de dimensions extra et celles de grandeur courante.

(1) Le 1^{er} juillet 1683 : «Au s^r Boileau, payement de quatre vingt seize contre-cœurs de fer fournis au chasteau à 1^s la livre. 3086^{ff} 3^s».

Sont encore cités dans ces comptes, comme ayant fourni des contre-cœurs :

Blondet, en 1668; Noiret, de 1668 à 1687; Laisné, en 1671; Vallée, en 1674; Bocquet, en 1681; Boudet, en 1682; Boileau, de 1682 à 1683; Girier et Boudet, en 1683; Le Maire, maître de forges en Champagne, en 1684; Convenance, en 1685; La Coste, en 1686; Polard (Charles-François), de 1692 à 1695; enfin le s^r de Suzemont, le plus important des fournisseurs, qui, sur environ 2,500 plaques faites pour les châteaux de Versailles, de Saint-Germain, de Chambord et de Marly ayant coûté 43,267^{fr}, en livra près de la moitié, dont un certain nombre avec « *costiers de fer de fonte* » de 1684 à 1689.

Cet exposé de l'origine de l'ornementation intérieure des cheminées me conduit tout naturellement à exprimer mon vif désir de voir les musées provinciaux réunir, au point de vue local, historique et artistique, les taques intéressantes qu'il est permis de sauver de la destruction.

Déjà le musée de Nancy montre à ses nombreux visiteurs une suite fort remarquable de contre-cœurs aux armoiries des principales familles lorraines; le mode d'exposition et de classification adopté par le comité du Musée lorrain présente un tel attrait, que, même parmi les plus indifférents des visiteurs, il en est peu qui ne s'arrêtent pour examiner ces petits monuments et prendre connaissance des indications portées sur les étiquettes qui les accompagnent. Grâce au zèle déployé par le conservateur et par notre confrère M. Léon Germain, cette collection s'augmente rapidement, les dons arrivent de toute part, car bon nombre de personnes possédant des taques historiées sont favorablement disposées en faveur d'un musée qui sait si bien en tirer parti pour l'instruction de tous et leur donner ainsi une véritable valeur.

C'est en traversant cette galerie, consacrée à l'exposition des taques lorraines, que j'avais, il y a quelques années, projeté de réunir, s'il se pouvait, pareille série au musée de Bar, et entrepris d'étudier ces petits monuments trop longtemps dédaignés. Depuis, en visitant à Paris les musées du Louvre, de Cluny, des Arts décoratifs et Carnavalet où elles sont aujourd'hui accueillies avec empressement; en parcourant en province les musées de Nancy, de Toul, de Saint-Dizier, de Châlons-sur-Marne, de Troyes, où elles

sont surtout recherchées au point de vue local; en pénétrant un peu partout dans les collections formées par de simples particuliers, chez les entrepreneurs de fumisterie, de démolitions et chez les brocanteurs, j'ai réuni, en dessins et en photographies, une intéressante série de plaques dont il me reste à faire connaître la composition.

Je n'ai point l'intention de décrire, dans tous les détails de leurs formes et de leur ornementation, les nombreuses plaques qu'il m'a été permis d'étudier; un tel travail exigerait un volume plus gros qu'intéressant. Je me bornerai à énoncer sommairement les sujets représentés sur ces plaques, en les répartissant suivant un mode de classement que je crois acceptable, choisissant, dans les centaines de photographies et de dessins réunis pour cette étude, quelques spécimens dont la description me paraîtra plus particulièrement digne d'attirer l'attention ⁽¹⁾.

ARMOIRIES ROYALES.

Vu leur nombre considérable, leur présence dans toutes les régions, je passerai rapidement sur les Armoiries royales dont les écussons, les emblèmes et les devises connus de tous constituent une série des plus variées, commençant pour la France aux premières années du xvi^e siècle. Encore très nombreuses aujourd'hui, les taques aux armes de France devaient l'être bien plus autrefois; beaucoup durent être brisées à l'époque de la Révolution.

Le vingt et unième jour de l'an II de la République, un arrêté de la Convention nationale décrète que « les propriétaires des maisons et, à leur défaut, les locataires ou fermiers, sont tenus, sous un mois pour tout délai, de faire retourner toutes les plaques de cheminées ou contre-feux portant des signes de la féodalité ou l'ancien écu de France; le tout provisoirement et jusqu'à ce qu'il ait été créé des fonderies en nombre suffisant dans toute l'étendue de la République ».

⁽¹⁾ Je dois adresser ici mes bien sincères remerciements à mon confrère et ami, M. Émile Pierre de Houdelaincourt, qui a reproduit avec un talent vraiment remarquable les dessins des plaques de foyer découvertes par lui dans le sud de la Meuse, ainsi que M. l'inspecteur primaire Barrois, dont les envois ont sensiblement enrichi mon album.

Cette ordonnance ne fut cependant pas toujours exécutée; le comité révolutionnaire de la section de Grenelle s'excuse de ne pouvoir faire enlever les plaques de cheminées de l'hôtel de Civrac, situé 5, quai Voltaire; mais il paraît qu'à Bar-le-Duc, alors dénommé Bar-sur-Ornain, la municipalité s'empressa de se conformer au décret de la Convention, ainsi que le prouve ce passage du mémoire présenté par Degouzon, serrurier à Bar, des travaux faits par lui pour la Maison commune depuis le mois de juin 1793 : « Plus pour avoir retourné toutes les taques à la Maison commune et fourni plusieurs pattes qui ont été cassées. 15^f 00 7.

ROIS DE FRANCE.

LOUIS XII (??). Écusson aux armes de France (pl. XX). Pièce fort remarquable, mesurant 1 m. 88 sur 0 m. 94 de hauteur (château d'Amboise) ⁽¹⁾.

FRANÇOIS I^{er}. Salamandre couronnée, avec ou sans la devise *Nu-*

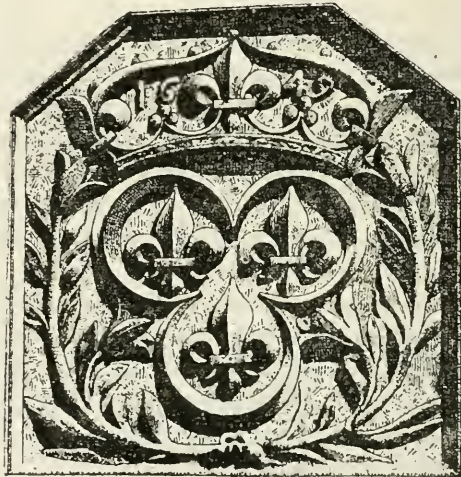


Fig. 1.

⁽¹⁾ Il existe au château du Breuil-Benoit (près Dreux), dans la collection de plaques de foyer formée par M. le comte de Reiset, une taque de grande dimension que l'on me signalait comme remontant au règne de Charles VIII : je la crois d'une époque bien postérieure.

trisco et extinguo. Une grande plaque avec cet emblème a été fondue en 1881 pour le château de Saint-Germain.

HENRI II. Trois lis enfermés dans un trilobe formé de trois croissants. Une reproduction de la collection de M. Torri offre la date 1649 (fig. 1).

ARMES DE FRANCE : VIVE LE ROI HENRI TRES CHRESTIAN, avec le chiffre aux trois croissants entrelacés, semés dans le champ.

Ce chiffre aux trois croissants entrelacés se retrouve sur une plaque d'une époque plus moderne; je crois y reconnaître les armoiries de Madame de Châteauroux (fig. 2).

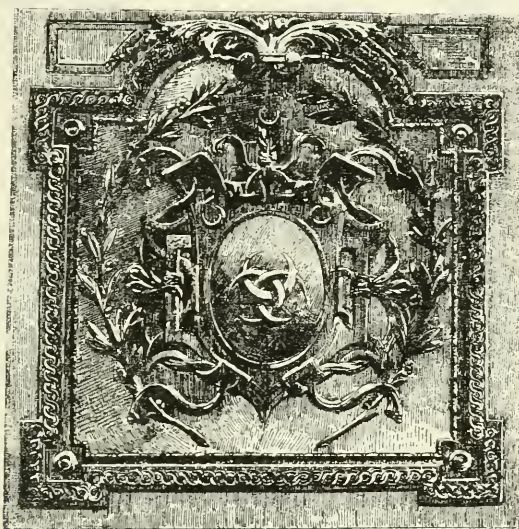


Fig. 2.

CHARLES IX. Écusson aux trois lis entouré du cordon de l'ordre de Saint-Michel, 1570.

HENRI IV. — Écussons aux armes accolées de France et de Navarre.

J'ai rencontré dans les magasins de réserve du musée de Cluny (n° 6165) une plaque de foyer représentant une scène, sans doute

historique, dont je cherche en vain le sujet : le roi Henri IV, suivi d'un seigneur de sa cour, recevant un personnage qui lui présente son épée en signe de soumission; derrière ce personnage se tient une dame de haut rang.

Louis XIII. — Écusson aux armes de France et de Navarre; 1630.

Écusson aux armes de France et de Navarre avec l'L couronné; 1635 (fig. 3).

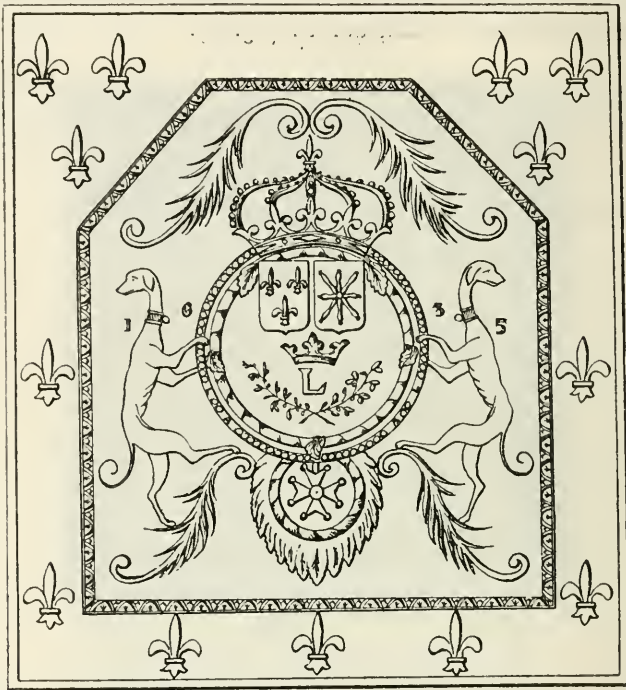


Fig. 3.

Louis XIV. — Écusson aux armes de France et de Navarre avec l'L couronné; 1644.

Les armes de France surmontées de l'image allégorique du soleil, entourées des cordons des ordres de Saint-Michel et du

Saint-Esprit, reposant sur un trophée d'armes que recouvre la dépouille d'un lion (collection Torri).

Cette image du soleil se retrouve fréquemment sur les plaques de cette époque, soit comme pièce centrale, soit comme simple ornement. Sur l'une d'elles, le soleil fleurdelisé terrasse de ses rayons l'aigle d'Autriche et le lion Néerlandais (collection Torri).

Se rencontrent souvent les plaques aux devises :

PAIX À TOUS; 1670, 1676, 1678.

SEUL CONTRE TOUS; 1689, 1691.

SEUL VICTORIEUX CONTRE TOUS.

NEC PLURIBUS IMPAR.

NEC PLURIBUS IMPAR; au-dessous un dauphin couronné (collection Torri).

Le roi, représenté avec les attributs d'Hercule, terrassant Géryon. Allusion à la victoire de Sénéf remportée, en 1674, par le prince de Condé sur les troupes impériales, hollandaises et espagnoles; sujet reproduit au revers de certains jetons⁽¹⁾.

Coq perché sur une ancre, affrontant l'assaut que lui livrent deux lions, une hydre à sept têtes et un aigle, allusion aux forces réunies de la Grande-Bretagne, des provinces unies des Pays-Bas et de la maison d'Autriche.

Au-dessus l'inscription : SVSTINET INTREPIDVS (collection Torri).

Le couronnement du roi.

Départ du duc d'Anjou en 1700; sa dernière entrevue avec le roi : ADIEV DV ROY·DESPAGNE AV BO LE ROY DE FRANCE (collection Lefebvre, de Reims).

Écusson aux armes de France : COR CONTRITVM REGIT SIBI DEVS (collection Lefebvre).

LOUIS XV. — Écusson royal dont la couronne est supportée par deux Renommées. Type très fréquent sur les taques du Barrois.

⁽¹⁾ D'Affry de la Monnoie, *Les jetons de l'échevinage parisien*, n^{os} 225, 226.

Écusson royal couronné. Dans les angles, le chiffre du nom du roi sous la forme de deux L entrelacés (fig. 4).



Fig. 4.

Portrait du roi en pied.

Portrait de la reine Marie Leczinska, d'après Van Loo.

LOUIS XVI. — Le roi signant la Constitution (musée Carnavalet).

Le roi donnant la Constitution : IL LA DONNE POVR LE BONHEVR DES FRANCAIS (cachet de Reims).

La proclamation de la Constitution (Villard et Tournier de Lyon).

RÉPUBLIQUE. — Bouclier placé sur une enseigne surmontée d'un coq : EGALITE · LIBERTE · PROPRIETE · SVRETE. Sur la traverse horizontale de la bannière, formant tableau, on lit : L · N · III · R (musée de Cluny).

La prise de la Bastille (château du Breuil).

Viennent ensuite les grandes plaques étrangères :

Aux armes de Charles-Quint, à la devise : PLVS OVLTRE,

portant l'inscription DONNE MOI VERTV CONTRE TES EN-
NEMIS ou DA·MIHI·VIRTVTEM·CONTRA·HOSTES·TVOS,
devise qui se retrouve sur des monnaies d'or de Charles III, duc
de Lorraine (1545-1608); aux armes de la maison d'Espagne du
temps de Philippe II, avec l'invocation DOMINVS MIHI ADIV-
TOR; aux armes de la Grande-Bretagne, à la devise : HONNI·
SOIT·QVI·MAL·Y·PENSE, ou HONI SVT QVI MALI PENSE;
aux armes de la maison d'Écosse, de Jacques Stuart (?), avec l'in-
scription : S · B · IN · DEFENS · 1600; aux armes de la maison
d'Orange, aux armes des Provinces Unies; et enfin du grand-duché
de Toscane.

La plus riche série, celle dont les nombreuses variétés se ren-
contrent partout dans la région de l'Est, se compose de plaques
aux armes de Lorraine, déterminées, dès la première partie du
xvi^e siècle, par la croix à double traverse originaire de Hongrie.

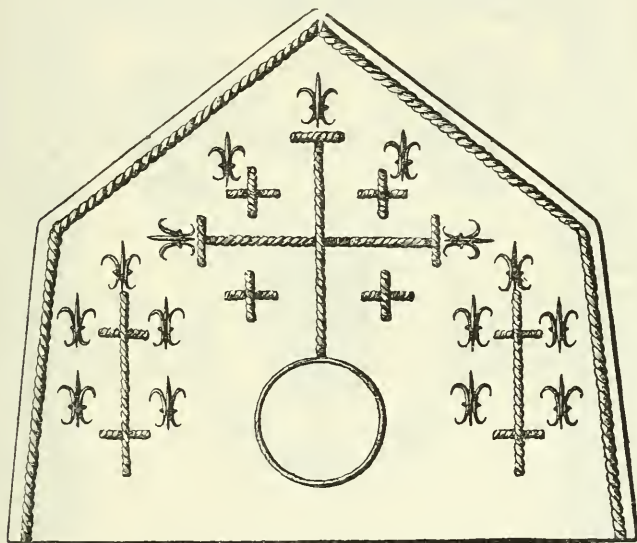


Fig. 5.

Introduite par René I^{er} qui, vers le milieu du xv^e siècle, la place
au revers de ses monnaies, cette croix se retrouve, semée un peu
partout, sous le nom de *croix de Lorraine*, dans la composition des
taques des xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles.

Je ne puis admettre l'attribution à René I^{er} d'Anjou (1431-1453) d'une plaque du musée de Nancy, décrite au catalogue sous le numéro 1012; je refuse également de la classer à l'époque de René II (1473-1508); c'est au temps du duc Antoine que, suivant mon opinion, doivent être reportées les plus anciennes taques de foyer dont la forme pentagonale, le mode de fabrication et les ornements primitifs dénotent sur certains spécimens l'inexpérience de la première heure.

La première en date offre une croix dite *de Jérusalem*, potencée et cantonnée de quatre croisettes, posée sur un cercle; à droite et à gauche, une croix de Lorraine aux barres transversales de même dimension; dans le champ, un semé de fleurs de lis (fig. 5).

Viennent ensuite de nombreuses variétés procédant de ce type

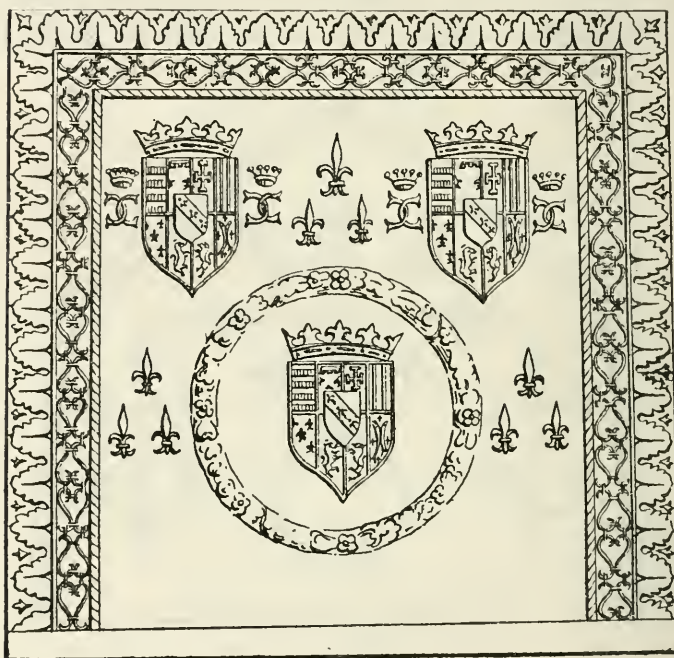


Fig. 6.

primitif où aux armes pleines de Lorraine, souvent accostées de deux C entrelacés (fig. 6), que leur style et parfois aussi une date inscrite dans un cartouche classent au règne de Charles III (1545-

1608), à celui de son successeur Henri II (1608-1624), au temps de Charles IV (1624-1675), à celui de Léopold (1690-1729) (fig. 7), puis à l'époque du roi Stanislas (1737-1766).

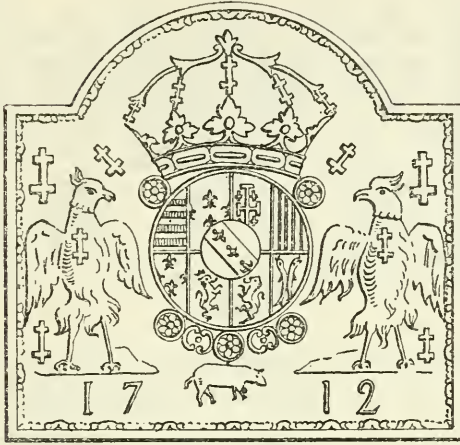


Fig. 7.

Sur quelques spécimens du plus beau style, rappelant le mariage de Léopold avec Charlotte d'Orléans, apparaissent dès 1698 les écussons de Lorraine et d'Orléans, placés sous une couronne ouverte qui, bientôt, fera place à une couronne royale.

Citons, en passant, les belles plaques de foyer de Catherine de Clèves, comtesse d'Eu, fille de François de Clèves et Marguerite de Bourbon-Vendôme, veuve d'Antoine de Croy, prince de Porcien, remariée vers 1570 à Henri le Balafré, duc de Guise (1610, musée de Bar); de Henri de Lorraine, marquis de Moy (1624).

Un fait digne d'être remarqué est la rareté excessive des armoiries du Barrois sur les plaques de foyer de notre région (fig. 8), quand partout, à côté des écussons de Lorraine, prennent place les lis de France, le dauphin du Dauphiné, le lion de Luxembourg.

Dans les papiers de M. Oudet, ancien conservateur du musée de Bar, j'ai rencontré le dessin d'une taque où figurent deux écussons chargés de deux bars sur un champ semé de croix au pied fiché, mais j'ignore où se trouve l'original. Sur une plaque de l'année 1584, offrant les armoiries de Charles III et de Claude de

France (fig. 9), le fondeur a reproduit deux petits écussons du

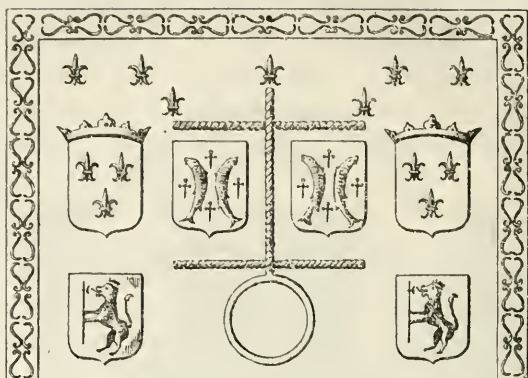


Fig. 8.

Barrois que je signale à l'attention de mes confrères et qui doivent, sans aucun doute, se retrouver sur d'autres taques sorties des



Fig. 9.

fourneaux de la région. (Maison Forget, rue des Ducs-de-Bar, n° 81.)

Le foyer étant pour tous, nobles, prêtres, bourgeois et paysans, le lieu familier par excellence, celui que l'on a hâte de revoir quand on l'a quitté, que l'on regrette le plus lorsque le malheur en éloigne, enfin le centre où l'on est heureux de se retrouver avec les siens, il était naturel que l'art s'en emparât pour y représenter des scènes en rapport avec les goûts, les habitudes, les études de prédilection, les opinions politiques ou religieuses de chacun. Aussi M. Bretagne considérait-il avec raison la décoration de l'âtre comme « un petit musée intime et peu connu qu'on pourrait appeler, sans métaphore, le musée du foyer ». Et il ajoutait : « Le choix des scènes ou des personnages représentées n'était pas arbitraire; il s'inspirait des goûts du propriétaire, de sa profession, de son caractère, en rappelant le plus souvent les souvenirs de sa famille... En venant s'asseoir au coin de leur foyer et y chercher le repos de leurs fatigues et l'oubli de leurs soucis, nos pères aimaient à fixer leurs regards sur quelque objet capable d'occuper leur esprit, de distraire leur imagination. »

Tels sont les divers tableaux entrevus aux clartés de la flamme du foyer par l'enfant, alors que tout oreilles il écoutait le récit de légendes interminables, le soir à la veillée; par l'homme mûr, heureux de se délasser après les labeurs de la journée; par le vieillard jetant un dernier regard sur tout ce qui lui rappelait un passé lointain, tableaux qu'il me faut classer et décrire.

Dans nos campagnes, où les anciennes cheminées de grandeur démesurée occupent souvent la moitié et plus du fond de la cuisine, la taque ne repose pas toujours sur la muraille du contrecœur; parfois « elle sépare simplement le foyer d'un enfoncement ou placard ménagé dans la pièce suivante nommée pôle »⁽¹⁾.

Cette disposition permettait ainsi d'élever sensiblement la température de la chambre voisine en ouvrant les vantaux du placard, alors qu'on entretenait le feu de la cuisine. Une plaque du village de Montigny-lès-Vaucouleurs porte ce distique :

JE RENDS SERVICE CHAUDEMENT
PAR DERRIÈRE ET PAR DEVANT.

Sur une autre plaque du xvi^e siècle, provenant du village de Longeville, déposée aujourd'hui au musée de Bar, et qui me fut

⁽¹⁾ H. Labourasse, *Glossaire abrégé du patois de la Meuse au mot Tague*.

offerte en 1889 par M. Prince, pâtissier, on lit, au-dessus d'une croix de Lorraine dans un champ semé de lis :

A GENS AFFAMÉ NE LEUR VAULT
L'ÉCREVISSE, ROTY BOUILLI EST
PLUS PROPICE. H. DV. C.

initiales dont le sens est encore à découvrir (pl. XXI, fig. 1).

Cette réflexion humoristique me remet en mémoire une déclaration de principe entendue dans le même village, dont autrefois les vignobles étaient renommés :

JE BOIS MON VIN PUR LE MATIN,
À MIDI SANS EAU,
LE SOIR TEL QU'IL SORT DU TONNEAU.

SUJETS RELIGIEUX.

SCÈNES EMPRUNTÉES AUX LIVRES SAINTS.

A une époque où la foi était vive, où chacun connaissait les faits les plus marquants de l'Ancien et du Nouveau Testament, il était bien naturel de reproduire un peu partout les principales scènes décrites dans la Bible ou dans l'Évangile. Aussi trouve-t-on fréquemment :

La scène de la Tentation (musée de Bar, pl. XXI, fig. 2).

Le sacrifice d'Abraham (collection Torri).

Loth et ses filles (musée de Bar).

David et Bethsabée, 1584⁽¹⁾.

David et Goliath.

Joseph et la femme de Putiphar (musée de Bar, pl. XXII, fig. 1).

Le jugement de Salomon.

Samson et Dalila (musée de Nancy).

Samson brûlant les moissons des ennemis d'Israël.

Samson déchirant un lion, 1545 (collection Lefebvre).

Samson emportant les portes de Gaza.

⁽¹⁾ Les *Heures*, imprimées en 1484 par Philippe Pigouchet et dont Simon Vostre fit graver les planches, renferment plusieurs compositions telles que le Bain de Bethsabée, qui ont servi de types aux sculpteurs chargés de la fabrication des modèles de certaines plaques du XVI^e siècle.

Samson poursuivant les Philistins avec une mâchoire d'âne.

Élie dans le désert (musée de Nancy).

Daniel et ses compagnons dans la fournaise (Le Bouchon).

L'enfant prodigue (collection Spitzer).

Suzanne surprise par les vieillards.

L'arrestation des accusateurs.

Le jugement de Daniel.

Les envoyés de Moïse rapportant des raisins de la Terre promise.

Samson renversant les colonnes de la salle du festin (château du Breuil).

Jacob luttant contre l'ange (Conches).

Moïse sur le mont Horeb devant le buisson ardent (Conches).

Dalila coupant la chevelure de Samson (Nancy).

Mort d'Holopherne (musée de Bar).

Les scènes tirées de l'Évangile sont moins fréquentes :

L'Annonciation (musée de Nancy).

La sainte famille; enfance de Jésus (musée Carnavalet).

Jésus balayant l'atelier de Joseph (musée Carnavalet).

Le baptême de Jésus-Christ (château du Breuil).

Les noces de Cana $\text{I} \cdot \text{G}$; ICF sur la panse des amphores.

Saint Pierre entendant le chant du coq (Boucq).

Le crucifiement.

La résurrection (collection Gruel).

La Samaritaine au puits, IW sur un écusson (château du Breuil, communication de M. de Marsy).

Les disciples d'Emmaüs.

La décollation de saint Jean-Baptiste.

Le jugement dernier.

L'adoration des Bergers (château du Breuil).

On peut s'étonner de ne point rencontrer plus souvent sur les plaques de foyer les représentations de la Vierge et des saints à une époque où les populations avaient un culte si grand pour la mère de Dieu, une confiance si complète dans la protection des saints plus particulièrement honorés dans la région.

C'est sur une plaque à sujet religieux du musée de Nancy

(n° 1076) que j'ai remarqué la plus ancienne date inscrite sur ces petits monuments :

La Vierge tenant l'enfant Jésus, 1543.

Notre-Dame de Paix ou de Foy.

Nostre-Dame d'Orval.

Sainte Élisabeth de Hongrie.

Saint Hubert, autrefois en grande vénération dans le Barrois, où fut fondé, en 1416, l'*Ordre du Lévrier* ou de la *Fidélité*, devenu plus tard l'*Ordre de Saint-Hubert de Bar*, encore existant au temps de la Restauration.

Cette plaque de la collection Ponsignon offre l'inscription : S · C · FRICLO · C · DE · WITRI · 1570; elle a été faite pour Nicolas Friclo, curé de Witry (grand-duché de Luxembourg), institué le 16 décembre 1564⁽¹⁾.

Saint Nicolas, le patron de la Lorraine, celui des garçons dans le pays barrois.

Sur quelques exemplaires on retrouve, semées dans le champ, des croix de Lorraine ou les deux C entrelacés (chiffre du duc Charles III) et la date 1673.

Une plaque de fourneau du musée de Nancy, au sujet de laquelle je reviendrai plus loin, donne les représentations de sainte Thérèse, sainte Catherine et sainte Barbe (pl. XXIII).

TAQUES PROTESTANTES.

Dans une étude sur une plaque du musée de Nancy, aux armes de Christophe de Bassompierre et de Louise de Radeval⁽²⁾, mon confrère et ami M. Léon Germain s'exprimait ainsi : « Une catégorie de taques d'un art un peu allemand, avec un très faible relief, représentent de préférence des scènes de l'Ancien Testament et semblent faites à l'usage des protestants, ce que vient confirmer une référence de la Bible des réformés. »

De nombreuses plaques de fourneau d'origine protestante se rencontrent fréquemment dans le Barrois, dont la région frontière voisine de la Champagne, depuis Jametz, au nord, jusqu'aux environs de Vassy, au sud, fut, on le sait, une terre propice au dé-

⁽¹⁾ E. Taudel, *Les communes luxembourgeoises*, t. VI^e, Arlon, 1893; *Publications de l'Institut archéologique du Luxembourg*.

⁽²⁾ *Bulletin monumental*, 1885.

veloppement de la Réforme. Dans cette partie du Barrois, bon nombre de familles nobles, qui avaient embrassé de bonne heure la cause du protestantisme, se maintinrent jusqu'à l'époque de la révocation de l'Édit de Nantes sur les frontières de notre ancien duché « par la commodité, dit Boulainvilliers, des prêches qu'elles trouvaient en Champagne »⁽¹⁾.

Loth et ses filles; au bas l'inscription : GENESIS · AM · XIX · CAPITTEL · 1599. (Musée de Bar.)

Élisée multipliant l'huile de la Veuve (musée de Bar). Scène à trois compartiments séparés par des pilastres surmontés d'arcatures; au bas l'inscription : IN 2 REGVM · AM · 4 · CAPITTEL.

De ce texte ou du suivant : *im 2 Buch der König. am 4. cap.*, qui se retrouve sur d'autres spécimens, on doit conclure que toutes ces plaques sont d'origine protestante⁽²⁾.

La mort de Jézabel. Trois personnages à un balcon regardent la mère d'Athalie dévorée par des chiens.

Daniel et ses deux compagnons dans la fournaise.

Le baptême du Christ.

Ces trois scènes se trouvent reproduites sur une taque du château du Bouchon.

Le triomphe de Mardochée, la confusion d'Aman et le supplice de ce ministre (collection Torri).

Les noces de Cana, 1590. Une légende allemande illisible.

Le Jugement dernier; au bas : MATTHIEV · AM · 24 · VND · LVCE · AM. (Au village de Nant-le-Grand.)

Hérode et la fille d'Hérodiade. Mort de saint Jean-Baptiste, 1586. Légende allemande.

Le Pharisien et le Publicain : VOM · VARISSER · VNDT · SOLNER · LVCE · AM · 18.

Dans la partie inférieure, trois figures allégoriques désignées : PRVDENTIA, PATIENTIA, On sait que la Prudence, la Force, la Justice et la Tempérance sont les quatre vertus cardinales.

⁽¹⁾ *État de la France*, 1733. Si les protestants n'étaient pas reconnus en Lorraine, du moins, dans le Barrois et les terres des Trois-Évêchés, ils avaient une existence légale. En 1601, Henri IV déclare retenir tous les procès concernant le fait et exercice de la religion prétendue réformée dans l'étendue du duché de Bar.

⁽²⁾ Le livre II des Rois répond au IV^e de la Vulgate. Voir *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1883, p. 273.

La Conversion de saint Paul : PAVL · WARD · DVRCH · CHRISTI · GLANZ · BEKEHRT · MIT · GEWALT. (Paul fut converti de force par la lumière du Christ.)

Sur une autre plaque du village de Géry la légende diffère : SAVLVS DER CHRISTEN VERFOLGER BALDT · DVRCH · CHRISTVM · IETZT GMACHT. (Saul, le persécuteur des chrétiens en un moment rendu . . . par Christ.)

Je dois à l'obligeance de M. de Dietrich, maître des forges de Zinsweiler, la connaissance de toute une série de plaques de fourneau offrant les scènes suivantes :

La mort d'Absalon : ABSALON SEIN VATER VERFOLGEN THAT AM BAVM BLEIBT HANGEN WIRD GETODT. (Absalon persécute son père, à l'arbre il reste pendu, il est tué.)

Le bon Samaritain : VOM SAMARITER DER SEINEN NECHSTEN LIEBET . LVC . X . CAP . VOM SAMARITERN PRIESTER VND LEVITEN . LVCA AM X CAP . WEHR DVNCKET DICH VNTER DIESEN DREEN DE NACHSTE GEWESEN SEI DEIN DER VNTER DIE MORDER GEFALLEN. (Lequel, pensez-vous, de ces trois a été le prochain de l'homme tombé entre les mains des brigands?)

Joseph interprétant les songes de Pharaon : LIBER GENESIS CAPIT. XLI.

Les noces de Cana : IOAN. AM. 2 CAPIT (ZINSWEILLER, 1811). Puis une autre représentation de la même scène avec ces deux vers :

DAS BRVNNEN. WASSER. WIRD. IN GVTEN WEIN VERKEHRT
DIE. EDLE. REBENSAFT. IM. WASSER KRVG SICH MERHT

(L'eau du puits se change en bon vin, le noble jus de la vigne se multiplie dans la cruche d'eau.)

Au-dessous d'un autre tableau faisant allusion aux miracles d'Élisée : l'huile de la Veuve, la résurrection du fils de la Sunamite, le vase empoisonné, les vingt pains d'orge (II, Rois, ch. iv), on lit les quatre vers suivants :

DAS OL GAR REICHLICH SICH VERMEHRT
DER SOHN VON TODT ZVM BEBEN KEHRT
IM TODT SICH GOTTES GVT BEWEIST
MIT VENIG BROD WIEL MENSCHEN SPEIST

Une très intéressante étude de M. le baron de Rivières : *Les plaques de foyer*, publiée en 1893, me révèle l'existence des plaques suivantes :

Jésus et la Samaritaine : IOAN. AM. 4. CAP. (Grande salle du château de Rivières.)

La mort d'Holopherne, « travail flamand », pièce qui provient de la collection du R. P. Daniel de Moissac.

Ayant rencontré plusieurs fois le même sujet en Lorraine et à Paris, je vais essayer de donner une description exacte de cette scène empruntée au livre de Judith, chap. XIII.

Au premier plan et sur la gauche du tableau, sous une tente richement ornée, Judith debout près du lit, où gît le corps du général assyrien, tient encore élevé le glaive dont elle s'était armée et jette dans le sac que lui présente sa suivante la tête d'Holopherne. Sur la droite, on voit une ville fortifiée dont le nom BETVLA est inscrit sur le rempart couvert de défenseurs. Une des portes de la ville assiégée vient de s'ouvrir pour livrer passage à une troupe de cavaliers armés de longues lances qui se précipitent sur la ligne de canons et de bombardes dont Béthulie est entourée.

Au second plan, à gauche, on aperçoit dans une tente la scène du festin auquel Holopherne avait invité la veuve de Manassès; à droite, sur le rempart apparaît le nom d'ACHIOR, chef des enfants d'Ammon, qui s'était joint aux défenseurs de Béthulie.

Au bas du tableau, on lit :

GODT SENDET DVRCH IVDITH VLFPE DER STAT
DEN HOLOFERNEM SVBER WVNDEN HAT

Dieu envoie par Judith secours à la ville,

Il a dompté Holopherne.

La représentation suivante se rencontre assez fréquemment en Barrois. Un magnifique spécimen, que M. le comte de Reiset s'est procuré dans le département des Vosges, décore aujourd'hui le trumeau d'une des cheminées du château du Breuil-Benoît.

La Grande prostituée de Babylone, représentée sous la forme d'une femme vêtue d'une longue robe, assise sur un animal à sept têtes, tenant une coupe de la main droite; à ses pieds, un groupe

de grands et de princes de la terre agenouillés et l'invoquant (pl. XXII, fig. 2).

C'est ainsi que cette allégorie se trouve décrite dans le livre de l'*Apocalypse*, chap. xvii : « Et je vis une femme assise sur une bête écarlate pleine de noms de blasphèmes, ayant sept têtes et dix cornes. Cette femme était vêtue de pourpre et d'écarlate, et parée d'or, de pierres précieuses et de perles. Elle tenait dans sa main une coupe d'or, remplie d'abominations et des impuretés de sa prostitution. . . . »

Quoique, sur cette plaque, aucune inscription ne vienne appuyer ma proposition de reconnaître en elle une origine protestante, on doit se rappeler qu'à l'approche du xvi^e siècle l'esprit religieux qui avait dicté les légendes pieuses inscrites sur les monnaies du royaume, dès l'époque carolingienne, s'était considérablement affaibli; alors s'éveillait en tous lieux cet esprit de discussion et d'examen qui décida du mouvement de la Réforme. En lutte avec la papauté, Louis XII n'avait pas craint de la menacer de destruction en inscrivant sur l'écu d'or qu'il fit frapper à Naples, en 1502, ce fragment d'un verset du prophète Isaïe : *Perdam Babillonis nomen* (ch. xiv, 22)⁽¹⁾. Un siècle plus tard, au synode national des Églises réformées de France, tenu à Gap en 1603, il sera dit dans l'article xxxi, en parlant du pape et de Rome aux sept collines : « Nous croyons et maintenons que c'est proprement l'Antechrist et fils de perdition, prédit dans la parole de Dieu sous l'emblème de la Paillardre vêtue d'écarlate, assise sur les sept montagnes de la grande cité qui avait son règne sur les rois de la Terre. »

Scène du crucifiement (collection Ponsignon et musée de Bar).

— Au centre de la plaque, la scène principale : Jésus-Christ sur la croix. Le reste de la surface est occupé par quatre scènes symétriques qui se rapportent au sujet central dont elles sont le commentaire. Les deux scènes du haut offrent le *type*; celles du bas, l'*accomplissement* de la prophétie.

1° A gauche et en haut : la tentation et la chute. Adam et Ève, au pied de l'arbre symbolique, autour duquel s'enroule le serpent.

(1) Jacques de Thou : « Moribundi senis inanes iras contraria denunciacione generose revicerit, cusso etiam aureo nummo, qui titulos regni Franciae regnique Napolitani cum effigie sua ex parte et insignia Franciae ex altera referebat cum hoc elogio : *Perdam Babylonis nomen.* »

2° A gauche et en bas : la descente de Jésus-Christ aux enfers. Rédemption d'Adam et d'Ève, représentants du genre humain. Le dragon, symbole de l'Enfer, est écrasé et foulé aux pieds par le Sauveur, armé de l'étendard crucifère.

3° A droite et en haut : le serpent d'airain, type prophétique du salut par la foi en Jésus-Christ (saint Jean, III, 14); Moïse, reconnaissable à ses cornes lumineuses, montre le serpent à un Israélite agenouillé.

4° A droite et au bas : Jésus-Christ ressuscité et triomphe de la mort représentée par un squelette, qu'il écrase de la hampe de son étendard triomphal. A côté, le tombeau ouvert et vide.

Comme la plupart des plaques de foyer à sujets religieux qu'on rencontre dans notre région, cette taque doit être d'origine allemande et protestante. Ce qui le confirmerait au besoin, c'est l'emploi que les docteurs protestants, notamment Mélancton, ont fait du texte suivant, inscrit au bas du tableau, pour réfuter les théories de l'Église sur le purgatoire et le salut par les œuvres méritoires de l'homme : ERO · MORS · TVA · O · MORS; MORSVS · TVVS · INFERNE.

Cette inscription est tirée du prophète Osée (ch. XIII, v, 14) d'après la version de la Vulgate; les figures ne sont que le développement de ce texte prophétique appliqué déjà par saint Paul à la rédemption de l'homme par la mort et la résurrection de Jésus-Christ (I Corinth., xv, 54).

Sur cette plaque si intéressante, qui me fut gracieusement offerte par M. Torri, on lit au haut du tableau : CONRAD LVC · KLER(?) FORM(*avit*); puis, au bas, la date 1570?

Sur les plaques précédemment décrites, la plupart de fabrication allemande, les scènes représentées sont toutes empruntées aux saintes Écritures; la suivante, pièce capitale sortie d'une des fonderies du Barrois, présente un intérêt hors ligne pour l'histoire de la Réforme dans notre région et montre combien l'étude des plaques de foyer peut fournir de précieux renseignements pour l'histoire des familles :

Grande taque mesurant 1 m. 20 de largeur sur 1 mètre de hauteur, dont une baguette cordelée forme l'encadrement. Au centre, la reproduction d'une plaque de moyenne dimension aux armes et au nom de Jean de Luxembourg; sur les côtés, une croix de

Lorraine haussée sur un cercle; dans le champ, des fleurs de lis placées debout aux extrémités des branches des deux croix; au centre, puis au-dessous, des cercles qui les supportent.

Dans le compartiment central, — petit tableau dont la reproduction se retrouve sur d'autres plaques d'une composition différente, — se voit l'écusson couronné de la maison de Luxembourg, au lion armé, lampassé, à la queue fourchée en sautoir, entouré du grand collier de l'ordre de Saint-Michel, ayant pour cimier une Mélusine ailée, se mirant et se coiffant, se baignant dans sa cuve, et pour supports deux griffons ailés; au-dessus, sur une banderole flottante, que sépare en deux le cimier, on lit : IEAN DE LVXEMBOVRG.

Au bas du tableau est tracée en trois lignes l'inscription :

IESVS-CHRIST · EST · MORT · PO
VR · NOS · PECHES · ET · RESVCITE
POVR · N̄RE · IVSTIFICATION · R̄O · 4

Puis, dans l'encadrement, sur trois des côtés :

LES · GENTS · SONT · PARTICIPANT · DE
☼ LA · VIE · ETERNEILE · PAR ☼
LEVANGILLE ☼ EPHESIENS ☼ 3 ☼

En classant au nombre des plaques protestantes cette taque du musée de Bar qui nous vient du village de Lavincourt, je m'appuyais sur les citations tirées des épîtres de saint Paul⁽¹⁾ et sur la remarque que les emprunts faits à l'Ancien et au Nouveau Testament se rencontrent presque exclusivement sur les plaques de foyer provenant des pays ayant à cette époque embrassé la Réforme.

L'histoire de l'établissement du protestantisme dans le Barrois est encore à faire; on sait seulement que, vers 1524, Jean Chastelain, moine augustin, vint prêcher à Bar les doctrines de Luther. Peu à peu, ces doctrines nouvelles se répandirent dans tout le duché et pénétrèrent à Saint-Mihiel où les réformés, en butte

⁽¹⁾ *Épître aux Romains*, IV, 25; *Épître aux Éphésiens*, III, 6.

aux persécutions dès l'année 1536, présentèrent au duc Charles III la fameuse pétition de 1560, réclamant le libre exercice de la religion nouvelle et le droit de s'assembler au nom de Dieu.

Si les protestants continuèrent à être poursuivis dans le Barrois et surtout dans le comté de Ligny durant tout le xvi^e siècle, on les retrouve toutefois fortement établis dans la région frontière de la Champagne, depuis Jametz, boulevard des réformés, jusqu'au sud du Bassigny, dans le voisinage de Vassy, puis à Châtillon-sur-Saône et à Conflans, sur les marches de la Franche-Comté. Dans cette région, la noblesse avait embrassé la Réforme dès le milieu du xvi^e siècle; les Du Hautoy, les Beauvau, les Dessalles, les Desarmoises, les Choiseul, les Duchâtelet y faisaient prêcher leurs ministres, et, en 1561, Antoine de Nettancourt, seigneur de Bettancourt, de Vroil, de Villers-le-Sec, etc., déclare que lui et bon nombre d'habitants veulent vivre sous la réformation de l'Évangile.

Les archives mentionnent des réformés à Vavincourt, à Érizela-Brûlée, à Givry, à Épense, à Heiltz-le-Maurupt, à Vroil, à Passavant, à Ligny, à Longeville, à Culey, à Guerpont, à Velaines, à Demange-aux-Eaux, à Gondrecourt, dans le Bassigny, à Is-sur-Thille, etc.; les noms des lieux-dits nous révèlent l'exercice de leur culte et leur présence à Pichaumeix, à Kœurs, à Nançois-le-Petit, à Culey, à Vroil, à Pargny-sur-Saulx, à Sermaize, à Remicourt, à Senard, à Varney, à Vaux-la-Petite, à Saint-Aubin, à Ugny (?), à Brauvilliers, etc.

Aussi me paraissait-il difficile de ne point reconnaître dans la plaque de Jean de Luxembourg l'œuvre d'une main protestante, quand la découverte, à Houdelaincourt et à Louppy-le-Château, de deux autres plaques offrant le même tableau, au centre d'une composition toute nouvelle, est venue confirmer ma supposition et apporter une preuve indéniable que son exécution par un maître de forges de la région, protestant convaincu de la conformité des sentiments religieux de Jean de Luxembourg avec les siens, et qui sans doute comptait rencontrer dans l'ami des Pithou, devenu le gendre de Robert de la Marck, un puissant protecteur pour les calvinistes de la région. C'est ce que permet de croire l'inscription, tracée sur onze lignes, de deux vers des Psaumes de Marot,

reproduite deux fois sur cette plaque, au-dessous des écussons de France et de Lorraine :

TES · IVGE = MENS · D = IEV · VE = RITABLE = BAILLE =
 AV · ROY = POVR · R = EGNER = PSAVL = ME · 72
 1565 ⁽¹⁾.

L'encadrement cordelé que l'on remarque sur ces plaques permet de croire qu'elles sont sorties d'un des fourneaux voisins de Ligny ou de la vallée de la Saulx. Nous retrouvons ce même mode d'encadrement sur une taque aux armes du Barrois à la date 1584 et sur quantité d'autres qui proviennent certainement de cette région.

Jean de Luxembourg, mort le 1^{er} juillet 1576, reçut la sépulture dans l'église collégiale de Ligny, où son tombeau se voyait encore au milieu du siècle dernier; j'emprunte aux notes laissées par l'abbé Comus le renseignement suivant : « Sur une partie de l'emplacement du palais ducal, les chanoines ont fait construire les six belles maisons que l'on voit encore présentement. . . . A l'effet d'achever cette construction, le chapitre se trouva obligé, pour payer, d'aliéner les quelques précieux monuments qui décoraient l'église. Ils jetèrent les yeux sur un mausolée en bronze élevé sur les cendres d'un prince de Luxembourg. Pour cela il leur fallait l'autorisation de la famille demeurant alors à Paris; ils l'obtinrent; le chef de l'illustre maison la leur donna au nom de tous, et le cénotaphe fut vendu, on ne sait plus à qui, pour la somme de 25,000 livres, ce qui permit aux chanoines d'achever leurs maisons canonales. Ce fut M. de Montmorency-Luxembourg, prince de Tingry, qui, le 27 septembre 1766, permit de supprimer la statue de Jean de Luxembourg qui gênait le passage de la sacristie à l'autel. »

PLAQUES JANSÉNISTES.

Si, comme on vient de le voir, les plaques protestantes ne sont point rares dans le Barrois, il n'en est pas de même des taques que, peut-être, on doit attribuer aux Jansénistes dont les parti-

(1) Voir l'excellente étude publiée par M. Henri Dannrheuter dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, octobre 1894.

sans se sont retrouvés, il est vrai en petit nombre, dans le Barrois et plus particulièrement dans l'évêché de Verdun. L'article de M. Ch. Buvignier : *Le Jansénisme dans l'évêché de Verdun*⁽¹⁾, celui de M. le pasteur Dannrheuter, intitulé : *Un janséniste à Saint-Mihiel en 1650*⁽²⁾, peuvent être invoqués comme apportant des arguments à l'appui de notre proposition. Je ne puis mieux faire que de reproduire ici la description et l'explication données par M. Léon Germain de deux taques rencontrées à Mont-devant-Sassey. « En forme de rectangle allongé, d'un fort relief, elles rappellent les sept vertus. Un médaillon central, auquel nous allons revenir, est affecté aux trois théologales. De chaque côté, sur la même ligne, sont deux femmes symbolisant, à elles quatre, les vertus cardinales : ce sont, en partant de la gauche : la Force (attribut indistinct), la Justice (tenant une épée), la Tempérance (versant un breuvage dans une coupe) et la Prudence (ayant en main un miroir et un serpent). Au milieu de la scène, dans le médaillon ovale, est une autre femme, qui figure évidemment la Foi; elle s'appuie à gauche sur une ancre (l'Espérance), et tient de la main droite un cœur enflammé (la Charité); on lit en légende ce qui suit : ARDET AMANS SPE NIXA FIDES. Une grande draperie encadre l'ensemble, sur le haut et les côtés. Le style nous a paru indiquer la fin du xvi^e siècle, mais le sujet appartient au xvii^e. En effet, la devise est empruntée aux jansénistes; on la trouve en tête de tous leurs livres, en manière de marque de librairie. Serions-nous en présence d'une taque sectaire, à mettre en parallèle avec les taques protestantes; ou l'inventeur de cette adaptation a-t-il imité ce sujet, sans en soupçonner la signification doctrinale, parce qu'il le trouvait pieux et que le rapprochement des flammes de la Charité avec celles du foyer l'avait séduit^{(3)?} »

Si la proposition de voir une taque janséniste dans celle dont je dois la description à mon ami L. Germain était acceptée, je proposerais de rapprocher de cette plaque fondue aux fourneaux de l'abbaye d'Orval une autre pièce de même origine, rencontrée par M. Barbier de Montault au château de Louppy-sur-Loison, qui offre les mêmes emblèmes et la devise : HOC FAC ET VIVES.

(1) *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1857, p. 167.

(2) *Annales de l'Est*, 1893-1894.

(3) Léon Germain, *Mont-devant-Sassey*. (*Mém. de la Soc. des L. S. et Arch. de Bar-le-Duc*, 1888.)

Selon cet érudit - cette allégorie signifierait tout simplement l'union de deux époux sous la protection de la religion qui, en effet, leur assure la vie future en laquelle ils espèrent; la flamme du foyer motivant celle des cœurs⁽¹⁾. » (Fig. 10.)

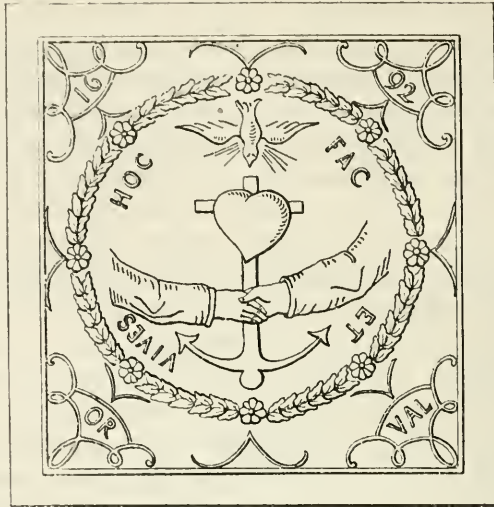


Fig. 10.

Ne conviendrait-il pas plutôt de voir avec M. le pasteur Dannreuther, dans cet emblème en apparence énigmatique, la représentation de trois vertus théologiques : la Foi, l'Espérance et la Charité? Quant à l'inscription : HOC FAC ET VIVES qui se trouve dans la parabole du Samaritain (saint Luc, ch. x, 28), si l'on consulte ce texte dans son ensemble, on voit qu'il fait allusion au double précepte : *Diliges Dominum ex toto corde et proximum tuum sicut te ipsum.*

Ces deux emblèmes servaient de marque à la veuve de Charles Savreux, libraire au pied de la tour Notre-Dame, à l'*Enseigne des Trois Vertus*. Le premier : ARDET AMANS SPE NIXA FIDES, gravé par Audran, se trouve sur un des exemplaires de la *Logique de Port-Royal* de 1668; le second : HOC FAC ET VIVES, beaucoup plus rare, fut employé par le même libraire qui, très attaché à Port-Royal, souffrit la persécution pour ses idées jansénistes.

⁽¹⁾ *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1889, p. 55.

Plus tard, l'emblème ARDET AMANS, etc., repris par d'autres libraires, est devenu une estampille janséniste.

M. Léon Germain ne s'est point trompé dans l'explication qu'il propose, et il n'est pas douteux que la taque à la légende : HOC FAC ET VIVES, autre symbole des *Trois Vertus*, n'ait la même origine. Les bénédictins d'Orval auraient alors copié les emblèmes des livres qui leur étaient familiers ⁽¹⁾.

SUJETS MYTHOLOGIQUES.

Scènes empruntées à l'histoire des dieux de l'Olympe, des demi-dieux, des héros de la fable.

Jupiter sur son aigle;

Jupiter et Lédæ;

Jupiter et Danaé;

Jupiter et Sémélé;

Jupiter et Ganymède;

Jupiter enlevant Europe;

Jupiter et les Saisons;

Junon et le paon;

Neptune commandant aux flots;

Neptune enlevant Amphitrite;

Amphitrite;

Pluton enlevant Proserpine;

Cérès;

Sacrifice à Cérès;

Bacchus tenant une coupe et une grappe de raisin;

Bacchus sur une chèvre;

Bacchus et Ariane;

Le triomphe de Bacchus enfant;

Ariane abandonnée;

Vulcain et les Cyclopes;

Vulcain forgeant les armes d'Achille;

Mars et Vénus, 1576 : DONEC OPTATA VENIVNT;

Bellone;

Apollon et ses attributs;

⁽¹⁾ Orval a été un refuge de jansénistes. Voir les Tables de Sainte-Beuve : Port-Royal.

Apollon et les neuf Muses;
Apollon poursuivant Daphné;
Apollon servi par les Nymphes;
Apollon et le roi Midas;
Diane chasseresse;
Diane métamorphosant Actéon;
Minerve armée;
Minerve et Arachné changée en araignée;
Minerve Athéné créant l'olivier;
Vénus à sa toilette;
Vénus et l'Amour (genre Boucher);
Vénus demandant à Vulcain des armes pour Achille;
Triomphe de Vénus Marine;
Naissance de Vénus Aphrodite;
Cupidon (1586);
L'Amour décochant une flèche;
L'Amour apprêtant son arc;
L'Amour désarmé;
Le triomphe de l'Amour;
Cybèle sur un char traîné par des lions;
Pomone;
Flore et les Zéphirs (Conches);
Offrande à Flore (Conches);
Pan couronné par des nymphes;
Hercule terrassant l'hydre de Lerne;
Hercule combattant Géryon;
Hercule aux pieds d'Omphale;
Hercule sur son bûcher;
Hébé donnant à boire à l'aigle de Jupiter;
Uranie;
Melpomène, muse de la tragédie;
Clio, muse de l'histoire;
Uranie, muse de l'astronomie;
Les trois Parques;
Phaéton précipité du ciel;
Borée enlevant Orythie;
Atlas portant le Monde;
Thésée combattant le centaure Eurytion;
Cacus dérobant les bœufs d'Hercule;

Médée rajeunissant le père de Jason ;
 Jason partant à la conquête de la Toison d'Or ;
 Sacrifice d'Iphigénie ;
 Jugement de Pàris (1584) ;
 Bellérophon combattant la Chimère.

Seule parmi les représentations des divinités de l'Olympe, celle de Mercure ne se rencontre pas dans cette liste, qui, il est vrai, demeure toujours ouverte à de nouvelles recherches.

SUJETS HISTORIQUES OU RÉPUTÉS TELS.

Mucius Scévola devant Porsenna ;
 Enlèvement des Sabines ;
 Arria, femme de Pétus, se donnant la mort ;
 Énée portant son père Anchise ;
 Enlèvement d'Hélène ;
 Cimon allaité par sa fille⁽¹⁾.
 Romulus lançant du mont Janicule sur le mont Palatin un javelot qui prend racine, se couvre de feuillage et devient le *Cor-nouiller sacré* ;
 Philippe Auguste avant la bataille de Bouvines⁽²⁾ ;
 Henri IV et Sully ;
 Henri IV recevant . . . ;
 Bélisaire.

SUJETS ALLÉGORIQUES, ATTRIBUTS, EMBLÈMES, DEVICES.

Le Feu,	Le Commerce,	La Musique,
L'Eau,	La Loi,	L'Astronomie,
L'Air,	La Marine,	Le Phénix,
La Terre,	La Guerre,	La Vérité,
Le Printemps,	La Paix,	La Patience,
L'Été,	Le Foyer,	La Moisson,
L'Automne,	La Renommée,	Le Jardinage,
L'Hiver,	La Chasse,	Le Semeur.

⁽¹⁾ Valère Maxime rapporte que ce fait avait déjà été reproduit en tableau au 1^{er} siècle. (*Exempla externorum*, I, liv. V, ch. iv.)

⁽²⁾ Cette tradition, qui ne repose sur aucun fait historique, a cependant joui d'une popularité immense. Elle a été reproduite par Jacques de Bie d'après une médaille à la légende : OTHONE ET CONIVRATIS VICTIS FVGATIS = BOVINVM (*La France métallique*, Paris, J. Gamuzat, 1634, n° xxiii).

L'Afrique : Nègre à genoux devant le soleil : *Jadore ce qui me brulle;*

Petits amours forgeant un cœur;

L'Amour forgeant deux cœurs : *De ces deux cœurs je ne fait quun.*

L'amour est un grand ouvrier.

Vase enflammé : *Le feu descend du ciel et remonte à sa source.*

Cœurs enflammés;

Intérieur de cheminée avec son mobilier et une bouilloire;

Haut fourneau en activité : canons et pile de boulets ⁽¹⁾. (Fig. 11.)

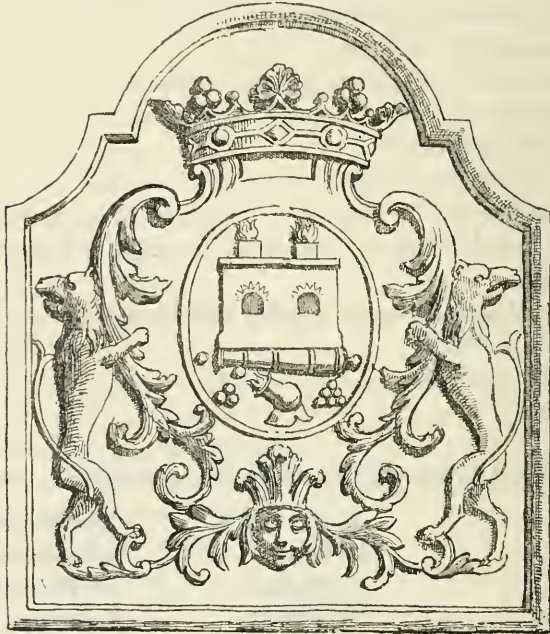


Fig. 11.

Plus pincer que dire; au bas NG;

Ex flammis laurea crescit, 1691;

Panlatim evanesco, 1689;

Potius mori quam fœdari;

⁽¹⁾ Le baron de Verneilh, *Plaque de cheminée ornée d'un blason industriel.* (*Revue des Sociétés savantes*, 1882, t. VI, 7^e série.)

Flammes sont fleurs où je reprends ma vie;
Donec totum impleat orbem;
Duo protegit unus;
In cruce patet victoria Christi, 1683.

SUJETS LITTÉRAIRES,

EMPRUNTÉS AUX FABLES D'ÉSOPE, DE LA FONTAINE, AUX CONTES DE BOCCACE, ETC.

Le Renard et la Cigogne;
Le Loup et l'Agneau;
Le Savetier et le Financier;
Frère Luce, d'après Subleyras (gravée par Elluin);
Les Oies de frère Philippe, d'après Lancret;
Le Calendrier des Vieillards, d'après Boucher;
Le Renard et le Bouc;
Le Chien et la Lice.

SUJETS ARTISTIQUES

REPRODUITS D'APRÈS L'ANTIQUÉ, LES ŒUVRES DES MAÎTRES TELS QUE TÉNIERS,
WATTEAU, LANCRET, COYPEL, FRAGONARD, ET DES GRAVEURS EN RENOM.

Groupe de danseurs (Watteau);
La Musique enragée (Téniers le jeune);
Diverses scènes de cabaret (Téniers le vieux);
Le Laocoon;
Le Verrou (Fragonard);
Le maréchal des logis Gillet dans la forêt d'Autun (Borel);
La Fille mal gardée : *Trop tard* (Sergent).
Le Savetier et son Merle (Cyfflé).
La Descente de croix, d'après Rubens.

SUJETS DIVERS.

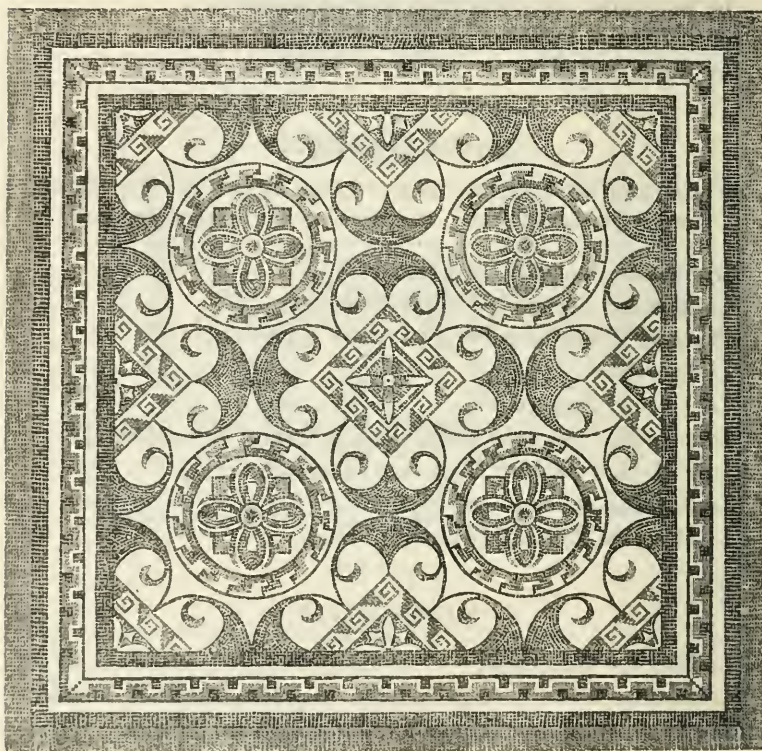
Le Fort de Vincennes;
L'intérieur d'une taverne lorraine, reproduisant un dessin d'Au-
dran, *Le cuisinier*, avec adjonction d'une croix de Lorraine.

FOUILLES À SÉTIF

(ALGÉRIE).

Rapport de M. Saladin,
sur une communication de M. le lieutenant-colonel de La Comble.

Les fouilles faites à Sétif par le lieutenant-colonel de La Comble ont fait découvrir les ruines d'une petite villa et celles d'un édi-



lice composé de plusieurs chambres pavées de mosaïques à cubes noirs, et précédé de deux tombes symétriques. De ces deux tombes,

celle de Cypricia, dont l'inscription en mosaïque a été publiée, est assez bien conservée; l'autre est dégradée. Ces deux tombes contenaient encore des squelettes et des empreintes de linceuls sur des sédiments calcaires, mais aucun objet intéressant n'a été trouvé à côté des cadavres. Cet édifice était encombré de débris de murs et de colonnes. Quoique la description du lieutenant-colonel de La Comble soit assez succincte, il semble néanmoins qu'on peut en conclure que cet édifice devait former un petit cimetière entouré de murailles basses, divisé en plusieurs compartiments et analogue en quelque sorte au petit cimetière que M. Cagnat et moi avons découvert à Lamta à la fin de 1882. Je donne ici la reproduction d'une partie de la mosaïque de la villa de Sétif.

H. SALADIN.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

A

- | | |
|--|--|
| <p>AARAD (L') [Tunisie], p. 78 et suiv.</p> <p>AÏAÏCHA (L') [Tunisie], p. 94 à 97.</p> <p>AÏN-BELLAÏI (Tunisie). Inscription romaine, p. 333.</p> <p>AÏN-EL-ADJAZ (Algérie). Inscription romaine, p. 309.</p> <p>AÏN-MELOUK (Algérie). Inscriptions romaines, p. 310, 311.</p> <p>ALBÂTRE (Sculptures en) à Fontarabie, p. XXIII-XXIV.</p> <p>ALLEGRAIN (Gabriel), sculpteur du XVIII^e siècle, p. XXVIII.</p> <p>AMOGNES (Jean DES), architecte de la porte du Croix, à Nevers, p. XLVIII.</p> <p>ANTOINE (Joseph), fondeur de cloches, p. 426.</p> <p>ARBAUD (Isabelle d'). Ses vêtements de noces, p. 14.</p> <p>ARÈNE (Alyone). Ses hardes, p. 12-13.</p> <p>ARGUEL (Château d') [Doubs], p. 269.</p> <p>ARNAUD (F.) offre un ouvrage au Comité, p. ci.</p> <p>ARTHIES (Seine-et-Oise). Fabriques de poteries, p. LIX.</p> | <p>Artois (Mahaut d'). Son atelier monétaire, p. 192 à 205.</p> <p>AUBERT (François), fondeur de cloches, p. 427.</p> <p>AUBERT (Jean), fondeur de cloches, p. 403, 416, 426, 427.</p> <p>AUBERT (Laurent), fondeur de cloches, p. 427.</p> <p>AUBRY (M.), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXIX.</p> <p>AUBUSSON (Creuse). Tapisserie représentant la vic de saint Martial, p. 305 à 308.</p> <p>AUDRA (M.), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXIX.</p> <p>AUGERAING (André), tapissier d'Aubusson, p. 305 à 308.</p> <p>AUGERAING (Jean), tapissier d'Aubusson, p. 305 à 308.</p> <p>AUGERANG (Les frères), p. CVI-CVII. — Cf. AUGERAING.</p> <p>AVENEL (Viconte d'), décoré de la Légion d'honneur, p. LXXV et LXXVIII.</p> <p>AVRANCHES (Manche). Croix à double traverse provenant de la cathédrale, p. LXIV.</p> |
|--|--|

B

- | | |
|--|---|
| <p>BABELON (E.), nommé membre du Comité, p. XXXIV; — nommé commissaire responsable, p. LXXXIII; — chargé d'un rapport, p. XCIV; — présente une observation, p. LXVIII.</p> <p>BACTRIANE (Monnaies de la), p. LI.</p> <p>BAGNOL (M.) communique une inscription, p. 68.</p> | <p>BAHIRT-ES-SEGUI (Tunisie). Bornes militaires, p. 90, 91.</p> <p>BAILLY (Les), fondeurs de cloches, p. 427-428.</p> <p>BARBIER DE LA SERRE. Découvertes dans les forêts Verte et de la Londe, p. LX.</p> <p>BARBUISE (Aube). Bijoux gantois, p. XCVI.</p> |
|--|---|

- BARCILLON** (Antoine). Quittance à Rolland Cortès, p. 13.
- BARTHÉLEMY** (Anatole DE), chargé de divers rapports, p. xxvi, xxxiv, lxxxiii, xciv. — Rapports sur des demandes de souscription, p. xxv, xxvii, xcvi; — sur des demandes de subvention, p. xii, lxxxiv; — sur les fouilles du mont Beuvray, p. xxxiv à xxxvi. — Rapports divers, p. xciv, ci, cvi.
- BATAÇA** (Doña). Son tombeau à Coïmbre, p. 151 à 153.
- BAUDE** (Honorat). Quittance à Marguerite Baux, p. 16.
- BAYE** (Baron DE) offre des antiquités au Comité, p. lxxxiii; — offre un ouvrage au Comité, p. cv.
- BAZOLLE** (M. DE). Bas-relief lui appartenant, p. xcvi, civ.
- BEAUMÉ** (Trou de), à Poligny (Jura), p. lv-lvi.
- BEAUREPAIRE** (Charles DE). Quittances relatives au transport d'objets d'art expédiés de Rome en 1541 pour la décoration du palais de Fontainebleau, p. xciii, cii à civ, et 275 à 276.
- BEDEL** (M.), nommé officier d'Académie, p. lxxx.
- BÉLÀBRE** (Indre). Le prétendu tombeau de Guillaume de Flavy, p. 222 à 231.
- BENIAN** (Algérie). Inscription chrétienne, p. 329. — Inscription romaine, p. 328.
- BERDA** (Le) [Tunisie], p. 97-98.
- BERGERON** (M.). Cimetière gaulois de Montigny-Lencoup, p. lvi-lvii.
- BERTAUCOURT** (Antoine), architecte de Notre-Dame de l'Épine, p. xlv.
- BERTELOOT** (M.), nommé officier d'Académie, p. lxxx.
- BERTHAUT** (Le lieutenant-colonel), nommé officier d'Académie, p. lxxx.
- BERTRAND** (Alexandre), chargé de divers rapports, p. lxxxiii, xciv, c.
- Observations sur des bijoux découverts à Barbuise (Aube), p. xcvi; — sur les pierres à bassins, p. liii-liv.
- BERTRAND** (Alexandre). Rapports divers, p. ci-cii, cx.
- BERTRAND** (André), fondeur de cloches, p. 428, 435.
- BERTRAND** (M.), demande une subvention, p. xcvi.
- Fouilles en Bourbonnais, p. lvi.
- BESANÇON** (Doubs). La collégiale de Sainte-Madeleine, p. 158 à 170.
- BEUVRAY** (Mont). Fouilles exécutées en 1894, p. xxxiv à xxxvi, ci; et 262 à 266.
- BIBLIOTHÈQUE** de la cathédrale de Carpentras, p. 31-32, et 34 à 37.
- BIR-EL-KAHIA** (Tunisie). Inscription romaine, p. 309.
- BLANC** (Édouard). Découvertes archéologiques dans la région de Merv, p. l-li.
- BLANCHET** (M.) communique des inscriptions, p. 68.
- BLÉD-DREG** (Le) [Tunisie], p. 121-122.
- BLÉD-HAÏB** (Le) [Tunisie], p. 120-121.
- BLÉD-HAMRA** (Le) [Tunisie], p. 109, 121. — Chemin du Bled-Haïb, p. 119 à 121. — Chemin de Sidi-Aïch, p. 117-118.
- BLÉD-SEGHI** (Le) [Tunisie], p. 92 à 107.
- BOLLÉE** (J.-B.), fondeur de cloches, p. 430.
- BONDERAND** (M.), communique une inscription du xiii^e siècle découverte à Nîmes, p. xxxi.
- BONNE** (Le lieutenant) communique une inscription, p. 309.
- BONNO** (L'abbé), auteur de diverses communications, p. xxvi, xxxii.
- BORD** (Forêt de). Fouilles, p. xxxi.
- BORDEAUX** (Les épées de), p. 171 à 191.
- BORDEAUX** (Musée de). Monument romain, p. lxi.
- BOUILLET** (L'abbé). Observation, p. lxxii.
- BOU-MALEK** (Algérie). Inscriptions romaines, p. 314.
- BOURBON** (M.). Découvertes récentes à la cathédrale d'Évreux, p. xxviii, xxxvi; et 1 à 9.

- BOURDAIS (L'abbé). Étude sur l'œuvre architecturale de Foulques Nerra, p. XLVII.
- BOURDERY (M.), auteur de diverses communications, p. XXI, LXXXIII, XCIV; — offre un ouvrage au Comité, p. CI.
- Livraison de harnais par Jeanne Moulin pour le duc de La Trémoille, p. 253 à 256. — Souterrain-refuge de Liviers, p. LVII-LVIII.
- BOCTAUT (Gilles), évêque d'Évreux. Sa sépulture, p. 5.
- BOUTRY (M.), nommé officier d'Académie, p. LXXX.
- BOUVIER (M.), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXIX.
- BRAQUERAYE (M.). Restitution d'un monument romain de Bordeaux, p. LXI.
- BRASSEPOUY (Landes). Sculptures pré-historiques, p. LXII.
- BRAULOT (Le lieutenant), nommé officier d'Académie, p. LXXX.
- BRETAGNE (Jetons des États de), p. LXVIII-LXIX.
- BREUSSON (N.), fondeur de cloches, p. 430.
- BRIQUES ESTAMPÉES de l'époque mérovingienne, p. LXIX.
- BRIQUES ROMAINES estampées, p. XXXII.
- BRISSEY-HAMÉGICOURT (Aisne). Sépultures franques, p. 394 à 398.
- BROCARD (Claude), fondeur de cloches, p. 428, 429.
- BROCARD (Jean-Baptiste), fondeur de cloches, p. 429, 430, 431.
- BROUCOURT (Philippe DE), évêque d'Évreux. Sa sépulture, p. 4.
- BROUCOURT (Robert DE), évêque d'Évreux. Sa sépulture, p. 4.
- BRUN-DURAND (M.). Contrat entre un tisserand et son apprenti pour apprendre le violon, p. XXXIV, LXXXIV.
- BRUNE (L'abbé), auteur d'une communication, p. XCIII.
- BUFFET (Cardin), fondeur de cloches, p. 403.
- BUFFET (M.), fondeur de cloches, p. 403.
- BUFFET (Philippe), fondeur de cloches, p. 402.
- BULLIOT (M.). Fouilles au mont Beuvray, p. XXVI, XXXIV à XXXVI, LXXXIV; et 262 à 266.
- BURET (Gabriel), fondeur de cloches, p. 417, 431.
- BURET (Jacques), fondeur de cloches, p. 431.
- BURET (Jean), fondeur de cloches, p. 404, 417.
- BURET (Nicolas), fondeur de cloches, p. 417, 418.
- BURET (Pierre), fondeur de cloches, p. 418, 431.
- BURET (Raoul), fondeur de cloches, p. 404.
- BURET (Romain), fondeur de cloches, p. 418, 419.

C

- CAGNAT (R.), auteur d'une communication, p. XXVIII.
- Chronique d'épigraphie africaine, p. 68 à 75, et 309 à 329.
- Rapports divers, p. XVII, XXIX.
- CAHORS (Lot). Lampes antiques, p. XXXVI à XXXVIII. — Marbres antiques conservés au Musée, p. 377 à 386.
- CAMBEFORT (Jules), nommé officier d'Académie, p. LXXX.
- CAMPAN (Jacques). Quittance à Honorade Long, p. 16-17.
- CARDAILLAC (M. DE). Note sur des émaux du XIII^e siècle, p. XXII; — sur des sculptures gothiques conservées à Fontarabic, p. XXIII-XXIV.
- CARPENTRAS (Vaucluse). Inventaires de la cathédrale, p. 27 à 40.
- CARREUX ESTAMPÉS pour garnitures de cheminées, p. 460 à 463.
- CARTHAGE (Tunisie). Inscription romaine p. 142.
- CARTON (Le docteur), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXIX.

- CARTON (Le docteur). Notes sur quelques ruines romaines de Tunisie, p. 330 à 342.
- CASTRES (Aisne). Cimetières antiques, p. 277 à 281.
- CAVILLIER (Jean), fondeur de cloches, p. 431, 433.
- CAVILLIER (Jean-Baptiste), fondeur de cloches, p. 449.
- CAVILLIER (Jean-Charles), fondeur de cloches, p. 432.
- CAVILLIER (Philippe), fondeur de cloches, p. 432.
- CÉSAR (C.), fils d'Agrippa. — Monument élevé en son honneur à Sens, p. 206 à 210.
- CHAILLON (M.) offre un ouvrage au Comité p. xciii.
- CHAIRE du xv^e siècle à Chavoy, p. lxiv; — du xvi^e siècle à Saint-Quentin, p. lxiv.
- CHAIRE CURIALE du xvi^e siècle à Juilley, p. lxiv.
- CHALON (Louis de), prince d'Orange. Sa statue à Arguel, p. 269 à 274.
- CHARLES VIII. Son buste au Bargello p. 245 à 252. — Tombeau de ses enfants à Tours, p. 249 à 252.
- CHARTON (J.-B.) fondeur de cloches, p. 433.
- CHÂTEAU-THIERRY (Aisne). Société historique et archéologique. Demande de subvention, p. xl.
- CHÂTILLON-SUR-SEINE. (Société archéologique de). Demande de subvention, p. cx.
- CHAUVEL (François), fondeur de cloches, p. 419, 420.
- CHAVOY (Mauche). Chaire à prêcher du xv^e siècle, p. lxiv.
- CHEBBA (Tunisie). Exploration du voisinage, p. 369 à 376.
- CHEMINÉES (Plaques de), p. 458 à 497.
- CHERB (Le) [Tunisie]. p. 100 à 107.
- CHERCHEL (Algérie). Découvertes d'antiquités p. 49 à 61. — Estampilles de potiers, p. 50 à 55, 326-327. — Lampes antiques et chrétiennes, p. 59. — Tête d'impératrice, p. 56. — Tête de roi, p. 62 à 67.
- CHEVILLOT (M.) découvre des mosaïques romaines, p. xcvi-xcix.
- CIMETIÈRE FRANC de Castres, p. 280-281; — de Flamicourt, p. 392 à 394; — de Sommières, p. xlv.
- CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN de Castres, p. 278 à 280; — de Puy-Saint-Martin, p. lvii.
- CIMETIÈRE GAULOIS de Montigny-Lencoup, p. lvi-lvii.
- CITELLES (Drôme), ancienne verrerie, p. 286 à 289.
- CLÉRY (Seine-et-Oise). Fabriques de poteries, p. lix.
- CLOCHES et fondeurs de cloches, p. 399 à 457.
- COÏMBRE (Portugal). Étude sur la cathédrale, p. xlvi, et 144 à 157.
- COLLIN (Émile), nommé officier d'Académie, p. lxxx.
- COLLO (Algérie). Nécropole liby-phénicienne, p. 343 à 368.
- COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES. Comptes rendus des séances de la Section d'archéologie. Séance du 14 janvier 1895; p. xxi à xxv; — du 11 février, p. xxvi-xxvii; — du 7 mars, p. xxviii à xxxiii; — du 8 avril, p. xxxiv à xl; — du 13 mai, p. lxxxiii à lxxxvi; — du 17 juin, p. xchi à xcvi; — du 8 juillet, p. xcvi à xcix; — du 11 novembre, p. c à civ; — du 16 décembre, p. cv à cx.
- Demandes de souscriptions, p. xxv, xxvii, xl, xciv, xcvi, civ, cvi, cx.
- Demandes de subventions, p. xxii, xl, lxxxiv, xcvi, xcix, c, ci, cx.
- Liste des correspondants du Comité, p. vii à xvii; — des membres de la Section d'archéologie, p. i-ii; — des membres non résidant du Comité, p. v à vii.
- Ouvrages offerts, p. xxii, xxvi, xxviii, lxxxiii, lxxxiv, xciii, xciv, ci.
- COMMISSION de l'Afrique du Nord, p. iii et iv.

COMMISSION des Musées archéologiques et scientifiques, p. IV et V.
COMORET (Eugène) offre un ouvrage au Comité, p. XXI.
CONARD (Jean), fondateur de cloches, p. 433.
CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES À LA SORBONNE, p. XXV, XXVI, XXVIII-XXIX.
— Procès-verbaux des séances de la Section d'archéologie : Séances du 16 avril 1895, p. XLI à XLIV, et XLV à XLIX; — du 17 avril, matin, p. L à LI; — du 17 avril, soir, p. LIII à LVIII; — du 18 avril, matin, p. LIX à LXII; — du 18 avril, soir, p. LXIII à LXX; — du 20 avril, p. LXXI à LXXXII.
— Programme du Congrès de 1896. p. LXXXVII à XCII.
CONS (M.). Rapport sur une mission en Belgique, p. CI-CII.
CONTRECOEURS DE CHEMINÉES, p. 464 à 497.
COPIE (Jean), fondateur de cloches, p. 428, 434.
CORNILLON (Loire). Inventaire de reliques p. 257 à 261.
COROT (Henry). Note sur le cimetière

mérovingien du Val de Sommières (Côte-d'Or), p. XLV.
CORTEZ (Fernand). Le vêtement au XVI^e siècle dans une petite ville de Provence, p. XXI, XXVII, et 10 à 20.
COSTUME (Documents pour l'histoire du), p. 10 à 20.
COULON (Le docteur). Étude sur les strigiles, p. LXI, LXII; — offre un ouvrage au Comité, p. CI.
COURAJON (Louis), chargé de divers rapports, p. XXVIII, XXXIV, XCIII, XCVI, C, CV.
— Rapport sur une communication de M. Cardaillac, p. XXII à XXIV; — sur des quittances d'œuvres d'art expédiées de Rome à Fontainebleau, p. CII à CIV.
— Rapports divers, p. CIV, CVI.
COUSIN (M.), nommé officier d'Académie, p. LXXX.
CREIL (Oise). Église Saint-Éremond, p. LVII.
CROIX DE CIMETIÈRE de Plaisance (Vienne), p. LII.

D

DALA'A (Algérie). Découverte d'un coffret avec inscription chrétienne, p. 76 à 77.
DELACHENAL (M.), nommé officier d'Académie, p. LXXX.
DELATRE (Le P.). Inscription trouvée sur le plateau de l'Odéon à Carthage, p. 142-143.
DELIGNIÈRES (Émile), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXIX.
DELLYS (Algérie). Antiquités romaines, p. 132 à 141.
DELORT (M.) Gourde antique trouvée près de Romans, p. LVII. — Sépultures antiques trouvées près de Puy-Saint-Martin (Drôme), p. LVII.
DEMAEGHT (L.) offre un ouvrage au Comité, p. LXXXIII.

DEMAISON (Louis). Étude sur Notre-Dame de l'Épine, p. XLV-XLVI.
— offre un ouvrage au Comité, p. XCIII.
— présente une observation au Congrès de la Sorbonne, p. LXV.
DENIS (Le lieutenant), nommé officier d'Académie, p. LXXX.
DESPREZ (Michel-Philippe), fondateur de cloches, p. 434.
DIANA (Société de la). Demande de subvention, p. XXII.
DIDIER (Saint), évêque de Cahors. Débris de son tombeau, p. 384-385.
DISDIER (Jean). Quittance à Catherine Robin, p. 15.
DISSARD (M.) auteur d'une communication p. XXI, XXVII. — Inscription ro-

- maine trouvée à Fourvière, p. 21 à 23.
DORAGE DES MÉTAUX, p. 24 à 26.
DORNOIS, fondeur de cloches, p. 435.
DORNOIS (M.) communique des inscriptions, p. 74-75.
DORTEL (M.). Briques estampées de l'époque mérovingienne, découvertes à Saint-Similien de Nantes, p. LXIX.
DOGGGA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 331, 332.
DROUOT (Antoine), fondeur de cloches, p. 430.
DUBOIS, famille de fondeurs, p. 431, 435, 439, 443.
DU CHATELIER (Paul), auteur d'une communication, p. cv.
DU GRAY (E.), fondeur de cloches, p. 435.
DU FOU (Raoul), évêque d'Évreux. Sa sépulture, p. 4.
DUJARRIC-DESCOMBES (M.), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXIX.
DUMOULIN (Maurice). Inventaire des reliques conservées au château de Cornillon, p. XXXIV, LXXXV, et 257 à 261.
DU PERRON (Jacques), évêque d'Évreux; sa sépulture, p. 5.
DURAND (Georges), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXIX.
DURUY (Victor), son éloge, p. LXXVII-LXXVIII.

E

- ECK (Théophile)**, auteur de diverses communications, p. LXXXV, c, cix; — offre un ouvrage au Comité, p. XXVIII.
 — Exploration d'anciens lieux de sépulture de la Somme et de l'Aisne, p. 387-398. — Note sur les cimetières antiques de Castres (Aisne), p. 277 à 281.
ÉGLISE FORTIFIÉE de Saint-Pons de Thomières, p. LI-LII.
EL-GUETTAR (Tunisie). Ruines romaines, p. 93.
EL-KANTARA (Algérie). Inscriptions romaines, p. 74.
ÉMAILLERIE (L') à l'époque gallo-romaine, p. LV, et 232 à 244.
ÉMONTS (M.), nommé officier d'Académie, p. LXXX.
ENLART (Camille), nommé officier d'Académie, p. LXXX.
ERCHÉU (Somme). Sépultures franques, p. 387 à 392.
ESNOL (Le capitaine), nommé officier d'Académie, p. LXXXI.
ESPÉRANDIEU (Le capitaine), auteur d'une communication, p. XXII.
ESTAMPILLES DE POTIERS, p. 326-327.
ÉTOURNEAU (Le docteur), nommé officier d'Académie, p. LXXXI.
EUDES (Émile). L'architecture romaine en Portugal et la Se-Velha de Coïmbre, p. XLVI, et 144 à 157.
ÉVREUX (Eure). Découvertes dans le chœur de la cathédrale, p. 1 à 9. — Sépultures de douze anciens évêques, p. 1 à 7.

F

- FABRIQUES DE POTERIES de Cléry et d'Arthies**, p. LIX.
FAÏENCES TUNISIENNES, p. XXV.
FAUVEL (M.), nommé officier d'Académie, p. LXXVI.
FAUVÉZ (Claude), fondeur de cloches, p. 420.
FAVIER (M.) offre divers ouvrages au Comité, p. XXVI.
FERRE, famille de verriers, p. 286 à 290.

FERRIER (Louis). Quittance, p. 14-15.
 FEUVRIER (M.). Fouilles du Trou de Beaumé à Poligny, p. LV-LVI.
 FILLET (L'abbé). Les verreries du moyen âge dans le sud-est de la France, p. C-CVI, et 282 à 304.
 FLAMICOURT (Somme). Sépultures franques, p. 392 à 394.
 FLAVY (Guillaume DE). Son prétendu tombeau à Bélâbre, p. 222 à 231.
 FLORENCE (Italie). Buste de Charles VIII au Bargello, p. 245 à 252.
 FOIX (Ariège). Son château, p. XLVI-XLVII, et 214 à 221.
 FONDEURS DE CLOCHES, p. 399 à 457.
 FONTAINEBLEAU (Château de). Objets d'art expédiés de Rome, p. CII, CIII, et 275-276.

FONTARABIE (Espagne). Sculptures gothiques sur albâtre, p. XXIII-XXIV.
 FORESTIÈRE (L'occupation) dans l'Afrique ancienne, p. 338 à 342.
 FOU (Raoul DU), évêque d'Évreux. Sa sépulture, p. 4.
 FOUILLES à Cherchel, p. 49 à 61; — au mont Beuvray, p. 262 à 266; — à Serrières, p. XCIV-XCV; — à Sétif, p. 498-499, — au Trou de Beaumé, p. LV-LVI.
 FOULQUES NERRA, comte d'Anjou. Son œuvre architecturale, p. XLVII.
 FOURVIÈRE (Rhône). Inscription romaine, p. 21.
 FOYER (L'ornementation du) depuis la Renaissance, p. 458 à 497.

G

GABÈS (Tunisie). Voies romaines, p. 79 à 93. — Voie de Gabès à Gafsa, p. 84 à 93; — de Gabès à Sfax, p. 80 à 84.
 GAFSA (Tunisie). Ruines romaines, p. 107-108. — Voies romaines, p. 107 à 131. — Voie de Gafsa à Gabès, p. 84 à 93; — de Gafsa au Kef, p. 113, 114; — de Gafsa à Kairouan et Sousse, p. 114 à 117; — de Gafsa à Sfax, p. 121 à 128; — de Gafsa à Tebessa, p. 112, 113.
 GALLUT (M.), nommé officier d'Académie, p. LXXXI.
 GAREL, fondeur de cloches, p. 401.
 GASTÉ (Armand) offre divers ouvrages au Comité, p. XXVI.
 GAUCKLER (M.) communique des inscriptions, p. 69, 325.
 GAUDIVEAU, famille de fondeurs, p. 435, 436.
 GAUTHIER (Jules). L'ancienne collégiale de Sainte-Madeleine à Besançon, p. 158 à 170. — La statue de Louis de Chalon au château d'Arguel, p. LIV-LXV, et 269 à 274.

GAVAULT (Pierre). Antiquités de Dellys, p. 132 à 141.
 GAVIN (M.). Les mors de bride italiques, p. LIV.
 GAYE (Christol DE). Inventaire du dépôt laissé par lui à son beau-père, p. 18-19.
 GENETS (Manche). Tabernacle du XIV^e s.; p. LXIV.
 GEFFROY (François), fondeur de cloches, p. 407, 408.
 GEOFFROY (M.) envoie des renseignements sur une mosaïque romaine trouvée à Saint-Paul-Trois-Châteaux, p. XXVIII-XXXIX.
 GILLI (Pierre). Quittance à Catherine Roumien, p. 16.
 GILLOT, famille de fondeurs, p. 436 à 439.
 GILLOT (Le D^r), nommé officier d'Académie, p. LXXXI.
 GIRARD, famille de fondeurs, p. 439.
 GIRAUD (J.-B.). La pierre sanguine, p. 24 à 26. — Les épées de Bordeaux, p. XXXI, et 171 à 191.
 GIRON (M.). Peintures du XV^e siècle recueillies au Puy, p. LXV.

- GIVELET (M.) offre un ouvrage au Comité, p. vchii.
- GLASSON (Guillaume), fondeur de cloches, p. 421, 425.
- GLUCK (M.), nommé officier d'Académie, p. LXXI.
- GOUVEAU (R.), architecte de Notre-Dame de l'Épine, p. XLV.
- GRANDIN (GEORGES), nommé officier d'Académie, p. LXXXI.
- GRASSET (Le lieutenant) communique des inscriptions, p. 310, 311, 314, 315.
- GRAZIANI (L'adjudant), auteur d'une communication, p. xxviii.
- GRIGNAN (Drôme). Verreries du moyen âge, p. 283 à 285, 291 à 296.
- GRONGNART (Roch), fondeur de cloches, p. 421.
- GUELAAT-BOU-SEA (Algérie). Inscriptions romaines, p. 73.
- GUÉNEAU (Le lieutenant) communique une inscription, p. 309.
- GUÉNEAU DE MUSSY (Le commandant), nommé officier d'Académie, p. LXXXI.
- GUÉNOT (M.), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXIX.
- GUÉRIN (Les), fondeurs de cloches, p. 406, 407, 421, 422.
- GUÉRIN (M.), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXIX.
- GUESNON (A.). L'atelier monétaire de Mahaut d'Artois, p. LVIII, et 192 à 205.
- GUIBERT (Louis) offre un ouvrage au Comité, p. xxviii.
- GUICHART (Antoine), architecte de Notre-Dame de l'Épine, p. XLV.
- GUIFFREY (Jules), chargé d'un rapport, p. xxi, xciv, ci; — fait une proposition pour la publication des Comptes des Bâtimens, p. c, cv; — rapports sur diverses communications, p. xxvii, cvi-cvii.
- GUILLAUME (J.-F.), fondeur de cloches, p. 436.

H

- HAMARD (L'abbé), auteur d'une communication, p. c.
- HANNEZO (Le capitaine) communique des inscriptions, p. 69, et 323 à 325.
- HANRIOT (Antoine), fondeur de cloches, p. 439.
- HANRIOT (François), fondeur de cloches, p. 443.
- HAYE (L'abbé). Note sur l'église de Saint-Avit-les-Guespières, p. LXIII.
- HÉLO (Le capitaine). Notice sur la nécropole liby-phénicienne de Collo, p. 343 à 368.
- HÉMONY (P.), fondeur de cloches, p. 423.
- HENCHIR-BATRIA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 68.
- HENCHIR-BOU-AFTAN (Algérie). Inscriptions romaines, p. 311 à 314.
- HENCHIR-EL-BAR (Tunisie), p. 92.
- HENCHIR-EL-HAMMAN (Algérie), p. 314-315.
- HENCHIR-GMOUDI (Tunisie), p. 92.
- HENCHIR-KHIMA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 332.
- HENCHIR-MEHAMLA (Tunisie). Ruines romaines, p. 105.
- HENCHIR-NADOUR (Tunisie). Ruines romaines, p. 119 à 121.
- HENCHIR-OUDEKA (Tunisie). Inscription romaine, p. 333.
- HENCHIR-SEBA-EL-AIOUM (Algérie). Inscriptions romaines, p. 322-323.
- HENCHIR-SI-BOU-HALEM (Tunisie), p. 114 à 116.
- HENCHIR-SIDI-MAKHOULF (Algérie). Inscription romaine, p. 323.
- HENCHIR-SOUDGA (Tunisie). Inscription arabe, p. xxx.
- HENCHIR-TOBEUL (Tunisie). Borne milliaire, p. 85-86.
- HERBST (Daniel-Conrad), fondeur de cloches, p. 440.
- HERLUISSON (M.), décoré de la Légion d'honneur, p. LXXVI et LXXVIII.

HÉRON DE VILLESOSSE (M.), auteur de diverses communications, p. xxxi, xxxviii, xcvi à xcix; — chargé de divers rapports, p. xxi, xxvi, xxxiv, xcvi, c, cv. — Observations diverses, p. lx. — Rapports divers, p. xxvii, xxxii, xciv, cvi, cvii, cx.
— Bronze antique découvert à Mandœuvre, p. xxxi. — Mosaïque décou-

verte à Saint-Paul-Trois-Châteaux, p. xxxviii-xxxix.

HERPALT (Hongrie). Umbo en argent doré, p. 41 à 48.

HIPPOXE. Mosaïques romaines, p. xcvi-xcviii.

HOUDAS (M.). Rapport sur une inscription arabe, provenant de Henchir-Soudga (Tunisie), p. xxiv-xxx.

I

ICONOGRAPHIE des plaques de cheminées, p. 461-462, et 469 à 497.

IMBERT (Martial) présente des observations au Congrès de la Sorbonne, p. li, liii, lix, lxxv.

INSCRIPTION ARABE à Henchir-Soudga, p. xxx.

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES à Benian, p. 329; — Cherchel, p. 59; — Dala'a, p. 76; — Kherbet el-Ma-el-Abioud, p. 319.

INSCRIPTIONS DU MOYEN ÂGE à Nîmes, p. xxxi.

INSCRIPTIONS ROMAINES à Ain-Bellaji, p. 333; — Ain-el-Adjaiz, p. 309; — Ain-Melouk, p. 310, 311; — Bahirt-es-Segui, p. 90, 91; — Benian, p. 328; — Bir-el-Kahia, p. 309; — Bou-Malek, p. 314; — Carthage, p. 142; — Cherchel, p. 50 à 55, et 57 à 60; — Dougga, p. 331, 332; — El Kantara, p. 74; — Fourvière, p. 21; — Gabès, p. 86, 90, 91; — Guelaat-bou-Sba, p. 73; — Henchir-Batria, p. 68; — Henchir-bou-Aftan, p. 311 à 314; — Henchir-el-Hammam, p. 315; — Henchir-Khima, p. 332; — Henchir-Oudeka, p. 333; — Henchir-Seba-el-Aioum, p. 322-323; — Henchir-Sidi-Makhlouf,

— p. 323; Henchir-Tobeul, p. 86; — Kasr-er-Khoula, p. 335; — Kasrin, p. 323-324; — Kef-Chouaga, p. 315; — Kef-Tazerout, p. 315; — Kelaa-Ain-Soltan, p. 315, 316; — Khamissa, p. 316 à 318; — Khanguet-Slougui, p. 325; — Kherbet-mta Djebbana, p. 318; — Ksar-el-Almeur, p. 126; — Ksar-el-Friki, p. 320; — Ksar-Sbehi, p. 320, 321; — Lalla-Maïza, p. 334; — Lamta, p. 69, 71, 72; — Mechta-el-Amtahar, p. 321; — Mechta-el-Biar, p. 321; — Mechta-el-Kherba, p. 321; — Mechta-Kesmia, p. 322; — Mechta-Oued-Mebanna, p. 322; — Oum-Ali, p. 99; — Rdir-es-Soltan, p. 325; — Rokba (plaine de la), p. 336, 337, 338; — Sencs, p. 209; — Sidi-Ali-bel-Kassem, p. 338; — Taze-rourat, p. 323; — Timgad, p. 75.

INSCRIPTIONS ROMAINES sur des poteries, p. 279, 280.

INVENTAIRES de Christol de Gaye, p. 18-19; — des livres de la cathédrale de Carpentras, p. 27 à 40; — des reliques du château de Cornillon, p. 258 à 261; — de vêtements, p. 11 à 20.

IS-SUR-TILLE (Côte-d'Or). Sépulture antique, p. lvi.

J

JACQUE (G.), fondateur de cloches, p. 408.
JADART (Henri), auteur d'une commu-

nication, p. c, cv; — fait hommage d'un ouvrage au Comité, p. xcii.

ci. — Note sur une fresque du XIII^e siècle découverte à Reims, p. cix.
 JANET, fondateur de cloches, p. 423.
 JANET (M.), nommé officier d'Académie, p. lxxvi.
 JANSÉNISTES (Plaques de cheminées), p. 490 à 493.
 JETONS des États de Bretagne, p. lxxviii-lxxix.
 JOUVIN (J.), fondateur de cloches, p. 423.
 JUBA I^{er}, roi de Numidie. Portrait supposé, p. 62 à 67.

JUILLEY (Manche). Chaire curiale du XVI^e siècle, p. lxiv.
 JULLIOT (G.). Inscription élevée à Sens en l'honneur de C. César, fils d'Auguste, p. lx, et 206 à 210. — Restitution d'un monument romain de Sens, p. lx-lxi.
 JULLIOT (J.-B.), fondateur de cloches, p. 440, 441.
 JUPPIN (V.), fondateur de cloches, p. 418, 423.

K

KASR-ER-KHOULA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 335. — Tombeau romain, p. 334 à 336.
 KASRIN (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 323, 324.
 KEF-CHOUAGA (Algérie). Inscription romaine, p. 315.
 KEF-TAZEROUT (Algérie). Inscription romaine, p. 315.
 KELAA-AÏN-SOLTAN (Algérie). Inscriptions romaines, p. 315, 316.
 KHAMISSA (Algérie). Inscriptions romaines, p. 316 à 318.
 KHANGUET-SLOUGUI (Tunisie). Inscription romaine, p. 325.
 KHERBET-EL-MA-EL-ABIOD (Algérie). Inscription chrétienne, p. 319.

KHERBET-NTA-DJERBANA (Algérie). Inscription romaine, p. 318.
 KHROUMA (LES) [Tunisie], p. 122 à 125.
 KSAR-EL-AHMEUR (Tunisie). Ruines romaines, p. 103, 125 à 127. — Inscription romaine, p. 126.
 KSAR-EL-ASKER (Tunisie). Ruine romaine, p. 104.
 KSAR-EL-FRIKI (Algérie). Inscriptions romaines, p. 320.
 KSAR-GRÉOUCH (Tunisie). Ruine romaine, p. 130-131.
 KSAR-SBEMI (Algérie). Inscriptions romaines, p. 320, 321.

L

LABANDE (Léon), nommé officier d'Académie, p. lxxvi.
 — Inventaire de la cathédrale de Carpentras, p. xxiv, et 27 à 40.
 LA BLANCHÈRE (René de), auteur d'une communication, p. xxx; — chargé de divers rapports, p. xcvi, ci. — Rapports divers, p. civ, cvii-cix.
 LA CROIX (Le capitaine). Note sur la partie de la côte tunisienne, comprise entre Chebba et Mahédia, p. 369 à 376.

LACOMBE (Le capitaine), nommé officier d'Académie, p. lxxvi.
 LA COMBLE (Colonel de). Fouilles à Sétif, p. 498-499.
 LACOUR (M.). Sa collection d'antiquités recueillies à Dellys, p. 138 à 141.
 LA CROIX (Denis), fondateur de cloches, p. 441.
 LA CROIX (Le P. de). Croix de cimetière de Plaisance (Vienne), p. lii. — Observations diverses, p. lv, lxxvii, lxxix.

- LAFERRIÈRE (M^{SR}), communique des inscriptions, p. 73.
- LAFOND (Paul), nommé officier d'Académie, p. LXXXI.
- LAIHONDÈS (M. DE). Étude sur les chapiteaux de Saint-Sernin de Toulouse, p. LXX-LXXII.
- LALIGUE (M. DE), auteur de diverses communications, p. C-CI, CV, CVIII-CIX.
- LALANXE (M.), auteur d'une communication, p. XXXI.
- LALLS-MAÏZA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 334.
- LAMORAL DE NAINVILLE, fondateurs de cloches, p. 405.
- LAMPES ANTIQUES, trouvées à Cahors, p. XXXVI à XXXVIII.
- LAMTA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 69 à 72.
- LA PAIX (Antoine DE), fondateur de cloches, p. 420, 430, 434.
- LA PAIX (Edme DE), fondateur de cloches, p. 420.
- LA PAIX (Étienne DE), fondateur de cloches, p. 420, 442.
- LAPIQUE (M.), nommé officier d'Académie, p. LXXXVI.
- LARMINAT (Le capitaine DE) communique des inscriptions, p. 322.
- LASTEVRIE (Robert DE), chargé de divers rapports, p. XXVI, XXVIII. — Communications diverses, p. XXXVI à XXXVIII, LVII, LXV, LXVII. — Observations diverses, p. XLVI, LXV; — sur les briques estampées découvertes à Saint-Similien de Nantes, p. LXIV.
- Rapports divers, p. XXXIII, XXXVI.
- LA TRÉMOILLE (Duc DE). Achat de har nais, p. 253 à 256.
- LARIÈRE (M. DE). Don de ses estampages au Comité, p. XXIV, CVI.
- LAVEGNE (M.), auteur d'une communication, p. XCVI.
- LAVILLETTE, famille de fondateurs, p. 441.
- LE BAILLY (Pierre), fondateur de cloches, p. 410.
- LE BAU DES IS, fondateur de cloches, p. 402.
- LEBEAU (Paul), nommé officier d'Académie, p. LXXXI.
- LE BLANT (Edmond). Observation, p. XCIII.
- LE BRETON (Le capitaine), communique des inscriptions, p. 311 à 318, 320 à 323.
- LECLECQ (Nicolas), fondateur de cloches, p. 423, 424, 426.
- LE CLERT (M.). Plaques de gaudriers conservées au musée de Troyes, p. XXXIX.
- LÉDÉ (Le D^R), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXIX.
- LEFÈVRE (M.), nommé officier d'Académie, p. LXXXI.
- LEFÈVRE (Martin), fondateur de cloches, p. 442.
- LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXIX.
- LEFÈVRE (M.), nommé officier d'Académie, p. LXXXI.
- LEFÈVRE (Martin), fondateur de cloches, p. 442.
- LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXIX.
- LEFORT (Jean), fondateur de cloches, p. 409.
- LEJEUNE (Pierre), fondateur de cloches, p. 409.
- LEMAIRE (Claude), fondateur de cloches, p. 457.
- LEMAIRE (François), fondateur de cloches, p. 457.
- LE MAÎTRE (Alexandre), fondateur de cloches, p. 409.
- LE MERCHIER (Machot), fondateur de cloches, p. 402.
- LÉOPRAN (Michel). Quittance à Pierre Aicard, p. 11-12.
- LEROUX (Alfred). Marché relatif à des tapisseries, p. CI, CVI-CVII, et 305 à 308.
- LE ROY (Pierre), fondateur de cloches, p. 410.
- LE ROYER (Jean), fondateur de cloches, p. 410.
- LESPIN (Le lieutenant DE) découvre une inscription, p. 99.
- LE TOURNEUR (Jean), fondateur de cloches, p. 410.
- LEVASSEUR (Le capitaine) communique des inscriptions, p. 318, 319.

LEYMARIE (Camille), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXIX.
 LIMOGES (Haute-Vienne). Les religieux de Saint-Martial commandent une tapisserie à Aubusson, p. CVI-CVII, et 305 à 308.
 LITRE (DE). Note sur Saint-Similien de Nantes, p. XXVI, LXIX.
 LIVIERS (Dordogne). Souterrain-refuge, p. LVII-LVIII.
 LONDE (Forêt de LA). Découverte d'antiquités, p. LX.

LONGNON (Auguste), chargé de divers rapports, p. XXI, XCVI, c. — Rapports, p. xxx, CIV, CIX, CX.
 LOUIS (Le lieutenant) communique une inscription, p. 315, 321, 323.
 LOUVIERS (Forêt de). Fossiles, p. XXXI.
 LEGUET (M.). Note sur un anneau d'or, p. LXVII, LXVIII.
 LIBY-PHÉNICIENNE (Notice sur la nécropole) découverte à Collo (Algérie), p. 343 à 368.

M

MACHOT LE MERCIER, fondateur de cloches, p. 402.
 MACLAUD (Le D^r), nommé officier d'Académie, p. LXXXI.
 MAHAUT, comtesse d'Artois. Son atelier monétaire, p. 192 à 205.
 MAHÉDIA (Tunisie). Exploration des environs, p. 369 à 376.
 MAHUET (Joseph), fondateur de cloches, p. 442, 443, 456.
 MAIRE (G.), fondateur de cloches, p. 443.
 MAIRE (François), fondateur de cloches, p. 443.
 MAÎTRE (Léon). Fouilles de Saint-Similien à Nantes, p. LXIX.
 MANDEURE (Doubs). Découverte d'un bronze antique, p. XXXI.
 MARQUES DE POTIERS, p. 141.
 MARSY (Arthur DE) offre un ouvrage au Comité, p. CI; — présente des observations au Congrès de la Sorbonne, p. LXIII, LXV.
 MARTEL (E.-A.). Note sur l'oppidum de Murcens (Lot), p. LXIII, et 211 à 213.
 MARTEL (Louis). Partage de ses bijoux après décès, p. 12.
 MASSILLON-ROUVET (M.). Les anciennes enceintes de Nevers, p. XLVII-XLVIII.
 MASSON (M.), nommé officier d'Académie, p. LXXXI.
 MAUMENÉ (Le capitaine), nommé officier d'Académie, p. LXXXI.

MAUPAS DU TOUR (Henri DE), évêque d'Évreux; sa sépulture, p. 5, 6.
 MAXE-WERLY (Léon). L'ornementation du foyer depuis la Renaissance, p. L, et 458 à 497.
 — offre un ouvrage au Comité, p. LXXXIV.
 MECHTA-EL-AMTAHAR (Algérie). — Inscription romaine, p. 321.
 MECHTA-EL-BIAR (Algérie). Inscription romaine, p. 321.
 MECHTA-EL-KHERBA (Algérie). Inscriptions romaines, p. 321.
 MECHTA-KESMIA (Algérie). Inscriptions romaines, p. 322.
 MECHTA-OUED-MEHANNA (Algérie). Inscription romaine, p. 322.
 MÉGALITHES DU BOURBONNAIS, p. LIII.
 MERLET (René) offre un ouvrage au Comité, p. XCIII.
 MEUZER, fondateur de cloches, p. 410.
 MICHAUX (François), fondateur, p. 443.
 MILNE-EDWARDS (M.) préside la séance d'ouverture du Congrès des Sociétés savantes, p. XLI à XLIV.
 MINOULET (M.). Monnaies gauloises trouvées dans le département de l'Aisne, p. LVV.
 MIRANDE (Le D^r), nommé officier d'Académie, p. LXXXI.
 MOINIER (Le commandant), nommé officier d'Académie, p. LXXXI.

- MOLINS (Le lieutenant) découvre des inscriptions romaines, p. 69 à 72.
- MONMÉJA (J.) offre un ouvrage au Comité, p. LXXXIV.
- Quelques marbres antiques chrétiens et païens du musée de Cahors, p. 377 à 386.
- MONNAIES de la Bactriane, p. LI; — de Mahaut d'Artois, p. 192 à 205. — Cf. JETONS.
- MONNECOVE (M. DE). Observation sur un anneau d'or, p. LXVIII.
- MONTAIGLON (Anatole DE) chargé d'un rapport, p. XXXIV. — Rapports divers, p. XXXI, LXXXIV. — Rapport sur une inscription de Nîmes du XIII^e siècle, p. XXXI.
- MONTAUDON (M.), nommé officier d'Académie, p. LXXXII.
- MONT BEUVRAY. Voir BEUVRAY (Mont).
- MONTIGNY-LECOUP (Seine-et-Marne). Cimetière gaulois, p. LVI-LVII.
- MONTLECET (Drôme). Ancienne verrerie, p. 287 à 289, 301 à 303.
- MOREL, famille de fondeurs, p. 424, 443 à 448.
- MOREL (Léon), auteur de diverses communications, p. XXIV, LXXXIII. — Bijoux découverts à Barbuise (Aube), p. XCVI. — Découverte d'un foudre de Jupiter à Reims, p. 267-268. — Fouille d'une sépulture antique à Issur-Tille, p. LXI.
- MORS DE BRIDE ITALIQUES, p. LIV-LV.
- MORTILLET (M. DE). Observations, p. LIV.
- MOSAÏQUES ROMAINES découvertes à Hippone, p. XCVII-XCVIII; — à Saint-Paul-Trois-Châteaux, p. XXXVIII-XXXIX; — à Sétif, p. 498-499.
- MOULIN (Jeanne) livre des harnais au duc de La Trémoille, p. 253 à 256.
- MOULIN (M.). Monnaies gauloises trouvées dans le département de l'Aisne, p. LXIV-LXX.
- MOWAT (M.) communique une inscription, p. 75; — nommé membre honoraire du Comité, p. XXI.
- MULLER (L'abbé). Note sur l'église Saint-Étienne à Creil, p. LVII. — Observation au Congrès de la Sorbonne, p. LXV.
- MUNTZ (Eugène) chargé de divers rapports, p. XXVI, XXXIV, XCVI, C, CV, CVI. — Nommé commissaire responsable, p. C.
- Rapports divers, p. XXIV, XXV, XXXIII, XXXIV, XL, LXXXV, LXXXVI, CX; — Sur une fresque découverte à Reims, p. CIX.
- MURCENS (Lot). Caverne dans l'oppidum gaulois, p. LXIII, 211 à 213.
- MUSÉES. Voir BORDEAUX, CAHORS, SENS, TROYES.
- MUSIQUE, p. LXXXIV.
- N
- NAINVILLE (LAMORAL DE), fondeur de cloches, p. 405.
- NAINVILLE (NICOLAS DE), fondeur de cloches, p. 420.
- NANTES (Loire-Inférieure). Fouilles de Saint-Similien, p. LXIX.
- NÈGRE (Marguerite). Ses hardes, p. 14.
- NEVERS (Nièvre). Ses anciennes arceintes, p. XLVII-XLVIII. — La porte du Croux, p. XLVIII.
- NICAISE (Auguste) communique des fragments de poteries antiques avec figures, p. LXVII; — est nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXXIX.
- NÎMES (Gard). Inscription du XIII^e siècle, p. XXXI.
- NOTRE-DAME DE L'ÉPINE (Marne), p. XLV-XLVI.
- NOYER (Jean), tisserand et professeur de violon à Valréas, p. LXXXIV-LXXXV.

O

- OEHLEARD (M.), décoré de la Légion d'honneur, p. LXXV, LXXIX.
 ORANGE (Prince d'). Voir CHALON (Louis DE).
 OUED-BATOUM (Tunisie). Pont romain, p. 100, 101.
 OUED-BESBESS (L') [Tunisie], p. 99 à 101.
 OUED-KEBIR (L') [Tunisie], p. 129.
 OUED-MAKNASSI (L') [Tunisie]. Dignes et barrages de l'époque romaine, p. 122 à 125.
 OUED-ZUKKAR (L') [Tunisie], p. 88-89.
 OUM-ALI (Tunisie). Borne milliaire, p. 99. — Muraille romaine, p. 101.

P

- PAPIER (Alexandre). Coffret funéraire chrétien, p. 76-77. — Mosaïques romaines découvertes à Hippone, p. XCVII-XCVIII.
 PARISOT (Jean), fondeur de cloches, p. 402.
 PARROCEL (Pierre), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXX.
 PASQUET DE LAURIÈRE (M.) donne la collection d'estampages de M. de Laurière au Comité, p. XXXIV.
 PASQUIER (Félix). Étude sur le château de Foix, p. XLVI-XLVII, et 214 à 221.
 PASQUIER (Les frères), forgers d'épée, p. 190-191.
 PATOUILLARD (Narcisse), nommé officier d'Académie, p. LXXXII.
 PÉRATHON (Cyprien) offre un ouvrage au Comité, p. XCIV.
 PÉRICARD (Guillaume DE), évêque d'Évreux: sa sépulture, p. 4.
 PERON (Pierre), fondeur de cloches, p. 410.
 PÉROT (Francis). Les pierres à bassins du Nivernais, p. LII.
 PERROT (Georges) chargé de divers rapports, p. XXI, CV. — Rapport, p. XXXIII.
 PETITPAS (J.-B.), fondeur de cloches, p. 448, 457.
 PIERRE (J.). Le prétendu tombeau de Guillaume de Flavy à Bédalbre, p. XLVIII-XLIX, et 222 à 231.
 PIERRES À BASSINS, p. LIII-LIV.
 PIERRE SANGUINE (La), p. 24 à 26.
 PIETTE (M.). Découverte de sculptures préhistoriques à Brassemouy, p. LXII.
 PIGEON (L'abbé). Notes sur divers objets mobiliers du Cotentin, p. LXIV.
 PILLOY (Jules), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXX.
 — L'émaillerie aux II^e et III^e siècles, p. LV, et 232 à 244.
 PLAISANCE (Vienne). Croix de cimetière, p. LII.
 PLANGOUARD (M.). Carreaux vernissés de Cléry (Seine-et-Oise), p. LXV.
 POINCARÉ (M.). Discours au Congrès des Sociétés savantes, p. LXXII à LXXVIII.
 POIRIER (Émile), nommé officier d'Académie, p. LXXXII.
 POISSON (Antoine), fondeur de cloches, p. 431, 449.
 POISSON (F.-A.), fondeur de cloches, p. 450.
 POISSON (Pierre), fondeur de cloches, p. 450.
 POLLAIUOLO, auteur présumé du buste de Charles VIII au Bargello, p. 248-249.
 POTERIES ROMAINES avec inscriptions, p. 279, 280.
 POTTAR (J.-B.), fondeur de cloches, p. 451.
 PRADÈRE (M.), auteur d'une communication, p. XXX.

PREUDOM (J.), fondeur de cloches, p. 411.
 PRIVÉ (Le capitaine). Notes archéologiques sur l'Arad, le Madjourah et le Cherb, p. 78 à 131.

PROTESTANTE (Plaques de cheminée d'origine), p. 482 à 490.
 PUY (LE) [Haute-Loire]. Peintures d'un plafond du xv^e siècle, p. LVV.
 PUY-SAINT-MARTIN (Drôme). Sépultures antiques, p. LVII.

Q

QUENTIN (F.), fondeur de cloches, p. 430, 451.

QUESNÉ (Victor). Exploration des forêts de Bord et de Louviers, p. XVI, XXXI.

R

RDIR-ES-SOLTAN (Tunisie). Inscription romaine, p. 325.
 RÉGNIER (Louis). Cloches et fondeurs de cloches, p. CV, et 399 à 457.
 REIMS (Marne). Découverte d'un foudre de Jupiter, p. 267-268.
 — Fragments de poteries romaines à figures, p. LXVII.
 — Fresque du xiii^e siècle, à la cathédrale, p. CIX-CX.
 REINACH (Salomon), auteur d'une communication, p. XXV; — d'une proposition, p. CX.
 — Chargé de divers rapports, p. XVI, C, CV.
 — Rapports divers, p. XXIV, LXXV, CX.
 — Découverte d'un foudre de Jupiter à Reims, p. 267-268. — L'umbo d'Herpaly, p. 41 à 48.
 REISH (Tunisie). Carrières antiques, p. 369 à 371,
 RELIQUES conservées au château de Cornillon, p. 257 à 261.
 RENAULD (Claude), fondeur de cloches, p. 451.
 RÉVOL (Jean-François), nommé officier d'Académie, p. LXXXII.
 REYMOND (Marcel). Le buste de Charles VIII

et le tombeau des enfants de Charles VIII, p. 245 à 252.
 RICHEMOND (M. DE), auteur d'une communication relative à Gabriel Allégrain, p. XXVIII.
 ROBERT (L'abbé). Étude sur les jetons des États de Bretagne, p. LXVIII-LXIX.
 ROCHECHOUART (Société des amis des arts de). Demande de subvention, p. CX.
 ROCHELIN (M.), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXV.
 ROGER, fondeur de cloches, p. 424.
 ROKBA (Plaine de la) [Tunisie]. Inscriptions romaines, p. 336 à 338.
 RONDOT (Natalis) offre un ouvrage au Comité, p. LXXXIV.
 ROSEROT (M.), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXX.
 ROUMEJOUX (M. DE). Lettre relative à des lampes antiques, p. XXXVI à XXXVIII.
 ROUSSET (Louis), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXX.
 ROUZIÈS (M.) découvre une inscription, p. 327.
 ROY (Claude), fondeur de cloches, p. 443.
 ROZIER (Pierre), fondeur de cloches, p. 425.

S

- SARUC (M.). Étude sur l'église de Saint-Pons de Thomières, p. LI-LII.
- SAINT-AVIT-LES-GUESPIÈRES (Eure-et-Loir). Église, p. LXIII.
- SAINT-ÉLME-GAUTIER (M.), nommé officier d'Académie, p. LXXXII.
- SAINT-MAXIMIN (Var). Extrait d'actes de notaires relatifs au costume au XVI^e s., p. 10 à 20.
- SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX (Drôme). Découverte d'une mosaïque romaine, p. XXXVIII-XXXIX.
- SAINT-PONS-DE-THOMIÈRES (Hérault). Église fortifiée, p. LI-LII.
- SAINT-QUENTIN (Manche). Chaire du XVI^e siècle, p. LXIV.
- SALADIN (M.). Rapport sur les fouilles de M. de La Combe à Sétif, p. 498-499.
- SALEFRANQUE (M.), nommé officier d'Académie, p. LXXVII.
- SALEKTA (Tunisie). Nécropoles antiques, p. 371 à 375.
- SALVA (G.), fondeur de cloches, p. 430, 451.
- SARÇON (Drôme). Ancienne verrerie, p. 285-286, 296 à 300.
- SARCOPHAGES ANTIQUES CONSERVÉS AU MUSÉE DE CAHORS, p. 380 à 382 ; — à Soussé, p. XXVIII.
- SARCOPHAGES CHRÉTIENS CONSERVÉS AU MUSÉE DE CAHORS, p. 382 à 386.
- SASSANIDES (Coiffures des rois), p. LI.
- SCHLUMBERGER (Gustave), chargé d'un rapport, p. cv : — lit un rapport, p. cx.
- SCULPTURES DU XV^e SIÈCLE, sur albâtre, p. XXIII-XXIV.
- SCULPTURES PRÉHISTORIQUES DÉCOUVERTES À BRASSEMPLOY, p. LXII.
- SERKHA-EN-NOUAIL (Le bassin de la) [Tunisie], p. 128 à 131.
- SENS (Yonne). Antiquités romaines, p. LX-LXI. — Inscription romaine, p. 209. — Monument élevé à Caius César, p. 206 à 210.
- SENS (La Société archéologique de) demande une subvention, p. c, cx.
- SÉPULTURES ANTIQUES DÉCOUVERTES À BRISSY-HAMÉGICOURT, p. 394 à 398 ; — Ercheu, p. 387 à 392 ; — Flamicourt, p. 392 à 394.
- SERRIÈRES (Ardèche). Fouilles, p. xcv.
- SENANDO, comte de Coimbre. Son tombeau, p. 149-150.
- SÉTIF (Algérie). Découverte d'une mosaïque ; p. 498-499.
- SFAX (Tunisie). Voie romaine de Sfax à Gabès, p. 80 à 82.
- SIDI-AÏCH (Tunisie). Ruines romaines, p. 112-113.
- SIDI-ALI-BEL-KASSEM (Tunisie). Inscription romaine, p. 338.
- SIDI-SALEM-BOU-GRARA (Tunisie), p. 83.
- SIMONNOT, famille de fondeurs, p. 431, 451 à 456.
- SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS DE ROCHECHOUART. Demande de subvention, p. cx.
- SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CHÂTILLON-SUR-SEINE. Demande de subvention, p. cx.
- SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE. Demande de subvention, p. c à cx.
- SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SENS. Demande de subvention, p. c à cx.
- SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CHÂTEAU-THIERRY. Demande de subvention, p. XL.
- SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU FOREZ. Demande de subvention, p. XXII.
- SOUSSÉ (Sarcophage de), p. XXVIII.
- SOUTERRAIN-REFUGE DE LIVIERS (Dordogne), p. LVII-LVIII.
- STATUE DE LOUIS DE CHALON, p. 269 à 274.
- STRIGILES (Les) dans l'antiquité, p. LXI-LXII.

T

- TAREBNACLE DE XIV^e SIÈCLE, à Genets, p. LXIV; — du XVI^e siècle à Saint-Quentin, p. LXIV.
- TAPISSERIES D'AYBUSSON (Marché relatif à des), représentant la vie de saint Martial, p. CVI-CVII, et 305 à 308.
- TAZEROURT (Algérie). Inscription romaine, p. 323.
- TERRES CUITES ESTAMPÉES pour garnitures de cheminées, p. 460 à 463.
- THÉODOSE (Crimée). Poteries antiques, p. LXXXIII.
- THÉRIOT (Dominique), fondeur de cloches, p. 448, 456, 457.
- THÉRIOT (François), fondeur de cloches, p. 456, 457.
- THÉRIOT (Jean-Baptiste), fondeur de cloches, p. 457.
- THÉRIOT (Pierre), fondeur de cloches, p. 457.
- THÉRIOT (Vincent), fondeur de cloches, p. 456.
- THOLIN (Georges), auteur d'une communication, p. CV.
- TIMGAD (Algérie). Inscription romaine, p. 75.
- TOULOUSE (Haute-Garonne). Chapiteaux de Saint-Sernin, p. LXV à LXVII.
- TOURS (Indre-et-Loire). Tombeau des enfants de Charles VIII, p. 249 à 252.
- TRANSPORT d'objets d'art de Rome à Fontainebleau, p. 275-276.
- TROYES (Aube). Plaques de ganfriers conservées au Musée, p. XXXIX.

U

- URBIO (L') d'Harpy. p. 41 à 48.
- URSEAU (L'abbé) offre un ouvrage au Comité, p. CI.

V

- VAL DE SOMMIÈRES (Côte-d'Or). Cimetière mérovingien, p. XLV.
- VALLENTIN (Roger) offre divers ouvrages au Comité, p. XVII, XCIV.
- VALLETTE (René), nommé officier d'Académie, p. LXXXII.
- VERRESIES DU MOYEN ÂGE dans le sud-est de la France, p. 282 à 304.
- VERSAILLES (Château de). Contrecoches en fonte, p. 466 à 468.
- VERTE (Forêt). Découverte d'antiquités, p. LX.
- VESLY (Léon DE). Exploration des forêts de Bord et de Louviers, p. XXI, XXVI.
- VICES GEMELLAE. Voir SIDI-AICH.
- VILENOISY (M. DE). Observation, p. LXV.
- VINCENT (Étienne). Fonilles de Serrières, p. XCIV-XCV.
- VITELLE, fondeur de cloches, p. 425.
- VIVIEN (Cardin), fondeur de cloches, p. 410.
- VOIES ROMAINES de Tunisie, p. 79 à 131.

W

- | | |
|---|--|
| WAILLE (Victor). Estampilles de poteries, p. 326-327. — Rapport sur les fouilles faites à Cherchel en 1894-1895, p. 49 à 61. — Tête colossale | en marbre trouvée à Cherchel, p. 62 à 67. |
| | WINKLER (Le capitaine), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXX. |

Z

- ZALTEOMMEL (Hollande). Ouvrages sur pilotis, p. CVIII, CIX.

LISTE DES PLANCHES.

Planche I.	Umbo découvert à Herpaly, p. 42.
Planche II.	Trouaille d'Ostropataka, p. 46.
Planche III.	Trouaille d'Ostropataka, p. 46.
Planche IV.	Plaques d'argent trouvées à Ostropataka, p. 46.
Planche V.	Tête colossale en marbre trouvée à Cherchel, p. 60.
Planche VI.	Mur antique trouvé à Dellys, p. 137.
Planche VII.	Objets antiques trouvés à Dellys, p. 138.
Planche VIII.	Cathédrale de Coïmbre, p. 148.
Planche IX.	Statues provenant de Sainte-Madeleine, à Besançon, p. 165.
Planche X.	Spécimens de l'émaillerie du 11 ^e et du 11 ^e siècle, p. 232.
Planche XI.	Statue de Jean de Chalon, p. 271.
Planche XII-XIII.	Vases anthropoïdes trouvés à Collo, p. 347.
Planche XIV.	Graffites phéniciens sur des poteries, p. 367.
Planche XV.	Bijoux trouvés à Ercheu et Flamicourt, p. 390.
Planche XVI.	Bijoux trouvés à Flamicourt, p. 393.
Planche XVII.	Bijoux trouvés à Flamicourt, p. 394.
Planche XVIII.	Plaque de cheminée du château d'Amboise, p. 461.
Planche XIX.	Plaque de foyer en terre cuite, p. 462.
Planche XX.	Plaque de foyer en terre cuite, p. 470.
Planche XXI.	Plaques de foyer, p. 480.
Planche XXII.	Plaques de foyer, p. 480.
Planche XXIII.	Plaques de foyer, p. 482.

LISTE DES VIGNETTES.

Lampes antiques trouvées à Cahors, p. xxxvii.
Ornement sur un chaudron de bronze découvert à Illemose, p. 43.
Tête de femme découverte à Cherchel, p. 56.
Coffret funéraire chrétien, découvert à Dala'a, p. 76.
Autre face du même coffret, p. 77.
Statuette en terre cuite trouvée à Collo, p. 356.
Amulette égyptienne trouvée à Collo, p. 357.
Amulette égyptienne trouvée à Collo, p. 358.
Petit sarcophage trouvé à Collo, p. 363.
Plan de la nécropole de Salekta, p. 372.
Vue intérieure de la nécropole de Salekta, p. 373.
Tombeaux antiques, coupes, p. 375.
Marque du fondeur Garel, p. 401.
Marque du fondeur Lucien Guérin, p. 422.
Marque du fondeur Pierre Rozier, p. 424.

- Plaque de cheminée du temps d'Henri II, p. 470.
Plaque de cheminée du temps de Charles IX, p. 471.
Plaque de cheminée du temps de Louis XIII, p. 472.
Plaque de cheminée du temps de Louis XV, p. 474.
Plaque de cheminée aux armes de Lorraine, p. 475.
Plaque de cheminée aux armes de Charles III, duc de Lorraine, p. 476.
Plaque de cheminée aux armes du roi Stanislas, p. 477.
Plaques de cheminée aux armes de Bar, p. 478.
Plaque de cheminée à emblèmes jansénistes, p. 492.
Plaque de cheminée avec le blason d'un fondeur, p. 496.
Mosaïque trouvée à Sétif, p. 498.

TABLE DES MATIÈRES.

LISTE DES MEMBRES de la Section d'archéologie, de la Commission de l'Afrique du Nord, de la Commission des musées archéologiques et scientifiques, des membres non résidant du Comité, des correspondants honoraires et des correspondants du Comité, p. 1 à xvii.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE du 14 janvier 1895, p. xvi à xxv.

Rapport de M. COURAJOD sur une communication de M. DE CARDAILLAC, relative à des sculptures gothiques conservées dans l'église de Fontarabie, p. xxiii-xxiv.

SÉANCE du 11 février 1895, p. xxvi à xxvii.

SÉANCE du 7 mars 1895, p. xxviii à xxxiii.

Rapport de M. HOUDAS sur une communication de M. GAUCKLER, relative à une inscription arabe trouvée à Henchir-Soudga, p. xxix-xxx.

Rapport de M. DE MONTAIGLON sur une inscription du moyen âge trouvée à Nîmes et communiquée par M. BONDERAND, p. xxxi.

Rapport de M. HÉRON DE VILLEFOSSE sur deux objets antiques rapportés de Palestine par M. l'abbé BONNO, p. xxxii.

SÉANCE du 8 avril 1895, p. xxxiv à xl.

Rapport de M. DE BARTHÉLEMY sur les nouvelles fouilles de M. BULLIOT au mont Beuvray, p. xxxiv-xxxvi.

Lettre de M. DE ROUMEJOUX sur des lampes antiques trouvées en Quiercy, p. xxxvii-xxxviii.

Note de M. HÉRON DE VILLEFOSSE sur une mosaïque romaine trouvée à Saint-Paul-Trois-Châteaux, p. xxxviii-xxxix.

RÉUNION ANNUELLE des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, p. xli à lxxxii.

SÉANCE D'OUVERTURE, p. xli à xliv.

Discours de M. MILNE-EDWARDS, p. xlii à xliv.

SÉANCE du 16 avril 1895, soir, p. xlv à xlix.

Communication de M. DEMAISON sur l'église Notre-Dame de l'Épine, p. xlv-xlvi.

Communication de M. l'abbé BOURDON sur l'œuvre architecturale de Foulques Nerra, p. xlvi.

Communication de M. MASSILLON-ROUVET sur les enceintes de la ville de Nevers, p. xlvi-xlviii.

SÉANCE du 17 avril 1895, matin, p. l à lii.

Communication de M. MAXE-WERLY sur les plaques de foyer du xvi^e au xviii^e siècle; p. l.

Communication de M. Édouard BLANC sur ses découvertes dans l'Asie centrale, p. L-LI.

Communication de M. SAHUC sur l'église de Saint-Pons de Thomières, p. LI-LII.

Communication du P. DE LA CROIX sur une croix de cimetière à Plaisance (Vienne), p. LII.

SÉANCE du 17 avril 1895, soir, p. LIII à LVIII.

Communication de M. Francis PÉROT sur les pierres à bassins du Bourbonnais, p. LIII-LIX.

Communication de M. GAVIN sur les mors de bride italiques, p. LIV-LV.

SÉANCE du 18 avril 1895, matin, p. LIX à LXII.

Communication de M. PLANCOUARD sur les fabriques de carrelages de Cléry et d'Arthies, p. LIX-LX.

Communication de M. BARBIER DE LA SERRE sur des découvertes faites dans la forêt de La Londe, p. LX.

Communication de M. JULLIOT sur un monument antique de Sèns, p. LX-LXI.

Communication de M. BRAQUEHAYE sur un monument antique de Bordeaux, p. LXI.

Communication de M. le D^r COULON sur l'usage des strigiles dans l'antiquité, p. LXI-LXII.

SÉANCE du 18 avril 1895, soir, p. LXIII à LXX.

Communication de M. l'abbé HAYE sur l'église de Saint-Avit-les-Guespières (Eure-et-Loir), p. LXIII.

Communication de M. le chanoine PIGEON sur divers objets anciens conservés dans des églises du diocèse de Coutances, p. LXIV.

Communication de M. GIRON sur des peintures conservées au Puy, p. LXV.

Communication de M. de LAHONDÈS sur l'église Saint-Sernin de Toulouse, p. LXV à LXVII.

Communication de M. Léon MAÎTRE sur les fouilles de Saint-Similien de Nantes, p. LXIX.

SÉANCE GÉNÉRALE du 20 avril 1895, p. LXXI à LXXXII.

Discours de M. POINCARÉ, ministre de l'Instruction publique, p. LXXII à LXXVIII.

SÉANCE du 13 mai 1895, p. LXXXIII à LXXXVI.

Rapport de M. DE MONTAIGLON, sur un contrat d'apprentissage de joueur de violon, communiqué par M. BRUN-DURAND, p. LXXXIV-LXXXV.

PROGRAMME DU CONGRÈS des Sociétés savantes pour 1896, p. LXXXVII à XCII.

SÉANCE du 17 juin 1895, p. XCIII à XCV.

SÉANCE du 8 juillet 1895, p. XCVI à XCIX.

Rapport de M. HÉRON DE VILLEFOSSE sur des mosaïques romaines découvertes à Hippone, p. XCVII à XCIX.

SÉANCE du 11 novembre 1895, p. C à CIV.

Rapport de M. BERTRAND sur le compte rendu des travaux du Congrès de Tournaï, par M. CONS, p. CI-CII.

Rapport de M. COURAJOUD sur des quittances d'objet d'art communiquées par M. DE BEAUREPAIRE, p. CII à CIV.

SÉANCE du 16 décembre 1895, p. cv à cx.

Rapport de M. GUIFFREY sur un marché relatif à des tapisseries, communiqué par M. LEROUX, p. cvi-cvii.

Rapport de M. DE LA BLANCHÈRE sur des communications de M. DE LAIGUE, p. cviii-cix.

Rapport de M. MÜTZ sur une communication de M. JADART relative à des fresques de la cathédrale de Reims, p. cix-cx.

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS.

Notes sur de récentes découvertes archéologiques faites dans le chœur de la cathédrale d'Évreux, par M. BOURBON, p. 3 à 9.

Le vêtement au milieu du xvi^e siècle dans une petite ville de Provence, par M. F. CORTEZ, p. 10 à 20.

Note sur une inscription romaine découverte à Fourvière, par M. DISSARD, p. 21 à 23.

La pierre sanguyne, par M. J.-B. GIRAUD, p. 24 à 26.

Inventaires du trésor de la cathédrale de Carpentras au xiv^e siècle, par M. L.-H. LABANDE, p. 27 à 40.

L'umbo d'Herpaly, par M. SALOMON REINACH, p. 41 à 48. (*Planches I à IV.*)

Rapport sur les fouilles faites à Cherchel en 1894-1895, par M. WAILLE, p. 49 à 61.

Note sur une tête colossale en marbre, trouvée à Cherchel, par M. WAILLE, p. 62 à 67. (*Planche V.*)

Chronique d'épigraphie africaine, par M. CAGNAT, p. 68 à 75, et 309 à 329.

Coffret funéraire chrétien, par M. ALEX. PAPIER, p. 76 à 77.

Notes archéologiques sur l'Aarad, le Madjourah et le Cherb, par M. le capitaine PRIVÉ, p. 78 à 132.

Antiquités de Dellys (Cissi), par M. GAVAULT, p. 133 à 141. (*Planches VI et VII.*)

Inscription trouvée sur le plateau de l'Odéon, par le R. P. DELATTRE, p. 142 à 143.

Études d'architecture romane en Portugal. La Sé-Velha de Coïmbre, par M. ÉMILE EUDE, p. 144 à 157. (*Planche VIII.*)

L'ancienne collégiale de Sainte-Madeleine de Besançon et son portail à figures du xiii^e siècle, par M. JULES GAUTHIER, p. 158 à 170. (*Planche IX.*)

Les épées de Bordeaux. Archéologie comparée des industries du fer dans la Biscaye française, le pays de Guyenne et le duché de Savoie, par M. J.-B. GIRAUD, p. 171 à 191.

L'atelier monétaire de la comtesse Mahaut d'Artois en 1306, par M. A. GUESNON, p. 192 à 205.

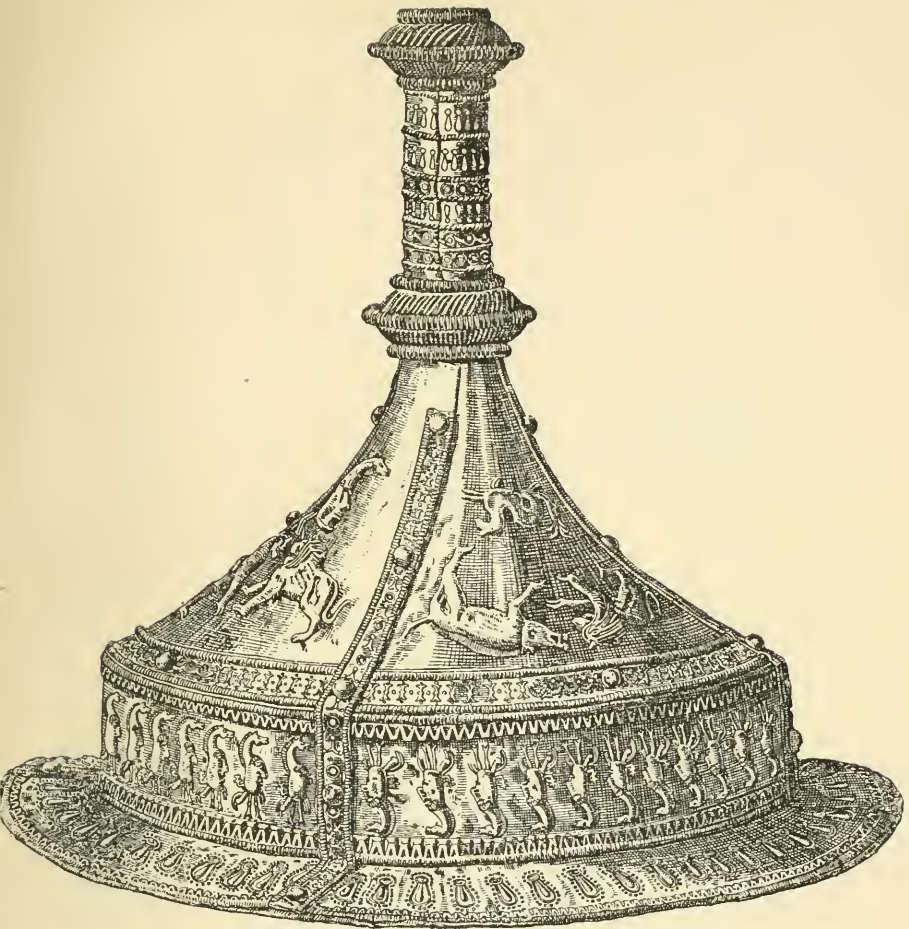
Note sur un monument élevé à Caius César, fils d'Agrippa, par la cité des Sénonnes, par M. G. JULLIOT, p. 206 à 210.

Note sur l'oppidum de Murcens (Lot), par M. MARTEL, p. 211 à 213.

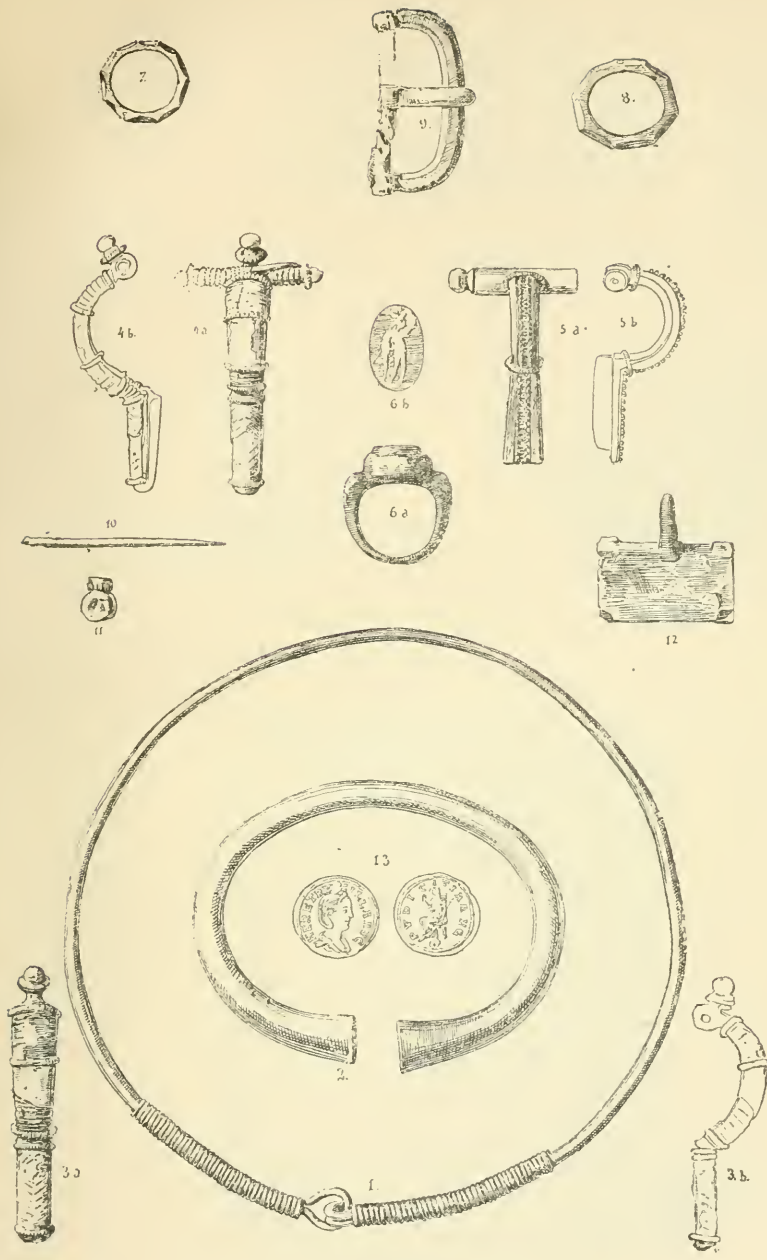
Le château de Foix. Notice historique et archéologique, par M. FÉLIX PASQUIER, p. 214 à 221.

Le prétendu tombeau de Guillaume de Flavy, à Bélâbre (Indre), par M. J. PIERRE, p. 222 à 231.

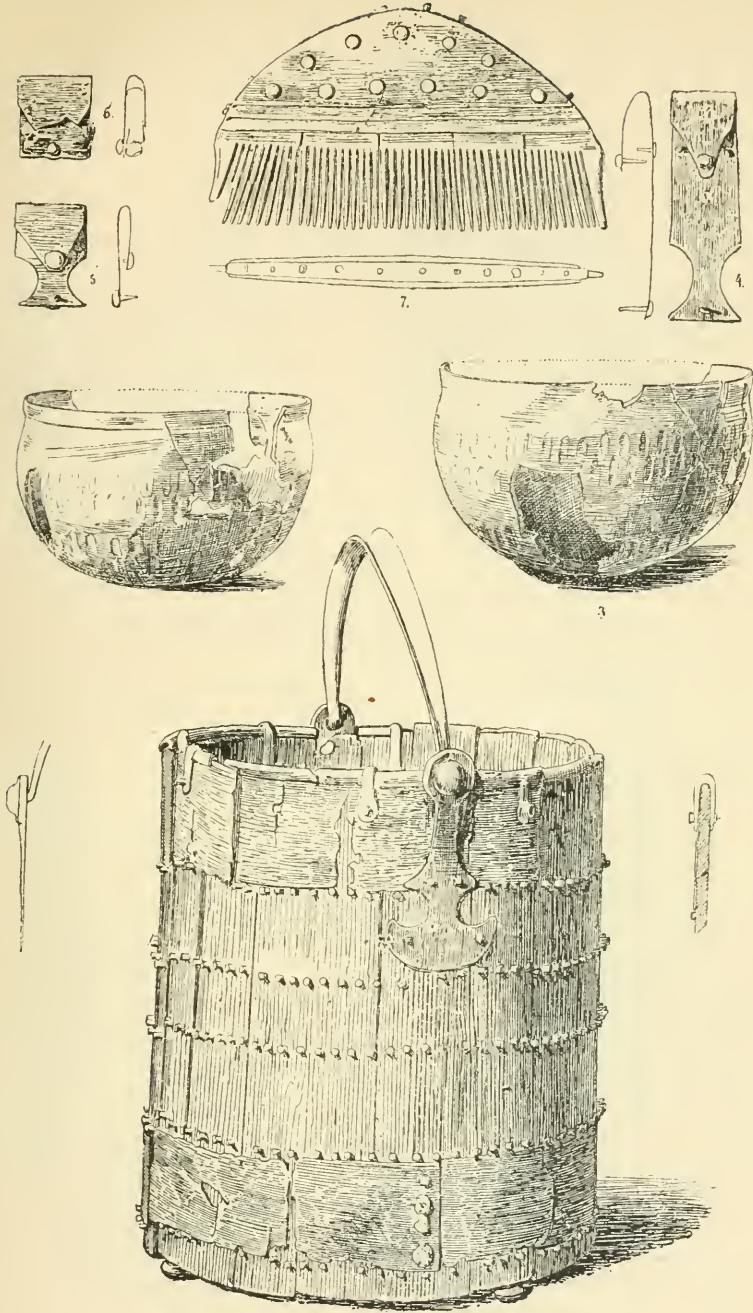
- L'Émaillerie aux ⁱⁱe et ⁱⁱⁱe siècles, par M. J. PILLOY, p. 232 à 244. (*Planche X.*)
Le buste de Charles VIII par Pollaiuolo et le tombeau des enfants de Charles VIII, par M. Marcel REYMOND, p. 245 à 252.
Livraison de harnais pour le duc de La Trémoille (1676), par M. BOURDERY, p. 253 à 256.
Inventaire des reliques conservées au château de Cornillon (1532), par M. Maurice DEMOULIN, p. 257 à 261.
Les dernières fouilles du mont Benvray, par M. BULLIOT, p. 262 à 266.
Découverte d'un foudre de Jupiter dans une incinération romaine à Reims, par M. Salomon REINACH, p. 267 à 268.
La statue de Louis de Chalon, prince d'Orange, au château d'Arguel, par M. Jules GAUTHIER, p. 269 à 274. (*Planche XI.*)
Quittance relative au transport d'objets d'art expédiés de Rome en 1541 pour la décoration du palais de Fontainebleau. Communication de M. DE BEAUREPAIRE, p. 275 et 276.
Notes sur les cimetières antiques de Castres (Aisne), par M. Th. ECK, p. 277 à 281.
Les verreries du moyen âge dans le sud-est de la France. Communication de M. l'abbé FILLET, p. 282 à 304.
La vie de saint Martial sur tapisserie. Communication de M. Alfred LEROUX, p. 305 à 308.
Notes sur quelques ruines romaines de Tunisie, par M. le docteur CARTON, p. 330 à 342.
Notice sur la nécropole liby-phénicienne de Collo, par M. le capitaine HÉLO, p. 343 à 368. (*Planches XII-XIV.*)
Note sur la partie de la côte phénicienne comprise entre Cherba et Mahédia, par M. le capitaine LACHOUQUE, p. 369 à 376.
Quelques marbres antiques chrétiens et païens du musée de Cahors, par M. J. MOMMÉJA, p. 377 à 386.
Exploration d'anciens lieux de sépulture de la Somme et de l'Aisne, par M. Th. ECK, p. 387 à 398. (*Planches XV à XVII.*)
Cloches et fondeurs de cloches, par M. Louis RÉGNIER, p. 399 à 457.
L'ornementation du foyer depuis l'époque de la Renaissance, par M. L. MAXE-WERLY, p. 458 à 497. (*Planches XVIII à XXIII.*)
Fouilles à Sétif. Rapport de M. SALADIN sur une communication de M. le lieutenant-colonel DE LA COMBLE, p. 498-499.
TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES, p. 500 à 517.
LISTE DES PLANCHES, p. 518.
LISTE DES VIGNETTES, p. 518 à 519.
TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES, p. 521 à 524.



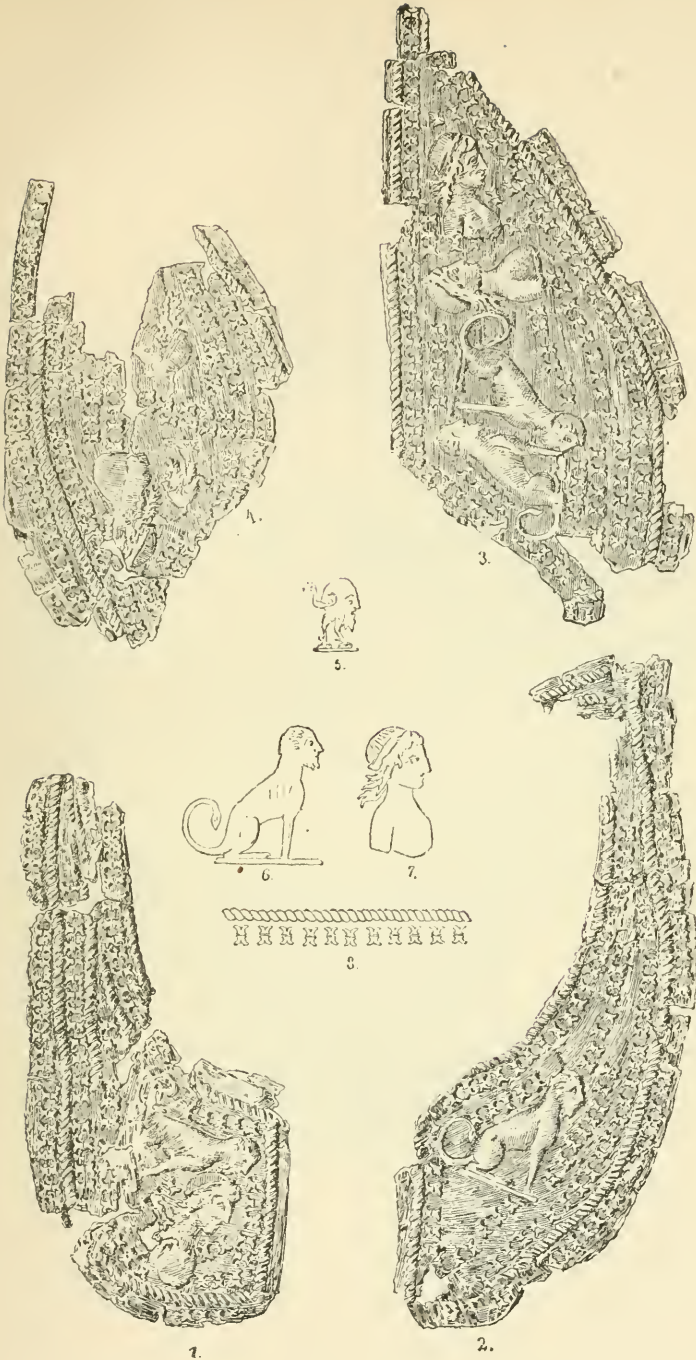
UMBO DÉCOUVERT A HERPALY.



TROUVAILLE D'OSTROPATAKA.



TROUVAILLE D'OSTROPATAKA.



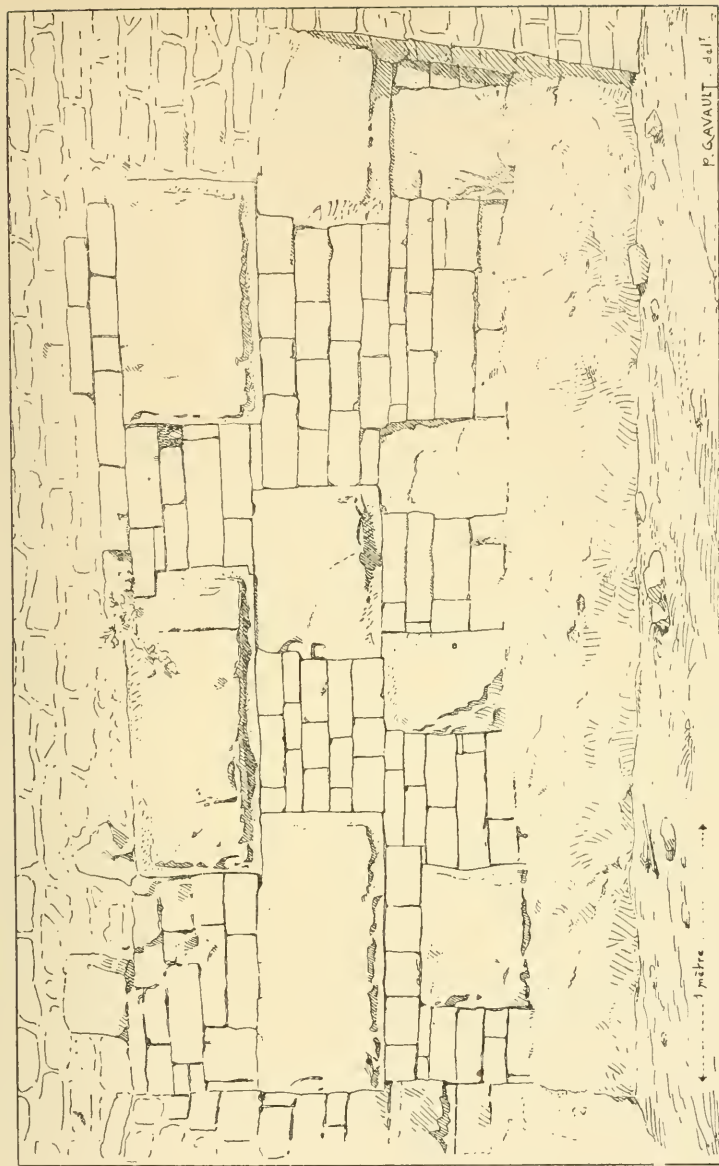
PLAQUES D'ARGENT DÉCOUVERTES A OSTROPATAKA.



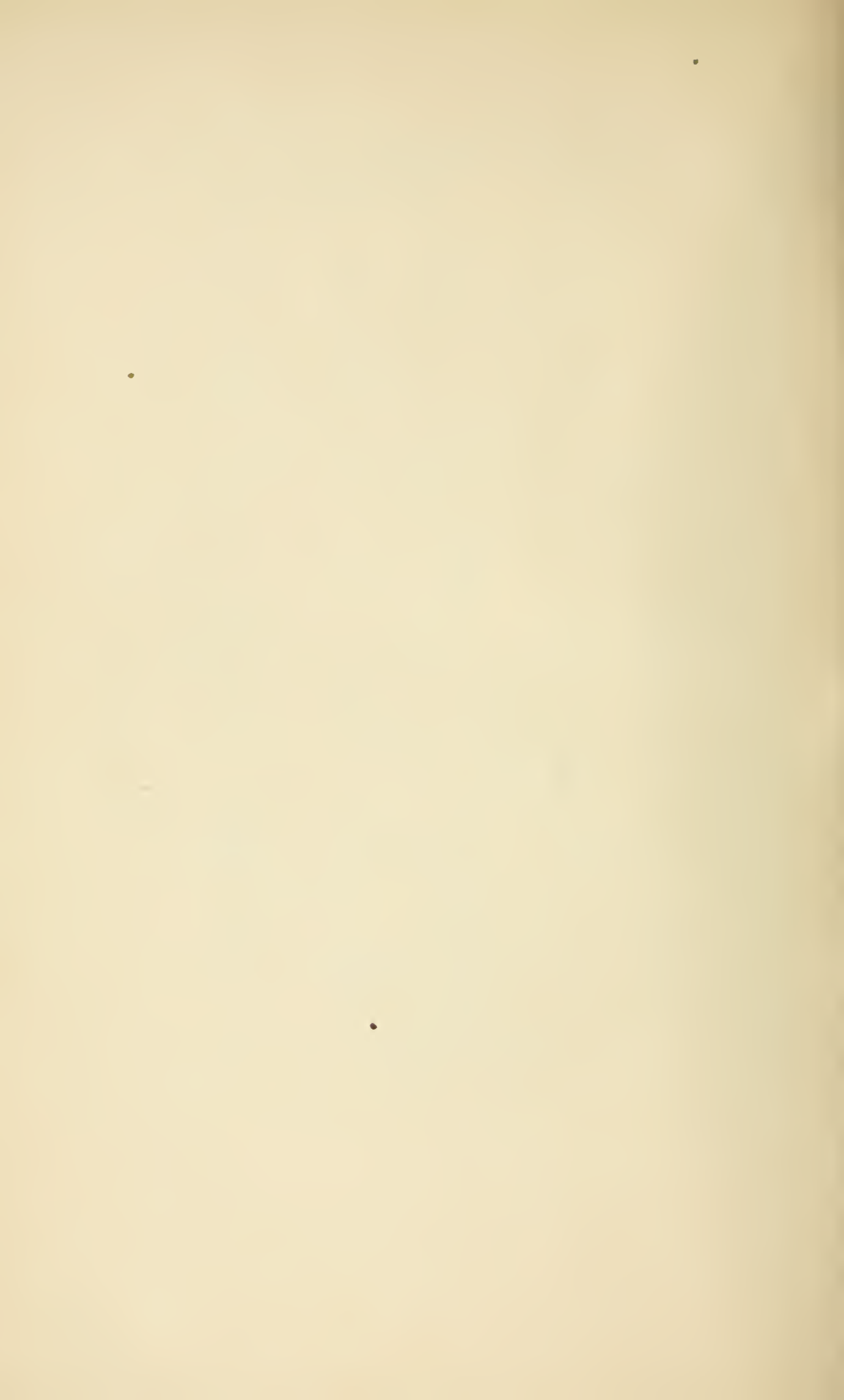
Hérog L. Bordier

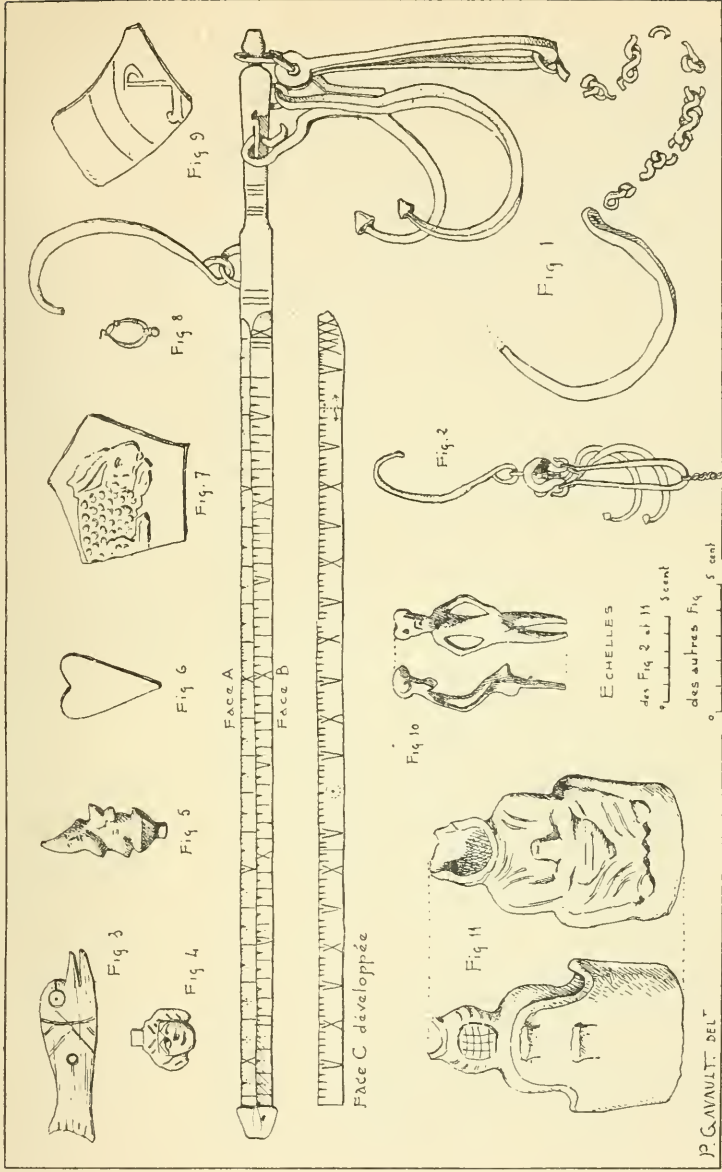
Paris

TÊTE COLOSSALE EN MARBRE
(Cherchel)

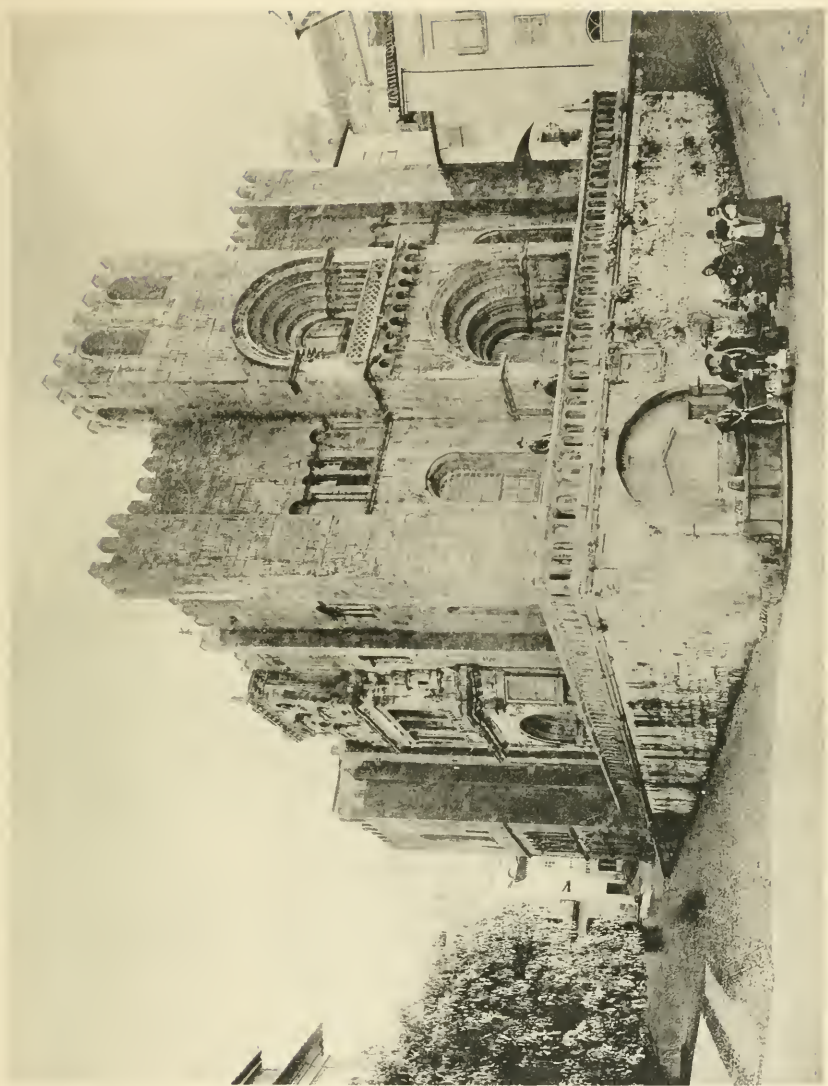


MUR ANTIQUE TROUVÉ A DELLYS.

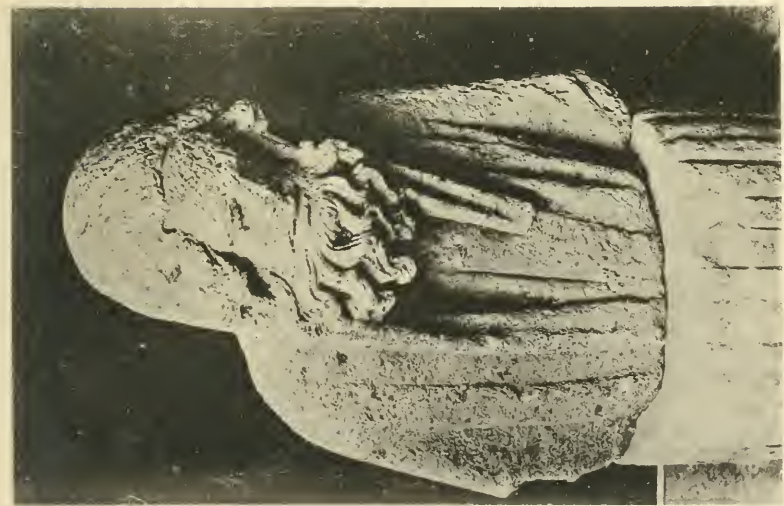




OBJETS ANTIQUES TROUVÉS A DELLYS.



CATHÉDRALE DE COÏMBRE (PORTUGAL)

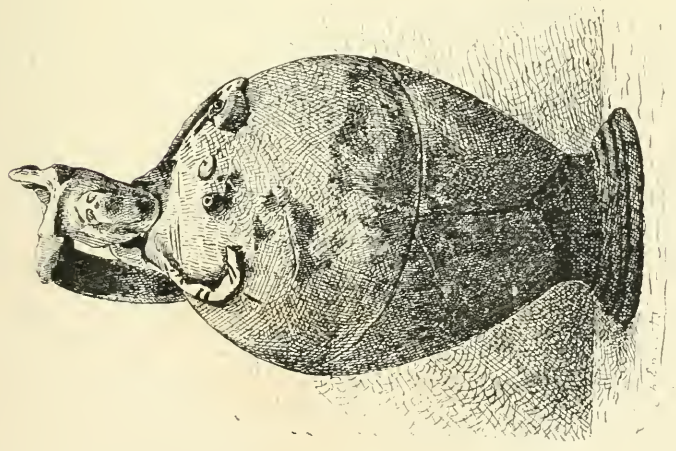


STATUES PROVENANT DE L'ÉGLISE SAINTE-MADELEINE, A BESANÇON

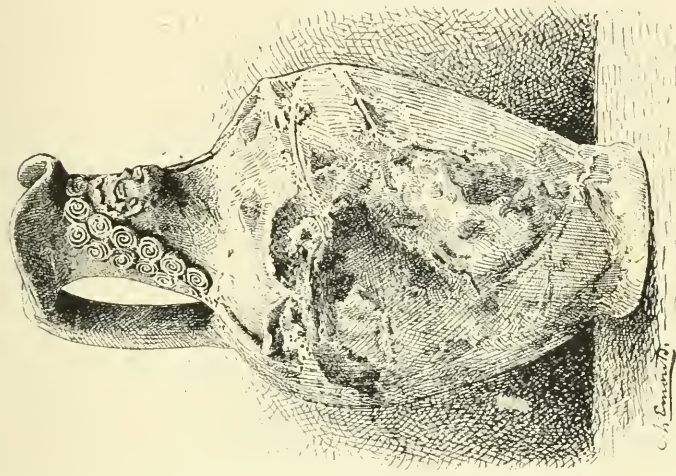


Phototypie Berthaud, Paris.

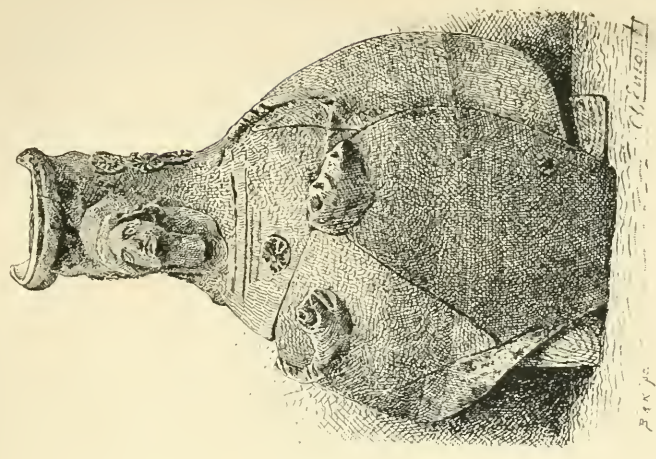
STATUE DE LOUIS DE CHALON
AU CHATEAU D'ARGUEL



1



2



3

VASES ANTHROPOIDES TROUVÉS À COLLO (ALGÉRIE).

Handwritten Phoenician characters 1 and 2.

1

Handwritten Phoenician character 2.

2

Handwritten Phoenician character 3.

3

Handwritten Phoenician character 4.

4

Handwritten Phoenician characters 5 and 6.

Handwritten Phoenician characters 7 and 8.

5

Handwritten Phoenician character 6.

6

Handwritten Phoenician character 7.

7

Handwritten Phoenician character 8.

8

Handwritten Phoenician characters 9 and 10.

9

Handwritten Phoenician character 10.

10

Handwritten Phoenician character 11.

Handwritten Phoenician character 11.

11

Handwritten Phoenician character 11a.

11 a

Handwritten Phoenician character 12.

12

Handwritten Phoenician character 13.

13

Handwritten Phoenician character 14.

14

Handwritten Phoenician character 15.

15

Handwritten Phoenician characters 16 and 17.

16

Handwritten Phoenician character 17.

17



1



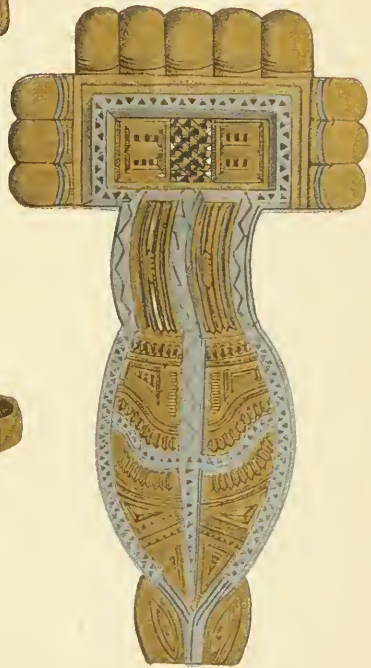
3.



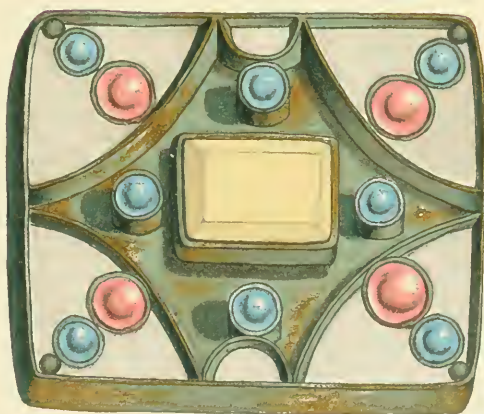
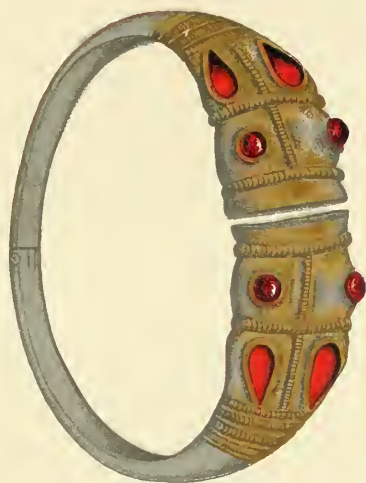
5.

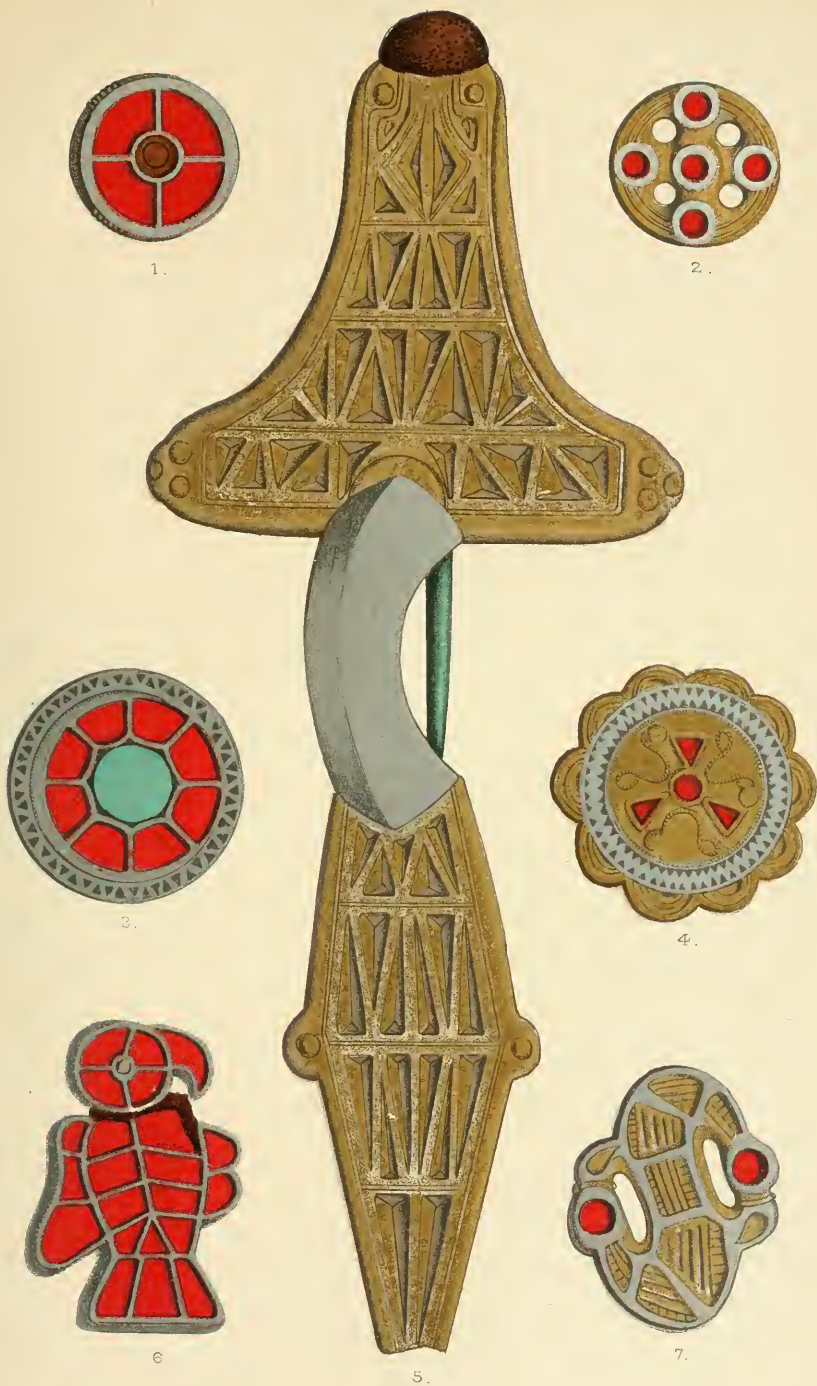


4



6.





FOUILLES DE FLAMICOURT (SOMME)



REVÊTEMENTS DE FOYER EN TERRE CUITE.



Fig. 9.

REVÊTEMENT DE FOYER EN TERRE CUITE.



PLAQUE DE CHEMINÉE DU CHÂTEAU D'AMBOISE.

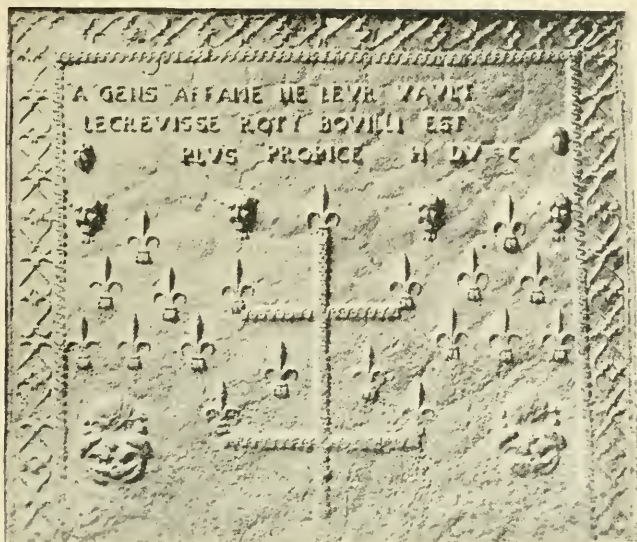


Fig. 1.



Fig. 2.

PLAQUES DE FOYER.



Fig. 1.



Fig. 2.

PLAQUES DE FOYER.



Fig. 6.

PLAQUE DE FOYER.

GETTY CENTER LIBRARY



3 3125 00099 3119

